UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de Philosophie et Lettres
Département d'Histoire

LES COLLEGES JESUITES ET LA SOCIETE BELGE DU XIXè s. (1831-1914)

ECHANGES, INFLUENCES ET INTERACTIONS

1er Volume

Xavier DUSAUSOIT,

Thèse présentée pour l'obtention
du grade de docteur en histoire

Promoteur : Professeur Jacques Lory

Louvain-la-Neuve

2005

INTRODUCTION GENERALE.

Dans la plupart des grandes villes belges, le paysage urbain est marqué par la présence des vastes bâtiments, souvent d'aspect à la fois massif et austère, des collèges de la Compagnie de Jésus. La majorité de ces écoles occupent le même espace depuis plus de 150 ans et l'une d'entre elles, le collège d'Alost, a repris possession des locaux que l'Ordre avait construits avant sa suppression, en 1773. De 1831 à nos jours, aucune fermeture, même temporaire, n'est venue rompre le cours de cette pérennité parfaite alors que, dans presque toutes les autres provinces européennes de la Compagnie, les vicissitudes politiques n'ont pas permis d'assurer semblable stabilité. (1)

Chaque jour, chacun de ces établissements d'enseignement ouvre ses portes à des centaines, souvent même à des milliers d'élèves. On comprendra aisément que, sur une aussi longue durée, c'est par centaines de milliers que se compteront les adolescents passés par ces établissements d'enseignement. L'expérience humaine et scolaire que représente l'accomplissement du cycle des humanités au sein d'une école des jésuites a souvent été reconnue comme fondatrice par les anciens élèves des PP. même si, pour certains, les souvenirs de cette période de leur vie restèrent franchement négatifs. (2)

Certes, la présence des jésuites dans leurs écoles est devenue de plus en plus limitée : tâches professorales et même directoriales ont été reprises par des laïcs et les religieux ne sont plus qu'une infime minorité parmi les enseignants et les dirigeants de ces institutions. Cependant, l'ordre ignatien domine encore le pouvoir organisateur de ces collèges et un certain esprit assure une continuité maintenant séculaire entre les fondateurs du début du XIXè s. et les acteurs contemporains de ce début du XXIè s..

Cette durée remarquable de fonctionnement ininterrompu, alliée avec le nombre impressionnant d'élèves qui se sont succédé à l'intérieur de leurs murs, font aisément comprendre que l'influence sociale de ces collèges aura vraiment été considérable. C'est précisément cet impact des écoles jésuites sur la société belge que le présent travail essayera de cerner depuis la réapparition des collèges ignatiens en 1831 jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Il est évident cependant que la relation ne sera pas univoque. La vision réductrice qui consisterait à considérer qu'un ordre religieux immuable pouvait influencer la société civile belge sans en subir des chocs en retour serait très naïve. Dès lors, pour reprendre une partie du titre de ce travail, nous rechercherons les influences croisées, les interactions, les transactions voire les marchandages qui ont pu exister entre les jésuites belges et les autres acteurs sociaux de la Belgique du XIXè s.. Entre histoire sociale et histoire de l'enseignement, nous n'avons pas voulu choisir. Nous essayerons plutôt de construire une histoire sociale de l'enseignement à partir de l'exemple relativement limité mais aussi relativement vaste du sous-réseau d'écoles que constituent les collèges jésuites de Belgique au XIXè s..

Reste à envisager comment cet objectif de recherche a pu être atteint. Nous verrons tout d'abord sur quels travaux une thèse de doctorat pouvait trouver une première base de départ mais aussi quelles sont les lacunes dans l'historiographie actuelle belge. Lacunes qu'un travail comme celui-ci pourra essayer de combler en partie. Nous expliquerons ensuite sur quelles sources et sur quelle méthodologie nos recherches se sont appuyées pour élaborer la présente synthèse.

1. L'état présent de la recherche historique.

En 1998, paraissait, sous la direction de D.Grootaers, une *Histoire de l'enseignement en Belgique* qui eut le mérite de présenter une synthèse générale sur un sujet vaste mais finalement très incomplètement étudié. (3) En ce qui concerne l'enseignement secondaire au XIXè s., les auteurs constataient que de vastes zones d'ombre entouraient encore la période et que la recherche sur le niveau secondaire était bien moins avancée que celle qui a été consacrée aux écoles primaires. En fait, le recrutement social et géographique des différents types d'écoles secondaires est encore fort mal connu. De même, les pratiques pédagogiques comme parascolaires des établissements secondaires n'ont pas souvent été étudiées «en profondeur».

Pour l'enseignement secondaire, en général, comme pour les collèges de la Compagnie de Jésus, en particulier, la situation peut être qualifiée d'impressionniste. Des monographies, des mémoires de licence ou des articles de revue existent pour éclairer la situation de tel ou tel établissement, de telle ou telle région du pays. En revanche, des études globales sur la réalité sociale des écoles, sur l'ensemble de l'évolution des pratiques pédagogiques font souvent défaut.

La situation très variable de la documentation (en particulier à l'époque du début de nos recherches) nous a en partie déterminé à choisir d'approfondir la situation de cinq collèges des jésuites (sur les quatorze ou quinze qu'ils avaient ouverts avant 1914). La position géographique, la taille de la population scolaire, les particularités du recrutement, l'existence ou l'absence de certaines sections ainsi que l'importance respective de l'internat et de l'externat sont d'autres éléments qui nous ont incité à sélectionner chacune de ces cinq écoles, de préférence à d'autres établissements que dirigeaient les jésuites belges. Ajoutons encore que nous avons aussi essayé de suivre toutes les problématiques globales auxquelles était confrontée la province sj belge, tant aux niveaux pédagogique que social, même si elles ne se manifestaient pas exclusivement dans les cinq institutions scolaires retenues.

La première école ouverte en 1831, le collège Saint-Joseph d'Alost, a fait l'objet d'une monographie très complète, en trois volumes, de l'abbé De Brouwer. (4) Cette étude est complétée par une importante production historique locale : la vie politique, le monde des entreprises, les autres écoles alostoises, les activités culturelles ou religieuses de la cité au XIXè s. ont été abondamment étudiées. L'ensemble de ces éléments nous ont poussé à retenir cette école comme un des cinq exemples significatifs parmi les différents établissements fondés par la Compagnie de Jésus en Belgique. Dans ce qu'on pourrait appeler la typologie des collèges jésuites de Belgique, Saint-Joseph allait être essentiellement un internat, installé dans une petite cité industrielle de Flandre orientale et dont la population scolaire restera toujours assez limitée. (5)

Le collège Notre-Dame-de-la-Paix, à Namur, suivit de très peu l'ouverture d'Alost. Il faut cependant reconnaître que cette école a été moins bien étudiée que sa consœur flandrienne. De plus, les articles ou travaux-sources qui traitent de Namur ont tendance à accorder une grande importance à la section de philosophie qui constituera la lointaine origine des Facultés universitaires actuelles. Ce manque d'intérêt historiographique spécifique pour l'école secondaire namuroise nous a incité à négliger la deuxième création des jésuites en Belgique au profit du collège qui, chronologiquement, la suivra.

En effet, le troisième collège à ouvrir ses portes est celui de Gand. Sainte-Barbe fut reprise par les jésuites en 1833. Une étude de cette institution scolaire peut s'appuyer sur deux solides travaux : un petit livre du P.Brouwers, sj consacré aux activités des jésuites gantois depuis le XVIè s. jusqu'à 1980 et surtout le mémoire de licence (UG) de Suzanne De Spaey, entièrement consacré à l'école de la rue Savaen entre 1833 et 1914. (6) Cette étude historique s'intéresse à la fois au recrutement social de l'école ainsi qu'à ses activités pédagogiques. Elle est aussi une des parties d'un triptyque commandité par le professeur Art (UG). Deux autres mémoires sont consacrés à l'Athénée royal de Gand et à l'Institut des Joséphites de Melle. (7) La communauté de perspective de recherches entre ces trois mémoires constitue une point de départ très précieux de comparaison entre trois établissements d'enseignement secondaire de la même région. Par rapport aux autres collèges jésuites, la «personnalité» de Sainte-Barbe sera assez nettement affirmée : un grand collège d'externes (muni tardivement d'un très petit pensionnat) et qui jouera un rôle considérable dans la formation des élites catholiques francophones d'une des principales villes de Flandre.

La quatrième fondation ignatienne est celle de Bruxelles. Le collège Saint-Michel a fait l'objet de notre mémoire de licence (UCL), prolongé par plusieurs articles et contributions à des publications historiques. (8) Auparavant, le P.Brouwers avait consacré aux jésuites de Bruxelles un livre très comparable à celui qu'il avait publié à propos de Gand. (9) Tout récemment, les collèges sj de Bruxelles (celui de 1604, celui de 1835 et celui d'Etterbeek) ont fait l'objet d'un livre important. (10) Le monde scolaire de Bruxelles a d'ailleurs été étudié par deux ouvrages déjà assez anciens : la thèse du P.Boon portant essentiellement sur l'enseignement primaire dans l'agglomération au XIXè s. et le mémoire (UCL) de Monique Soyer sur les écoles secondaires dans les décennies qui ont suivi l'indépendance. (11) Ces différentes études constituent donc une première base de connaissance de l'école des jésuites et de comparaison avec d'autres écoles catholiques ou laïques. Dans notre typologie des écoles ignatiennes belges, le collège de Bruxelles possédera lui aussi sa spécificité. Ce sera, par rapport à Alost et à Gand, un véritable mastodonte. Son importante population scolaire lui permettra d'ouvrir plusieurs sections : humanités gréco-latines, classes professionnelles, classes préparatoires, section scientifique. Il aura à la fois un pensionnat et un très grand externat. Enfin, sociologiquement parlant, la situation de l'agglomération bruxelloise conduira, à Saint-Michel, un ensemble tout à fait particulier d'élèves.

Au cours de la rédaction du présent travail, nous avons intégré les informations publiées à propos des jésuites d'Anvers et, plus particulièrement, de leur collège Notre-Dame. Celui-ci a été étudié par un mémoire de la Katolieke Universiteit Leuven. (12) Le Professeur Van Goethem a aussi édité récemment un livre-anniversaire sur la présence de la Compagnie à Anvers, sous l'Ancien Régime et depuis l'indépendance de la Belgique. (13) Le fait que deux collèges installés dans des grandes villes (Gand et Bruxelles) étaient déjà présents dans l'échantillon d'écoles que nous avions retenues nous a poussé à ne pas choisir Anvers comme l'un des exemples adoptés par notre travail.

Les deux institutions scolaires wallonnes que nous avons sélectionnées sont, d'une part, le collège Saint-Stanislas, à Mons et, d'autre part, le collège Saint-François-Xavier, à Verviers. Trois critères ont présidé à ce choix. Il s'agissait d'abord de deux «situations scolaires» spécifiques : un collège de taille moyenne, muni d'un pensionnat important et installé dans une région montoise très hostile au travail de la Compagnie de Jésus et un externat «pur» créé dans un Verviers industriel en pleine expansion. Ensuite, la qualité des travaux-sources consacrés à ces deux établissements compensait assez bien l'absence de grands travaux scientifiques qui auraient étudié ces deux écoles ignatiennes (les autres collèges wallons sont

d'ailleurs aussi mal lotis). (14) Enfin, les contextes montois et verviétois étaient bien connus grâce à une série d'ouvrages sur la presse, l'association des Anciens, la vie politique, le monde industriel ou encore les autres institutions scolaires des régions concernées.

Puisque nous avons choisi de lier les écoles avec leur milieu social, économique ou politique, sans doute est-il nécessaire de citer ici un certain nombre d'ouvrages qui s'éloignent de l'enseignement proprement dit mais qui nous ont été précieux pour mieux situer les collèges dans leur environnement. A la frontière de l'éducation et du spectacle, le théâtre des collèges ignatiens en Belgique avait été étudié dans un mémoire d'études théâtrales (UCL) déjà assez ancien par Paul De Belle. (15) Ce travail conserve tout son intérêt même si il couvrait une période très vaste (de 1832 aux années 1960). Le recrutement géographique et socio-économique des novices de la province belge de la Compagnie de Jésus (1832-1914) – et donc des futurs professeurs et responsables administratifs des écoles – a également fait l'objet d'un mémoire de licence du P. Hupez. (16) En revanche, les origines sociales des élèves n'ont été pas encore été bien définies en Belgique (mis à part quelques mémoires de licence cités plus haut), alors que la situation française a été mieux étudiée. Des travaux et des articles concernant les écoles publiques du Second Empire ou certains collèges des jésuites français existent et permettent d'établir des points de comparaison avec la situation des écoles des PP. belges. (17) De même, l'enseignement secondaire français est sans doute mieux connu du point de vue du contenu des programmes et des pratiques pédagogiques (aussi bien au XIXè s. que sous l'Ancien Régime). (18) Ce sont des données qui ne sont pas à négliger lorsqu'on connaît toute l'influence culturelle que la France exerçait sur les milieux cultivés de Belgique en général et, en particulier, sur les jésuites enseignants que nous avons étudiés.

Cette liste de travaux intéressants n'est certainement pas exhaustive mais le lecteur aura sans doute constaté que bien des éléments du puzzle manquent encore pour que l'on puisse se faire une idée assez exacte de l'enseignement des jésuites belges, de son impact social et de l'état de son environnement (notamment du marché scolaire dans lequel les jésuites durent en quelque sorte «se battre»). Par conséquent, nous avons du recourir à de nombreux travaux-sources et écrits de circonstances mais surtout à une masse encore plus importante de sources inédites. Comme nous allons le voir, la plupart de celles-ci sont des sources internes à la Compagnie de Jésus laquelle, pour le bonheur du chercheur, produisait au XIXè s. une quantité assez impressionnante de documents. (19)

2. Présentation des sources.

La Compagnie de Jésus possédait (et possède toujours) une structure très hiérarchisée. Il n'est donc pas illogique de commencer une présentation des sources internes de l'Ordre par les archives romaines de la Curie générale. (20) Celles-ci, fort bien classées au demeurant, comprennent deux séries parallèles de correspondances, très denses. D'une part, des lettres «montent» de Belgique vers le Général des jésuites ; d'autre part, le Préposé Général ou son *socius* répondent à ces correspondants belges ou sollicitent eux-mêmes des renseignements. Le latin domine dans les lettres venant de Rome alors que le français est pratiquement aussi souvent utilisé que le latin par les personnes qui écrivent de Belgique. L'immense majorité des auteurs de ces missives sont des jésuites – particulièrement le provincial et les supérieurs de maisons – mais d'autres ecclésiastiques ou des laïcs prennent également leur plume pour solliciter le Général. Que demande-t-on à celui-ci et que répond-il ?

Juste après l'indépendance de la Belgique, le Général entend se mêler de toutes sortes de sujets (comme il en a le droit). La fondation de nouvelles maisons, les problèmes financiers,

les pratiques pédagogiques font notamment l'objet de ses préoccupations. Remarquons que cette correspondance (vers Rome comme vers la Belgique) aborde généralement des questions essentielles et sur un ton très direct (que l'on rencontre moins souvent dans les échanges de lettres internes à la Belgique). Par la suite, les Généraux Roothaan, Beckx et leurs successeurs vont néanmoins se faire plus discrets. Un exemple important de ce retrait relatif est celui de la pédagogie : à partir de 1849 et de la création d'une *Commission des Etudes* chargée d'assister le provincial dans ses grandes options scolaires, les questions concernant ce domaine seront pratiquement toujours traitées «en interne» par la province belge. Le dernier grand domaine «réservé» du Général restera le problème de l'ouverture (ou de fermeture) d'un collège ou d'une section d'enseignement au sein d'une école déjà existante. Or, depuis 1860 environ, la province belge a installé presque tous ses collèges. Mis à part la fondation du «nouveau Saint-Michel» à Etterbeek et le maintien du «vieux Saint-Michel», rue des Ursulines, les Préposés généraux n'auront plus guère l'occasion de s'occuper des collèges que nous avons sélectionnés. L'essentiel de notre documentation inédite résidera donc dans les archives provinciales de Belgique.

Historiquement parlant, la défunte province belge a été scindée, dans les années 1930, en deux entités, l'une septentrionale et l'autre méridionale (en fait, flamande et francophone). Les archives de l'ancienne province, installées dans la maison provinciale du Nord (résidence du Gésù à Saint-Josse) y sont restées fort longtemps avant d'être transférées à la *Jezuietenhuis* d'Heverlee. (21)Les documents concernant les maisons du Sud ont normalement tous été transmis à la province méridionale. Cependant, il y a des exceptions à cette règle. De plus, les fonds globalement communs de l'ancienne province unitaire sont tous restés à Heverlee. Tout ceci explique que les archives du Nord sont globalement plus riches que celles du Sud. Avant d'en décrire le contenu, précisons encore qu'un autre «mouvement d'archives» s'est produit ces dernières années : les fonds autrefois conservés dans les collèges d'Alost, de Gand et de Bruxelles ont pratiquement tous été rapatriés dans la maison provinciale.

Dans les archives de province *stricto sensu*, de grandes séries continues de documents sont particulièrement intéressantes. Citons tout d'abord les registres d'inscription des novices contenant les fiches reprenant un grand nombre de renseignements personnels sur les candidats entrant dans la Compagnie en Belgique de 1831 à 1914. On trouve également les *Litterae annuae* (rapports annuels envoyés au provincial pour être synthétisés avant de partir vers Rome). Ces documents permettent de suivre globalement la chronique de chaque collège (la première version manuscrite de ces sources est souvent plus riche et plus directe que la version ultérieurement imprimée). A ces *Litterae* sont annexés les *Numerus Scholarium* qui permettent de chiffrer l'évolution de la population des collèges, de chacune de leurs sections ou encore de leurs congrégations mariales. Citons encore trois types de sources imprimées, très difficilement accessibles en dehors des deux dépôts d'archives provinciaux : les *Catalogues* de province qui décrivent toutes les fonctions annuelles des jésuites belges ou œuvrant en Belgique, les recueils d'*Exercices littéraires* (qui reprennent le programme des examens de fin d'année, les matières vues ainsi que les noms des élèves ayant terminé l'année avec fruit) et les *Palmarès* de distributions des prix (contenant eux aussi les noms et lieux de naissance des meilleurs éléments de chaque classe).

Viennent ensuite des fonds provinciaux au premier rang desquels nous placerons le *Fonds Enseignement*. Les cartons qui le constituent étudient, par exemple, l'ouverture de collèges ou de sections d'enseignement à l'intérieur de ceux-ci. Cependant, l'essentiel de ce fonds comprend une multitude d'études sur une branche, sur un collège ou sur l'ensemble des programmes. Ces enquêtes s'inscrivent le plus souvent dans une processus de réforme qui

conduira à la rédaction de nouvelles *Dispositions pour l'enseignement* ou même d'un nouveau *Programme des cours*. Le fonds permet donc de suivre des problèmes particuliers mais surtout de comprendre les différentes vagues de réformes qui vont adapter l'enseignement des jésuites aux exigences de la société et de la modernité. Les papiers, souvent inédits, contenus dans ce fonds d'archives peuvent être complétés et étayés par les nombreux articles plus ou moins pédagogiques parus dans les *Précis Historiques*, la revue des jésuites belges ainsi que par le corpus assez considérable de manuels qu'utilisaient les collèges (manuels souvent écrits par des jésuites mais aussi par d'autres auteurs ecclésiastiques ou laïcs). (22)

D'autres fonds sont aussi importants mais pour des aspects plus particuliers. Les cartons de la *Quaestione flandrica* ne concernent pratiquement que l'enseignement dans les collèges mais du point de vue spécifique du cours de flamand (surtout en Wallonie et à Bruxelles) ou de la langue véhiculaire utilisée dans les collèges (surtout flamands). Quant au *Fonds van Caloen*, il est évidemment essentiel pour étudier les activités de l'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier, qui avait certains liens avec les collèges malgré son caractère officiellement ouvrier et/ou populaire.

A ces archives de province sont venus s'adjoindre un nombre considérable de cartons issus des collèges d'Alost, de Gand et de Bruxelles et regroupés il y a peu à Heverlee. Les types de documents produits par ces différentes écoles sont grosso modo semblables, même si certains établissements présentent des particularités que l'on ne retrouve pas chez leurs homologues. Ces sources ressortent essentiellement de trois catégories : les activités purement scolaires, l'administration de l'institution et la vie religieuse congréganiste des élèves et de certains groupes d'adultes. A la première catégorie appartiennent notamment les registres d'inscriptions des collèges et pensionnats, les cahiers d'*ascensus* (concernant le passage de classe), les documents ayant permis le démarrage des associations d'Anciens et toute une série de souvenirs académiques ou théâtraux (programmes, comptes rendus des séances, listes de membres). Les documents plus administratifs sont surtout constitués par les cahiers des réunions de la consulte de la maison, les registres comptables, les titres de propriété, les listes de bienfaiteurs. Nous y rattacherons aussi des écrits d'intérêt plus général comme les diaires (du préfet ou du ministre) qui constituaient la première chronique de la vie des collèges et des communautés et sur lesquels se basaient la rédaction des *Litterae annuae*. Enfin, la vie congréganiste scolaire ou post-scolaire a créé des dizaines de registres contenant surtout les comptes rendus des séances, les résultats des élections des dignitaires des sodalités, les listes des membres ou les formules de consécration à Marie de chaque congréganiste. On peut relier, un peu abusivement, les archives, parfois abondantes (Gand), des conférences scolaires de Saint-Vincent-de-Paul à ce corpus de sources des sodalités.

Dans le Nord du pays, contrairement à ce qui s'est passé dans la province méridionale, la maison provinciale a regroupé la quasi-totalité des documents auparavant conservés dans les différentes écoles et ce, sous l'impulsion du P.Butaye, archiviste de province. Nous ne étendrons donc pas sur ce qui existait précédemment à Alost, à Gand ou à Bruxelles, dans le collège *Sint-Jan-Berchmans* de la rue des Ursulines.

La province méridionale a installé ses archives dans la maison provinciale de Woluwé-Saint-Pierre. (23) Ce que nous avons dit à propos de la partie septentrionale, nous permettra d'être, cette fois, beaucoup moins long. Les mêmes types de sources existent au Sud ou certaines archives de la province belge unitaire sont restées au Gésù puis à Heverlee. Pointons cependant trois différences. Premièrement, les PP.Voiturier et Hermans (qui se sont succédé au poste d'archiviste de province) et Mlle Gosset ont voulu créer un fonds qui entend donner

un dossier personnel à tous les membres de la province méridionale mais aussi de la défunte province belge. Si certaines enveloppes personnelles ne contiennent que peu de chose, d'autres sont beaucoup plus riches. Toutes donnent en tout cas les références des articles nécrologiques des PP. parus dans les *Litterae annuae* ou dans les revues contrôlées par la Compagnie de Jésus en Belgique. En second lieu, les fonds transférés des collèges de Mons, de Verviers et du «nouveau Saint-Michel» d'Etterbeek sont parfois particulièrement riches pour certains sujets, même si les grandes catégories de documents relevées dans les écoles ignatiennes de Flandre se retrouvent chez leurs homologues sudistes. Signalons, à titre d'exemple, les nombreux diaires de Mons ou les documents immobiliers et financiers de Verviers. Enfin, une politique un peu différente de la BME doit être relevée au niveau des transferts d'archives des collèges vers la province. Afin de répondre à une très hypothétique demande de famille ou d'ayants droit, les très importants registres d'inscriptions des collèges sont restés, jusqu'à présent, sur leur lieu d'origine. (24)

Avant de quitter le monde des archives jésuites, disons encore qu'il existe sur les sites des collèges Saint-Stanislas et Saint-Michel, des archives des associations d'anciens élèves de ces deux établissements. Les documents concernant les Anciens et leur devenir social et professionnel y sont évidemment nombreux mais on y trouve aussi autre chose : des archives théâtrales, à Mons, ou le premier registre d'inscription du «nouveau Saint-Michel». (25)

Face à cette masse de documents issus de la Compagnie de Jésus, il faut reconnaître que les autres sources sont beaucoup moins considérables tant en quantité qu'en qualité. Dans le monde ecclésiastique, les archives épiscopales présentent une certaine importance. Si le dépôt de Malines est d'un intérêt assez limité, ceux de Liège et de Gand sont un peu plus fournis montrant ainsi que Mgr de Montpellier a accordé un très grand intérêt au collège de Verviers alors que les écoles dites «jésuites» d'Alost et de Gand ont été officiellement, et pendant fort longtemps, des séminaires épiscopaux «confiés» aux jésuites. (26) Sur quelques aspects ponctuels, nous avons également trouvé des éléments intéressants dans les archives de congrégations enseignantes comme les Joséphites (Melle) ou les Frères des Ecoles chrétiennes (Grand-Bigard) ou dans les *Rapports triennaux*, publiés par le gouvernement, et qui apportent de nombreux enseignements, principalement mais pas uniquement, sur les écoles dirigées par l'Etat. (27)

Dans le monde laïc, nous avons eu recours essentiellement aux archives communales. Le cas de la ville d'Alost est particulier parce que le collège Saint-Joseph était à l'origine un collège communal «confié» à l'évêque de Gand (qui le «confiait» lui-même aux jésuites). Cette curieuse formule perdura pendant plus de 55 ans et il va sans dire que les discussions du conseil communal lors de la remise de l'école aux jésuites en 1830-1831, lors du renouvellement du contrat en 1857 et au moment du rachat du collège par les PP. dans les années 1880 sont tout à fait importantes. Cependant, les archives des villes d'Alost, de Bruxelles, de Mons et de Verviers ont surtout été consultées pour étudier les origines des jésuites, des professeurs laïcs et des élèves ainsi que l'avenir professionnel des Anciens. Ce sont surtout les documents d'état civil et de population qui ont été utilisés pour mener à bien ces deux analyses sociales. (28) C'est aussi dans le but de connaître le futur des Anciens qui avaient entrepris des études universitaires que nous avons consulté les archives des Universités de Liège et de Gand (registres d'inscriptions et de résultats académiques). (29) Ces sources administratives peuvent être souvent complétées et recoupées par ces instruments biographiques de base de l'époque qu'étaient les différentes formes d'annuaires administratifs et commerciaux qui permettent de situer fort opportunément toute personne jouissant d'une

certaine fortune et présentant donc un certain intérêt pour le monde commercial et industriel. (30)

Enfin, nous ne serions pas complet si nous n'évoquions pas la masse de brochures, d'écrits de circonstance, d'articles de presse et de revues publiés au XIXè s. et au début du XXè s., que nous avons consultée. Certaines de ces publications anciennes méritent d'être mentionnées pour l'intérêt tout spécial qu'elles présentent. C'est le cas des *Précis Historiques*, une revue publiée pendant des décennies par les jésuites belges, mais aussi des livres et albums, qui seront publiés à partir des années 1885-1890 pour célébrer les premiers jubilés des collèges et qui contiennent bien évidemment une masse de renseignements de première main sur la vie des institutions scolaires ignatiennes de cette époque (31).

Après avoir exposé sommairement quel est l'état de la recherche historique sur les sujets qui nous occupent et où se trouvent les principaux fonds d'archives sur lesquels un travail comme celui-ci peut s'appuyer, il nous reste à résumer la démarche méthodologique que nous avons suivie et les grands axes d'investigation que nous voulu approfondir. Ajoutons qu'une présentation plus détaillée de la méthode employée dans chaque partie de ce travail sera développée au début de chacun de nos chapitres.

3. Aperçu de la méthodologie utilisée.

Approcher l'impact social que les collèges de la Compagnie de Jésus ont pu avoir sur la société belge du XIXè s. et du début du XXè s., mesurer l'ascendant que d'autres groupes sociaux ont exercé sur un ordre religieux réputé être traditionaliste : tels sont les deux grands objectifs que ce travail s'est fixés. Pour les atteindre, il nous a semblé opportun d'essayer de repérer quels étaient les autres intervenants susceptibles d'influencer les écoles des jésuites et d'être influencés par elles et nous avons ensuite choisi de retenir quelques «moments forts» pendant lesquels l'interaction entre la société et les écoles des jésuites aura été particulièrement évidente. Les six chapitres du présent travail seront donc constitués par l'étude de ces «moments». Nous voudrions finalement établir un (ou plusieurs) modèles d'action de la province sj belge sur la société qui l'entoure ainsi qu'un (ou plusieurs) modèles de réaction des jésuites face aux exigences de celle-ci.

Le lecteur constatera que les groupes sociaux qui sont entrés en interaction avec les jésuites belges furent multiples. Dans le seul clergé, on peut citer les autorités romaines de la Compagnie de Jésus, l'épiscopat ou les autres ordres religieux (particulièrement les congrégations enseignantes). Le monde politique sera représenté aussi bien par les «amis» du parti et des gouvernements catholiques que par les «ennemis» libéraux et socialistes. Nous verrons d'ailleurs que les ennemis ne se trouvent pas toujours où on pense qu'ils sont et que le pouvoir communal est parfois tout aussi influent que les institutions politiques nationales. Ce qu'on pourrait appeler enfin la «société civile» comprendra à la fois le monde – moins homogène qu'on le croit – des parents d'élèves, les organisations du futur «pilier» catholique, le milieu des entreprises et celui de la fonction publique vers lesquels les Anciens devront se tourner pour trouver un emploi. Cette liste non exhaustive d'acteurs sera à replacer dans le cadre d'une société dans laquelle la Compagnie de Jésus n'a plus aucune place assurée mais où elle doit se créer une réputation dans le monde libre mais concurrentiel de l'enseignement tel que l'a voulu la Constitution belge de 1831. Ces «transactions» avec les autres acteurs de la société belge se pratiqueront, comme nous l'avons dit plus haut, à l'occasion de quelques «moments forts».

Ce terme peut sembler d'ailleurs quelque peu abusif puisque le premier «moment» (et donc le premier chapitre) étudiera l'implantation des collèges dans leur cité respective. Le fait pour un ordre religieux enseignant de s'installer (ou de se réinstaller) dans une ville est évidemment un fait majeur à la fois pour les jésuites qui doivent s'y faire accepter que pour la communauté urbaine qui voit cette congrégation fort controversée s'emparer d'un établissement d'enseignement qui aura toutes les chances de devenir une des plus grandes écoles de la région. Les «autres écoles», qu'elles appartiennent au réseau officiel, à l'enseignement épiscopal ou à une autre congrégation, seront évidemment affectées par cette installation et elles réagiront de diverses manières. Le «marché scolaire» de chaque ville concernée devra donc aussi être analysé pour cerner quel était l'environnement des jésuites. En outre, nous pensons que «l'implantation» ne peut pas se résumer aux prolégomènes des tractations entre les PP. et l'évêque, les notables catholiques ou les autorités communales ni à l'ouverture des portes du collège lors de l'arrivée des tout premiers élèves dans ses murs. L'installation d'une école ne sera complète que lorsqu'elle aura reçu son statut définitif et lorsqu'elle aura ouvert toutes les sections qu'elle voulait déployer. Pour certains collèges, ce premier «moment» durera jusqu'à 55 ans ! (32)

Les deuxième, troisième et quatrième chapitres rendront compte des occasions de rencontre entre deux mondes : celui des enseignants et celui des enseignés (il n'est d'ailleurs pas exclu qu'ils se ressemblent ou qu'ils soient partiellement semblables). Dans le chapitre second, il sera question de deux groupes de professeurs et de responsables administratifs des collèges : les jésuites et les professeurs laïcs. Un grand nombre de questions peuvent être posées à propos de ces adultes qui exerceront forcément une forte influence sur les enfants et les adolescents issus de la «société civile». Qui sont les jésuites enseignants à cette époque ? Quelles sont leurs origines sociales et géographiques ? Quelle est leur formation ? Combien de temps passent-ils dans l'enseignement ? Comment sélectionne-t-on ceux qui y resteront définitivement ? Quels types de «carrières» se voient-ils proposer ou imposer ? Qui sont leurs collègues laïcs (souvent beaucoup moins connus) ? Quelles sont les origines de ce groupe professionnel ? Quel est son statut ? Comment celui-ci a-t-il évolué au fil du temps ? Quelles étaient les évolutions professionnelles possibles pour ces enseignants non-religieux ? Une réponse adéquate apportée à toutes ces interrogations permettrait donc de définir convenablement un des camps de ces influences croisées que nous essayons de cerner.

Dans le chapitre III, le problème capital du recrutement socio-économique des élèves – réputé élitiste – sera abordé à la fois au niveau de l'ensemble des cinq collèges sélectionnés qu'à celui de la personnalité sociale de chacun des établissements. Les élèves passeront aussi par les collèges à la fois pour y être formés et pour y être sélectionnés. Si leur formation scolaire sera traitée ultérieurement, c'est dans le troisième chapitre que le degré de sélection auquel ils sont soumis sera défini. Ce passage plus ou moins exigeant par les écoles ignatiennes leur assure-t-il ultérieurement un «avenir radieux» et, si oui, lequel ? Ces établissements produisent-ils une élite et, si oui, laquelle ? Y a-t-il globalement auto-reproduction d'un monde économique et culturel grâce à ces collèges mais aussi d'une congrégation religieuse par l'intermédiaire de l'entrée en masse de ses anciens élèves dans la Compagnie de Jésus ? Ces réponses, à notre sens, fondamentales ne prendront toute leur valeur que si elles peuvent être mises en relation avec d'autres écoles, d'autres pays ou d'autres époques mais il n'est pas toujours évident de trouver des termes de comparaison valables et fiables. (33)

Entre les maîtres et les élèves, entre l'inscription en première année et la sortie de rhétorique, il y a des matières, des cours, des horaires, des pratiques pédagogiques, des

manuels et des examens qui constituent l'essentiel d'une période d'environ six ans, cruciale pour la vie d'un jeune. Le quatrième chapitre essayera donc de définir le contenu de la rencontre entre enseignants et enseignés. La Compagnie de Jésus a une réputation d'immutabilité dans ses pratiques scolaires. La mérite-t-elle ? Si la réponse ne sera sans doute ni complètement positive ni complètement négative, quel sera le «réglage» de la machine de la province sj belge entre tradition et modernité ? Quand les jésuites seront-ils innovants et quand seront-ils particulièrement rétifs par rapport aux changements ? Sous quelles influences des changements ont-ils lieu ? Pourquoi la résistance au changement au sein de la Compagnie de Jésus est-elle aussi forte à d'autres occasions ? Au cours d'un «moment» long de plus de 80 ans, il évident que les réponses ne seront pas définitives et qu'il faudra également tenir compte de l'évolution des choses au cours des décennies.

Le rapport entre les professeurs et leurs élèves est un élément essentiel pour mesurer l'influence sociale des premiers sur les seconds tout comme le poids que la société exerce sur la congrégation, ses pratiques et ses valeurs. Cependant, les jésuites ne voulaient certainement pas limiter leur action apostolique aux quatre murs des classes. Le cinquième chapitre dira toute l'importance de moments de rencontre entre l'école et le milieu qui l'entoure. Ces occasions sont soigneusement prévues et préparées par la Compagnie de Jésus depuis le XVIè s. : il s'agit, d'une part, des représentations théâtrales et, d'autre part, des séances d'académie littéraire. (34) Ces festivités «parascolaires» méritent à elles seules tout un chapitre étant donné l'importance que l'Ordre y attachait et l'énergie qu'enseignants et élèves devaient y investir. Sur scène, la Société de Jésus, représentée par ses élèves, développe son message et ses valeurs ; dans la salle, la société civile belge, incarnée par les parents d'élèves, réagit positivement, encourage, applaudit ou, au contraire, montre son ennui ou sa désapprobation. Cette fois, l'interaction n'est pas une construction de l'esprit mais une réalité physique et palpable, la transmission des choix religieux, politiques et sociaux des jésuites est incarnée dans un texte et dans une mise en scène.

Enfin, dans une sixième partie, nous essayerons de voir comment les collèges plongeaient leurs racines dans l'action sociale, politique, religieuse et culturelle. Pendant les années du cycle des humanités, les élèves étaient confrontés à une série de propositions leur demandant de consacrer de leur temps, de leur énergie et, parfois, de leur argent afin de faire vivre des «œuvres» auxquelles la Compagnie était particulièrement attachée : conférences de Saint-Vincent-de-Paul, congrégations mariales, Archiconfrérie de Saint-François-Xavier. Les collèges, en tant qu'écoles, étaient déjà considérés par les PP. comme des centres apostoliques mais l'apostolat minimal que représentait le contenu de l'enseignement devait être approfondi pour le plus grand nombre possible d'élèves par diverses œuvres selon le charisme et les affinités de chacun. Les adolescents devenaient ainsi autre chose que des élèves. Leur action, en soi, n'était sans doute pas négligeable mais la visée des PP., à plus long terme, était de les préparer à devenir des relais de l'action de l'Eglise dans ses multiples activités et ce, en étroite association avec les *operarii* (hommes d'œuvres) de la Société de Jésus. Nous chercherons à savoir si, par leur action et leur influence scolaires et postscolaires, les jésuites belges devront être comptés parmi les fondateurs du «pilier» catholique dans les villes où seront installés les collèges.

Cette liste des «points de contact» entre les collèges jésuites et la société belge du XIXè s. n'est certainement pas exhaustive. Cependant, avec ces six pistes d'approche, nous pensons que les principales zones d'interaction entre les deux mondes ont été globalement circonscrites. Elles devraient permettre de mesurer à quel point les membres de cette nouvelle Compagnie de Jésus, que certains ont baptisé les «Revenants», ont pu agir sur la réalité

scolaire et sociale belge et comment ils ont été eux-mêmes influencés par l'évolution de leur pays. Ont-ils apporté dans leur Ordre cette mentalité et cette sensibilité propres à *« la Belgique, le pays le plus libre du monde »*, pour reprendre l'expression du P.Janssen, secrétaire de la Compagnie de Jésus en 1834 ? (35)

Mes plus vifs remerciements iront d'abord et avant tout à mon promoteur, le professeur Jacques Lory qui, depuis plusieurs années, a apporté à l'élaboration de ce travail son attention rigoureuse, ses conseils avisés, sa vaste érudition mais aussi son soutien amical et constant. Sans sa patience et ses encouragements, cet *opus magnum* ne serait certainement pas arrivé à son terme.

Ce travail a aussi bénéficié au plus haut point des conseils et des remarques de plusieurs enseignants de différentes universités de ce pays. Citons, notamment, MM. M. D'Hoker et V.Viaene, de la KUL ; l'abbé A. Tihon, des Facultés universitaires Saint-Louis ; MM. X. Rousseaux et J. Pirotte, de l'UCL et M. J. Art, de l'Université de Gand.

Que soient également remerciées toutes les personnes qui m'ont ouvert les portes de leur dépôt d'archives ou de leur centre de documentation. Je pense particulièrement au P. D. Butaye, sj, de la province septentrionale à Heverlee ; aux PP. Cl.Voiturier et M. Hermans, sj ainsi qu'à Mlle B.Gochet, de la province méridionale à Woluwé-Saint-Pierre mais aussi au P. Th. Reddy, sj des archives de la Curie générale de Rome et à son équipe de collaborateurs. Il y a quelque temps, les archives de plusieurs collèges étaient encore conservées sur le site même de leur production. J'ai donc souvent été accueilli par les PP. H.Heyvaert (à Alost) et J.P. Franssen (†) (à Gand) ainsi que par les religieux membres de la communauté jésuite de Saint-Stanislas, à Mons.

En dehors des maisons de la Compagnie de Jésus, les responsables des archives épiscopales et archiépiscopales de Liège, Gand et Malines m'ont aidé à trouver toutes les connexions qui peuvent encore être repérées dans les documents inédits entre les évêques du XIXè s. et les pères jésuites. Les responsables de la maison provinciale des FF. des Ecoles chrétiennes du Nord de la Belgique (Grand-Bigard) et les responsables généraux et locaux des Joséphites ont apporté à mes recherches une collaboration parfois enthousiaste. Qu'ils en soient aussi remerciés.

Pour leur disponibilité et leur professionnalisme, je tiens à exprimer ma gratitude aux équipes qui animent les centres de consultation des archives de la Ville de Bruxelles, de la Ville d'Alost et au personnel du Service de l'Etat-civil de la Ville de Verviers et de la Ville de Mons. La qualité de l'accueil et des services fournis par le KADOC (Leuven) ne doit sans doute plus être soulignée tant sa réputation est établie en Belgique.

Plusieurs associations d'anciens élèves de collèges jésuites m'ont aussi fourni soutien logistique, documentation inédite, conseils de recherche et encouragements amicaux. Je pense particulièrement à MM. H.Wattier et J.Walravens (de l'Association des Anciens de Saint-Stanislas, à Mons), à M. A. Deneef, past-president de l'Association des Anciens de Saint-Michel (Etterbeek) et à l'ancien aumônier fédéral des Associations francophones d'anciens élèves, le P. M. Pilette, sj.

Enfin, je ne voudrais pas oublier, parmi ces remerciements, celui que je veux adresser à ma famille, particulièrement à mon épouse et à mes parents. Pendant de longues années, leur intérêt et leur soutien pour un travail, qui a dû parfois leur sembler éternel, ne s'est jamais démenti. Leur appui s'est manifesté sous d'innombrables formes dans des circonstances diverses et variées et, sans leur aide, cette thèse de doctorat n'aurait sans doute pas pu être achevée.

BIBLIOGRAPHIE DE LA THESE.

1ère PARTIE : SOURCES

A. Sources inédites

I. Archives de la Compagnie de Jésus

a) Archivium Romanum Societatis Jesu (Rome) (ARSI).

-*Lettres en provenance de Germanie* (1830-décembre 1832).

-*Provincia Belgica. Epistolae* (lettres envoyées au Général depuis la Belgique, notamment par le provincial et la consulte provinciale tous les six mois puis tous les trimestres après 1834) : 1001 (1833-1842), 1002 (1843-1852), 1003 (1853-1859-1871), 1004 (1872-1883), 1006 (1884-1894, pars 2, domicilia), 1008 (1894-1904), 1009 (1894-1904, pars 3), 1010 (1904-1910), 1011 (1910-1919).

-*Assistensia Angliae. Provincia Belgica. Registre-Minutes* (lettres envoyées par le Général vers la Belgique) : I 1832-1842, II 1842-1856, III 1856-1866, IV 1866-1878, V 1878-1890, VI 1890-1895, VII 1895-1902, VIII 1902-1911, IX 1911-1922.

-*Fondo privato PP. Generalium* : fondo Roothaan, 1004, 1832-1868 ; 1005, 1859- .
fondo Beckx 1001, 1873-1887 ; 1006, Ann. Iubil. Belgium.
fondo Anderledy, 1001 Scripta Schol. ; 1003-1004-1005, Miscellanea 1884-1892.
fondo Martin, 1001, Miscellanea 1892-1905 ; 1002, Scripta Personalia 1864 -1907.
fondo Wernz 1001, 1906-1914 ; 1004, Scripta Personalia.

b) Archives de la province de la Belgique de la Compagnie de Jésus, à Woluwé-Saint-Pierre (ABME)

1. Archives provinciales

-*Collection d'Exercices littéraires 1834-1914.*

-*Litterae annuae Provinciae Belgicae, 1841-1913* (versions imprimée). Ces lettres étaient le résumé des principaux événements de l'année et devaient être envoyées au père provincial et à Rome.
A ces lettres sont annexées les *Catalogi primi* de chaque collège : liste et renseignements personnels sur les jésuites présents dans chaque maison. Les listes avec le nombre d'inscrits dans les congrégations sont aussi annexées aux *Litterae annuae*. A partir de 1849 et jusqu'en 1905, les *Litterae annuae* évoquent directement ou en annexe les résultats des élèves aux concours d'élève universitaire et/ou leurs études ultérieures.

-*Numerus Scolarium 1856-1914* (nombre d'élèves présents dans les différents collèges, d'après leur statut, leur section, etc. Annexés aux *Litterae annuae* depuis 1858).
-*Recueil de palmarès 1833-1913* (rassemblés sous forme de livres par ordre chronologique).
-*Cartons Théatre et séances académiques n°1-4.*
-*Dossiers individuels des défunts* (IX-60).

2. Mons (anciens fonds de la Communauté Saint-Stanislas, du collège Saint-Stanislas, de l'Association des Anciens ramenés aux archives de province en 2002).

α) Communauté des religieux de Saint-Stanislas

-*Cahier Messes, Tableau des fondations, Bourses d'études* (informations nombreuses sur les bienfaiteurs du collège).
-*Compendium Historiae Montensis 1846-1853, 1854-1867.*
-*Diaires de la résidence et du collège 1840-1980* (V-73, 1) :
AMDG Diarium residentiae Montensis anno 1840-1862.
Diaire du collège 1851-1858, 1861-1871, 1871-1877, 1877-1880.
Diaire du ministre 1863-1873, 1878-1887.

-Carton n°1, *Consultationes collegii sj Montensis*, 3 cahiers, 1857-1914 (V-73, 1)
-Carton n°6, *Rationes accepti et expensi mense.., 1910-1914* (V-73, 1)
-Summarium Historiae Residentiae Montensis 1840.
-Litterae annuae Residentiae Montensis, 1840-51 (version manuscrite).

β) Collège Saint-Stanislas

-Cahier d'Académie de rhétorique 1859 ; *idem 1864-1883* ; *idem 1887-1906* (V, 73,2, 17).
-Collège Saint-Stanislas. Académie de Rhétorique. Souvenir de la séance offerte au R.P. Van Haeren, préfet des études à l'occasion de ses derniers vœux. Lundi 2 février 1903 (V, 73,2, 19).
-Cahier des représentations théâtrales et des académies littéraires 1856-1881.
-Litterae annuae collegii Montensis, 1851-1914 (version manuscrite).
-Congrégation de l'Immaculée Conception. Registre des séances 1854-1909 ; Catalogue des congréganistes (Congrégation de l'Immaculée Conception. Diplôme d'agrégation du 8 décembre 1854).

γ) Association des Anciens

-Anciens, Association générale des anciens élèves du collège Saint-Stanislas à Mons. Indicateur 1851-1878.
-Cahier des représentations théâtrales et des académies littéraires 1856-1881.
-Programmes divers (provenant de l'ancienne bibliothèque des professeurs).

δ) Fonds Lucien Caudron. Congrégation des Messieurs (V-73,4.). *Cahier avec pièces diverses.*

3. Verviers (anciens fonds de la Communauté Saint-François-Xavier, du collège Saint-François-Xavier, de l'Association des Anciens ramenés aux archives de province entre 1980 et 2002).

α) Communauté des religieux de Saint-François-Xavier

-Fonds de l'Economat, Actes notariaux (V, 101-1, 1).
-Correspondances et documents (V, 101-1,4) *:* dont (entre autres) *Projet de fondation d'un collège* [*industriel* (barré)] *à Verviers* (vers 1855).
-Litterae annuae Residentiae Verviensis, 1845-55 (version manuscrite).

β) Collège Saint-François-Xavier

-Collection d'Exercices littéraires 1834-1914.
-Carton n°1, *Congrégation de la Sainte-Vierge érigée sous le titre de l'Immaculée Conception 1859* [2 registres] ; *Congrégation de la Sainte-Vierge. Elections, dignitaires, bienfaiteurs*[1 registre]. (Verviers, V, 101-6) ; *Pauvres ayant reçu la Saint-Nicolas au collège* (1905).
-Carton n°7, *Journal 1897-1918* (V-101-2)
-Carton n°11, *Cahier de la comptabilité de l'externat 1855-1861*(V-101-2).
-Carton n°25, *Adresses des élèves 1913-1914* (et des professeurs laïcs) (V-101-2).
-Tableau de valeur des élèves 1867-1873.
-Liste des élèves par classe 1895-1913.
-Livre de valeur des élèves 1905-1920.
-Litterae annuae collegii Verviensis, 1855-1914 (version manuscrite)

γ) Association des Anciens

-Association des Anciens. Liste (vers 1900) (V-101,8, (1)).

4. Liège (archives du collège Saint-Servais)

Association des Anciens : *Anciens élèves du collège Saint-Servais* [liste d'Anciens après 1878 et avant 1880]. *Lettre de convocation de l'Association des Anciens* (1913).

5. Etterbeek (archives des congrégations qui déménagèrent vers le collège d'Etterbeek en 1905)

-Bruxelles Saint-Michel, V-23, 6, 3, *Congrégation érigée en l'honneur de l'Immaculée Conception au collège Saint-Michel le 2 février 1836 et affiliée à la Congrégation romaine le 15 mai 1837* (registre des élections et des séances).
-V-23, 6, 4, *Congrégation de Notre-Dame aux Anges érigée au collège Saint-Michel à Bruxelles le 5 juillet 1840* (registre des élections et des séances).

6. Namur (collège Notre-Dame-de-la-Paix)

-Anciens, *Anciens élèves du collège N.-D. de la Paix à Namur* [listes d'Anciens vers 1879-1880].

c) Archives de la province belge septentrionale, à Heverlee (ABSE)

1. Archives communes de la province

-Album novitiorum. Informationes de novitiis, 5 tomes, 1832-1915.
-Cartons *Tooneelstukken* et Fardes 1 et 2 : *Tooneelstukken en feesten. Sint-Jozefscollege Aalst.*

2. Fonds Enseignement

-Carton 1 COE :

Enquête sur le collège de Bruxelles (1836-1837 ; 1837-1838 ; 1841-1842)
Dossier sur le théâtre au collège (Alost-Bruxelles) : 1840-1863
Etude du père Van der Moere sur l'opportunité d'ouvrir une section commerciale, 1841.
La manière d'expliquer le français dans les cours de commerce (père Van der Moere 1848).
Lettre aux surveillants (père Van der Moere 1838).
Enquête sur l'enseignement dans les collèges (1849).
Dispositions pour l'Enseignement (1849).
Conseils pour l'enseignement des branches (père Van de Sype 1885).
Résumé du réglement du collège de/Bruxelles (1844-1845).
Diaire du ministre (du collège Saint-Michel) 1845-1848.

-Carton 2 COE :

Rapport des membres du jury d'examen d'élève universitaire pour le Brabant (1849).
Correspondance entre le sénateur Van Schoor et le père préfet Remy sur la force des élèves du collège Saint-Michel (1860).
Coupures de presse sur ce sujet : *Journal de Bruxelles, Journal d'Anvers, L'Universel, L'Indépendance belge* (1860).
Listes des membres jésuites du jury d'examen universitaire (1849-1857).

-Carton 3 COE :

Enquête sur l'enseignement dans les collèges 1852 et 1860.
Dispositions pour l'Enseignement 1852 et 1860.
Le thème latin (père A. de Wouters 1901).
Remarques des professeurs sur le programme de 1902.

-Carton 5 COE :

Enquête sur l'enseignement dans les collèges 1870, 1885,1896, 1899, 1904.
Dispositions pour l'Enseignement 1870, 1885, 1896, 1899 et 1904 (il s'agit de la version manuscrite originale).
Appendices ajoutés aux Dispositions pour l' Enseignement de 1885 en 1890 et 1891 (problème du cours de flamand).
Quaestiones diversae (rapport du père Jaspers 1901).
Notre enseignement des humanités (père Jaspers 1891).
Enquête sur l'enseignement du flamand dans nos collèges (1870).

-Carton 6 COE :

L'enseignement des mathématiques dans nos collèges en 1868 (enquête).
Rapport du père de Wouters au Congrès de Malines sur l'enseignement des mathématiques dans nos collèges (11/9/1891)
Lettre du cardinal Patrizi du Saint-Office sur les classiques païens (1867)
La question des Pères latins en poésie et en rhétorique (l896).
L'enseignement de la géographie (1861).
Modifications des cours d'histoire et de géographie (père Mahiat 1902 et 1906).

-Carton *Lekenleraaren* : Traitement et statut des professeurs laïcs.

3. *De quaestione flandrica* (APBS cartons n°A 17/1 et 2).

Recueil de documents et de correspondances sur la Question flamande (en ce qui nous concerne de 1850 jusqu'en 1914) :
-carton n°1, n°1 Lettres des provinciaux ; n°2 Réponses des recteurs de collège ; n°4, lettres des extérieurs ; n°5 Diffusion par la province de J. BOUDEWIJNS, *La Question flamande. Les droits des Belges et la contrainte indirecte* ; n°8 avis des recteurs sur l'application de la loi Franck-Segers ; n°9 *Rond wetvoorstel Coremans. Vlaams pers (1904-1907)* ; n°10 *Le projet Coremans. La presse francophone (1904-1907).*
On y trouve aussi J.P. FRANSEN, *Kort résumé van het aanleren van het Vlaams in het Sint-Barbara college gezien tegen de achtergrond van de richtijnen van de hogere overheid (of bischoppen) volgens de Ratio Studiorum van E.P. Roothaan* et J.JAGENEAU, sj, *Het Coremans' taalprojekt en de Jezuïeten (1903-1910) (een bijdrage voor eventuele geschiedenis)*, 44p. (apparemment composé dans les années 1960).

-carton n°2, *Schema epistolae de re flandrica* (22/5/1914).

4. Fonds Saint-Michel-Sint-Jan-Berchmans (regroupement des archives provinciales consacrées au collège de Bruxelles et des anciennes archives du Sint-Jan-Berchmanscollege ramenées à Heverlee entre 1995 et 2000).

-*Litterae annuae Domus Bruxellensis* 1833-1834 (version manuscrite).
-*Litterae annuae Residentiae Bruxellensis* 1834-1835 (version manuscrite).
-*Litterae annuae convictus Bruxellensis* 1843-1884 (version manuscrite).
-*Litterae annuae collegii Bruxellensis* 1835-1914 (version manuscrite).
-*Rapports sur les œuvres et les publications des PP de Bruxelles* (1870-1905).
-*Programme des cours du collège (et du pensionnat) Saint-Michel* 1836-1910.

-*Comptabilité, Dettes et carnets des échéances. Charges 1843-1882* (registres).
-*Grand livre 1869-1870, 1871-1872* (registres).
-*Comptes du collège* (1835-1905) (registres parfois accompagnés de commentaires).
-*Comptes du pensionnat* (1844-1884) (registres).

-*Registre d'inscription des élèves du collège Saint-Michel 1835-1877 et 1877-1905* (N°30 et 31) ;
-*Registre d'inscription du Pensionnat Saint-Michel 1843-1883 ;*
-A 102, *Liste des élèves par classe 1836-1896* (2 registres).
-*Listes des adresses des élèves avec leur date d'inscription* (1836-1894).
-*Registres des attitudes des pensionnaires* (1855-1872).
-*Registres des inscriptions dans la Congrégation de l'Immaculée-Conception* 1836-1905.

-Carton Histoire du collège de Bruxelles (C 33/6) :

Cercle littéraire de l'Association des anciens élèves du collège Saint-Michel. Rapports sur les travaux de l'année, Bruxelles (1888-1903)
Dossier jubilés (cinquantenaire, 75 ans et centenaire du collège de la rue des Ursulines) : coupures de presse, lettres, souvenirs, brochures et prospectus.
Rapports de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul au collège Saint-Michel (1875-1881).
Dossier congrégations : souvenirs, diplômes, listes des membres et des responsables.
Catalogue de la Bibliothèque des élèves du collège Saint-Michel (1864).
Règlement du collège Saint-Michel (vers l 870).
Dossier distribution des prix au collège de Bruxelles vers 1840-1850 : informations rassemblées par le père

Dutremez.

-Carton Histoire du collège de Bruxelles (C 33/5) :

Dossier première communion : correspondance entre le père Moeremans et Mgr Sterckx sur la première communion des élèves du pensionnat (1851-1855).
Dossier relations avec le pensionnat : lettres du recteur du collège et du supérieur du pensionnat au provincial (1847-1854).
Statistiques des élèves. Bilan et perspectives (père Baesten 1864).
Projets du collège Saint-Michel (1889-1890) : transfert vers Saint-Gilles ou reconstruction.
Dossier "de aedificandi novum collegium" (1901).
Dossier "de non supprimendi veterum collegium » (1903).
Rapport de l'association des anciens par l'avocat de Brabandère (1905).
Articles de journaux ou de revues sur les bâtiments de l'ancien et du nouveau collèges.
Status temporalis Provinciae Belgicae 1890-1900 : collegium Bruxellensis
Status temporalis Provinciae Belgicae 1900-1910 : novum collegium Bruxellensis et veterum collegium Bruxellensis.
Procès-verbaux du conseil d'administration de la société civile «nouveau collège Saint-Michel » 1903-1907.
Acte de fondation de la société civile «collège Saint-Michel», 6/3/1843.

-Carton n°3 : *Conspectus personarum et operum 1875-1917* (résumé des œuvres accomplies par les jésuites présents au collège).
-Carton n°4: *Procès-verbaux de la consulte du collège Saint-Michel* (1835-1905-1930).
-Carton n°5 : *Diaire du ministre 1839-45 ; Liber Consultationum 1833-1859 ; Consultationum Domus Relationes ab anno 1905-1906 ad annum 1952.*
-Carton n°8 : *Notices nécrologiques et résumé de la vie des pères décédés au collège de 1869 à 1890.*
-Carton n°9 : *Brochures «In Memoriam»* (1883-1911)
-Carton n°10:*Lettres choisies des Pères Généraux* (1822-1947).
-Cartons n°12 et 13 : *Lettres du provincial* (1835-1913). *Liber visitationum collegii Bruxellensis* (remarques du père provincial lors de ses visites au collège Saint-Michel).
-Carton n°25 : *Documents d'instruction pédagogique à l'usage des professeurs et surveillants* (1586-1949).
-Carton n°26 : *Registres du nombre des élèves* (1835-1956).
-Carton n°27 : *Calendriers scolaires* (1901-1922).
-Carton n°28 : *Diaire du préfet* 1843-1847 ; *Diaire du préfet* 1862-1874 ; *Diaire du préfet* 1875-1882.
-Carton n°29 : *Cahiers de proclamations à l'intention des élèves et des professeurs* (1896-1899).
-Carton n°30 : *Registres d'inscription des élèves 1835-1874.*
-Carton n°33 : *Règlements du collège et du pensionnat* (1836-1905).
-Carton n°33/7 : *Congrégations. 1. Liste des conseils de la Congrégation 1840-1858.*
2. Procès-verbaux de la Congrégation de l'Immaculée Conception 1875-1877.
-Carton n°33/8 : *Académie du collège Saint-Michel 1858-59 et 1870.*
-Carton n°34/3 : *Séances académiques 1841-.*
-Cartons n° 34-35-36 : *Listes de répartition des élèves par classe (1835-1905).*
-Carton n°36 : *Listes des élèves par classe 1876-1911.*
-Cartons n°39 à 47 : *Tableaux synoptiques des places et des notes de conduite et d'application.*
-Carton n°59 : *Registres des cartes hebdomadaires* (1859-1905) (ces cartes portaient sur la conduite, l'application et la composition de la semaine).
-Carton n°63 : *Ascensus 1878-1918* (registres indiquant et justifiant la montée d'un élève dans une classe supérieure ou son échec).
-Carton n°68 : *Soirées dramatiques. Programmes. Souvenirs des jubilés du collège ou de certains pères (1866, 1911,1935,1963 ; 1902-1912).*
-Carton n°70 : *Programmes des soirées dramatiques et des académies littéraires et commerciales* 1840-1905 ; *Souvenirs des distributions des prix* (1836-1914) ; *Prospectus du collège* (1840-1905).
-Carton n°71 : *Photos* (1875-1945).
-Carton n°83 : *Congrégation de Notre Dame des Anges 1852-1853. Collège Saint-Michel. Diaire ou compte-rendu des réunions 1852-1884.*
AMDG. Ancien collège Saint-Michel. 14, rue des Ursulines. Bruxelles. Congrégation de Notre Dame des Anges érigée canoniquement le 10 juin 1841. [1 cahier].
Congrégation de l'Immaculée Conception et de l'Enfant Jésus érigée au collège Saint-Michel le 9 décembre 1854. [1 cahier].
-Carton n°85 : *AMDG. Cahier de la Congrégation de Notre Dame des Anges. Pensionnat Saint-Michel.*

1848-1873. Souvenir du premier quart de siècle d'existence de la Congrégation de Notre Dame des Anges érigée au pensionnat Saint-Michel en l'année 1848, s.l.n.d. [Bruxelles] [1873].
Congrégation de la Très Sainte Vierge Marie sous le titre de l'Immaculée Conception canoniquement érigée au Pensionnat Saint-Michel le 8 décembre 1846. [1 cahier].
Congrégation de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie, Reine de la Paix établie au Collège Saint-Michel, 4 rue des Ursulines, Bruxelles. [1 cahier].
Elections 1846-1883.
Société de Saint-Vincent-de-Paul. Conseil particulier de Bruxelles. Conférence du collège Saint-Michel : Discours prononcé en faveur des pauvres par le président de la Conférence, Bruxelles, 1875, 1876, 1878, 1879, 1881-1883, 1888.
-Cartons n°84 et 88 : *Actes des Congrégations du collège* (1836-1905).
Diplômes accordés aux membres.
Serments des membres des Congrégations signés par chaque récipiendaire (1849-1905).
-Carton n°90 : *Registre des membres de l'Association des Anciens 1890-97 ; listes du P.Beyaert 1887.*
-Cartons n°91-92 : *Association des Anciens. Adresses et comptes* (1886-1937).
-Carton n°93 : *Listes des anciens inscrits dans l'association* (1859-1937).

5. Bruxelles (Résidence du Gésù)

-Carton n° 32/1 : *Congrégation de l'Annonciation. 1. Listes des membres 1895-1896.*
2. Maria congregaties. Procès-verbaux des séances de la Congrégation établie à Bruxelles sous le titre de l'Annonciation de la Sainte Vierge (1841-1853).
3. *Congrégation de l'Annonciation de la sainte Vierge établie à la Résidence du Jésus. Séances du Conseil. 1870-1878.*
4. Congrégation de l'Annonciation de la sainte Vierge établie à la Résidence du Jésus. Séances du Conseil. 1891-1901 ; Réunion du Conseil général de la Congrégation (1902-1952).
5. Dossier «Congrégation Annonciation» de M. Humblet (années 1930).

6. Fonds Sint-Jozef, Aalst (regroupement des archives provinciales consacrées au collège d'Alost et des anciennes archives du Sint-Jozefscollege ramenées à Heverlee en 2001-2002).

-Litterae annuae collegii Alostani 1831-1914 (version manuscrite).
-Cahiers de l'Académie de Rhétorique, 1842-1914.

α) Fonds Communiteit

-Cahier des réponses apportées à la Congrégation générale.

β) Fonds college

-Catalogue général des élèves 1831-1909.
-C11, *Répertoire des adresses du Jubilé 1831-1931.*
-Registre 11/11 : *Congrégation de l'Immaculée Conception. Procès-verbaux des séances du conseil 1832-1872.*
-C 11/12 : 2. *Annales de la congrégation du collège d'Alost (rapport du conseil 1833-1871) Congrégation des externes.*
3. *Sodalitas externorum B.M.V. sub titulo Annuntiationis 1894-1934 (collège Saint-Joseph. Congrégation des élèves externes).*
-C 11/13 : 5. *Album Sodalitatis B. Mariae V. sine Labe Conceptae, in collegio Alostano die 31 maii 1832 constitutae 1850-1867* (liste dactylographiée en 1966).
-C 11/14 : 8. *Journal de la Congrégation. Diaire de la Congrégation de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge au collège d'Alost. 1840-1860.*
9. *Congrégation de l'Immaculée Conception. Registre des séances 1854-1909* (grands internes).
10. *Congrégation de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge établie au collège d'Alost. Compte-rendu des réunions du Conseil 1876-1885.*
11. *Collège Saint-Joseph d'Alost. Congrégation de l'Immaculée Conception. Grande division. Secrétariat 1885-1905.*
12. *Congrégation des Internes I. Secrétariat 1891-1899.*
13. *AMDG. Broederschap van OLV Onbevlekt. Internaat. 1ste Afdeling 1911-1912.*
14. *Jongelingscongregatie. H.Aloysius van Gonzaga 1837* [1 registre] ; *Het vijftigjarig jubelfeest der Jongelingscongregatie 1837-1887 den 21 augusti plechtiglijk gevierd Aalst,* Alost, 1887, 41p.

-C 11/15 : 1. *Congrégation des* (petits internes) *élèves sous le nom de saint Louis de Gonzague (1836-1851). Rapports.*
3. *AMDG. JMJ. Congrégation de la Très Sainte Vierge Marie sous le titre de l'Immaculée Conception. Internat 2ème division* (vers 1885-1890) ; 4. *Congrégation de saint Louis de Gonzague (1899-1901)* (petits internes).
5. *AMDG. Congrégation de saint Louis de Gonzague (1901-1902)* (petits internes).
-C 11/16A : 6, *Souvenirs* (avec listes des membres) *de la Congrégation Notre-Dame du Très Saint-Rosaire (1893-1925).*
8, *Lettre au R.P. Provincial* (3/7/1920) (demande d'un nouveau père directeur pour la congrégation française des Messieurs qui dépérit).
-C 12 : *Répertoire : ont accepté d'assister au jubilé 1831-1931.*
-C 91 : *Catalogus benefactorum. Benefactorum collegii Alostani ab anno 1831.*
-C 100 : *Consultes de la maison d'Alost depuis le 26 septembre 1831 jusqu'au 12 août 1857.*
-C101 : *Diarium collegii Alostani inceptum anno 1831.*
-E 101-102-103 : *Leerlingenlijsten 1888-1913.*
-E 104 : *Studentenlijsten 1904-1906.*
-E 180 : *Inscriptions (internat) 1882-83 à 1902-1903.*

7. Fonds Sint-Barbara, Gent (regroupement des archives provinciales consacrées au collège de Gand et des anciennes archives du Sint-Barbaracollege ramenées à Heverlee en 2001-2002).

-Litterae annuae collegii Gandensis 1833-1914 (version manuscrite).

-AMDG, Collège Sainte-Barbe (listes des élèves par classe, 1870-1913).
-Namenlijsten 1881-1914 (23 cahiers) (liste de l'ensemble des élèves avec une grosse majorité d'adresses et de professions des parents).
-Registre des inscriptions 1833-1834 à 1878-1879 (1 registre).

-Fardes Tooneelstukken 1-4 (4 fardes).
-Cahiers d'Académie de Gand (en registres ou en cahiers) *:*
Règlement de l'Académie de Rhétorique 1848.
Modification du règlement 1856-1857.
Cahiers d'Académie de Rhétorique 1848-1849, 1852, 1856-1860, 1864-1872, 1884-1886, 1889-1890, 1892-93, 1900-07.
Règlement de l'Académie de poésie 1883-1884.
Cahiers de l'Académie de poésie 1883-1885, 1901-1903, 1904-1911.

-Genootschap Vincentius a Paulo, C 45/17 : *Sainte Barbe. Conférence de Saint-Vincent de Paul 1876-1881* (rapports, 1 cahier).
Conférence de Saint-Vincent de Paul érigée au collège Sainte-Barbe à Gand 1882-1887 (1 cahier).
Collège Sainte-Barbe. Conférence de Saint-Vincent de Paul 1886-1893 (1 cahier).
Collège Sainte-Barbe. Conférence de Saint-Vincent de Paul 1894-1905. (1 cahier).
AMDG. Collège Sainte-Barbe. Conférence de Saint-Vincent de Paul 1912-1913 (1 cahier).

-Maria congregaties 2, C 45/20 : second cahier d'admission des membres de Notre-Dame des Anges 1876-1911 (inscription d'élèves d'autres collèges, membres de congrégations arrivant à Sainte-Barbe).
-C 45/23 : 1. Congrégation de la Sainte-Vierge érigée au collège Sainte-Barbe le 8 décembre 1846 sous le titre de Notre-Dame aux Anges. Elections 1843-1893.
2. Congrégation de la Sainte-Vierge érigée au collège Sainte-Barbe le 8 décembre 1846 sous le titre de Notre-Dame aux Anges. Procès-verbaux des réunions.
5. Congrégation de la Sainte-Vierge érigée au collège Sainte-Barbe le 8 décembre 1846 sous le titre de l'Immaculée Conception. Annales des élections 1835-1914

-Finances 4, C 47/3, Livre du mois 1848-1866 ; Livre du mois, 1867-1875.
-Finances 4, C 47/4, Livre du mois 1900-1905 ; Journal 1858-1877 ; Journal comptable du Collège Sainte-Barbe 1838-1858.

-Dossier Stichting van het college (originaux ou copies des actes officiels et de la correspondance traitant de la reprise du collège par les jésuites).

8.Gent Residentie Oost-Eecloo

-Carton CD 41/5 : 1. *Congrégation des Messieurs (Notre-Dame des VII douleurs). Jubilé des 25 ans d'existence (1867-1892)* et *Dossier centenaire* (1967), *Listes des membres.*

9.Anvers (collège Notre-Dame et Institut Saint-Ignace)

-*Antwerpen OLV*, Carton 13/3c, *Listes d'anciens élèves*, liste manuscrite vers 1910.

10. Fonds Louis van Caloen (Archiconfrérie de Saint-François-Xavier)

-*Annales de l'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier*, 3 volumes (1.1854-1868, 2. 1869-1878, 3.1879-1888).
-*L'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier. Diaires du directeur* (3 cahiers 1854-1888).
-Carton n°15 : *Xavierius-Genootschap, ledenlijsten 1884-1895, 15 sections de Bruxelles.*
-Carton n°17 : *Xavierius-Genootschap in het Artsbisdom Mechelen 1870-1932* (1 registre).
-Carton n°20 : *Boek van het werk der medewerkers. Register Nr 7 – ASFX. Registre n°7 du Secrétariat général. Registre des collaborateurs flamands. Séances et travaux.*

d) Archives de l'Association Royale des anciens élèves du collège Saint-Michel (Etterbeek) (ASM)

-*Prospectus du collège 1905-1911.*
-*Registre des inscriptions des élèves 1905-1933.*
-*Cartes hebdomadaires et cartes de sagesse de M. Breugneels (1883-1887).*

e) Archives du collège Saint-Stanislas (Mons) (ASS) (quelques archives sont restées à Mons, au secrétariat du collège)

-*Régistre matricule des élèves du collège Saint-Stanislas à Mons (années 1851-52 à 1892-93).*
-*Collège Saint-Stanislas inauguré en 1851. 2ème registre des inscriptions 1893-94 à 1944-45.*

f) Archives de l'Association des anciens élèves de Saint-Stanislas (en abrégé AAESS) (Mons)

-*Indicateur 1851-1878* (ensemble des inscrits avec indication de leur adhésion, de leur profession, de leur adresse et de leur décès éventuel).
-*Association des anciens élèves du collège Saint-Stanislas à Mons. Assemblée du 17 avril 1898*, Mons, 1898 (annuaire).
-*Association des anciens élèves du collège Saint-Stanislas à Mons. Année 1904*, Mons, 1904) (annuaire).
-*Collège Saint-Stanislas. Association des anciens élèves. Les cinquante-six dernières rhétoriques 1873-1929* (liste dactylographiée).

II. Autres archives ecclésiastiques

a) Archives de l'Archevêché de Malines (en abrégé AAM)

-*Fonds collectio jesuitica (1537-1910).*
-*Fonds Goossens* : correspondance du cardinal avec le P. Jules Verest (1900).
-*Actes de l'Archevêché*, registre 1834-1835.
-*Correspondance avec les ordres religieux* (1833-1835).

b) Archives épiscopales de Gand (en abrégé AEG)

-*Acta episcopalia.*
-Farde *Aalst college.*
-Farde *Gent Paters Jezuïeten.*

c) Archives épiscopales de Liège (en abrégé AEpL)

-Fonds Van Bommel, n°457 : *Pétition au provincial Franckeville.*
-Fonds de Montpellier, boites 16-17, *Correspondances avec les religieux.*
Lettre du Général Beckx à de Montpellier (27/10/1855).
Rapport du P.Bossaert à Mgr de Montpellier, 5/2/1853

d) Archives des Dames de Marie et Joseph à Rome (ADMJR, A26)

-Lettres de Van Crombrugghe à Lefebvre, 2/2/1831 et 19/3/1831.

e) Archives des Frères des Ecoles chrétiennes de Belgique-Nord, Grand-Bigard (en abrégé AFEC).
-EAB1, *Note historique sur l'établissement des FF des Ecoles chrétiennes à Alost.*
-Manuscrits Alost 162.
-EAB2, *Correspondance, lettres du Frère* (directeur d'Alost) *Macy au Provincial des FF.*

e) Archives des Joséphites à Melle (AJM)

-Correspondance du fondateur(le chanoine van Crombrugghe) (en particulier section H : Lettres aux religieux).

III. Archives communales

a) Archives de la Ville de Bruxelles (AVB)

-Administration communale de Bruxelles. Secrétariat. Listes électorales arrêtées par le collège des bourgmestre et échevins le 3 septembre 1889. A partir du 1er mai 1890 jusqu'au 30 avril 1891. Ibidem du 1er mai 1895 au 30 avril 1896.
-Etat civil. Registres de naissance, 1822-1896.
-Registres de population 1846 et 1866.

b) Archives de la Ville de Mons (AVM)
-Registre de la population (clôturés en 1886) : 50 registres.
-Registre de la population (1886-1900) : 70 registres.

c) Archives de la Ville de Verviers (AVV)
-Registres des naissances de la Ville de Verviers 1843-1895 (52 registres).
-Registres des décès 1893.
-Registres des naissances de l'ancienne commune de Petit Rechain 1843-1845 (2 registres).
-Registres des naissances de l'ancienne commune d'Ensival 1854 et 1864 (2 registres).

d) Archives de la Ville d'Alost (SAA)
-Burgerlijke stand. Geboorten. 1822-1889 (13 microfilms).
-SintJozefscollege Bundel.
-Schepencollege. Procès-verbal de la Commission administrative, 1830-1831.

IV. Archives des Universités belges

a) Archives de l'Université de Gand (AUG)

-Registre d'inscription de l'Université de Gand (1841-1915) (10 registres).
-Examens (1877-).

b) Archives de l'Université de Liège (AULG)

-Rôle des étudiants 1865-1914 (15 volumes).
-Résultats des examens.

c) Archives du monde catholique à Louvain-la-Neuve (ARCA)

-Journal personnel d'Alexandre Delmer (1861-1868).

d) Archives du KADOC (Louvain) (KADOC)

- Sur les conférences de Bruxelles : KADOC, Fonds Saint-Vincent de Paul, SVP Brussel, *Société de Saint-Vincent de Paul. Conseil supérieur de Belgique. Composition des bureaux et des conférences de la Belgique*, Bruxelles, 1866 [1 registre].
-*Société de Saint-Vincent de Paul* [après 1871] (registre des dirigeants).
-Sur les conférences de la région de Gand : KADOC, SVP Gent, Arch. SVAP Gent, 1 cahier (nécrologie et liste de membres de la SVdP de Gand 1845-1859) : *Liste des adhérents de la Saint-Vincent de Paul de Gand (1845-1859) ; Société de Saint-Vincent de Paul. Tableau statistique 1908* et KADOC, Arch SVaP GENT, 2.1.1./2: *Membres actifs de la société de Saint-Vincent de Paul. 1 mars 1879* (liste manuscrite).

V. Archives générales du Royaume et archives de l'Etat dans les provinces

a) Archives de l'Etat à Beveren

-*Ville de Gand, Registres des naissances (1820-1870)* (sur microfilms).

b) Archives de l'Etat à Mons

-*Archives de Sainte-Elisabeth, Lettre confidentielle de l'évêque de Tournai aux doyens et desservants de Mons en faveur du collège, 24/11/1853.*

VI. Archives du Musée de l'Armée et d'Histoire militaire (AMAHM)

-*Régistre-matricule des volontaires franco-belges pour les zouaves pontificaux (1853-1870)* (sur microfilm, cinq bobines).

B. Sources imprimées

I. Sources imprimées émanant de la Compagnie de Jésus

-*Dispositions concernant l'enseignement*, 1885-1912.
-*Programme des cours. Humanités anciennes*, Bruxelles, 1905.
-*Programme des cours. Humanités anciennes*, Bruxelles, 1910.
-*Programme des cours de la section professionnelle, 1912*, Hal, 1912.
-*Programme de l'enseignement à donner dans les écoles primaires et les écoles d'application annexées aux écoles et aux sections normales et primaires, publié par le ministère de l'Instruction publique. Arrêté ministériel du 20 juillet 1880,* Bruges, 1880.
-*Programme de la section d'humanités anciennes 1902. Programme commun aux collèges Saint-Servais (Liège), Notre-Dame(Tournai), Saint-Stanislas(Mons), Saint-Michel (Bruxelles), Saint-François-Xavier(Verviers), Notre-Dame de la Paix (Namur), et du Sacré-Cœur (Charleroi),* Bruxelles, 1902.
-*Programme de la section d'humanités modernes 1902. Programme commun aux collèges Saint-Servais (Liège), Notre-Dame(Tournai), Saint-Stanislas(Mons), Saint-Michel (Bruxelles), Saint-François-Xavier(Verviers), Notre-Dame de la Paix (Namur), et du Sacré-Cœur (Charleroi),* Bruxelles, 1902.
-*Programme de la section professionnelle 1897. Programme commun aux collèges du Sud de la province (collège Notre-Dame-de-la-Paix à Namur, collège Saint-Servais à Liège, collège Saint-Michel à Bruxelles, collège Notre-Dame à Tournai, collège Saint-Stanislas à Mons, collège Saint-François-Xavier à Verviers, collège du Sacré-Cœur à Charleroi*, Hal, 1897.
-*Ratio et Institutio studiorum Societatis Jesu*, nouvelle ed., Paris, 1850.

II. Sources imprimées émanant de la Ville de Bruxelles.

-Administration communale de Bruxelles. Secrétariat. Listes électorales arrêtées par le Collège des Bourgmestre et échevins, le 3 septembre 1889. Mises en concordance avec les arrêts de la Cour d'Appel et en vigueur à partir du 1er mai 1890 jusqu'au 30 avril 1891.
-Listes électorales du 1er mai 1885 au 30 avril 1886. Secrétariat.
-Listes des électeurs pour les Chambres, la Province et la Commune devant entrer en vigueur le 1er mai 1907.
-Ville de Bruxelles. Listes des électeurs communaux pour 1920-1921, 12 volumes.

III. Sources imprimées émanant de la Ville d'Alost.

-Liste électorale 1874-1875 ; Provincie Oost-Vlaanderen. Bestuurlijk arrondissement Aalst. Stad Aalst. - Algemeene lijst der cijns- en bekwaamheidkiezers voor 1890-1891.
-Provincie Oost-Vlaanderen. Arrondissement Aelst. Stad Aelst. Lijst der Algemeene, Provinciale en Gemeentekiezers van 1 juni 1896 tot 31 mei 1897.
-Provincie Oost-Vlaanderen. Arrondissement Aelst. Stad Aelst. Algemene, provinciale en Gemeentekiezers van 1 mei 1900 tot 30 april 1901.
-Provincie Oost-Vlaanderen. Arrondissement Aelst. Rechterlijk Kanton Aelst. Stad Aelst. Lijst der Algemene, provinciale en Gemeentekiezers van 1 mei 1910 tot 30 april 1911.
-Provincie Oost-Vlaanderen. Arrondissement Aelst. Stad Aelst. Lijst der kiezers voor de samenstelling der Wetgevende kamers, van de provinciale Raad en Gemeenteraad 1874-1875.
-Provincie Oost-Vlaanderen. Arrondissement Aelst. Stad Aelst. Lijst der kiezers voor samenstelling der Kamer van Volksvertegenwoordigers en van de Senaat en der Provincieraad van 1 juni 1895 tot den 31 mei 1896.

IV. Sources imprimées émanant de différents ministères

-Enseignement supérieur. Jury central et jurys des universités pour la collation des grades académiques. Résultats des examens 1888-1892, s.l.n.d., [1892].
-Etat de l'Instruction moyenne en Belgique, 1842-1848, Bruxelles, 1849.
-Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction Publique. Administration de l'enseignement supérieur et moyen. Programme des études dans les athénées royaux (langues anciennes et modernes ; histoire et géographie ; mathématiques ; sciences naturelles et sciences commerciales), Bruxelles, 1892.
-Rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique, 21 tomes, Bruxelles, 1852-1912.
-Recensements généraux de la population 1846, 1856, 1866,1880, 1890, 1900, 1910...
-Statistique générale de la Belgique. Exposé de la situation générale du Royaume (période décennale de 1851 à 1860) publié par le Ministère de l'Intérieur, t. I., Bruxelles, 1865.
-Statistique générale de la Belgique. Exposé de la situation générale du Royaume de 1876 à 1900 rédigé sous la direction de la Commission centrale de la Statistique en exécution de l'Arrêté Royal du 29 mai 1902, Bruxelles, t.II, s.d.
-Statistique de la Belgique. Population. Recensement général de la population du 31 décembre 1910, t.III, Bruxelles, 1916.

V. Annuaires et almanachs administratifs et commerciaux

-1912. Septembre. Téléphones. Indicateur officiel. September. Telefonen. Officieel Telefoonboek, Gand, s.d. [1912].
-Almanach des adresses de Bruxelles et de ses faubourgs. 1874, Bruxelles, 1874.
-Almanach du commerce ou indicateur industriel, commercial et administratif de la Belgique pour 1841, Bruxelles, 1841.
-Almanach de la Générale gantoise des étudiants catholiques 1905, Gand, 1905.
-Almanach Royal officiel. Publié depuis 1840 en exécution d'un arrêté du Roi, Bruxelles, 1840-1913.
-Almanach de l'Université de Liège 1878-79 et *1885-86*, s.l.n.d. [Liège].
-Almanach-wegwyzer der stad Gend voor het jaer..., Gand, 1840-1850.
- AMDG. Liste des élèves et anciens élèves du collège Notre-Dame d'Anvers présents sous les drapeaux. Studenten en Oud-studenten van het OLVcollege die voor het Vaderland strijden, s.l.n.d. [Anvers] [1918].
-Anciens élèves et maîtres de Saint-Stanislas, juin 1947.
-Les Anciens et le collège 1931-1932, s.l.n.d. [Mons] [1932].
-Annuaire administratif de la Belgique et de la capitale du Royaume, Bruxelles, 1878-1913.
-Annuaire des anciens élèves des Pères jésuites de la Province belge méridionale. 1955, Namur, 1955.

-*Annuaire des anciens élèves des pères jésuites. Province méridionale de Belgique*, 1958-1959, Namur, 1959.
-*Annuaire des anciens élèves du collège Saint-Jean-Berchmans (ancien collège Saint-Michel)*, Bruxelles, 1928. -*Annuaire de l'Association mutuelle du Commerce et de l'Industrie*, Bruxelles, 1893 ;
-*Annuaire du commerce et de l'industrie de Belgique, d'après les documents officiels. Indicateur de toutes les administrations publiques, de la magistrature, des officiers, ministres, commerçants, industriels, agriculteurs et particuliers, etc.*, Bruxelles, 1849-1950.
-*Annuaire du commerce et de l'industrie. Province de Flandre orientale 1889[ibidemm jusqu'en 1927]*, Bruxelles, 1889-1927.
-*Annuaire du commerce et de l'industrie. Province de Hainaut 1891*[*Ibidem* jusqu'en 1914], Bruxelles, s.d., [1891-1914].
-*Annuaire du commerce et de l'industrie. 1905. Province de Liège,* Bruxelles, s.d. [1905].
-*Annuaire du commerce et de l'industrie. 1907. Province de Liège, [Ibidem 1914]* Bruxelles, s.d. [1907 et 1914].
-*Annuaire Didot-Bottin 1903. Bottin mondain 1903,* Paris, 1903.
-*Annuaire général des ingénieurs diplômés en Belgique publié par les soins des associations des ingénieurs sortis des écoles belges,* Gand, 2ème édition, 1912.
-*Annuaire général des ingénieurs diplômés en Belgique par les six grandes écoles et faisant partie des associations fédérées,* Bruxelles, 1936.
-*Annuaire illustré de la Presse belge 1908-1909*, Bruxelles, 1909.
-*Annuaire de l'Université catholique de Louvain,* Louvain, 1841-1913 ; Tongres, 1920-1926.
-*Association des anciens élèves du collège N.-D. de la Paix à Namur. Liste des membres*, Namur, 1900.
-*Association des anciens élèves du collège du Sacré-Cœur de Charleroi. Assemblée générale du 13 septembre 1906. Compte-rendu*, s.l., 1907 (avec liste de membres).
-*Association des anciens élèves du Collège Saint-Michel. Annuaire 1925-1926*, Bruxelles, 1926.
-*Association des anciens élèves du collège Saint-Stanislas à Mons. 1er supplément à l'annuaire de 1931,* s.l.n.d. [Mons].
-*Association des anciens élèves et des anciens maîtres du Collège Saint-Stanislas à Mons. Les Anciens de Saint-Stanislas et le collège. Souvenirs récents-figures d'autrefois. Annuaire 1930-1931,* s.l.n.d., [Mons], [1931].
-*Catalogus Provinciae Belgicae Societatis Jesu inuente anno MDCCCXXXIII*, Gand 1833-1845 puis Bruxelles 1846-1913, 77 tomes.
-*La Chambre des Représentants en 1894-1895*, Bruxelles, 1896.
-*Dubbele wegwyzer der stad Gent en der provincie Oost-Vlaenderen vermeerderd met de naemlijst der fabrikanten, koopmans, grondeigenaers, byzondre*, Gand, 1864 ; *Ibidem*, 1870 ; *Ibidem*, 1875 ; *Ibidem*, 1882 ; *Ibidem,* 1884 et 1885 ; *Ibidem,* 1895.
-*Dubbele wegwijzer der stad Gent en der provincie Oost-Vlaanderen voor het jaar 1913*, Gand, 1913.
-*Dubbele wegwijzer der stad Gent met voorgeborchten en der provincie Oost-Vlaanderen voor het jaar. Indicateur complet de la ville de Gand et des faubourgs et de la province de Flandre orientale*, Gand, s.d., [1921].
-*Dubbele wegwijzer der stad Gent en der provincie Oost-Vlaanderen voor het jaar 1907*, Gand, 1907. *Ibidem 1908*, Gand, 1908.
-*Dubbele wegwijzer der stad Gent en der provincie Oost-Vlaanderen voor het jaer...*, Gand, 1863, 1864, 1870, 1875, 1882, 1884-1885, 1900 et 1908.
-*Ecole supérieure de Commerce Saint-Ignace. Organisation de l'Ecole. Liste des licenciés*, Anvers, s.d. [1925].
-*Federatie van de oud-studenten verenigingen van de Vlaamse jezuietenprovincie, v.z.w., Repertorium 1958,* Anvers 1958.
-I. STEIN d'ALTENSTEIN (de), *Annuaire de la Noblesse belge*, Bruxelles, 1847-1932.
-*OLVcollege Antwerpen. Voorlopige adresslijst van de oudleerlingen*, s.l.n.d. [Anvers] [1956].
-*Repertorium van de oud-leerlingen van het Saint-Barbaracollege 1837-1985*, Gand, 1985.
-A.ROZEZ, *Royaume de Belgique. Almanach du commerce et de l'industrie. XXVè année. Publié avec le concours du gouvernement, 1880,* Bruxelles, 1880.
-*Sint-Barbaracollege Gent. Lijst der Oud-leerlingen. Afgesloten op 10 juni 1954*, s.l.n.d., [Gand], [1954].
-*Souvenir de l'Institut Saint-Ignace. Ecole spéciale de Commerce et d'Industrie sous la direction de la Compagnie de Jésus 1852-1877*, Anvers, s.d. [1878].

VI. Ecrits de circonstance

a) Livres ou articles publiés à l'occasion d'anniversaires, de jubilés ou de solennités diverses

-*1840-1841-1890-1891. 50ème anniversaire de la fondation du collège Notre-Dame d'Anvers, 17-18 mai 1891. Souvenirs*, Anvers, s.d. [1891].
-*1879-1904. Ville de Bruxelles. Le Livre d'or des écoles catholiques. Jubilé des écoles libres de Bruxelles, 17*

octobre 1904. Visite de LL.AA.RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique, 24 janvier 1905, Bruxelles, s.d. [1905].
-*Les Anciens de Saint-Stanislas et le collège. Souvenirs récents-figures d'autrefois. Annuaire 1930-1931*, Mons, 1931.
-*Cercle littéraire. Association des anciens élèves du collège Saint-François-Xavier de Verviers. Livre quinquennal 1888-1893,* Verviers, 1893.
-*Cinquantenaire du collège Saint-Michel, 1905-1955. Album jubilaire*, s.l.n.d. [Bruxelles] [1955].
-*Collège épiscopal Sainte-Marie à Audenarde. Section des humanités. Programme des cours 1893-1894,* Gand, 1894.
-*Collège Notre-Dame de Tournai 1839-1989. Le livre du 150ème anniversaire,* Tournai, 1989.
-*Collège Saint-Jean-Berchmans, 1835-1935. Album du centenaire*, Bruxelles, 1935.
-*Collège Saint-François-Xavier 1855-1905. Souvenir du Cinquantenaire*, Verviers, 1906.
-*Collège Saint-François-Xavier 1855-1955*, Dinant, 1957.
-*Collège Saint-Rombaut à Malines. Distribution solennelle des prix 1897*, Malines, 1897.
-*Le collège Saint-Stanislas*, Mons, 1951.
-*Le collège Saint-Stanislas après la reconstruction. Hommage à nos bienfaiteurs*, Mons, 1896.
-*Collège Saint-Vincent à Eecloo. Programme des cours 1893-1894*, Gand, s.d. [1893].
-*Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Conseil particulier de Bruxelles. Rapports des années de guerre 1914-1915-1916-1917-1918*, s.l.n.d. [Bruxelles] [1919].
-A.DELAVIGNE, *L'ancien collège Saint-Michel (1604-1773)*, Bruxelles, 1896.
-A.DELAVIGNE, *Le nouveau collège Saint-Michel, son premier cinquantenaire*, 1836-1886, Bruxelles, 1897.
-*Fasti breviores Provinciae Belgicae sj 1773-1832-1882*, Bruxelles, 1882.
-*Het Gezelschap van Jezus in België. Historisch overzicht*, Bruxelles, 1907.
-*Histoire du vieux Saint-Michel*, dans *Saint-Michel*, 1905-1906, p.39-43.
-*150 jaar SintBarbaracollege Gent, 1833-1983*, Gand, 1988.
-*Les Institutions d'Enseignement supérieur et de Recherches en Belgique*, s.l. [Ixelles], 1930.
-*Institut Saint-Liévin à Gand. Distribution des prix présidée par Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Gand*, Gand, 1892.
-*Institut Saint-Liévin à Gand. Distribution des prix*, Gand, 1895.
-*Jubilé des 25 années 1854-1879* [de l'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier], s.l.n.d. [1879].
-*Liste des adhérents aux fêtes jubiliaires*, Gand, 1908.
-A.PINCHART, *Le collège Saint-Michel à Bruxelles*, dans *Précis Historiques*, t.XIV, 1865, p.273-278.
-A.PONCELET, *La Compagnie de Jésus en Belgique. Aperçu historique*, s.l.n.d. [Bruxelles] [1907].
-*Saint-François-Xavier 1855-1980*, Stavelot, 1980.
-H. de SAINT-MAUR, *Lycée Fontanes (collège Bourbon, Lycée Bonaparte, Lycée Condorcet). 17ème banquet annuel de l'Association amicale des anciens élèves. Discours prononcé le 26 janvier 1876*, Paris, 1876.
-*LXXVè anniversaire du collège Sainte-Barbe*, Gand, 1908.
-*Séminaire archiépiscopal de Malines. 1ère section. Distribution solennelle des prix présidée par Son Eminence Révérendissime le cardinal Goossens, archevêque de Malines. Le 2 août 1897*, Malines, 1897.
-*Sint-Jan-Berchmans college jubileum*, Bruxelles, 1963.
-*Souvenirs de collège*, in *XXe siècle*, 27/4/1911, p.2.
-*Souvenir du collège Saint-Joseph à Alost 1881-1906*, Alost, s.d.
-*Souvenir jubilaire de la 5ème réunion de l'Association des anciens élèves du collège Saint-Amand à Courtrai, tenue le 26 avril 1909, à l'occasion du 75ème anniversaire de l'existence du collège, 1833-1908*, Courtrai, s.d.
-*Souvenirs du 25ème anniversaire de l'érection du collège Saint-Stanislas à Mons 1851-1876*, Mons 1876.
-[G. STINGLHAMBER], *Congrégation de l'Annonciation de la Sainte-Vierge (Résidence du Jésus) Souvenir du 50ème anniversaire de la fondation. 17 janvier 1892*, Bruxelles, 1892.
-A. VANDESYPE, *Collège Saint-Stanislas. Mons. Récits et souvenirs*, Mons, 1895.
-P.VERHAEGEN, *Notre vieux collège Saint-Michel,* dans *Revue Générale belge,* mars 1935, p.274-289.
-*XXVè anniversaire de la Conférence de Saint-Vincent de Paul établie au collège Sainte-Barbe à Gand*, Gand 1893.
-*XXVe anniversaire du collège Saint-Michel. Boulevard Saint-Michel. Souvenir des fêtes jubilaires 1905-1930, 31/5-1/6/1930*, Bruxelles, 1930.

b) Articles biographiques et/ou nécrologiques

-*1843-1902. Le Révérend Père Alphonse Lahousse de la Compagnie de Jésus. Sa vie, son jubilé, ses funérailles*, s.l.n.d. [Bruxelles] [1903].
-O.DE MEES, *Pierre-Joseph-Théophile Debaisieux*, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain 1920-1926,* Tongres, 1926, p.LXXI-LXXIV.

-R.P. LANGENDRIES, *A la glorieuse mémoire des anciens élèves du collège Sainte-Barbe à Gand morts au champ d'honneur,* s.l.n.d. [Gand] [1919].
-A.MELOT, *Jules Van den Heuvel*, dans *Revue Générale belge*, 1926, p.629-65.
-*In Memoriam Léon de Lantsheere,* dans *Revue Générale belge*, 1912, p.481-482.
-*In Memoriam R.P.Jean-Baptiste Boone*, dans *Précis Historiques*, t.XX, 1871, p.6-16.

c) Actes d'assemblées, publications d'organismes privés ou semi-publics

-*Assemblée générale des catholiques en Belgique. Première session à Malines 18-22/8/1863*, 2 tomes, Bruxelles, 1864.
-*Assemblée générale des catholiques en Belgique. Deuxième session à Malines 29/8-3/9/1863*, 2 tomes, Bruxelles, 1865.
-*Assemblée générale des catholiques en Belgique. Troisième session à Malines* 6-22/8/1867, Bruxelles, 1868.
-*Assemblée générale des catholiques en Belgique. Session de 1891*, t.II, *Compte-rendu des sections*, Malines, 1892.
-*Assemblée générale des œuvres catholiques de l'archidiocèse de Malines, 29-30/4-1/5/1889*, Malines, 1890.
-*Assemblée générale des catholiques en Belgique. Session de 1891*, 3 tomes, Malines, 1893.
-*Association des anciens élèves et professeurs du collège d'Audenarde. Souvenir de la 1ère assemblée générale, tenue le 4 avril 1883*, Gand, s.d..
-*Congrès des œuvres catholiques de la circonscription Ath-Tournai, 15-16 mars 1908*, Tournai, 1908.
-*Congrès régional catholique de l'arrondissement de Bruxelles 1901*, Bruxelles, 1901.
-*Conseils et conférences de la Société de Saint-Vincent de Paul en Belgique,* s.l., 1878.
- *Diocèse de Gand. Société de Saint-Vincent de Paul. Année 1913. Rapport sur les conférences et le Conseil particulier de Gand. Noms et adresses des membres du bureau du conseil particulier et des bureaux de conférences au 1er janvier 1914*, Gand, s.d. [1914].
-*Prospectus du Cercle ouvrier «Union et Travail», rue Brialmont, 11 à Saint-Josse-Ten-Noode*, s.l.n.d. [1895].
-*Société de Saint-Vincent de Paul. Rapport sur les œuvres de l'année 1867. Séance d'agrégation du dimanche 10 mai 1868*, Verviers, 1868, 8p.

VII. Publications de contemporains et travaux-sources

- G.BARNICH, *Le régime clérical en Belgique. L'organisation du parti catholique. La législation sociale et les Œuvres*, Bruxelles, s.d. [1911].
-J.BROECKAERT, *Le graduat en lettres*, dans *Précis Historiques*, t.XIV, 1876, p.85-88.
-J.BROECKAERT, *Le péril social*, dans *Précis Historiques*, t.XXVII, 1879, p.5-17.
-R.P.CAERS, *La Société de Saint-François-Xavier*, dans *Congrès catholique de Malines, 23-26 septembre 1909. 1ère section. Œuvres religieuses, morales et charitables. Rapports*, Bruxelles, s.d., p.339-344.
-Ch.CAHOUR, *Des études classiques et des études professionnelles*, Paris, 1851.
-*Catalogue général du Théâtre pour jeunes gens et jeunes filles*, Paris, 1912.
-Chanoine F.CLAEYS-BOUUAERT, *Le diocèse et le séminaire de Gand pendant les dernières années de la domination française, 1811-1814,* Gand-Paris, 1913.
-A.DALLE, *Rapport sur la petite bourgeoisie*, dans *Congrès régional catholique de l'arrondissement de Bruxelles 1901*, Bruxelles, 1901.
-J.DARIS, *Le diocèse de Liège sous l'épiscopat de Mgr Théodore de Montpellier (1852-1879)*, Liège, 1892.
-J. J. DE SMET, *Biographie de M. le chanoine Verduyn, curé-doyen de Saint-Nicolas à Gand,* Gand, 1869.
-V.DE BUCK, *De l'état religieux en Belgique au XIXè s.,* dans *Journal Historique et Littéraire*, Liège, 1863-1864, 32è année, p.591-602.
-V.DE BUCK, *Les principes catholiques et la Constitution belge*, dans *Précis Historiques*, t.XVIII, 1869, p.102-113.
-L.DEFIVES de SAINT-MARTIN, *Pro Petri Sede ou nos zouaves à Rome. Histoire documentée des invasions des Etats pontificaux en 1860, 1867 et 1870 contenant la biographie des zouaves morts au service du Saint Père*, t.I, Averbode, 1899.
-P.F.DEPLACE, *Histoire des congrégations de la Sainte-Vierge. Souvenir du Jubilé 1584-1884*, Lille-Bruges, 1884.
-W.DEVIVIER, *La liberté et le libéralisme*, Paris-Lille, 1886.
-E.DISCAILLES, *Histoire des concours généraux de l'enseignement primaire, moyen et supérieur (1840-1881)*, 3 vol., Bruxelles, 1882-1883.
-P.DUDON, *Les pères de la Foi et Maurice de Broglie*, dans *Etudes*, t.CLII, 1907, p. 644-658.
-*Sur l'emploi des classiques païens*, dans *Précis Historiques*, t.XVI, 1869, p.394-397.

-*De l'emploi de livres de piété grecs et latins dans les collèges*, dans *Précis Historiques*, t.IV, 1857, p.333-336.
-*De l'enseignement classique et chrétien au XVIIe siècle*, dans *Précis Historiques*, t.II, 1852, p.327-349.
-*L'enseignement libre et l'enseignement officiel. Niveau des études dans les collèges*, Bruxelles, 1857.
-F.FABER, *Histoire du théâtre français en Belgique depuis son origine jusqu'à nos jours*, Bruxelles, 5 volumes, 1870-1880.
-F.W.FABER, *Documents authentiques et inédits tirés des Archives générales du Royaume et bibliographie concernant le théâtre français en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 1880.
-Ed.FEYS, *De la méthode dans l'éducation et l'enseignement*, dans *Précis Historiques*, t.XXIII, 1876, p.181-199.
-J.GAUME, *Le ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation*, Bruxelles, 1852.
-L.-V.GOFFLOT, *Le théâtre au collège du Moyen-Age à nos jours*, Paris, 1907.
-H.HENNE-A.WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, 4 tomes, Bruxelles, 1845-1857 (réimpression anastatique 1963).
-Ch.HOUZE, *L'Eglise et l'ordre social-chrétien*, dans *Précis Historiques*, t.XXXVI, 1887, p.230-234.
-L.HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique de 1831 à 1880*, 5 tomes, Bruxelles, 1878-1881.
-E.JANSSENS, *Topographie médicale et statistique démographique de Bruxelles*, Bruxelles, 1868.
-Fr.KESTENS, *Vie du R.P. De Decker, de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles, 1876.
-Fr.LAURENT, *Lettres sur les jésuites*, Paris-Bruxelles, 1864.
-P.LONGHAYE, *Théâtre chrétien d'éducation*, Tours, 1879.
-A.LEROUX, *Lettre sur l'enseignement des humanités en Belgique vers la fin du XVIIè s.*, dans P.H., t.XIV, 1866, p.261-297.
-Paul MANSION, *Le projet de loi Franck-Segers est-il constitutionnel ? Un nouveau projet*, Gand, 1910.
-*Un mot sur l'éducation révolutionnaire*, dans *Précis Historiques*, t.II, 1852, p.263-278.
-A.MULLER, s.j., *La querelle des fondations charitables en Belgique*, Bruxelles, 1909.
-*La question ouvrière*, dans *Précis Historiques*, t.XXII, 1874, p.22-26.
-F.X.SCHOUPPE, *L'orthodoxie et la Constitution belge*, dans *Revue Générale belge*, 1878, t.II, p.256-262.
-W. TAMPE, *Nos anciens élèves*, dans *Etudes*, t.LXXXV, 1900, p.577-611.
-J.J. THONISSEN, *La vie du comte Félix de Mérode*, Louvain, 1861.
-L.VANDERKINDERE, *L'Université libre de Bruxelles. 1834-1884. Notice historique*, Bruxelles, 1884.
-J.VAN DER MOERE, *De l'importance de la langue flamande aux points de vue national, littéraire, religieux et moral*, Bruxelles, 1853.
-R.P. VAN HEFFEN, *L'œuvre de Saint-François-Xavier considérée du point de vue de la paix sociale*, dans *Congrès des Œuvres sociales, Liège 4-7 septembre 1887*, Liège, 1887, p.2-8.
-R.P. VAN HEFFEN, *Compte-rendu de la réunion tenue à Tronchiennes les 25-26 et 27 juillet 1898*, dans *Les Œuvres dans la Province belge*, Bruxelles, 1898, p.42-46.
-P.VERHAEGEN, *La lutte scolaire en Belgique*, Gand, 1905.
-A.VERMEERSCH, *Manuel social. La législation sociale et les œuvres en Belgique*, nouv. éd., Louvain, 1904.
-G.VERSPEYEN, *Histoire des vingt-cinq premières années du Denier de Saint Pierre depuis sa restauration dans le diocèse de Gand, 1860-1885*, Gand, 1886.
-V.N., *L'ancien pensionnat Saint-Michel*, dans *Saint-Michel*, année 1907-1908, p.65-85.
-A.WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, 2 tomes, Bruxelles, 1855-1857.
-XYZ (E.TERWECOREN, s.j.), *L'Affaire De Buck* et *Supplément à l'Affaire De Buck*, dans *Collection de Précis Historiques*, t.XIII, 1864, p.379 et 393-394.
-XYZ, *Les jésuites et l'affaire De Buck*, Bruxelles, 1864.

VIII. Manuels scolaires

-Franz AHN, *Nouvelle méthode pour apprendre la langue allemande*, Leipzig, 1854.
-Frère ALEXIS, *Cours moyen de géographie à l'usage des écoles primaires comprenant les exercices de géographie locale et la nomenclature géographique, la géographie générale des cinq parties du monde*, Liège, 1887.
-Frère ALEXIS, *Cours moyen de géographie à l'usage de l'enseignement moyen de degré inférieur*, nouv. éd., Liège, 1905.
-Frère ALEXIS, *Cours supérieur de géographie à l'usage de l'enseignement de degré supérieur*, 2 tomes, Liège, 1891-1892.
-Frère ALEXIS, *Cours supérieur de géographie à l'usage de l'enseignement moyen de degré supérieur.*
-Frère ALEXIS, *Cosmographie et géographie mathématique*, Namur, 1905.
-F.ANSART, *Précis de géographie ancienne comparée, ouvrage renfermant tous les détails qui peuvent faciliter l'intelligence des auteurs classiques à l'usage des classes de sixième*, 18ème ed., Bruxelles, 1841.
-F.ANSART, *Cours de géographie moderne*, 5ème ed., Bruxelles, 1837.
-Ch.AUBERT, *Leçons d'arithmétique divisées en deux parties distinctes : la partie pratique ; la partie*

théorique, Paris-Lyon, 1851.
-Ch.AUBERT, *Traité d'arithmétique en 42 leçons*, Tournai, 1844.
-Ch.AUBERT, *Traité élémentaire d'algèbre par un professeur de mathématique*, 8ème ed., Bruxelles, 1861.
-Ch.H.BARLET, *Cours complet d'études commerciales et industrielles*, 2 tomes, 3ème ed. , Malines, 1867.
-Victor BAUME-C.POIRRIER, *Leçons élémentaires de physique accompagnées de notions pratiques de chimie*, 2ème édition, Paris, 1841.
-E.BAUWENS, *Cicero's derde rede tegen Lucius Sergius Catilina*, Bruxelles, s.d..
-E.BAUWENS, *Cornelius Nepos. De viris illustribus, texte revu et corrigé d'après les travaux les plus récents de Hahn, Cobet, Andersen, etc.*, Bruges, s.d..
-E.BAUWENS, *Eléments de grammaire néerlandaise à l'usage de l'enseignement moyen*, Alost, 1902.
-E.BAUWENS, *Exercices latins adaptés à la grammaire des PP Janssens et Van der Vorst de la Compagnie de Jésus*, 9ème ed., Alost, s.d.
-E.BAUWENS, *De kindervriend, een leesboek voor beginnelingen, ten gebruike der voorbereinde klassen van colleges en der gestichten van lager onderwijs*, Alost, 3ème édition, 1919.
-E.BAUWENS, *Nederlandsche spraakkunst : grondregels der Nederlandsche Spraakkunst*, nouvelle édition, s.l., 1903.
-E.BAUWENS, *Oefeningen op de Beginselen*, 2 volumes, Alost, 1904.
-E.BAUWENS, *Oefeningen op de Grondregels*, 3 volumes, nouvelle édition, Alost, 1904.
-E.BAUWENS, *Sallustius, Livius et Tacitus. Tien redevoering tot soldaten of burgers in het Nederlandsch voor het schoolgebruik overgebracht door P. E.Bauwens*, Bruxelles, s.d..
-E.BAUWENS, *Zuid en Noord. Eene bloemlezing uit de beste Zuid en Noord-Nederlandsche schrijvers*, 7ème ed., Bruges, 1902.
-A.BLANCHET-A.M.LEGENDRE, *Eléments de géométrie par A.M..Legendre avec additions et modifications par A.Blanchet*, 11ème ed., Paris, 1868.
-F.BON, *Cours de grammaire flamande*, Bruxelles, 1844.
-V.BOURDON, *Algèbre et géométrie à l'usage des collèges*, Paris, 1830.
-F.BRABANT, *Histoire du Moyen-Age*, 3ème ed., Namur, 1895.
-J.J.BROECKAERT, *L'abrégé du Guide du jeune littérateur*, nouvelle édition, Bruxelles, 1883.
-J.J.BROECKAERT, *Discours choisis de Cicéron*, s.l.n.d..
-J.J.BROECKAERT, *Le Fait divin. Etude historique de la révélation chrétienne et de l'Eglise catholique*, nouvelle édition, Bruxelles, s.d..
-J.J.BROECKAERT, *Guide du jeune littérateur*, Bruxelles, 1850.
-J.J.BROECKAERT, *Histoire de la littérature ancienne et moderne*, nouvelle édition, Bruxelles, 1883.
-J.J.BROECKAERT, *Modèles français recueillis selon le plan du Guide du jeune littérateur*, Bruxelles, 1853.
-J.J.BROECKAERT, *Petit recueil de littérature à l'usage des classes inférieures*, nouvelle édition, Bruxelles, 1869.
-J.L.BURNOUF, *Méthode pour étudier la langue grecque*, Bruxelles, 1835.
-Constant CALLEWAERT (éditeur), *Atlas général de géographie physique et politique*, 2ème édition, Bruxelles, 1858.
-*Catéchisme ou Doctrine chrétienne divisé en cinq parties et quarante-et-une leçons*, 5ème ed. revue et corrigée, conforme au texte original approuvé par S.E. le Cardinal-Archevêque de Malines le 19 novembre 1788, Malines, 1835.
-Léopold CLAESSENS, *L'algèbre des commerçants*, Tournai, 1875.
-Léopold CLAESSENS, *Cours de géométrie. Géométrie plane d'après Legendre*, Tournai, 1874.
-Léopold CLAESSENS, *Manuel d'algèbre à l'usage des humanités*, Tournai, s.d.
-Léopold CLAESSENS *Manuel de questions sur l'algèbre à l'usage des humanités. Théorie et exercices*, Tournai, 1876.
-H.CONSCIENCE, *Geschiedenis mijner jeugd*, Bruxelles, 1911.
-H.CONSCIENCE, *De leeuw van Vlaanderen*, Bruxelles, s.d.
-H.CONSCIENCE, *Wat een moeder lijden kan, eene ware geschiedenis door H.Conscience*, 4ème ed., Bruxelles, s.d.
-*Cours de langue flamande*, Bruxelles, 1871.
-Ch.CROONENBERGHS, *Nouvelle grammaire anglaise précédée d'un traité de prononciation et suivie d'un abrégé de prosodie avec un recueil d'exercices*, Namur, 1888.
-J.B.DAVID, *Eerste beginselen der nederduitsche spraekkunst*, Louvain, 1854.
-J.B.DAVID, *Vaderlandsche historïe*, 3 tomes, Louvain, 1847-1865.
-V. DE BLOCK, *Grammaire grecque mise en harmonie avec les éléments de la grammaire latine. 1ère partie. Rudiments à l'usage de la 6ème et de la 5ème* , Bruxelles, 1863.
-V. DE BLOCK, *Grammaire grecque. 2ème partie*, 2ème édition, Bruxelles, 1866.
-Abbé J.B.DE CORTE, *Petit abrégé de l'Ancien Testament à l'usage des pensionnats et des écoles primaires*

catholiques, 14ème ed., Bruges, 1880.
-F.DELAVENNE, *Grammaire de la langue latine*, Lille, 1882.
-W.DEVIVIER, *Apologie der Christendoms met inleidende verhandelingen over het bestaan van God en over de menschelijke ziel*, 3ème édition, Nimègue, 1913.
-W.DEVIVIER, *L'existence de Dieu*, Paris-Leipzig-Tournai, s.d. [1906].
-W.DEVIVIER, *Questionnaire du cours d'apologétique chrétienne*, Tournai, s.d.
-W.DEVIVIER-L.PEETERS, *Le cours d'apologie chrétienne*, 9ème ed., Tournai, 1892.
-W.DEVIVIER, *Cours d'apologétique chrétienne ou exposé raisonné des fondements de la Foi*, 21ème ed., Tournai, 1914.
-Abbé Cl.J.DRIOUX, *Cours abrégé d'histoire ancienne contenant l'histoire de tous les peuples de l'Antiquité jusqu'à Jésus-Christ*, 9ème ed., Paris, 1859.
-Abbé Cl.J.DRIOUX, *Cours abrégé d'histoire ecclésiastique*, Tournai, s.d.
-Abbé Cl.J.DRIOUX, *Cours abrégé d'histoire du Moyen-Age*, Bruxelles, 1849.
-Abbé Cl.J.DRIOUX, *Cours abrégé d'histoire romaine*, Bruxelles, 1849.
-Abbé Cl.J.DRIOUX, *Cours abrégé d'histoire sainte*, Bruxelles, l850.
-G.ELLIS, *Principes de la grammaire anglaise*, Bruxelles, 1848.
-J.ELLIS, *English grammar and reading practice's exercices*, Amsterdam, 1863.
-*Epitome Historiae Sacrae*, 8ème ed., Bruxelles, 1829.
-A.D.EYSSERIC, *Traité de numération et de calcul*, Paris, 1852.
-F.D.V.D., *Nederduitsche bloemlezing*, 3 tomes, Bruxelles-Gand, 1858.
-FENELON, *Télémaque*, Bruxelles, 1843.
-Ed.FREMY (dir.), *Encyclopédie chimique*, s.l., 1882.
-H.FRINKEN, *Deutsche Lesebuch*, Cologne, 1865.
-Fr.GAZEAU, *Histoire ecclésiastique A.M.D.G.*, 17ème ed., Tours, 1887.
-Fr.GAZEAU, *Histoire moderne*, 4ème ed., Paris, s.d.
-Fr.GAZEAU, *Histoire Sainte A.M.D.G.*, 16ème ed., Tours, 1869.
-Bonaventure GIRAUDEAU, *Histoires et paraboles*, 2e ed. , Paris, 1841.
-*Gradus ad Parnassum sive novus synonymorum, epithetorum thesaurus ab uno e Societatis Jesu*, Bruxelles, 1832 (1ère édition à Liège en 1680).
-M. GUERARD, *Cours complet de langue française. Théorie et exercices*, 2 volumes, Paris, 1852.
-Paul HENKENS, *Lectures allemandes à l'usage des collèges et des pensionnats*, Liège, 1849.
-Paul HENKENS, *Deutsches Lesebuch für höhere Schulen und Erziehunganstalten*, 4ème édition, Liège, 1861.
-J.JANSSENS, *Grammaire grecque*, 3ème ed., Bruxelles, 1889.
-J.JANSSENS, *Grammaire latine*, 2ème ed., Bruxelles, 1883.
-J.de JOUVENCY, *Des dieux et des héros du paganisme*, Malines, 1805 (1ère édition à Paris en 1755).
-P.KERSTEN, *Abrégé du Nouveau Testament. ΕΠΙΤΟΜΗ ΤΗΣ ΚΑΙΡΕΣ ΔΙΑΘΗΚΗΣ*, 15ème ed., Liège, 1877.
-A.LEBAS-V.VERGNIER, *Cours complet de langue allemande*, 2 tomes, Bruxelles, 1843.
-L.LECLERCQ, *Manuel des sciences commerciales rédigé d'après le nouveau programme pour les Athénées et les collèges*, 3ème ed., Bruges, 1860.
-*Leesboek voor de jeugd. Prozastukken*, Bruxelles, 1869.
-L.LEFEBVRE, *Cours d'algèbre élémentaire*, Bruxelles, 1887.
-A.LEROY, *Recueil de textes français*, Bruxelles, 1881.
-*Leesboek voor de jeugd. Prozastukken*, Bruxelles, 1860.
-Ch.C.LE TELLIER, *Grammaire latine à l'usage des collèges et des institutions avec une méthode à faire l'analyse latine*, 18ème ed., Bruxelles, 1829.
-Ch.LHOMOND, *Epitome Historiae Sacrae*, 2ème ed., Paris, 1839.
-J.N.LORIQUET, *Histoire ancienne A.M.D.G.*, Tournai, s.d.
-J.N.LORIQUET, *Histoire moderne*, Paris, 1839.
-J.N.LORIQUET, *Histoire romaine A.M.D.G.*, Paris, s.d.
-B.LOSSCHAERT, *Petit lexique latin-français à l'usage des classes d'humanités*, Turnhout, 1897.
-B.LOSSCHAERT (éditeur scientifique), *Xénophon atheniensis. Anabase. Texte intégral et commenté des livres I, II et IV. Extraits des autres livres et extraits des autres ouvrages*, Liège, 10ème édition, 1958, 298p. (*Collection de classiques grecs*).
-B.LOSSCHAERT, *Xénophon. Cyropédie. Livre premier avec commentaire*, Paris, 1895.
-Achille MEISSAS, *Nouvelle géographie méthodique*, 39ème édition, Paris, 1859.
-Achille MEISSAS, *La Belgique en détail. Géographie méthodique*, s.l.n.d..
-J.MOELLER, *Cours complet d'histoire universelle*, 5 tomes, 2ème ed., Bruxelles, 1853-1858.
-J.MOELLER, *Deutsche blumenlese*, Louvain, 1844.
-*Nederduistche bloemlezing ten gebruike van het middelbare onderwijs*, 4ème ed., Saint-Nicolas, 1864.
-Ch.de NADAILLAC-J.ROUSSEAU, *Les jeux de collège*, Paris, 1875.

F.NOEL-P.CHAPSAL, *Nouvelle grammaire française sur un plan très méthodique avec de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation*, 25ème ed., Bruxelles, 1834.
-F.NOEL-G.DE LA PLACE, *Leçons de littérature et de morale*, 4ème ed., Paris, 1910.
-L. PEETERS, *Démonstration élémentaire de l'existence de Dieu. Introduction au cours d'apologétique du P. W. Devivier*, Tournai, 1899.
-L.PEETERS-W.DEVIVIER, *L'âme humaine. Liberté, spiritualité, immortalité. Supplément du cours d'apologétique du P. Devivier*, Tournai, 1901.
-J.PELOUZE-Ed.FREMY, *Abrégé de chimie*, Paris, 1878.
-Ed.PROCES, *Modèles français extraits des meilleurs écrivains avec notices par Ed.Procès*, 4 tomes, nouvelle ed., Bruxelles, 1895-1902.
-Ed.PROCES, *Modèles français. 2ème série destinée aux classes professionnelles*, 2 volumes, Bruxelles, 1893.
-Bernard REINERDING, *Cours théorique et pratique de langue allemande*, Liège, 1891.
-P.SADLER, *Grammaire pratique de la langue anglaise*, 4ème ed., Bruxelles, 1840.
-F.X.SCHOUPPE, *Le cours abrégé de religion ou vérité et beauté de la religion chrétienne. Manuel approprié aux établissements d'instruction*, 3ème ed., Bruxelles-Paris, 1875.
-A.SENGLER, *Grammaire française à l'usage des collèges*, Amiens, 1872.
-*De spiegel der jonkheid I-IV*, 4 tomes, Bruxelles-Alost, 1888-1889.
-J.J.SWOLFS, *Précis du cours d'histoire nationale de Mgr Namèche. Disposé pour l'enseignement par J.J.Swolfs*, 3ème ed., Louvain, 1880.
-*Traité du droit constitutionnel en Belgique*, Bruxelles, 8ème ed., 1882.
-J.B.VAN DERKER, *Lessons of English literature in prose and poetry selected by J.B.Van Derker*, 2èmeed., Alost, 1841.
-Fr.VANDESYPE, *Extraits des œuvres de Cicéron à l'usage de la classe de 4ème* , Alost, 1884.
-Fr.VANDESYPE, *M.T.Ciceronis, pro Cn.Plancio oratio ad judices*, Bruxelles, 1893.
-Fr.VANDESYPE, *Narrations et discours tirés de Tite-Live, Salluste et Tacite*, 3ème édition, Bruxelles, 1893.
-C. VAN DE VELDE, *Beginselen der nederlandsche spraakleer*, 4ème édition, Gand, 1895.
-C. VAN DE VELDE, *Eléments de Grammaire flamande à l'usage des établissements d'instruction dans les provinces wallonnes*, Gand, 1874.
-Ch.VAN DE VORST, *Grammaire grecque élémentaire*, 3ème édition, Liège, 1911.
-A.VAN ISEGHEM, *Eléments de grammaire latine et de syntaxe latine*, Alost, 1862.
-A.VAN ISEGHEM [anonyme], *De institutione Grammatica ad normam Emm.Alvari libri duo posteriores pro media et suprema classe grammatices*, Fribourg, 1830.
-A.VAN ISEGHEM [anonyme], *Introduction à la grammaire latine pour les classes inférieures*, Fribourg, 1831.
-A.VAN ISEGHEM, *M.T.Ciceronis loca selecta pro classibus Grammaticae*, 3 volumes, Alost, 1844-1860.
-A.VAN ISEGHEM, *Syntaxe grecque*, Alost, 1866.
-A.VAN ISEGHEM, *Syntaxe latine*, Alost, 1864.
-Auguste VAN MULLEM, *Trigonométrie à l'usage des collèges*, Tournai-Paris, 1861.
-V.VAN TRICHT, *Cours de physique élémentaire*, Bruxelles, 1890.
-K.VAN WEST, *Practische leergang. Eerste deel-tweede deel-derde deel*, Bruxelles, 1871-1873.
-J.VEREST, *Précis de pédagogie au point de vue de nos collèges d'humanités*, s.l., 1900.
-A. ZELLER, *Précis élémentaire d'histoire naturelle : minéralogie, botanique, zoologie à l'usage des institutions et des autres établissements d'instruction publique*, 2ème édition, Paris, 1852.

IX. Presse

a) Revues

- *L'A : revue mensuelle de l'Association des anciens élèves du lycée de Marseille, fondée en 1866*, 13ème année, 1914.
-*Archivium historicum Societatis Jesu*, Rome, 1932- .
-*De Bode der Xavierianen*, Ixelles puis Gand, 1874-1877 et 1897-1908.
-*Bulletin*, Mons, 1898, 1903, 1904, 1906, 1907 (parution irrégulière assurée par les Anciens).
-Ligue antimaçonnique. Bruxelles, *Bulletin antimaçonnique*, Bruxelles, 1911-1914 (revue antimaçonnique de Valetin Brinfaut, député catholique à partir de 1912).
-*Collection de Précis Historiques*, Bruxelles, 1851-1893.
-*Echos de Belgique*, 1908-1924.
-*Journal historique et littéraire*,Liège,1834-1867 (revue catholique constitutionnaliste).
-*Le Messager de l'œuvre de Saint-François-Xavier*, Ixelles, 1874.
-*Les Nouveaux essais pédagogiques*, Bruxelles, 1906-1931 (revue pédagogique des jésuites belges).

-*Revue des Questions scientifiques*, Bruxelles, 1875-1914. (organe de la Société scientifique de Bruxelles, animée par les jésuites du collège Saint-Michel) .
-*Rue de Rome. Verviers*, janvier 1932-juillet 1935.
-*Saint-Michel*, Etterbeek, 1905-1939. (revue réalisée par les élèves et les Anciens du collège d'Etterbeek).
-*Saint-Stanislas*, Mons, 1908-1913 (revue réalisée par les élèves et les Anciens du collège de Mons).
-*La Toque-Anciens* (revue des Anciens de Verviers) *1955-1967.*

b) Journaux

-*Le Bien Public* (1853-1913) (catholique ultramontain)
-*Le Courrier de Bruxelles*, Bruxelles, année 1886 (catholique ultramontain)
-*L'Echo de Bruxelles*, Bruxelles, mars-avril 1860 (libéral)
-*L'Echo de Mons* (1857-1859) (catholique)
-*La Gazette de Mons* (1857-1859) (libérale)
-*Le Hainaut* (catholique)
-*L'Indépendance belge*, Bruxelles, 1843-1844. (libéral).
-*Le Journal de Bruxelles*, Bruxelles, 1841-1844 et 1860 (catholique-libéral)
-*Le National bruxellois*, Bruxelles, années 1902-1903. (quotidien gratuit toutes-boites démocrate-chrétien).
-*Les Nouvelles du jour*, Bruxelles, août-septembre 1868. (apolitique).
-*Le XXe siècle*, Bruxelles, janvier-avril 1911(catholique conservateur).

X. Mémoires, souvenirs et correspondances

-H. CARTON DE WIART, *Souvenirs politiques 1878-1948,* Bruges, t.I, 1948.
-S. LILAR, *Une enfance gantoise*, s.l.n.d. [Verviers], [1986].
-M.MAETERLINCK, *Bulles Bleues,* Monaco, 1948.
-G. VERSPEYEN, *Par la parole et la Plume. Mélanges et souvenirs*, Gand, 1914.

XI. Editions de documents

-M.-Th.DELMER, *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer (1860-1889)*, tomes I-II-III, (*Université de Louvain. Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique.* Fasc.73, 75 et 79), Louvain-la-Neuve-Louvain-Bruxelles, 1988-1994).
-*Entre Marx et Bakounine : César De Paepe. Correspondance présentée et annotée par* B.DANDOIS, Paris, 1974.
-L.GEVERS, *Kerk, onderwijs en Vlaamse Beweging. Dokumenten uit kerkelijke archieven over taalregime en Vlaamsgezindheid in het katholieke middelbare onderwijs 1830-1900,* Louvain-Paris, 1980, (*Cahier du Centre interuniversitaire d'Histoire contemporaine* en abrégé CIHC n°89).
-B. LOSSCHAERT, *P. Oliverii Manarei S.I. Exhortationes super Instituto et regulis Soc. Iesu quas ante trecento amplius annos Provinciis Germaniae et Belgii tradidit*, Bruxelles-Roulers, 1942, 794p.
-Joseph de JOUVANCY, *De la manière d'apprendre et d'enseigner (De ratione discendi et docendi) conformément au décret de la XIVè congrégation générale... ouvrage destiné aux maîtres de la Société de Jésus*, Paris, 1892.
-I.de LOYOLA, *Ecrits. Constitutions de l'Ordre,* (collection *Christus*, n°76), s.l.n.d. [Paris] [1991].
-*Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, Paris, s.d. [1997].
-A.SIMON, *Correspondance du nonce Fornari, 1838-1843*, Bruxelles-Rome, 1956.
-A.SIMON, *Documents relatifs à la nonciature de Bruxelles (1834-1838)*, Bruxelles-Rome, 1958.
-A. SIMON, *L'hypothèse libérale. Documents inédits 1839-1907,* Wetteren, 1956.
-A.SIMON, *Instructions aux nonces de Bruxelles, 1835-1889*, in *Analecta Vaticano-Belgica, Institut historique belge de Rome*, 2ème série, Section C, Bruxelles-Rome, 1961.
-A.SIMON, *Lettres de Pecci (1843-1846)*, Bruxelles-Rome, 1959.

2ème PARTIE : OUVRAGES DE REFERENCE ET TRAVAUX HISTORIQUES

I. Instruments de travail

1. Bibliographies

-V.AELBRECHT, *L'entre-deux-guerres en Belgique 1918-1940 : bibliographie 3 : l'enseignement secondaire*, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, 1991, (*Cahier du Centre d'histoire contemporaine*, volume 3).
-*Archivium Historicum Societatis Jesu* (bibliographie annuelle de la revue), Rome, 1932- .
-*Belgische Bibliografie-Bibliographie de Belgique*, Bruxelles, 1875- .
-*Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications 1830-1880*, 4 tomes, Bruxelles, 1886-1910.
-J.DEBELDER-J.HANNES, *Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1865-1914*, Louvain-Paris, 1965 (CIHC n°38).
-M.DEPAEPE-M.D'HOKER-Fr.SIMON, *Manuels scolaires belges 1830-1880. Répertoire. Belgische leerboeken 1830-1880. Repertorium*, Bruxelles, 2003 (*Archives Générales du Royaume. Studia* n°98).
-M. DE VROEDE-J.LORY-F.SIMON, *Bibliografie van de geschiedenis van het voorschols, lager, normaal- en buitengewoon onderwijs in België 1774-1986 – Bibliographie de l'histoire de l'enseignement préscolaire, primaire, normal et spécial en Belgique 1774-1986*, Louvain-Amersfoort, s.d. [1988].
-J.DHONDT et collaborateurs, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t.XXXI et suivants, 1953- .
-L.FRANCOIS (dir.), *Les multiples visages de l'histoire contemporaine. Bibliographie des mémoires de licence et des thèses de doctorat concernant l'histoire contemporaine belge, réalisés dans les universités belges, en dehors des séminaires d'histoire contemporaine,* Gand, 1992.
-L.FRANCOIS-E.VAN HAUTE-S.VRIELINCK, *Les multiples visages de l'histoire contemporaine*, t.II, *Bibliographie des mémoires de licence et des thèses de doctorat concernant l'histoire contemporaine, réalisés dans les départements d'histoire des universités belges, 1975-1994,* Gand, 1995.
-L.GENICOT (dir.), *Vingt ans de recherche historique en Belgique, 1969-1988*, Bruxelles, 1990.
-P.GERIN, *Sources contemporaines sur les œuvres catholiques en Belgique,* dans *Colloque «Sources de l'histoire religieuse en Belgique» (Bruxelles 30/11-2/12/1967). Epoque contemporaine*, Louvain-Paris, 1968, (CIHC n°17).
-Ph.GODDING-J.PYCKE, *Résumé des mémoires de licence en histoire, 1988-1992, avec index nominatif et analytique, 1978-1993*, Louvain-le-Neuve, 1994 (UCL, département d'Histoire).
-J.P.HENDRICKX, *Répertoire des mémoires de licence et des thèses de doctorat présentés dans les départements d'histoire contemporaine des universités belges*, t.I, *1945-1975*, Louvain-Bruxelles, 1986 (CIHC n°100).
-P.CASPARD (dir.), *Histoire de l'éducation* (bibliographie annuelle de la revue), Paris, 1960- .
-D.JORDELL, *Catalogue général de la Librairie française*, Paris, t.XV, 1904-1968.
-*Les manuels scolaires en France de 1789 à nos jours*, t.I, *Les manuels de grec*, Paris, 1987 ; t.II, *Les manuels de latin*, Paris, 1988.
-A.JOURET, *Bibliographie de l'histoire du Hainaut, 1951-1980*, 2 volumes, Mons, 1984.
-*Moniteur bibliographique de la Compagnie de Jésus*, Roulers-Paris, 1888-1914.
-O.LORENZ, *Catalogue général de la Librairie française pendant 25 ans (1840-1865)*, 4 tomes, Paris, 1867-1871.
-L. POLGAR, *Bibliographie sur l'histoire de la Compagnie de Jésus 1901-1980*, 3 tomes, Rome, 1990.
-A.TIHON, *Les recherches en histoire religieuse contemporaine dans la Belgique francophone*, dans *Foi, gestes et institutions religieuses aux 19ème et 20ème siècles*, Louvain-la-Neuve, 1991, p.9-28.
-R.VAN EENOO-L.FRANCOIS, *Lijst van de doctoraats- en licenciaats verhandelingen voorgelegd aan de sektie geschiedenis van de Rijksuniversiteit Gent van 1973 tot 1981 en publikaties daaruit voorgevloeid tot maart 1982*, Gand, 1982.
-R.VAN EENOO-L.FRANCOIS, *Lijst van de doctoraats- en licenciaats verhandelingen voorgelegd aan de sektie geschiedenis van de Rijksuniversiteit Gent van 1982 tot 1987 en publikaties daaruit voorgevloeid tot december 1987*, Gand, 1988.
-R.VAN EENOO-A.J.VERMEERSCH, *Bibliografisch repertorium vande Belgische pers, 1789-1914,* Louvain-Paris, 1962 et 1973 (CIHC n°23 et 74).
-S.VERVAECK, *Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1831-1865*, Louvain-Paris, 1965 (CIHC n°37).

2. Inventaires d'archives et catalogues d'exposition

-R.BOIJEN, *Inventaris van het archieffonds «Officierendossiers», 1 tot 1000*, Bruxelles, 1985.

-ID, *Inventaris van het archieffonds «Officierendossiers», 1001 tot 2000*, Bruxelles, 1986.
-ID, *Inventaris van het archieffonds «Officierendossiers», 2001 tot 3000*, Bruxelles, 1986.
-ID, *Inventaris van het archieffonds «Officierendossiers», 3001 tot 4000*, Bruxelles, 1986.
-Gunter BOUSSET, *Inventaris van het archief Belgische Hoofdraad en Brusselse Centrale en Bijzondere raad van de Sint-Vincentius a Paulo vereniging 1845-1992. Kadoc,* Louvain, s.d. [1993].
-D.BUTAYE, *Aalst Sint-Jozefcollege 1619-1621-1831-1981 : catalogus van de tentoonstelling over geschiedenis en werking in het collegekerk, te Aalst van 3 oktober tot 16 oktober 1981*, Ninove, 1981.
-A.DEBLON-P.GERIN-L.PLUYMERS, *Les archives diocésaines de Liège. Inventaire des fonds modernes*, Louvain-Paris, 1978 (CIHC n°85).
-E.DE SCHRIJVER, *Inventaris van het archief van het Sint-Vincentius a Paulogenootschap te Gent (1845-1970)*, Louvain, 1985.
-M.D'HOORE, *Archives de particuliers relatives à l'histoire de la Belgique contemporaine (de 1830 à nos jours)*, 2 volumes, Bruxelles, 1998.
-H.HAAG, *Les archives personnelles des anciens ministres belges*, Louvain-Paris, 1963 (CIHC n°29).
-*Kadoc, Archief Sint-Vincentius a Paulo Genootschap te Gent 1845-1970*, s.l.n.d. [Louvain], [1985].
-A.M.PAGNOUL, *Inventaires des papiers Carton de Wiart*, Bruxelles, 1981.
-A.M.SIMON-VAN DER MEERSCH, *Inventaris van het archief van de Rijksuniversiteit te Gent, 1817-1975*, 2 volumes, Gand, 1978-1980.
-J.-M.VALENTIN, *Le théâtre des jésuites dans les pays de langue allemande. Répertoire chronologique des pièces présentées et documents conservés (1555-1773)*, 2 volumes, Stuttgart, 1983-1984.
-S.VERVAECK, *Inventaris van het Archief Jules Malou, 1810-1886*, Bruxelles, 1971.
-T. WYSOKINSKA, *Joachim Lelewel en Belgique. Commémoration 1786-1986. Catalogue*, Bruxelles, 1986.

3. Instruments biographiques

-Roman d'AMAT-M.PRESVOT-R.LIMOUGIN-LAMOTHE, *Dictionnaire de Biographie française*, Paris, 1929- , 10 tomes.
-TH.BERNIER, *Dictionnaire, géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut*, Mons, 1879.
-Lionel BERTELSON, *Dictionnaires des journalistes-écrivains de Belgique,* Bruxelles, s.d., [1960].
-F.G.C. BERTEMANS, *La high society belgo-luxembourgeoise (avec celle des arrondissements de Breda, de Maestricht et de Ruremonde) au début du gouvernement de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas (1814-1815)*, Wetteren, 1973.
-*Biographie coloniale belge*, (puis *Biographie d'Outre-mer belge*), 7 volumes, Bruxelles, 1948-1959.
-*Biographie Nationale publiée par l'Académie Royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique*, 28 volumes et 57 suppléments, Bruxelles, 1866- .
-*BNB. Notices biographiques-Biografische Nota's 1850-1960*, s.l.n.d., [Bruxelles], [1960].
-G.BRAIVE-I.MONDOVITS, *Le corps diplomatique et consulaire belge en Italie (1830-1914). Répertoire bio-bibliographique* (extrait de *Risorgimento*, 12ème année, 1969, n°1), Bruxelles, 1969.
-E. CHAIX d'EST-ANGE, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXè s.*, Evreux, 1903-1917, 20 volumes.
-Nicole CAULIER-MATHY, *Le monde des parlementaires liégeois, 1831-1893. Essai de socio-biographies,* Bruxelles, 1996.
-J.-L. DE PAEPE-Chr. RAINDORF-GERARD (dir.), *Le Parlement belge 1831-1894*, Bruxelles, 1996.
-E .DE SEYN, *Dictionnaire biographique des Sciences, des Lettres et des Arts en Belgique*, Bruxelles, 2 tomes, 1935-1936.
-E.DE SEYN, *Dictionnaire des écrivains belges. Bio-bibliographie* , Bruges, 2 tomes, 1931.
-D.DESTANBERG, *De kiezingen te Gent sedert 1830*, Gand, 1910.
-M.DE VROEDE, *Bijdragen tot de geschiedenis van het pedagogisch leven in België in de 19de en de 20ste eeuw,* 4 tomes, Gand-Louvain, 1973-1978.
-*Dictionnaire de théologie catholique*, 30 volumes et 18 suppléments, Paris, 1902-1950.
-*Etat Présent de la Noblesse belge*, Bruxelles (publication continue de volumes de 1980 à 1996).
-A.FERRABION (dir.), *Dizionario biografico degli Italiani*, t.XIV, Rome, s.d. [1972].
-G.GRENTE (dir.), *Dictionnaire des Lettres françaises. XIXè s.*, Paris, 1972, 2 tomes.
-C. HANLET, *Les écrivains belges contemporains*, t.I, Liège, s.d. [1946],
-F.HOEFER, *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 46 volumes, Paris, 1845-1866.
-L.KOCHS, *Jesuiten-Lexicon. Die Gesellschaft Jesu einst und jetzt,* 2 tomes, nouvelle ed., Louvain, 1962.
-E.KONINCKX, *Le clergé du diocèse de Liège (1825-1967). De priesters van het bisdom Luik (1825-1967). Der -Klerus im Bistum Luttich (1827-1967)*, 2 volumes, Liège, 1974-1975.

-LAFFONT-BOMPIANI, *Dictionnaire biographique des auteurs de tous les temps et de tous les pays*, Paris, 1952, 4 tomes.
-J.LAUREYSSENS, *Industriële naamloze vernotschappen in België 1819-1857*, Louvain-Paris, 1975 (CIHC n°78).
-G.LEFEVRE, *Biographies tournaisiennes XIXè-XXè s.*, Tournai, 1990.
-E.LIVRAUW, *Le Parlement belge. La Chambre des Représentants. Le Sénat en 1900-1902,* Bruxelles, 1901.
-E.MATTHIEU, *Biographie du Hainaut*, Enghien, 1903, 2 tomes.
-D.MEERT, *Alfabetisch repertorium van de families te Erembodegem tussen 1591 en 1880*, Moorsel, 4 volumes, 1999.
-Rufo MENDIZABAL, *Catalogus defunctorum in renata Societate Iesu ab anno 1814 ad annum 1970,* Rome, 1972.
-P.C.MOLHUYSEN-P.J.BLOK-Fr.K.H.KOSSMANN (dir.), *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, 11 volumes, Amsterdam, 1974.
-*Nationaal Biografisch Woordenboek*, 11 volumes, Bruxelles, 1964- .
-*Nouvelle biographie nationale. Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Commission de la Biographie Nationale*, Bruxelles, 1988-, 7 volumes.
-Ch.O'NEILL-J. DOMINGUEZ (dir.), *Diccionario historico de la Compa*ia de Jesus biografico-tematico*, Rome-Madrid, 4 tomes, 2001.
-Cl.R.PATERNOSTRE de la MAIRIEU, *Tablettes du Brabant. Généalogie-histoire-héraldique,* t.VII, Grandmetz, s.d.
-Ch.POPLIMONT, *La Belgique héraldique, recueil historique, chronologique, généalogique et biographique complet de toutes les maisons nobles reconnues de la Belgique*, Bruxelles, 6 volumes, 1866
-CH.ROUSSELLE, *1800-1899. Biographie montoise du XIXè s.*, Mons, 1900.
-CH.ROUSSELLE, *50ème anniversaire de l'indépendance nationale. Hommage aux citoyens qui ont été investis de fonctions politiques à Mons (1830-1880)*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t.XVI, n°2, 1880, p.759-770.
-L.SAINT-VINCENT, *La Belgique charitable. Bruxelles. Charité. Bienfaisance. Philanthropie*, Bruxelles, 1893.
-Luc SCHOKKAERT (ed.), *Biografisch repertorium van de priesters van het Bisdom Gent, 1802-1997,* Louvain, 1997, 2 volumes.
-C.SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, 8 tomes, Bruxelles-Paris, 1893-1898.
-*Le Sénat belge en 1894-1898*, Bruxelles, 1897.
-J.STENGERS (dir.), *Index des éligibles au Sénat (1830-1895)*, Bruxelles, 1975.
-A.TIHON, *Nécrologe du clergé du diocèse de Malines (1913-1961)*, (*Centre d'histoire religieuse. Cahier n°1*), Bruxelles, 2004.
-A.TILLOT, *Notaires belges. Notes biographiques et professionnelles,* Bruxelles, 1902.
-P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge 1894-1969*, Gand-Ledeberg, 1969.
-G.VAPEREAU, *Dictionnaires des contemporains*, 2 volumes, Paris, 1893.

4. Dictionnaires et encyclopédies

-P. AUGE (dir.), *Larousse du XXème s. en six volumes*, Paris, s.d. [1933].
-J.BREMOND-A.GELEDAN, *Dictionnaire économique et social*, s.l.n.d. [Paris] [1990].
-*Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain*, 8 tomes, Paris, 1947-1984.
-M.CHARLOT (dir.), *Encyclopédie de la civilisation britannique*, Bruxelles, Paris, s.d. [1976].
-Th.DENOEL, *Le nouveau dictionnaire des Belges*, s.l.n.d. [Bruxelles] [1993].
-A.DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, Bruxelles, 2 tomes, 1925.
-Cl. DURAND-PRINBORGNE-J.HASSENFORDER-Fr. de SINGLY (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, 1994.
-*Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, Paris, 1912- .
-*Encyclopaedia Universalis*, nouvelle éd., 28 volumes et 2 suppléments, Paris, 1996.
-*Encyclopédie van de Vlaamse Beweging*, 2 volumes, Tielt-Utrecht, 1973-1975.
-H.HASQUIN (dir.), *Dictionnaire d'Histoire de Belgique. Vingt siècles d'institutions. Les hommes, les faits,* s.l.n.d. [Bruxelles] [1988].
-A.JOURDAIN, *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du Royaume de Belgique*, Bruxelles, 1874.
-M.MOURRE, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, 1996, 5 tomes.
-*The New Encyclopaedia Britannica*, 32 volumes, Chicago-Londres-Auckland, 1998.
-*Nieuwe encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, 3 volumes, s.l.n.d. [Tielt] [1998].

VII. Ouvrages ou articles d'introduction aux autres sciences sociales

-R.BOUDON, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, s.l.n.d. [Paris] [1979] ;
-P.BOURDIEU-J.Cl.PASSERON, *Les héritiers. Les étudiants et la culture,* Paris, 1964.
-P.BOURDIEU-J.Cl.PASSERON, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement,* Paris, 1970, p.178-179 et 240.
-M.DURU-BELLAT, *Le fonctionnement de l'orientation. Genèse des inégalités sociales à l'école,* Paris-Genève, 1988.
-M.DURU-BELLAT-A.HENRIOT-VAN ZANTEN, *Sociologie de l'école,* s.l. [Paris], 1992.
-M.DURU-BELLAT-A.MIGNAT, *La question de l'hétérogénéité des publics d'élèves au collège*, s.l., 1997. -
M.FUMIERE-Chr. LEONARD, *Etude du milieu : dossier documentaire : 2ème rénové*, Wavre, 1984.
-D.GOUX-M.MAURIN, *Origine sociale et destinée scolaire,* dans *Revue française de sociologie*, t.XXXVI, 1995, p.81-121.
-N.HIRTT, *L'école sacrifiée. La démocratisation de l'enseignement à l'épreuve de la crise du capitalisme*, s.l.n.d. [Bruxelles-Anvers] [1996].
-N.HIRTT-J.-P.KERCKHOFS, *Les déterminants sociaux de la sélection et de l'échec scolaires. Une enquête en province du Hainaut*, Bruxelles, 1996.
-G.IGNASSE-M.-A.GENISSEL, *Introduction à la sociologie*, s.l.n.d., (Paris), (1995).
-J.MURPHY, *A most respectable prejudice : inequality in educational research and policy,* dans *British Journal of Sociology*, t.XLI, 1990, n°1, p.29-54.
-J.Cl.PASSERON-F.de SINGLY, *Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle,* dans *Revue française de science politique,* t.XXXIV, 1984, n°4, p.840-891.
-P.PERRENOUD, *La fabrication de l'excellence scolaire*, Genève, 1984.

VI. Travaux

1. Histoire de la Compagnie de Jésus en Belgique et dans le monde

-A.de BETHUNE, *Contribution à l'histoire du théâtre dans les anciens collèges de Belgique, spécialement à Courtrai,* dans *Handelingen van de geschied-en Oudheidkundigen Kring te Kortrijk*, t.III, 1910, p.1-97.
-V.BLOMME, *«Eikels worden bomen». Het Sint-Vincentiuscollege van Eeklo (1921-1941)*, mémoire UG, 1996.
-P.BONENFANT, *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens (1773)*, Bruxelles, 1925.
-L.BROUWERS, *De jezuieten te Brussel 1586-1773-1833,* Bruxelles, 1979.
-L.BROUWERS, *De jezuieten te Gent, 1585-1773-1823-heden,* Gand, 1980.
-L.BROUWERS, *Le rétablissement de la Compagnie de Jésus en Belgique 1773-1832*, s.l.n.d. [Woluwé-Saint-Pierre].
-D.BUTAYE, *De litteraire Academie in het Sint-Joezfscollege te Aalst van 1842 tot 1886. Een stuk opvoedingsgeschiedenis in het Land van Aalst,* dans *Het Land van Aalst,* 1989, p. 99-114.
-L.CHATELLIER, *L'Europe des dévots*, Paris, 1987.
-Fr. CHARMOT, *La pédagogie des jésuites. Ses principes, son actualité*, Paris, 1951.
-J.CHARYTANSKI, *Le collège des jésuites à Tarnopol pendant les années 1820-1840*, Mémoire UCL, Louvain, 1959.
-*Le 50ème anniversaire du C.S.S.*, dans *Saint-Michel*, 1939, p.6-15.
-Liliane CLAEYS, *Het O.L.V.college van Antwerpen, 1840-1914. Ad Maiorem Dei Gloriam*, Mémoire KUL, 1991.
-P.C.CLAEYS, *Onderwijsstructuren en sociale mobiliteit : enige verkennende en kritische beschouwingen over de ontwikkeling van het Westers schoolwezen als instrument tot sociale stijging en daling*, Leyde, 1966.
-T.CLEMENTS, *«Les Pères de la Foi» in France 1800-1814. Spirituality, foundations, bibliographical notes*, dans *Archivium Historicum Societatis Jesu*, 1988, année LVII, p.233-262.
-M.-M. COMPERE, *La formation littéraire et pédagogique des jésuites en Europe, fin du XVIIè et début du XVIIIè s.*, dans *Paedagogica Historica*, t.XXX, 1994, n°1, p.99-117.
-Fr.de DAINVILLE, *L'éducation des jésuites (XVIè-XVIIIè siècles)*, s.l.n.d., [Paris] [1978].
-Fr. de DAINVILLE, *Effectifs des collèges et scolarité aux XVIIè et XVIIIè siècles dans le Nord-Est de la France*, dans *Population*, 1955, 10ème année, n°3, p.455-488.
-P.DE BELLE, *Jalons pour une histoire du théâtre scolaire en Belgique. Le répertoire des collèges jésuites belges francophones de 1830 à nos jours*, Mémoire du Centre d'Etudes théâtrales, Louvain, 1972.
-J.DE BROUWER, *De Jezuïten te Aalst*, t.II, *Herleving en nieuwe bloeitijd 1831-1981*, Alost, 1981.

-J.DE BROUWER, *De Jezuïten te Aalst*, t.III, *Uitstraling van het college, 1831-1981*, Alost, 1981.
- D.DELARUELLE, *Het Sint-Barbaracollege tijdens het Interbellum. Sociaal-geografische rekrutering en toekomst van de leerlingen*, mémoire UG, 2004.
-P.DELATTRE, *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles. Répertoire topo-bibliographique*, Enghien-Wetteren, 1949-1955, 5 volumes.
-H.DELEHAYE, *A travers trois siècles. L'œuvre des Bollandistes 1615-1915*, 2ème ed., Bruxelles, 1959.
-S.DE SPAEY, *Sint-Barbara, 1833-1914*, Mémoire R.U.G., 1982.
-A.DE SCHREVEL, *Histoire du petit séminaire de Roulers*, Roulers, 1906.
-J.DONOHUE, *Jesuit education. An essay on the foundations of it's idea*, New-York, 1963.
-X.DUSAUSOIT, *Les académies : l'école du verbe théâtre*, dans B.STENUIT (ed.), *Les collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie 1604-1835-1905-2005*, s.l.n.d. [Bruxelles] [2005], p.247-278.
-X.DUSAUSOIT, *Au cœur des collèges : les congrégations mariales*, dans B.STENUIT (ed.), *Les collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie 1604-1835-1905-2005*, s.l.n.d. [Bruxelles] [2005], p.279-314.
-X.DUSAUSOIT, *Le collège Saint-Michel à Bruxelles, histoire et évolution d'un projet pédagogique (1835-1905)*, Mémoire UCL, 1986.
-X.DUSAUSOIT, *Le collège Saint-Michel, création indépendante du monde catholique bruxellois (1833-1843)*, dans B.STENUIT (ed.), *Les collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie 1604-1835-1905-2005*, s.l.n.d. [Bruxelles] [2005], p.155-191.
-X.DUSAUSOIT, *Une école et une ville. Les renseignements tirés des registres d'inscription du collège Saint-Michel à Bruxelles (1835-1905)*, dans G.BRAIVE-J.-M.CAUCHIES (dir.), *La critique historique à l'épreuve. Liber discipulorum Jacques Paquet*, Bruxelles, 1989, p.217-225.
-X.DUSAUSOIT, *L'évolution sociale, professionnelle et politique des jésuites belges au XIXè s. L'exemple du collège Saint-Michel*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, vol. LXXXIII, 1988, n°1, 34-57.
-X.DUSAUSOIT, *L'implantation du collège Saint-Michel à Bruxelles et les raisons de son transfert à Etterbeek (1835-1905)*, dans *Cahiers bruxellois*, t.XXIX, 1988, p.107-128.
-X.DUSAUSOIT, *Présence de la Compagnie de Jésus à Nivelles(1593-1773 et 1831-1852)*, dans *Annales de la société d'archéologie, d'Histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, t.XXVII, 1994.
-X.DUSAUSOIT, *Le théâtre : élever l'âme mais en maintenant «l'audience»*, dans B.STENUIT (ed.), *Les collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie 1604-1835-1905-2005*, s.l.n.d. [Bruxelles] [2005], p.207-246.
-X.DUSAUSOIT, *«Voici la voix qui crie dans le désert (Mc 1,3)». Les premières années d'existence de la Résidence de Mons et du collège Saint-Stanislas (1840-1870)*, dans *Les jésuites à Mons, 1584-1598-1998. Liber memorialis*, s.l.n.d. [Mons] [1999], p.251-279.
-E.FLAMMARION, *Quand les jésuites mettaient Brutus en scène, dans Rome, Ier s. avant Jésus-Christ. Ainsi périt la République des vertus...* , dans *Autrement*, collection *Mémoires*, n°42, avril 1996, p.178-191.
-L.GEVERS, *Vertrouwen of dwang. Flaminganten, jezuïeten en bischoppen in de strijd rond het taalregime in het onderwijs (1901-1906)*, dans *Handelingen van de Koninglijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen*, 1994, 98ème livraison, p.355-372.
-L.GEVERS, *De Jezuieten en de bisschopelijke onderrichtingen van 1906 in zake het taalgebruik in het middelbaar onderwijs*, dans M.DEPAEPE-M.D'HOKER (dir.), *Onderwijs, opvoedingen en maatschappij in de 19de en 20ste eeuw. Liber amicorum Prof. Dr. Maurits De Vroede*, Louvain-Amersfoort, 1987, p.199-210.
-P.HUPEZ, *Les novices jésuites, anciens des collèges et la Compagnie de Jésus en Belgique, 1832-1914*, dans *Les jésuites à Mons 1584-1598-1998. Liber Memorialis*, Mons, s.d. [1999], p.319-332.
-P. HUPEZ, *Le recrutement des jésuites belges, 1832-1914*, Mémoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1990, 2 volumes.
-Les jésuites belges 1542-1992. 450 ans de Compagnie de Jésus dans les Provinces belgiques, s.l.n.d. [Bruxelles] [1992].
-Les jésuites au Congo-Zaïre. Cent ans d'épopée, s.l.n.d. [Bruxelles] [1996].
-Les jésuites à Mons, 1584-1598-1998. Liber memorialis, s.l.n.d. [Mons] [1999].
-C.-J.JOSET, *L'origine des Facultés de Namur 1831-1845*, dans *Société d'Archéologie de Namur. Etudes d'Histoire et d'Archéologie namuroises dédiées à Ferdinand Courtois*, t.II, Namur, 1952, p.969-984.
-J.M.KREINS, *Le R.P.Alphonse Cus, sj (1846-1910). Antécédents et actions sociales dans le Luxembourg. Contribution à l'histoire du catholicisme social dans la province de Luxembourg*, Mémoire de licence Ulg, 1994.
-J.LACOUTURE, *Jésuites*, t.II, *Les revenants*, Paris, s.d. [1992].
-J.W.LANGDON, *The Jesuits and French education : a comparative study of two schools 1852-1913*, dans *History of Education Quaterly*, vol. 18, 1978, p.49-60.
-D.LEOPOLD, *Les jésuites au Kwango 1893-1943*, Bruxelles, 1943.
-Fr.LEBRUN, *La longévité des jésuites français nés au XIXè siècle. Petit essai de démographie différentielle*, dans *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupaquier*, Paris, 1993, p.325-328.
-M.LEROY, *Le mythe jésuite en France sous la monarchie constitutionnelle*, Paris, 1991.

- Fl.LORIAUX, *Autour des fermes-chapelles, la controverse*, dans *Les jésuites au Congo-Zaïre. Cent ans d'épopée*, s.l.n.d. [Bruxelles] [1996], p.42-48.
-Ignace MASSON, *De Aartsbroederschap van Sint-Franciscus-Xavierius en voornamelijk in het bisdom Gent (1854-1896). Een katholieke benadering van het arbeidersprobleem*, Louvain, mémoire de licence en Histoire KUL, 1966.
-E.de MOREAU, *Les idées menaisiennes en Belgique*, dans *Nouvelle revue théologique*, t.LV, 1928, p.570-601.
-E.de MOREAU, *Les missions intérieures des jésuites belges 1833-1853*, dans *Archivium Historicum Societatis Jesu*, t.X, 1941, p.259-282.
-E.de MOREAU, *La suppression de la Compagnie de Jésus dans la principauté de Liège*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t.CX, 1945, p.75-95.
-E.de MOREAU, *La vie secrète des jésuites belges de 1773 à 1830*, dans *Nouvelle revue théologique*, t.LXVII, 1940, 1940, p.32-69.
-L.MOULIN, *Les formes de gouvernement local et provincial dans les ordres religieux*, Bruxelles, 1956.
-J.W. PADBERG, *Colleges in controversy ; the jesuits' schools in France from revival to suppression 1815-1880*, Cambridge (Mass.), 1969.
-*Pater Evarist Bauwens,* dans *Jong en Oud,* n°50, 1967, p.11-15.
-P.PEETERS, *Figures bollandiennes contemporaines,* Bruxelles, 1949.
-A.PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. Etablissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle,* Bruxelles, 2 volumes, 1926.
-E.PUT (dir.), *Les jésuites dans les Pays-Bas et la principauté de Liège (1542-1773),* Bruxelles, 1991.
-X.ROUSSEAUX, «pour mieux tenir dans le devoir la pétulante jeunesse ». *Les sodalités dans les provinces belges (du XVIè au XVIIIè siècle)*, dans B.STENUIT (ed.), *Les collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie 1604-1835-1905-2005*, s.l.n.d. [Bruxelles] [2005], p.143-152.
-X.ROUSSEAUX, *Des sodalités aux C.V.X.,* dans *Les jésuites belges 1542-1992. 450 ans de Compagnie de Jésus dans les Provinces belgiques,* Bruxelles, 1992, p.265-269.
-X.ROUSSEAUX, *Les sodalités. La nébuleuse des dévots (1563-1824),* dans *Les jésuites belges 1542-1992. 450 ans de Compagnie de Jésus dans les Provinces belgiques,* Bruxelles, 1992, p.89-91.
-X.ROUSSEAUX, *Une spiritualité élitiste ou engagée ? Des congrégations aux communautés de vie chrétienne(CVX)*, dans B.STENUIT (ed.), *Les collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie 1604-1835-1905-2005*, s.l.n.d. [Bruxelles] [2005], p.563-573.
-*Saint-François-Xavier de 1855 à 1980*, Verviers, 1980.
-K.SCHOETERS, *De H.R.P.Beckx en de jezuitenpolitiek van zijn tijd*, Anvers, 1965.
-L.SOLLIE, *De evolutie van en in het Middelbar onderwijs in België. Een historisch onderzoek vanuit lessenroosters en leerplannen in het algemeen en geschiedenis en Nederlands in het bijzondere 1850-1970*, Mémoire KUL, s.l.n.d.
-B.STENUIT (ed.), *Les collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie 1604-1835-1905-2005*, s.l.n.d. [Bruxelles] [2005].
-P.TACCHI VENTURI, *Il M.R.P. Francesco Sav. Wernz, Preposito Generale della Compagnie di Gesù*, dans *Civilta cattolica*, t.LXV, 1914, n°3, p.605-611.
-J.M. VALENTIN, *Le Théâtre des jésuites dans les pays de langue allemande (1554-1680). Salut des âmes et ordre des cités,* Berne, 3 volumes, 1978.
-P.VALLIN, *Un projet de société à travers l'éducation*, dans *Politique et mystique chez les jésuites. Hier et aujourd'hui. Colloque public au Centre Sèvres sous le patronage de la Fondation de Montcheuil. 8-9/12/1989*, Paris, 1990.
-R. VAN AERDE, *Het schooldrama bij de jezuiten*, Malines, 1936.
-Fr. VAN DEN KERKHOVE, *Jezuïeten en politiek in de 19de eeuw. Enkele aspecten in verband met de invloed van de jezuïeten op het politieke leven te Gent gedurende de eerste decennia na de oprichting van de Belgische Staat*, dans *150 jaar SintBarbaracollege Gent, 1833-1983*, Gand, 1988, p.101-107.
-Herman VAN GOETHEM (ed.), *Antwerpen en de jezuïeten 1562-2002*, s.l.n.d. [Anvers] [2002].
-H. WATTIER, *Les Anciens de Saint-Stanislas 1897-1997*, Mons, s.d. [1997].
-H. WATTIER, *Le collège Saint-Stanislas 1853-1879*, Mons, 1979.
-A.WOODROW, *Les jésuites, histoire de pouvoir*, Paris, 1984.
-XYZ [Abbé F .X. GEORGES], *Souvenir du Cinquantenaire de l'établissement de la Compagnie de Jésus à Verviers, 1845-1895*, Verviers, 1895.
-Ch. d'YDEWALLE, *Les jésuites*, dans *Revue Générale belge*, juin 1958, p.91-102.

2. Histoire de l'enseignement

-R.ANDERSON, *Secondary Education in mid nineteenth-century France : some social aspects*, dans *Past and Present*, n°53, 1971, p.121-146.
-J.ART, *Les rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur : un arrière-fond pour des recherches ultérieures sur l'histoire des élites belges entre 1814 et 1914*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t.XVII, 1986, n°1-2, p.187-224.
-M.BATTISTINI, *Esuli Italiani in Belgio. Un educcatore, Pietro Gaggia e il suo collegio convitto a Bruxelles*, Brescia, 1935.
-A.BROSENS, *De strijd om de wet van 1850 op het middelbaar onderwijs*, dans *Standen en landen*, 1972, t.LIX, p.79-127.
-D.BAUTERS, *Herkomst, opleiding en toekomst van de leerlingen in het middelbaar vrij onderwijs. Casu: het Jozefietencollege te Melle, 1837-1914,* Mémoire R.U.G., 1981.
-J.BECKER, *Un établissement d'enseignement moyen à Mons depuis 1545*, dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 1912, n°63.
-L. BECKERS, *L'enseignement supérieur en Belgique. Code annoté des dispositions légales et réglementaires, précédé d'une notice historique sur la matière*, Bruxelles, 1904.
-H.BOON, *Enseignement primaire et alphabétisation dans l'agglomération bruxelloise de 1830 à 1879,* Louvain, 1969.
-G.BRAIVE, *Histoire des Facultés universitaires Saint-Louis. Des origines à 1918,* Bruxelles, 1984.
-R.CAMPION ENNEN, *The early History of the* Gradus ad Parnassum, dans *Archivum historicum Societatis Iesu*, juillet-décembre 1987, an LVI, p.233-261).
-P.CASPARD (dir.), *Travaux d'élèves. pour une histoire des performances scolaires et de leur évaluation, XIXè-XXè siècles*, dans *Histoire de l'éducation*, mai 1992 (n°spécial).
-G.CESBRON-L.RICHER, *La réception du latin du XIXème siècle à nos jours*, Angers, 1996.
-G.CHAVEZ-GARCIA, *Constant-Guillaume van Crombrugghe (1789-1865). The response of a christian and a educator to and within the historical context of the 19th century*, Ph.D, Mémoire de la Faculté de Théologie KUL, 1980.
-A.CHERVEL-M.M.COMPERE, *Les humanités dans l'histoire de l'enseignement français*, dans *Les humanités classiques,* numéro spécial de la revue *Histoire de l'éducation*, s.l. [Paris], 1997, p.17-26.
-A.CHOPPIN, *Manuels scolaires. Etats et sociétés. XIXè-XXè siècles,* dans *Histoire de l'éducation*, 1993, n° spécial, 228p.
-P.CLEMENT, *L'enseignement secondaire catholique en Belgique, particulièrement dans le diocèse de Tournai, des origines à nos jours*, 2 volumes, Louvain-la-Neuve, 1988 et 1990.
-M.M.COMPERE, *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, s.l., 1985.
-J.DAEM, *Koninklijk Atheneum Gent 1850-1914*, Mémoire U.G., 1984.
-S.DE FEYTER, *Het taalgebruik in de middelbare scholen voor 1932,* dans *Het Land van Aalst,* n°30, 1978, p.151-188.
-M.DE PAEPE-K.DANS, *Ordre in vooruitgang : alledaags handelen in de Belgische lagere school (1880-1870)*, Louvain, 1999. -M.DE PAEPE-M.DE VROEDE-Fr.SIMON (dir.), *Geen trede meer om op te staan : de maatschappelijke positie van onderwijzers en onderwijzeressen tijdens de voorbije eeuw*, Kapellen, 1993.
-M.DE PAEPE-M.DE VROEDE-Fr.SIMON, *Geen trede meer om op te staan. De Maatschapelijke positie van onderwijzers en onderwijzeressen tijdens de voorbije eeuw*, Kapellen, 1993.
-L.DESGRAVES, *Répertoire des programmes des pièces de théâtre jouées dans les collèges en France (1601-1700),* Genève, 1986.
-M. DE VROEDE (dir.), *Bijdragen tot de geschiedenis van het pedagogisch leven in België in de 19de en 20ste eeuw. Deel III. De Periodieken 1896-1914*, Gand-Louvain, 1978.
-M. DE VROEDE, *La formation pédagogique des Frères des Ecoles chrétiennes, spécialement en Belgique, au cours de la première moitié du 19ème siècle*, dans *Paedagogica Historica*, t.X, n°1, 1970, p.49-79.
-M.DE VROEDE, *Language in Education in Belgium up to 1940*, dans J.TOMIAK (dir.), *Schooling, Educationnal Policy and Ethnic Identity. Comparative Studies on Governements and non Dominant Ethnic Groups in Europe, 1850-1940*, t.I, New-York, 1991, p.111-131.
-M.DE VROEDE, *De pedagogische opleiding van de Jozefieten 1917-1850*, dans *Tijdschrift voor opvoedkunde*, t.XIV, 1968-1969, p.321-329.
-M.D'HOKER, *Entre école et entreprise : l'origine et l'évolution de l'enseignement technique en Belgique, 1830-1914*, dans *Recherches sociologiques*, 1995, n°2, p.15-42.
-M.D'HOKER, *Historische pedagogiek. Deel 2 : van de Aufklärung tot heden*, Louvain, 1993.
-M.D'HOKER-R.RENSON-J.TOLLENEER, *Voor lichaam & geest : katholieken, lichamelijke opvoeding en*

sport in de 19de en 20ste eeuw, Louvain, 1994 (*KADOC Studies* n°17).
-J.D'HOOGHE, *Koninklijk Atheneum Aalst (1843-1950). Geschiedkundig overzicht,* s.l.n.d., (Alost), [1950].
-H.DORCHY, *L'Athénée royal de Bruxelles,* Bruxelles, 1950.
-H.FASSBENDER, *L'épiscopat belge et le projet de loi sur l'enseignement moyen de 1850. Attitudes et opinions*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t.XL, 1969, p.469-520.
-J.FICHEFET, *F.Alexis Gochet, géographe, 1835-1910*, Tamines, 1962.
-P.GERBOD, *La vie quotidienne dans les lycées et les collèges au XIXè siècle*, Paris, 1968.
-L.GEVERS, *In het spoor van het vernederlandsing. Het nederlands als een vak en voertaal in het katholieke middelbaar onderwijs van het aartbisdom Mechelen 1864-1894*, dans *Groote Stooringe 1875. Historische bijdragen tot de geschiedenis van de Vlaamse beweging*, Roulers, 1975, p.181-270.
-M.GONTARD, *L'enseignement secondaire en France de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux (1750-1850)*, Aix-en-Provence, s.d. [1984].
-B.GROESSENS, *L'enseignement : du fondamental au secondaire,* dans J.PIROTTE-G.ZELIS (dir.), *Pour une histoire du monde catholique au 20ème siècle, Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur*, Louvain-la-Neuve, 2003, p.405-437.
-D.GROOTAERS (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, s.l.n.d. [Bruxelles] [1998].
-D.GROOTAERS, *Histoire de l'enseignement technique et professionnel en Belgique (1860-1960)*, Bruxelles, 1994.
-P.GUIRAL-G.THUILLIER, *La vie des professeurs en France de 1870 à 1940*, Paris, 1982 (coll. *La vie quotidienne).*
-F.HABETS, *Histoire de l'enseignement à Mons de 1830 à 1842*, Mémoire UCL, 1965.
-P.HARRIGAN, *French Catholics and Classical Education after the Falloux Law,* dans *French Historical Studies,* 1973, vol. 8, n°1, p.255-278.
-P.HARRIGAN, *Mobility, elites and education in French society of the Second Empire*, s.l.n.d. [Waterloo (Ontario)] [1980].
-P.HARRIGAN, *Secondary Education and the Professions in France during the Second Empire*, dans *Comparative Studies in Society and History*, vol. 17, 1975, p.349-371.
-P.HARRIGAN, *The social appeals of catholic secondary education in France in the 1870s*, dans *Journal of Social History*, vol. 9, 1975, p.122-141.
-P.HARRIGAN, *Social and political implications of Catholic secondary education during the Second Empire*, dans *Societas, a review of social history*, vol.6, 1976, n°1, p.41-59.
-P.HARRIGAN-V.NEGLIA, *Lycéens et collégiens sous le Second Empire. Etude statistique sur les fonctions sociales de l'enseignement secondaire, publiée d'après l'enquête de Victor Duruy (1864-1865)*, Paris-Lille, 1979.
-J.HEUS, *De problematiek van de humaniora in België, 1830-1881*, Mémoire de licence en sciences pédagogiques KUL, Louvain, 1976.
-S.HUBIEN, *Naissance, développement et vie d'une congrégation enseignante au XIXè s. : les Dames de Marie*, Mémoire UCL, 1990.
-Fr.HUTIN, *L'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes en Belgique,* 3 volumes, Tamines, 1911-1914.
-E.LAMBERTS, *Van kerk naar zuil : de ontwikkeling van het katholiek ogarnisatiewezen in België in de 19de eeuw*, dans J.BILLIET (dir.), *Tussen bescherming en verovering. Sociologen en historici over zuilvorming,* Louvain, 1987, p.105-134 (*KADOC Studies n°6).*
-D.LATY, *Histoire de la gymnastique en Europe de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1996.
-J.LORY, *Libéralisme et instruction primaire 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, 2 tomes, Louvain, 1979.
-A.LOUMAYE, *Histoire du collège Saint-Louis à Waremme (1855-1969)*, Mémoire UCL, Louvain, 1969.
-A.MELOT, *L'enseignement en Belgique depuis 1830*, dans J. de HARVENG (dir.), *Histoire de la Belgique contemporaine*, t.III, Bruxelles, s.d., p.7-80.
-D.MOULINET, *Les classiques païens dans les collèges catholiques ? Le combat de Mgr Gaume*, Paris, 1995, 455p.
-P.ORBAN, *Le collège de Melle, 1838 à 1878*, Mémoire U.C.L., 1968.
-P.PEYRONNET, *Un théâtre d'éducation*, dans *Dix-huitième*, t.VIII, 1976, p.107-121.
-C.PIERAERTS-Ad.DESMET, *Vie et œuvres du Chanoine van Crombrugghe*, Bruxelles, 1937.
-M.POWELL, *A sketch history of the collège Saint-Jean-Baptiste, Brussels (1835-1858). Based on notes by Fr George Kean CJ*, s.l.n.d., [Addlestone], [1998].
-*Un siècle d'enseignement libre 1830-1930* (numéro spécial de la *Revue catholique des idées et des faits*), Bruxelles, 1932.
-A.SIMON, *La liberté d'enseignement en Belgique 1830-1930*, Bruxelles, 1951.
-M.SOYER, *L'organisation de l'enseignement moyen à Bruxelles 1830-1850,* Mémoire UCL, Louvain, 1958.
-G.-P.SPEECKAERT, *Livres scolaires d'autrefois de 1840 à 1940*, Bruxelles, 1996.

-J.STENGERS, *L'Eglise et l'orthodoxie des manuels scolaires au XIXè siècle*, dans J.PREAUX (dir.), *Eglise et enseignement. Actes du colloque du Xè anniversaire de l'Institut d'Histoire du christianisme de l'ULB*, Bruxelles, 1977, p.137-168.
-W.THEUNS, *De organieke wet op het middelbare onderwijs 1er juin 1850 en de conventie van Antwerpen*, Louvain-Paris, 1959.
-A.TIHON, *Le clergé et l'enseignement moyen pour garçons dans le diocèse de Malines (1802-1914)*, 5 tomes, Louvain, 1970.
-A.TIHON, *Anathème ou collaboration. L'instruction religieuse dans l'enseignement secondaire de l'Etat après la guerre scolaire de 1879*, dans *L'Eglise et l'Etat à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Mgr Aloïs Simon*, Bruxelles, 1975, p.483-531.
-J.TYSSENS, *Om de schone ziel van 't kind. Het onderwijsconflict als breuklijn in de Belgische politiek*, Gand, 1998.
-A.VANDER ELST, *«Qui ascendit sine labore, descendit sine honore». De prijsuitdeling als hoogtepunt van het beloningssysteem in het middelbaar onderwijs, 19de-20ste eeuw*, Mémoire de licence en sciences pédagogiques KUL, Louvain, 1996.
-Martine VANDERVENNET, *L'action des libéraux pour un enseignement public et laïque : le cas de Mons (1860-1914)*, Bruxelles, 2004).
-A.VAN LAERE, *Une éducation de demoiselles au XIXè s. : les pensionnats des Dames de la Sainte-Famille (1856-1900)*, Mémoire UCL, 1986.
-R.WARNOTTE, *L'enseignement à Verviers de 1830 à 1855*, Mémoire UCL, 1958.
-P.WYNANTS, *Pour écrire l'histoire d'un établissement d'enseignement congréganiste : orientations de recherche, sources et méthodes (XIXè-XXè siècles)*, dans *Insediamenti e iniziative salesiane dopo Don Bosco*, Rome, 1996, p.7-54.

3. Histoire locale des villes étudiées

a) Alost

-G.COPPENS-G.VAN DEN EEDE, *De geschiedenis van de Liberale partij te Aalst 1846-2002*, Alost, 2003.
-E.DE RIDDER-DESADELEER-M.CORDEMANS, *Verkiezingen en verkozenen in het arrondissement Aalst 1831-1878*, Mémoire R.U.G., 1968.
-L.DE RIJCK, *Kenmerken van de industriele ontwikkeling te Aalst (1795-1875)*, dans *Handelingen der Maatschapij voor Geschiedenis en Oudheid te Gent*, t.XVIII, 1964, p. 52-55.
-K.DE WINTER, *Politieke strijd en instabiliteit in het arrondissement Aalst (1830-1840)*, Mémoire de licence UG, 1983.
-Jos GHYSENS, *Herbergen en verenigingen. Aalst 1880-1900*, s.l.n.d. [Deinze] [1988].
-H.LIEBAUT, *De evolutie der politieke partijen in het arrondissement Aalst 1830-1893*, mémoire R.U.G., 1963.
-H.LIEBAUT, *De gezagsconcentratie in het arrondissement Aalst tijdens de 19e eeuw*, dans *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, nouvelle série, t.XXII, 1968, p. 3-107.
-Karsten MAINZ, *Over bouwen en verbouwen. De textielnijverheid in het arrondissement Aalst (1914-1944) : een industriële archeologie*, mémoire UG, 2000-2001, 2 volumes.
-L.MOYERSOEN, *De gemeentepolitiek in Aalst ten tijde van baron Romain Moyersoen (1895-1938)*, dans *Het Land van Aalst*, 1980, p.2-18.
-E.WITTE, *De revolutiedagen van 1830 in Aaslt*, dans *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, nouvelle série, t.XXI, 1967, p. 221-250.
-E.WITTE, *Politieke machtstrijd in en om de voornaamste Belgische steden, 1830-1848*, s.l. (Bruxelles), 2 volumes, 1973.

b) Bruxelles

-H.AELVOET, *Honderdvijfentwintig jaar verfransing in de agglomeratie en in het arrondissement Brussel, 1830-1955*, Bruxelles, 1957.
-A.BOGAERT-DAMIN-L.MARECHAL, *Bruxelles : développement de l'ensemble urbain 1846-1961*, Namur, 1978.
-Gunter BOUSSET-Marie-Thérèse DELMER, *La Société de Saint-Vincent de Paul à Bruxelles (1842-1992)*, dans J.DE MAEYER-P.WYNANTS (dir.), *De Vincentianen in België- Les Vincentiens en Belgique*, Louvain, 1992, *KADOK Studies n°14*, p.241-247.
-Th.DEMEY, *Bruxelles, chronique d'une capitale en chantier*, t.I, *Du voûtement de la Senne à la jonction Nord-Midi*, Bruxelles, s.d., 1990.
-G.DESMAREZ-A.ROUSSEAU, *Guide illustré de Bruxelles. Monuments civils et religieux*, Bruxelles, 1979.

-J.DUBREUCQ, *Bruxelles 1000, une histoire capitale,* 9 tomes, Bruxelles, 1996-2001.
-E.GUBIN, *Bruxelles au XIXè s., berceau d'un flamingantisme démocratique (1840-1873),* Bruxelles, 1979.
-E.GUBIN, *La situation des langues à Bruxelles au XIXè s. à la lumière d'un examen critique des statistiques,* dans *Taal en sociale integratie,* t.I, 1978, p.59-84.
-F.HOUTART, *Les paroisses de Bruxelles 1803-1951,* dans *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales,* 1953, t.XV, p.671-748.
-Ch.KESTELOOT, *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français. Les origines du FDF* (coll. *Histoire contemporaines*), s.l.n.d. [Bruxelles] [2004].
-A.SMOLART-MEYNART et J.STENGERS (dir.), *La région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui,* Bruxelles, 1989.
-J.STENGERS (dir.), *Bruxelles, croissance d'une capitale,* Bruxelles, 1979.
-R.VAN ALBOOM, *Aspecten van de Waalse beweging te Brussel (1877-1914),* dans *Taal en sociale integratie,* t.VI, 1982, p.102-112.
-H.VAN VELTHOVEN, *Het gebruik van het Nederlands en de strafzaken in het arrondissement Brussel : de taalwet Vanderlinden-Renkin (22/2/1908),* dans *Taal en sociale integratie,* t.VII, 1984, p.97-104.
-H.VAN VELTHOVEN, *Taal en onderwijs politiek te Brussel 1878-1914,* dans *Taal en sociale integratie,* t.IV, 1981, p.261-387.
-Ch.VANDERMOTTEN-M.OTS-ALBITAK, *Les médecins à Bruxelles. Différentiation sociale et philosophique de l'espace dans une grande ville,* dans *Revue belge de géographie,* t.C, 1976, p.221-230.
-L.VERNIERS, *Bruxelles et son agglomération de 1830 à nos jours,* Bruxelles, 1958.
-L.VERNIERS, *Les transformations de Bruxelles et l'urbanisation de sa banlieue depuis 1795,* dans *Annales de la Société royale d'archéologie,* t.XXXVII, 1934, p.84-220.

c) Gand

-J.ART, *Herders en parochianen. Kerkelijkheidgegevens betreffende het bisdom Gent 1830-1914,* dans *Handelingen der Maatschapij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent,* nouvelle série, t.XIV, 1979, 223p.
-J.ART, *Kerkelijk structuur en pastorale werking in het Bisdom Gent tussen 1830 en 1914,* dans *Anciens Pays et Assemblées d'Etat,* Courtrai-Heule, 1977, t.LXXI, 423p.
-J.ARTS, *De predikheren te Gent 1228-1854,* Gand, 1913.
-H.BALTHAZAR, *Genèse de la métropole industrielle,* dans J.DECAVELE (dir.), *Gand, apologie d'une ville rebelle,* Anvers, 1989, p.164-179.
-V.FRIS, *Histoire de Gand depuis les origines jusqu'en 1913,* Gand, 1930.
-F.MARTENS, *Politiek en pers. De verkiezingen voor de gemeenteraad te Gent, 1869-1878,* dans *Handelingen der Maatschapij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent,* nouvelle série, t.XX, 1966, p.11-66.
-H.VAN WERVEKE, *Gand, esquisse d'une histoire sociale,* s.l.n.d. [Bruxelles] [1946].

d) Mons

-M.ARNOULD, *Idées politiques et classes sociales au sein du pouvoir communal à Mons de 1785 à 1835* dans *Revue belge d'Histoire contemporaine,* t.XL, 1980, n°3, p.307-327.
-Fr.NEVEN, *La représentation politique du district de Mons de 1830 à 1848,* Mémoire UCL, 1959.
-R.PLISNIER, *Contribution à l'étude de la vie culturelle d'une ville de province au XIXè s. : le cas de Mons (1795-1914), enseignement, musées, bibliothèques, théâtre, musique, beaux-arts et société,* Thèse de doctorat ULB, Bruxelles, 1997.
-R.PLISNIER, *Le théâtre à Mons au XIXè s.* Mons, 2001.
-J.PUISSANT, *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage,* Bruxelles, 1979.

e) Verviers

-C.EL KOFI-CLOCKERS, *La population féminine dans l'industrie textile verviétoise,* Mémoire de licence ULg, 1976.
-J.FOHAL, *Verviers et son industrie il y a 85 ans-1843,* Verviers, 1928.
-Armand de HAGEN, *Maçonnerie et politique au XIXè s. : la Loge verviétoise des «Philadelphes»,* Bruxelles, 1986.
-P.LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers pendant le XVIIIè s. et le début du 19ème siècle. Contribution à l'étude des origines de la Révolution industrielle,* Liège, 1948 (*Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège,* fascicule CXIV).
-J.WYNANTS, *Les origines de la démocratie chrétienne à Verviers. Notes d'histoire anecdotique,* dans *Etudes sociales,* n°35, 1960, 64p.

-*La R. .L., «les Philadelphes et le Travail réunis » 5809-5959*, Verviers, 1959.
-A.ZUMKIR, *Cent ans de vie politique dans l'arrondissement de Verviers*, dans *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, 1998/1, p.89-
-A.ZUMKIR, *Les dynasties politiques dans la province de Liège à l 'époque contemporaine*, in *Annales du 3ème Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Gand, 1956, p.261-289.
-A.ZUMKIR, *La genèse des partis politiques dans l'arrondissement de Verviers à l'époque du suffrage censitaire (1831-1893)*, Liège, 3 tomes, 1997.
-A. ZUMKIR, *Les partis politiques et les élections dans l'arrondissement de Verviers sous le régime du suffrage censitaire 1830-1893*, Liège, Mémoire ULg inédit, 1948.

4. Histoire politique nationale et internationale

-R.AUBERT, *L'Eglise de Belgique et la Défense Nationale de 1830 à 1914,* dans *Actes du colloque d'histoire militaire belge (1830-1980)- Bruxelles 26-28/3/1980*, Bruxelles, 1981.
-R.AUBERT, *Montalembert et Adolphe Dechamps. Contribution à l'histoire des relations de Montalembert avec la Belgique*, dans *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t.LVI, 1970, p.91-113.
-J.BARTELOUS, *Nos premiers ministres de Léopold Ier à Albert Ier 1831-1934*, Bruxelles, s.d.
-J. BARTHELEMY, *L'organisation du suffrage et l'expérience belge*, Paris, 1912.
-M.Cl.CARLIER, *L'anticléricalisme sous l'angle des caricatures de journaux*, 2 volumes, mémoire UCL, 1986.
-J. DE BROUWER, *De pauselijke zouaven*, dans *Het Land van Aalst*, t.XXI, 1969, n°1, p.1-17.
-L.DELAFORTERIE, *Adolf Daens*, dans *Encyclopedia van de Vlaamse Beweging*, t.A-L, Tielt-Utrecht, s.d. [1973], p. 364-366.
-L.DELANGE-JANSON, *Paul Janson, 1840-1913. Sa vie généreuse. Son époque*, Bruxelles, 2 tomes, 1962.
-J.DE MAEYER, *De rode baron. Arthur Verhaegen 1847-1917*, Louvain, 1994 (*KADOC studies 18*).
-J.R.DERRE, *Lamennais, ses amis et le mouvement des idées à l'époque romantique*, Paris, 1962.
-Ch.DISCAILLES, *Charles Rogier (1800-1885), d'après des documents inédits*, 4 vol., Bruxelles, 1892-1895.
-A.ERBA, *L'esprit laïque en Belgique sous le gouvernement libéral doctrinaire (1857-1870) d'après les brochures politiques*, Louvain, 1967.
-J.FABRY, *Les Belges au Guatemala (1840-1845)*, Bruxelles, 1955.
-L.GENICOT (dir.), *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, 1973.
-E.GERARD (dir.), *De Christelijke arbeiders beweging in België*, t.2, Louvain, 1991, (*KADOC Studies 11*).
-M.GRUMAN, *Origines et naissances du parti indépendant (1879-1884),* dans *Cahiers bruxellois*, t.IX, 1964, p.159-181.
- E.GUBIN-J.-P.NANDRIN-E.GERARD-E.WITTE (dir.), *Histoire de la Chambre des Représentants de Belgique 1830-2002*, s.l.n.d. [Bruxelles] [2003].
- J.GUENEL, *La dernière guerre du pape : les zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège 1860-1870*, s.l. [Rennes], 1998.
-G.GUYOT de MISHAEGEN, *Le parti catholique de 1830 à 1884*, Bruxelles, 1946.
-G.GYSELS-M.VANDEN EYNDE, *Histoire de Belgique. Les temps contemporains (1848-1958)*, Liège, 1964.
-H.HAAG, *Aux origines du catholicisme-libéral en Belgique (1789-1839)*, Louvain, 1950.
-H.HAAG, *Les droits de la cité. Les catholiques-démocrates et les défenses de nos franchises communales (1833-1836)*, Bruxelles, 1946.
-J.A.JORISSEN, *Constant van Crombrugghe d'après sa correspondance*, s.l.n.d., [Melle].
-M.LAFONTAINE, *L'enfer belge de Santo Tomas. Le rêve colonial brisé de Léopold Ier*, s.l.n.d. [Louvain-la-Neuve] [1997].
-J.LALOUETTE, *La République anticléricale XIXè-XXè siècles*, Paris, s.d. [2002], (coll. *L'univers historique*).
-E.LAMBERTS, *Kerk en liberalisme in het bisdom Gent (1821-1857). Bijdrage tot de studie van het liberaal-katolicisme en ultramontanisme*, Louvain, 1972.
-E.LAMBERTS (ed.), *De kruistocht tegen het liberalisme. Facetten van het ultramontanisme in België in de XIXde eeuw*, Louvain, 1984.
-J.LEVIE, *Michel Levie, 1851-1939, et le mouvement chrétien social de son temps*, Louvain-Paris, 1962.
-P.LEVILLAIN, *Albert de Mun*, Paris, 1983.
-Sœur M.LIBON, *Elie Beaussart (1887-1965). L'identité wallonne et le Mouvement wallon*, Thèse de doctorat en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1986.
-Th.LUYCKX, *Politieke geschiedenis van België*, Bruxelles-Amsterdam, 1964.
-J.-M. MAYEUR, *La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, s.l.n.d. [Paris] [1984].
- W.MOINE, *Résultats des élections belges entre 1847 et 1914*, Bruxelles, 1970, (coll. *Bibliothèque de l'Institut de Sciences politiques*, nouvelle série, n°8).
-E. de MOREAU, *Un frère d'armes de Montalembert. Adolphe Dechamps (1807-1875)*, Paris-Bruxelles, 1911.

-A.MORELLI (dir.), *Les grands mythes de l'histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, s.d. [1995].
-C.POMARET, *Monsieur Thiers et son siècle*, Paris, 1948.
-R. REMOND, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1985.
-M.SIMON-RORIVE, *Résultats des élections législatives en Wallonie de 1848 à 1893. Chambre des Représentants et Sénat*, Louvain-Paris, 1977 (CIHC n°83).
-J.-L. SOETE, *Structures et organisations de base du parti catholique en Belgique 1863-1884*, Louvain-Louvain-la-Neuve, 1996.
- Frère Pascal du SAINT-SACREMENT, *Mgr Freppel*, t.I, 1827-1870, Saint-Parres-les-Vaudes, 1999 ; t.II, *un évêque de combat 1870-1880*, Saint-Parres-les-Vaudes, 2002.
-H.STRIJPENS, *Oost-Vlaanderen : bouwheer van de «staat» België (1789-1814-1830-1879-1914). Van Crombrugghe en het Sint-Jozefscollege te Aalst*, s.l.n.d., (Boortmeerbeek) (1981).
-J.TOLLEBEEK-T.VERSCHAFFEL, *De Belgische jezuïeten en de beoefening van de «nationale kerkgeschiedenis», 1796-1950*, dans *Trajecta, tijdschrift voor de geschiedenis van het katholiek leven in de Nederlanden*, 2ème année, 1993, n°1, p.37-55.
-K.VAN ISACKER, *Werkelijk en wettelijk land. De katholieke opinie tegenover de rechterzijde, 1863-1884*, Anvers, 1955.
-V.VIAENE, *Belgium and the Holy See from Gregorius XVI to Pie IX (1831-1859). Catholic revival society and politics in 19th century Europe*, Louvain, 2001, (*KADOC Studies* n°26).
-D. de VILLEPIN, *Les Cents-Jours ou l'esprit de sacrifice*, (coll. *Tempus*), s.l.n.d. [Paris] [2002].
-E.WEBER, *L'Action française*, (coll. *Pluriel*), s.l.n.d. [Paris] [1985].
-G.WEILL, *Histoire du catholicisme libéral en France, 1828-1908*, Paris, nouvelle ed., 1979.
-L.WILLAERT, *Histoire de Belgique*, 3ème ed., Tournai-Paris, 1937.
-L.WILS, *Het Daensisme*, Louvain, 1969.
-L.WILS, *Histoire des nations belges. Belgique, Flandre, Wallonie : quinze siècles de passé commun*, Louvain-la-Neuve, 1996.
-L.WILS, *Kanunnik Jan David en de Vlaamse beweging van zijn tijd*, Louvain, 1957.
-E.WITTE, *Politieke machtsstrijd in en om de voornaamste Belgische steden, 1830-1848*, s.l. [Bruxelles], 2 volumes, 1973.
-E. WITTE-J. CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, s.l.n.d. [Bruxelles] [1987].
-P.WYNANTS, *Le transfert des fondations d'instruction primaire aux communes (1864-1884) : un épisode de la lutte scolaire*, dans *Liber amicorum Michel Coipel*, Bruxelles, 2004, p.817-831.

5. Histoire religieuse

-P.AMAND, *Mgr Labis, évêque catholique-libéral à Tournai de 1835 à 1872*, Mémoire de licence UCL, 1985.
-J.ART, *De evolutie van het aantal mannelijke roepingen in België 1830-1975*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t.X, 1979, n°3, p.281-370.
-R.AUBERT, *Le cardinal Mercier, 1851-1926. Un prélat d'avant-garde*, Louvain-la-Neuve, 1994.
-M.BECQUE, *Le cardinal Dechamps*, 2 tomes, Louvain, 1956-1957.
-L. CAPELLE, *Vie du cardinal Giraud, archevêque de Cambrai*, Lille, 1852).
-E.FRUTSAERT, *De R.K. Catechisatie in Vlaamsche België vanaf het Concilie van Trente*, 1. *Het leerboek of de catechismus. Een geschiedkundige proef*, Louvain-Bruxelles, 1934.
-J.E.JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis Heylen, évêque de Namur : son action sociale et religieuse pendant vingt-cinq ans d'épiscopat*, Namur, 1924).
-A.MORTIER, *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, Paris, 1903-1920.
-*Un siècle d'Eglise catholique en Belgique 1830-1930*, Courtrai, 1934.
-A.SIMON, *L'Eglise catholique et les débuts de la Belgique indépendante*, Wetteren, 1949.
-A.SIMON, *Le cardinal Sterckx et son temps*, 2 tomes, Wetteren, 1950.

6. Histoire de la presse

-M.BLANPAIN, *Le* Journal de Bruxelles : *histoire interne de 1863 à 1871*, Louvain-Paris, 1965 (CIHC n°39).
-H.GAUS-A.J.VERMEERSCH, *Répertoire de la presse bruxelloise. Repertorium van de Brusselse pers (1789-1914)*, 2 tomes, Louvain-Paris, 1965-1968 (CIHC n°42 et 50).
-P.GERIN, *Presse populaire catholique et presse démocrate-chrétienne en Wallonie et à Bruxelles (1830-1914)*, Louvain-Paris, 1976 (CIHC n°80).
-Freddy JORIS, *La presse verviétoise de 1818 à 1850*, Paris-Louvain, 1978 (CIHC n°87).

-Freddy JORIS, *La presse verviétoise de 1850 à 1914*, Paris-Louvain. 1982, (CIHC n°92).
-I.KOVALOVSKY, *L'Universel (1859-1861). Histoire du journal et analyse du contenu*, 3 tomes, Mémoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1981.
-P.LEFEVRE, *Répertoire des journaux et périodiques de l'arrondissement de Mons (1786-1940)*, Louvain-Paris, 1980, CIHC n°88.
-H.LIEBAUT, *Repertorium van de pers in het arrondissement Aalst, 1840-1914,* Louvain-Paris, 1967, (CIHC n°41).
-N.PIEPERS, *La* Revue Générale *de 1865 à 1940. Essai d'analyse du* contenu, Louvain-Paris, 1968 (CIHC n°67).
-J.PIROTTE, *Périodiques missionnaires belges d'expression française : reflets de cinquante années d'évolution d'une mentalité (1889-1940)*, Louvain, 1973.
-*Quand «La Libre» s'appelait «Le Patriote» (1884-1914)*, s.l.n.d. [Gembloux] [1984].
-R.ROBBRECHT, *De konservatief-klerikale partij te Gent tot de stichting van de «bien Public », 1830-1853*, Mémoire U.G., 1965.
-Ch.SIAU, *Les journaux* Le XXè Siècle *et* Le Patriote *(1912-1913). Essai d'analyse du contenu*, Mémoire UCL, Louvain, 1970.
-J.VAN DE VORST-ZEEGERS, *Le* Journal de Bruxelles *de 1871 à 1884*, Louvain-Paris, 1958 (CIHC n°36).
-A.VERMEERSCH-H.WOUTERS, *Bijdragen tot de geschiedenis van de Belgische pers 1830-1848*, Bruxelles, 1958 (CIHC n°4).
-E.VOORDECKERS, *Bijdrage tot de geschiedenis van de Gentse pers. Repertorium (1667-1914)*, Louvain-Paris, 1964, CIHC n°33.

7. Histoire sociale

-R.A.BUCHANAN, *Engineers and Government in Nineteenth Century Britain,* dans Roy MACLEOD (ed.), *Government and expertise : Specialists, administrators and professionnals 1860-1919*, Cambridge, 1988.
-Sten CARLSSON, *Svensk Stands Circulation,* Uppsala, 1950.
-Chr.CHARLE, *Les élites de la République (1880-1900)*, s.l.n.d. [Paris] [1987].
-R.DE PRETER, *Les 200 familles les plus riches*, s.l.n.d., [Bruxelles], [1983].
_E.DE RUYCK, *Het Sint-Vincentius a Paulogenoostchap : stichting, bestuur en werking, voornamelijk te Gent (1845-1880)*, Mémoire de licence UG, 1977.
-J.DUPAQUIER-D.KESSLER (dir.), *La société française au XIXè s. Tradition, transition, transformations*, s.l.n.d., [Paris] [1992].
-E.GERARD-P.WYNANTS (dir.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, 2 tomes, Louvain, 1994 (*KADOC Studies* n°16).
-J.KRUITHOF, *De sociale samenstelling van de bevolking te Antwerpen, Brussel, Gent en Luik in 1846-1847,* dans *Handelingen der Maatschapij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, t.XI, 1957, p.197-233.
-P.LEBRUN-M.BRUWIER-J.DHONDT-G.HANSOTTE, *Essai sur la révolution industrielle en Belgique, 1770-1847*, Bruxelles, 1979.
-R.MOUSNIER, *La mobilité sociale au XVIIè s.*, dans *XVIIè siècle*, janvier-mars 1979, n°122, 31è année, n°1, p.2-77.
-P.NANDRIN, *La justice de paix à l'aube de l'indépendance de la Belgique (1832-1848). La professionnalisation d'une fonction judiciaire*, Bruxelles, 1998.
-J.NEUVILLE, *La condition ouvrière au XIXè s.*, t.I, *L'ouvrier objet*, Bruxelles, 1976.
-M.PARET-P.WYNANTS, *La noblesse belge dans les ordres religieux et les congrégations, 1801-1960*, dans *Revue belge d'Histoire contemporaine*, 2000, t.XXX, n°3-4, p.493-539.
-*La population active et sa structure,* Bruxelles, 1961.
-Fr.ROSART-G.ZELIS, *Le monde catholique et la question sociale*, Bruxelles, 1992.
-R.REZSHOHAZY, *Origines et formation du catholicisme social en Belgique, 1842-1909,* Louvain, 1958.
-R.REZSHOHAZY, *Histoire du mouvement mutualiste chrétien en Belgique*, Louvain, 1957.

8. Histoire de la littérature, œuvres littéraires et divers

-E.G.BANGOR, *Millevoye, poète (1782-1816)*, (coll. *Les contemporains*, n°665), Paris, s.d. [1905].
-Anna BEFFORT, *Alexandre Soumet, sa vie et ses œuvres*, Luxembourg, 1908.
-E.BELLORINI, *Silvio Pellico*, Messine, s.d. [1916].
-Th.BRAUN, *Un ennemi de Voltaire : Le Franc de Pompignan*, Paris, 1972.
-D.COUTY(dir.), *Histoire de la littérature française*, (coll. *In-extenso*), Paris, s.d., [2002].
-A.DENIS, *Amable-Guillaume-Prosper Brugière, baron de Barante (1782-1866)*, (coll. *Les dix-huitièmes*

siècles, n°44), Paris, 2000.
-J.DE SMET, *Emile Verhaeren*, Malines, 1920.
-H.GILLOT, *La Querelle des Anciens et des Modernes en France de la* Défense et illustration de la langue française *aux* Parallèles *des anciens et des modernes*, Paris, 1914.
-H.A. GRUBBS, *Jean-Baptiste Rousseau and his works*, Princeton, 1941.
-H.GUILLEMIN, *Lamartine, l'homme et l'œuvre*, Paris, nouvelle ed., 1987.
-J.HANSE, *Charles De Coster*, Bruxelles, 1927.
-Fr.HELLENS, *Le naïf*, Bruxelles, s.l. [1987].
-*Histoire des littératures modernes : le romantisme européen*, 3 tomes, Bruxelles, 1978.
- A.HYRVOIX de LANDOSLE, *Jean-Baptiste Rousseau, réfugié en Suisse, en Autriche et aux Pays-Bas 1710-1741*, Paris, 1911.
-S.LILAR, *Une enfance gantoise*, s.l.n.d. [Verviers] [1986].
-P.MAES, *L'enfance et l'adolescence de Georges Rodenbach*, dans *Revue générale belge*, octobre 1920, p.428-440.
-P.MAES, *Georges Rodenbach,* Gembloux, 1952.
-M.MAETERLINCK, *Bulles bleues*, Monaco, 1948.
-M.-A.MATARD-BONUCCI, *Histoire de la mafia*, s.l.n.d. [Bruxelles] [1994], (coll. *Questions au XXè s.*, n°61).
-G.RODENBACH, *Le rouet des brumes*, s.l.n.d.
-G.ROUGER, *Introduction aux contes de Perrault*, Paris, 1967.
-M.SORIANO, *Le dossier Charles Perrault*, Paris, 1973).
-E. SUE, *Le Juif errant*, s.l.n.d. [Paris], [1983].
-C.VANDERPELEN-DIAGRE, *Ecrire en Belgique sous le regard de Dieu*, s.l.n.d. [Bruxelles] [2004] (coll. *Histoires contemporaines*).
-P.VAN TIEGHEM, *Le romantisme dans la littérature européenne*, (coll. *L'évolution de l'humanité. Bibliothèque de synthèse historique n°76*), Paris, 1948.

IV. CD-Rom et sites Internet

400 jaar Jezuïeten in Brussel, Bruxelles, 2004 (CD-Rom).
Historique de l'association des Anciens sur le site officiel du lycée Louis-le-Grand de Paris (http://www.louis-le-grand.org/).
Pour le lycée Charlemagne, voir le site officiel du lycée (http://www.charlemagne.dyndnas.org/).
Biograpfical Dictionnary of Sciences de l'université de Saint-Andrews (Ecosse) (http://www.groups.dcs.st-and.ac.uk/~history/).
Catholic Encyclopedia (édition de 1911 revue et modernisée) sur le site officiel de l'Eglise catholique des Etats-Unis (http://www.newadvent.org/cathen).

CHAPITRE Ier : CHRONIQUE DES FONDATIONS.

La Genèse des collèges d'Alost, de Gand, de Bruxelles, de Mons et de Verviers (1830-1855).

INTRODUCTION.

Pour parvenir à cerner les rapports entre les collèges de la Compagnie de Jésus et la société belge du XIXè s., il n'existe aucun moment plus significatif et plus parlant que celui de la fondation d'un collège. En effet, une coalition de forces va alors se créer dans un cadre local ou provincial pour aboutir à cet événement majeur pour toute ville de cette époque (mais surtout pour une petite ville): la fondation d'un grand collège d'enseignement secondaire.

Cette coalition sera constituée d'acteurs et de groupes sociaux souvent semblables, parfois différents selon le temps et les lieux étudiés. C'est précisément cette évolution religieuse, sociale et politique des «amis de la Compagnie » qui constituera un de nos principaux sujets de préoccupation dans les pages qui vont suivre.

Quelles sont ces forces qui appellent les jésuites ? Quel est le projet ou l'intérêt de chacune d'entre elles ? Qui a peur de la Compagnie ? Qui voudrait empêcher sa venue ? Que peut apporter un collège ignatien à ses partisans ? Que peuvent apporter ces «amis » aux jésuites et à leur école en devenir ? Telles sont quelques questions auxquelles nous essayerons de répondre.

Il sera aussi éclairant de définir les invariants et les spécificités de chaque cas. En effet, nos exemples de fondation s'étalent sur une période allant de l'automne 1830 à l'automne 1855 : des lendemains de la Révolution au règne du libéralisme doctrinaire en passant par toutes les phases de l'unionisme. Les lieux et les situations sociopolitiques sont aussi très diverses. Alost était une petite ville catholique, pauvre et industrieuse des Flandres. Gand était à l'origine une métropole orangiste passée ensuite et définitivement au libéralisme. Bruxelles, la très libérale capitale du royaume, connaît dès les premières années de l'indépendance un développement économique et démographique qui la transformera en une agglomération urbaine impressionnante. A l'opposé, Mons est une ville traditionnelle, bourgeoise, un peu figée, teintée d'un libéralisme voltairien mais cernée par un environnement industriel et charbonnier en plein bouleversement, parfois explosif au point de vue social. Verviers, enfin, est une ville lainière qu'on pourrait presque qualifier de «ville-champignon » : elle est économiquement dominée par quelques familles richissimes et conservatrices mais elle penche de plus en plus nettement vers le libéralisme. En cela, elle s'oppose souvent à son hinterland constitué par des communes beaucoup plus conservatrices, religieusement et politiquement parlant.

En tenant compte de ces circonstances très diverses, dans quelles conditions économiques et matérielles des collèges peuvent-ils naître et surtout survivre ? Car, une fois les fonds rassemblés et les bâtiments préparés, quel système de financement quotidien permettra à l'institution de fonctionner ? Subvention des pouvoirs publics, dons des amis catholiques, minervals des élèves ? Plusieurs solutions seront successivement envisagées et adoptées pour affronter ce monde qui n'est plus celui de l'Ancien Régime (entendez d'avant 1773) et qui exige des innovations par rapport aux pratiques séculaires de l'Ordre.

Ces contraintes financières, et les choix qu'elles entraînent, contribueront fortement à façonner le visage des collèges jésuites en Belgique pendant tout le XIXè s. Ces préoccupations, qui sont parfois bien éloignées de préoccupations religieuses, pastorales ou même pédagogiques, eurent, croyons-nous, des répercussions considérables sur la vie de la Compagnie en Belgique, sa vision de la société, sa manière d'enseigner, son action sociale. Ces choix bien concrets et si importants furent parfois faits sans discussion et «par la force des choses ». Mais, à certaines occasions, plusieurs PP. saisirent l'importance des enjeux et des débats eurent lieu au sein de la province belge sur la personnalité des collèges et, finalement, de la congrégation elle-même à la suite de certaines décisions à première vue très terre-à-terre.

Pour définir le cadre de vie des collèges, nous serons également amené à parler succinctement de la vie politique, de la structure sociale et de l'offre d'enseignement dans les villes que nous avons choisi d'étudier. L'action des jésuites et de leurs amis sera bien entendu prise en compte tant aux point de vue pédagogique que politique, social, financier ou immobilier et ce, pour une période pouvant excéder vingt ans après la fondation du collège. La pérennité de celui-ci n'était pas forcément assurée après une aussi longue période si des choix malheureux avaient été opérés au départ. Mais chacun sait que la Genèse évoquée dans le titre du chapitre ne s'arrête pas, loin s'en faut, au récit de la Création du Monde...

I. UNE PARFAITE RESTAURATION.

LA REPRISE DU COLLEGE D'ALOST PAR LA COMPAGNIE DE JESUS (1830-1881).

Le collège d'Alost fut le tout premier collège à être repris par les jésuites belges après la Révolution de 1830. Il a déjà été bien étudié. L'abbé De Brouwer, à l'occasion du 150è anniversaire du retour des jésuites à Alost publia une somme en 3 volumes sur l'ancien et le nouveau collèges. La suppression de l'ancien collège, les écoles qui lui firent suite jusqu'en 1830, les circonstances de la venue des jésuites en 1831, le développement de leur établissement ont donc été décrits dans cet ouvrage (1).

L'histoire d'Alost à cette époque a aussi été abondamment étudiée. Le professeur Witte parla de la Révolution de 1830 dans la ville dans un article de 1967 et son livre sur les luttes politiques communales dans les principales villes belges de 1830 à 1848 reprit Alost parmi ses exemples de cités analysées (2). Le monde politique d'Alost et de son arrondissement ont été passés au crible par H.Liebaut dans son mémoire de licence et dans un article consacré aux dynasties politiques de l'arrondissement (3). Il existe aussi d'importants travaux sur l'école moyenne de l'Etat, le monde socio-économique, les partis ainsi que sur certaines personnalités alostoises comme le chanoine van Crombrugghe, homme-clé pour la renaissance du collège ignatien (4).

Il nous semble qu'une étude supplémentaire consacrée au rétablissement de l 'école des jésuites ne se justifie que parce qu'elle permettra de mettre en relation les éléments dégagés par le livre de l'abbé De Brouwer avec les travaux cités ci-dessus mais aussi avec l'histoire générale de la Compagnie de Jésus avant la suppression de 1773 et après le rétablissement de 1814. Les pratiques des jésuites dans les autres villes belges, voire, à l'étranger seront aussi des points de comparaison indispensables (4).

Lors de nos recherches, il nous est également apparu que l'abbé De Brouwer n'a pas pu ou n'a pas voulu utiliser tous les renseignements que peuvent fournir les archives de la Ville d'Alost, du *Sint-Jozefscollege* ou encore de la province belge de la Compagnie de Jésus.

Or, l'antériorité du collège d'Alost par rapport à tous les autres établissements des jésuites est d'une extrême importance. Alost et Namur, premiers collèges et, à l'origine, seuls collèges envisagés par la Compagnie de Jésus en Belgique, devaient être exemplaires par rapport à ce que la Compagnie désirait faire en Belgique en matière d'enseignement (5). Les pages qui vont suivre essayeront de montrer quel projet l'ordre ignatien avait pour ses collèges au tout début de la Belgique indépendante. Alost concrétise alors les conceptions de la Compagnie mais l'avenir montrera bientôt que celles-ci sont irréalisables et qu'un collège (celui d'Alost, justement) risquait bien de périr s'il voulait absolument s'y tenir.

1. La préhistoire du collège Saint-Joseph (1815-1830).

Pour retracer l'histoire ancienne du collège des jésuites d'Alost, il faudrait évoquer le collège fondé en 1619, les bâtiments scolaires du XVIIIè s. et la chapelle de 1730 Le collège Saint-Joseph retrouvera en effet les bâtiments des PP. d'avant 1773. Fait rare pour ne pas dire unique en Belgique mais aussi donnée importante dans les avantages offerts par la reprise du collège d'Alost par la Compagnie de Jésus. En 1831, symboliquement parlant, une boucle était bouclée : après maintes tribulations, l'enseignement secondaire de la ville d'Alost faisait retour à la tradition ignatienne. Premier élément de cette parfaite restauration évoquée par le titre de cette partie de chapitre et tellement voulue par les jésuites de l'époque (6).

Mais il nous faut revenir aux différentes étapes de cette longue période transitoire (1773-1830) qui vit les bâtiments «ci-devant jésuitiques » passer de mains en mains. Collège thérèsien de 1773 à 1795, puis collège municipal français de 1796 à 1814, l'école alostoise change une nouvelle fois de statut avec la chute de l'Empire. Les autorités municipales et ecclésiastiques alostoises s'accordent en septembre 1814 pour transformer l'école en collège épiscopal. La direction est confiée au jeune abbé Constant van Crombrugghe, alors vicaire à Heusden près de Gand. Le roi Guillaume Ier donnera son autorisation le 2 août 1815 mais le collège avait rouvert ses portes dès octobre 1814. Le projet épiscopal avait certainement profité de la période transitoire entre l'Empire et le Royaume des Pays-Bas pour s'établir sans trop d'obstacles (7).

Le collège du chanoine van Crombrugghe est très intéressant pour la suite de l'histoire : d'une part, parce que son directeur jouera un rôle essentiel dans l'ouverture du collège Saint-Joseph ; d'autre part, parce que l'école épiscopale comportait déjà plusieurs caractéristiques de la future institution ignatienne. Le collège épiscopal met en avant le latin et le français, c'est essentiellement un pensionnat tirant la plus grande part de ses ressources des minervals. Mais surtout l'esprit des lieux est déjà ignatien. Le chanoine est un ancien élève du pensionnat de Saint-Acheul et il est convaincu que le meilleur système d'enseignement des humanités est celui de cet établissement tenu par les Pères de la Foi c'est-à-dire des jésuites camouflés sous un autre nom. Il s'efforcera donc de l'appliquer à Alost (8). L'abbé Valentyns, un futur jésuite et un ami de longue date de van Crombrugghe, a été nommé sous-principal. Valentyns sera ensuite désigné comme aumônier dans le pensionnat des Joséphites de Melle, autre institution fondée par le chanoine en 1837, et ce pendant 25 ans (9).

Les autorités alostoises garderont un bon souvenir de ce collège épiscopal : celui-ci a commencé avec 40 internes et 65 externes en octobre 1814 ; en 1822, il comptera 130 internes, 5 demi-pensionnaires ainsi que 76 internes «moins fortunés » dans le «pensionnat supplémentaire » soit au total 245 élèves environ. Au moment de sa fermeture, le collège rassemblera 334 élèves. Le recrutement est «soigné » : les internes payent 500 francs par an, les demi-pensionnaires 350 francs, les internes «moins fortunés » 300 et les externes environ 50 francs. Les enfants de la noblesse et de la haute bourgeoisie sont nombreux. L'école est prolifique en vocations ecclésiastiques. Les succès universitaires des anciens assurent la réputation de l'établissement (10).

Mais le collège d'Alost plaît de moins en moins au gouvernement des Pays-Bas. Le principal est devenu un opposant déclaré de Guillaume Ier. En collaboration avec une série d'autres prêtres des Flandres, il combat la politique scolaire et religieuse du roi dans le quotidien d'opposition *Le Catholique des Pays-Bas*. Van Crombrugghe et Valentyns mis à part, le collège compte encore deux autres prêtres «d'opposition » : J.-J. De Smet et Dominique Cracco (11).

Le gouvernement hollandais n'a jamais hésité à fermer un établissement «dangereux » surtout s'il est tenu par des prêtres ou des religieux. Toutes les tentatives faites par les jésuites de 1815 à 1830 pour ouvrir des écoles ont été ainsi impitoyablement brisées (12). Le 23 septembre 1825, le gouverneur de Flandre orientale écrivit au bourgmestre d'Alost et au principal pour interdire formellement la réouverture du collège à la prochaine rentrée scolaire (13). Cette décision autoritaire fut considérée comme une catastrophe par beaucoup d'Alostois. La seule et unique institution d'enseignement secondaire de leur cité était balayée à la veille d 'une rentrée scolaire. L'école qui allait remplacer le collège du chanoine van Crombrugghe allait se révéler une création désastreuse tant pour l'enseignement que pour les finances de la Ville.

Début novembre 1825, l'administration communale alostoise para au plus pressé et chercha à faire redémarrer l'école sous la forme d'un «collège municipal » laïc. *Le Journal de Gand, Le Journal de Bruxelles* et le *Staats Courant* publièrent des offres de reprise de l'institution proposant en particulier un poste de principal avec une rétribution de 1.100 florins. Huit candidats, laïcs ou clercs, se proposèrent. L'administration communale porta son choix sur Jan-Jacob Moke, alors directeur d'un pensionnat à Gand et auteur de grammaires néerlandaises (14).

L'école dite «hollandaise » démarrait sous de bien mauvais auspices : la population en général et les parents d'élèves la percevaient comme une école du gouvernement, le clergé y était vigoureusement opposé, des professeurs du collège épiscopal avaient entrepris de continuer à enseigner les langues anciennes à domicile. Le corps professoral très jeune et uniquement laïc n'inspirait guère confiance. De plus, les cours reprenaient au beau milieu de l'année scolaire, le 1er février 1826 (15). Moke essaya par tous les moyens de reconquérir les faveurs de parents d 'élèves potentiels : les minervals furent abaissés, le monopole de la religion catholique fut réaffirmé dans les prospectus du collège, tout comme la place du français, une école moyenne commerciale fut adjointe à l'école secondaire «latine ». Rien n'y fit. Le nombre d'élèves chuta dramatiquement : en 1828-1829, ils n'étaient plus que 43 dont seulement 14 internes. A la fin de l'année 1829-1830, seuls 21 élèves restaient au collège d'Alost et les internes avaient presque totalement disparu. Leurs importants minervals aussi ! (16)

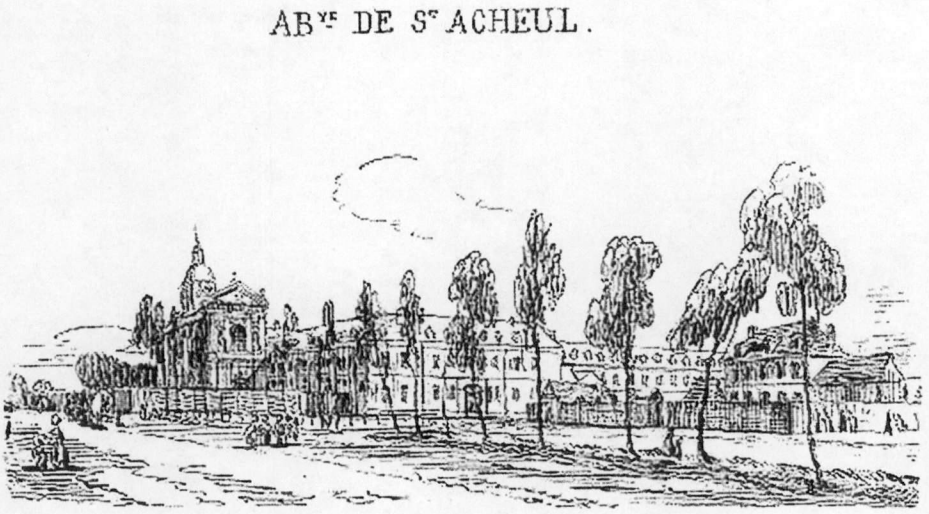

Le petit séminaire de Saint-Acheul (Somme) était confié aux jésuites français.
Il accueillit de nombreux élèves originaires de nos régions jusqu'en 1828.
Ce fut surtout un modèle pour les PP. belges de 1830-1831.

Le chanoine van Crombrugghe dirigea le collège d'Alost jusqu'en 1825. Il fut ensuite un des principaux acteurs de la transmission de l'école aux jésuites en 1830-1831. Il les aida aussi à reprendre le petit séminaire de Sainte-Barbe, à Gand. Fondateur de l'Institut des joséphites de Melle et de la congrégation des Dames de Marie.

Financièrement, le collège municipal était un poids de plus en plus pesant pour la Ville : 4.000 florins de dettes pour la seule année 1828-1829. Les classes durent être regroupées trois par trois : la fermeture était proche. Or la Régence n'avait qu'une alternative : fermer l'école ou continuer à perdre de plus en plus d'argent. La solution qui eût consisté à rétablir la confiance grâce au retour des ecclésiastiques à la direction de l'établissement était proscrite par le gouvernement des Pays-Bas (17).

Sur ces entrefaites, la Révolution éclata à Bruxelles.

2. Alost et la Révolution de 1830.

La proximité géographique d'Alost avec la capitale permit aux nouvelles bruxelloises d'atteindre la cité flandrienne avec quelques heures de décalage, une journée tout au plus. Avant 1830, la fermeture du «collège van Crombrugghe » avait été un sérieux motif de mécontentement des Alostois envers le gouvernement central. Le clergé était résolument dans l'opposition et, en 1829, les noms des ecclésiastiques figurèrent en tête d'une pétition exposant les griefs belges au roi Guillaume Ier. Dans ces 677 signatures, on retrouvera, en dehors du clergé, une bonne part des hommes politiques locaux des 20 premières années de la Belgique indépendante. Pourtant le petit électorat censitaire avait choisi un conseil de Régence encore largement loyaliste. La ville était dirigée par le bourgmestre, le chevalier F.-X. de Vilander (18).

Fin août-début septembre 1830, beaucoup d'Alostois arborèrent les trois couleurs brabançonnes pourtant proscrites. La petite garnison de 150 hommes, logée dans sa caserne, se verra renforcée le 10 septembre par plus de 1.000 hommes (infanterie, artillerie et hussards). Ces nouvelles troupes furent en bonne partie logées dans le collège abandonné par ses rares élèves depuis la fin de l'année scolaire. L'état déjà peu reluisant de l'école allait encore grandement souffrir des déprédations commises par les soldats (19).

Le 22 septembre, l'ensemble des troupes quitta Alost pour marcher sur la Porte de Flandres à Bruxelles. On sait ce qu'il advint. A Alost, l'ordre était désormais essentiellement assuré par la Garde bourgeoise dont les officiers élus représentaient la fine-fleur des patriotes belges de la ville. Lorsque les troupes hollandaises défaites repassèrent par Alost, quelques manifestations et quelques escarmouches eurent lieu mais l'armée batave n'avait pas l'intention de s'attarder.
Cependant, la Garde bourgeoise alostoise «libéra » les villages environnants et marcha sur Termonde encore occupée par d'importantes forces hollandaises (20).

L'importance de la Garde bourgeoise pour le futur collège Saint-Joseph n'est pas évidente à première vue, elle est pourtant décisive, quoique indirecte. En effet, les officiers de la Garde bourgeoise vont être à l'origine d'un petit «coup d'Etat » local. Le chevalier de Vilander et ses adjoints s'étaient montrés d'un loyalisme sans faille jusqu'à la victoire des révolutionnaires, au Parc de Bruxelles, fin septembre 1830. Début octobre, l'ancien pouvoir communal essaya bien de se dédouaner et arbora les trois couleurs belges mais cette trop tardive reconversion ne put être acceptée par les chefs patriotes de la Garde bourgeoise. Ils vont alors mettre en place une Commission de Sûreté provisoire en contact étroit avec le Gouvernement provisoire de Bruxelles et organiser des élections communales sans doute illégales mais volontiers avalisées par Bruxelles. Ces élections furent très démocratiques : cens électoral très réduit, âge requis très bas. Elles vont balayer les anciens détenteurs du pouvoir et amener aux affaires les «patriotes belges » de la Garde bourgeoise. Tous les élus

appartiennent à cette tendance. L'ancienne Régence eut beau protester, le Gouvernement lui signifia son retrait forcé (21).

Le 25 octobre 1830, une «commission administrative d'Alost » issue de ces élections choisit ses dirigeants. Joseph De Wolf, un négociant catholique fut élu président : il deviendra ensuite bourgmestre. Henri Lefebvre, un rentier de tendance libérale et conservatrice, devint vice-président (22). La Commission se trouva vite confronté aux questions scolaires. De trois manières. Très prosaïquement tout d'abord, elle devait s'occuper des bâtiments très endommagés lors du passage des troupes. Ensuite, sur un plan politique, la nouvelle administration pratiqua une sorte d'épuration des fonctionnaires communaux trop liés à l'ancien gouvernement : le commissaire de police en fit les frais mais aussi M. Moke, principal du «collège hollandais ». Enfin et surtout, si l'ancienne école n'existait plus, il fallait pourvoir à son remplacement et faire vite : pour la deuxième fois en cinq ans, une année scolaire allait presqu'être perdue à cause de changements d'administration (23).

3. Les acteurs du rétablissement du collège (1830-1831).

Dans un premier temps, deux hommes politiques locaux interviendront dans ce processus de retour des jésuites à Alost : Benoît Bruneau et Henri Lefebvre, tous deux libéraux. Ensuite, un important ecclésiastique fera sa réapparition et deviendra la cheville ouvrière de cette entreprise : le chanoine van Crombrugghe sera en effet l'intermédiaire entre l'administration communale d'Alost et son évêque, Mgr Van de Velde pour permettre la réouverture d'un collège officiellement épiscopal. C'est encore van Crombrugghe qui convaincra les jésuites, encore largement absents du territoire belge, de se réinstaller dans leur ancien collège (24).

Il semble que la Commission administrative d'Alost, sorte de collège échevinal qui ne porte pas encore ce nom, ait été divisée entre deux options. La première option consistait à négocier avec des ecclésiastiques la reprise du collège, disons communal, d'Alost. La Ville et les repreneurs se seraient entendus entr'eux sur les conditions de cette reprise, de toute façon urgente. Bruneau, Lefebvre et d'autres conseillers catholiques comme libéraux appartiennent à cette tendance. L'autre option consistait à « laisser voir » ce qu'on pouvait proposer à la Ville, sans exclure, loin de là, les ecclésiastiques des possibilités de reprise. Pour ce faire, les partisans (catholiques et libéraux) de cette solution auraient aimé, comme en 1825-1826, recourir à la presse pour attirer les candidats repreneurs et examiner leurs propositions (25).

Les séances de la Commission administrative vont balancer entre ces deux possibilités. A la séance du 16 novembre, on propose de publier des annonces dans les journaux pour une éventuelle reprise du collège. Mais à la fin de la réunion, Bruneau intervient résolument en faveur d'une discussion avec le clergé pour obtenir de celui-ci la reprise du collège. Selon lui, seuls les ecclésiastiques seraient capables de faire revivre le collège d'Alost et il conviendrait de leur accorder la préférence. La proposition de placer des annonces dans la presse est ajournée, pour ne pas dire rejetée. Lefebvre est chargé de prévoir un plan de restauration du collège : les membres de la Commission ne doivent pas ignorer que ses sympathies vont dans le même sens que celles de Bruneau (26).

Cependant, lors d'une séance de la Commission qui n'a, semble-t-il, pas été consignée dans les registres de délibération, il est décidé de donner le feu vert à la publication d'annonces dans la presse. En conséquence de quoi, le 21 novembre 1830, Benoît Bruneau écrit à la Commission une lettre où perce sa colère. Il démissionne purement et simplement en tant que membre de la Commission puisque celle-ci a décidé en son absence ce qu'elle avait rejeté une

semaine plus tôt. Il demande explicitement que sa lettre soit annexée au procès-verbal de la réunion suivante mais surtout il redit sa conviction que seuls des religieux peuvent faire réussir l'école d'Alost. Il ajoute *: « ...je sais qu'un professeur de Saint-Acheul a des vues sur cet établissement »*. Or, Saint-Acheul, près d'Amiens, ce sont les jésuites. Bruneau est sans doute le premier à les évoquer ouvertement. Il est intéressant de noter qu'il cite comme arguments en faveur d'un collège ecclésiastique la liberté générale de l'enseignement, la libre concurrence, l'époque nouvelle qui s'ouvre mais aussi et surtout l'efficacité des religieux et donc l'intérêt matériel de la Ville. Liberté, concurrence, efficacité, rentabilité : Bruneau plaide en faveur des jésuites avec des arguments très libéraux (27).

Quelques mois plus tard, Bruneau fit encore parvenir au Conseil communal d'Alost une lettre et des prospectus vantant la reprise du collège d'Enghien par l'évêque de Tournai. Il réaffirmait ainsi une dernière fois ses options. Il devait ensuite se retirer pendant cinq ans de la vie politique alostoise avant de resurgir en 1836 comme conseiller provincial «libéral modéré et gouvernemental ». Il sera un des fondateurs du nouvel hebdomadaire de même tendance *Het Verbond van Aelst* en 1846. Le parti libéral muni d'un organe de presse et d'un programme solide devait renverser alors la majorité catholique alostoise et s'installer au pouvoir pour une vingtaine d'années (28).

La séance du 24 novembre acte de la démission de Bruneau mais décide la publication d'annonces proposant la reprise du collège dans le *Journal des Flandres* et dans le *Courrier des Pays-Bas*. Le 29 novembre, la Commission administrative change apparemment une nouvelle fois son fusil d'épaule. Lefebvre est à nouveau désigné comme responsable de l'avenir du collège mais, cette fois, il est officiellement mandaté pour négocier avec l'évêché la reprise du collège. Or, les annonces dans la presse n'ont pas pu produire d'effet puisqu'elles ont paru seulement la veille de la séance (29). Hésitations du pouvoir communal ou volonté de «garder deux fers au feu » ? Lutte d'influences entre conservateurs catholiques et libéraux favorables à une reprise immédiate par le clergé (peut-être déjà par les jésuites) et catholiques démocrates attendant d'autres options de l'appel d'offres publié dans les deux quotidiens ? Ce n'est pas impossible.

Lefebvre ne devait d'ailleurs pas recevoir ce mandat officiel pour entrer en contact avec une vieille connaissance de sa famille : le chanoine van Crombrugghe. Si Bruneau et Lefebvre sont des hommes politiques, van Crombrugghe en est incontestablement devenu un, lui aussi. Très impliqué dans l'opposition catholique à Guillaume Ier, il fut une des chevilles ouvrières du *Catholique des Pays-Bas* où il représente l'élément le plus conservateur de l'équipe du quotidien. A l'automne 1830, alors qu'il vient de quitter le journal qui devient le *Journal des Flandres* et prend une tournure catholique-démocrate affirmée ; van Crombrugghe est élu membre du Congrès National pour Alost. C'est donc un représentant très actif de la fraction conservatrice des catholiques que contacte Lefebvre, lui-même membre suppléant du Congrès. Pendant l'hiver et le printemps suivants, ce sont donc deux conservateurs qui vont mener les négociations de reprise du collège : un catholique, van Crombrugghe, et un libéral, Lefebvre.
Les deux hommes s'entraident d'ailleurs dans d'autres domaines, van Crombrugghe faisant désigner Lefebvre comme conseiller à la Cour des Comptes en décembre 1830 (30).

Leur correspondance révèle que les deux hommes veulent absolument écarter ce qu'ils considèrent comme une menace pour l'école alostoise : la reprise possible du collège par des amis de Lamennais. On peut comprendre par-là des membres du clergé démocrate des Flandres, effectivement influencés par Lamennais et fidèles à celui-ci même dans ses

dernières initiatives disons progressistes ; on peut aussi penser à des FF de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, congrégation dirigée par le frère de Lamennais.

Même si les archives communales d'Alost n'ont pas gardé la ou les propositions de reprise du collège suscitées par la presse, la correspondance de van Crombrugghe et de Lefebvre ainsi que le Diaire des jésuites d'Alost ont conservé la trace de cette tentative de reprise par des mennaisiens soutenus par des notabilités bruxelloises (31).

Le professeur Lamberts avait montré dans son livre consacré à l'Eglise et au libéralisme dans le diocèse de Gand qu'en 1833, la reprise du petit séminaire Sainte-Barbe à Gand par les jésuites avait été une victoire des conservateurs face au clergé démocrate ou catholique-libéral (32). Mais cette lutte acharnée entre catholiques flandriens s'est donc déjà manifestée à Alost dès les premiers mois de l'indépendance de la Belgique. A cette période-là, on retrouve cette alliance entre conservateurs catholiques et conservateurs libéraux pour imposer des choix politiques «modérés » et pour contrer l'influence des «démocrates mennaisiens » dont Gand et Alost étaient de véritables fiefs (32).

Dans les années qui suivent, Lefebvre passera de la vie politique à la fonction publique en devenant commissaire d'arrondissement. A ce titre, il sera un véritable agent électoral du gouvernement et apportera son soutien aux candidats ministériels opposés à des candidats catholiques-démocrates et ultranationalistes belges. Le plus souvent en vain, car ceux-ci triompheront largement des candidats modérés jusqu'en 1838. Ensuite, comme commissaire d'arrondissement, Lefebvre sera le fidèle ami et allié de Charles Rogier et essayera, cette fois avec succès, de faire triompher le libéralisme dans l'arrondissement d'Alost (35).

Van Crombrugghe, en tant que membre du Congrès National, appuiera la même politique conservatrice que Lefebvre, les mêmes positions modérées que le Gouvernement. Mais il fut très attaché à demander et à obtenir la plus grande liberté possible pour l'Eglise, son enseignement et ses œuvres. Cependant, dans le camp catholique du Congrès, les députés progressistes étaient nombreux et, sans être formellement opposés aux jésuites, ils ne voyaient pas l'enseignement de ceux-ci d'un très bon œil, le considérant au minimum comme dépassé et vieillot. Réhabiliter la Compagnie dans ces cercles-là ne fut pas la tâche la plus facile à laquelle se consacra le chanoine pendant cette période. Par la suite, ayant quitté la vie politique active, le chanoine continuera discrètement à appuyer les catholiques conservateurs dans la presse et dans les joutes électorales (36).

Ces objectifs conservateurs posés, van Crombrugghe devait encore convaincre son évêque, Mgr Van de Velde d'abord d'accepter la reprise par l'évêché du collège d'Alost, ensuite de confier cette école à des «personnes bien-pensantes » selon l'optique du chanoine. La tâche n'était pas évidente car l'entourage de Mgr Van de Velde n'était pas composé que de prêtres conservateurs, loin s'en faut (37). Ajoutons que van Crombrugghe et Lefebvre, en tant qu'Alostois, voulaient assurer le succès et la réputation de «leur » école secondaire qui avait tant souffert des changements d'orientation des dernières années. La réputation des jésuites en tant que professionnels de l'enseignement était certainement un argument de poids pour eux. Il l'était aussi pour Mgr Van de Velde beaucoup moins acquis a priori aux positions conservatrices et ultramontaines que le chanoine.

Les travaux consacrés à Mgr Van de Velde ont montré qu'il était un homme plein de bonne volonté mais très influençable. Ayant confié l'organisation de l'enseignement catholique dans son diocèse à van Crombrugghe, il accordait à l'avance de solides positions au clergé

conservateur dans l'enseignement secondaire contrairement à d'autres domaines, comme la presse, par exemple. De plus, l'évêque était soucieux du développement de ses écoles et la réputation des jésuites était pour lui un fait acquis (38). Mais le rappel des jésuites à Alost posait de multiples problèmes pratiques, légaux et politiques.

Tout d'abord, les jésuites sont pratiquement absents du pays : une résidence officieuse à Gand, quelques PP. isolés œuvrant discrètement ici ou là (à Namur, par exemple). Les jésuites belges sont une cinquantaine au total, presque tous rassemblés en Suisse à Brigue, Fribourg, Estavayer-au-Lac. Beaucoup sont des novices et des scolastiques en formation. De plus, une série de jeunes jésuites enthousiastes ont quitté le continent pour l'Ouest des USA. Fin 1830-début 1831, le mouvement de retour des «exilés suisses » est amorcé mais il est encore très incomplet et les PP. susceptibles d'être des responsables d'écoles ne sont pas légion (39).

Ensuite, la Compagnie de Jésus n'existe pas officiellement en Belgique, les jésuites belges font partie de la Province de Germanie supérieure à laquelle appartient aussi la Suisse. Même si une province belge était rapidement rétablie, les constituants belges, dans leur grand libéralisme, n'iront pas jusqu'à accorder la personnalité civile aux congrégations religieuses. Donc il ne sera pas question de confier officiellement un collège à une Compagnie de Jésus sans existence légale en Belgique (40). Quelle solution peut-on alors envisager pour «couvrir » l'enseignement des jésuites ?

Ce problème de protection légale amène à parler de problèmes politiques. Le Congrès National, fin 1830-début 1831, semble accorder toutes les libertés nécessaires pour l'Eglise en matière d'enseignement mais les jésuites et leurs amis ont en mémoire le passé récent. Inutile de revenir sur l'acharnement que Guillaume Ier et son gouvernement ont mis à fermer systématiquement toutes les écoles (ou séminaires) crypto-jésuites. Mais en France, c'est le gouvernement légitime et légitimiste de Charles X qui a forcé Saint-Acheul à fermer ses portes en 1828. La situation politique en Espagne et au Portugal est très aléatoire. En Belgique aussi, le vent peut tourner, ramener au pouvoir des adversaires de la Compagnie, durcir les positions des libéraux. Quelle sera la réaction des anticléricaux quand un collège jésuite ouvrira officiellement ses portes ?

Lefebvre et van Crombrugghe doivent aplanir ces difficultés en quelques mois. Le chanoine doit en outre maintenir la détermination de son évêque à reprendre le collège et à y mettre les personnes «qu'il faut ». La Compagnie de Jésus, en particulier les autorités romaines, accepteront-elles de consacrer une part importante des faibles forces des jésuites belges à rouvrir dans une petite ville des Flandres un collège jusqu'alors moribond ?

La correspondance entre le chanoine et l'édile alostois traduit une certaine impatience des autorités communales à propos de l'avenir du collège, de la désignation d'un principal, des conditions matérielles de reprise. Le 5 mars, Lefebvre, pour presser les choses, propose d'améliorer les conditions de reprise et surtout demande explicitement à Mgr Van de Velde d'établir «une congrégation de jésuites » au collège si les prêtres séculiers ne sont pas disponibles à ce moment. Le 10 mars, van Crombrugghe invite Lefebvre à venir à Gand négocier les conditions générales de reprise, les multiples détails matériels étant laissés à l'appréciation du futur directeur. Le 25 mars, il annonce la désignation imminente d'un principal (41).

4. Le collège d'Alost rouvre ses portes.

Le 14 mars1831, la Ville d'Alost et l'évêché de Gand parvinrent à un accord et signèrent une convention de reprise (42). Quels sont les points importants de cette convention ? Quelles conclusions peut-on en tirer ? Quel est le projet de chaque partie concernée ?

Pour la Ville d'Alost, l'accord est une «bonne affaire » à bien des égards. Le collège déserté depuis août 1830 va rouvrir. On peut raisonnablement espérer que les quelques dizaines d'élèves du «collège hollandais » seront remplacés par quelques centaines d'étudiants si le nouveau collège ecclésiastique retrouve la splendeur de l'école du chanoine van Crombrugghe. Le chef-lieu de l'arrondissement affirmera un peu plus son statut avec un solide école secondaire. De plus, le pensionnat d'Alost va drainer vers la ville plusieurs centaines de jeunes gens de la noblesse et de la bonne bourgeoisie. Outre le prestige certain de cette situation, ces riches élèves vont engendrer une activité économique non-négligeable : emplois de domestiques, nourriture, boissons, linges, blanchisserie, fournitures diverses. La Ville, entendez le collège des bourgmestre et échevins, pourra désigner 12 garçons qui seront reçus gratuitement comme élèves externes : excellente chose pour la majorité politique d'Alost qui en fera bénéficier sa progéniture ou celle de ses fidèles.

Enfin, la situation doit être pour la Ville fort avantageuse financièrement parlant. Il faudra certes réparer, aménager, investir dans de nouveaux bâtiments ou dans du matériel pédagogique mais les religieux enseignants ne recevront pas de salaire comme le principal et les maîtres du «collège hollandais ». Au contraire, ils payeront un loyer et acquitteront les taxes foncières.

Si le collège a du succès, c'est un coup de maître pour la Ville et elle peut rêver à plus encore. Les jésuites ne pourront ouvrir de classes primaires et ils ne représenteront donc pas une concurrence pour les écoles primaires, notamment communales mais ils ont la permission d'enseigner la philosophie dans leur établissement. Pour les édiles communaux comme pour les PP. c'est peut-être l'amorce d'un enseignement supérieur, voire universitaire... Une perspective inespérée pour la petite cité flandrienne (43).

On peut toutefois se poser la question de savoir si, au moment de la signature de la convention avec l'évêché de Gand, l'ensemble du Conseil communal était au courant de la substitution qui allait rapidement survenir entre le clergé séculier et les jésuites. Lefebvre était bien sûr au courant mais était-ce le cas de tous ses collègues ? Rien ne permet de répondre dans un sens ou dans un autre. L'installation, bientôt exclusive, des jésuites, n'a, semble-t-il, suscité aucune réaction hostile.

Pour le chanoine van Crombrugghe, une période faste de la vie se termine : ses amis catholiques conservateurs et lui-même ont obtenu au Congrès National de solides fondements pour les œuvres de l'Eglise. A Alost même, «son » collège renaît et sous une forme préférable à celle de 1814 : cette fois, le plan des études de Saint-Acheul qu'il tient pour le meilleur sera appliqué intégralement puisqu'il s'agira de la *Ratio Studiorum* réactualisée. Pédagogie, discipline et esprit ignatiens porteront leurs fruits ; le collège sera un succès. Politiquement parlant, les démocrates mennaisiens sont écartés d 'Alost. Qu'y a-t-il de plus différent d'eux que les jésuites ? En 1833, le chanoine parachèvera son œuvre en vendant pour un prix plus qu'avantageux sa maison de campagne alostoise *Pausipone* au collège d'Alost (44). Cette «campagne », qui restera dans le patrimoine du collège Saint-Joseph jusqu'en 1958, allait se

révéler être le complément indispensable de l'internat, comme de tout autre pensionnat huppé de l'époque, avec son parc, son étang, ses canots et ses jeux divers (45).

Mgr Van de Velde était, on l'a dit, beaucoup moins lié au conservatisme catholique que son conseiller van Crombrugghe. Pour lui aussi, Alost est une réussite mais pour des motifs moins politiques. L'enseignement secondaire alostois est restauré et il est tout entier dans les mains de l'Eglise. La Compagnie de Jésus, ordre enseignant par excellence, saura comment faire du collège une pleine réussite. De plus, les termes de la convention sont aussi très avantageux pour l'évêché de Gand. Son investissement est minime : quelques professeurs-prêtres devront pendant quelques mois, au plus quelques années, aider les jésuites à faire redémarrer le collège ; un abbé séculier sera nommé principal pendant quelques semaines pour «couvrir » la reprise du collège par les Révérends Pères et maintenir un temps la fiction du collège épiscopal si le besoin s'en faisait sentir (46). Mais, si ce statut de collège épiscopal disparaît rapidement dans les faits suite au départ des prêtres séculiers affectés à Alost, en droit la Ville d'Alost a bien signé une convention avec l'évêché, pas avec les jésuites ; par conséquent l'évêque de Gand pourra toujours garder à l'œil ce qui se passe dans le collège, voire donner des ordres s'il le désire (47).

Il semblerait donc que les perdants de cet accord soient les jésuites. En fait, si la situation n'est effectivement pas idéale, la Compagnie de Jésus a cependant plusieurs motifs de satisfaction dans son retour à Alost.

Disons tout d'abord qu'en 1831, les pays qui tolèrent l'enseignement de la Compagnie de Jésus ne sont pas si nombreux. Les jésuites français, espagnols, portugais connaissent souvent les conséquences des bouleversements politiques dans leurs pays. La convention alostoise protège doublement les jésuites : le collège est une école communale confiée à l'évêque de Gand qui l'a confiée lui-même aux jésuites. Les autorités civiles locales et l'autorité épiscopale «couvrent » la Compagnie. La Constitution belge est une autre garantie contre les fermetures et expulsions arbitraires si fréquentes dans le passé et/ou dans d'autres pays. Les PP. peuvent raisonnablement espérer liberté et stabilité (48).

Deuxième motif de satisfaction : les rentrées financières et la solidité matérielle de l'école rappellent l'Ancien Régime. La Ville offre des bâtiments contre un loyer modéré, elle effectuera réparations et investissements imputables à un propriétaire soigneux ; l'évêché offre une subvention ; le statut de pensionnat permet de demander d'importants minervals aux internes. Par contre, en acceptant quelques élèves externes gratuits, on fait non seulement plaisir au collège échevinal mais on respecte aussi l'obligation de gratuité d'enseignement prévu dans les statuts de l'ordre (49). Les jésuites belges peuvent ainsi réaliser ce que sont en 1831 leurs deux idéaux en matière d'enseignement : restaurer l'ancienne Compagnie et créer en Belgique de nouveaux Saint-Acheul.

Si l'historien étudiait Saint-Joseph d'Alost comme une école belge du XIXè s., il y verrait sans doute une école épiscopale adoptée par la Ville d'Alost et dirigée, à la demande de l'évêque, par des jésuites. En fait, quand la question de l'adoption se posera, les jésuites refuseront pour leurs collèges le statut d'école adoptée qui aurait empiété sur la liberté de leurs programmes (50). En réalité, aux yeux des jésuites de 1831, le collège d'Alost est une école d'Ancien Régime ressuscitée. Le P.Fonteyn, qui avait connu l'avant 1773 et qui vivait encore après le rétablissement de la Compagnie, leur conseillait : *« étudiez sans cesse l'ancienne Compagnie, lisez l'histoire de ses premiers temps ! »* (51). Le collège d'Alost incarne en effet les pratiques et les principes de l'ancienne Compagnie. Sous l'Ancien

Dessin de la cour du collège d'Alost, peu après sa réouverture en 1831. Les jésuites récupéraient leurs bâtiments d'Ancien Régime, ce qui était important dans la perspective d'une «parfaite restauration». L'artiste a volontairement agrandi les dimensions de l'ensemble architectural.

La Pontstraat à la fin du XIXè s. : les bâtiments scolaires des XVIIè et XVIIIè s. portent le devise latine *Pro religione et Patria.* L'église du collège (XVIIIè s.) existe encore aujourd'hui.

Régime, les collèges de la Compagnie aux Pays-Bas recevaient aides financières et matérielles des évêques, des magistrats des cités, des Etats provinciaux, de certains ordres monastiques quand ils ne cumulaient pas toutes ces sources de revenus. Comme cela se pratiquait souvent sous l'Ancien Régime, les jésuites d'Alost auront le monopole de l'enseignement secondaire dans la ville et toutes les autorités civiles et ecclésiastiques se liguent pour contribuer matériellement à l'essor de leur école (52). Autre petit détail significatif : contrairement aux autres écoles jésuites en Belgique mais comme les collèges d'avant 1773, le collège d'Alost sera appelé longtemps «le collège d'Alost » puisqu'il est sans concurrent sur place, le qualificatif de «Saint-Joseph » ne sera couramment utilisé que plus tard (53).

Mais la Compagnie de Jésus a un autre motif de satisfaction : elle pourra créer à Alost un Saint-Acheul belge, disons plutôt un Saint-Acheul flamand, puisque le collège de Namur qui va aussi s'ouvrir en 1831 couvrira plus ou moins la partie wallonne du pays. Pourquoi les jésuites belges sont-ils si heureux de copier ce pensionnat français fermé en 1828 ? Les motifs ne sont pas tellement pédagogiques : Saint-Acheul mettait plus ou moins ouvertement en pratique la *Ratio Studiorum*. Subrepticement avant 1814, plus officiellement après le rétablissement de l'ordre (54). Quant à eux, les collèges belges pourront pratiquer la *Ratio* sans aucune entrave. La raison principale réside plutôt dans le type d'école qu'était Saint-Acheul et que voulait être le collège d'Alost. Comme Saint-Acheul, Alost fut au début un pensionnat exigeant un minerval très élevé (600 fr.) de ses internes (55). Financièrement parlant, c'était très important : si les subventions communales ou épiscopales venaient à manquer, l'école pourrait largement s'autofinancer et envisager des investissements nouveaux de manière indépendante. C'est du moins ce qui aurait du se passer. Quelques externes gratuits feront plaisir aux Alostois en général et aux édiles communaux en particulier, les jésuites pourront aussi éduquer des jeunes gens «pauvres mais doués et méritants » pour faire œuvre de charité (56).

Mais le choix d'une école essentiellement constituée d'internes n'avait pas seulement des avantages financiers, c'était aussi et surtout une option politique. Rassembler une élite des hautes classes de la société, lui donner une excellente formation tant au points de vue intellectuel que spirituel (et on sait que la spiritualité peut conduire à des options plus concrètement politiques), assurer son succès dans les études supérieures et enfin, grâce à leur origine sociale et à leurs capacités, placer ces jeunes gens dans des postes à hautes responsabilités. Comme l'avait fait l'ancienne Compagnie aux XVIè et XVIIè s., il s'agissait de reconquérir la société en frappant à la tête et en ralliant ses élites derrière l'étendard des jésuites (57).

C'était ce qu'avait réussi Saint-Acheul dans la noblesse et la haute bourgeoisie catholiques et légitimistes françaises. Plusieurs hommes politiques belges éminents y avaient été formés (58). Alost et Namur allaient reprendre le flambeau. Encore que sur un plan très concret, on puisse se demander à quoi avait abouti Saint-Acheul, fermé par Charles X et ayant instruit les élites d'un groupe politique tout à fait écarté du pouvoir après 1830.

Ouvrir deux pensionnats élitistes était un choix raisonnable au vu du faible nombre des jésuites belges en 1830 mais c'était un choix contraire aux pratiques de l'ancienne Compagnie aux Pays-Bas qui privilégiait les grands collèges d'externes et l'enseignement gratuit (59). En cela, l'avenir allait donner doublement tort aux responsables alostois : les collèges d'externes allaient redevenir l'option première de la Compagnie de Jésus en Belgique en partie parce que

les faibles effectifs jésuites de 1830 allaient se développer de manière quasi-exponentielle dans les années suivantes (60).

Dans le projet de reprise du collège d'Alost, deux derniers types d'arguments entraient en ligne de compte en 1830-31 : des considérations symboliques et des calculs géographiques et économiques.

La symbolique de la parfaite restauration triomphait à Alost : les jésuites revenaient prendre possession de leurs anciens bâtiments ; quelques mois plus tard, Mgr Van de Velde ordonnait au doyen d'Alost de leur rendre l'ancienne chapelle attenante au collège. Après de multiples mutations, on en revenait au meilleur enseignement qui puisse être: celui de la Compagnie de Jésus. Et c'était l'autorité civile qui accomplissait ce geste. Dans plusieurs autres villes, les anciens collèges, quand ils n'avaient pas été démolis, restèrent des athénées royaux ; Alost adoptait un comportement exemplaire. Si les jésuites, dans leurs documents internes, n'insistent pas trop sur cette importance des bâtiments, leur ton est cependant clair : les anciens propriétaires spoliés reviennent prendre possession de leurs biens. Dans l'affaire de la restitution de la chapelle, c'est ce que Mgr Van de Velde doit faire comprendre au clergé alostois (61).

Enfin, pour justifier leur volonté de rouvrir le collège d'Alost, les jésuites belges adressèrent à Rome un plaidoyer mêlant arguments géographiques et économiques en faveur de la cité flandrienne (62). La ville comptait déjà 12.000 habitants et allait se développer économiquement ; elle était idéalement placée entre le Brabant et la Flandre, entre Gand et Bruxelles ; elle était au cœur d'un réseau routier dense ; c'était une cité propre et saine. Curieux tableau pour une petite ville pauvre et industrielle dont le collège serait justement concurrencé par les grandes écoles de Gand, Bruxelles ou Anvers qui allaient lui prendre une bonne partie de la «clientèle » des grandes villes. La Compagnie de Jésus allait d'ailleurs bientôt se concurrencer elle-même en ouvrant des écoles dans ces cités. La description de la «situation saine » du collège ne parlait pas des quartiers industriels et ouvriers tout proches ni des cabarets et des ruelles, peu fréquentables voisins (63). Mais puisqu'il s'agissait d'un plaidoyer *pro domo*...

Le mécanisme de réouverture du collège était en marche. Mgr Van de Velde désigna comme premier principal l'abbé Van Dorpe ainsi que deux séminaristes séculiers comme professeurs chargés d'aider les jésuites (64). Cela laissait le temps à ceux-ci de s'organiser, de trouver du personnel, et maintenait un temps la thèse de l'école épiscopale avec des professeurs jésuites. On tâtait ainsi le terrain. Aucun document de l'époque n'a, à notre connaissance, enregistré de réaction hostile parmi les notables ou la population.

Le premier vrai (vice-)recteur jésuite allait être le P.Vincent Lemaître, qui prit ses fonctions de vice-recteur le 21 avril 1831. Le 4 mai, les travaux d'aménagement et de nettoyage commencent grâce à l'aide bénévole des habitants du quartier. Les cours reprirent dès le 18 mai 1831 pour essayer de rattraper un peu le temps perdu. Les choses s'annonçaient bien puisque les effectifs du «collège hollandais » de 1830 étaient d'ores et déjà dépassés : 18 élèves avaient rejoint les classes en mai mais en septembre, ils seraient déjà 83 (65). L'avenir du collège d'Alost était-il donc définitivement assuré ?

5. Lune de miel et désenchantement : les jésuites et l'administration communale catholique (1831-1847).

L'histoire du collège d'Alost durant ses 25 premières années d'existence va révéler bien des faiblesses cachées dans l'arrangement conclu au printemps 1831. Derrière un optimisme de façade, le pensionnat des jésuites va connaître des heures difficiles : la fermeture, on pourrait presque dire l'aveu de faillite, sera plusieurs fois envisagée (66). Comme il arrive parfois au sein d'un couple, la désillusion s'installa progressivement entre les jésuites d'une part, les autorités communales d'autre part. L'union tint bon cependant : il n'y avait pas de meilleure solution.

Tout avait commencé par une lune de miel : la Ville remplissait ses obligations envers le collège, précédait même les demandes du recteur ; la population accueillait presque unanimement les jésuites ; de son coté, l'école prospérait, augmentait ses effectifs, recrutait une population «choisie ». La Ville avança, dès avril 1831, 2.000 francs à l'abbé Van Dorpe pour couvrir les premiers frais, elle appuya ensuite les jésuites pour qu'ils récupèrent leur ancienne chapelle. En juillet, les vestiges des soldats du passage des soldats hollandais furent évacués et on rafraîchit les bâtiments en vue de la réouverture définitive du pensionnat à l'automne. Celui-ci ne comptait que 63 chambres ou alcôves, d'ailleurs sous-occupées au temps de M.Moke ; 96 places furent prévues après les travaux de réfection et d'aménagement. Le P.Lemaître estimait d'ailleurs que cette augmentation était nettement insuffisante pour tous les pensionnaires qui allaient être inscrits au collège. En cela, il était bien optimiste (67).

Autre investissement gratifiant tant pour les jésuites que pour les autorités communales : les «cabinets » ou «musées » de physique, d'histoire naturelle ou d'ornithologie dans lesquels la Ville investit plusieurs milliers de francs en instruments et en collections. Ces collections scientifiques prestigieuses (plus de 150 oiseaux empaillés, par exemple) étaient impressionnantes. Les visiteurs en retiraient une forte impression, ce dont la Ville et les responsables du collège étaient ravis. Des scientifiques de haut vol, comme Adolphe Quételet, étaient plus qu'élogieux à la fin de leur visite (68).

Mais la Ville apprécia beaucoup moins les demandes des recteurs concernant des investissements immobiliers beaucoup plus considérables. Ces demandes devinrent vraiment problématiques à partir de 1835 lorsque le recteur Spillebout proposa à la fois un achat de terrain et d'immeubles ainsi qu'un substantiel programme de constructions. Son but était double : protéger le collège des «mauvaises influences » du quartier environnant et améliorer l'éducation prodiguée aux externes. Spillebout voulait que la Ville achetât en tout cas une maison de la ruelle de Nazareth dont deux fenêtres donnaient sur la cour du collège. Le quartier abritait quantité de cabarets et de maisons de passe. Un de ces «établissements » aurait pu acheter ladite maison ce qui aurait horrifié les parents et provoqué une vague de désinscriptions de pensionnaires. Le P. Spillebout pensait d'ailleurs que la vraie solution était d'acheter toute la ruelle de Nazareth et d'y installer des cabinets de physique et un réfectoire. Et ce n'était pas tout ! Une grande maison était en vente, rue du Pont (Pontstraat). Il fallait l'acheter pour y installer des salles d'étude ou de déclamation. Ces locaux serviraient aux 50 élèves externes «qui recevaient la même instruction que les internes mais pas la même éducation ». Les jésuites visitaient ces externes à domicile pour vérifier leur travail mais c'était insuffisant pour les former. Il fallait les surveiller du matin au soir à l'exception de l'heure des repas. Ainsi on améliorerait leur maîtrise de la langue française, leur éloquence, leur méthode d'étude, leur présentation personnelle. Bref, le P.Spillebout proposait de

transformer les externes en demi- ou trois-quarts-pensionnaires et ce, largement aux frais de la Ville (69).

Les autorités communales avaient choisi les religieux en partie parce que c'était une solution efficace et bon marché, comme l'avait dit Benoît Bruneau. Cette solution commençait à coûter cher. La maison «par laquelle le scandale pouvait arriver » fut achetée pour 5.500 francs mais les acquisitions massives proposées par le recteur, restèrent, semble-t-il, lettre morte (70). En fait, à partir de ce moment et pendant toutes les années 1840, des rapports assez pénibles s'instaurèrent entre les locataires de bâtiments vétustes mais censés héberger un pensionnat bien coté et les autorités urbaines soucieuses de ne pas trop investir dans un projet scolaire finalement décevant et peu rentable. Les jésuites accablaient la Ville de demandes de réparations et d'aménagements ; celle-ci lâchait l'argent au compte-gouttes. A partir de 1847-1848, avec l'arrivée au pouvoir des libéraux à Alost, les demandes des PP. cessèrent complètement. Il faut sans doute y voir leur volonté de dépendre le moins possible de l'édilité libérale (71).

Mais, indépendamment de toute considération partisane, les autorités communales d'Alost étaient plutôt déçues de ce collège qui avait suscité tant d'espérances. Il faut toutefois relativiser cette affirmation : l'enseignement secondaire de la Ville avait été sauvé par les jésuites et ceux-ci allaient d'ailleurs garder le monopole en la matière au moins jusqu'en 1850 et même jusqu'en 1914 pour l'enseignement des humanités anciennes (72). Cependant, des portes s'étaient fermées et on frôlait même la catastrophe.

L'espérance la plus folle avait été celle d'un enseignement universitaire à Alost si la section de philosophie «avait pris ». Le début fut prometteur : les scolastiques jésuites formaient un noyau de base auquel venaient se joindre des «philosophes » extérieurs à la Compagnie. Le nombre de ceux-ci grimpa de 11 en 1832-1833 à 21 en 1836-1837. Une première épreuve frappa alors la section de philosophie d'Alost : les scolastiques jésuites furent transférés à Namur. La Compagnie n'accordant même pas sa confiance à la «faculté » d'Alost, peut-être parce que les étudiants laïcs ne donnaient absolument satisfaction sur le plan de la discipline. Face à cette situation, le Général pensait à supprimer cette section dès 1836. Les effectifs non-jésuites se mirent eux aussi à décliner. Dans l'esprit du P. Roothaan, la décision de fermeture était presque déjà prise, fin 1837. Alost obtint cependant une solution de maintien mais avec des regroupements de cours et des diminutions d'horaire. Ce n'était pas une très bonne formule de promotion et lorsqu'on supprima effectivement la section en 1842, il n'y avait plus que 8 étudiants. Même si la province belge avait pu disposer de l'aide de PP exilés de France et d'Espagne, mobiliser un corps professoral très qualifié pour un si petit groupe était inimaginable. Les PP d'Alost protestèrent, arguant de la réputation flatteuse que cette «faculté » faisait au collège et rappelant les espérances des autorités communales (73). Si la 2ème convention de location de 1857 prévoit encore la possibilité d'ouvrir une section de philosophie, plus personne ne se fit encore d'illusion après 1842 (74).

Ce n'était toutefois qu'un moindre mal si le collège avait été une pleine réussite. Ici aussi, le succès initial ne se confirma pas vraiment. A partir de 1831-1832, le «Saint-Acheul flamand » confirma sa réputation : la population scolaire grimpa de 17 à 103 élèves. Mgr Van de Velde précisait bien devant une telle croissance que les jésuites devaient rassembler les enfants de la bonne bourgeoisie : certes, les enfants pauvres qui se destinaient à la prêtrise devaient pouvoir être instruits gratuitement mais des petits séminaires existaient dans ce but. Jusqu'en 1837, le développement fut spectaculaire : cette année-là, on atteint 211 élèves. Mais ce fut un sommet qui ne serait plus dépassé pendant plus de 30 ans. La chute s'amorça : en

1847, le collège ne comptait plus que 130 élèves. Ce n'était pas une crise conjoncturelle : les effectifs se stabilisèrent dans une fourchette comprise entre 130 et 150 élèves jusqu'en 1871 (75).

POPULATION TOTALE DU COLLEGE D'ALOST SUIVANT LE STATUT DES ELEVES (1831-1885).			
Années	**Internes**	**Externes**	**Total des élèves inscrits**
1831-1840	422 (68%)	197 (32%)	619 (100%)
1841-1850	296 (60,4 %)	194 (39,6%)	490 (100%)
1851-1860	301 (61,3%)	190 (38,6%)	491 (100%)
1861-1870	315 (69%)	141 (31%)	456 (100%)
1871-1880	459 (65,8%)	238 (34,2%)	697 (100%)
1881-1890	490 (66,2%)	250 (33,8%)	740 (100%)

Parallèlement, le recrutement social de l'établissement s'écarta de plus en plus des normes fixées au début. Si les internes constituaient l'écrasante majorité des premières années (près de 70% de 1831 à 1840), les externes cessèrent d'être l'exception pour devenir un groupe important (40% des élèves dans les années 1840) avant de constituer la majorité des élèves (55% en 1845-47). Les 93 places de l'internat ne furent jamais occupées en totalité, malgré les prévisions du P.Lemaître (76). La noblesse, seul groupe social pour lequel nous disposons de chiffres complets et sûrs représentait 13% des élèves en 1831-32. Mais en 1841-1850, les aristocrates n'étaient plus que 6,9 % de la population scolaire du collège. Dans le même temps, on voit gonfler les effectifs des externes issus d'Alost et des villages circonvoisins : la petite bourgeoisie et les fermiers plus ou moins aisés du cru supplantent les «hautes classes »(77). Ces «hautes classes », même si elles écartaient les solutions offertes par le préceptorat privé ou l'enseignement officiel, pouvaient se tourner vers une abondante concurrence munie de bons pensionnats. Les Joséphites proposaient leur enseignement commercial et des internats à Melle et à Grammont, les Augustins de Gand offraient des humanités anciennes pour internes et externes, la Compagnie de Jésus elle-même concurrençait Alost : Namur et Bruxelles avaient des études gréco-latines et des internats très cotés (78). Le pensionnat Saint-Michel de Bruxelles visait l'élite de l'élite et sélectionnait sa «clientèle » grâce à un minerval astronomique (1.200 francs par an) (79). Mais la fine-fleur de l'aristocratie belge préférait encore le pensionnat des jésuites français installés à Brugelette : il offrait un véritable enseignement «séparé » et digne des enfants des familles illustres (80).

Alost était au bord de la déconfiture et ne savait plus quel créneau occuper. Les classes de rhétorique restaient squelettiques puisque beaucoup d'externes ne pouvaient pas ou ne voulaient pas terminer le cycle complet des humanités. Une rupture eut même lieu certaines années avec la base de la *Ratio Studiorum* : en effet, face aux effectifs extrêmement maigres des classes supérieures, une série importante de cours fut donnée aux classes de rhétorique et de poésie réunies pour l'occasion (81). La ville saine, riante, en plein développement vantée par les PP alostois à leurs autorités romaines, était de plus en plus industrielle, assez misérable et subissait de plein fouet la crise économique de 1846-1848. De plus, les bonnes voies de communication dont jouissait Alost permettaient aux riches familles de la province de conduire sans difficulté leurs rejetons vers des pensionnats mieux lotis. Tous ne le faisaient pas heureusement, ce qui permit au collège de garder de justesse le minimum vital pour ne pas subir le couperet des autorités provinciales.

Dans les années 1840, les PP. provinciaux Franckeville et Matthys ainsi que la consulte de province voulurent très clairement «en finir» avec le collège d'Alost mais le Général Roothaan, qui avait rapidement désiré la fin de la section de philosophie alostoise, décida coûte que coûte de sauver le collège. En 1842, les autorités provinciales voulurent transférer le pensionnat d'Alost dans un nouvel internat qui serait annexé au collège de Gand : cela aurait signifié la mort assurée de l'école d'Alost. Le Général interdit de toucher aux statuts des deux maisons et, invariablement, il demanda de trouver des solutions pour ce collège. Au printemps 1846, la consulte provinciale prit cependant la décision de demander la fermeture pure et simple. A nouveau, Roothaan refusa. Il avançait pour cela quatre arguments : premièrement, la Ville a appelé la Compagnie et lui a donné des bâtiments, ce départ l'offenserait gravement ; deuxièmement, le pensionnat est effectivement moins fréquenté mais *« c'est commun, cela monte, cela descend. On ne peut prévoir ce qui se passera dans l'avenir»* ; troisièmement, si les raisons de fermer étaient importantes, le fait de fermer serait encore plus grave ; enfin, le Général pensait que le collège d'Alost avait bien fonctionné depuis tant d'années et avait donné tellement de bons résultats. Un an plus tard, le P. Matthys, provincial, revenait à la charge sans annoncer de nouveaux arguments en faveur de la suppression car les raisons précédemment exposées étaient, selon lui, amplement suffisantes. Un bâtiment allait être construit pour un internat à Gand, cette initiative devait vraisemblablement permettre de remplacer Alost dans un délai raisonnable. Le P. Broeckaert, recteur d'Alost tenta de sauver « son » collège. Il écrivit au Général pour défendre l'internat alostois et pour combattre le transfert vers Gand. Le pensionnat d'Alost, disait-il, a une population raisonnable et, de plus, le gouvernement a décidé de construire une voie ferrée importante de Bruxelles à Gand via Alost, qui sera donc dans une situation idéale. *« Le Général et l'évêque de Gand m'ont laissé entendre que les externes nuisaient au collège. Mais ces élèves sont très bons et très pieux, il y a ici un grand nombre de vocations. Le collège appartient à la ville d'où source d'ennuis s'il ferme ».* A contrario, Gand n'était pas un bon endroit pour un pensionnat : il y a la pollution de toutes les fabriques, il faudra construire fort cher, à Gand règnent l'indolence et les bavardages, les Gantois ne deviendront pas pensionnaires dans leur propre ville. Dernier argument du P. Broeckaert : il n'y a pas à Alost d'Athénée royal ce qui n'est pas le cas à Gand et à Tournai, alors que la loi proposée à la Chambre prévoit que les écoles des évêques ne soient pas en opposition directe avec les Athénées royaux. Le 21 septembre 1847, Rome parla et la cause fut entendue : le Général demanda à ce qu'on garde le pensionnat et le collège d'Alost. Fait significatif : le P. Roothaan reprenait textuellement les arguments que le P. Broeckaert lui avait fait parvenir à propos des chemins de fer et de l'absence d'Athénée royal. Désormais, l'existence du collège d'Alost ne sera plus jamais remise en cause. (82)

Il est important de souligner ici que la principale caractéristique et le principal atout du collège d'Alost furent de bénéficier pendant des décennies d'un appui presqu'unanime de la communauté urbaine et des villages du canton. Si le chanoine van Crombrugghe et le premier échevin Lefebvre avaient voulu doter Alost d'un bastion conservateur, les jésuites du collège s'assurèrent vite un soutien beaucoup plus large. Les meilleurs amis du collège sont sans doute les catholiques conservateurs : van Crombrugghe correspond abondamment avec les PP, il leur vend sa maison de campagne. Les PP s'abonnent fidèlement au journal conservateur gantois du chanoine, *Le Constitutionnel des Flandres* puis à ses successeurs *Le Conservateur* et le *Bien Public*. Dans le même temps, ils souscrivent aux journaux bruxellois de tendance catholique-conservatrice : *L'Union* puis *Le Journal de Bruxelles* (83). A Alost, ils fréquentent assidûment le château de Gyseghem occupé par leur vieille amie la baronne le Candèle de Gyseghem mais aussi par ses frères, les comtes Louis et Eugène-Gaspard de Robiano. L'un est un important penseur de tendance traditionaliste, inspirateur de la

Révolution de 1830 mais rallié à *Mirari Vos* et contempteur de la Constitution belge qu'il avait auparavant tant désirée. L'autre est sénateur de l'arrondissement et y incarne le conservatisme catholique soutenu tant par le ministère que par ses agents officiels ou officieux comme van Crombrugghe, Lefebvre ou Bruneau. Les internes du collège, issus du même monde que les Robiano sont accueillis par ceux-ci dans le château de Gyseghem à de nombreuses occasions (84). Mais les diaires et les registres des bienfaiteurs du collège révèlent des fréquentations et des relations amicales bien plus étendues pour les jésuites. Deux fidèles amis des PP d'Alost, appuyant de leur présence les cérémonies du collège et de leurs deniers les travaux d'embellissement de celui-ci, comptent parmi les principaux leaders du mouvement catholique démocrate et catholique-libéral des Flandres : le chanoine Raepsaet, secrétaire de Mgr Van de Velde et le commissaire de district puis député Eugène De Smet (85). Le premier bourgmestre d'Alost, Joseph de Wolf ainsi que sa famille font partie des vrais amis de la Compagnie. Lui aussi peut être rangé parmi les catholiques-démocrates (86). Au-delà des limites du «monde catholique » conservateur ou démocrate, les PP d'Alost ont gardé des liens avec leur soutien des premiers jours, le conseiller provincial libéral Henri Lefebvre, devenu commissaire de district en 1833 (87). Le ton des diaires et des *litterae annuae* traduisent le plaisir évident qu'ont les jésuites à voir se former autour d'eux et autour de leur collège une quasi-unanimité de la communauté alostoise.

Si on va un peu au-delà du cercle des intimes, les registres d'inscriptions de l'école montrent que l'institution accueille un ensemble encore plus diversifié d'élèves. La situation de monopole du collège dans la ville explique bien des choses mais l'inscription des enfants de certaines familles chez les jésuites est cependant un fait politiquement étonnant et révélateur de la confiance dont ceux-ci jouissent au niveau local (88). On trouve bien évidemment les fils du député De Smet ; du député Van den Bossche, autre ténor catholique-démocrate de l'arrondissement ; du bourgmestre de Wolf et de beaucoup d'autres notables catholiques des environs (89). Mais les familles libérales sont nombreuses comme les Cumont ; les De Gheest ; les De Deyn, de Ninove ou les van der Noot de Moorsel, neveux du bourgmestre catholique d'Alost mais fils du bourgmestre et conseiller provincial libéral de Moorsel (90). On trouve même des rejetons de familles orangistes passablement ostracisées en ces années post-révolutionnaires comme les van Langenhove ou les de Waepenaert (91). Ce large accord réalisé autour des jésuites est à juste titre un motif de joie pour eux : ce sera plus tard un atout maître pour leur maintien dans la cité flandrienne.

6. Un mariage de raison : l'administration libérale et les jésuites (1848-1866).

Le bourgmestre catholique, le vicomte Frédéric van der Noot de Vreckem avait régné sur la ville pendant quinze ans mais son style autoritaire fut balayé par un vague libérale aux élections communales de 1848. Guillaume De Gheest, un notable modéré, proposé à la fois par l'hebdomadaire catholique *De Denderbode* et par l'*Association libérale* fut choisi pour lui succéder (92). Les jésuites devenaient donc les locataires d'une administration libérale. Ils ne devaient pas se faire trop de soucis car le bourgmestre était apparenté à plusieurs élèves tout comme Charles Cumont, le vrai leader du parti libéral alostois. De plus, le contrat de location ne devait être renouvelé qu'en 1857-1858. Le programme libéral ne parlait d'ailleurs pas du collège, une menace sur la pérennité de celui-ci eut sans doute été un argument désastreux, sur le plan électoral (93).

Cependant, ce changement d'administration était un souci supplémentaire pour les jésuites. Leur collège était au creux de la vague, les inscriptions, surtout celles des internes, restant désespérément basses. Les amis restaient fidèles mais ils n'avaient jamais été de généreux

donateurs. Le registre des bienfaiteurs révèle que les dons faits au collège furent dès le début et restèrent très limités : quelques centaines de francs pour les dons les plus élevés, quelques milliers de francs par an au total et de très nombreux cadeaux en nature destinés à embellir la chapelle ou à enrichir les collections des « musées » du collège (94). En théorie, un pensionnat huppé n'avait pas besoin de cela ; en pratique, le dépôt de bilan était proche. A ces problèmes vinrent se greffer d'autres : le collège ignatien commençait à être concurrencé à Alost, même.

L'ouverture d'une école primaire supérieure de l'Etat par l'arrêté royal du 29 juillet 1843 avait pu constituer un début de concurrence pour la tranche d'âge des 12-14 ans mais les publics du collège et de cette nouvelle école étaient cependant fort différents. La commission administrative de ladite école comprenait d'ailleurs le doyen d'Alost et deux autres curés ainsi que le bourgmestre catholique van der Noot et le commissaire d'arrondissement Lefebvre. Ces personnalités étaient bien prêtes à défendre les intérêts des jésuites si nécessaire. Les installations de l'école, les anciennes halles au blé qui avaient accueilli le dépôt du 4ème de Ligne, laissaient à désirer. Le gouvernement refusait d'investir plus d'argent si la commune ne remplissait pas ses responsabilités : la majorité catholique se gardait bien d'en faire trop. Les débuts de l'école de l'Etat furent difficiles. En 1847, les jésuites auraient laissé courir le bruit qu'ils ouvriraient bientôt une section primaire complète : les effectifs de l'école primaire supérieure baissèrent car celle-ci risquait de perdre la clientèle scolaire aisée attirée par une école primaire «française » raffinée et unique en ville (95).

Cependant l'école primaire de l'Etat contre-attaqua : la convention conclue en 1831 entre la Ville et l'évêque de Gand prévoyait que le collège confié aux jésuites ne posséderait pas de section primaire pour ne pas concurrencer les écoles alostoises existantes. Seule une 7ème préparatoire chargée d'initier les enfants au latin et de parfaire leur maîtrise du français était prévue par cette convention. Le vicomte van der Noot, encore bourgmestre pour quelques mois, dut demander ce qu'il en était au recteur Broeckaert. Celui-ci répondit que c'était pure fantaisie. La rumeur parlait de 154 élèves en primaire : ce chiffre correspondait au nombre total des élèves du collège. La faute incombait peut-être à la commune qui avait classé dans son rapport sur les écoles tous les élèves du collège sous la rubrique «écoles primaires privées ». Rien n'existait et n'existerait en dehors de la 7ème préparatoire. Prière de rectifier (96).

Fin août 1848, les élections virent l'arrivée au pouvoir des libéraux. Cet événement ne pouvait être que favorable à l'école de l'Etat. Celle-ci absorba des écoles primaires privées, un professeur spécial de français fut engagé, les effectifs crurent. Ce n'était qu'un début : le 1er juin 1850, le gouvernement Rogier transforma l'école primaire supérieure en école moyenne de l'Etat. Cette initiative allait entraîner une première petite guerre scolaire à Alost. Le bureau administratif de l'école comprenait la fine-fleur du libéralisme alostois : le député Benoît Bruneau, le bourgmestre De Gheest, l'échevin de l'Instruction Charles De Witte, les conseillers communaux Charles-François Cumont et Victor-Julien Jouret. Sans menacer en aucune façon le collège des jésuites, ces personnalités veulent visiblement compléter l'offre d'enseignement dans leur ville et le faire au profit de l'enseignement officiel. Le clergé réagit très mal : les ecclésiastiques refuseront tous de donner le cours de religion dans l'école. Mgr Delebecque n'hésitera pas à critiquer l'attitude antireligieuse des professeurs de l'école moyenne et l'affaiblissement de l'enseignement de la religion dans cette école. Pour contrer l'école de l'Etat, les FF des Ecoles chrétiennes, déjà présents en ville, ouvrent un institut secondaire Saint-Liévin dispensant un enseignement professionnel payant. Les libéraux défendent leur école, dont les effectifs sont en croissance d'ailleurs, et demandent à l'Etat

l'ouverture d'une section professionnelle complète en 1852. Celle-ci sera refusée par le ministre devant le manque de volonté des édiles communaux d'assumer les frais d'engagement d'un nouveau régent. En 1859, la démarche de la Ville sera répétée mais uniquement pour obtenir l'ouverture d'une 4ème professionnelle qui aurait permis aux élèves de l'école moyenne de présenter les concours d'une série d'écoles supérieures. Cette fois-là, le gouvernement rappela la loi : une section professionnelle complète ou rien (97).

Et les jésuites dans tout cela ? Apparemment, ils sont laissés de côté : leur monopole dans l'enseignement des humanités classiques n'est contesté par personne. Au regard de ce qui se passe ailleurs en Belgique, ce n'est pas un mince avantage. Cependant les événements de cette période (1848-1852) sont très graves pour leur collège. A un double titre. Au niveau de leur statut d'abord : au terme de la convention de 1831, ils sont les locataires de l'Administration communale libérale et les subordonnés de l'évêque de Gand. Ils sont donc les dépendants des deux protagonistes de la petite guerre scolaire alostoise. Au niveau du recrutement de leurs élèves ensuite : les voilà affligés d'une double concurrence au niveau secondaire. En fait, l'institut des FF des Ecoles chrétiennes est sans doute plus menaçant pour eux que l'école de l'Etat puisque aucune opposition confessionnelle ne peut faire barrage à l'autre école congréganiste. La vocation initiale des jésuites était certes de tenir un internat et/ou de proposer un cycle complet d'humanités anciennes, mais on sait qu'une bonne partie de leurs maigres effectifs ne venaient accomplir au collège que quelques années, en quelque sorte pour «faire leur école moyenne ». Désormais, ce ne sont pas les écoles moyennes qui manquent à Alost (98).

Mais, avec le temps qui passe et les victoires électorales libérales qui se succèdent à Alost, voici venir le terme de la convention de 1831. Celle-ci doit absolument être renouvelée avant 1858 et c'est une administration communale libérale qui devra traiter avec les jésuites. En 1856, des bruits commencent à courir sur la fermeture éventuelle du pensionnat des jésuites. Plusieurs facteurs allaient cependant faciliter les choses. Le recteur Vital Berckmans commença ses travaux d'approche en 1856, l'évêque de Gand semble avoir été convaincu de l'opportunité de poursuivre l'expérience alostoise avec les PP jésuites à sa tête. En écrivant aux autorités communales, le P.Berckmans sait s'adresser à deux hommes éminemment modérés (99). Lors de la campagne électorale de 1848, Guillaume De Gheest a été proposé comme bourgmestre aussi bien par les libéraux que par les catholiques. L'échevin de l'Instruction publique, Charles De Witte, est lui aussi un membre de la tendance conservatrice parmi les libéraux alostois. Le programme communal des libéraux n'a d'ailleurs jamais contenu la moindre menace contre la pérennité du collège : une telle initiative leur aurait sans doute coûté cher électoralement. On s'achemine donc vers un renouvellement légèrement anticipé de la convention.

Le projet de nouvelle convention fut discuté au Conseil communal du 12 janvier 1857. L'opposition vint de la part de M. Evit et surtout de M. De Craecker. Les adversaires libéraux de la convention ne contestaient pas en théorie la nécessité de maintenir le collège et les jésuites. En fait, leur irritation perçait devant une convention liant les libéraux et les jésuites. Ils combattaient pour le principe le faible montant du loyer, la durée de la convention, la possibilité pour le preneur de résilier le contrat, ils auraient voulu vendre le bâtiment aux jésuites (et donc ne plus être liés à eux) mais tous leurs arguments furent contrés. MM De Witte et Cumont défendirent non seulement le détail de la convention : loyer, entretien des bâtiments, durée du contrat mais surtout l'intérêt moral de la Ville et des élèves. M. Cumont rappela le temps funeste de M.Moke lorsque la Ville entretenait un collège communal tenu par des laïcs. Jean De Craecker, battu sur le principe, tenta de faire postposer la décision mais

il fut seul à voter dans ce sens (100). La convention fut signée le 10 avril 1857. La Députation permanente catholique et le gouvernement unioniste approuvèrent l'accord dans leurs dernières semaines d'existence (101). L'existence du collège était assurée jusqu'en 1884.

Cet accord mérite qu'on s'attarde sur lui un moment (102). Une majorité communale libérale conclut avec les jésuites un pacte qui leur confie le seul collège d'humanités de la ville pendant 27 ans. Personne parmi ces libéraux n'ose contester le principe du maintien des jésuites. Les rares opposants ne se permettent pas de contester le fond mais se battent sur des détails : ils sont ensuite littéralement balayés lors du vote. De plus, ces mêmes libéraux se lient plus étroitement aux PP que leurs prédécesseurs unionistes de 1831. Le rôle de paravent joué par l'évêché de Gand disparaît et la Ville traite directement avec le recteur jésuite Vital Berckmans. La Ville obtient un loyer un peu plus élevé mais elle renonce aux places gratuites pour des élèves alostois. Quand on connaît la situation de l'époque, on ne peut être qu'étonné devant ce libéralisme alostois. La loi des couvents commence à être discutée au printemps 1857 ; fin mai, les vitres des collèges de la Compagnie vont voler en éclats un peu partout en Belgique, le collège de Mons étant presque pris d'assaut (103). A Alost, le local du parti conservateur sera saccagé le 8 juin mais le collège Saint-Joseph restera parfaitement intact ; les *Litterae annuae* signalant cette année-là les bonnes relations des PP avec la population de la ville (104). Une nouvelle fois, si le collège n'est pas très peuplé, l'unanimité presque parfaite dont il jouit dans la cité est un avantage majeur pour une Compagnie de Jésus parfois si haïe ailleurs en Belgique.

7. A la recherche d'un statut définitif (1857-1885).

Le collège d'Ancien Régime reconstitué, bénéficiant des appuis du clergé et des autorités urbaines, devenait cependant une solution de plus en plus discutable. Le renouvellement de la location en 1884 allait-il se faire aussi facilement ? Les libéraux alostois de 1857 semblent en décalage complet par rapport à leurs collègues qui vivent alors une phase de radicalisation de plus en plus nette. L'influence du parti libéral national ne pouvait que se faire sentir un jour ou l'autre.

Ce changement d'orientation commençait à lentement se dessiner. La loge maçonnique, *Le Réveil d'Orient*, en formation depuis 1858, était officiellement installée en 1860. Son influence se fit sentir dans le camp libéral de même que celle du *Cercle des Lettres*, créé en 1866 (105). Mais la radicalisation du parti libéral alostois allait lui être fatale. Des conseillers communaux le quittent pour rejoindre la liste catholique après une phase d'« indépendance ». Face à un parti conservateur qui se structure et qui se dote d'une organisation de combat, les *Bokkenrijders*, les libéraux prêtent le flanc à la critique (conférences radicales, cimetière privé de bénédiction) et alourdissent la dette communale. Les modérés changent de camp. Les élections communales de 1866 voient une victoire catholique : le Conseil communal est désormais, et pour plusieurs années, divisé à parts presqu'égales entre catholiques et libéraux. Le libéral modéré Alexandre van Langenhove, ancien élève du collège des jésuites, est nommé bourgmestre. Les années 1866-1872 voient se poursuivre cette évolution parallèle : les libéraux se radicalisent mais ils perdent peu à peu leurs soutiens. En 1872, la victoire catholique est complète et définitive (jusqu'à la Première Guerre mondiale) (106). Mais les jésuites de l'époque ne pouvaient pas le savoir.

Les Pères ont pu constater deux choses au fil des ans : la population alostoise leur reste fidèle mais le parti libéral local sera un partenaire beaucoup moins facile s'il revient au pouvoir. Le soutien de la population s'exprimera notamment à deux reprises en la difficile

année 1864. Une première fois lorsqu'un père du collège chargé de diffuser l'*Archiconfrérie de Saint-François-Xavier* dans la région sera accusé de vol par un militaire et jugé au tribunal de Termonde puis à la Cour d'Appel de Gand. Les deux acquittements seront l'occasion de cortèges triomphaux lors du retour à Alost (107). La deuxième occasion est fournie par la diffusion des brochures libérales imprimées à la suite du procès De Buck. Les vendeurs bruxellois de cette publication seront chassés à deux reprises du marché par des jets de pierres et des coups de poing (108). La société électorale catholique des *Bokkenrijders* aura à cet égard une réputation plutôt musclée. Du coté libéral, des attaques contre les jésuites commencent à apparaître dans la propagande électorale de 1869. Il faut dire que l'anti-jésuitisme atteint des sommets en Belgique et que les libéraux alostois sont plutôt en retard. Toujours est-il que les jésuites sont désormais qualifiés de «conseillers de l'enfer » par la presse électorale libérale (109).

Les catholiques retourneront ces accusations en accusant les libéraux de vouloir chasser les jésuites du collège et d'être les complices «des bourreaux de notre pape ». Arguments convaincants au vu des résultats des élections de 1872 et des années suivantes (110). Le nouveau bourgmestre catholique Victor Van Wambeke, sûr de l'approbation du nouveau gouvernement Malou, va fournir aux jésuites un apaisement pour leur avenir à moyen terme : en 1876, huit ans avant le terme prévu, la location du collège est renouvelée pour 27 ans et apporte en sus une extension très significative des possibilités de développement du collège Saint-Joseph. Désormais, les locataires du collège pourront y organiser non seulement une section d'humanités gréco-latines et une section de philosophie mais aussi une section professionnelle, une section préparatoire et des cours scientifiques. Si ces sections étaient réellement créées, cela constituerait un rude coup pour l'école moyenne de l'Etat mais aussi pour les FF. des Ecoles chrétiennes, l'école de ces derniers allant d'ailleurs entrer dans un processus fatal qui allait entraîner sa fermeture (que les jésuites hâtèrent sciemment). La guerre scolaire n'opposait pas seulement les catholiques et les libéraux ; les congrégations religieuses étaient parfois impitoyables entre elles (111).

Entre-temps, sous les rectorats des PP. Louis Isacq et Augustin Terbruggen, les dettes du collège ont été épurées et le nombre des élèves a enfin pris son envol, les deux phénomènes se renforçant l'un l'autre. En quelques années, la population de l'école est passée de 136 à 264 élèves, l'apport étant surtout constitué par des internes payant 700 francs de minerval. Le point critique étant dépassé, l'internat pouvait redevenir très rentable. Cette augmentation des effectifs mériterait une explication : beaucoup de facteurs limités semblent s'être combinés. La suppression des dettes permit des travaux de restauration et d'embellissement comme ceux de la grande salle. Le P.Terbruggen semble avoir eu une politique de recrutement efficace : l'arrivée de nombreux Wallons et Bruxellois venus «apprendre le flamand » en est l'un des aspects. L'arrivée au pouvoir des catholiques en 1870 a peut-être permis l'inscription d'enfants de fonctionnaires délivrés de la pression gouvernementale en faveur des écoles de l'Etat. La survie de l'école était assurée au niveau de son recrutement mais le danger pouvait venir de causes externes (112).

La victoire des libéraux aux élections législatives de 1878, l'installation du gouvernement Frère-Orban et le déclenchement de la guerre scolaire eurent bien évidemment des conséquences à Alost. La plus intéressante pour notre propos est la création en 1881 d'une section de l'Athénée de Gand à Alost : celle-ci aurait du être dotée d'une section classique et d'une section professionnelle complètes. Cette initiative était une attaque directe contre le collège des jésuites : pour la première fois, leur monopole des humanités classiques était brisé.

L'école de M. van Humbeeck fut néanmoins un véritable fiasco : en 1884, elle comptait 17 élèves répartis en 5 classes ($5^{ème}$-$4^{ème}$-$3^{ème}$-$2^{ème}$ latines et $4^{ème}$ Professionnelle). Le retour des catholiques aux affaires lui fut évidemment fatal : la Ville, la Députation Permanente et le gouvernement- tous catholiques- furent d'avis de supprimer ladite section d'Athénée (113). Cependant, les intentions libérales étaient claires si le pouvoir leur revenait au niveau national. De plus, les libéraux feraient pression sur leurs collègues alostois pour éviter à l'avenir tout renouvellement de la location des bâtiments du collège. Certains articles de presse avaient appelé à l'expulsion des jésuites d'Alost pendant la guerre scolaire. Le ministre van Humbeeck ayant de son coté exercé des pressions en 1882 sur le bourgmestre d'Alost pour que le contrat de location ne soit jamais renouvelé afin de récupérer les bâtiments et de les transformer en Athénée royal (114).

Dès lors, les jésuites alostois vécurent dans une position délicate : leur collège connaissait une réelle prospérité, approchant la barre des 300 élèves mais la situation politique nationale et locale était une constante menace pour leur établissement. N'ayant pas de dons divinatoires, ils ignoraient que la majorité catholique devait tenir jusqu'à la guerre de 1914 tant au plan local que national. Le grand nombre d'élèves, en particulier de pensionnaires et de demi-pensionnaires, leur permirent d'entreprendre d'importants travaux de reconstruction et d'extension des locaux. Outre le profit qu'ils pouvaient en tirer sur le plan scolaire, ces travaux montraient leur volonté d'investir plus comme le fait un propriétaire qu'un locataire. En bon accord avec la Ville, ils préparaient le rachat pur et simple des bâtiments et donc leur indépendance (115).

Les jésuites ayant accumulé des réserves financières pendant quelques années, une estimation des bâtiments (très généreuse pour les jésuites) fut faite par l'architecte de la Ville. Le Conseil communal approuva le principe de la vente le 20 juin 1885, un Arrêté royal sanctionna cette décision le 6 juillet et le 11 juillet, et le contrat fut signé devant notaire à Gand avec la Ville d'Alost représenté par l'ensemble du collège échevinal. Le problème de l'incapacité juridique de la Compagnie de Jésus restait entier, comme en 1831. Le collège Saint-Joseph devint alors officiellement une propriété privée (116). Un certain Victor Cooreman, de Gand, père des jésuites Joseph-Marie et Paul Cooreman acheta les bâtiments. Par contrat, les deux jésuites s'engageaient à rembourser la moitié de la somme à leur mère, Mme Mathilde Hovaere lors du décès de leur père. En 1911, les PP. Cooreman firent des PP. Paul et Emile Dutry, s.j ., leurs légataires universels (117).

Ces transactions peuvent sembler curieuses. Elles étaient pourtant habituelles chez les jésuites du XIXè s. Leur ordre n'ayant pas d'existence légale en Belgique, les actes officiels comme les achats, les ventes ou d'autres transactions devaient être assurés par une personne physique ou morale reconnue en Belgique. Certains collèges essayèrent d'adopter la forme de la société civile mais cette formule n'était pas idéale et risquait de pas être reconnue par les autorités. D'autres établissements comme celui d'Alost adoptèrent une autre solution, loin d'être parfaite elle aussi, qui consistait à utiliser purement et simplement des personnes physiques en les liant de multiples façons les unes aux autres, et envers la congrégation religieuse. Ici, la formule est relativement simple : un bourgeois de Gand joue les hommes de paille pour ses fils jésuites, naturellement et légalement ses héritiers. Cette manœuvre est nécessaire car les hommes de loi libéraux ont souvent essayé et parfois réussi à faire reconnaître par les tribunaux qu'un membre d'une congrégation religieuse achetant des biens allant servir à celle-ci n'exerçait pas sa propre liberté mais n'était qu'un instrument de son ordre. Le tribunal confisquait alors le bien pour empêcher la reconstitution de la mainmorte ecclésiastique. Les deux héritiers sont de très jeunes hommes (21 et 24 ans au moment du

contrat), novice ou scolastique ; tout laisse à penser qu'ils survivront à leur père et que la propriété du collège ne devra pas être modifiée pendant des dizaines d'années (118). Il est piquant de noter que de 1911 à 1918, les propriétaires légaux du collège d'Alost vivront à des dizaines de milliers de kilomètres des Flandres et évangéliseront les Indes et l'île de Ceylan jusqu'à leur mort en 1918 et 1919. Pendant l'occupation de 1914-1918, les PP. du collège seront donc sans aucun moyen de communiquer avec eux pendant des années, à une époque de rapports délicats avec les autorités d'occupation, notamment en ce qui concerne les bâtiments (119).

Finalement, comme pour beaucoup d'autres congrégations religieuses, les jésuites d'Alost adoptèrent avec un soulagement extrême la nouvelle formule de l'Association sans but lucratif créée au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Conclusion.

L'expérience alostoise permet de tirer certains enseignements importants concernant les rapports des écoles des jésuites avec la société belge du XIXè s. Le premier enseignement réside dans les circonstances de fondation de l'école des jésuites, parfait exemple, dans les premiers mois de l'indépendance belge, du triomphe de l'initiative privée et ecclésiastique suite à l'insatisfaction causée par l'enseignement neutre et laïc favorisé par Guillaume Ier. Exemple d'autant plus intéressant qu'il met en scène à coté d'un prélat conservateur deux membres éminents du camp libéral alostois. Van Crombrugghe, Bruneau et Lefebvre incarnent parfaitement cette union des conservateurs dans les mois de rédaction de la Constitution belge en 1831. On pourrait même dire en déformant le titre d'un ouvrage de Mgr Simon qu'à coté d'un catholique qui pratique l'hypothèse libérale, deux libéraux font l'hypothèse catholique en matière d'enseignement (120). Peut-être s'en sont-ils mordu les doigts par la suite mais ce n'est pas certain.

Le deuxième enseignement a trait au statut des collèges, ce qui nous a d'ailleurs obligé à prolonger cet exposé des conditions de la fondation du collège Saint-Joseph jusqu'en 1885, cinquante-quatre ans après l'ouverture de l'école. La révision de la position des jésuites a été complète et déchirante : le statut de 1831 si apprécié au départ, si proche de cet idéal de restauration de l'Ancien Régime qui animait les jésuites d'alors, s'est révélé tout à fait insatisfaisant. Il a été la cause de soucis permanents et de risques pesant sur l'existence-même de l'institution. Il s'est avéré que l'unanimité favorable qui pouvait soutenir les établissements d'enseignement de la Compagnie de Jésus sous l'Ancien Régime, du moins dans un passé idéalisé par les jésuites de 1830, n'était qu'un épisode provisoire dans une société structurellement soumise à la compétition politique. L'épisode pouvait certes être fort long et transcender quelque peu les partis : le renouvellement de la convention de location par les libéraux alostois en 1857 en est une preuve étonnante. Mais la société belge du siècle dernier est fondamentalement marquée par la lutte philosophico-religieuse entre cléricaux et anticléricaux . Dès lors le collège d'Alost allait lui aussi devenir un enjeu idéologique. Le soutien unanime de la société politique ne pouvait durer éternellement dans ce contexte. Le statut alostois n'allait pas être un modèle pour la province belge de la Compagnie de Jésus. L'avenir était ailleurs, dans un statut plus indépendant, plus insécurisant mais finalement le seul possible dans le contexte de l'époque.

Le troisième enseignement réside dans la situation particulière de l'opinion publique locale, beaucoup moins perméable que le monde politique censitaire aux affrontements idéologiques du siècle. La communauté des jésuites d'Alost offre à la population un ensemble de relations

et de services qui l'ancre profondément dans le terroir. Le collège d'enseignement secondaire n'en est qu'un aspect : l'administration des sacrements, les congrégations de prières, les associations charitables comme la *Saint-Vincent-de-Paul*, les sociétés de promotion des ouvriers comme l'*Archiconfrérie de Saint-François-Xavier* créent des liens solides avec la population. Une fois le filtre du suffrage censitaire éliminé, la population pourra exprimer cet attachement catholique massif : la vie politique se limitant essentiellement à une lutte entre conservatisme catholique, démocratie-chrétienne et daensisme dissident. Mais cet attachement multiforme à ce que représentent et à ce qu'animent les jésuites incluait de nombreux citoyens, électeurs fidèles ou occasionnels du parti libéral. L'inscription au collège de générations successives de libéraux du cru en est la preuve ; c'est aussi le gage de l'existence durable de modérés susceptibles d'atténuer les crises et les affrontements. Pour reprendre et détourner l'expression de P.Wynants et M.Paret décrivant la situation belge de la fin du XXè s., on zappait déjà d'un pilier à l'autre au XIXè s. (121).

Mais la recherche d'un statut susceptible d'assurer la survie et la sécurité du mini-réseau d'enseignement que représentaient les écoles de la Compagnie de Jésus allait devoir se poursuivre ailleurs. Le collège Sainte-Barbe de Gand en sera un exemple.

II. LE PETIT SEMINAIRE SAINTE-BARBE.

LES JESUITES AU SERVICE DE L'EVEQUE DE GAND (1832-1887).

Le collège des jésuites de Gand a lui aussi été bien étudié : outre les habituels albums ou travaux-sources publiés à l'occasion des anniversaires de l'école, deux travaux historiques de qualité ont été réalisés à propos des jésuites gantois. L'un a été écrit par le P. Lodewijck Brouwers, s.j., qui a été pratiquement l'historien attitré de la province belge septentrionale pendant de nombreuses années. Il s'intéressa non seulement au collège Sainte-Barbe (aujourd'hui *Sint-Barbaracollege*), mais aussi à toutes les formes de présence des PP. sous l'Ancien Régime et depuis le rétablissement de la Compagnie (121bis). L'autre est un mémoire de licence de l'Université de Gand réalisé par Mlle Suzanne De Spaey qui a étudié le collège ignatien entre sa fondation et la Première Guerre (122). Sa vaste étude avait d'abord et avant tout comme perspective de mesurer l'influence sociale du collège des jésuites : quel était le milieu de recrutement de ses élèves et quelles perspectives professionnelles étaient offertes à ceux-ci au terme de leurs études. La volonté de cerner les fonctions de reproduction sociale et/ou de promotion sociale de l'institution était essentielle. Il va sans dire que cette perspective nous intéressera au premier chef.

En dehors des travaux consacrés à la Compagnie de Jésus elle-même, des études de qualité consacrées au monde catholique gantois dans la première moitié du XIXè s. apportent des renseignements très éclairants. Les deux livres, déjà assez anciens et assez généraux, d'Henri Haag restent importants mais ils ont été prolongés, approfondis et parfois contestés par le professeur Lamberts dans son étude sur les aspects politiques de la vie de l'Evêché de Gand (123). Sur un plan plus spécifiquement politique, existe le mémoire de R.Robberecht (U.G.) sur la genèse des courants politiques gantois (124).

Au niveau scolaire proprement dit, des points de comparaison sont possibles grâce aux mémoires de D.Bauters (U.G.) et de P.Orban (U.C.L.) sur le collège joséphite de Melle, dans la banlieue de Gand et grâce au mémoire de J.Daem(U.G.) sur l'Athénée royal (125). Rien de

tel, malheureusement, pour le pensionnat des pères Augustins installé dans la capitale flandrienne.

Pour poursuivre par la description de ce qui n'a pas été fait jusqu'ici, disons que, un peu comme l'abbé De Brouwer à Alost, Mlle De Spaey a volontairement limité ses investigations à un certain nombre d'aspects de la vie du collège. De même le P.Brouwers, en brossant quatre siècles d'histoire de la Compagnie de Jésus à Gand, n'a pu approfondir bon nombre de points. Enfin et surtout, la mise en perspective avec les autres écoles de la Compagnie en Belgique, voire en Europe, n'a pas été faite. Les travaux des professeurs Haag et Lamberts n'avaient pas pour but d'étudier particulièrement les jésuites dans leurs panoramas des courants démocrates, catholiques-libéraux et ultramontains : la fondation du collège Sainte-Barbe y apparaît certes mais comme un épiphénomène, un épiphénomène d'ailleurs uniquement politique dans leur vision des choses.

1. L'existence contrariée du petit séminaire épiscopal (1806-1832).

Le petit séminaire épiscopal Sainte-Barbe avait effectivement une coloration politique précise et celle-ci influera fortement sur son avenir. Cette institution avait eu une existence très perturbée depuis qu'en 1806, la dernière religieuse augustine du couvent Sainte-Barbe avait fait don des bâtiments à l'évêque de Gand pour y loger des séminaristes pauvres. Par la suite, Sainte-Barbe connut des hauts et des bas toujours liés aux relations orageuses qu'entretint Mgr de Broglie avec Napoléon Ier d'abord, avec Guillaume Ier ensuite (126).

En 1813, les séminaristes internes logés dans les locaux du couvent depuis 1810 furent déportés par l'empereur dans la forteresse de Wezel (127). La section de séminaire installée à Sainte-Barbe fut évidemment fermée. Elle rouvrit en octobre 1814 après la chute de Napoléon mais cette fois, ce furent les externes qui vinrent à la rue Savaen (Savaanstraat). Le Petit Séminaire était dirigé par le chanoine De Smet. La population de l'école grimpa jusqu'à 320 élèves (70 internes et 250 externes) lorsque Guillaume Ier décida de fermer l'établissement en 1819. Le clergé y vit une volonté évidente du roi de favoriser l'Athénée installé dans l'ancienne abbaye de Baudelo. Des élèves de philosophie du Grand Séminaire vinrent en 1822 à Sainte-Barbe où des prêtres séculiers avaient discrètement rouvert un collège qui ne comptait que deux classes et 28 élèves. L'institution vivotait : Mgr de Broglie allait mourir en exil à Paris en 1821 (128).

Lorsque le nouvel évêque, Mgr Van de Velde, voulut reprendre en main son diocèse , il pensa très vite à l'état de son séminaire. La Révolution de 1830 allait lui permettre de faire à peu près ce qu'il désirait. Le Petit Séminaire Sainte-Barbe rouvrit ses portes avec la vocation presque explicite d'être non seulement le séminaire du diocèse mais aussi «le » collège catholique de Gand. A sa tête se trouvait une brochette de prêtres impliqués dans l'opposition catholique à Guillaume Ier mais aussi dans le mouvement démocrate et mennaisien des Flandres (129).

La brève existence du Petit Séminaire de Sainte-Barbe va s'insérer dans une situation fort compliquée, mêlant des problèmes politiques, scolaires et organisationnels. Au niveau politique, le corps professoral de Sainte-Barbe est mennaisien, catholique-démocrate : ses représentants les plus fameux sont les abbés D.Verduyn et Bernard De Smet, anciens collaborateurs du *Catholique des Pays-Bas* et animateurs du nouveau *Journal des Flandres* (130). Ils peuvent compter sur l'appui du secrétaire de l'évêque, le chanoine Raepsaet, et sur les vicaires généraux J.-J. De Smet et Sonneville. Mais le camp conservateur a lui aussi de

solides positions, en particulier dans le domaine de l'enseignement puisque le chanoine van Crombrugghe est responsable de l'organisation de celui-ci dans le diocèse. A coté de van Crombrugghe, d'autres prélats conservateurs veillent, comme les chanoines Ryckewaert ou Pycke de Ten Aerden, mais surtout deux abbés fort écoutés de Mgr Van de Velde, MM. Van Caillie et Van der Ghote. Ceux-ci ne sont pas seulement conservateurs, mais ils vont bientôt quitter le clergé séculier pour rejoindre la Compagnie de Jésus (131).

Un autre facteur va influencer l'avenir de Sainte-Barbe. Il a trait à l'organisation du diocèse de Gand ou plutôt à la division de celui-ci et à la création d'un diocèse de Bruges pour la Flandre Occidentale. Celle-ci va entraîner le départ des élèves du Grand Séminaire originaires de West-Flandre vers Bruges et la transformation de l'école de la rue Savaen en externat de niveau secondaire : tous les élèves du Grand Séminaire pouvaient désormais être logés dans les locaux de celui-ci. Le Petit Séminaire Sainte-Barbe devenait donc essentiellement la grande école catholique de Gand puisqu'un autre petit séminaire installé à Saint-Nicolas-Waes pouvait fournir un centre d'enseignement secondaire pour des jeunes peu fortunés mais pouvant se destiner à la prêtrise (132). Face à Sainte-Barbe, l'Athénée wilhemien devenu Athénée royal occupait de solides positions et possédait une forte population scolaire. Il faut rappeler à ce propos que l'électorat censitaire gantois était très majoritairement et très durablement orangiste ; le recrutement de l'Athénée était donc assuré par cette clientèle politique. Une école tenue par des catholiques à la fois démocrates et très «patriotes belges » était beaucoup moins sûre de trouver des familles susceptibles de lui faire confiance (133).

Il semblerait que c'est ce qu'il advint. Le nombre des élèves resta très faible et la réputation de l'école ne s'améliora pas. Mgr Van de Velde et ses conseillers conservateurs pensèrent alors introduire les jésuites dans le Petit Séminaire. Mais si l'évêque agissait suivant des motifs pédagogiques, les prêtres conservateurs de son entourage voulaient associer à ceux-ci des considérations politiques. Finalement, le résultat fut le même, mais il faut connaître le détail des tractations pour comprendre les motivations de Mgr Van de Velde.

A cet égard, une lettre du chanoine Van der Ghote au chanoine van Crombrugghe est très éclairante et elle mérite d'être très largement citée. Le chanoine (et futur père jésuite) Van der Ghote rapporte que l'abbé (et futur père jésuite) Van Caillie eut une conversation avec Mgr Van de Velde, le 15 mai 1832 (134). Après avoir parlé des nominations à faire au Grand Séminaire de Gand et après avoir essayé d'influencer l'évêque dans un sens conservateur, l'abbé Van Caillie cita une opinion des «Messieurs de Sainte-Barbe » (entendez les mennaisiens De Smet et Verduyn). Mgr Van de Velde dévia alors sur le Petit Séminaire : *«Ah, Sainte-Barbe, c'est là ma grande croix : mais s'en est fait* (sic), *je ne veux plus de Sainte-Barbe, j'ai mon petit séminaire à Saint-Nicolas, et Sainte-Barbe sera fermée ».*

L'abbé Van Caillie réagit immédiatement et essaya d'empêcher la fermeture. Pour lui, il était absolument nécessaire d'avoir en ville au moins une classe élémentaire pour le français (probablement face à celles de l'Athénée). Fort habillement, Van Caillie attribua l'insuccès de l'école et la méfiance des parents aux «principes politiques outrés » des professeurs de Sainte-Barbe. Mgr Van de Velde parla alors pour la première fois des jésuites : *« j'avais crû d'y appeler les jésuites* (sic) *; j'ai fait sonder le terrain et ils n'en voudraient pas ».* Van Caillie va essayer de ressusciter cette «excellente » idée : *« Les jésuites n'en voudraient pas ? C'est ce que je ne puis croire. Comment ils refuseraient dans votre ville épiscopale un si bel établissement avec église, nombreux édifices, jardins spacieux, etc. Je n'en crois rien. Il est possible que telle ait été leur réponse à une tentative indirecte : mais qu'étant invités de votre part d'accepter un si bel établissement, ils refuseraient ? Non. Mgr, je ne saurais me le*

persuader (sic) ». Ce à quoi, Mgr Van de Velde répondit : « *Eh bien, j'y penserai* ». Le chanoine Van der Ghote en conclut que l'abbé Van Caillie avait eu une idée très heureuse en attribuant le discrédit de Sainte-Barbe à leurs principes politiques outrés. Pour Van der Ghote, c'était effectivement la vraie raison et il fallait toucher à nouveau cette corde sensible. Le réseau conservateur allait pouvoir se mettre au travail (135).

Celui-ci mit à peu près un an pour mener à bien ce changement de direction au Petit Séminaire. Van der Ghote, Van Crombrugghe, Ryckewaert, Van Caillie jouèrent un rôle essentiel pour parvenir à ce résultat. Mais contrairement à ce qu'avance le professeur Lamberts, ce ne sont pas d'abord les prélats conservateurs qui poussèrent les jésuites pour empêcher la fermeture de Sainte-Barbe et pour damer le pion à leurs adversaires démocrates. Mgr Van de Velde envisagea dès le printemps 1832 d'appeler les jésuites et il ne pensa à la fermeture pure et simple qu'après avoir essuyé un premier refus (136). Van Caillie et ses amis ignoraient d'ailleurs tout de cette démarche quand ils l'apprirent au cours de la conversation du 15 mai 1832 citée plus haut. Mgr Van de Velde, soumis au feu croisé des thèses démocrates et conservatrices, songeait sans doute plus simplement à l'intérêt de l'enseignement catholique à Gand (137). Début 1832, il avait tout lieu d'être satisfait du redémarrage du collège d'Alost, confié comme on l'a vu à la Compagnie de Jésus. Son préjugé favorable aux jésuites en matière de pédagogie s'étant révélé exact, il pensait étendre l'expérience à Gand. L'échec des prêtres séculiers de Sainte-Barbe était un échec scolaire, le succès des jésuites à Alost l'était aussi ; conservatisme et mennaisianisme passaient sans doute au second plan pour l'évêque de Gand.

Encore fallait-il faire accepter cette transaction par les «bénéficiaires » et par les «victimes ». Pour cela, il fallut attendre l'été 1833 sans que craintes et rancœurs aient pu être effacées.

2. Efficacité pédagogique et conservatisme politique : le séminaire épiscopal donné aux jésuites (1833).

Si les changements ne devinrent officiels qu'en juillet-août 1833, des pions furent avancés quelques mois après la conversation entre l'abbé Van Caillie et Mgr Van de Velde. En septembre 1832, l'abbé Van Dorpe fut nommé principal du Petit Séminaire Sainte-Barbe. Cette nomination était un premier indice de ce qui allait se passer, puisque l'abbé Van Dorpe venait de servir de paravent à Alost afin d'assurer l'installation paisible des jésuites sous le couvert d'un collège officiellement épiscopal. Ce type de mission de confiance allait devenir une sorte de spécialité pour ce personnage puisqu'il s'apprêtait à faire presque exactement la même chose à Gand (138).

Du coté des prêtres séculiers qui professaient à Sainte-Barbe, l'évêque de Gand utilisa le *promoveatur ut amoveatur*, pour reprendre l'expression du chanoine Bracq, autre figure conservatrice du clergé gantois. Si Van Dorpe, le principal et Bylo, le directeur et professeur de mathématique, furent seulement nommés vicaires après avoir quitté Sainte-Barbe, les deux principales figures démocrates du séminaire reçurent des fonctions honorifiques. Bernard De Smet devint directeur du couvent des Franciscaines de Crombeen à Gand et l'abbé Verduyn fut promu curé de l'importante paroisse Saint-Nicolas, à Gand également (139). Le *Journal des Flandres* apprécia fort peu cette liquidation des démocrates au Petit Séminaire mais, dans ses recherches, le professeur Lamberts ne semble pas avoir découvert de traces des réactions des protecteurs du courant catholique-libéral, surtout lorsqu'il était encore temps et que les décisions n'étaient pas encore prises (140). On peut avancer raisonnablement l'hypothèse que

les chanoines Raepsaet, J.-J. De Smet et Sonneville avaient suivi Mgr Van de Velde dans son choix pédagogique des jésuites. Il est en tout cas certain que De Smet et surtout Raepsaet fréquentaient intensément le collège des jésuites d'Alost et appréciaient leur travail. L'évêque chargea en outre J.J. De Smet de négocier avec les jésuites les modalités pratiques de reprise de l'établissement (141). Cependant, la fraction la plus dure des catholiques-démocrates considéra ce changement à Sainte-Barbe comme une défaite, une nouvelle défaite si l'on songe à ce qui aurait pu se produire à Alost et sans se manifester ouvertement les autres évêques belges furent assez inquiets face à la disparition d'un séminaire épiscopal au profit des jésuites (141bis). Le vice-recteur, puis recteur jésuite, le P. Joseph Van der Moere était effectivement un prototype de l'espèce la plus conservatrice qui fut au sein de la province belge de la Compagnie de Jésus. De ce fait, le clergé progressiste gantois vit les jésuites avec hostilité et rancune. Les rapports envoyés à Rome en gardent le trace : le clergé séculier, privé de son collège, sera impitoyable quand il remarquera quelque chose de critiquable lorsqu'il sera invité lors des distributions des prix ou des exercices littéraires des élèves des RR.PP. (142).

Quant aux «bénéficiaires » de cette manœuvre conservatrice, ils ne vivaient pas dans un bonheur sans partage. Les autorités romaines de la Compagnie ont été particulièrement difficiles à convaincre (143). Comme à Alost, la décision de reprendre le collège fut le résultat d'un calcul des avantages et des inconvénients de l'opération.

Coté avantages, le collège Sainte-Barbe devait être la principale école secondaire catholique à Gand, la capitale des Flandres et la ville qui avait été le véritable berceau de la Compagnie de Jésus reconstituée en Belgique (144). Symboliquement et sentimentalement, il était important qu'un collège de la Compagnie de Jésus s'installât dans la cité. Le chef-lieu de Flandre Orientale comptait en 1833 quelque 85.000 habitants : avec une population sept fois plus nombreuse que celle d'Alost, il serait beaucoup plus aisé de remplir les classes du futur collège. Remplir les classes, c'était aussi vider celles de l'Athénée ; au moins l'espérait-on. *« Un établissement, qui est précieux pour la Religion, et même très nécessaire, si l'on ne veut pas abandonner à l'impiété la jeunesse de cette ville populeuse »*, disait en 1834 le provincial Van Lil. La bourgeoisie moyenne, celle qui n'avait pas les moyens d'envoyer ses fils au pensionnat, était particulièrement visée (145). Le clergé séculier n'avait pas réussi à faire prospérer son école, les jésuites étaient prêts à relever le défi.

Coté inconvénients, les PP. savaient qu'ils se lançaient dans une véritable aventure. Certes, il était fort gênant de ne pas faire l'unanimité autour de soi et l'hostilité de l'administration communale et d'une partie du clergé séculier pouvait être lourde de conséquences, mais ce n'était pas le principal obstacle (145bis). Face à ces critiques, la conclusion tirée par la consulte provinciale mérite d'être citée : *«En ce qui concerne les critiques, nous ne les éviterons pas que nous acceptions ou que nous refusions. Il n'est pas odieux d'accepter le collège alors que l'évêque nous invite. Il n'est pas dans les habitudes de la Compagnie de laisser une bonne œuvre et un moment opportun parce que quelques esprits mal intentionnés maugréent. En ce qui concerne le Magistrat, la plus grande partie des citoyens ne pense pas comme lui et la liberté d'enseigner appartient à tous ».* L'aventure résidait aussi dans les difficultés matérielles que devrait surmonter le nouveau collège. Et là, les jésuites étaient face à la quadrature du cercle : les ressources qu'on donnait au nouvel établissement étaient insuffisantes pour qu'il survive. Mais il faut ajouter que les jésuites eux-mêmes «se passaient la corde au cou », au point de vue financier. Après un an d'attente, une convention fut signée avec Mgr Van de Velde (28 août 1834) (146) :

« Monseigneur .Jean François Van de Velde, Evêque de Gand, ayant confié aux Pères de la Compagnie de Jésus la direction du Collège de Ste Barbe, situé dans la Ville de Gand, il a paru nécessaire pour plus de stabilité. et pour prévenir les difficultés qui pourraient surgir dans la suite de stipuler les conditions d'après lesquelles cet établissement devra subsister.

Les conditions approuvées par Monseigneur l'évêque de Gand et acceptées par le R.P. Pierre Van Lil, Provincial de la Compagnie de Jésus en Belgique sont les suivantes :

1° La Compagnie sera chargée de fournir à cet établissement tout le personnel pour en faire un collège d'externes comprenant au moins toutes les classes inférieures jusqu'à la Rhétorique inclusivement. Elle sera pareillement chargée de la direction entière et complète du collège pour tout ce qui regarde l'admission, l'exclusion, l'éducation et l'instruction des élèves. Le tout selon les constitutions et les règles de ladite Compagnie. Aucune rétribution pour l'entretien des Professeurs de la Compagnie ne sera exigée des élèves.

2° Monseigneur accorde à la Compagnie le libre usage de la maison et de l'église de Ste Barbe, de ses cours et de ses jardins.

3° La propriété des dits bâtiments, cours et jardins restant au Diocèse, les frais de réparations et l'entretien du bâtiment restent à charge du propriétaire, ainsi que les contributions, excepté celles qu'on paye pour les domestiques et pour le mobilier de la maison.

4° Pour subvenir à l'entretien des Professeurs, Mgr. fera payer au Supérieur du collège annuellement une somme de cinq mille francs, la première moitié dans le courant du mois de septembre, l'autre moitié pendant les vacances de Pâques.

Fait en double à Gand, ce 28 Août 1834
Signé † J.F., Evêque de Gand ».

« Moi, Pierre Van Lil, Provincial de la Compagnie de Jésus en Belgique, à ce dûment autorisé par notre Très Révérend Père Général Jean Roothaan, j'accepte ce Collège de Ste Barbe pour les conditions citées ci-contre.
Fait en double à Gand, ce 28 Août 1834
Signé Petrus Van Lil S.J., Provincialis mpp.

Pour copie conforme, signé F. Soudan Can.-Secr. »

Comme on peut le constater, la Compagnie de Jésus reçoit la jouissance des bâtiments du Petit Séminaire ; elle est en quelque sorte locataire mais elle ne payera pas de loyer. Le propriétaire acquittera les impôts et fera toutes les réparations nécessaires. Mais à ce propos, il est à noter que les bâtiments vastes et spacieux vantés par l'abbé Van Caillie en 1832, étaient en fait vieux, laids et délabrés (147). La Compagnie de Jésus devra donc rapidement solliciter des réparations et demander des agrandissements à un propriétaire économe de ses deniers. Deux solutions se présenteront donc à elle : attendre longtemps ou faire les travaux à ses frais. Le voisinage du collège ne correspond pas vraiment à ce que la Compagnie d'Ancien Régime recherchait pour ses écoles. Le cadre général de la ville de Gand fait peur : certains jésuites la qualifient de «populeuse», de «corrompue » et ils voient la «corruption» entrer facilement dans le collège. Plus spécifiquement, le jardin est plus que limité ; les possibilités d'extension n'existent pas sauf si l'on consent à acheter bien cher des maisons voisines ; l'arrière du

collège baigne presque dans le *Ketel kanaal* (fossé du rempart des chaudronniers), une voie d'eau presque stagnante et bien peu hygiénique ; le Rempart des Chaudronniers (*Ketelvest*) et la rue de Jérusalem voisine abritent des maisons fort peu recommandables (148). Le prix à payer pour s'installer au cœur de la ville est fort lourd. Mais la situation alostoise présentait à peu près les mêmes inconvénients : la priorité n'était donc pas mise alors sur la qualité des bâtiments scolaires et de leur environnement.

A part cet immeuble médiocre, que reçoit la Compagnie de Jésus ? L'évêque s'engage à verser tous les ans 5.000 francs pour l'entretien des professeurs ce qui correspond à 700 francs environ par professeur puisqu'il y aura au minimum 7 professeurs (six classes d'humanités et une classe de *rudimenta*) : il n'est pas tenu compte des surveillants, du recteur, du préfet, du ministre, des domestiques (149). C'est absolument insuffisant mais les jésuites l'ont voulu ainsi. L'évêque de Gand les a poussés à demander un minerval à leurs élèves, mais les *Constitutions* de la Compagnie l'interdisent formellement dans le cas des externes à qui on ne donne rien d'autre qu'un enseignement. Le Général Roothaan, interrogé à ce sujet, a plusieurs fois été catégorique : seule une Congrégation Générale de l'Ordre pourrait changer la règle. Si l'évêque de Gand et le provincial venaient à demander une dispense au Saint Père, les autorités romaines de la Compagnie ne pourraient que s'y opposer de toutes leurs forces. Pour le Général, il s'agit de préserver l'unité de pratiques des collèges d'Europe même si, pour cela, il faut renoncer à ouvrir des classes. Un véritable combat va opposer Rome et les autorités provinciales de Belgique pendant plus d'un an avant de parvenir à un compromis assez «jésuitique» (150).

D'où pourraient venir d'autres ressources ? La Ville de Gand est bien différente de l'Administration catholique et patriote alostoise. La Commission de Sûreté qui dirige d'abord la cité pour empêcher la venue au pouvoir des orangistes ne veut pas prendre des initiatives trop claires dans le domaine scolaire. Ensuite, les orangistes modérés qui domineront le collège échevinal ne donneront pas un sou aux jésuites. L'ouverture d'un internat est exclue pour l'instant. Les bâtiments ne sont pas prévus pour cela et la vocation du collège n'est pas d'être un pensionnat : les jeunes externes gantois doivent y venir nombreux pour ne pas avoir à s'inscrire à l'Athénée. Avec la reprise de Sainte-Barbe, la province belge de la Compagnie s'est en effet écartée de son projet initial : l'ouverture de deux pensionnats en Belgique, Namur et Alost (151). Elle s'en est écartée mais encore faudrait-il pouvoir assumer ces nouvelles obligations. Restent la subvention épiscopale et les «amis », ces familles patriciennes qui ont soutenu à bout de bras les maisons, séminaires et résidences clandestines des jésuites depuis le rétablissement de la Compagnie en 1814 (152).

Si quelque argent est avancé au collège par ses traditionnels amis, si Mgr Van de Velde ajoute à sa subvention une somme pour frais exceptionnels de réouverture, l'existence du collège d'externes va très vite se révéler impossible (153). Comme il a été dit pour Alost, les aristocrates qui sont prêts à aider généreusement l'édification d'une école, action charitable bien visible et bien gratifiante, ne voient pas vraiment l'intérêt de pourvoir aux petits besoins quotidiens d'un séminaire épiscopal déjà subventionné par les autorités diocésaines. (154).

3. Succès et tâtonnements du collège Sainte-Barbe (1833-1885).

Le collège Sainte-Barbe allait cependant être un franc succès pour la Compagnie de Jésus mais ce succès allait exiger des innovations rapides et radicales. Pourquoi un succès ? Pourquoi des innovations ?

Le succès résida d'abord et avant tout dans l'augmentation immédiate et rapide des effectifs scolaires. Ayant commencé avec 60 élèves, l'école passa à 90 élèves dès l'année 1834-1835 ; en 1837-1838, les effectifs atteignirent les180 unités (155). En trois ans, l'école gantoise a dépassé un nombre d'étudiants que le collège Saint-Joseph d'Alost mettra 40 ans à atteindre. Rappelons cependant qu'ils sont tous externes et que, financièrement parlant, c'est un handicap majeur.

De plus, tous les indicateurs relatifs à la qualité des études dans le collège montreront que Sainte-Barbe était en passe de devenir un des fleurons de l'enseignement de la Compagnie de Jésus en Belgique. Des commentaires élogieux viendront très vite confirmer la réputation de l'école des jésuites dans la ville : ceux-ci sont d'autant plus importants qu'ils n'émanent pas seulement du clergé conservateur mais de professeurs de l'Athénée et de l'Université d'Etat. Même s'il faut lire les *Litterae annuae* avec une certaine dose d'esprit critique, les distributions des prix et les exercices littéraires semblent avoir réellement marqué ces enseignants laïcs au point qu'ils aient parfois cru à des mises en scène «philologiques » tant les élèves analysaient brillamment les textes latins et grecs. Ayant eux-mêmes donné d'autres passages aux rhétoriciens interrogés, ils reconnurent en public la supériorité des jésuites sur l'enseignement de l'Athénée (156). Vers 1840, il est dit que des exercices littéraires conjoints furent organisés «spontanément » entre élèves du collège et de l'Athénée : ils tournèrent à l'avantage des premiers (157). A partir de 1849, les résultats des rhétoriciens lors du passage de l'examen d'élève universitaire donneront une sanction officielle à la préparation aux études supérieures dispensée par les jésuites.

Le collège Sainte-Barbe s'est donc vite et définitivement imposé, même et surtout à ses adversaires. Dans ses dix premières années d'existence, l'école de la rue Savaen est crainte et critiquée *mezzo voce* ; elle n'ignore pas que les anticléricaux, notamment orangistes, la détestent secrètement mais c'est justement cette dimension de secret qui est importante par rapport à d'autres villes belges. Comme le disent les *Litterae annuae* de 1835 : *« la réputation du collège progresse même si beaucoup d'impies nous détestent dans leur cœur, jusqu'ici personne, d'aucun parti ne nous a attaqués en public ni oralement ni par la plume ».* En 1836, on y lit que *«un journal sans religion n'a rien à dire contre ce collège et les autres feuilles nous louent »* (158). Autre adversaire évidemment moins déclaré : le clergé démocrate de la région gantoise. Lui aussi était prêt à lancer des accusations insidieuses : est-ce lui qui lance la rumeur d'un retrait des jésuites et d'un retour des séculiers à Sainte-Barbe ? Mais, ensuite, devant la conduite exemplaire des élèves tant aux points de vue scolaire que religieux, il changea sa position ou, tout au moins, fit taire ses critiques (159). Ce respect, à défaut d'amour, quasi unanime fait que «les âmes hésitantes », le public «flottant », «neutre », soucieux d'efficacité scolaire inscrit volontiers ses enfants au collège des jésuites, au moins jusqu'en 1846-47. Cela restera vrai, et pendant fort longtemps, pour certaines familles libérales modérées (160).

Si l'Administration communale orangiste n'eut aucun contact avec l'école ignatienne, si Sainte-Barbe ne bénéficie pas comme Alost des subventions de la Ville, un autre succès notable des jésuites réside donc dans l'ampleur des soutiens qu'ils susciteront rapidement dans la cité. L'évêque, Mgr Van de Velde puis Mgr Delebecque, est leur premier et plus ferme appui. Rentrées des classes, distributions des prix, exercices littéraires, messes de Te Deum bénéficient presque toujours de la présence du prélat. L'évêque de Gand entend montrer qu'il veut le succès de son «séminaire ». Au point que son intérêt se mue presque en inspection scolaire. En 1842, Mgr Delebecque viendra au moins cinq fois à Sainte-Barbe : parmi ces visites, une inspection de chaque classe dont chaque élève sera interrogé oralement

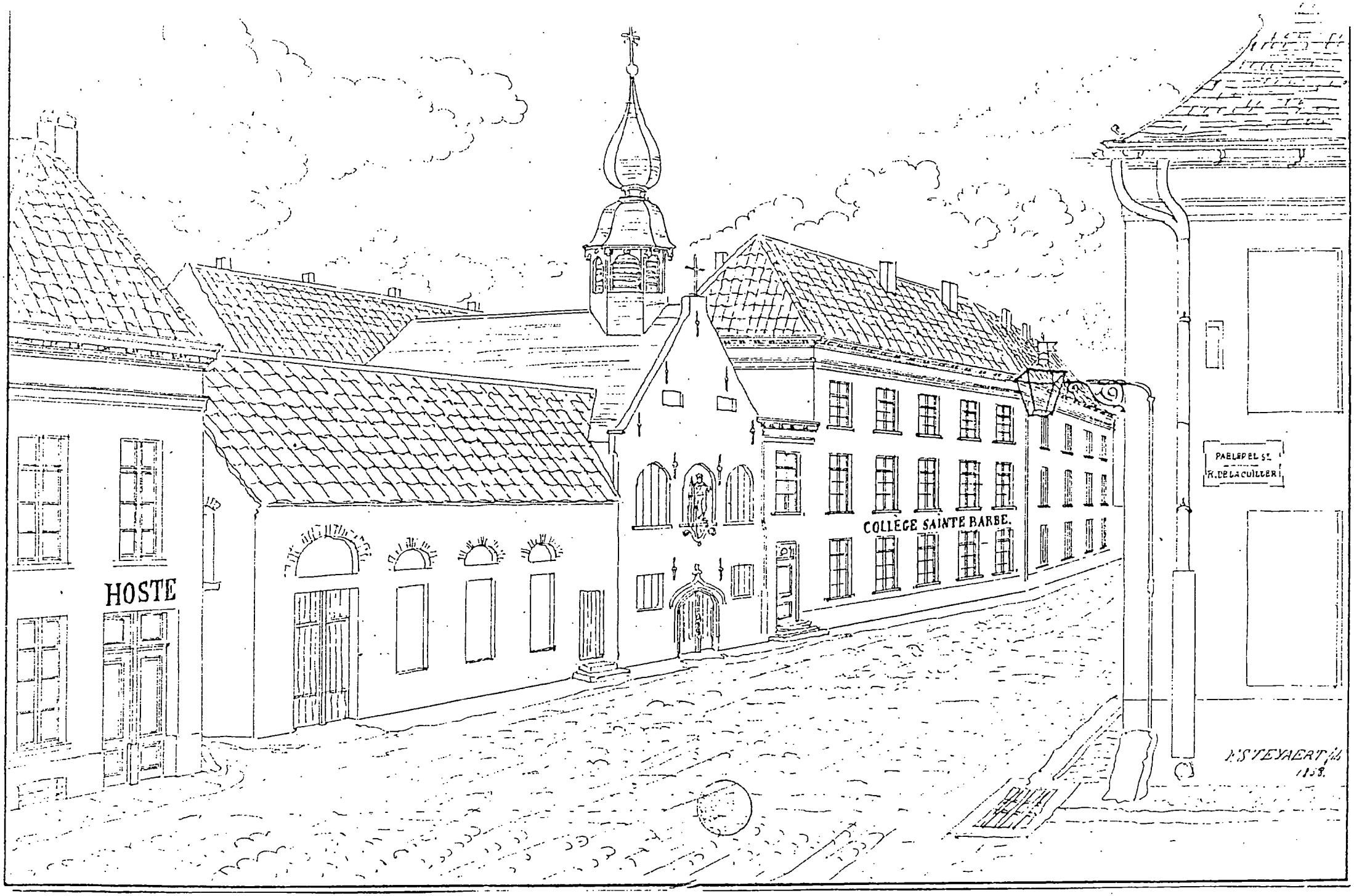

Le collège Sainte-Barbe et la rue Savaen dans leur état «primitif» avant les campagnes de construction des jésuites. L'ancienne chapelle du couvent sera remplacée par l'actuelle église des PP

par l'évêque. Immanquablement, Monseigneur entraînera derrière lui ses vicaires-généraux, les chanoines du chapitre cathédral, les curés des paroisses gantoises : le clergé de la ville devra donc apporter sa caution plus ou moins volontaire à Sainte-Barbe malgré la position politique de la Compagnie de Jésus. L'évêque de Gand créera aussi un surcroît de prestige au collège en y amenant ses collègues de Bruges, de Liège, de Nancy, de New-York ainsi que le cardinal-archevêque de Malines (161).

Mais il semble que le collège ait aussi été considéré par les gouvernements unionistes comme une bonne école belge et patriote dans une ville qui l'est alors beaucoup moins. Le gouverneur Vilain XIIII et son successeur De Schrievel viendront fidèlement rehausser de leur présence les distributions des prix des jésuites de 1835 à 1846 (162). La présence récurrente de professeurs de l'Athénée et de l'Université de Gand durant la même période pourrait bien marquer, chez des fonctionnaires fidèles et soucieux d'être bien notés, l'obligation de soutenir cette institution religieuse bien vue par le gouvernement. Il va sans dire que les parlementaires conservateurs gantois, comme le sénateur-comte Jean-Baptiste d'Hane de Steenhuyse, viendront vérifier les progrès de «leur » école lors des exercices littéraires et distributions des prix (163). A un niveau plus large, une foule d'environ 600 spectateurs se rassemblait, les premières années, sous la grande tente de la distribution des prix. A partir de 1843, ils purent disposer d'une salle des fêtes dont l'élégance et la décoration faite de panneaux peints étaient réputées en ville. Grâce à ce nouveau lieu, le collège put accueillir plus de 900 personnes (164).

Mais la survie et le succès du collège ne purent se concrétiser que grâce à des innovations fort importantes dans les pratiques des collèges jésuites belges. Le premier changement fondamental consiste dans le tournant qu'a pris la province belge des jésuites en ce qui concerne sa stratégie d'implantation. Nul ne pouvait savoir que la décision gantoise de 1833 serait le premier pas d'une orientation irréversible mais les fondations ultérieures allaient toutes confirmer ce cours nouveau. L'option consistant à privilégier quelques pensionnats très élitistes comme la fameuse école française de Saint-Acheul fut, sauf exception, abandonnée au profit de grands collèges d'externes systématiquement installés dans les villes belges de première importance. Les actes de la Compagnie de Jésus le prouveront, ses refus aussi. Les villes trop petites et trop peu peuplées seront écartées, les pensionnats deviendront l'exception ou plutôt seront réduits à n'être que le complément d'un collège d'externes (165).

TABLEAU DES CREATIONS ET DES REFUS DE CREATION DE COLLEGE PAR LA COMPAGNIE DE JESUS EN Belgique AU XIXè s. (1835-1914) (166).	
FONDATION DE NOUVEAUX COLLEGES*	POPULATION AU MOMENT DE LA FONDATION
1835 : Bruxelles (Saint-Michel)	106.000 habitants en 1840
1838 : Liège (Saint-Servais)	66.400 habitants en 1840
1839 : Tournai (Notre-Dame)	24.000 habitants en 1840
1840 : Anvers (Notre-Dame)	78.000 habitants en 1840
1844 : Bruxelles (Pensionnat Saint-Michel)	106.000 habitants en 1840
1848 : Turnhout (Saint-Joseph)	13.433 habitants en 1840
1851 : Mons (Saint-Stanislas)	23.000 habitants en 1850.
1852 : Anvers (Saint-Ignace)	78.000 habitants en 1840
1855 : Verviers (Saint-François-Xavier)	24.600 habitants en 1851
1876 : Charleroi (Sacré-Cœur)	22.000 habitants en 1880
1893 : Liège (Saint-Louis)	
1905 : Bruxelles-Etterbeek (nouveau Saint-Michel)	33.000 habitants en 1910 à Etterbeek

* il n'a pas été tenu compte des instituts de formation des futurs jésuites (Louvain, Tronchiennes, Arlon) ni de l'école apostolique de Turnhout destinée à des jésuites ou de futurs prêtres. Les années retenues sont les années d'ouverture effective des écoles et non celles de l'installation d'une résidence d'abord dépourvue d'école	
REFUS DE LA COMPAGNIE	POPULATION AU MOMENT DU REFUS
1836 : Louvain	24.624 habitants en 1840
1836 : Lessines	5.000 habitants en 1840
1838 : Enghien	3.680 habitants en 1840
1839 : Nivelles	7.850 habitants en 1840
1840 : Ath	8.286 habitants en 1840
1841 : Ypres	15.750 habitants en 1840
1854 : collège allemand à Verviers	
1871 : Arlon	8.240 habitants en 1890
1879 : Hasselt	13.585 habitants en 1890

Cette évolution avait fondamentalement deux causes. La première était que ces collèges d'externes allaient drainer vers les jésuites des milliers d'élèves issus de milieux sociaux relativement divers. Dans une perspective missionnaire, c'était évidemment crucial et beaucoup plus efficace que ces petits pensionnats élitistes apparemment peu viables. La deuxième raison, en fait intimement liée à la première, réside dans la volonté des évêques de Belgique et du clergé local. Ceux-ci firent appel, à Gand comme ailleurs, à la vocation missionnaire de la Compagnie. Il fallait « sauver les âmes » des jeunes en attirant les enfants de la bourgeoisie, terme qui doit être entendu dans un sens très large dans un bon et solide collège catholique qui pouvait leur donner la réussite scolaire et professionnelle mais aussi les maintenir dans la foi ou les y ramener. Cette volonté prosélyte conduisit les évêques et les jésuites à choisir fréquemment des villes fort peu catholiques, au sens politique mais aussi religieux du terme : Gand est le premier exemple de ville assez nettement anticléricale où s'installe la Compagnie de Jésus. La priorité est de se réimplanter dans les grandes villes même et surtout si elles sont hostiles (167). Dès 1841, le P. Général Roothaan orientera prioritairement la politique de fondations de la Compagnie de Jésus vers la Wallonie et les villes francophones. Comme le souligne le P.Hupez dans son mémoire, cette décision allait souvent à l'encontre des intérêts de l'Ordre puisque celui-ci délaisse les campagnes et les petites villes flamandes qui ont été le berceau de sa renaissance en Belgique au profit de grandes villes libérales francophones où ses amis sont peu nombreux et où les vocations ecclésiastiques seront rares. (168). Mais, dans les années 1830, les entrées au noviciat sont en progression constante et permettent d'envisager l'ouverture de plusieurs établissements d'enseignement.

Cependant d'autres changements ont du intervenir très rapidement pour assurer la viabilité de cette solution d'avenir que représentaient les collèges d'externes. En fait, un collège d'externes tel que le concevait la Compagnie de Jésus d'avant 1773 est devenu impensable pour deux raisons. La première est que ce type d'école est une impasse financière : d'une part, les élèves ne rapportent rien puisque l'enseignement doit leur être dispensé gratuitement ; d'autre part, les donateurs (ville, autorités ecclésiastiques, bienfaiteurs nobles, bourgeois ou religieux) ne sont ni assez généreux ni assez stables pour subvenir raisonnablement aux besoins d'une école de niveau «honnête». La deuxième raison est que, même si la Providence suppléait au manque de générosité des donateurs, l'ordre ignatien risquait fort de manquer la «cible sociale » qu'il se fixait et que ses «commanditaires » épiscopaux lui désignaient. Certes, le Général Roothaan, qui refusait initialement tout minerval, rappelait que toute une série d'autres moyens existaient pour interdire le collège aux indésirables : *«Comment éviter l'afflux de la lie de la plèbe ? On n'admettra que les élèves disposés à bien travailler, sachant*

bien écrire, connaissant les bases de la grammaire, on appliquera les règles de passage de classe très sévèrement quelques années. Il ne faudra pas craindre la foule. Il faut exiger la connaissance rapide du latin et du grec, il faut refuser ceux qui n'ont pas de parents assez honnêtes, ceux qui sont mal habillés, ceux qui n'ont pas d'uniforme, ceux qui sont immodestes ». Cependant, les responsables belges étaient fermement persuadés que seule la barrière financière parviendrait au but recherché.(169)

Les premières années du journal comptable de Sainte-Barbe montrent en effet l'existence de déficits. La province se met à injecter des fonds pour soutenir l'institution, l'évêque paie régulièrement sa subvention et le Séminaire donne de l'argent destiné à l'entretien et aux réparations des bâtiments mais le déficit est structurel, insurmontable si les élèves n'apportent pas une contribution aux frais de l'école (170). Au début de la deuxième année scolaire, un minerval est donc institué : 25 francs seront demandés à chaque élève. La règle de gratuité de l'enseignement de la Compagnie de Jésus est donc rompue pour la première fois en Belgique, (et sans doute en Europe) ; les autres collèges allaient largement en profiter. Le P.Roothaan n'a consenti à cette modification que sous la pression de l'évêque de Gand et seulement dans la mesure où ce minerval couvrirait des frais annexes (feu et éclairage, coût de la distribution des prix, livres de prix, bibliothèque, salaires des domestiques, cours de langues supplémentaires) qui n'entraient pas dans ce que la Compagnie de Jésus considérait comme le cœur de son enseignement (171). En fait, les collèges iront bien au-delà des limites imposées par cette règle casuistique (172). Car ces 25 francs ne représentaient pas encore grand-chose puisqu'ils n'étaient payés alors que par 80 élèves environ. Le déficit persista. Les jésuites gantois tentèrent alors de faire flèche de tout bois et de faire payer aux élèves toutes sortes de frais : usage du piano, déjeuner et goûter, prix de l'omnibus vers les faubourgs, vin vendu à l'occasion de l'une ou l'autre fête. Le résultat de ces opérations ne fut pas extraordinaire (173).

L'étape suivante fut donc d'augmenter considérablement le minerval : en 1839, celui-ci passa à 60 francs (174). L'avantage le plus évident de cette mesure fut d'aider les finances de l'école. Mais le but principal de l'opération était social : les jésuites et surtout l'évêque voulait faire de Sainte-Barbe «le » collège de la bourgeoisie gantoise. La gratuité de l'enseignement ou la limitation du minerval à une somme assez minime risquaient de transformer l'école des PP. en école des pauvres (175). Effectivement, l'étude de Suzanne De Spaey montre que les deux premières années (1833-1835), les enfants de boutiquiers (notion parfois difficile à cerner) représentent un quart des effectifs et les artisans-ouvriers constituent 10% des parents d'élèves. L'institution du premier minerval de 25 francs fait tomber la proportion des boutiquiers à 15% et celle des travailleurs manuels à 5%. Le minerval de 60 francs fait disparaître totalement les artisans mais les boutiquiers «remontent » à 20%, les *upper middle classes* et les *middle middle classes* passent de 30 à 40%. C'était apparemment nécessaire pour éviter de devenir l'«école des pauvres » face à l'Athénée qui demande 72 francs à ses externes et surtout face au nouveau collège des Pères Augustins (rue Sainte-Marguerite) qui imposent à l'origine un minerval de 100 francs aux externes (176).

La fin des soucis financiers vint progressivement : d'abord en 1843, avec l'institution d'un statut de demi-pensionnaire exigeant un minerval de 360 francs ; puis en 1852, avec l'ouverture d'un petit pensionnat dont les élèves payeront 700 francs par an. Sainte-Barbe choisissant d'être pour ses externes relativement plus démocratique que l'Athénée et que l'institut des Augustins (60 francs de minerval contre 72 et 80 francs) mais plus exigeant pour ses pensionnaires et demi-pensionnaires (360 francs pour les ½ pensionnaires et 700 francs pour les internes contre 300 francs et 578 francs à l'Athénée ; 300 francs et 500 francs chez

les Augustins). Dès 1844, les jésuites expriment leur satisfaction face au statut de demi-pensionnaire qui leur amène les enfants des « bonnes familles » (177). De plus, à partir de 1843, la quote-part des élèves dans les ressources de Sainte-Barbe croît considérablement, réduisant proportionnellement l'importance de l'aide de l'Evêché et de la Province jusqu'à les rendre marginales. Les déficits firent place aux bonis. Ceux-ci permirent la constitution de réserves, donc d'investissements. A partir de 1856, les dividendes et intérêts engendrés par cette épargne comptèrent pour une part de plus en plus importante dans les rentrées financières de l'école. Il va sans dire qu'achats d'immeubles, réparations, rénovations et constructions nouvelles en seront facilitées (178).

Tableau des rentrées financières du collège Sainte-Barbe (1834, 1838, 1843, 1848, 1853, 1858) (179)

TYPES DE RENTREES	1834	1838	1843	1848	1853	1858
Dons et locations des chaises	?	**682 fr.** 6,15%	**737 fr.** 5,5%	**2.141 fr.** 9,4%	**700 fr.** 1,5%	**2.245 fr.** 3,1%
Subside de l'Evêché	?	**5.000 fr.** 45%	**5.000 fr.** 37,5%	**5.000 fr.** 22%	**2.775 fr.** 5,9%	**2.775 fr.** 3,9%
Subside du Séminaire épiscopal	?	**0**	**2000 fr.** 15%	**2000 fr.** 8,8%	**2000 fr.** 4,3%	**0**
Subside de la Province	?	**4.000 fr.** 36%	**3.050 fr.** 22,9%	**2.000 fr.** 8,8%	**4.000 fr.** 8,6%	**Dotation pour le collège : 4.000 fr. Dotation pour la philosophie * : 4.000 fr.** 11,2%
Minerval ou contributions des élèves	**2.022 fr.**	**1.225 fr.** 12,5%	**2.542 fr.** 19%	**11538 fr.** 50,9%	**37.205 fr.** 79,7%	**42.952 fr.** 60%
Intérêt ou dividendes des sommes épargnées	?	**0**	**0**	**0**	**0**	**15.506 fr.** 21,7%
Total des rentrées	?	**11.075 fr.** 100%	**13.329 fr.** 100%	**22.679 fr.** 100%	**46.680 fr.** 100%	**71.478 fr.** 100%
Solde positif ou négatif	**-2.178 fr.**	?	**+ 44 fr.**	**+ 1.915 fr.**	**+ 6.100 fr.**	**+ 274 fr. et l'achat de 2 maisons, rue Savaen pour 21.119 fr.**

* Il s'agit ici de l'éphémère section d'enseignement supérieur en philosophie qui vient d'être créée.

Au niveau des effectifs, l'institution d'un minerval et la création des statuts de pensionnaire et de demi-pensionnaire eurent des effets contrastés. La fulgurante progression des trois premières années fut stoppée et la masse des élèves se stabilisa autour de 180 unités mais, comme on l'a vu plus haut, le niveau social des familles progressa (180). Les jésuites ne s'arrêtèrent pas dans la voie de l'«épuration » de leurs élèves. En 1838, les élèves jugés peu

capables se voient signifier leur renvoi, même si le collège s'efforce de bien montrer qu'il garde encore quelques élèves pauvres mais doués dans ses classes. En 1839, nouvelle «purge » d'élèves incapables, mais surtout indisciplinés ou de «mauvaises mœurs» : au total, 38 départs sont enregistrés cette année-là. L'année suivante, les effectifs ne connaissent pas de chute suite à l'arrivée d'éléments sans doute plus capables et plus obéissants, mais il n'y a pas non plus de progression (181). Dans les années 1840, cette politique restrictive limite les effectifs ; à cela s'ajoutent le peu de soutien *«de plus d'un membre du clergé inférieur envers notre collège »* et la campagne des amis de l'Athénée royal pour détourner les familles en un temps de forte montée de l'anticléricalisme et d'affirmation du nouveau parti libéral (182).

TABLEAU DE LA POPULATION SCOLAIRE DU COLLEGE SAINTE-BARBE (1833-1858) ET DE LA REPARTITION DES ELEVES D'APRES LEUR STATUT (183).

ANNEE	EXTERNES	DEMI-PENSIONNAIRES	PENSIONNAIRES	TOTAL
1833-34	60 (100%)	0	0	60 (100%)
1834-35	90 (100%)	0	0	90 (100%)
1835-36	150 (100%)	0	0	150 (100%)
1836-37	180 (100%)	0	0	180 (100%)
1837-38	180 (100%)	0	0	180 (100%)
1838-39	169 (100%)	0	0	169 (100%)
1839-40	172 (100%)	0	0	172 (100%)
1840-41	160 (100%)	0	0	160 (100%)
1841-42	160 (100%)	0	0	160 (100%)
1842-43	165 (100%)	0	0	165 (100%)
1843-44	152 (88,5%)	20 (11,5%)	0	172 (100%)
1844-45	134 (79,5%)	35 (20,5%)	0	169 (100%)
1845-46	130 (76,5%)	40 (23,5%)	0	170 (100%)
1846-47	?	?	0	170 (100%)
1847-48	?	?	0	170 (100%)
1848-49	?	?	0	192 (100%)
1849-50	+/- 150 (69,5%)	64 (30%)	Quelques-uns passent la nuit au collège	210 ou 218 (100%)
1850-51	167 (66,5%)	84 (33,5%)	0	251 (100%)
1851-52	168 (62%)	104 (38%)	0	272 (100%)
1852-53	200 (66%)	75 (25%)	15 (9%)	300 (100%)
1853-54	?	?	?	300 (100%)
1854-55	?	?	?	335 (100%)
1855-56	?	?	?	338 (100%)
1856-57	255 (75,5%)	48 (14%)	35 (10,5%)	338 (100%)
1857-58	?	?	?	384 (100%)

Le cap des 200 élèves, puis celui des 300 élèves sont enfin franchis vers 1850 grâce à plusieurs éléments. Le clergé mène en 1851 une campagne de sermons en faveur de Sainte-Barbe. Le statut de demi-pensionnaire connaît un succès spectaculaire en 1852 et 1853 : ils sont désormais plus de 100. Suite à la permission accordée par Mgr Delebecque, le pensionnat est ouvert en 1852 (184). Ceci a au moins trois conséquences : permettre le franchissement de la barre des 300 élèves, entraîner la réduction du nombre des demi-pensionnaires dont certains

étaient en fait des pensionnaires en attente mais aussi sans doute conduire à la fermeture rapide de l'institut des PP. Augustins qui vivait essentiellement grâce à son pensionnat (185). Enfin en 1854, une section professionnelle réclamée depuis longtemps par la bourgeoisie industrielle de la ville est ouverte à Sainte-Barbe : même si elle n'a qu'un succès mitigé, elle permet la progression du nombre des élèves aux environs de 350 (186). Le collège joséphite de Melle fondé par le chanoine van Crombrugghe, vieil ami de la Compagnie, se trouvait pourtant directement concurrencé par cette nouvelle section. Pour être complet, il faudrait signaler l'ouverture d'une section de philosophie en 1857 mais celle-ci n'apporta que quelques élèves à l'école et elle disparut dès 1861 (187).

Autre innovation apparue pour la première fois à Sainte-Barbe et reprise ensuite par les autres collèges : l'ouverture progressive, étalée ici sur trois ans. Dans la période faste qui s'étalera de 1831 à 1840, la province belge des jésuites connut une double expansion : celle des entrées au noviciat, certes rapide mais dépassée par celle des multiples appels auxquels l'Ordre devait faire face. Pour répondre aux possibilités de fondation de collèges qui se multipliaient dans les grandes villes, la Compagnie pratiqua l'ouverture progressive des collèges. A Gand, où on inaugura cette pratique, les deux premières classes d'humanités furent ouvertes en 1833 ainsi que la classe de *rudimenta* qui correspondait grosso modo à la 6ème primaire. Chaque année suivante, la classe supérieure fut ajoutée et les premiers inscrits de 1833 inaugurèrent la première rhétorique en 1836 (188).

Un autre aspect important devrait être abordé dans le domaine des innovations des collèges jésuites des années 1830. C'est un sujet très important, crucial même pour l'avenir et dont la solution permit à la Compagnie de Jésus, au début du XIXè s., de prendre sa place parmi les écoles réputées de Belgique, en général, et de Flandre, en particulier. Il s'agit évidemment de la question linguistique. Alost et Gand sont en train de bâtir une solution à ce problème dans les premières années de leur existence. Les autres collèges jésuites flamands suivront leur règle. Disons que le dilemme consiste vers 1830-1840 à donner leur place respective à l'ancienne langue dominante, le latin ; à la nouvelle langue dominante, le français, et à la langue dominée, le flamand. Dans le dernier cas, il s'agirait plutôt d'absence de place. Il sera dit ailleurs quelle répartition sera faite et pour quels motifs pédagogiques et sociaux (189).

Dans cette conjoncture globalement positive, l'école de la rue Savaen allait pouvoir se développer harmonieusement pendant des décennies. Cependant, elle n'avait pas encore reçu son statut définitif puisque le rôle de petit séminaire épiscopal n'allait pas rester éternellement le sien.

5. L'indépendance du collège : un statut définitif (1887).

La survivance du statut de séminaire épiscopal pendant 52 ans montre que cette solution présentait des avantages et qu'on attendit longtemps avant de la modifier. En tant qu'école épiscopale privilégiée, Sainte-Barbe put bénéficier de la protection des évêques de Gand et de leur rôle d'arbitre suprême dans les questions scolaires au sein du monde catholique gantois. Ce n'était pas inutile vu l'intense compétition qui régnait au sein même du camp conservateur.

L'installation dans un très grande ville comme Gand conduisait automatiquement le collège des jésuites à affronter une sérieuse concurrence. L'Athénée l'avait précédé et prospérait en ville ; en 1852, une école moyenne de l'Etat vint s'ajouter aux atouts de ce réseau. La Ville, perpétuellement libérale, appuyait ces écoles officielles et elle y ajouta une Ecole industrielle

communale (190). De grandes écoles privées mais laïques existaient aussi et parvenaient même à trouver une réelle stabilité pour assurer leur développement : depuis les années 1870 et pendant des décennies, l'Institut Molitor, attira une bonne partie de l'élite libérale gantoise (191). Mais au sein même de l'enseignement catholique, la taille d'une ville comme Gand et le développement de nouvelles formes d'enseignement entraînaient presque obligatoirement l'apparition d'autres écoles secondaires. L'Evêché devait alors jouer un rôle de chef d'orchestre entre les différentes institutions existantes ou en devenir ; « son » séminaire devant bien évidemment appliquer sa volonté.

C'est ainsi que Sainte-Barbe se vit très rapidement pourvu d'un frère jumeau rival tenu par une congrégation qui fut longtemps en concurrence avec la Compagnie dans les villes des anciens Pays-Bas : les Augustins. Même type d'enseignement, même public, même discipline mais l'avantage au départ de proposer un pensionnat. Arrivée après les jésuites, la nouvelle congrégation eut du mal à trouver un public. L'autorisation d'ouvrir un pensionnat donnée à Sainte-Barbe par Mgr Delebecque fut vite fatale à l'école des Augustins. Les effectifs du collège des jésuites firent alors un grand bond en avant. La Compagnie de Jésus se retrouve de ce fait en situation de quasi-monopole dans le monde catholique gantois (192).

Celui-ci ne possédait cependant pas certains atouts devenus indispensables dans l'enseignement du XIXè s. et que les écoles officielles avaient acquis depuis longtemps. L'évêque, le clergé et la bourgeoisie industrielle catholique persuadèrent alors les jésuites de se lancer dans une initiative à laquelle certains d'entre eux répugnaient : ouvrir une section professionnelle commerciale. On sait que celle-ci n'eut pas une très longue vie. L'évêque de Gand joua à nouveau son rôle de chef d'orchestre de l'enseignement catholique en créant en 1865 un Institut épiscopal Saint-Lièvin, en fait une école moyenne basée sur l'enseignement commercial. Les FF des Ecoles chrétiennes créèrent en 1863, avec l'appui des industriels catholiques gantois, les familles de Hemptinne et Casier en tête, un Institut Saint-Amand et Saint-Luc axé lui aussi sur les études commerciales ainsi que sur l'enseignement technique artistique (autre domaine où les jésuites s'abstinrent) (193).

L'évocation de ces dynasties industrielles catholiques et en particulier, celle du comte Joseph de Hemptinne nous amène à parler brièvement ici d'un autre aspect du rôle arbitral de l'évêque de Gand en matière d'enseignement : un délicat jeu d'équilibre entre les pratiques des jésuites et les exigences des membres les plus extrémistes des catholiques ultramontains. Pour ceux-ci, les habitudes théâtrales et même les programmes scolaires de la Compagnie de Jésus étaient d'une épouvantable faiblesse face aux dérives du siècle : sans le dire ouvertement, les «conceptions morales et la lascivité des impies » entraient dans l'esprit des jeunes catholiques par l'intermédiaire de ces pièces de théâtre et de ces extraits d'œuvres païennes latines et grecques. Pour les jésuites au contraire, les œuvres païennes avaient été rendues parfaitement inoffensives et ils n'avaient pas l'intention de modifier leurs pratiques théâtrales. Comment, pour l'évêque, donner tous leurs apaisements aux jésuites tout en rendant leur théâtre encore un peu plus moral et en introduisant quelques œuvres classiques chrétiennes dans le cursus des collèges ? (194)

Fondamentalement, si l'amitié de l'évêque de Gand leur avait été indispensable et si elle restait bien utile, les jésuites auraient bien voulu voler de leurs propres ailes et effectuer seuls tous les choix pédagogiques dans leur école. En août 1833, en accordant son «feu vert» à la reprise de l'école, le P. Général soulignait déjà cette nécessité absolue d'assurer la stabilité et la liberté du collège par rapport aux autorités épiscopales. Cette préoccupation des jésuites allait rester constante. Or, l'autonomie financière voire l'aisance acquise par le collège rendait

les subsides épiscopaux beaucoup moins utiles (195). En 1854, les PP. essayèrent de faire modifier le statut de leur école en vue d'en obtenir la jouissance «éternelle». Ils entretenaient des craintes à propos de leur présence dans le collège. La situation était très délicate du point de vue canonique parce qu'on n'avait pas demandé la permission au Saint-Siège, parce que les intentions de la donatrice n'étaient pas forcément respectées ; du point de vue de la loi, parce que celle-ci n'avait jamais été respectée. Ils sollicitèrent pour cela l'appui de Mgr Gonella, nonce apostolique. Mgr Delbecque était d'ailleurs fort bien disposé envers eux même si des membres de son conseil étaient beaucoup plus suspicieux vis-à-vis des jésuites. (196).

Le projet de 1854-1855 consistait à donner aux jésuites pleine, entière et perpétuelle jouissance des bâtiments de Sainte-Barbe sans que ceux-ci ne doivent réellement débourser un franc. La solution envisagée par le nonce et par l'évêque consistait à céder gratuitement le collège mais, en compensation, la caisse du séminaire épiscopal recevrait le produit de la vente du temporel de l'abbaye bénédictine d'Affligem (transférée à Termonde) et qui allait être sécularisée. Les jésuites, qui avaient déjà effectué des réparations à leurs frais pour 136.000 francs, qui avaient également acheté des bouts de terrain pour faciliter leurs transformations (église, cours des préparatoires) et qui payaient entièrement leurs maîtres laïcs de professionnelles et de préparatoires, s'estimaient en droit de demander cette cession gratuite. L'évêque était prêt à le consentir mais la difficulté résidait dans le transfert des 10 à 12 ex-moines «scandaleux» de Termonde au sein du clergé séculier du diocèse. Etait-ce la raison pour laquelle Mgr Delbecque demandât qu'on garde la convention secrète jusqu'à son décès ? En tout cas celle-ci semble bien avoir échouer devant l'opposition d'une partie du conseil épiscopal. (196bis)

Par la suite, les subsides épiscopaux furent d'ailleurs été graduellement réduits au point de disparaître presque totalement, le propriétaire ne gardant à sa charge à partir de 1858 que l'acquittement des impôts fonciers. En 1878, l'Evêché estima unilatéralement que 1000 francs seraient payés annuellement pour ces taxes immobilières, soit moins de la moitié du montant réel des impôts à payer. Depuis 1854, les nouvelles acquisitions d'immeubles, les rénovations importantes et les constructions de nouveaux bâtiments étaient aussi totalement passées aux frais des jésuites. Le contrat initial de 1834 se voyait ainsi de plus en plus modifié au détriment des PP., ceux-ci n'obtenant même pas la garantie de la cession permanente de l'école à leur congrégation. L'idée d'un rachat pur et simple des bâtiments fit son chemin dans les rangs de la Compagnie de Jésus (196ter).

Mais cette idée n'avait pas l'heur de plaire à l'évêque qui n'y trouverait que des désavantages puisqu'il perdrait la direction d'une école qui ne lui coûtait quasiment plus rien et qui avait été modernisée aux frais de la Compagnie. A contrario, les jésuites faisaient savoir que leurs dépenses pour Sainte-Barbe se montaient désormais à plus d'un demi-million et ils agitaient la menace d'acheter un nouveau terrain pour transférer leur collège purement et simplement. En 1885, Mgr Bracq réaffirmait encore clairement sa volonté de maintenir le statu quo précisant que «les jésuites dirigent les classes latines et grecques que l'évêque juge nécessaires ». On voit bien par-là qui était le maître. Mgr Bracq s'engagea néanmoins à verser une aide financière de 6000 francs à des familles de collégiens pauvres puisque à l'origine, Sœur Bataille, la donatrice des anciens bâtiments du couvent Sainte-Barbe, avait transmis ceux-ci à l'Evêché pour aider des séminaristes pauvres (197). Pourtant, deux ans plus tard, la position épiscopale se modifia du tout au tout : le collège fut vendu pour la somme de 140.000 francs, ce prix, jugé raisonnable par les jésuites eux-mêmes, le fut plus encore si l'on sait qu'un jeu d'écriture enregistra cette vente officielle mais en rétrocédant immédiatement aux

PP. ce qu'ils venaient de débourser. Compte avait été tenu des nombreuses constructions et modifications apportées par la Compagnie de Jésus au cours des ans. Comme pour Alost, se posait le problème de la sortie d'un statut officiel protecteur : un séminaire organisé par un Evêché, institution reconnue légalement par l'Etat belge (198). La solution adoptée ne fut pas celle de la société civile mais celle de la propriété privée, cinq jeunes jésuites devenant officiellement propriétaires des bâtiments de Sainte-Barbe. Il s'agissait de Jules Verest, scolastique étudiant à Louvain ; de Charles et Théodule de Temmerman, alors professeurs à Anvers et Turnhout et d'Arthur Vermeersch, étudiant à Rome (199). Ce groupe de propriétaires fut vraisemblablement rajeuni avant la transformation de Sainte-Barbe en A.S.B.L. après la Première Guerre mondiale.

Conclusion.

La fondation du collège Sainte-Barbe est finalement une histoire assez simple mais intéressante. Elle est assez simple puisqu'elle n'exige pas, comme à Alost, le récit des vicissitudes politico-légales d'un collège au statut apparemment privilégié mais en fait compliqué et instable. La situation de départ est plus claire et plus tranchée : un pas important est franchi, celui de l'indépendance complète vis-à-vis des pouvoirs civils. Les jésuites et l'administration communale d'abord orangiste puis libérale mèneront des vies parallèles sans aucune interférence. Pour l'avenir, la leçon sera retenue : plus de patronage, plus d'adoption par des autorités communales favorables. Même si une aide financière précieuse doit être abandonnée au départ, la liberté d'action et la liberté pédagogique valent mieux que tout.

Autre simplification par rapport à Alost : on ne parle pas sans cesse de fermeture pour cause d'effectifs insuffisants. En trois ans, un nombre d'élèves respectable est atteint ; on réussira à le maintenir pendant quinze ans avant d'assister à un véritable envol. Là aussi, des leçons peuvent être tirées : une politique nouvelle d'implantation est inaugurée à Gand et elle porte ses fruits. Il faut choisir les grandes villes et y installer des collèges d'externes et/ou de demi-pensionnaires. Ce sera désormais la loi dans la province belge de la Compagnie de Jésus même si ce choix oblige à vivre dans un univers relativement hostile aux catholiques et aux jésuites en particulier. La vocation missionnaire de l'Ordre s'y retrouvera, l'esprit d'émulation de la *Ratio Studiorum* transformera la concurrence des écoles officielles ou laïques en atout pour le travail des professeurs et des élèves.

La menace de fermeture évoquée à Alost n'est plus présente à Gand pour une autre raison : le collège est devenu une entreprise très rentable. J'utilise à dessein ce terme d'« entreprise » puisque la réalité scolaire du XIXè s. implique la résistance à la concurrence, la rentabilité, la rigueur comptable et l'efficacité propres aux entreprises commerciales. De ce fait, avoir des élèves ne suffit plus, il faut qu'ils «rapportent » et des élèves externes ne pouvaient à l'origine rien «rapporter ». D'où la rupture avec une des règles de base des *Constitutions* de la Compagnie de Jésus en matière d'enseignement : la gratuité de l'enseignement est abandonnée. Ce changement majeur a lieu pour la première fois à Gand, en tout cas en ce qui concerne la province belge.

Cette nécessité de rentabilité financière a deux autres conséquences. L'une est entièrement positive : l'indépendance financière entraîne l'indépendance pédagogique au sens très large du terme. L'autre conséquence est plus discutable : le minerval des élèves sert à créer une barrière sociale infranchissable pour les plus pauvres. Les jésuites belges d'alors semblent unanimes à penser qu'ils doivent gérer des écoles exclusivement bourgeoises.

Avec Sainte-Barbe, tout est-il accompli, déterminé pour les futurs autres collèges ? Loin s'en faut. Certains éléments manquent encore pour assurer la survie et une vie quotidienne harmonieuse pour le futur petit réseau des collèges jésuites belges. Le premier élément a trait à l'indépendance des collèges. Le collège Sainte-Barbe n'est pas indépendant, c'est un petit séminaire épiscopal. Ceci implique la protection de l'évêque de Gand ainsi que son soutien financier. Si ce subside épiscopal constitue l'essentiel des revenus du collège dans ses premières années, la rentabilité financière de l'école va progressivement réduire à néant l'aide pécuniaire de l'évêque. Reste la protection, souvent bien utile mais parfois gênante quand elle se mue en inspection scolaire trop poussée. Une fois le souvenir de la sollicitude de Mgr Van de Velde dissipé par les ans, les PP. verront surtout leur position précaire de locataires : de locataires curieusement obligés d'effectuer réparations, constructions et achats immobiliers à leurs frais. Ils verront aussi un séminaire épiscopal où l'autorité de tutelle ne paie absolument plus rien du salaire de ses professeurs. Là aussi il faudra en tirer les leçons pour l'avenir. Les évêques doivent être «du coté » de la Compagnie de Jésus, les deux parties doivent collaborer intimement, élaborer des projets, se rendre service mutuellement. Les évêques pourront être, fort heureusement, de «généreux donateurs » mais il serait préférable qu'ils ne fussent plus à l'avenir les «patrons » des collèges des jésuites. Ce sera effectivement le cas.

Mais si les autorités communales et épiscopales n'assurent plus une part importante des rentrées financières des écoles, les parents d'élèves ne pourront peut-être pas assurer tous les frais de fonctionnement, d'agrandissement ou de rénovation des collèges.
C'est particulièrement vrai lors de la fondation de nouveaux établissements puisque, par définition, ceux-ci n'ont pas encore d'élèves ni de minervals. Un groupe d'acteurs jusqu'ici discrets devra assumer un rôle important et supporter une bonne part des frais d'installation des collèges : les «amis laïcs » de la Compagnie, ces familles bourgeoises mais surtout nobles qui avaient soutenu les jésuites lors de la période hollandaise. L'effort important, que ces familles avaient fourni entre 1815 et 1830 pour créer et protéger les maisons semi-clandestines des jésuites, devra être repris malgré la liberté d'enseignement prévue par la Constitution belge. L'existence d'un enseignement catholique est à ce prix, notamment dans la très libérale capitale du Royaume.

III. BRUXELLES OU LE GRAND LARGE.

LE COLLEGE SAINT-MICHEL, CREATION INDEPENDANTE DU MONDE CATHOLIQUE BRUXELLOIS (1833-1843).

1. Introduction et présentation des sources.

Il serait certainement trop ambitieux de vouloir présenter toutes les publications historiques qui décrivent l'histoire de Bruxelles au XIXè s. Mais l'histoire de l'enseignement secondaire dans la capitale est moins abondamment illustrée, l'histoire de la Compagnie de Jésus également. Il sera donc possible de présenter assez succinctement le cœur de la documentation de cette partie de chapitre.

L'histoire du collège Saint-Michel a fait l'objet de mon mémoire de licence ainsi que de plusieurs articles parus dans des revues historiques (200). Plus généralement, l'histoire de la Compagnie de Jésus à Bruxelles du XVIè s. à 1980 a été traitée par le P.L.Brouwers, s.j. dont il a déjà été question pour Gand (201). Les collèges Saint-Michel et Saint-Jean-

Berchmans/Sint-Jan-Berchmans ont bien sûr fait l'objet de travaux-sources et d'albums-anniversaires depuis 1835 (202). Des visions d'ensemble consacrées à l'enseignement moyen à Bruxelles existent mais elles sont souvent trop générales comme celle publiée dans le livre commémorant le millénaire de Bruxelles (203). Par conséquent, le mémoire de licence de Monique Soyer, consacré à l'enseignement moyen bruxellois, reste encore, à mon sens, très utile même s'il est vieux de plus de quarante ans (204).

Certains points de comparaison existent par rapport au collège Saint-Michel : c'est le cas de l'étude de G.Braive sur les origines des Facultés mais aussi de l'Institut Saint-Louis. La thèse du P. Herman Boon sur l'enseignement primaire est également appréciable puisque beaucoup d'écoles secondaires possédaient aussi des sections primaires (205). Enfin la somme vénérable du Frère Hutin (elle date de 1914) reste irremplaçable en ce qui concerne l'histoire des écoles primaires et secondaires des Frères des Ecoles chrétiennes, notamment à Bruxelles (206).

Beaucoup d'autres écoles n'ont cependant pas été étudiées jusqu'ici. Il est vrai que certaines furent fort éphémères mais d'autres existent encore de nos jours. Il sera donc utile de replacer le collège Saint-Michel dans ce milieu scolaire bruxellois riche et touffu mais encore assez mal connu. De plus, la taille plus que respectable du collège bruxellois le transformera en une pièce maîtresse du petit réseau des jésuites belges. Ce qui se fera dans ce très grand établissement sera certainement une source d'innovations et un exemple pour les autres écoles existantes ou en devenir de la province belge de la Compagnie de Jésus. Ce sera aussi une source de préoccupation et d'attention soutenue pour les responsables du monde politique et scolaire laïque dans cette capitale éminemment libérale.

2. Bruxelles, ville libérale et creuset pédagogique (1833).

Que dire de la capitale en 1833 lorsque les deux premiers jésuites, les PP. Boone et Gilliodts, viennent installer une première résidence fort discrète dans la rue du Prévôt (bientôt appelée à devenir rue des Ursulines) ? Bruxelles est la première ville belge par sa population (plus de 100.000 habitants), l'expansion démographique y est forte, certains faubourgs comme Saint-Josse commencent à s'urbaniser. C'est évidemment la capitale du Royaume et donc son premier centre administratif. Mais l'ensemble bruxellois est protéïforme : c'est aussi un centre industriel très important, un centre commercial, un centre scolaire majeur et une université libre laïque va bientôt y ouvrir ses portes. Les impasses où règne la misère la plus sordide ne sont séparées que de quelques dizaines de mètres des hôtels aristocratiques les plus huppés. La séparation géographique des classes sociales commence seulement à s'installer très progressivement. En tout cela, Bruxelles ne diffère peut-être pas d'autres villes belges mais la taille de l'agglomération bruxelloise va bientôt donner à ces problèmes une plus grande expansion, par exemple, géographique (207).

La capitale a encore d'autres particularités tout à fait spécifiques. Sa situation linguistique est sans égale en Belgique même si les Belges de 1833 ne le savent pas encore très bien. Le recensement de 1846 va révéler que Bruxelles est la seule ville vraiment bilingue du Royaume. Avec ses 33% de francophones, elle est beaucoup plus francisée que les grandes villes flamandes où l'élite francophone se découvrira extrêmement minoritaire (comme à Gand ou à Anvers). Mais ses 66% de néerlandophones seront une surprise pour une cité qui semblait déjà tellement dominée par le français. Evidemment, rien de comparable n'existe en Wallonie (208).

Au plan politique, la situation bruxelloise est également assez spéciale. La capitale, épicentre de la révolution, est majoritairement patriote mais le courant orangiste est influent. Il est sans doute peu nombreux mais socialement important : une bonne partie de la noblesse, très présente à Bruxelles, ne s'est pas ralliée à la Belgique et à Léopold Ier. La majorité «patriote belge », aux commandes de la ville, est très nettement libérale mais elle a besoin de ses amis catholiques pour assurer l'indépendance du pays et le contrôle de la ville par les partisans de la Belgique. C'est dans cette petite minorité patriote et catholique que les jésuites trouveront leurs soutiens pour créer un collège ignatien (209).

Au niveau scolaire, les Bruxellois sont aux premières loges pour assister à l'instauration d'une très grande liberté d'enseignement par la nouvelle Constitution. La substantielle population bruxelloise et la liberté offerte aux pédagogues vont permettre un nombre d'expériences scolaires sans égal dans le pays. Pédagogie traditionnelle et expériences novatrices, esprit anticlérical et dévotion catholique, professeurs laïcs et clercs enseignants vont cohabiter dans la ville, parfois à quelques mètres les uns des autres. De ce flot d'expériences pédagogiques, retenons trois éléments essentiels. Tout d'abord, la plupart des projets pédagogiques sont novateurs, modernistes. Ensuite, la majorité des écoles sont peu cléricales et parfois nettement anticléricales. Enfin, il faut bien avouer que beaucoup d'écoles auront une existence très éphémère : quelques-unes unes ne vivront que quelques années, la plupart n'existeront que l'espace d'une génération et ne survivront pas à leur fondateur. Monique Soyer avait relevé l'existence de 25 écoles secondaires vers 1830-1840 (10 en 1830, 20 en 1835, 25 en 1840) et son travail n'était pas exhaustif (210).

TABLEAU DES ECOLES D'ENSEIGNEMENT MOYEN EXISTANT VERS 1830-1835 (nom, implantation, options offertes, orientation «philosophique », durée de vie).

Implantation (section et rue)	**Nom (de l'école et du directeur)**	**Options offertes (section ou méthode suivie)**	**Orientation religieuse, philosophique ou politique**	**Durée de vie**
SECTION 1 (les Sablons)				
Rue Sainte-Anne, 23	Pensionnat Brown (Paul Brown senior)	Etudes commerciales	Neutre tendant à devenir laïque.	1790-1851 (reprise par la Ville de Bruxelles)
Rue de l'Etoile, 28	Ecole Dujardin	« Ecole plutôt bourgeoise », humanités et section de préparation à l'Ecole Militaire puis études commerciales	Le directeur est un ex-séminariste tournaisien	1833-1838
Faubourg de Namur	Giron	Ecole primaire et moyenne	Plutôt laïque	1831-1843
Faubourg de Namur	Delametrie	?	?	1831-1839
SECTION 5 (rue Neuve-la Monnaie)				
Rue des Dominicains	Institut Prévost	Pensionnat	Plutôt laïque ?	1819-1848

Rue de la Blanchisserie	Pensionnat Paul Brown senior (créé après la reprise par son fils de l'école de la rue Sainte-Anne)	Pensionnat commercial	?	1834- ?
Rue de la Blanchisserie	Prieels	?	?	1831-1839
SECTION 6 (Rue Royale-Sainte-Gudule)				
Rue Royale Neuve	Ecole Centrale de Commerce et d'Industrie (M. Dally puis Labrousse)	Etudes commerciales et professionnelles	Laïque et anticléricale	1833-1848 (reprise par la Ville de Bruxelles)
Rue de Berlaymont puis Boulevard de Waterloo	Ecole latine de M.Auguste Baron	Humanités classiques et langues vivantes	Laïque et anticléricale	1830- ?
Rue d'Assaut	Ecole latine de l'abbé Van Beneden	Humanités classiques (3 classes d'humanités seulement)	Catholique	1830-1834 ?
Rue d'Assaut (continuation de l'école précédente ?)	Abbé L.-J. Kayser	Comprend aussi des classes primaires	Catholique mais les élèves peuvent suivre les cours de l'Athénée royal ensuite	1834-après 1845
Impasse Tête-de-Boeuf	Ecole de l'abbé Triest	Etudes primaires et professionnelles pour les classes populaires	Catholique	?-après 1845
SECTION 7 (Palais Royal-Saint-Jacques-sur-Coudenberg)				
Rue de Namur	Athénée royal	Humanités classiques	Neutre tendant à devenir laïque	1831-
Boulevard du Régent	Ecole de l'abbé Olinger	Humanités classiques	Catholique	1830-1838
Rue de la cuiller	Helssens	?	Prêtre dissident, fondateur d'une Eglise catholique apostolique	1830-1834
Rue Isabelle, 54 (puis Rue de Ruysbroeck)	Pensionnat Staumont	Humanités puis Cours commerciaux	?	1832-après 1840
Rue des Douze Apôtres	Ecole de l'abbé Egide De Coster (oratorien)	Cours axés sur les langues modernes	Catholique	1831-1836 (départ vers Schaerbeek en

				1836 pour y fonder un collège-pensionnat)
SECTION 8 (section centrale-Grand-Place)				
Rue des Grands-Carmes	Institut Janssens	Pensionnat (comprend aussi des classes primaires)	Catholique	?-après 1845
FAUBOURGS				
Anderlecht	Institut(s) de A. Bocquet et de E. Jamar	Ecole primaire et moyenne/ Pensionnat. Humanités classiques et classes industrielles	Laïque (refuse l'inspection ecclésiastique). Subsidié par la commune.	1829-après 1875
Molenbeek Rue du billard	Pensionnat-collège de Molenbeek-Saint-Jean (M.J.Hins)	Humanités classiques et section française et commerciale	Subside communal	1833 après1855/ avant 1865
Laeken	Institut de M.François Pergamini	Pensionnat (élèves admis à partir de 7 ans)	Catholique	1834- ?
Schaerbeek Rue des Palais	Athénée protestant de M.Vermeersch	Humanités ?	Protestant (subsidié par la Ville de Bruxelles)	1835-après 1850
Schaerbeek Rue Montagne des aveugles	Ecole de l'abbé Henri De Smedt	Humanités classiques et tenue de livres	Catholique	1833-1838
Saint-Josse Rue du Moulin, 229	Pensionnat-collège Saint-Josse (M. Lefebre de Poucques)	Etudes commerciales et professionnelles	Catholique	1835-après 1850
Ixelles Rue de l'Arbre Bénit	Institut allemand du Docteur C.M. Friedlander	Pensionnat. Humanités classiques et tenue de livres	Catholique	Avant 1837- ?
Ixelles Rue du berger (bastion Monterey)	Institut Gaggia (Pietro Gaggia)	Etudes commerciales et professionnelles (Pestalozzi-Lancaster)	Laïque et anticléricale	1829-1848 (reprise par le professeur Picard mais faillite après deux ans)

Dans ce creuset pédagogique, quelles écoles secondaires émergent plus nettement ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de distinguer succès et durée. En effet, la radioscopie de l'enseignement bruxellois en 1833 oblige à parler de feux de paille,

d'établissements ayant acquis en quelques mois des centaines d'élèves mais dont la durée de vie n'excédera pas dix ou quinze ans. Par contre, d'autres collèges, aux débuts parfois modestes, traverseront les décennies et même les siècles.

L'établissement-phare de la capitale est sans conteste l'Athénée royal. Ex-lycée français, ex-Ecole Royale des Sciences et des Lettres wilhelmienne, il est le plus fort : il traversera le temps en se développant et il compte déjà en 1833 une population scolaire de plusieurs centaines d'élèves (232 en 1831, 326 en 1840). L'Etat veille à sa survie. Au niveau des programmes et de la pédagogie, l'Athénée mise sur le classicisme : latin, grec, français, mathématiques, discipline rigoureuse, examens réguliers, cours magistraux. Ayant largement précédé la réinstallation des jésuites à Bruxelles, l'Athénée jouera un rôle certain de modèle ou d'anti-modèle vis-à-vis de Saint-Michel. L'Athénée a plus d'élèves, plus de moyens, plus de bâtiments (en 1833, il est encore dans l'ancienne abbaye du Coudenberg). Le collège des PP. courra pendant des dizaines d'années pour le rattraper (211).

Les écoles laïques officielles sont alors peu nombreuses mais il existe bon nombre d'établissements privés plus ou moins clairement anticléricaux dans la capitale. Parmi ceux-ci, deux semblent être plus importants tant par leurs moyens que par leur population scolaire. L'Institut Gaggia est installé depuis 1829, dans l'ancien bastion Monterey, au faubourg de Namur. Le gouvernement hollandais n'avait, semble-t-il, pas fait d'ennui à cet établissement clairement laïque. Après 1830, l'école poursuit son développement basé sur des études modernes commerciales, sur la méthode active, concrète et graduée de Pestalozzi et la méthode mutuelle de Lancaster. Cet institut, qui pouvait accueillir 60 pensionnaires et des externes, semble solide et bien doté de moyens : vastes bâtiments, gymnase, corps professoral de plus de 15 «maîtres choisis parmi les meilleurs de leur spécialité ». Ainsi en sera-t-il jusqu'à la mort de son fondateur en 1845 (212).

Autre très grosse entreprise des milieux laïques bruxellois : l'Ecole Centrale de Commerce et d'Industrie qui s'installe rue Royale Neuve, près de l'actuelle Colonne du Congrès. Ses atouts ? Plus de 20 professeurs dès l'inauguration de l'école parmi lesquels la fine fleur du corps académique de l'ULB, l'appui moral et financier des libéraux bruxellois, de Théodore Verhaegen mais aussi de la Société Générale et, à partir de 1839, de l'Etat ; la direction est assurée par Nicolas Dally, professeur de l'Athénée puis par l'exilé républicain français Jean-Baptiste Labrousse (213). Esquissée sous Dally, l'orientation anticléricale de l'école devient virulente sous Labrousse. Cette orientation n'empêche cependant pas son succès : ses effectifs atteignent bientôt 400 élèves. Au départ, cet institut est en effet un complément essentiel de l'Athénée en matière d'études professionnelles (commerciales, comptables et littéraires). En 1833, on prévoyait d'offrir aux élèves un programme «à la carte » mais dès 1837, cette formule trop coûteuse fut modifiée pour proposer un corpus commun de deux ans suivi de trois ans de spécialisation en partie adaptable aux besoins de chacun (214).

D'autres satellites gravitent encore dans l'orbite de l'Athénée royal. Comme le Pensionnat Brown (rue Sainte-Anne, près du Sablon) qui semble être assez grand et qui est dirigé par une dynastie comprenant outre le fondateur Paul Brown ; son fils, professeur de l'Athénée et membre fondateur de l'ULB et son petit-fils qui verra la Ville de Bruxelles reprendre son établissement en 1851 (215). Comme l'école latine de la rue de Berlaymont qui sera assez éphémère mais qui est dirigée en 1833 par Auguste Baron, préfet de l'Athénée, futur professeur de l'ULB et de l'Université de Liège, dignitaire de la franc-maçonnerie bruxelloise (216).

Lorsqu'en 1834, le P.Boone écrira à propos de l'éventuelle opposition libérale à l'ouverture d'un collège de jésuites : *« les libéraux créent eux-mêmes des écoles, ils ne crieront pas »*, il aura effectivement raison (217). Mais face à ces établissements d'obédience libérale, que font les catholiques ? Ils ne sont pas absents, et on pourrait même dire que leurs initiatives sont fort nombreuses. Trop nombreuses même : une douzaine d'établissements sont soit dirigés par des clercs soit catalogués plus ou moins clairement comme catholiques. Il faut évidemment être prudent : même à Bruxelles, beaucoup de parents se méfieront d'écoles n'insistant pas sur les devoirs religieux des élèves. Toujours est-il que ces établissements sont assez peu réputés et ne rassemblent pas grand-monde : un des plus célèbres, l'Institut Regnault (rue des Douze Apôtres) n'aura qu'une centaine d'élèves vers 1850 (218). On peut plus ou moins établir une distinction entre «écoles populaires professionnelles », «classes latines bourgeoises » et pensionnats dispensant ou non des cours à ses internes (219). Les catholiques possèdent même un établissement d'avant-garde pratiquant la méthode Pestalozzi, réunissant déjà mensuellement des conseils de classe et ayant renoncé à engager des surveillants pour que les professeurs soient «la famille de leurs élèves ». Il s'agit du pensionnat de M.Pergameni, ancien professeur de l'Institut Gaggia mais désireux d'offrir des méthodes nouvelles dans un esprit catholique. Située à Laeken, l'école offre une piste plutôt basée sur les humanités anciennes et une autre voie axée sur les études commerciales (220). Mais comme dans le monde des écoles laïques, beaucoup de petites écoles catholiques ferment extrêmement vite. Les catholiques font assez pâle figure face à l'Athénée, à l'Ecole Centrale et à l'Institut Gaggia. Il faudrait créer un ou plusieurs grands collèges catholiques pour dispenser un enseignement des humanités, un enseignement professionnel et offrir un pensionnat bien coté. Mais qui pourrait le faire ?

Sollicité dès 1831, Mgr Sterckx n'a pu répondre au désir de notables catholiques de voir s'établir un collège épiscopal en ville. L'archevêque de Malines n'a ni l'argent ni le personnel nécessaire pour réaliser une telle entreprise (221). La solution viendra entre 1835 et 1838 grâce à trois congrégations religieuses : chronologiquement, les jésuites, les Prêtres de l'Oratoire et les Joséphites du chanoine van Crombrugghe. L'association du cardinal-archevêque avec la Compagnie de Jésus dans l'élaboration d'une «carte scolaire » catholique à Bruxelles sera de fait un élément majeur de solution mais cette collaboration n'était pas du tout évidente a priori.

3. Un cardinal réticent mais un noble enthousiasme (1833-1835).

Les jésuites sont alors les représentants, presque les symboles de l'ultramontanisme le plus déclaré. Ce n'est un secret pour personne. Leur réputation dépasse d'ailleurs, à mon sens, la réalité. Mgr Sterckx, en tant que protecteur attitré des catholiques-libéraux et de la politique du possible, n'aime pas outre mesure ces partisans un peu trop déclarés de *Mirari Vos*. Les années 1833-1834 sont en outre marquées par le conflit opposant Mgr Sterckx, qui défend l'enseignement philosophique de l'UCL, et les adversaires de celui-ci, les jésuites et le nonce apostolique en tête (222). Bref, le cardinal-archevêque ne désire pas vraiment voir les jésuites s'emparer du leadership de l'enseignement secondaire catholique à Bruxelles. C'est donc là une différence importante avec les situations d'Alost et de Gand où Mgr Van de Velde s'était laissé facilement persuader dans le premier cas et avait été le premier moteur de la cession de Sainte-Barbe à Gand. A Bruxelles, les autorités épiscopales seront difficiles à convaincre (223).

Il n'est pas nécessaire d'insister longtemps sur le rôle de la Ville de Bruxelles. L'unionisme garantit alors le «laissez faire, laissez-passer » aux initiatives catholiques mais les libéraux

bruxellois ne penseront pas un instant appuyer de leurs deniers le collège des jésuites. Comme on l'a bien vu, le parti libéral a ses écoles. La création du collège Saint-Michel sera donc une initiative presque totalement indépendante du monde catholique bruxellois et brabançon unissant les soutiens du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie mais aussi et peut-être surtout du personnel politique catholique de la province. Mais il faut revenir au déroulement chronologique des choses.

Le premier responsable de la venue des jésuites fut un clerc de rang intermédiaire, un peu comparable au chanoine van Crombrugghe : le curé de l'importante paroisse de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, l'abbé J.-A. T'Sas. Son invitation adressée aux jésuites doit être replacée dans le contexte d'une vie extrêmement active et consacrée en bonne partie au développement de l'enseignement catholique à Bruxelles-Ville. Profitant très vite des possibilités données par la nouvelle Constitution, le curé T'Sas voulut établir, au printemps 1831, une école paroissiale dans les locaux d'une ancienne école communale, rue Terarken. Devant le refus de la Ville, qui va rouvrir une école communale à cet endroit, T'Sas se tourne vers la création d'un enseignement primaire catholique tout à fait indépendant et confié à une congrégation spécialisée : les Frères des Ecoles chrétiennes (224).

Pour ce faire, T'Sas va mobiliser quelques personnalités fort influentes, à la fois mandataires politiques et membres de la noblesse brabançonne. On voit alors apparaître une série de noms qui reviendront presque tous offrir leurs services aux jésuites en 1833-1835 : le sénateur-baron de Man d'Hobruge, le sénateur-baron de Sécus, la famille de Mérode, les frères d'Hoogvorst, le comte Vilain XIIII, le comte de Thiennes, le prince d'Arenberg (225). En avril 1832, les efforts de l'abbé T'Sas ont convaincu les FF., un local a été trouvé rue du Chêne (bientôt transféré dans un bâtiment plus vaste, rue du Poinçon) et les inscriptions ont commencé. Les efforts du curé T'Sas aboutiront dans les dix ans qui suivent à créer des écoles des FF. à la fois près de la rue des Alexiens (paroisse de la Chapelle, section 2) et rue des Minimes (paroisse des Minimes, section 1) (226). Par un processus qui va devenir classique, les catholiques actifs, clergé en tête, établiront d'abord un enseignement primaire congréganiste puis penseront immédiatement après au niveau secondaire et à une autre congrégation enseignante : les jésuites. On sait que ces notables catholiques plaidèrent pour l'ouverture d'un collège auprès du P.Van Lil, alors supérieur de la résidence de Gand, quelques jours seulement après l'inauguration de la première école des FF.(227).

Les PP. Boone et Gilliodts, déjà cités, arrivèrent à Bruxelles, en mai 1833. Ils furent installés dans la maison de l'abbé T'Sas, rue du Prévôt (future rue des Ursulines). Officiellement, ils voulaient ouvrir une résidence qui aiderait le clergé bruxellois dans son travail pastoral. Officieusement, l'abbé T'Sas misait sur la spécialité scolaire des jésuites ; ceux-ci étaient aussi très conscients du fait que l'installation de leurs collèges dans les grandes villes belges ne devrait à aucun prix manquer la capitale. Il est à noter que le curé de Saint-Jacques installe les PP. dans la paroisse de Notre-Dame-de-la-Chapelle (que les jésuites ne quitteront plus) ; il lui faut donc partiellement «passer le relais » à son collègue l'abbé Willaert, curé de ladite paroisse. Celui-ci n'est d'ailleurs pas indifférent au devenir de l'enseignement catholique (228).

Commence alors et pour deux ans une phase de préparation de la fondation d'un collège. Ce temps d'attente, qui va devenir systématique dans les créations ultérieures d'écoles, va être consacré à un travail pastoral centré plus particulièrement sur le quartier de Notre-Dame-de-la-Chapelle. Cette inculturation progressive au milieu, par l'intermédiaire de l'animation pastorale en association avec les prêtres de l'endroit, va elle aussi devenir habituelle dans

d'autres villes belges. Mais le fait méritait d'être signalé en comparaison avec le déroulement des faits qui a pu être observé à Alost où le collège a été repris presque immédiatement par les jésuites. Le temps passe, l'unionisme reste mais il est peut-être déjà moins irénique que dans les premiers mois de l'indépendance. Les temps d'attente vont s'accroître jusqu'à conduire à une suspension pure et simple des fondations de collèges vers le milieu des années 1840 (229).

Ce délai permet aussi aux jésuites de cultiver la thématique de l'appel : ils ont été appelés par l'abbé T'Sas pour contribuer aux œuvres religieuses à Bruxelles et ils se sont mis au travail. Les deux ans qui vont suivre verront une masse de catholiques nobles, religieux et bourgeois leur demander avec une insistance croissante d'ouvrir une école d'enseignement secondaire pour «sauver l'âme de la jeunesse bruxelloise » (230). Les jésuites ne feront donc que répondre à un appel en utilisant des ressources financières et humaines trop rares, en répondant à une mission à la limite de leurs forces. Tout cela n'est évidemment pas faux mais il est plus que vraisemblable aussi que les jésuites belges avaient bien l'intention de se réimplanter dans la capitale, élément essentiel d'une Restauration (à plusieurs sens du terme) qu'ils appellent de leurs vœux (231).

Que font-ils pendant deux ans ? Sans qu'il faille voir là aucune nuance péjorative, on peut dire fondamentalement qu'ils se font aimer et qu'ils se font des relations. Bruxelles en général et Notre-Dame-de-la-Chapelle en particulier découvrent que l'Ordre interdit en 1773 visite les pauvres, les malades et les prisonniers ; que les personnages noirs des romans ont un visage humain et fréquentent les impasses des Marolles sans être dégoûtés. Sermons, prêches et confessions sont hautement appréciés par l'abbé Willaert et ses deux vicaires Vervloet et De Brauwere. Des fidèles désireux de vivre un approfondissement spirituel se voient offrir de participer à deux congrégations de prières animées par les pères jésuites. Ceux-ci envisagent aussi les possibilités de «reprendre» une église qui deviendrait leur centre d'activité pastorale : le temple des Augustins et la chapelle de La Madeleine semblent leur échapper de peu (232).

Mais les relations que les PP. établissent se retrouvent aussi dans des milieux plus influents. Les jésuites entrent en relation et deviennent confesseurs et animateurs de retraites de deux congrégations féminines parmi les plus huppées de la capitale : une très ancienne, les Dames du Berlaimont ; l'autre installée depuis fort peu de temps dans les faubourgs, les Dames du Sacré-Cœur, de Jette. Aide et collaboration se mettent en place pour très longtemps entre les deux ordres féminins et la Compagnie de Jésus (233). Le P. Boone et ses confrères apprennent aussi à connaître nombre de nobles et de bourgeois catholiques de la ville. Parmi ceux-ci, une mention particulière doit être faite pour la comtesse Marie de Mérode, mère ou belle-mère d'une demi-douzaine de parlementaires, et dont le P. Boone devient confesseur (234). Le lien ainsi créé entre les jésuites et la famille de Mérode aura un rôle plus qu'important dans l'avancée des préparatifs nécessaires à l'ouverture du collège Saint-Michel. Les princes de Mérode sont une des deux ou trois familles les plus titrées de Bruxelles, leur richesse n'est certainement pas négligeable mais surtout leur influence politique était, est et restera considérable dans la ville. Le mari de la comtesse Marie a été maire de Bruxelles, son fils Werner, bourgmestre en 1830 ; son fils Frédéric a été un héros et un martyr de l'indépendance et ses autres enfants, en particulier Félix, sont des personnalités dominantes du parti catholique. Les salons de l'hôtel de Mérode seront pendant les années 1830-1840 un des lieux essentiels de la stratégie catholique bruxelloise et nationale (235). Dans la famille de Mérode, les jésuites trouvent une de ces maisons de la très haute noblesse qui joueront un rôle majeur d'exemple et d'entraînement pour la fondation de plusieurs collèges belges (236).

Le P.Jean-Baptiste Boone, un personnage essentiel de la Compagnie de Jésus à Bruxelles. Fondateur du collège Saint-Michel, de la Congrégation de l'Annonciation (sodalité des Messieurs), de la Congrégation des Dames de l'Adoration perpétuelle ainsi que de la première Conférence de Saint-Vincent-de-Paul du pays.

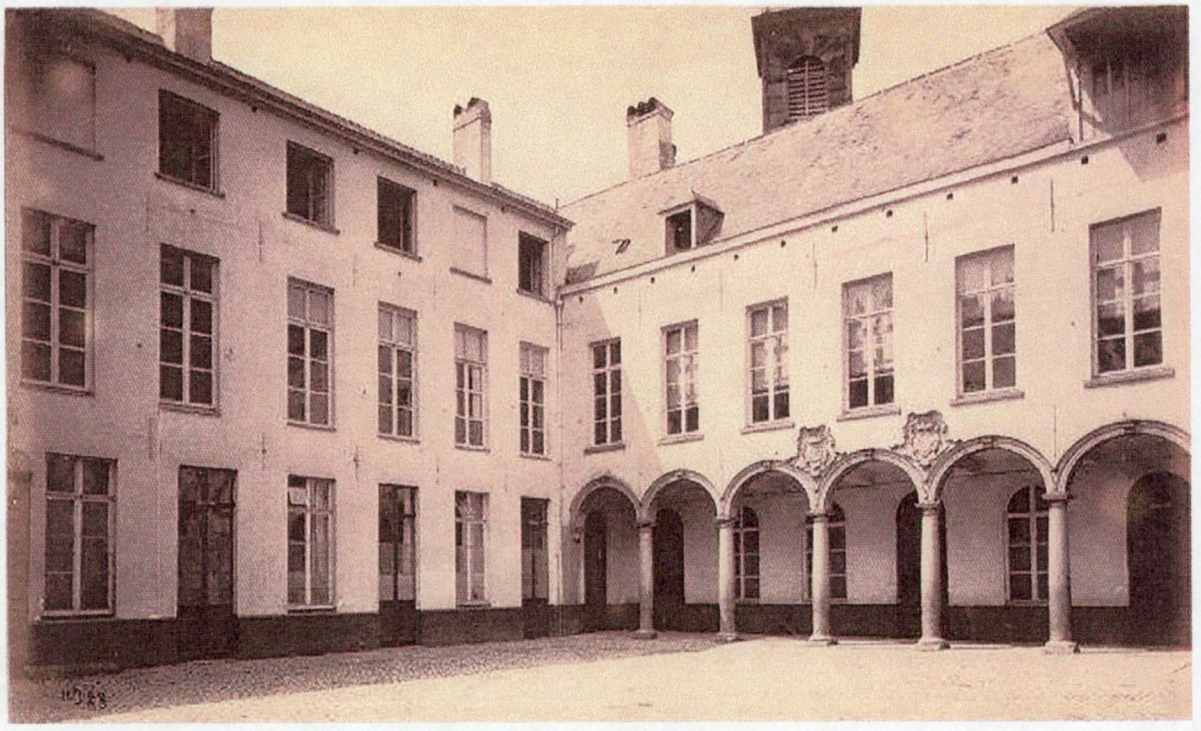

La cour du collège Saint-Michel (avant 1907). La galerie de l'ancien hôtel de Hornes est la partie la plus «présentable» d'un ensemble architectural assez chaotique.

Dans ces milieux aristocratiques, les jésuites entrent en relation avec d'autres familles, peut-être moins prestigieuses, mais plus intimement liées à la Compagnie de Jésus que les Mérode. Les de La Serna-Santander sont issus d'une ancienne famille de Biscaye, installée à Bruxelles. Don Carlos de La Serna s'est fixé à Bruxelles où il joua, sous l'Empire, un rôle éminent dans la gestion des hospices de la Ville et dans l'organisation de la Bibliothèque de Bourgogne. Mais il faut surtout retenir que, dans sa jeunesse, il a été pendant quelques mois novice dans la Compagnie de Jésus avant que celle-ci ne fût supprimée en Espagne. Cette vocation contrariée aura des conséquences septante ans plus tard, après la mort de don Carlos. En 1834, ses enfants Pierre, Marie et Constance compteront parmi les principaux soutiens financiers du collège Saint-Michel en devenir (237). La résidence des pères se transportera même pendant un an dans une aile de l'hôtel de La Serna, rue Haute, mise à la disposition des jésuites par le comte Pierre. Cette fidélité à la Compagnie se vérifiera lors de l'ouverture du pensionnat Saint-Michel en 1843, lors de la création du collège Saint-Stanislas à Mons en 1851 et lors l'édification de l'église du collège Sainte-Barbe dans les années 1850 (238).

Un autre noble est personnellement lié à l'ordre ignatien, le baron de Coullemont de Watervleet, propriétaire de la moitié de l'hôtel de Hornes, rue des Ursulines. Le baron de Coullemont est en effet le frère d'un jésuite entré dans la Compagnie dans le noviciat de Dunabourg en Lituanie et mort comme missionnaire en Biélorussie (239). Après avoir été un de ses principaux bienfaiteurs, le baron promettra de céder au futur collège sa moitié de l'hôtel de Hornes (l'autre moitié ayant été acquise par les jésuites en 1835). En 1837, alors que la première classe de poésie va s'ouvrir, le collège Saint-Michel verra sa superficie doubler grâce au don du baron de Coullemont. On retrouvera encore trace de la générosité de ce personnage lors de la fondation du collège de Mons, dans les années 1850 (240).

Mais le projet de collège et les dons qui commencent à affluer ne pourront servir que si la Compagnie obtient l'accord de l'ordinaire du lieu, Mgr Sterckx. Cette approbation n'est pas du tout évidente pour une série de raisons évoquées plus haut mais aussi parce que le cardinal a donné un premier accord à un projet émanent de l'abbé De Coster (241). L'abbé De Coster est déjà en 1834 le directeur d'une école basée sur l'apprentissage des langues modernes, rue des Douze Apôtres. Son désir serait de créer cette fois un collège muni d'un pensionnat et axé sur des études commerciales (langues modernes et tenue de livres) mais aussi de garder des classes d'externes dans le centre de la ville. Son projet est d'une certaine ampleur et pourrait donc concurrencer l'Ecole Centrale (242).

Officiellement donc, le refus de Mgr Sterckx provient de son soutien antérieur au projet de l'abbé De Coster et du rôle arbitral que doit jouer l'archevêque au sein de l'enseignement catholique. Officieusement, on peut se douter que les causes de l'opposition du cardinal sont plus profondes et plus politiques. Toujours est-il que Mgr Sterckx, qui apprécie hautement les qualités des PP., leur conseille d'aller prendre l'air de la campagne et de fonder un collège à Basse-Wavre ou au Refuge de Mellemont (Perwez), dans un Brabant wallon si dépourvu de bonnes écoles (243).

Mais les jésuites et leurs amis s'obstinèrent et ne se contentèrent pas de ce refus. Leur projet semblait en tout cas plus solide que celui de l'abbé De Coster. Les jésuites savaient ce qu'ils voulaient faire, l'argent ne manquerait pas, un bâtiment précis était envisagé. Mgr Sterckx, conscient de la situation peu brillante de l'enseignement catholique à Bruxelles, ne pouvait qu'être sensible aux arguments des jésuites et leurs amis politiques dont plusieurs, nous le verrons, n'étaient pas forcément conservateurs et ultramontains. Le cardinal voulut

cependant rester l'arbitre de la situation. Il donna son accord aux jésuites mais à condition de n'ouvrir qu'un collège d'externes au centre-ville ; les oratoriens pouvaient pour leur part ouvrir un pensionnat dans les faubourgs. Aux jésuites revenaient bien sûr les humanités greco-latines, les oratoriens s'occuperaient de classes à dominante commerciale (comptabilité et langues modernes). On peut noter qu'on trouvera chez Mgr Sterckx un reliquat du patronage accordé aux jésuites par Mgr Van de Velde. Un subside leur fut alloué et les paroisses de Bruxelles seront incitées à faire de même. Si tout se passait bien, l'archevêque pouvait voir l'enseignement catholique concurrencer enfin sérieusement l'enseignement des humanités de l'Athénée et les sections commerciales de l'Ecole Centrale (244). Les *Litterae annuae* de la Résidence de Bruxelles le disaient sans nuance : *« on nous pousse à ouvrir une école qui écarterait de nombreux jeunes gens de la pestilence publique autrefois appelé 'lycée' et aujourd'hui 'athénée', sans doctrine ni mœurs et d'esprit anticatholique »* (245).

A partir de novembre 1834, le projet est donc lancé, il aboutira pour la rentrée scolaire 1835-1836. Mais avant de pouvoir ouvrir ses portes, le futur collège devait encore rassembler de l'argent et du matériel, trouver des locaux. Le processus d'accumulation de réserves financières était bien enclenché et il devait aboutir en 1835 à une somme de plus de 100.000 francs en liquide à laquelle il faudra ajouter 7.500 francs de manuels, de livres de prix et de matériel divers (246). En ce qui concerne le terrain et les locaux, on aura compris que le collège Saint-Michel allait s'ouvrir rue des Ursulines dans un grand hôtel noble, l'hôtel de Hornes. Cette acquisition résultait de trois considérations. Tout d'abord, la moitié nord de l'hôtel pouvait être acquise à bon prix suite à la nomination de son propriétaire, le comte de Lalaing comme secrétaire de légation à Madrid. Ensuite, la moitié sud pouvait revenir gratuitement aux jésuites, à titre de don, lorsque le baron de Coullemont quitterait sa propriété (247). Au total, grâce à ce «prix d'ami » et grâce à ce don, la transaction financière sera donc relativement modeste si on la compare avec la mise en place ultérieure d'autres collèges. Par contre, les collèges d'Alost et de Gand n'avaient pas du être achetés puisque leurs bâtiments avaient été offerts par la Ville d'Alost ou l'évêché de Gand (248). Enfin, la rue des Ursulines était à la fois une artère calme, peu passante, dotée de quelques commerces et de plusieurs hôtels aristocratiques mais aussi située dans le voisinage immédiat de Notre-Dame-de-la-Chapelle, «secteur pastoral» des jésuites bruxellois pour reprendre une expression actuelle et dans une section II déjà très francisée mais dépourvue alors de toute école secondaire d'importance (248).

Avant de laisser l'école des jésuites faire ses premiers pas, on peut s'intéresser un moment à ces «bonnes fées » qui ont veillé sur son berceau. La brochette de personnalités qui ont aidé le collège est vraiment impressionnante et rappelle, dans un autre genre, le comité de soutien de l'Ecole Centrale (249). En tout état de cause, aucun autre collège ignatien en Belgique ne bénéficiera d'un tel ralliement mondain. La création du collège Saint-Michel semble vraiment être une «grosse affaire », d'importance presque nationale.

TABLEAU DES BIENFAITEURS DU COLLEGE DE BRUXELLES (1835-1840) (250).

NOM ET TITRES	**MONTANT DU DON LORSQU'IL EST CONNU**
CLERGE	
Mgr Sterckx	1.000 francs par an
Le nonce Charles-Joseph de Mercy-Argenteau	Don pour le collège ?
Curé T'Sas, de Saint-Jacques	Don pour le collège ?

Curé Willaert, de la Chapelle	Don pour le collège ?
Couvent des Dames du Sacré-Cœur de Jette	Don pour le collège ?
Couvent des Dames du Berlaymont	Don pour le collège ?
HOMMES POLITIQUES	
Le ministre Félix de Mérode	Don pour le collège ?
Le sénateur Henri de Mérode	Don pour le collège ?
Le sénateur Werner de Mérode	Don pour le collège ?
Le sénateur-comte Jean-Baptiste d'Hane-Steenhuyse	Don pour le collège et 5.000 fr. en 1847-48
Le sénateur-baron Joseph de Man d'Hobbrugge	Don pour le collège ?
Le député-baron Ivan de Man d'Attenrode	Don pour le collège. ?
M. et Mme Gilles-Rose, puis Philippe Gillès de s'Gravenwezel	Don pour le collège ?
Le sénateur-baron Joseph van der Linden d'Hoogvorst	Don pour le collège ?
Le sénateur-baron Emmanuel van der Linden d'Hoogvorst	Don pour le collège ?
Baron Guillaume de Viron	Don pour le collège ?
Le député Adolphe Dechamps	Don pour le collège ?
M.G.Hoorickx	Don pour le collège ?
Comte Maximilien de Lalaing, chargé d'affaires à Madrid.	Don pour le collège ? et vente à prix modéré de son hôtel.
Le baron Etienne de Gerlache, président de la Cour de Cassation.	Don pour le collège ?
M.Englebert Lauwers	Don pour le collège ?
NOBLESSE SANS MANDAT POLITIQUE	
Le comte Pierre de La Serna-Santander	Don pour le collège + 700 fr. en 1843-44+ calices, ampoules en 1851-52. Il avait une campagne à Uccle (promenade des élèves en 1838 (diaire)).
La comtesse Adolphe-Walter de Thiennes, née Françoise-Louise-Ghislaine de Mérode	Don du «slot » (château-ferme de Woluwé-Saint-Lambert) comme maison de campagne du collège Saint-Michel.
La comtesse Marie de Mérode	Don pour le collège ?
Eugènie de Man d'Hobbrugge, épouse du colonel-comte Jean-Albert de Buisseret-Blarenghien. Sœur de Joseph de Man d'Hobruge.	Don pour le collège ?
Le comte Amour-Joseph de Bruges de Gerpinnes	Don pour le collège ?
Le baron Frédéric de Reiffenberg	Don pour le collège ?
Le comte Théophile de Homspech-Rurich	Don pour le collège ?
La comtesse de Homspech-Rurich, née Jeanne-Hubertine, baronne d'Overschie-Wisbecq	6.000 fr en 1843-44

Le baron de Coullemont-Watervleet	Don pour le collège ? et 10.000 francs en 1847
BOURGEOISIE	
M. Louis Gilliodts	Don pour le collège ?
Mlle Zeghers	10.000 fr en 1847-48.
M. Lauwereys	Don pour le collège.

Parmi les éléments caractéristiques du groupe des «amis du collège Saint-Michel » qui ont tant souhaité sa création et qui ont généreusement contribué à sa mise en place, on peut retenir un phénomène de voisinage. En effet, les familles qui vont aider le collège sont souvent installées à proximité immédiate de celui-ci : le baron de Coullemont et les de Viron dans la rue des Ursulines ; les de Man d'Hobruge, rue des Alexiens ; les de Gillès de s'Gravenwezel, Place de la Chapelle ; les de La Serna, on l'a vu, rue Haute. D'autres familles de donateurs sembleraient aussi être toutes proches (251).

En évoquant l'arrivée des FF. des Ecoles chrétiennes, il a été dit que plusieurs familles nobles bruxelloises avaient manifesté leur intérêt pour l'amélioration du sort des écoles primaires catholiques (252). La plupart des noms cités alors se retrouvent ici, en association avec d'autres familles plus spécifiquement liées aux jésuites. Mais, surtout, le principal élément marquant de la genèse du collège de Bruxelles réside dans l'extraordinaire coalition d'hommes politiques catholiques, surtout brabançons, autour du projet de cette nouvelle école : douze parlementaires dont la plupart exercent leur mandat entre 1833 et 1835 quand se prépare l'ouverture du collège Saint-Michel. Le monde catholique brabançon semble effectivement faire bloc pour créer enfin une grande école secondaire catholique dans la capitale.

Ceci montre une grande différence avec la situation gantoise, beaucoup plus «ecclésiastique », même si les prélats gantois étaient eux-mêmes très politiques. Par rapport à Alost, l'implication politique est un point commun mais on assiste à Bruxelles à une claire différenciation entre catholiques et libéraux et non plus à un clivage conservateurs-démocrates comme à Alost. La question scolaire en 1835 est sûrement devenue plus sensible, plus marquée qu'en 1830. Cependant, si le dénommé Englebert Lauwers, qui aide le collège des jésuites de ces deniers en 1835, est bien le futur sénateur libéral, on trouve peut-être encore là une trace de cette bienveillance libérale pour l'enseignement catholique qui avait tellement marqué des Bruneau et des Lefebvre à Alost en 1830 ? (253)

A cet égard, si on tente d'établir un panorama politique de ce groupe d'amis, on trouve encore une assez large série de tendances. On peut situer à l'extrême droite Pierre de La Serna, homme assez discret en Belgique, semble-t-il, mais qui aide de ses deniers les soulèvements armés des carlistes espagnols (254). Les ultramontains belges sont évidemment bien représentés avec le comte d'Hane-Steenhuysse, Félix de Mérode, le baron de Gerlache (255). Mais les catholiques-libéraux ne sont pas absents comme les deux autres frères de Mérode ou Adolphe Dechamps. Aux frontières du «patriotisme » catholique et de l'orangisme modéré, les frères d'Hoogvorst ont certes une attitude conservatrice et cléricale mais fort hésitante au niveau de la question nationale, du début de la Révolution à 1834, au moins (256). Un petit fait permet de bien saisir la position des jésuites bruxellois sur l'échiquier politique. Les PP. français, interdits d'enseignement dans leur pays, sont en train de créer un pensionnat à Brugelette, en même temps que Saint-Michel. Cette fondation gêne profondément leurs confrères belges car Brugelette sera le «foyer des carlistes» (ici dans le

sens de partisans de Charles X). Les PP. bruxellois et la famille de Mérode ne veulent visiblement pas être associés avec cette prise de position extrême (mais les autorités romaines de la Compagnie soutiennent manifestement cette demande de la province de France) (256bis). Enfin, nous l'avons dit plus haut, certaines notabilités libérales ne sont peut-être pas fermées à l'attrait des qualités pédagogiques des «bons pères ».

Parmi les autres donateurs moins directement impliqués dans la vie politique, le clergé est très présent : les curés des paroisses de Saint-Jacques et de la Chapelle, les congrégations féminines déjà évoquées mais aussi le nonce pontifical en Autriche, de Mercy-Argenteau, signe des faveurs dont bénéficient les jésuites au Vatican. On peut encore retenir un historien et universitaire, le baron de Reiffenberg, et un proche du roi Léopold Ier, le comte de Homspech. Faut-il y voir le soutien direct du roi ? C'est très possible puisque celui-ci dit alors le plus grand bien des collèges de Namur ou d'Alost. Dans le cas de l'école des FF. des Ecoles chrétiennes, le roi n'a d'ailleurs pas hésité à s'engager lui-même pour une somme assez considérable (257). Une dernière mention doit être faite pour Mlle Zeghers, bienfaitrice de Saint-Michel et plus tard de l'Institut Saint-Louis, prototype des vieilles demoiselles qui joueront un rôle discret mais essentiel dans le financement des futurs collèges des jésuites (258).

Le jour de la Saint-Michel 1835, les 60 premiers élèves du collège entrèrent discrètement en classe. Comme à Gand, les problèmes d'aménagement des locaux et surtout de personnel avaient été résolus par l'ouverture en 1835 de deux classes seulement, les deux premières classes d'humanités. Les années suivantes, une ou deux classes furent ajoutées à cet ensemble et en 1840, le cycle des humanités fut complété par l'ouverture de la première rhétorique ; il compte alors sept années puisque la classe des *rudimenta* ou de grammaire élémentaire est alors considérée comme l'appendice indispensable des humanités pour parfaire la maîtrise du français par tous les élèves et pour commencer l'initiation au latin (259). En six ans, l'école a atteint le total déjà respectable de 200 élèves : Alost et Gand sont d'ores et déjà dépassées. Mais si l'agglomération bruxelloise offre sans problème la quantité nécessaire à la constitution d'une importante population scolaire, les jésuites bruxellois vont devoir ajuster les paramètres de la sélection sociale qu'ils veulent opérer parmi les candidats à l'inscription.

4. La recherche d'un public (1835-1843).

Le collège de Bruxelles est une franche réussite. Pas question ici de fermeture mais au contraire un souci permanent d'acquérir de nouveaux bâtiments pour accroître les possibilités scolaires ou extra-scolaires de Saint-Michel. Ultérieurement, le collège jésuite de Bruxelles va ouvrir plusieurs nouvelles sections, presque toujours avec succès, et offrir ainsi un des panoramas les plus complets de l'enseignement ignatien en Belgique. Les pères bruxellois auront des soucis de riches : ont-ils envie d'ouvrir telle ou telle section ? Celle-ci sera-t-elle utile pour leur image, leur rayonnement missionnaire, leur influence socio-politique ? Ne sera-t-elle pas néfaste à l'atmosphère religieuse de l'établissement, de la communauté ? Le problème bruxellois ne consiste donc pas à peupler les classes mais à savoir qui on veut y mettre. Quelle est l'ampleur du succès des jésuites dans le monde scolaire bruxellois ? Quels seront leurs choix au niveau du recrutement des élèves ?

Les amis des jésuites parlaient de concurrencer l'Athénée et l'Ecole Centrale. Saint-Michel y a réussi. Si on jette un coup d'œil sur les effectifs des écoles secondaires bruxelloises, on peut s'apercevoir rapidement que le collège des PP. est devenu un des quatre grands établissements scolaires de Bruxelles. A partir de l'ouverture de la rhétorique en 1840, Saint-

Michel a presque certainement dépassé l'Institut Gaggia et il regroupe une population scolaire comparable, quoique inférieure, à celles de l'Athénée et de l'Ecole Centrale. Sur ce point-là, mission accomplie (260).

La crise économique des années 1840 va ensuite mettre en lumière la supériorité de l'école congréganiste sur les établissements privés laïques. Les effectifs du collège fléchissent sans doute un peu mais cette diminution est compensée par plusieurs mesures de «défense » : les jésuites accueillent alors quelques «élèves pauvres » supplémentaires, le pensionnat amène d'autres élèves issus pour leur part de familles très riches, la section commerciale prend des élèves à l'Ecole Centrale et aux Joséphites. La crise passée, le collège reprend son expansion (261). Les écoles privées ne bénéficient pas de la stabilité et des ressources financières et humaines des congrégations religieuses. Lorsque la crise économique éclate, les parents des élèves des écoles commerciales retirent leurs enfants pour limiter leurs frais et ils licencient des employés qui sont aussitôt remplacés par leurs fils (262). A cette époque, M. Gaggia doit envisager la fermeture de son établissement. La mort le surprend alors qu'il essaye de se reconvertir en créant une usine de pâtes alimentaires près d'Anvers. L'Institut, pourtant repris par le professeur Picard de l'ULB, disparaît après deux ans. Cette école, un moment si réputée, aura vécu dix-neuf ans (263). Au même moment, l'Ecole Centrale, touchée elle aussi par une baisse de sa population scolaire, se débat dans les difficultés financières et la solution de ses problèmes ne viendra que de la reprise de l'établissement par la Ville de Bruxelles (264). Sans vouloir trop étendre la leçon que l'on pourrait tirer de cet exemple bruxellois, il semble bien que l'efflorescence d'écoles privées après la Révolution de 1830 soit alors vraiment terminée. Seuls les pouvoirs publics, les autorités épiscopales et les congrégations religieuses semblent être en mesure de garantir la stabilité des écoles. D'ailleurs, au niveau des programmes, le classicisme fait aussi un retour en force (265).

Au sein des écoles catholiques bruxelloises, Saint-Michel est une *success' story* sans égale. L'arbitrage du Mgr Sterckx aurait dû conduire à une division de l'espace scolaire catholique bruxellois entre le collège d'humanités des jésuites, accueillant des externes et installé au sud du Pentagone et le collège de l'Oratoire, proposant un cursus commercial et accueillant des pensionnaires à Schaerbeek, au nord de l'agglomération. Malheureusement pour Mgr Sterckx, le Collège de l'Oratoire fut un désastre : installée en 1836, rue des Palais, à Schaerbeek, l'école perd dès 1838 son fondateur, l'abbé Egide De Coster. Son successeur, l'abbé Piret, liquide l'école peu de temps après et vend les bâtiments, apparemment vastes, à l'Ecole Centrale qui s'y installe (266). Il est probable que Mgr Sterckx et les catholiques bruxellois n'ont pas du être ravis de cette transaction. Pour offrir un enseignement à orientation commerciale à Bruxelles et pour pouvoir compter sur une école catholique solide dans le nord de la ville, une autre congrégation va être sollicitée par le clergé bruxellois : les Joséphites du chanoine van Crombrugghe.

Le curé de la Chapelle, l'abbé Willaert avait déjà demandé ,en 1835, au chanoine l'ouverture d'une école commerciale dans sa paroisse mais aucune suite n'avait été donnée à ce projet (267). Même si l'orientation des deux écoles n'était pas la même, le voisinage immédiat de Saint-Michel et d'une école des Joséphites aurait sans doute été une source de concurrence indésirable pour le même public et dans le même secteur géographique. Le projet d'installation des Joséphites ne se concrétisera qu'en 1838-1839, donc après la disparition du collège de l'Oratoire. Cette fois, le curé de la paroisse du Béguinage, l'abbé Timmermans, proposa à la congrégation de s'installer dans sa paroisse et d'y ouvrir une école gratuite et une école payante commerciale (268). L'établissement déménagera trois fois mais la localisation dans le Nord-Ouest du pentagone bruxellois restera constante. Les quelques chiffres de

population scolaire qui subsistent montrent un demi-succès : l'école gratuite, essentiellement primaire, compte plus ou moins 200 élèves mais l'école secondaire commerciale et payante voit ses effectifs fluctuer entre 100 et 150 élèves. C'est mieux que les petites écoles catholiques des premières années de l'indépendance, mais c'est beaucoup moins bien que ses principaux concurrents : Saint-Michel, pour l'enseignement catholique ; l'Ecole Centrale, pour l'enseignement commercial. La congrégation s'obstinera, fera des dettes, achètera de fort beaux bâtiments (l'hôtel du Val de Beaulieu, rue de Malines), mais sans jamais réussir à faire «décoller » ce collège Saint-Jean-Baptiste. Le coup de grâce sera donné par Mgr Sterckx lorsqu'il annoncera son intention d'ouvrir un Institut Saint-Louis au Boulevard Botanique, à quelques centaines de mètres des Joséphites (269). Toujours est-il que pendant vingt-trois ans (1835-1858), le collège des jésuites sera certainement l'établissement-phare du monde catholique à Bruxelles, loin devant son outsider joséphite.

POPULATION SCOLAIRE DE QUELQUES ETABLISSEMENTS BRUXELLOIS (270).

	1830	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837
Noms des établissements								
Pensionnat Brown (rue Sainte-Anne)								
Ecole Centrale (Rue Royale)						98	297	
Pensionnat Staumont (Schaerbeek)								
Athénée Royal (Rue de Namur)	141		232					
Collège Saint-Michel (Rue des Ursulines)						60	90	120
Ecole latine de l'abbé Van Beneden (Rue d'Assaut)	42							
Ecole de l'abbé Kayser (Rue d'Assaut)								
Pensionnat-collège de Molenbeek								
Institut Gaggia (Ixelles)	60 pens.							
Institut des Joséphites (rue du Canal-rue de Malines)								

Noms des établissements	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845
Pensionnat Brown (rue Sainte-Anne)						80		
Ecole Centrale (Rue Royale)	422	377	386	317	272	278	?	320
Pensionnat Staumont (Schaerbeek)			60					
Athénée Royal (Rue de Namur)			326				446	
Collège Saint-Michel (Rue des Ursulines)	150	175	200	205	174	240	230	200
Ecole latine de l'abbé Van Beneden (Rue d'Assaut)								
Ecole de l'abbé Kayser (Rue d'Assaut)							58	

Pensionnat-collège de Molenbeek				90				
Institut Gaggia (Ixelles)								
Collège Saint-Jean-Baptiste, des Joséphites (rue du Canal-rue de Malines)		30						90 + 100
Institut A.Bocquet et E.Jamar								100

Comment s'est effectuée la croissance du collège Saint-Michel ? Les chiffres montrent une progression d'une régularité parfaite : 30 élèves de plus par an et pendant cinq ans. Pour ceux qui regrettaient encore Saint-Acheul et son projet élitiste, Saint-Michel à ses débuts est un véritable cauchemar. Les nombreux élèves du collège sont majoritairement issus du monde du commerce et de la boutique, mais aussi des métiers artisanaux et de la classe ouvrière. Nobles, rentiers, hauts fonctionnaires, magistrats n'inscrivent pratiquement pas leurs enfants dans cette école jugée trop populaire. Ecole populaire mais aussi école de quartier : l'immense majorité des élèves viennent de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Chapelle et de ses voisines de Bon-Secours, des Riches-Claires, de Saint-Nicolas et du Sablon. Plusieurs de ces paroisses sont majoritairement pauvres, voire misérables. On constate aussi des difficultés à imposer la discipline, des tendances chez beaucoup d'élèves à s'absenter pour des motifs dérisoires voire inventés et un certain laxisme des parents (271). Le résultat est donc mitigé : la quantité est atteinte, la qualité n'est pas au rendez-vous.

Les jésuites bruxellois ont pourtant demandé un minerval qui aurait été suffisamment sélectif à Gand : 40 francs (272). A Bruxelles, c'est une aubaine pour des familles assez modestes qui reculent devant les 63 francs demandés par l'Athénée, école déjà relativement « bon marché » face aux divers pensionnats de la ville et des environs (273). Si les effectifs progressent bien, la situation n'en demeure pas moins insatisfaisante. Comme à Gand, les jésuites vont jouer sur le montant du minerval pour modifier les caractéristiques sociales de leurs élèves. En 1840-1841, celui-ci monte à 60 puis 100 francs. Les jésuites bruxellois estimeront très bénéfiques les résultats de cette modification : *« pour écarter la classe pauvre ou fort peu aisée et la forcer à se contenter de l'enseignement des Frères, qui est d'ailleurs excellent, nous avons successivement augmenté notre minerval à 60 puis à 100 francs. Ces gens venaient au collège comme dans une école primaire et perturbaient les cours quand on expliquait le latin et le grec. Les classes supérieures restaient presque vides. Depuis notre décision, elles sont mieux fréquentées »* (274).

TABLEAU COMPARATIF DES MINERVALS DEMANDES PAR QUELQUES ECOLES SECONDAIRES BRUXELLOISES (1830-1840) (275).	
Athénée Royal	1831 : 63 francs (externes)
Ecole Centrale	200 francs (externes) 600 francs (1/2 pensionnaires) 1000 francs (pensionnaires)
Collège Saint-Michel	1835 : 40 francs (externes) 1838 : 200 francs (1/2 pensionnaires) 1840 : 60 puis 100 francs (externes) 1843 : 1200 francs (pensionnaires)
Institut Gaggia	1058 à 1269 francs (pensionnaires)
Collège de l'Oratoire	1836 : 600 francs (pensionnaires) et 400 francs (demi-pensionnaire).
Collège-pensionnat de Molenbeek	1841 : 450 francs (pensionnaires)
Pensionnat-collège de Saint-Josse	650 francs (pensionnaires) et 350 francs

La cour du Pensionnat Saint-Michel (ancien hôtel d'Overschie) avec quelques élèves et un jésuite. Dans le fond, le clocher de l'Eglise de la Chapelle. Détail d'un diplôme du Pensionnat.

Les «habitants» du Pensionnat Saint-Michel en 1877-1878 : 77 internes et 5 PP.

	(demi-pensionnaires)
Athénée royal commercial	1839 : 180 francs (externes)

Les conséquences ne se firent pas attendre, le collège regagna un certain crédit parmi les «hautes classes » qui l'avaient d'ailleurs financé. La part des élèves issus de familles aisées monta assez sensiblement dans les effectifs du collège : à partir de 1840, les nobles et les hauts fonctionnaires représentèrent un quart de la population scolaire du collège ; les rentiers et les professions libérales un cinquième. Les familles d'industriels et de marchands aisés compteront toujours pour un quart des effectifs mais la «boutique » vit sa part tomber à 15% du total et les professions manuelles disparurent presque totalement (276). Ce phénomène s'explique par les changements intervenus dans le montant du minerval des externes mais aussi par la création, en 1838-1839, d'un statut de demi-pensionnaire exigeant le paiement de 200 francs de minerval. Ce demi-pensionnat était réclamé par le P. Boone depuis 1836 à la fois pour améliorer le public mais aussi pour sauver financièrement l'institution. Il est à remarquer que ce statut n'est certainement pas une nouveauté en Belgique mais que, pour les jésuites, il s'agit d'une première au niveau de la province et peut-être même au niveau de la Compagnie de Jésus tout entière. Le niveau social acceptable ayant été garanti par un minerval minimal de 100 francs, une nouvelle stratification sociale était ainsi créée par ce statut de demi- pensionnaire seulement accessible à une «honnête bourgeoisie ». Cette ségrégation sociale basée sur l'argent plut visiblement à un certain public et le succès de la formule de la demi-pension ne se démentit pas par la suite. On créera même ultérieurement des raffinements supplémentaires avec des formules de quart- et de trois-quart-pensionnaire (277). Mais un pas encore plus crucial fut franchi en 1843 avec l'ouverture du pensionnat : celle-ci prolongeait cette politique de différenciation sociale des élèves et l'approfondissait au point de créer pratiquement un double projet pédagogique, rue des Ursulines, celui du collège et celui du pensionnat.

5. La «société civile du collège et pensionnat Saint-Michel » (1843).

L'ouverture d'un pensionnat est d'un grand intérêt pour l'histoire du collège Saint-Michel. Premièrement, parce que ce pensionnat sera presque distinct du collège, et qu'il entraînera en fait un nouveau processus de fondation qui verra les jésuites se tourner à nouveau vers le monde catholique bruxellois pour lui demander de l'aide. Deuxièmement, parce que cet internat extrêmement «sélect » aura évidemment une influence sur l'image sociale de la population scolaire du «site » Saint-Michel et ce, à bien des égards. Troisièmement, parce que le statut de ce pensionnat entraînera un débat, à mon sens fondamental, sur le projet pédagogique de la Compagnie de Jésus en Belgique à cette époque. Enfin, parce que la formule juridique adoptée pour «couvrir » le collège et le pensionnat, qui n'avait pas été utilisée jusqu'ici, sera appréciée et réutilisée ultérieurement, notamment pour le «nouveau » collège Saint-Michel d'Etterbeek.

Si le P.Boone avait été la cheville ouvrière de la Résidence de Bruxelles puis du collège Saint-Michel, le futur pensionnat sera l'œuvre du Général Roothaan et du P. Henri Moeremans. Le Préposé Général semble avoir été un grand partisan des internats. En 1831, il voulait créer en tout et pour tout deux pensionnats en Belgique et, par la suite, les élèves internes lui semblèrent la solution miracle pour assurer la bonne santé financière des collèges. Dès avant 1840, il préconisera cette solution pour Saint-Michel, collège dépourvu de fondation et même de «grand bienfaiteur» ; il n'aura de cesse par la suite de pousser à l'ouverture de cette extension. Son goût pour les internats, même et surtout les petits internats dans lesquels, selon lui, on connaît mieux et on éduque mieux les enfants entraînera la

création ou le maintien dans la province belge d'une série de petits pensionnats qui seront extrêmement critiqués par la suite. Si le P. Roothaan voulait essentiellement trouver de l'argent frais pour les collèges d'externes, il nommera comme responsable du Pensionnat Saint-Michel en devenir un jésuite qui était un partisan presque fanatique du type d'éducation dispensée dans les internats : le P. Henri Moeremans (277bis).

Fils d'un brasseur, frère d'un homme d'affaires, à la fois industriel et Commissaire de la Société Générale, le P.Moeremans est l'homme idéalement introduit dans la noblesse et la haute bourgeoisie belges. Sa vision des choses a l'avantage d'être claire : le pensionnat qu'il veut fonder doit ressusciter le projet pédagogique et politique de Saint-Acheul. Bruxelles connaît déjà une assez forte concentration de familles aristocratiques et/ou extrêmement riches pouvant fournir le recrutement de base d'un pensionnat exceptionnellement raffiné et destiné à former «l'élite de l'élite» (278). Les relations belges ou étrangères de la Compagnie de Jésus en général et du P.Moeremans en particulier doivent amener à la rue des Ursulines les pensionnaires supplémentaires qui occuperont les 80 places prévues dans cette institution. Le collège Saint-Michel pourra dans un premier temps fournir les infrastructures nécessaires à l'instruction de des internes mais le pensionnat s'occupera de l'éducation de ces jeunes gens lors des (nombreuses) autres périodes de la vie de ces pensionnaires voués à rester dans le cadre de l'institution pratiquement 365 jours par an. Cet internat, séparé physiquement du collège, nécessitera des investissements énormes : l'appel de fonds sera donc un élément fondamental de la réussite du projet (279).

Le P.Moeremans réussira incontestablement à mobiliser des sommes importantes. La collecte de fonds sera doublement intéressante : d'abord en ce qui concerne la personnalité des bienfaiteurs mais aussi en ce qui concerne les formes d'investissement proposées aux «amis » du pensionnat. Si la famille du P.Moeremans est certainement à placer en tête du groupe des investisseurs, on y retrouve aussi des personnalités très liées à la Compagnie de Jésus : le baron de Coullemont, les de La Serna, les de Mérode. D'autres maisons aristocratiques viennent se joindre au groupe qui avait déjà aidé le collège. Certains hommes politiques catholiques sont à nouveau présents. Veulent-ils poursuivre l'œuvre entamée avec le collège ou bien pensent-ils avoir «manqué » quelque chose au vu du développement initial du collège d'externes et veulent-ils retrouver un projet inachevé ? Les deux explications se complètent sans doute. Notons aussi la prêt très important de M. De Boey, un Anversois d'origine modeste mais devenu extrêmement riche et dont l'héritage, en grande partie en faveur de la Compagnie de Jésus, sera à l'origine de la fameuse «Affaire De Buck» (280).

Tableau des bienfaiteurs du pensionnat Saint-Michel (281).

NOM ET TITRES	MONTANT DU DON (quand il est connu).
CLERGE (CONGREGATIONS)	
Couvent des Dames du Sacré-Cœur de Jette	Don pour le pensionnat ?
Couvent des Dames du Berlaymont	Don pour le pensionnat ?
HOMMES POLITIQUES	
Le sénateur-comte Jean-Baptiste d'Hane-Steenhuyse	5.000 fr en 1847-48
Le baron Joseph de Man d'Hobruge	Don pour le pensionnat ?
Le député Félix de Mérode	Don pour le pensionnat ?
Le sénateur Henri de Mérode	Don pour le pensionnat ?

NOBLESSE SANS MANDAT POLITIQUE	
Le comte Pierre de La Serna-Santander	Prêt à faible taux d'intérêt pour le pensionnat.
La comtesse Constance de La Serna	Prêt à faible taux d'intérêt pour le pensionnat
La comtesse Marie de La Serna	Prêt à faible taux d'intérêt pour le pensionnat
La Famille de Mérode (?)	Prêt à faible taux d'intérêt pour le pensionnat
Douairière Werner de Mérode, née comtesse Victoire de Spangen	Prêt à faible taux d'intérêt pour le pensionnat
La comtesse de Mérode (?)	10.000 fr en 1847 (pensionnat)
Eugènie de Man d'Hobbrugge, épouse du colonel-comte Jean-Albert de Buisseret-Blarenghien.	Don pour le pensionnat
Le comte Amour-Joseph de Bruges de Gerpinnes	Don pour le pensionnat
M. van der Cruyce	Prêt à faible taux d'intérêt pour le pensionnat
Le baron de Coullemont-Watervleet	Don pour le pensionnat
M. et Mme Gilles-Rose, puis Philippe Gillès de s'Gravenwezel	Don pour le pensionnat
Le baron Joseph van der Linden d'Hoogvorst	Don pour le pensionnat
*Comtesse de Homspech-Rurich, Jeanne-Hubertine, baronne d'Overschie-Wisbecq	7/2/1807, épouse de Homspech en 1828 6.000 fr en 1843-44
BOURGEOISIE	
M. Lauwereys	Don pour le pensionnat
*Gaspard Moeremans	Important don pour le pensionnat ?.
Mlle Zeghers	Don pour le pensionnat (?) et prêt à faible taux d'intérêt pour le pensionnat
M. De Boey	100.000 fr de prêt à 4% qui doivent rester secrets et qui ne devront pas être rembourser à sa mort.
TOTAL	168.226 fr de dons et prêts identifiés au pensionnat

Si le groupe des bienfaiteurs varie peu par rapport à celui qui s'était constitué pour aider le collège, les types d'investissement consenti pour la création du pensionnat sont partiellement novateurs. On doit bien parler d'investissements puisque le don pur et simple n'est plus la seule forme de financement. Le prêt sans intérêt et le prêt avec un faible intérêt furent aussi proposés aux riches amis de la Compagnie. Le minerval astronomique qui allait être demandé devait constituer une sorte de garantie pour les prêteurs soucieux de récupérer leur mise. Le collège espérait aussi bénéficier, grâce au pensionnat, d'une véritable «vache à lait »(282). Un pas supplémentaire vers la constitution d'entreprises scolaires presque commerciales était franchi.

Autre modification apportée au collège par l'existence de ce pensionnat : l'amélioration de l'image sociale de Saint-Michel à Bruxelles et en Belgique. Il ne s'agit pas seulement d'image. Le recrutement des élèves sera effectivement tiré vers le haut de l'échelle sociale : une bonne partie des nobles et des riches rentiers du site Saint-Michel viendront de l'internat (283). Cependant, le pensionnat, qui devait compter 80 élèves, n'atteindra jamais ce total. En

fait, les 50 ou 60 internes ne représenteront que 20 à 25%, au maximum, des élèves du collège. La réalité de l'infléchissement sera donc toute relative ou proviendra également d'une montée des classes sociales plus favorisées parmi la masse des externes et des demi-pensionnaires (284). Mais les Bruxellois, même et surtout les Bruxellois de la «bonne société», seront persuadés dans les années 1850 que l'aristocratie inscrit ses enfants au Pensionnat Saint-Michel (285). Le P.Moeremans, et les jésuites qui partagent son point de vue, auraient bien voulu qu'il en fût ainsi.

Mais cet idéal élitiste impliquait de très gros efforts de la part du collège Saint-Michel et de la province belge. En fait, ces efforts ne seront pas tous consentis. La réussite du collège de Bruxelles semblait montrer que, dans une ville aussi importante, tout était possible. « Tout », cela voulait dire, par exemple, combiner l'ancien projet politique et pédagogique du type «Saint-Acheul » et la nouvelle politique de création de grands collèges d'externes dans les principales villes, collèges ouverts à des classes sociales relativement diverses. Cependant le retour à l'ancien projet ou plutôt le développement concomitant d'un pensionnat élitiste exigeait des mesures tout à fait particulières pour un public tout à fait particulier. Au départ, certaines de ces mesures furent prises.

Il fallait un bâtiment adapté, soigné. Le dédale de couloirs, de pièces et de recoins de l'hôtel de Hornes et des bâtiments voisins peu à peu achetés par les jésuites ne pouvait convenir. La Compagnie acheta donc de l'autre coté de la rue des Ursulines l'hôtel de la famille d'Overschie et un entrepôt à bois. Tout fut rasé. Un pensionnat de 80 places comprenant réfectoires, chambres, dortoirs, chapelle, locaux de congrégations, salle d'académie, salle de billard, salle d'escrime et écurie fut construit à la place. Un personnel domestique nombreux fut engagé et habillé de livrées aux couleurs du pensionnat (286). Des congrégations de prières distinctes de celles des externes furent fondées très rapidement. Un statut autonome et un personnel administratif et de surveillance particulier furent attribués au pensionnat en 1847 (287). Une vaste maison de campagne fut acquise à Berchem-Sainte-Agathe pour conduire les internes en promenade en un lieu distinct de celui fréquenté par les externes (288). Comme on peut le voir, le but était de créer les conditions d'une vie raffinée, destinée à former de futurs «gentilshommes » et parfaitement séparée du collège des externes. Tout cela se payait 1.200 francs par an.

Dans l'esprit du P.Moeremans, ceci ne devait être qu'une étape dans le processus d'indépendance du pensionnat. Le but final était de disposer d'un cursus scolaire complet et indépendant du collège. Dans les premières années d'existence du pensionnat, deux ou trois classes correspondant aux premières années d'humanités furent effectivement créées au pensionnat : les jeunes élèves de celui-ci ne fréquentaient donc plus le collège (289). Malheureusement pour le P.Moeremans, le manque d'effectifs disponibles dans la province belge et la faible population scolaire du pensionnat entraînèrent la suppression de ces classes séparées ; a fortiori, les classes supérieures d'humanités ne furent-elles jamais ouvertes au sein de celui-ci. Une période de déclin s'amorça du fait de ces mesures mais aussi parce que les pratiques du collège, que les internes devaient fréquenter, heurtaient de front les conceptions sociales et pédagogiques d'un projet «à la Saint-Acheul » (290).

Les responsables du pensionnat, qui perdent le sommeil lorsqu'un comte de Lannoy ou un prince d'Arenberg retire son fils de leur établissement, vont essayer pendant plusieurs années de faire comprendre aux responsables de la province que les deux côtés de la rue des Ursulines sont les deux rives d'un fleuve immense. Le caractère assez vindicatif du P. Moeremans et ses revendications perpétuelles allaient d'ailleurs créer un climat de guerre

ouverte avec les recteurs du collège pendant toute la période de son supériorat (291). La vanité de l'aristocratie est reconnue par les jésuites du pensionnat mais ils pensent devoir en tenir compte comme d'une donnée intangible (292). Dès lors, leur thèse pourrait être simplifiée comme suit : « la séparation ou la mort ». Plus explicitement, le P.Moeremans expliquera que : *«on n'a pas eu d'égards comme dans les autres collèges, nos élèves ont été humiliés devant les externes, mis à genoux pendant des classes entières, traités d'imbéciles. On attendait une éducation exquise, et en fait, on les a démoralisés... Si les classes inférieures et les cours de langues sont transférés au pensionnat, les difficultés et l'exode vers Brugelette cesseront, parce que la noblesse paie cher pour que ses fils ne soient pas mélangés avec les fils de leurs cordonniers, de leurs tailleurs, pour qu'ils ne soient pas humiliés devant ceux-ci »* (293). A cette promiscuité de tous les jours s'ajoutent des incidents tragi-comiques notamment lors des distributions des prix: des élèves «populaires » des classes préparatoires qui crachent sur la robe de la comtesse d'Oultremont ou la comtesse d'Overschie «injuriée » par des jeunes, inconscients de son importance (294).

Les décisions des responsables provinciaux sont très éclairantes pour déterminer les priorités des jésuites belges face à ce problème pédagogique, social et politique de la place des pensionnats dans les collèges. Les provinciaux essayeront bien sûr de «ménager la chèvre et le chou ». Pour faciliter la vie des responsables du pensionnat, il fut décidé en 1854 de placer en classe les internes sur des bancs séparés, d'organiser des récréations distinctes et de considérer comme motif de renvoi toute conversation entre interne et externe. Si une disponibilité existait au niveau du personnel, une classe de grammaire élémentaire (6ème primaire) serait ouverte au pensionnat pour éviter la cohabitation des jeunes pensionnaires avec les élèves de la «très populaire» section préparatoire. Mais ces disponibilités étant rares, cette mesure resta l'exception (295). Fondamentalement, les provinciaux tranchèrent en faveur de la thèse du collège : les internes assisteront aux mêmes cours que les externes et subiront la même discipline que ceux-ci. Depuis le retour des jésuites français exilés vers leur patrie, suite à la révolution de 1848 et à la loi Falloux de 1850, la province belge ne disposait plus de ce renfort pour créer des postes de surveillants et d'enseignants dans les internats ; de plus, cette embellie politique et scolaire en France allait entraîner la fin de la redoutable concurrence du pensionnat de Brugelette, coqueluche de la haute noblesse belge, semble-t-il (296).

Les jésuites avaient donc choisi de ne pas sacrifier de trop importants moyens au profit d'un enseignement hyper-élitiste et au détriment des collèges ouverts à un éventail social relativement vaste. L'exemple de Bruxelles, où le processus d'autonomisation du pensionnat avait été poussé le plus loin, donna le ton pour les autres petits internats annexés et dépendants d'autres collèges (297). Le Pensionnat Saint-Michel dut se contenter de survivre avec un total assez médiocre d'élèves et en inscrivant, *horresco referens*, un grand nombre d'enfants d'industriels, de commerçants et d'hôteliers. Les familles fidèles à Brugelette ne revinrent pas à Saint-Michel après la fermeture du pensionnat des jésuites français (298). Devant la stagnation des effectifs aux alentours de 50 pensionnaires, devant la persistance d'énormes dettes, devant la dégradation lente des bâtiments et après la disparition des deux grands promoteurs de l'internat (les PP. Roothaan et Moeremans), la question de sa survie se posa pendant 20 ans. En 1874, le provincial et la consulte demandèrent à Rome la suppression pure et simple, ils étaient même appuyés par les supérieur et le préfet de la maison. Derrière le cas de Saint-Michel, les désavantages des pensionnats étaient violemment pointés par de nombreux PP. : moyens matériels et humains excessifs investis dans ces maisons, atmosphère délétère, prétention élitiste des élèves, favoritisme pour une toute petite minorité face à la grande majorité des externes (298bis).

En 1876, le P. Beckx accorda cependant une dernière chance au pensionnat en y nommant le P. de Wouters, qui redressa la situation financière et amena les effectifs aux environs de 70-75 élèves (298ter). Ce fut cependant un chant du cygne. Le débat sur les internats rebondit dans les années 1880 et le provincial van Reeth décida de trancher dans le vif. En 1884, les trois pensionnats qualifiés d'«insignifiants» (le bruxellois et les deux anversois) devaient être fermés pour ne laisser subsister que des internats plus grands où l'investissement «par tête de pensionnaire» serait proportionnellement beaucoup moins important. Les tares générales des pensionnats subsistaient cependant et le ton des documents de 1884 montre que beaucoup de jésuites n'éprouvaient plus que mépris pour ce type d'institutions (298quater).

Cependant, si l'on en revient aux années 1840 et à la création du pensionnat, il est bon de remarquer que celle-ci entraîna aussi une modification du statut légal du collège (299). Cette modification allait se révéler être définitive et elle allait avoir valeur d'exemple pour d'autres établissements des jésuites en Belgique. Le collège «indépendant » des jésuites de Bruxelles ne bénéficiait pas d'un statut protecteur comme le collège d'Alost, propriété de la commune et officiellement dirigé par l'Evêché, ou le petit séminaire épiscopal de Sainte-Barbe, à Gand. Les PP. de Bruxelles adoptèrent la formule de la société civile. Le document constitutif de 1843 indiquait ceci : *« Constitution de la Société civile sur titre* de 'Collège et pensionnat Saint-Michel'. *Société civile pour l'enseignement moyen, professionnel, des belles-lettres et des sciences. Maison d'élèves internes. Collège comprenant les humanités, des classes professionnelles et scientifiques, des classes spécialisées pour diverses professions. Membres de la société civile : J.B.Boone ; Louis Bruno Gilliodts de Courtrai ; Bruno Vercruysse, de Gand ; Jean-Henri De Staercke, de Louvain, directeur du collège ; Herman Meganck, de Gand ; Frédéric Henri Bossaert, de Liège ; J.J.Morel, de Dixmude ; Pierre Auguste van der Meersch, de Liège ; Charles L.De Buck ; Hubert-Floris Mulliez, professeur ; E.Terwecoren »* (300). Comme on peut le voir, la société civile fournissait, outre un cadre légal, une sécurité pour le maintien au sein de la Compagnie de Jésus du site Saint-Michel puisque onze personnes, tous jésuites, se partageaient la propriété de cet établissement d'enseignement. Autre précaution : l'évocation d'activités scolaires n'existant pas encore en 1843 comme les classes professionnelles et scientifiques que les jésuites envisagent effectivement d'ouvrir à cette époque. Cette formule donna satisfaction aux jésuites bruxellois : soixante ans plus tard, lorsque les travaux de construction du collège d'Etterbeek commenceront, une *«société civile nouveau collège Saint-Michel »* verra le jour pour servir de cadre légal à la nouvelle école, destinée au départ à remplacer purement et simplement le vieux collège de la rue des Ursulines (301).

Avec la constitution de cette société civile en 1843, la fondation du collège Saint-Michel est virtuellement terminée puisqu'elle ne sera plus juridiquement modifiée. L'école connaîtra encore cependant des fondations partielles puisqu'en 1843, toutes ses sections ne sont pas encore créées, loin s'en faut. Il n'est pas inintéressant de décrire l'ouverture de celles-ci et donc de situer un peu mieux le collège dans son environnement scolaire et social bruxellois.

6. Chronique d'un succès mésestimé (1843-1905).

Il est paradoxal de constater que les responsables du plus important collège de la Compagnie de Jésus en Belgique abreuvent leurs supérieurs de nombreuses récriminations vingt ans seulement après la fondation de leur établissement. Les motifs de satisfaction sont pourtant nombreux. Le développement du collège Saint-Michel a été rapide, les effectifs de l'école ont rapidement dépassé ceux des collèges d'Alost et de Gand, les modifications de

minerval ont permis aux jésuites de cibler leur recrutement sur la bourgeoisie. Le pensionnat amènera malgré tout vers le collège des rejetons de familles très titrées, très riches, très influentes. A tous ces éléments positifs viendront encore se greffer d'autres.

L'offre d'enseignement très classique proposé par l'Athénée et le collège Saint-Michel a été profitable pour ces deux écoles qui étaient devenues dominantes à Bruxelles si on compare leurs populations avec celles d'autres établissements. Les jésuites durent cependant constater que l'Ecole Centrale gardait une position dominante dans le domaine de l'enseignement commercial et que leurs collègues joséphites n'avaient pas vraiment réussi à ébrécher cette domination. Extrêmement attachés à l'enseignement des humanités classiques, les jésuites avaient la prétention de préparer les jeunes «à tous les états de la vie » grâce au grec et au latin (302). Force leur sera de constater que la bourgeoisie commerciale et industrielle de Bruxelles n'était pas de cet avis et qu'elle ne délaissera pas l'enseignement commercial lorsqu'elle désirait voir les fils prendre la succession de leur père à la tête des entreprises. Dès lors, le choix était difficile : s'intéresser à une forme d'enseignement jusqu'alors méprisé, ou abandonner définitivement la bourgeoisie commerçante aux écoles laïques et au libéralisme qui dominait déjà nettement les idées de cette catégorie sociale.

La province belge de la Compagnie de Jésus va alors faire un choix qui rappelle celui qu'elle a effectué lorsqu'elle a décidé de ne pas tout sacrifier aux privilèges du pensionnat de l'élite et à la politique de séparation exigée par celle-ci. Après une première étude effectuée en 1841, le collège Saint-Michel ouvrit en 1847 une section commerciale de trois ans (ou trois bureaux commerciaux). Les inconvénients étaient très nombreux : public peu religieux, matières peu connues par les jésuites et «peu recommandables » pour des scolastiques en formation, nécessité d'engager des maîtres laïcs, grande incertitude face au «remplissage des classes », concurrence faite aux Joséphites. Comme dans d'autres collèges, plusieurs pères répugnaient visiblement à se lancer dans cet enseignement (303). La décision fut cependant prise et il est intéressant de constater qu'à Bruxelles, contrairement à Gand ou à d'autres collèges jésuites belges, la section survécut et se développa peu à peu. Ce premier pas bruxellois fut l'amorce d'une nouvelle filière dans l'enseignement de la Compagnie, d'un enseignement commercial supérieur à Anvers et, à plus long terme, l'esquisse d'humanités sans latin ni grec dans les collèges des jésuites (304).

Contrairement à d'autres collèges, Saint-Michel se lança aussi et avec succès dans le développement d'un enseignement primaire. La classe de grammaire élémentaire, qui existait depuis l'ouverture du collège, constituait un véritable sas entre l'école primaire et les humanités. Elle était considérée comme indispensable à celles-ci pour uniformiser le niveau de français des élèves et pour les initier au latin. Mais cette 6ème primaire n'allait pas rester isolée. A partir de 1850, une 5ème primaire fut créée («classe de 8ème ») et cette classe ne comptait plus aucun élément de latin (305). Au cours du siècle, une section primaire presque complète fut progressivement ouverte à reculons (9ème en 1872, 10ème en 1882, 11ème en 1892). Comme cet enseignement primaire n'était pas une tradition de la Compagnie de Jésus, il devait être confié à des maîtres laïcs et plusieurs collèges belges ne s'aventurèrent pas dans ce domaine mais à Bruxelles, la volonté de prendre des élèves aux écoles de l'Etat et de la Ville de Bruxelles prévalut. L'archevêque de Malines, son clergé paroissial et plusieurs congrégations féminines firent d'ailleurs pression dans ce sens. On retrouve là encore le désir de toucher un large spectre de catégories sociales à Bruxelles, désir qui avait présidé à l'ouverture de la section commerciale. A partir de 1863, la section préparatoire allait même devenir la deuxième par ordre d'importance au collège Saint-Michel (306).

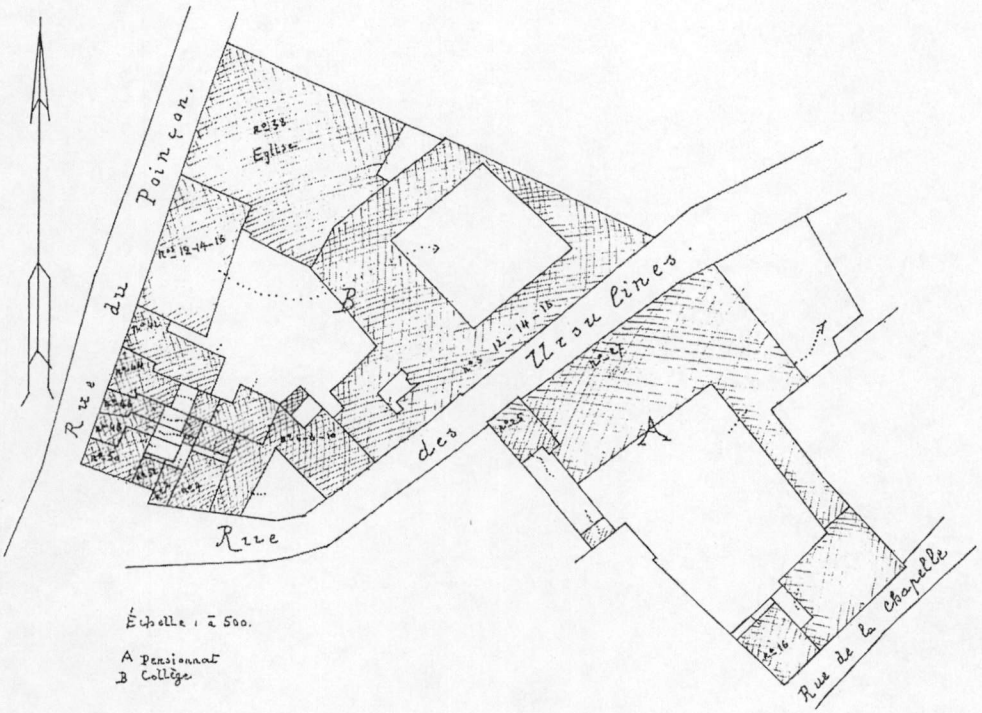

Le collège Saint-Michel au début du XXè s. est constitué d'une vingtaine d'immeubles différents. Une sorte de triangle formé par les rues des Ursulines et du Poinçon et par la Place des Wallons est divisé par deux cours. Un quadrilatère (ancien pensionnat) muni d'une grande cour donne sur la rue des Ursulines et sur la rue de la Chapelle.

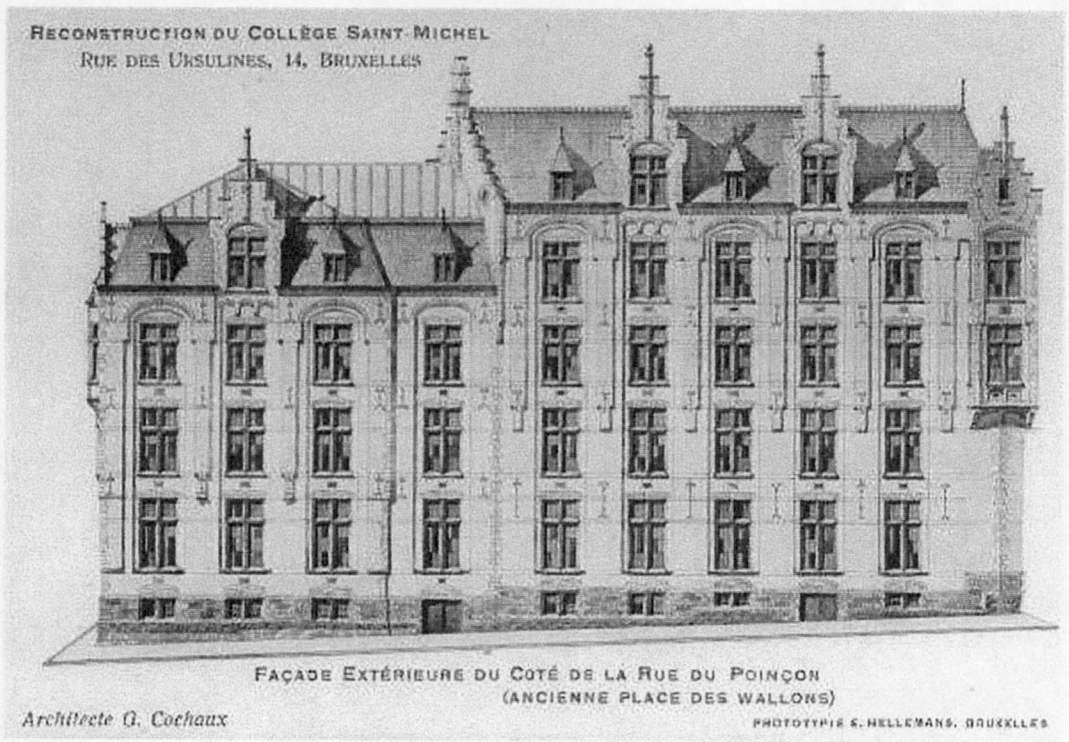

Le «vieux collège», finalement maintenu, fut reconstruit en style néo-gothique en 1907. Ce sont les actuels bâtiments du Sint-Jan-Berchmanscollege.

Autre création de section couronnée de succès : le Cours scientifique supérieur, orienté cette fois vers des élèves issus des classes sociales privilégiées puisqu'il était demandé par des familles du pensionnat et préparait aux concours d'entrées d'écoles supérieures comme l'Ecole Royale Militaire. Le C.S.S. fut très peu peuplé de 1860 à 1875 et il disparut même de 1875 à 1881 avant de connaître une renaissance brillante sous la direction des PP. George puis Bosmans (307). Ces responsables lui permirent d'atteindre un nombre d'élèves raisonnable (environ 30 étudiants) qui garantit sa survie. Le Cours contribua notamment à renforcer un peu le nombre des catholiques dans le corps des officiers avant 1914 (308).

Le panorama sera complet avec le rappel d'une «non-ouverture » relativement célèbre : l'échec de la section de philosophie qui aurait du voir le jour vers 1858. Cette possibilité restée inféconde est assez connue pour deux raisons. D'une part, elle fut le prétexte à une opposition assez vive entre ultramontains, partisans des jésuites et entraînés par Mgr Gonella, nonce apostolique et les évêques de Liège et de Gand face aux catholiques-libéraux, protégés par Mgr Sterckx. D'autre part, cette bataille vit finalement la défaite des ultramontains, l'échec du projet d'ouverture de la section de philosophie chez les jésuites, et la création d'un Institut Saint-Louis, boulevard Botanique. Cet Institut dispensera non seulement un enseignement philosophique d'où sortiront les Facultés Universitaires mais aussi des cours d'humanités classiques et commerciales (ces dernières existaient précédemment à Malines). La nette domination du collège Saint-Michel sur le petit monde de l'enseignement secondaire catholique à Bruxelles était ainsi bel et bien ébranlée. Il est évidemment impossible de savoir ce qu'aurait représenté cette section de philosophie au collège Saint-Michel mais rappelons que les classes de philosophie ouvertes à Sainte-Barbe connurent un échec complet (309).

LA POPULATION SCOLAIRE DU COLLEGE SAINT-MICHEL (1835-1905) d'après le statut et la section des élèves (relevé de cinq en cinq ans) (310).

Année	Externes	½ pensionnaires (*)	Pensionnaires	Latinistes	Section préparatoire	« Professionnelles »	CSS	Total général (**)
1835	**60** *100%*	0	0	**60** *100%*	0	0	0	**60** *100%*
1840	**210** *100%*	0	0	**180** *85,5%*	**30** *14,5%*	0	0	**210** *100%*
1845	**128** *55,5%*	**47** *20,5%*	**55** *24%*	**190** *82,5%*	**40** *17,5%*	0	0	**230** *100%*
1850	**210** *37%*	**75** *13,5%*	**50** *9%*	**190** *33,5%*	**108** *19%*	**37** *6,5%*	0	**335** *100%*
1855	**260** *56%*	**150** *32,5%*	**55** *12%*	**240** *51,5%*	**115** *24,5%*	**110** *23,5%*	0	**465** *100%*
1860	**275** *58,5%*	**135** *28,5%*	**60** *13%*	**240** *51%*	**120** *25,5%*	**110** *23,5%*	0	**470** *100%*
1865	**280** *66%*	**90** *21%*	**55** *13%*	**190** *44,5%*	**90** *21%*	**135** *31,5%*	**10** *2,5%*	**425** *100%*
1870	**360** *64%*	**92** *16,5%*	**68** *12%*	**225** *40%*	**175** *31%*	**110** *19,5%*	**10** *2%*	**562** *100%*
1875	**420** *71%*	**120** *20,5%*	**54** *9%*	**240** *40,5%*	**220** *37%*	**120** *20,5%*	**12** *2%*	**592** *100%*
1880	**545** *76%*	**120** *17%*	**50** *7%*	**335** *47%*	**220** *31%*	**160** *22,5%*	0	**715** *100%*
1885	**646** *81,5%*	**162** *20,5%*	0	**330** *41,5%*	**280** *35,5%*	**170** *21,5%*	**12** *1,5%*	**792** *100%*
1890	**730** *87%*	**110** *13%*	0	**360** *43%*	**270** *32%*	**180** *21,5%*	**30** *3,5%*	**840** *100%*
1895	**775** *86,5%*	**122** *13,5%*	0	**385** *43%*	**290** *32,5%*	**190** *21%*	**32** *3,5%*	**897** *100%*
1900	**665** *77,5%*	**195** *22,5%*	0	**315** *36,5%*	**275** *32%*	**210** 24,5%	**60** *7%*	**860** *100%*

(*) quart- et trois-quart-pensionnaires inclus
(**) le total général des inscriptions en fonction du statut est en fait plus important mais n'ont été retenus que les élèves qui ont terminé leur année dans une section du collège.

Comme on peut le constater, malgré cet échec partiel, la bonne santé du collège Saint-Michel est éclatante et elle contraste avec la situation d'autres collèges luttant pour leur survie comme celui d'Alost,. Par paliers successifs, l'école des jésuites bruxellois atteindra le seuil des 1.000 élèves vers 1890-1895. Pour l'époque, c'est évidemment un total impressionnant. Pourtant ce succès est mésestimé par les pères bruxellois eux-mêmes et qui se plaignent

fréquemment alors que beaucoup de leurs confrères envieraient leur position. Les preuves du succès étaient évidentes mais avaient-ils de réels motifs de plainte ?

Une vraie cause d'inquiétude aurait pu être leur environnement politique et ses conséquences. Mais, paradoxalement, ils en feront un titre de gloire. Les jésuites bruxellois ont choisi de vivre dans la capitale du libéralisme belge. A partir de la fin de la période unioniste, cette position géographique allait être la source de menaces plus ou moins graves. Première sérieuse alerte au début de l'année 1848, les jésuites sont persuadés que la révolution parisienne va être exportée à Bruxelles. Des dispositions sont prises pour disperser les pensionnaires, des maisons amies s'offrent à accueillir les PP. en fuite, les objets de valeur sont mis en sûreté et le ministre Charles Rogier est sollicité pour qu'il protège le collège. Rogier, apparemment le «meilleur ennemi » de la Compagnie, promit sa protection mais, mis à part une manifestation assez pacifique, il ne se passa pas grand chose à Bruxelles (311).

La radicalisation du parti libéral en Belgique et à Bruxelles allait cependant conduire à des mouvements de foule authentiquement belges. Une première chaude alerte intervint, on ne s'en étonnera pas, lors du vote de la «loi des couvents », fin mai 1857. Le 28 mai, une foule avait applaudi les libéraux, hué les catholiques dont le ministre de la Justice, Alphonse Nothomb. On a aussi crié « vive le roi ». Les vitres des capucins (rue des Tanneurs) et des jésuites furent été brisées au cri de «A bas les jésuites, à bas la calotte». Quatre groupes de manifestants se succédèrent avant minuit. Le 29 mai, une grosse foule inoffensive se rassembla vers 21h. A 23h, une bande se présenta rue d'Accolay mais le bourgmestre De Brouckère intervint et elle fut repoussée par la police l'épée au clair et par les pompiers baïonnettes croisées. Simultanément, à 22h, à Schaerbeek, des incidents plus sérieux eurent lieu au Gésù : 500 personnes ont cassé les vitres et essayé d'enfoncer la porte qui avait été barrée d'une poutre. Le supérieur de la résidence avait sauvé le saint sacrement mais les choses en restèrent là. (312). En août 1864, la proclamation du triomphe libéral aux élections législatives, sans doute mêlée aux très récents souvenirs du procès De Buck, amena à nouveau sous les murs du collège des centaines de manifestants déterminés. La manifestation fut finalement dispersée par la police du commissaire Daxbeck, mais celui-ci dut procéder à quinze arrestations. Le même type de manifestation eût lieu en 1871 suite à l'affaire De Decker ; en 1884, après la victoire des catholiques aux élections législatives ; en 1886 et 1896 dans le cadre de la campagne en faveur du suffrage universel pur et simple et en 1907, lors de l'érection d'un monument à Ferrer, «victime des jésuites espagnols » (313). Aux libéraux étaient venus s'ajouter les socialistes dont la Maison du Peuple, d'abord installée Place de Dinant, à deux minutes du collège, avait été transférée, rue Stevens, en avril 1899, à peine plus loin. Certains PP. allaient même jusqu'à affirmer que des parents n'envoyaient plus leurs fils au collège à cause de cette présence socialiste (314). Cet environnement n'était pas facile à côtoyer mais, finalement, c'est dans une perspective missionnaire que les jésuites avaient voulu s'implanter dans des villes comme Bruxelles.

Par contre, le cadre social et urbain dans lequel devait vivre le collège Saint-Michel était de plus en plus gênant pour la vie et le développement de l'école sans que les mérites missionnaires des jésuites en fussent augmentés. L'implantation au plein cœur de la ville était la cause de deux phénomènes très ennuyeux et liés à toute la problématique de l'urbanisation de l'agglomération bruxelloise. En 1835, les jésuites s'étaient installés dans un quartier déjà saturé d'habitants et d'habitations (315). Le progrès du collège exigeait des extensions mais celles-ci étaient presque impossibles : l'école n'avait évidemment aucun jardin et ses cours de récréation étaient fort exiguës. Deux prescriptions des *Constitutions* de la Compagnie n'avaient pu, dès le départ, être respectées (316). Pour créer le pensionnat, il fallut se

transporter de l'autre coté de la rue. Pour bâtir une église, il fallut acheter un terrain, rue du Poinçon. Plusieurs œuvres sociales liées au collège comme *l'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier* avaient du déménager à quelques rues de là (317). Pour ouvrir les classes et garder une certaine unité d'action, les jésuites se battront pendant 55 ans pour acquérir -fort cher, on était au centre-ville- les 18 immeubles formant un triangle entre la rue des Ursulines, la rue du Poinçon et la Place des Wallons. Au fur et à mesure des acquisitions, les 18 anciens immeubles furent connectés entre eux, tant bien que mal. Le collège était donc un dédale de couloirs, d'escaliers, de recoins, de pièces plus ou moins condamnées où les surveillants devaient s'efforcer de contrôler les déplacements de centaines d'élèves. Beaucoup de ces immeubles vieillissant mal, la sécurité des élèves n'était presque plus assurée. L'hygiène était déplorable, les sanitaires étaient dans un état pitoyable et des cas de typhus se déclaraient épisodiquement, l'éclairage de nombreuses classes était notoirement insuffisant. L'école des jésuites faisait très pâle figure face à beaucoup d'autres établissements, notamment de la Ville de Bruxelles, qui insistaient de plus en plus sur l'hygiène de vie des élèves (318).

Le deuxième phénomène dont se plaignaient les jésuites était le développement de l'agglomération qui était accompagné d'une différenciation géographique des classes sociales (319). Le centre de la ville était de plus en plus déserté par les classes sociales les plus favorisées qui s'installaient dans les quartiers résidentiels des faubourgs. Ces nouveaux quartiers étant de plus en plus lointains, la possibilité pour la bourgeoisie d'envoyer ses enfants à Saint-Michel devenait sans cesse plus problématique. Ensuite, ces bourgeois qui avaient quitté les désagréments du centre-ville devaient conduire leurs enfants à travers des quartiers peu recommandables : les principales concentrations de logements miséreux et insalubres se situaient à deux pas du collège Saint-Michel dans les Marolles et dans les paroisses de Notre-Dame-de-Bon-Secours et des Riches-Claires (320). Enfin, sur le chemin conduisant ces élèves de leur domicile d'Ixelles, de Schaerbeek, du Quartier Léopold ou de Saint-Josse vers le collège Saint-Michel s'étaient installés des écoles secondaires sérieuses, bien cotés et bénéficiant souvent de fort beaux bâtiments. Pourquoi alors aller jusqu'à la rue des Ursulines ?

Si les écoles concurrentes du collège furent essentiellement l'Athénée royal et l'Ecole Centrale pendant les premières décennies après l'indépendance ; après 1860, les jésuites évoquent de plus en plus les instituts épiscopaux Saint-Louis, Saint-Boniface, Sainte-Marie qui leur ont «pris » Schaerbeek, Ixelles, Saint-Josse et le Quartier Léopold (321). Il semble bien que, dans les années 1830-1840, la «clientèle » scolaire des instituts secondaires ait été assez limitée : gagner un élève à Saint-Michel signifiait donc le prendre à l'Athénée ou à l'Ecole Centrale. Par la suite, la croissance de la population bruxelloise, la lente diffusion des études secondaires, la radicalisation du clivage catholiques-anticléricaux ont progressivement réduit les liens unissant la clientèle des écoles officielles et celle des écoles catholiques. Les deux mondes avaient de plus en plus leurs écoles exclusives. La menace principale pour le développement de Saint-Michel –les écrits des jésuites parlent de menaces pour la survie du collège mais ils exagèrent manifestement – vint donc des écoles épiscopales du Nord du pentagone et des faubourgs. Sans le dire trop ouvertement, solidarité catholique oblige, la concurrence fut féroce entre ces écoles : le déménagement à Etterbeek était en fait une contre-attaque réussie des jésuites (après plusieurs tentatives avortées) pour reprendre le contrôle de l'espace urbanisé à Bruxelles face aux instituts épiscopaux (322).

Conclusion.

Si le collège Sainte-Barbe de Gand avait connu une histoire simple, le collège Saint-Michel de Bruxelles fit mieux encore : huit ans après sa fondation, l'école avait acquis son statut définitif, du moins avant la Première Guerre mondiale. La formule était au point : indépendance vis-à-vis des autorités civiles, indépendance vis-à-vis des autorités ecclésiastiques, indépendance de décision financière ou pédagogique. Ces éléments associés avec une implantation dans une grande cité jouissant d'une forte population assurèrent un développement régulier et permirent de dépasser rapidement les autres collèges de la Compagnie en Belgique.

Le succès était grisant : le collège Saint-Michel, comme instrument missionnaire des jésuites, pouvait acquérir une influence considérable dans la capitale du Royaume et peut-être dans le Royaume tout entier (323). Mais cette indépendance, cette liberté qui avait si bien convenu au départ avait aussi ses contraintes. Des collèges «indépendants » de ce style étaient désormais livrés au «marché », aux caprices d'un marché scolaire bruxellois où la pédagogie jésuite n'était qu'un produit parmi beaucoup d'autres. Pour réaliser un projet, il faudrait quémander, persuader les gens riches et puissants qui détenaient les moyens nécessaires. Et en attendant les effets de leur générosité, il faudrait attendre. A Bruxelles, l'enthousiasme de la noblesse et du monde politique catholiques réduisit cette attente à un temps encore fort raisonnable : deux ans. Mais ailleurs et plus tard, il n'en serait pas toujours ainsi.

Une fois l'école ouverte, les lois du marché allaient continuer à imposer leur volonté à des jésuites qui durent aller où ils n'avaient pas envie d'aller. Les préjugés bourgeois ou nobiliaires firent plier la Compagnie de Jésus plus d'une fois. La porte des classes dut être presque complètement fermée aux pauvres, les différentes classes sociales durent être distinguées par des statuts différents définis par des minervals plus ou moins élevés. Le pensionnat reçut à cet égard un traitement tout à fait particulier, même si la Compagnie choisit finalement de ne pas sacrifier tous ses moyens humains aux préjugés de l'aristocratie. Plus grave encore, pour maintenir ou augmenter son audience dans l'agglomération, les jésuites se lancèrent dans des formes d'enseignement qu'ils auraient voulu laisser à d'autres comme l'enseignement primaire ou qu'ils méprisaient en tant que négation de leur idéal humaniste classique comme les classes commerciales. La liste ne s'arrête pas là : il sera question ailleurs de l'abandon du latin comme moyen de communication quotidien ou comme langue de prestige, mise sur un piédestal par les pièces de théâtre des distributions des prix. Dans les deux cas, le français, langue maternelle ou langue de culture des parents-clients, prévalut de manière presque absolue (324).

Pourtant, l'inculturation pratiquée depuis longtemps par la Compagnie de Jésus joua encore en Belgique et au XIXè s. Les jésuites apprirent et enrichirent leur expérience de ce qui leur était souvent imposé. Au point de contracter parfois les préjugés de leur public, mais aussi d'apprendre à aimer des traits de modernité qu'ils avaient refusés dans leur exil suisse et dont ils souhaitaient la disparition dans leur projet initial de Restauration sociale, religieuse et politique.

Le temps de l'adaptation n'était pas terminé. Au contraire. Le temps de l'unionisme qui avait vu l'Eglise et même les jésuites bénéficier de la bienveillance, ou du moins de la tolérance, de tous allait se terminer. Si la Compagnie de Jésus voulait garder ses écoles ou en ouvrir d'autres, il lui faudrait le faire dans un monde résolument hostile et dans lequel les sympathies lui seraient comptées.

IV. « VOICI LA VOIX QUI CRIE DANS LE DESERT » (Mc 1,3).

LES PREMIERES ANNEES D'EXISTENCE DE LA RESIDENCE DE MONS ET DU COLLEGE SAINT-STANISLAS (1840-1865).

Le 24 mai 1847, les jésuites de la Résidence de Mons firent placer sur la façade de leur maison de la rue des Dominicains un chronogramme qui disait ceci: *eCCe VoX CLaMantIs In Deserto.* Cette citation tirée des évangiles synoptiques n'avait évidemment pas pour seul intérêt de contenir les lettres permettant de composer « 1847 » en chiffres romains (325). Un résumé de la situation et du projet des jésuites montois y était inscrit : ces religieux ressentaient l'environnement montois comme un désert aride, voire hostile mais ils avaient l'intention de crier leur foi et ainsi de réaffirmer la vocation missionnaire de leur ordre. Nous verrons que telle était bien leur situation et que telles étaient bien leurs intentions.

La ville de Mons et sa région étaient une véritable terre de mission pour les religieux catholiques, une bonne partie de la population était très opposée à leur présence, le monde politique local fit volontiers des jésuites des épouvantails et des boucs émissaires. Face à cette situation difficile, les pères et leurs amis catholiques entreprirent un travail de conversion et de redressement dont le futur collège Saint-Stanislas devait être un bastion. Cette école était donc d'abord et avant tout une œuvre missionnaire et militante, presqu'entièrement financée par la communauté catholique montoise. Le tour de force qui consistait à surmonter de tels obstacles explique que les pères montois et leurs amis durent attendre plus de dix ans la réalisation de leur projet et qu'une fois l'école ouverte, sa survie ait été très problématique pendant bien des années.

Voyons tout d'abord quel était ce désert que les jésuites avaient entrepris de revivifier.

1. Mons 1840.

La population de Mons a participé activement à la Révolution belge de 1830. Le courant politique orangiste n'y sera pas très développé après l'indépendance mais il existera par contre un fort mouvement annexionniste pro-français. Celui-ci représentera une forte minorité des électeurs communaux censitaires au premier scrutin d'octobre 1830 (326).

A l'occasion de cette élection, une majorité absolue se dégagera cependant en faveur des « patriotes belges » libéraux et catholiques confondus. A partir de 1836, cette majorité patriote sera dirigée par le bourgmestre Dominique Siraut, représentant plutôt l'aile catholique des unionistes belges. D'autres catholiques font partie de cette équipe. Cependant la tendance dominante dans la ville de Mons est le libéralisme (327).

Jusqu'à la ratification du Traité des XXIV Articles par la Hollande, en 1839, l'unionisme fonctionne sans beaucoup de problèmes à Mons comme au niveau national belge: un climat de calme et de collaboration existe entre cléricaux et anticléricaux. Mais après la levée de l'hypothèque qui pesait sur l'indépendance nationale, l'unionisme entra en agonie et une lutte de plus en plus âpre entre catholiques et libéraux se fera sentir.

Mons deviendra vite un bastion inexpugnable du libéralisme: les élections législatives et communales montrent dans la ville et dans l'arrondissement la domination écrasante des

libéraux (328). Ce libéralisme se radicalise progressivement et les édiles communaux catholiques comme Dominique Siraut ou l'échevin Fontaine de Fromentel se retrouvent en un sens pris en otages et placés devant un dilemme politique : abandonner leurs mandats communaux ou se montrer de plus en plus accommodants vis-à-vis des revendications libérales. Le sénateur-bourgmestre Siraut, pour sauver sa position, terminera d'ailleurs sa carrière sur les bancs libéraux du Sénat (329). Les rares personnalités catholiques qui osent se présenter comme telles aux élections législatives sont balayées. Xavier de Patoul ne recueillera par exemple que 15,1% des voix aux élections sénatoriales de 1839 ; le « camp » catholique en restera échaudé pour longtemps (330).

Les conservateurs devront forcément se présenter sous une étiquette libérale modérée comme le sénateur-comte du Val de Beaulieu, se rallier comme Siraut, jouer la conciliation comme l'échevin Fontaine de Fromentel ou se retirer de la vie publique comme le marquis de Rodes (331). En 1849, le décès du bourgmestre modéré Siraut amène à la tête de la ville de Mons Désiré Dethuin, libéral déclaré et franc-maçon (332). Au niveau des élections législatives, les listes catholiques disparaissent et ce, jusqu'en 1886. Il faudra attendre 1899 et le scrutin plural proportionnel pour revoir des candidats catholiques élus députés ou sénateurs (333). Pendant presque cinquante ans, la liste libérale sera donc presque toujours la liste unique. Notons encore que Mons est dans l'arrondissement électoral un secteur modéré par rapport au Borinage déjà acquis à des formes encore plus avancées du libéralisme (334).

Comme on peut le constater, il y aura peu d'appuis politique à Mons pour favoriser l'apparition d'un collège de jésuites : ceux-ci étant considérés en 1840 et dans les années qui vont suivre comme les suppôts du conservatisme et de l'ultramontanisme les plus noirs (335).

De 1831 à 1911, la population montoise passe de 23.021 à 27.324 habitants : soit une augmentation de moins de 20% environ. C'est peu en ces temps d'explosion démographique, économique et sociale. La ville de Mons enserrée dans ses limites d'Ancien Régime connaît assez peu de bouleversements démographiques et urbanistiques par rapport à son voisinage immédiat qui est touché par un développement industriel et charbonnier sans précédent. Jean Puissant, dans son étude sur le mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage, dit que *« Mons est une métropole régionale circonstancielle et occasionnelle et ne joue qu'un rôle mineur dans le développement de la région »* (336).

Une ville bourgeoise et relativement modérée face à un Borinage ouvrier et radical est une réalité qui commence à se mettre en place dans les années 1840. Les hôtels urbains de la noblesse des environs côtoient ceux des propriétaires d'usines et de charbonnages ou les demeures un peu plus modestes des professions libérales et administratives. Le reste de la population est composée d'artisans et de boutiquiers : les concentrations ouvrières ne se trouvent pas vraiment dans la vieille ville de Mons (337). Mais la ville ne peut évidemment pas être coupée de ce qui l'entoure : bien souvent le Borinage fera entendre sa voix à Mons, les jésuites et le collège Saint-Stanislas ne pourront l'ignorer.

Freddy Neven, dans son mémoire, résume assez bien la situation montoise: le Borinage est franchement anticlérical, voire athée ; Mons affiche plus volontiers un déisme voltairien qui s'accommode encore souvent des formes extérieures traditionnelles du culte catholique (338).

Cela étant dit, une partie de la population est profondément attachée à la religion . L'« air du temps » donne le « la » en politique mais cela ne signifie pas du tout que foi et pratique aient été abandonnés par tous. C'est ce groupe social sincèrement catholique qui fournira les

efforts et les ressources nécessaires pour l'édification du collège Saint-Stanislas (ainsi que pour d'autres œuvres catholiques). De plus, au-delà du Borinage, dans la lointaine périphérie montoise, la religion et le « parti » catholiques redeviennent beaucoup plus influents dans des communes rurales ou semi-rurales: c'est de ce coté-là aussi que les PP iront chercher leurs alliés (339).

La liberté d'enseignement accordée après l'indépendance de la Belgique a permis l'efflorescence de toute une série d'expériences pédagogiques. Celles-ci ont surtout touché les grandes villes dotées d'une importante population scolaire potentielle (340). Mais des cités plus petites ont elles aussi connu un certain renouveau pédagogique, même si celui-ci n'a pu affecter qu'un nombre plus limité d'établissements.

Mons a vu après 1830 l'apparition d'un certain nombre d'établissements privés assez éphémères comme l'école latine de M. Hubaut, le lycée de MM. Duvivier et Raingo (rue des Ursulines), le collège de M. Herman (rue des Marcottes) ou encore le lycée de M. Joseph Moneuse (rue de la Grosse Pomme) mais elle a surtout connu une réorganisation de son collège communal (341). L'air du temps conduisait pédagogues et administrateurs communaux à croire en l'avenir d'études « professionnelles » plus pratiques ou plus scientifiques que les humanités classiques traditionnelles. Une section du collège se consacrera aux humanités gréco-latines mais les deux autres sections s'intituleront « humanités modernes » pour l'une et « section industrielle et commerciale. Cours spécial de langue et de littérature française » pour l'autre. A l'origine, les dispositions horaires étaient telles qu'un élève aurait pu fréquenter deux sections à la fois, s'il l'avait voulu. En 1846, une légère majorité des élèves se trouvait en « modernes » et en « commerciales » (342). Le collège connaissait d'ailleurs un succès croissant partiellement explicable par la hausse constante de la population scolaire potentielle au niveau du secondaire et par la situation privilégiée dont jouissait cet établissement sur le « marché scolaire » montois (343).

Cependant, en 1840, une courbe rentrante s'est amorcée à Mons, comme dans d'autres villes belges. Le goût du public et la réévaluation du niveau des études par les responsables du collège communal ont conduit, semble-t-il, à une revalorisation d'un programme plus traditionnel, plus classique. Les sections seront désormais homogènes et fermées aux élèves des autres sections. La reprise du collège par l'Etat et sa transformation en Athénée royal sera un pas supplémentaire dans cette voie (344). Un collège jésuite avec un programme d'études que j'appellerais « hyperclassique » se trouverait donc favorisé par une demande d'enseignement plus conservatrice.

Certaines familles conservatrices appréciaient d'ailleurs fort peu le divorce de plus en plus net qui s'était instauré entre le collège communal (futur Athénée) et le clergé. Les obligations religieuses des élèves étaient encore clairement soulignées par les responsables communaux mais l'esprit des professeurs de l'établissement semble avoir été de moins en moins religieux (345). Il en irait évidemment tout autrement dans un collège de la Compagnie de Jésus.

Nous verrons cependant qu'il faudra onze ans avant que le collège Saint-Stanislas ne puisse ouvrir ses portes. Par conséquent, celui-ci commencera à exister alors que le collège communal (devenu Athénée) a été réorganisé depuis vingt ans et possède une abondante population scolaire. Cet avantage ajouté à un esprit public dominé par le libéralisme expliquent que le collège des jésuites débutera ses activités en position d'outsider (346).

L'installation des écoles primaires des Frères nous conduit à quitter le domaine de l'enseignement secondaire mais cette apparition de l'enseignement congréganiste au niveau primaire constitue en fait le premier étage d'une fusée dont le deuxième étage sera, bien des années plus tard, le collège Saint-Stanislas des jésuites.

A l'origine des deux projets, nous trouvons le même homme : le chanoine André-Philippe-Valentin Descamps. En 1833, le chanoine vient de terminer la restauration de l'enseignement du petit séminaire de Bonne-Espérance. Il deviendra co-adjuteur du doyen Deruesne, de Sainte-Waudru en 1836 et en 1838, il lui succédera. Quatre ans plus tard, Mgr Labis nommera le chanoine Descamps vicaire-général chargé de l'enseignement. La création d'une éducation catholique de qualité en Hainaut sera une des grandes missions auxquelles il vouera sa vie. L'arrivée d'une congrégation religieuse spécialisée dans l'éducation des jeunes garçons est la première étape de la réalisation de ce projet à Mons (347).

En mars 1833, le chanoine Descamps proposa à quelques personnalités catholiques montoises la création d'une Commission destinée à superviser la gestion administrative d'une école gratuite des FF des Ecoles chrétiennes. Cette Commission devrait aussi et surtout trouver les fonds nécessaires à la fondation et à l'entretien de cette école. Outre le chanoine Descamps, cette Commission allait rassembler des notables dont nous entendrons parler à propos des jésuites: le marquis de Rodes, le baron Denis de Rasse et Charles de Lonchier (348). Le 12 juin 1833, les trois premiers frères arrivèrent à Mons. Les FF Vertunien, Marjorique et Malch allèrent s'installer au n°3 de la rue Notre-Dame Débonnaire. *L'Observateur*, organe libéral, réagit déjà violemment contre cette installation. Le bourgmestre d'alors, le libéral Tahon de Lamotte somma les FF de se retirer mais protégés par la liberté d'enseignement, ceux-ci n'en firent rien. A la rentrée 1833-1834, s'ouvrirent les six premières classes des FF. Les familles catholiques et/ou intéressées par un enseignement gratuit amenèrent 300 élèves dès la première année. Autant dire que les classes étaient bondées (349).

En 1835, Mgr Labis, évêque de Tournai, vint soutenir « son » enseignement et présida la distribution des prix. Les années suivantes virent la consolidation de l'implantation des FF. Le nombre d'élèves grimpa jusqu'à 700 en 1842. Le nouveau bourgmestre « clérical » Siraut facilita progressivement cet ancrage: en 1836, il restitua une donation de Mme A.-.M.Bruneau faite en 1818 en faveur d'une école des FF des Ecoles chrétiennes, congrégation alors interdite dans le Royaume des Pays-Bas. Plus tard, en 1841, la ville de Mons vota un subside de 1.000 francs aux écoles des FF dont la qualité du travail pédagogique et social était incontestable. Les écoles des FF semblent avoir été tolérées, voire appréciées dans la ville de Mons, y compris par les libéraux modérés (350). Une fois créé ce solide enseignement primaire, le doyen Descamps pensa à l'enseignement secondaire.

Le rôle moteur du clergé local en général et du doyen Descamps en particulier, le soutien de la noblesse et de la bourgeoisie catholiques, l'appui affiché de l'évêque de Tournai, la mauvaise humeur libérale : autant d'éléments que nous retrouverons lors de l'arrivée des jésuites à Mons.

2. La Résidence de Mons (1840-1851)

Les livres-anniversaires du collège Saint-Stanislas ont souvent représenté cette scène : l'arrivée de la diligence et l'accueil par le doyen Descamps des deux premiers jésuites

montois, les PP Jean-Baptiste Lhoir et Louis Blanquart, le 26 octobre 1840. Qui sont ces fondateurs ?

Le nom du P.Lhoir évoque beaucoup de souvenirs au collège de Mons: c'est le nom du fondateur du collège mais aussi celui de son neveu Etienne, préfet des études et ministre à Mons pendant de longues années (351).

Le P. Jean-Baptiste Lhoir est en 1840 un des rares Wallons de la province belge de la Compagnie de Jésus et presque le seul Montois. C'est un homme d'expérience. Il est né à Nimy en 1793, il fit ses études à Mons, au Refuge de Saint-Ghislain, puis il entra au grand séminaire où il résista déjà aux injonctions de l'évêque français de Saint-Médard, nommé par Napoléon Ier en remplacement du « rebelle » Mgr Hirn. Il fut professeur au collège épiscopal de Soignies où il eut comme collègue le futur doyen Descamps avant d'être ordonné prêtre en 1816. Vicaire à Braine-le-Comte puis curé à Gilly, il fit, paraît-il, forte impression sur ses ouailles par son activité charitable. L'évêque de Tournai, l'appela ensuite à lui en qualité de secrétaire. Une carrière brillante au sein du diocèse semblait s'ouvrir à lui quand l'abbé Lhoir partit pour la Suisse afin de rejoindre le noviciat des jésuites belges exilés. Il entra dans la Compagnie de Jésus le 6 juillet 1827. Les activités des jésuites purent à nouveau se déployer librement après la Révolution de 1830. Le P.Lhoir revint en Belgique et œuvra dans différentes maisons: Nivelles, Namur, Bruxelles et Gand (352).

Mais en 1835, Jean-Baptiste Lhoir fut chargé de fonder la Résidence d'Anvers et d'y préparer l'ouverture d'un collège. Ce projet se concrétisa par l'achat de l'hôtel du vicomte de Fraula, rue de l'Empereur. Le 8 octobre 1840, le collège Notre-Dame d'Anvers ouvrait ses portes à ses premiers élèves mais celui qui devait en être le premier recteur préparait ses bagages pour rejoindre sa région natale. Le P.Lhoir se voyait proposer la tâche d'ouvrir une nouvelle Résidence et, espérait-il, un nouveau collège à Mons, ville si chère à son cœur mais si défavorisée, religieusement parlant. Alors que son œuvre anversoise ne vivait que depuis deux semaines, le P.Lhoir arrivait à Mons par la diligence dont nous avons parlé plus haut (353).

Son compagnon, le P.Louis Blanquart, deuxième supérieur de la Résidence de Mons, avait lui aussi été ordonné prêtre avant d'entrer dans la Compagnie. C'était un Français, né le 3 septembre 1801 à Marcq-en-Baroeul. Après ses études au Grand séminaire de Cambrai, il était devenu prêtre en 1824 et s'était vu confier une paroisse en 1825. En 1834, cependant, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus. Une première mission de confiance lui est donnée en 1838 puisqu'il est nommé supérieur de la Résidence de Nivelles. Cette Résidence ne compte plus que deux jésuites après le déménagement du noviciat vers Tronchiennes (Drongen), l'année précédente mais il s'agit d'opérer la transition entre les jésuites belges qui s'en vont et les jésuites espagnols exilés qui viennent occuper la maison de Nivelles. Cette tâche accomplie, le P.Blanquart est envoyé dans la nouvelle maison de Mons (354).

Au lendemain de leur arrivée, les deux jésuites se mettent à l'œuvre : le doyen Descamps et le clergé montois attendent d'eux qu'ils soient missionnaires, ils le seront.

Les œuvres pastorales des jésuites peuvent fondamentalement être distinguées en fonction du public qu'elles veulent toucher : grand public ou groupe ciblé. Les œuvres destinées à un large public sont la « concio » ou prêche et la « missio » ou mission qui comprendra une série de prédications destinées à la population d'une localité et réparties sur plusieurs jours, voire une semaine entière. Ces deux activités sont un peu spectaculaires, un peu solennelles mais il

faut ajouter que les jésuites assumeront aussi l'ordinaire du culte et de la délivrance des sacrements dans certaines paroisses montoises puis dans leur propre chapelle (355).

Dans les premières semaines de leur présence à Mons, les PP commenceront modestement par occuper les confessionnaux de certaines paroisses de Mons (Sainte-Waudru, Saint-Nicolas-sur-Bertaimont). Mais dès le 25 mars 1841, ils prêcheront à Saint-Nicolas-sur-Bertaimont. Dans les mois et les années qui vont suivre, les différentes églises montoises accueilleront souvent les prédicateurs jésuites : Sainte-Waudru, Sainte-Elisabeth, Saint-Nicolas d'Havré, Saint-Nicolas-sur-Bertaimont. On sait que la prédication était et restera une spécialité des jésuites (356).

La mission est une action de conversion et souvent de reconquête de paroisses en partie « perdues » par l'Eglise. Dans les années 1830 à 1850, les jésuites déployèrent une activité missionnaire très intense en Belgique. Les missions constituent d'ailleurs une sorte de préhistoire de la Résidence de Mons puisque les jésuites vinrent « missionner » à Mons et au Borinage bien avant la réouverture de la Résidence. Mons bénéficie d'une mission d'une semaine dès 1833 ; Frameries, Paturages, Wasmes et le bassin houiller borain en 1838 ; Boussu en 1839 (357).L'idéal recherché, et parfois atteint, était que des paroisses en bonne partie déchristianisées et touchées par le virus anticlérical soient reprises en main, entendez converties, par la mission organisée pour elles. Effectivement, les *Litterae annuae* font parfois état de cris hostiles lors de l'arrivée des jésuites dans certaines localités mais aussi de conversions, de confessions, de mariages régularisés, d'enfants baptisés à la fin de la mission (358). La réalité n'est pas toujours aussi encourageante mais la volonté des jésuites d'aller prêcher dans des villages très « durs » constitue une aide irremplaçable pour le clergé local, l'évêché de Tournai et pour d'autres congrégations missionnaires comme les rédemptoristes. Pour tous ceux-là, l'installation définitive des jésuites à Mons doit être assurée à tout prix (359).

Au cours des 20 premières années de présence des jésuites montois, des missions furent organisées dans les localités suivantes (360) :

Année	LOCALITES	Remarques
1841	Pays d'Obourg, Jemappes, Saint-Ghislain, Cuesmes, Hyon, Le Roeulx, Saint-Denis, Gilly	
1842	Cuesmes, Villers-le-Gambon, Saint-Symphorien, Enghien, Anderlues	
1843	Goegnies-Chaussée, Wasmes, Quièvrain	missions réalisées avec l'aide de PP d'autres maisons.
1844	Binche, Comines, Espierres, Bavay, Lernes, Jemappes	« Jemappes, connu pour son impiété et son ignorance des choses divines ».
1845	Marchienne-au-Pont	
1846	Mesvin, Thieusies, Petit-Charleroy	
1847	Angre (France), Nimy, Maisières, Hornu	« localités très dures ».
1848	Nimy, Bury, Mastaing (France), La Bouverie, Mesvin, Ohin	
1849	Villers-Pommeroeul, Wasmes, Stavelot, Jurbise, Neufchâteau, Mesvin, Wattrelos (France), Lessines, Dampremy, Hornu, Marchiennes	
1850	Jurbise, Lessines, Péruwelz, Maurage, Hautrage, Malmédy, Hyon, Braine-le-Comte, Wasmuel,	

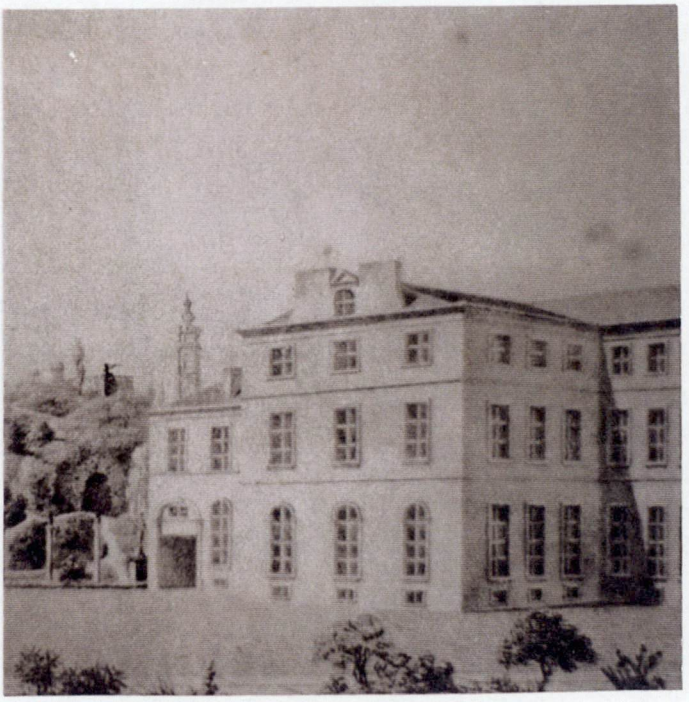

L'hôtel du Val de Beaulieu, premier bâtiment du collège Saint-Stanislas, bénéficiait encore d'un environnement très verdoyant dans les années 1840.

Le P. Lhoir, fondateur des collèges Notre-Dame d'Anvers et Saint-Stanislas de Mons, fut très impliqué dans ce qu'on appela l'Affaire De Buck. Benoît De Buck, qui s'estimait spolié de son héritage, tenta de l'assassiner dans les locaux du collège.

	Wavre, Ath, Hensies	
1851	Grand-Reng, Jurbise, Mouscron, Thieusies, Hansies, Gottignies, Casteau, Dour, Péruwelz, Horrues, Flobecq, Lessines, Lens, Warneton, Saint-Denis, Neufmaison, Stambruges	
1852	Jeumont, Hautrage, Famillereux, Frêne, Nimy, Laboverie, Dour, Vick (France), Le Roeulx, Blargnies, Monceau, Messine, Sars, Maisières	
1853	Varin, Couson, Herve, Virton, Ogy, Soignies, Péruwelz, Havré, Bellignies	
1854	Basècle, Jeumont, Houdeng-Aimeries, Aubert (France).	
1855	Quentin, Marcoing (France), Bellignies, Bousies, Baisieux, Goegnies-Chaussée, Audregnies, Gouy-lez-Piéton.	
1856	Visé, Bétigny, Estinnes-au-Mont	
1857	Montigny (Cambrai, France), Clary et Elincourt (Nord, France), Quiévrain, Hazebrouck (France), Busigny (France), Villers-Outréau (France), Quesnoy-sur-Deule (Lille, France), Rance, Maubeuge (France).	
1858	Horrues, Binche.	
1859	Jette, Binche	

Comme on peut le constater, le travail apostolique ne manqua pas. Si la région de Mons est évidemment privilégiée, du moins au départ; le cercle des missions des PP s'agrandit rapidement, dépasse les limites de l'arrondissement, de la province et du royaume. Vers 1855-60, la France devient même un terrain d'action privilégié des *operarii* du collège de Mons et du P.Besse en particulier. Il n'est pas impossible que la qualité d'« étranger » d'un prédicateur par rapport à une région ait été recherchée comme élément supplémentaire d'efficacité de la mission. Il est également vraisemblable que les pères aient décidé de reporter la totalité de leurs missions vers la France en 1857, après une année aussi « chaude » à Mons et dans le Borinage.

Ce travail apostolique destiné à des villages ou à des paroisses fut très apprécié par les autorités ecclésiastiques locales et épiscopales mais les œuvres missionnaires visant de petits groupes ciblés eurent finalement un plus grand effet dans la constitution d'un réseau de relations et d'amitié autour des jésuites montois. Ces groupes étaient d'une part des congrégations religieuses et d'autre part des groupes de laïcs.

Il ne fallut pas plus d'un mois aux PP Lhoir et Blanquart pour prendre contact avec la quasi-totalité des congrégations féminines montoises. Le 1er janvier 1841, le diaire de la maison signale déjà la visite « à nos amis » : parmi ceux-ci les Ursulines, les Sœurs du Bon-Pasteur, les Sœurs Noires, les Carmélites et les Sœurs du Sacré-Cœur (361). Dans les mois qui suivront, les Pauvres Sœurs, les Sœurs de la Sagesse, les Sœurs de Sainte-Marie et les Sœurs de la Providence vinrent s'ajouter aux relations habituelles des PP de la résidence de Mons (362). Les jésuites y animèrent régulièrement les retraites des religieuses et de leurs élèves éventuelles. Ils prêchèrent dans leurs chapelles et y entendirent les confessions. De leur coté, les religieuses de ces différentes congrégations devinrent des soutiens indéfectibles des jésuites (363). C'est très vraisemblablement grâce à cet appui des ordres religieux féminins que les pères purent créer aussi vite une sodalité de prières réservée aux jeunes filles « d'honnête condition » et dédiée à Marie-Immaculée (8 juillet 1841) (364).

Les relations des jésuites avec des congrégations masculines étaient relativement rares mais elles méritent d'être retenues. Les jésuites fréquentaient et aidaient quand ils le pouvaient leurs « collègues » rédemptoristes avec lesquels ils œuvraient à la rechristianisation de Mons et de sa région (365). Il en allait de même pour les Frères des Ecoles chrétiennes qui les avaient précéder dans la création d'un enseignement congréganiste à Mons (366). Les pères devinrent aussi les amis des chanoines prémontrés survivants des anciennes abbayes de Saint-Denis et de Bonne-Espérance : dans les premières années d'existence de la résidence, ceux-ci soutinrent sensiblement les jésuites (367). L'abbaye de Bonne-Espérance a d'ailleurs gardé une vocation religieuse puisqu'elle accueille un petit séminaire qui est déjà, dans les années 1840, une des très grandes institutions catholiques d'enseignement du Hainaut. Les jésuites montois fréquenteront cet établissement, ses professeurs, ses responsables. Ils assisteront aux distributions des prix, prêcheront des retraites aux élèves du séminaire. Plus tard, les abbés de Bonne-Espérance leur rendront la politesse et participeront fidèlement aux fêtes scolaires et religieuses du collège Saint-Stanislas (368).

Mais les PP de la résidence de Mons ne s'adressèrent pas qu'aux seuls religieux, certains laïcs furent eux aussi visés par la pastorale des jésuites. Certains groupes furent touchés par l'action charitable des PP. Les pauvres, les malades des hôpitaux, les vieillards des hospices furent visités régulièrement. Les responsables de ces institutions devinrent parfois des familiers de la résidence comme M. Stiévenart, directeur de l'orphelinat, le docteur Knapp, chirurgien-en-chef des hôpitaux de la ville ou le notaire Plétain, administrateur des hospices de Mons (369).

D'autres laïcs vont entrer en relation avec la Compagnie de Jésus pour rechercher avec elle un approfondissement de leur foi. Des « femmes pauvres » de Mons vont recevoir une « instruction » des jésuites dès le 25 avril 1841. Une congrégation de jeunes filles « d'honnête condition » va être créée, nous l'avons vu, en juillet 1841 (370).

Les hommes ne sont pas oubliés : en mai 1843, des retraites ignatiennes commencent à être organisées à la Résidence pour des prêtres et des laïcs. A partir de février 1846, des pères de famille montois se voient offrir des retraites spécialement destinées à des hommes adultes et laïcs. La première retraite accueille 12 personnes, ils seront 30 en mars et l'œuvre des retraites ne connaîtra plus d'interruption. Notons que c'est précisément à cette époque que des retraites commencent aussi à être prêchées à des laïcs à Bruxelles par le P.Boone (371). Le noviciat de Tronchiennes qui deviendra le grand centre de retraites de laïques sous l'impulsion du P.Petit, n'accueille alors qu'individuellement des retraitants laïcs (372). Les « pères de familles » qui font retraite à la résidence, y reviendront aussi comme visiteurs, comme hôtes du supérieur et ils inviteront régulièrement les religieux dans leur foyer. Là aussi, un très important réseau de relations se noue autour du projet du futur collège Saint-Stanislas.

A un niveau d'implication moins fort aux point de vue personnel et religieux, des prêtres et des laïques montois assisteront à des conférences destinées à expliquer certains problèmes religieux : c'est ainsi qu'en février 1846 le père provincial vint expliquer les encycliques papales à 9 prêtres montois et à plusieurs dizaines de laïques (373).

Fondamentalement, les jésuites reproduisaient à Mons, en 1840-1850, ce qu'ils avaient si bien réussi un peu partout dans l'Europe du XVIIè s. : créer des groupes actifs de catholiques fervents dans toutes les couches de la société en proposant à chacun une groupe de dévotion correspondant à son âge, à son sexe, à sa profession et à son niveau intellectuel (374).

Terminons ce tour d'horizon des activités de la résidence par l'évocation de deux faits qui intervinrent très tôt dans l'histoire des jésuites montois et qui firent beaucoup pour asseoir leur réputation dans le « monde » catholique de la ville. Le 15 février 1841 eut lieu à la prison de Mons la réconciliation avec l'Eglise de l'ancien prêtre Dupont. Celui-ci avait rompu avec le catholicisme, il avait été excommunié et s'était retrouvé à la prison de Mons pour exercice illégal de la médecine. Les PP Lhoir et Blanquart eurent avec lui de nombreux entretiens et au début de 1841, il accepta de se rétracter et de demander sa réconciliation avec l'Eglise. M. Fontaine de Thiéblin, administrateur de la prison accepta qu'une cérémonie assez imposante s'y déroule en présence des doyens Descamps et Laveine, des chanoines prémontrés Maigret et Hardas, de l'abbé de Biseau de Bougnies, du baron Denis de Rasse, président du Tribunal civil et du comte Constant de Robersart. Le prêtre « réconcilié » Dupont devint un modèle de piété, participant aux retraites ecclésiastiques données par les jésuites et effectuant plusieurs dons à la Résidence de Mons. L'année suivante, l'ex-prêtre Huart, excommunié et lancé sur la voie de l'hérésie (il se prétendait Patriarche d'Occident) revint lui aussi dans le giron de l'Eglise après en avoir été persuadé par les jésuites montois (375).

La Résidence de Mons était donc devenue un auxiliaire indispensable du clergé local mais celui-ci n'avait pas souhaité la venue des jésuites pour leurs seules activités pastorales, les enfants d'Ignace envisageaient dès le départ autre chose : l'ouverture d'un collège.

3. Un projet de dix ans : le collège Saint-Stanislas.

Nous allons essayer de déterminer comment le projet d'ouverture allait se concrétiser mais aussi pour quelles raisons cette entreprise dût être postposée de plus de dix ans.

Le P.Lhoir est habité par l'idée de fonder une école dès son arrivée à Mons en octobre 1840. Les autorités romaines, en le félicitant pour l'ouverture de la résidence en avril 1841, évoquent elles aussi explicitement l'ouverture d'un collège *«dès que les ressources seront assurées »*. En 1842, les *Litterae annuae* des jésuites montois signalent déjà l'afflux de dons destinés à la fondation d'un collège ; ils répètent l'information avec insistance et détails supplémentaires en 1848-49 et 1849-50 : appels du pied aux autorités belges et romaines de la Compagnie de Jésus pour qu'elles accordent le feu vert à la fondation du collège. En vain ! Les conditions d'ouverture ne sont pas remplies (376).

Le collège Saint-Stanislas ne fut pas le premier collège jésuite à ouvrir ses portes en Belgique au XIXè s. Alost, Namur, Gand, Bruxelles, Liège, Anvers, Tournai et Turnhout possédaient déjà une école de la Compagnie de Jésus. Les circonstances et les conditions de fondation d'un collège sont donc déjà bien définies avant 1851. Pour qu'un collège jésuite puisse s'ouvrir, il faut réunir à la fois des éléments matériels et des soutiens moraux de divers acteurs ecclésiastiques, politiques et sociaux.

Matériellement, un collège a besoin d'un terrain ; de bâtiments suffisants pour ses classes, ses réfectoires, ses dortoirs, ses cours de récréation ; de personnel enseignant et de surveillants ; de matériel pour équiper ses bâtiments scolaires et d'argent pour faire fonctionner tout cet ensemble. En octobre 1840, les PP Lhoir et Blanquart n'ont rien de tout cela.

Outre l'aspect matériel des choses, un collège a besoin de l'appui de diverses personnes. L'évêque du lieu et le clergé de la ville doivent en fait approuver le projet même si, théoriquement, la décision appartient aux seuls jésuites. Pour le cas qui nous occupe ici, le

problème n'existe pas : Mgr Labis et les responsables ecclésiastiques locaux sont les plus fermes partisans de cette école en devenir (377). Par contre, un autre élément de soutien moral est problématique : l'appui de la population et un accord au moins tacite du pouvoir politique.

Le temps va jouer à la fois pour et contre le futur collège. Nous verrons plus loin que le P.Lhoir parviendra peu à peu à acquérir un bâtiment assez vaste pour accueillir un collège. Il rassemblera l'argent nécessaire pour cet achat, pour le matériel, pour les livres scolaires. Il saura convaincre un certain nombre de parents d'inscrire leurs fils dans un établissement encore balbutiant (378). Mais un certain nombre de conditions d'ouverture qui existaient plus ou moins en 1840 vont disparaître dans les années suivantes.

La province belge de la Compagnie de Jésus a connu dans les premières années de l'indépendance belge une expansion fulgurante nécessitant, entr'autres choses, le transfert du noviciat de Nivelles vers la grande abbaye de Tronchiennes (379). Mais les années 1840 voient une chute dans les entrées au noviciat, les années 1846-1848 constituant le fond du gouffre. Dans son mémoire, le P.Hupez avance comme facteur explicatif la crise économique des années 1840 ; il est vraisemblable, selon nous, que la radicalisation de l'affrontement entre cléricaux et anticléricaux est aussi pour quelque chose dans la chute des entrées au noviciat de Tronchiennes (380). Les jésuites sont alors pour les anticléricaux les plus infâmes créatures de l'ultramontanisme, de la réaction, de l'ultramonarchisme. Pour la presse libérale, pour les pamphlétaires de ce courant , « jésuite » veut dire comploteur et assassin potentiel de la liberté (381). Il faut un certain courage pour entrer dans cet ordre tellement maudit par certains. Toujours est-il que la Compagnie de Jésus n'a plus de professeurs et de surveillants pour ouvrir de nouveaux collèges. A peine peut-elle terminer l'organisation des écoles récemment ouvertes (Liège, Tournai, Anvers) (382).

Autre élément de plus en plus défavorable : l'esprit public en Belgique et à Mons, en particulier. Le début des années 1840 voit la mort de l'unionisme : les libéraux et les catholiques se déchirent, les problèmes d'école catholique et d'école officielle deviennent extrêmement délicats. Le parti libéral se crée en 1846. Au point de vue de l'organisation et du programme, il surpasse alors de loin le « camp » conservateur-catholique : celui-ci est écrasé aux élections de 1847. Des gouvernements libéraux homogènes arrivent au pouvoir pour de nombreuses années. L'arrondissement de Mons est un des bastions les plus solides du parti libéral (383).

A Verviers, la perspective de l'installation d'une résidence de la Compagnie de Jésus a provoqué de véritables émeutes en septembre-octobre 1844. En janvier 1845, la résidence s'est quand même implanté dans la cité lainière mais, là aussi, la perspective d'ouverture d'un collège est remise aux calendes grecques (384). A Turnhout, le conseil communal catholique avait cédé aux jésuites les bâtiments de l'ancien monastère du Saint-Sépulcre pour y installer les cours d'un collège patronné mais le gouvernement libéral refusa cette convention et maintint dans l'ancien monastère une garnison de 35 soldats dans le but exprès empêcher l'ouverture de l'école des PP. De 1845 à 1849, le collège Saint-Joseph dut dispenser ses cours dans l'hôtel particulier de la famille De Nef (385). Si on sait que Turnhout était une ville traditionnellement catholique, on peut imaginer quelle aurait pu être la réaction du gouvernement libéral et des autorités communales montoises...

Les circonstances politiques allaient heureusement évoluer vers 1850. Mais il faudra en tout cas quelques années aux PP de Mons pour rassembler les moyens matériels nécessaires à la naissance d'un collège. C'est ce travail patient que nous allons décrire maintenant.

Le cahier *Messes, tableau des fondations, bourses d'études* conservé dans les archives de la Communauté du collège Saint-Stanislas synthétise les notes manuscrites du P.Jean-Baptiste Lhoir et recueillies ensuite par son neveu le P.Etienne Lhoir. D'après ces notes, le « vieux » P.Lhoir aurait rassemblé 518.900 francs pour la maison de Mons ; elles identifient la provenance de 244.450 francs. En outre, le *Diarium* mentionne plusieurs autres donateurs en précisant parfois le montant du versement (386). Ces différentes indications nous permettent de dresser un panorama assez complet de ce que d'aucuns auraient appelé le « parti jésuite » à Mons et en Hainaut.

BIENFAITEURS DE LA RESIDENCE DE MONS ET DU COLLEGE SAINT-STANISLAS.	
NOBLESSE	BOURGEOISIE
Emmanuel -Philippe de Sébille d'Amprez 30.000 francs (1)	**Les « Anversois »**
Mme Rodriguez d'Evora y Vega, marquise de Rodes : sans doute 15.000 francs et les *Acta Sanctorum* (2)	Mr Guillaume-Joseph De Boey, d'Anvers: un calice et ? (2)
Mr Fery Lebrun de Miraumont 20.000 (1)	Mlle Nelly van den Staken 35.000 (1)
Baron de Coullemont de Watervleet 11.000 (1)	Son père 1500 (1)
Mr du Sart de Bouland, baron de Molembaix 3000 (1)	Mr Spillaert, d'Anvers: un ciboire (2)
Mr Victor-Louis de Biseau de Bougnies ? (2)	Mr Lebrasseur, d'Anvers ? (2)
Comte de Nedonchel, à Boussoit 3000 (1)	Mr De Boyne, d'Anvers ? (2)
Mr de Jay 4000 (1)	Mme Mauroy, d'Anvers 2.000 (2)
Comte Constant de Robersart ? (2)	Mr Maïenne, de Charleroi ? (2)
Baronne de Joigny de Pamele de Steenhuys 2.000 (2)	
Comte de la Roche de Thieusies ? (2)	**Les « Montois »**
Mlle Omérine de La Roche 5000 (1)	Le notaire et conseiller communal Plétain ? (2)
Comte Pierre de La Serna-Santander ? (2)	Edmond Gigault 500 (1 et 2)
Baron Frédéric de Sécus 1000 (1)	Gratien Gigault 1000 (1 et 2)
Mme de Robiano de Gillès 3000 (1 et 2)	Mlle Huval 600 (1)
Comtesse Otbert de Thieusies 2000 (1 et 2)	Mr Hecq 300 (1)
Chevalier Jules de Wouters de Vroenhoven 2000 (1 et 2)	Mr Charles Quinet et sa famille 1200 (1 et 2)
Mr Fontaine du Bois 400 (1)	Mr Adrien Le Tellier 500 (1)
Mr de Béhault ? (2)	Mr Charles Scarsez 15.600 (1)
	Mr L.Latteur 3000 (1 et 2)
CLERGE	L'avocat Goffin ? (2)
Mgr Labis 10.000 (1 et 2)	Mr Pecher 650 (1 et 2)
Le vicaire-général Descamps (2)	Mlle Dassonville 30.000 (1)
Chanoine Dequesne 17.100 (1 et 2)	Mme Coyaux 1500 (1)
Chanoine Vraux 5000 (1)	Florentine Chainière 3000 (1)
Doyen Descamps 5000 (1 et 2)	Mlle Chevuy 3000 (1)
Doyen Gravez 1000 (1 et 2)	Thèrèse, ancienne servante 1000 (1)
Mr Lièvin, doyen de Beloeil 1000 (1)	Mlle Desq 4000 (1)
Mr Flamme, curé de Boussoit 1000 (1)	Mlle Duval 5000 (1)
Le prêtre Dupont (2)	Mlle Corbisier 2000 (1)
Le prêtre Huart (2)	
Doyen Hamelaer, de Saint-Nicolas-Waes ? (2)	ANONYMES
Le P.Pisart, supérieur des Rédemptoristes ? (3)	MM 3000 (1)
	Mlle M 3500 (1)
CONGREGATIONS FEMININES	MM 2500 (1)
Soeurs du Sacré-Coeur 2000 (1)	A.M. 7000
Ursulines 2000 (1)	
Soeurs de la Charité 200 (1)	
(1) cité par le *Cahier Messes, Tableau des fondations, bourses d'études.* (2) cité par le *AMDG. Diarium Residentiae Montensis 1840-1859.* (3) cité par le *Summarium Historiae Residentiae Montensis 1840-1841.*	

Un premier groupe très important est constitué par le clergé. On trouve à sa tête Mgr Labis, évêque de Tournai. C'est à sa demande que le collège Notre-Dame de Tournai s'est ouvert quelques années plus tôt (387). L'évêque offrira de l'argent : à l'ouverture du collège, il donnera 2.000 francs et promettra 1.000 francs pour chaque année suivante ce qui correspond grosso modo à la prise en charge du salaire et des frais d'un professeur. Mais surtout le prélat jouera le rôle d'aiguillon envers le clergé et les laïques montois afin que ceux-ci fassent bloc autour du collège et qu'ils trouvent des fonds pour celui-ci. Au cours d'un banquet à Mons en février 1849, Mgr Labis incita les 46 ecclésiastiques présents à s'unir contre l'ennemi commun mêlant dans un même appel le soutien à Pie IX exilé à Gaëte et le projet du futur collège Saint-Stanislas. Dans une lettre confidentielle de 1853, il rappellera au clergé montois ses engagements financiers envers le collège mais surtout le zèle qu'il doit déployer pour inciter les fidèles à soutenir l'école des jésuites, financièrement et moralement (388).Il faut dire que Mgr Labis est bien entouré: le doyen Descamps est devenu en 1843 vicaire-général chargé de l'enseignement, à ce poste, il poursuivra son œuvre en faveur du futur collège Saint-Stanislas en conseillant « judicieusement » l'évêque. A Mons, la charge de doyen de Sainte-Waudru est passée à son jeune frère Gédéon-Ruffin ce qui facilitera la coopération entre le niveau local et l'évêché (389). Autre personnage très proche à la fois de l'évêque et des jésuites: le chanoine de Biseau de Bougnies. Très jeune, il était entré dans la Compagnie de Jésus, au noviciat de Nivelles. Il dut quitter l'ordre mais apparemment, en gardant les meilleurs relations du monde avec les jésuites. A partir de 1841 et jusqu'à sa mort, le chanoine de Biseau deviendra un véritable pilier de presque toutes les cérémonies, fêtes et événements organisés par les jésuites montois. Or, ce prêtre était le chapelain de Mgr Labis. Membre de la noblesse hennuyère, de Biseau allait aussi se révéler un excellent parrain pour mettre en rapport les jésuites avec ce groupe social important (390).

D'autres chanoines du chapitre cathédral de Tournai allaient d'ailleurs participer à la formation du collège par leurs dons: c'est le cas du chanoine Hallet, secrétaire de l'évêque et des chanoines Vraux et Dequesne. On peut ajouter qu'en dehors des limites de Mons, le doyen Lièvin, de Beloeil et le curé Flamme, de Boussoit firent aussi des versements assez importants.

Mais le clergé montois se distingua par ses contributions et surtout par son zèle à pousser leurs ouailles à aider le collège en devenir. Les curés de Mons s'étaient engagés à verser collectivement un montant de 20 à 25.000 francs mais certains d'entr'eux y ajoutèrent une contribution personnelle (391). Les doyens de Sainte-Waudru André puis Gédéon-Ruffin Descamps, les doyens de Sainte-Elisabeth Laveine puis Gravez organisèrent la campagne de récolte de fonds et d'appui moral en faveur du collège du futur Saint-Stanislas. Les curés Boulvin, de Saint-Nicolas d'Havré et Fièvez, de Saint-Nicolas-sur-Bertainmont s'y associèrent avec leurs vicaires. Le diaire de la résidence montre clairement que les curés des paroisses coordonnaient fréquemment et étroitement leurs actions avec les jésuites (392).

Le clergé régulier n'était pas absent de cette campagne. Les rédemptoristes du P.Pisart ne semblent pas avoir été étrangers à l'installation définitive des jésuites à Mons. Les rédemptoristes les aidèrent financièrement et firent en sorte que leurs actions missionnaires et celles des jésuites se complètent harmonieusement (393). Cependant l'ordre ignatien comptait encore plus de soutiens au sein des congrégations religieuses féminines. Les Sœurs du Sacré-Cœur, les Ursulines et les Sœurs de la Charité contribuèrent certainement au financement du collège (394). Mais ces trois congrégations furent rejointes par les Carmélites, les Sœurs du Bon Pasteur, les Sœurs de Sainte-Marie, les Sœurs de la Providence, les Pauvres Sœurs, les

Sœurs Noires et les Religieuses de la Sagesse dans la diffusion d'une *schédule* appelant les fidèles à une neuvaine de prières pour « l'entretien et l'achèvement du collège Saint-Stanislas et pour sa prospérité morale et spirituelle », en novembre 1853 (395).

Je crois qu'il n'est pas trop audacieux d'avancer que ce soutien résolu du clergé séculier et régulier a été une des raisons majeures de la naissance puis de la survie du collège Saint-Stanislas. Les jésuites montois et leurs supérieurs bruxellois et romains étaient parfois très découragés devant les difficultés financières et matérielles, devant l'hostilité du monde politique montois et d'une bonne partie de la population ou devant la solide concurrence des établissements d'enseignement officiel. Les documents internes de la Compagnie en témoignent et certains discours commémoratifs prononcés lors des anniversaires du collège ont osé avouer le caractère presque désespéré des premières années (396). Mais le monde catholique montois voulait absolument préserver un des symboles de son existence et un de ses moyens d'action: le grand établissement catholique d'enseignement secondaire qu'il avait réussi à créer.

Après le clergé, la noblesse montoise et hennuyère joua un rôle essentiel pour donner vie à Saint-Stanislas. Son aide pouvait être triple: un appui financier, un soutien moral de l'entreprise des jésuites auprès de la population des villes et villages où elle habitait et un exemple donné aux autres membres de l'aristocratie, en particulier aux familles ayant des enfants susceptibles de fréquenter une école secondaire. Nous verrons à cet égard que les PP de Mons consacreront souvent les « vacances » d'août-septembre à une « tournée des châteaux » de la région.

Quelques familles nobles semblent avoir été de véritables piliers de la province belge de la Compagnie de Jésus lors de sa renaissance. De ces familles, l'ordre ignatien reçut à la fois de généreuses donations et un appui amical sans faille. On retrouve d'ailleurs les mêmes personnes dans la genèse de plusieurs maisons de l'ordre en Belgique. Dans la plupart des cas, ces individus sont personnellement liés aux jésuites.

Emmanuel de Sébille d'Amprez a été lui-même novice en Lituanie au début du XIXè s. Ayant quitté la Compagnie pour raisons de santé, il devient prêtre séculier et vicaire de Grambais. En 1830, c'est dans ce hameau de Nivelles qu'il proposera d'installer le noviciat de la future province belge. Le noviciat de Nivelles occupera effectivement le château de Grambais et un hôtel aristocratique nivellois pendant 7 ans avant de déménager vers Tronchiennes. Sa famille étant en partie montoise, on ne s'étonnera pas de retrouver le nom d'Emmanuel de Sébille parmi les plus gros donateurs du collège de Mons. Dès 1842, il osera s'adresser directement au Général pour souligner l'absolue nécessité d'un collège dans le chef-lieu du Hainaut (397).

Nous avons déjà indiqué que le baron de Coullemont de Watervleet est quant à lui le frère d'un jésuite, Jean de Coullemont, entré dans la Compagnie en Lituanie et mort comme missionnaire en Biélorussie en 1811. En 1837, le baron avait offert au collège Saint-Michel naissant l'aile sud de l'hôtel de Lallaing qu'il occupait auparavant. Montois de naissance, le baron de Coullemont appuya très généreusement le collège de sa ville natale (398).

Le comte Pierre de La Serna-Santander est lui aussi déjà bien connu : il hébergea les jésuites bruxellois dans son hôtel de la rue Haute pendant plus d'un an et fut un des appuis financiers majeurs du collège Saint-Michel. S'étant installé dans le château de Hodiarbois à Jumet vers 1854, il entra en contact avec les jésuites montois à qui il apporta son soutien

financier. Il inscrivit aussi ses cinq fils au collège Saint-Stanislas. Ses deux sœurs, Constance et Marie, après avoir aidé le pensionnat Saint-Michel à Bruxelles, participent au financement de l'église du collège Sainte-Barbe à Gand (399).

Quant à la famille de Rodes, elle a aidé les jésuites à Gand comme à Mons (400). Dans le cas qui nous occupe, il semble bien que la marquise de Rodes ait été la généreuse donatrice qui permit aux jésuites d'acquérir leur toute première maison, rue des Ursulines. Plusieurs dons ultérieurs sont en tout cas indiscutables dont la collection complète des *Acta Sanctorum*. Le marquis de Rodes, dont nous avons parlé à propos de l'arrivée à Mons des FF des Ecoles chrétiennes, décéda quelques semaines après l'arrivée des PP Lhoir et Blanquart. Après avoir représenté Mons au Congrès National, il s'était retiré de la vie politique active mais il appuyait une série d'initiatives clairement catholiques. Sa veuve, montoise de naissance, poursuivit dans cette voie et amena aux jésuites le soutien de plusieurs autres familles aristocratiques comme les de Joigny de Pamele et les de Nedonchel (401).

La baronne Rose-Joséphine de Joigny de Pamele de Steenhuys offrit en effet une somme de 2.000 francs à l'occasion du mariage de son fils avec une des filles de la marquise de Rodes (402). Avec le comte Georges de Nedonchel, les jésuites entrèrent en contact avec un aristocrate ultramontain, érudit et philanthrope qui consacrait une partie de sa fortune à bâtir églises, écoles et patronages à travers le Hainaut. La nouvelle chapelle de la résidence de la rue des Dominicains fut ainsi offerte aux PP par le comte de Nedonchel qui en posa la première pierre en mars 1849 (403).

Le comte de Nedonchel était châtelain du village tout proche du Boussoit. Les jésuites montois vont entrer en relation avec d'autres aristocrates hennuyers possédant fréquemment un hôtel à Mons. Ces nobles, qui exercent une forte influence sur leur village respectif, habitent le plus souvent la très lointaine périphérie montoise: au-delà de la ville et au-delà du Borinage. Malgré l'éloignement, les relations entre les PP de la résidence et ces châteaux seront très fréquentes ; les aides matérielles et financières aussi (404). On rencontrera essentiellement dans les années 1840-1850 les familles Obert de Thieusies et de la Roche, à Thieusies; de Biseau de Bougnies à Bougnies et Montignies-lez-Lens, en fait les frères du chanoine de Biseau; de Sécus à Bauffe; de Béhault à Naast; du Sart de Bouland à Bellignies; de Miraumont à Grand-Reng et de Wouters de Vroenhoven à Braine-le-Comte. Comme on peut le constater, ces localités sont parfois très éloignées de Mons, largement sur le territoire des arrondissements d'Ath ou de Soignies (405). Une particularité revient chez plusieurs bienfaiteurs de la Compagnie de Jésus à Mons : une sorte de sainteté laïque qui leur fait consacrer une part importante de leur énergie et de leur fortune à des œuvres charitables. Nous avons dit ce que faisaient le marquis et la marquise de Rodes, le comte de La Serna ou le comte de Nedonchel mais il n'étaient pas seuls. Le vicomte Obert de Thieusies aide les pauvres et va même, pour leur procurer du travail, jusqu'à faire construire une grande tour gothique dans le parc de Thieusies. Le chanoine Jules de Wouters passera toute sa vie à aider les associations charitables de Braine-le-Comte ainsi qu'à fonder des écoles catholiques à Braine et à Charleroi. Si on se rapporte au tableau des missions prêchées par les jésuites de Mons dans les années 1840-1860, on constatera que presque toutes les localités où résident ces nobles ont été visitées au moins une fois par les PP. Ce n'est sans doute pas un hasard.

Parmi ces amis et donateurs, plusieurs connaissent ou ont connu des engagements politiques, dans le camp catholique bien évidemment : le baron Frédéric de Sécus est sénateur catholique d'Ath, Gustave et Alphonse-Alexandre de la Roche seront successivement conseillers provinciaux catholiques du Roeulx, le chevalier Auguste de Wouters est

bourgmestre catholique de Braine-le-Comte. Quant au vicomte Obert de Thieusies, il a été député de l'Ordre équestre sous le Régime hollandais mais, en tant qu'orangiste, il s'est retiré de la vie publique. Ce dernier personnage nous amène à remarquer qu'une frange, mais une frange seulement, des amis des jésuites pourrait être rangée dans ce qu'on nomme en France le courant légitimiste. Le vicomte Obert de Thieusies refuse la Belgique issue d'une révolution; le comte de Robertsart, ancien soldat de l'armée des émigrés, fait de même. Le comte de La Serna aide en Espagne le mouvement carliste. Les opinions d'Emmanuel de Sébille d'Amprez paraissent claires: il a fui la France napoléonienne pour entrer dans une Compagnie de Jésus officiellement abolie, dans une Russie en guerre contre son pays (406). D'autres proches des jésuites sont moins extrémistes mais l'attachement à l'ordre ignatien entraîne un engagement catholique clair: les « modérés », « constitutionnels », « conservateurs » moins déclarés n'aiment pas trop s'afficher avec les pères de la Résidence (407). Nous retrouverons cette distinction au sein de la bourgeoisie montoise.

Dernier groupe important de donateurs: la bourgeoisie. Commençons par un ensemble tout à fait particulier que nous pourrions appeler « les Anversois ». Nous avons dit plus haut qu'en arrivant à Mons, le P.Lhoir laissait à Anvers un collège vieux de seulement quelques semaines. Dans la Métropole aussi, il avait dû rassembler des fonds et trouver des bâtiments adéquats. Le P.Lhoir amènera donc à Mons une partie de ses soutiens financiers, prêts à aider la cause dans le Hainaut comme ils l'ont fait à Anvers. Ces Anversois ne seront pas peu importants dans la naissance de Saint-Stanislas. On trouve dans ce groupe l'un ou l'autre noble comme la comtesse de Robiano de Gillès, l'un ou l'autre ecclésiastique comme le doyen Hamelaer, de Saint-Nicolas-Waes mais la plupart sont des bourgeois (408).

M. Spillaert donnera un calice en 1841, MM De Boyne et Lebrasseur seront des « grands bienfaiteurs » d'après le *Diarium*, Mme Mauroy versera 2.000 francs pour des réparations à faire à la résidence. Il faut sans doute rattacher à ce groupe d'Anversois Mlle Nelly van der Stacken et son père qui verseront plus de 36.000 francs en faveur de la future école (409). Mais il faut faire une place à part pour Guillaume De Boey.

Mis à part un ciboire offert en 1841, on ne connaît pas exactement le montant de son aide en faveur de Mons mais il donnera plus de 500.000 francs en obligations à la Compagnie de Jésus. Sans aucun doute, le collège Notre-Dame d'Anvers et le pensionnat de Bruxelles ont profité plus largement de sa générosité que Saint-Stanislas. Cependant, à sa mort en 1850, les jésuites de Mons l'appellent aussi « notre grand bienfaiteur » ; ce jour-là, le supérieur de la résidence demande aux pères de dire chacun deux messes pour le repos de son âme et aux frères de réciter deux chapelets. Jamais, lors de la mort d'un bienfaiteur, une telle prescription ne sera faite. Malheureusement pour les jésuites de Mons, Guillaume De Boey est aussi l'oncle d'un certain Benoît De Buck, personnage marginal qui sera à l'origine de la fameuse « Affaire De Buck ». Ce procès célèbre, dont il sera question plus loin, causera en 1864 un tort considérable aux jésuites belges (410).

Mais les amis montois de la Compagnie de Jésus sont sans doute plus intéressants que les bienfaiteurs anversois. Nous ignorons tout des demoiselles Chevuy, Corbisier, Dassonville, Desq et Duval ainsi que de Florentine Chainière sauf que leurs dons au futur collège furent considérables. Le P.Etienne Lhoir n'en savait pas beaucoup plus mais il nota que leurs patronymes étaient souvent typiquement montois (411). Nous ne connaîtrions rien de plus d'une certaine Thérèse si le *Cahier des messes, fondations, bourses d'études* ne précisait qu'elle était une ancienne servante de la résidence (412). Mme Coyaux nous est un peu plus familière car sa maison de la rue des Dominicains fut achetée par les jésuites en 1853 (413).

Mais la gent masculine est heureusement mieux connue. Nous y retrouvons le notaire Plétain, philanthrope et conseiller communal catholique, un homme politique cette fois clairement engagé (414). Adrien Le Tellier, magistrat et membre suppléant du Congrès National de 1830 est une autre personnalité catholique importante (415). MM Charles Quinet, Louis Latteur et Charles Scarsez vont bientôt compter parmi les parents d'élèves du collège et parmi les fidèles soutiens de celui-ci (416). On trouve encore le notaire Gérard, l'avocat Goffin et les frères Gigault parmi les notabilités montoises appuyant le projet des jésuites (417). La plupart des familles qui vont constituer le « parti » catholique à Mons dans la deuxième moitié du XIXè s. et le début du XXè s se retrouvent déjà parmi les plus proches amis du collège. Ces personnes ou leurs fils, anciens élèves du collège Saint-Stanislas, seront presque toujours associés à la formation des œuvres sociales ou culturelles catholiques montoises. Les listes électorales communales ou législatives pourront elles aussi compter sur ces personnalités même si c'est pour livrer un combat politique sans espoir (418). Pour l'heure, le soutien financier de ses familles n'est pas à négliger mais c'est d'abord l'exemple qu 'elle donne à la bourgeoisie montoise qui constitue l'aide la plus précieuse pour le collège Saint-Stanislas. Inscrire ouvertement ses enfants dans une institution détestée et calomniée par la majorité des « bonnes familles » de la ville est un acte courageux (419).

Pour inscrire ses enfants dans une école, il faut que celle-ci existe. Or, aux alentours de 1850, les obstacles qui empêchaient la naissance de Saint-Stanislas commencèrent à disparaître.

Nous venons de le voir, les jésuites montois en général et le P.Lhoir en particulier réussirent à rassembler au moins un demi-million de francs pour créer Saint-Stanislas. Cet argent put résoudre le problème de bâtiments et de matériel. Les jésuites ne restèrent pas longtemps rue des Ursulines : en juin 1842, une maison plus grande fut achetée rue des Sarts grâce à des dons (420). Mais surtout en novembre 1845, l'aile gauche de l'hôtel du Val de Beaulieu fut acquise à un certain M. Pillion. Etape importante puisque les PP disposaient désormais d'un immeuble assez vaste pour y ouvrir un collège. La chapelle provisoire du rez-de-chaussée put être remplacée en 1849 par un bâtiment distinct pouvant contenir 300 personnes et offert par le comte de Nedonchel. Enfin, en 1851, à la veille de l'ouverture de l'école, l'architecte Pierre Sury construisit un grand bâtiment de classes parallèlement à la rue des Dominicains (421). Le collège Saint-Stanislas a alors de beaux bâtiments et de vastes jardins dans un quartier bourgeois pour ne pas dire aristocratique de la partie haute de la ville. C'est un élément très important de l'image d'un établissement d'humanités classiques destiné à séduire une clientèle aisée mais de prime abord peu favorable à cet ordre religieux fort décrié.

Autre problème en voie de résolution: le personnel enseignant. Après la crise de recrutement de 1844-1848, la province belge de la Compagnie de Jésus enregistre à nouveau une progression des entrées au noviciat de Tronchiennes (422). Un problème extérieur à la Belgique aurait pu cependant contrarier les nouveaux projets des jésuites belges. La province belge avait bénéficié pendant 15 ans de la présence et de l'aide de dizaines de jésuites espagnols exilés. La situation politique rebasculant vers la droite dans leur pays d'origine, ceux-ci s'apprêtent à rentrer. Mais ces départs vont être compensés par des arrivées: celles des Suisses. La guerre civile dite du Sonderbund a vu la victoire des cantons libéraux sur les cantons catholiques conservateurs. L'accord issu de cette défaite des conservateurs prévoit l'exil définitif des jésuites de la Confédération helvétique. Cette mesure anti-jésuite ne sera jamais annulée et par conséquent, les PP suisses francophones viendront nombreux en

Belgique: ils y œuvreront pendant des années, notamment à Mons (423). Il ne faut pas exagérer les disponibilités en ressources humaines de la province belge de 1850 : on accordera à Mons le *minimum minimorum* indispensable aux débuts d'un collège: deux PP. pour une classe préparatoire et pour la première classe des humanités en 1851, un P. supplémentaire chaque année suivante pour ouvrir les classes supérieures. La première rhétorique ne sortira qu'en 1858 (424).

Dernier élément important : le climat politique national et local. Sur ce plan, il n'y a pas de miracle : le libéralisme exerce toujours une domination sans partage dans la région de Mons et il a tendance à se radicaliser. Les jésuites devenant de plus en plus les bêtes noires des fantasmes anticléricaux. Cependant, au plan national, la situation s'éclaircit. Les années 1845-1848 ont vu l'affirmation puis le triomphe du parti libéral. Les conservateurs ont connu la déroute et l'esprit anticlérical a été très vif pendant cette période. Puis vint 1848 et son cortège de révolutions en Europe. La frontière belge fut menacée par une petite armée de révolutionnaires franco-belges. Cette affaire du Risquons-Tout se termina en déroute mais la bourgeoisie belge a eu peur. Les années suivantes voient le vent tourner. Un fort courant conservateur s'impose en Europe et en Belgique. Le gouvernement libéral de Charles Rogier en tient compte (425).

Sur le plan scolaire, Rogier recherche une application stricte mais loyale de la liberté d'enseignement et donc une forme de paix scolaire. En 1849, l'enseignement libre et la Compagnie de Jésus ont réagi très vivement lors de la création de l'examen d'élève universitaire que devront réussir les élèves de tous les réseaux d'enseignement pour accéder à l'université. Cet examen est considéré par les jésuites comme une machine de guerre pour déconsidérer les écoles libres qui survivent uniquement grâce à leurs minervals: l'Etat gouverné par les libéraux va faire échouer les candidats des écoles catholiques, les parents retireront leurs enfants et ce sera le naufrage pour l'enseignement secondaire libre. Mais ce cauchemar n'est pas devenu réalité: telle n'était d'ailleurs pas l'intention de Charles Rogier (426). Certes, des élèves d'écoles catholiques ont échoué, notamment des collèges jésuites mais c'est également le cas d'élèves d'écoles officielles. D'autres candidats des PP jésuites ont brillamment réussi; les années suivantes, le taux de réussite et l'ampleur de certains succès deviendront de véritables arguments publicitaires pour les écoles de la Compagnie de Jésus en Belgique (427). Sans l'avouer et en critiquant haut et fort cette atteinte à la liberté de l'enseignement, les jésuites jouent à plein une carte qu'ils connaissent bien et depuis longtemps: l'émulation. Pour leurs élèves et leurs professeurs, réussir cet examen et le réussir mieux que les autres écoles est un stimulant appréciable (428). C'est aussi un moteur pour les responsables de la Province.

Cet examen d'élève universitaire a nécessité la mise sur pied d'une Commission des Etudes présidée par le P.Herman Meganck et destinée à réformer, à renforcer l'enseignement des collèges jésuites afin de garantir un maximum de réussites à l'examen. Dans un premier temps, la formation mathématique, scientifique et philologique des rhétoriciens va être renforcée et la préparation de la grande pièce de théâtre de la fin de l'année va être considérablement réduite pour permettre une étude beaucoup plus poussée des épreuves (429). Le P.Meganck est un vieux jésuite qui a connu les tracasseries des régimes français et wilhemien, l'exil en Suisse puis une vie semi-clandestine à Namur. Nul ne peut le soupçonner de modération excessive. Or, il va avouer à ses confrères jésuites que Charles Rogier est un homme en qui on peut se fier : il veut la paix scolaire, il ne médite pas la disparition de l'enseignement libre, les jurys universitaires sont impartiaux et couronnent de lauriers les candidats des collèges. Le P.Meganck veut jouer le jeu: la Compagnie de Jésus va désigner

des professeurs comme membres des jurys universitaires et se joindre aux examinateurs des autres réseaux pour faire vivre cette institution hybride (430). En Hainaut, par exemple, le P.Pruvost du collège Notre-Dame de Tournai est examinateur du jury provincial (431). Dans d'autres domaines, le gouvernement Rogier s'était montré plus que correct : grâce à lui, les travaux des Bollandistes continuèrent à être subventionnés par l'Etat belge. Le P.Victor De Buck, jeune président de la Société des Bollandistes allait s'en souvenir. Pour lui comme pour le P.Meganck, la coexistence est possible avec de tels libéraux (432).

Rogier et ses amis ont voulu clarifier la situation de l'enseignement secondaire: la loi organique du 1er juin 1850 a précisé les règles d'adoption des écoles libres par les communes. Le collège Saint-Stanislas qui ne peut espérer aucune aide de la ville de Mons jouira pour sa part d'une totale liberté. Mais les libéraux ont une autre raison de ne pas interférer avec l'ouverture éventuelle d'écoles libres non-subventionnées: ils sont trop occupés eux-mêmes par des grandes manœuvres de réorganisation de « leur » enseignement. La loi a prévu la création de 10 nouveaux athénées royaux, la transformation d'écoles primaires supérieures en 50 écoles moyennes et la reprise d'établissements communaux par l'Etat: c'est le cas du collège communal de Mons (433). L'ouverture du collège des jésuites se produira en pleine période de transition pour la grande école officielle de la ville. La période s'avère donc favorable, en tout cas au plan national.

En fait il est possible que la décision de principe d'ouverture du collège ait déjà été prise le 26 août 1849 en accord avec l'évêché et le clergé local. Disons plutôt sous la pression insistante de ceux-ci. Ce jour-là, la résidence de Mons accueillit le P.Général Roothaan et son *socius* le P.de Villefort, le provincial Franckeville et son *socius* le P.Beckx, le vicaire-général Descamps et les différents curés montois pour une réunion concernant l'avenir de la résidence de Mons. Il faudra encore deux ans pour aboutir à la naissance effective du collège Saint-Stanislas, celle-ci étant conditionnée par les disponibilités en matériel, en argent et en hommes que pouvait, ou plutôt que ne pouvait pas encore consacrer la province sj belge au futur collège de Mons (434).

4. L'ouverture du collège Saint-Stanislas.

Les différents livres-anniversaires du collège ont rappelé que le collège Saint-Stanislas accueillit ses 28 premiers élèves le 7 octobre 1851 ; ils ont aussi décrit les grandes lignes du déploiement des activités scolaires de l'école. Parfois discours officiels et publications commémoratives font bien sentir que les débuts ont été difficiles et peu assurés. Ils insistent principalement sur les événements de mai 1857 qui virent l'émeute menacer l'existence physique du collège mais les principaux dangers ne résidaient peut-être pas là (435). En effet, Saint-Stanislas faillit disparaître faute d'élèves et faute d'argent.

Nous l'avons dit plus haut, inscrire son fils au collège Saint-Stanislas c'était non seulement s'afficher comme catholique mais encore choisir de faire confiance aux plus noirs suppôts de l'ultramontanisme et de la réaction cléricale. En tous cas, telle était l'opinion d'une part notable de la bourgeoisie libérale montoise (436). Il ne sera donc pas facile d'attirer des familles même si des parents croyaient aux qualités pédagogiques de la Compagnie de Jésus. Autre difficulté à surmonter: la concurrence du collège communal récemment devenu Athénée royal et déjà pourvu de plusieurs centaines d'élèves. On pourrait croire qu'il ne s'agit pas du même « monde », que les familles « de l'Athénée » ne sont pas celles « de Saint-Stanislas ». Plus tard, lorsque l'enseignement secondaire sera devenu plus courant, la division de la société en courants philosophiques rivaux déterminera sans doute irrémédiablement le

choix de l'école mais nous pensons qu'en 1851, les humanités sont un luxe accessible seulement à un nombre limité de familles. Dans une petite ville comme Mons, le « marché scolaire secondaire» est limité : gagner un élève signifiera le plus souvent le prendre à l'autre école. L'« autre monde », l'« autre école » n'ont pas l'intention de se laisser faire.

Que nous disent les chiffres ? Ou plutôt, quels chiffres croire ? Laissons de coté les données citées par la presse: le catholique *Echo de Mons* semble gonfler les effectifs du collège Saint-Stanislas comme la libérale *Gazette de Mons* le fait pour ceux de l'Athénée (437). Les *Litterae annuae*, rapport interne à la Compagnie de Jésus, sont plus modestes et plus fiables, mais pas totalement: les responsables montois ont à cœur de défendre leur « enfant » face aux autorités provinciales et romaines. Le nouveau collège ne pourra être maintenu que s'il atteint au bout d'un certain temps un nombre suffisant d'élèves. Les PP de Mons auront donc tendance à surévaluer un peu les chiffres transmis à Rome. Comment peut-on le vérifier ? Par les données reprises dans l'*Indicateur* de l'Association des Anciens et copiées dans le *Registre d'inscriptions*. Un exemple : en 1853-54, les *Litterae annuae* annoncent 75 élèves ce qui n'est possible que si tous les élèves inscrits en 1851, 1852 et 1853 sont demeurés au collège. Or, les échecs, les renvois disciplinaires, les déménagements de certaines familles, l'interruption prématurée des études secondaires de certains enfants rendent ce fait impensable. Dans d'autres collèges jésuites, et Mons n'a aucune raison d'être différents de ceux-ci, seul un quart du total des élèves inscrits en 1ère année terminent leur rhétorique. Pour juger de la situation du collège Saint-Stanislas, nous étudierons donc en parallèle les chiffres donnés par les *Litterae annuae* pour l'année scolaire et ceux fournis par l'*Indicateur* pour l'année civile. Nous citerons également un rapport global sur la question que le P. Coppens envoya au Général en 1857 (438)

EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DU COLLEGE (1851-1866).							
INDICATEUR Total des inscriptions annuelles		**LITTERAE ANNUAE** Nombre total d'élèves		**INDICATEUR** Total des inscriptions annuelles		**LITTERAE ANNUAE** Nombre total des élèves	
1851	23			**1859**	28		
		1851-52	40			**1858-59**	98
1852	28			**1860**	23		
		1852-53	49			**1859-60** (4)	135
1853	24			**1861**	19		
		1853-54 (1)	75			**1860-61**	116
1854	16			**1862**	43		
		1854-55 (2)	81			**1861-62**	129
1855	36			**1863**	32		
		1855-56	94			**1862-63**	151
1856	17			**1864**	34		
		1856-57	102			**1863-64**	180
1857	12			**1865**	35		
		1857-58 (3)	96			**1864-65**	156
1858	23			**1866**	52		
						1865-66	189
Rapport du P. Coppens au Général Beckx : Inscriptions de 1851 à septembre 1857 : 181 Elèves partis : 81 dont 51 partis faire des études ailleurs (dont 44 pour des études professionnelles), déménagements des parents (13), renvois (8), études interrompues (7), infirmités (2) Elèves restants : 100							
(1) apparition des premiers internes.							

(2) apparition des premiers demi-pensionnaires.
(3) à partir de cette année-là, le collège est complet: une classe préparatoire et six classes d'humanités classiques.
(4) ouverture des « professionnelles », humanités commerciales basées sur les langues modernes, le français et certaines sciences.

Comme on peut le constater, il faudra attendre 10 ans pour que le collège dépasse définitivement la barre des 100 élèves et plus de 15 ans pour atteindre les 200 élèves, seuil important qui permettra d'envisager sa survie avec confiance. Pendant toute cette période, les recteurs montois se débattront et multiplieront les initiatives pour faire décoller une école qui stagne et qui s'endette. Ecoutons-les expliquer les raisons de leurs difficultés.

« Le clergé montois est très sympathique et nous aide à collecter des fonds. De nombreuses honorables familles nous ont poussés à ouvrir un collège et nous aident. Mais nous avons beaucoup d'adversaires qui se plaignent et qui nous calomnient. Le gouvernement est défavorable et pousse les écoles sous sa tutelle. On fait régner la peur dans de nombreuses familles d'être mal noté par l'administration si on livre ses enfants aux jésuites », déclare le P.Lhoir dans le *Compendium Historiae Domus Montensis 1846-1852* (439). Les *Litterae annuae* de 1853-54 déclarent que : *« les PP veillent sur leur petit troupeau d'élèves mais ils espèrent persuader de nombreuses autres âmes froides ou indifférentes que leurs fils seront formés aux belles-lettres et à l'esprit et que ceci est le principal ministère de la maison »* (440). Le *Compendium Historiae* des années 1852-1855 avoue encore que : *« malgré l'Affaire De Buck et la haine de beaucoup de citoyens éminents, des familles excellentes nous confient leurs enfants même si la hausse ne répond pas à nos espoirs »* (441). Les *Litterae annuae* de 1857 s'étendent bien évidemment sur les graves événements du moi de mai mais ceux-ci sont exceptionnels. Par contre, le *Compendium* des années 1855-1862 fait le bilan d'années qui ont été « normales », mis-à-part 1857, et le rédacteur doit à nouveau avouer que *« les élèves n'augmentent guère et notre installation n'est pas assurée mais nous vivons dans l'espoir en la Divine Providence. Nous avons 80.000 francs de dettes et les Nôtres sont objet de haine.....Cependant le succès de nos élèves dans les études et l'appréciation de notre travail par de nombreux citoyens éminents nous donnent confiance dans l'avenir »* (442). Plus confidentiel, plus personnel et plus incisif est le rapport déjà cité du provincial Coppens en 1857. *«Le collège de Mons est bien malade»*, écrit-il. Il explique cela par six causes. Premièrement, le F. Héson est scandaleux et irrite tout le monde. Deuxièmement, la liberté de parole et de se critiquer est incroyable dans ce collège. Troisièmement, le P. Meurisse, recteur et le P. Lhoir sont en complète opposition et la communauté suit le P. Lhoir. Quatrièmement, le collège est pauvre et le P. Lhoir est le seul à trouver encore de l'argent. Cinquièmement, les élèves sont peu nombreux mais ils représentent les meilleures familles de la ville alors que l'Athénée a plus d'élèves mais venant du Borinage. L'Athénée domine aussi grâce à ses classes industrielles qui intéressent fort la population. Il faudrait absolument en ouvrir au collège en réduisant le personnel supplémentaire en groupant deux classes en une. Les libéraux redoutent fort cette ouverture. Enfin, sixièmement, les libéraux attaquent en permanence le collège, il ne peut être question de le supprimer sans leur faire une immense joie. Le provincial conclut en affirmant que, malheureusement, il faudra sans doute à la fois écarter le recteur et le P. Lhoir. Un autre *Compendium* des années 1861-1864 se plaint encore de ce que beaucoup de timides n'osent pas encore inscrire leurs enfants à Saint-Stanislas suite à l'Affaire De Buck ; on y évoque les dettes du collège (443). A partir de 1865-1866, les problèmes n'ont sans doute pas disparu mais les rapports internes de la Compagnie ne comportent plus ces allusions à peine voilées à la mauvaise santé du collège voire à sa possible disparition.

Comme le rédacteur du *Compendium* de 1855-1862 l'a évoqué plus haut, la trop faible hausse du nombre des élèves n'est pas le seul problème vital auquel les jésuites montois doivent faire face : l'argent manque cruellement. Il semble que les PP du collège aient été trop confiants quant aux rentrées financières qu'ils pouvaient espérer. Il est vrai que l'évêque de Tournai, le clergé local, la noblesse et la bourgeoisie de la région ont été généreux. Ils n'ont pas ménagé leurs encouragements, dans tous les sens du terme, au futur collège. Mais si des donateurs sont prêts à fournir un effort remarquable lorsqu'il s'agit de fonder une nouvelle institution et donc de poser un geste qui produira des effets finalement bien visibles et assez gratifiants, il n'en va plus de même lorsqu'il faut assurer modestement la vie quotidienne et l'entretien de cette fondation. Dans tous les collèges belges de la Compagnie de Jésus, le problème des rentrées financières s'est posé avec acuité. Mons peut déjà profiter de l'abandon de la gratuité de l'enseignement que les jésuites avaient essayé de maintenir pendant quelques années dans leurs écoles (444). Mais le collège Saint-Stanislas, comme d'autres, doit constater plusieurs réalités désagréables du XIXè s. Les subsides publics sont impensables dans une ville libérale comme Mons, par contre les impôts fonciers n'épargnent pas les institutions religieuses ; les aides épiscopales, si elles se maintiennent, sont totalement insuffisantes ; l'évergétisme nobiliaire ou bourgeois s'est tari une fois le collège créé ; les minervals d'externes permettent tout au plus de vivre au jour le jour, ils ne couvriront pas les investissements ou les réparations (445). En conclusion, la province belge de la Compagnie se saigne à blanc pour maintenir son école de Mons.

Les rapports du collège commencent à devenir alarmistes à partir de 1855: 80.000 francs de dettes et 8.000 francs d'impôts pour 5.000 francs de dons par an pour la période 1855-1862. De 1861 à 1864, le collège enregistre 171.000 francs de dettes et 56.000 francs de dépenses annuelles pour 60.000 francs de rentrées annuelles venant des minervals et 3.000 francs de dons annuels. De 1864 à 1867, les dettes s'élèvent encore à 175.000 francs auxquelles il faut ajouter 76.000 francs de dépenses annuelles ; par contre, les minervals ne s'élèvent qu'à 73.000 francs par an et les aumônes à 3.600 francs par an. Le collège Saint-Stanislas va donc connaître régulièrement des discussions sur son « statut temporel », entendez sa situation financière: le P. provincial Franckeville flanqué de son socius viendra faire le point sur les difficultés pécuniaires de la maison et sur les solutions qu'on peut y apporter. Parfois, le provincial sera accompagné de M. Moeremans, commissaire de la Société Générale dont nous avons déjà parlé ; parfois, ce dernier viendra seul. Est-il alors porteur d'argent ? (446). Les plaintes des PP du collège au sujet de leur difficile situation financière semblent s'éteindre vers 1867-68, en même temps que leurs craintes à propos du trop faible nombre d'élèves. Mais en dehors de ces soucis quotidiens, le collège Saint-Stanislas va connaître des événements graves qui menaceront encore un peu plus son existence.

Les émeutes de la «loi des couvents» en 1857 et l'«Affaire De Buck »ne semblent présenter aucun rapport, pourtant trois éléments lient ces faits à la situation de Saint-Stanislas. Il s'agit à chaque fois de l'argent des congrégations religieuses, à chaque fois l'opinion publique sera particulièrement montée contre les jésuites et à chaque fois l'existence-même du collège sera gravement menacée.

En 1857 le collège Saint-Stanislas poursuit lentement son développement, la première rhétorique va bientôt s'ouvrir, la barrière psychologique des 100 élèves est en voie d'être dépassée, les PP espèrent beaucoup augmenter ce nombre grâce à l'extension du nombre de pensionnaires (447). La Belgique est gouvernée par le cabinet unioniste à dominante catholique de Pierre De Decker. Une loi sur la possibilité de créer des fondations charitables privées, dite « loi des couvents » est discutée au Parlement au mois de mai. La colère libérale

devant la possibilité de voir l'Eglise prendre une plus grande influence dans la gestion de la charité et de la bienfaisance croît (448). A Mons et dans le Borinage, l'exaspération est grande dans le camp libéral. La tension augmente (449).

Le 28 mai, des patrouilles militaires circulent en ville. Le 29, en soirée, des groupes de jeunes gens partent des cafés de la Grand-Place pour manifester sous les fenêtres des PP rédemptoristes, des PP jésuites et de Charles Rousselle, parlementaire libéral qui a voté la « loi des couvents » (450). Ces groupes, quelques dizaines puis quelques centaines de personnes, se contentent de crier « A bas les calotins » et de chanter la *Brabançonne* mais d'après *L'Echo de Mons* et *L'Ami de l'Ordre*, ils menacent déjà de revenir brûler les couvents (451). Le soir du 30, les manifestants sont beaucoup plus nombreux. Le catholique *Echo de Mons* affirme que la majorité des émeutiers sont des ouvriers et des valets de ferme. La libérale *Gazette de Mons* , le 31 mai, confirme le fait et insiste sur la présence de nombreux Borains dans cette foule furieuse mais, à cette date, *La Gazette de Mons* n'est pas encore très fière de ce qui s'est passé (452). Les catholiques insistent sur le fait que le bâtiments des jésuites sont assiégés depuis 19h30. La totalité des vitres de cet immeuble vont éclater sous la pluie des pavés. La presse libérale retarde ces attaques d'une heure. Le fait est important car le bourgmestre Dethuin arrive sur les lieux vers 21h : une heure et demi ou bien trente minutes après le début des événements. Il est accompagné du procureur du roi, du substitut Bayet et d'agents de police. La situation est très délicate pour le bourgmestre Dethuin car les manifestants qu'il doit disperser sont en partie ses électeurs (453).

La foule, qui reçoit sur la tête des éclats des vitres brisées, accuse les jésuites d'être dans les corniches et de la bombarder avec des tessons de bouteille et des verres à quinquet. Le bourgmestre ordonne alors qu'on lui ouvre les portes et il envoie des agents de police visiter les greniers où ceux-ci ne trouvent rien. Il ordonne alors à la foule de se disperser. Les émeutiers se mettent effectivement à refluer devant l'arrivée de fantassins de l'infanterie de ligne et de gendarmes à cheval. Mais la foule quitte alors la rue des Dominicains pour la petite rue de la Montagne du Parc afin d'enfoncer la porte des jardins. On a souvent raconté comment un P avait lui-même soutenu cette porte sur le point de céder. L'armée et la gendarmerie parviennent ensuite à protéger le collège. Disons pour terminer le récit de cette journée que des événements presqu'identiques se déroulèrent ensuite chez les rédemptoristes (454).

Le 31 mai, l'ordre, peu à peu, se rétablit. Un *Bulletin de la Gazette de Mons* est publié pour diffuser des appels au calme du bourgmestre, particulièrement destinés à la classe ouvrière. Le journal bleu appelle les libéraux à la modération et les supplie de ne pas se mêler à l'émeute. On recourt aux grands moyens : tout rassemblement de plus de 5 personnes est interdit. Des compagnies de ligne protègent les immeubles des jésuites, des rédemptoristes et du sénateur Rousselle ; on en trouve aussi à la gare, Place Saint-Germain et à la Porte du Rivage. Des canons sont postés Grand-Place. La mobilisation générale de la Garde civique est décrétée. Un régiment de lanciers arrive de Tournai à 16 h (455). Un groupe important, contenu par la troupe, manifeste depuis 10h45 devant Saint-Stanislas ; il ne quittera les abords du collège que vers 2h30 du matin (456). En fin d'après-midi, la foule sort des cafés de la Grand-Place. Pour la disperser, le Commissaire de Police fait occuper la Grand-Place par la Garde civique vers 20h. A 21h, après les trois sommations d'usage, celle-ci dégage la Grand-Place, baïonnettes au canon. De nombreuses arrestations sont effectuées. Des patrouilles de lanciers et de gendarmes à cheval circulèrent en ville pendant toute la nuit. Entre-temps, des Borains arrivant à la gare de Mons pour participer aux événements y avaient appris que l'ordre avait été rétabli dans la ville. Ils se dirigèrent alors vers Jemmapes où l'Institut Saint-Ferdinand des

FF des Ecoles chrétiennes fut purement et simplement mis à sac. Plusieurs FF furent d'ailleurs assez grièvement blessés (457). Si Bruxelles connut des manifestations assez sérieuses, les événements de Mons et de Jemmapes sont incontestablement les plus graves parmi les réactions suscitées par la « loi des couvents ». Disons pour terminer que le 2 juin, le calme était définitivement revenu à Mons et que le 8, la cavalerie repartit vers Tournai (458).

Dans les jours qui suivent immédiatement les faits, les journaux libéraux et catholiques montois sont sous le choc et ne parlent quasiment pas de ce qui s'est passé. Cette presse bourgeoise a eu peur, *La Gazette de Mons* en particulier a bien cru avoir ouvert la boîte de Pandore : l'émeute, le déchaînement du prolétariat, la violence incontrôlable. Quand *La Gazette* parle un peu des manifestations : c'est pour prendre ses distances et pour jeter l'opprobre sur les émeutiers d'ailleurs plutôt borains que montois (459). Mais dans la deuxième semaine du mois de juin, la polémique s'installe entre *L'Ami de l'Ordre* et *La Gazette de Mons*. La libérale *Gazette* va faire une lecture de plus en plus différente des événements. Les jésuites et les rédemptoristes n'ont eu que ce qu'ils méritent, la population les hait et elle s'est spontanément soulevée à l'annonce du vote de la loi de charité, rien ne peut être reproché au bourgmestre Dethuin : il a agi vite et résolument, rien ne lui permettait de prévoir que les manifestations du 30 seraient plus violentes que celles du 29. Les victimes deviennent des coupables : les jésuites ont injurié la foule depuis les toits puis ils l'ont bombardé avec du verre ; les FF de Jemmapes se sont battus avec des sabres, les émeutiers ne se sont que défendus ! (460) Le mois de juin se termine dans la mesquinerie la plus partisane : les rédemptoristes et les jésuites parlent de milliers de francs de dégâts mais la *Gazette de Mons* a appris que les réparations des vitres n'ont coûté respectivement que 119 francs et 86 centimes chez les rédemptoristes et 252 francs et 81 centimes chez les jésuites. Le journal, sans le vouloir vraiment au départ, va être presque forcé par ses lecteurs d'ouvrir une souscription en faveur des émeutiers condamnés. L'émeute spontanément condamnée par le journal libéral dans un premier temps est donc finalement partiellement cautionnée par celui-ci (461).

Car il y avait eu procès. *L'Echo de Mons* annonce le 17 juin que le Tribunal correctionnel de Mons, présidé par M. Fonson, a rendu son jugement suite aux faits des 29, 30 et 31 mai 1857. On y découvre un curieux mélange de notables, de petits bourgeois et de prolétaires un moment unis dans l'action. Victor Lacrosse, 22 ans, voyageur de commerce a quitté le café des Arts, le 30 mai vers 20h55 pour aller siffler chez les jésuites mais il est acquitté en ce qui concerne les outrages au bourgmestre dont on l'accusait. Par contre, Noël Regnier, un journalier de 23 ans et Louis Dufour, un barbier de 23 ans également sont condamnés à 5 mois de prison et à une amende de 50 francs pour bris de clôture chez les jésuites le 30 mai. Victor Bouillot, un rentier de 54 ans et Jacques Callens, un journalier de 21 ans sont condamnés à un mois de prison et 10 francs d'amende pour bris de clôture chez les rédemptoristes. Fabien Richebée, un brasseur de Cuesmes de 22 ans était accusé d'avoir crié « Vive la République » le 31 mai mais il est acquitté (462).

Une fois les vitres réparées, quelles allaient être les conséquences des événements de mai 1857 pour Saint-Stanislas ? Elèves et pensionnaires avaient été envoyés chez eux, les jésuites aussi se sont cachés à l'exception du recteur et de deux PP. Le 4 juin, les religieux revinrent et l'année scolaire se termina à peu près normalement (463). Les PP soulignèrent alors que presque tous les élèves restèrent au collège malgré ce qui s'était passé (464). Mais le problème résidait plutôt dans ce qu'on pourrait appeler le « manque à gagner ». Quelques élèves furent désinscrits par leurs parents, la population scolaire retomba pour deux ans sous la barre des 100 élèves mais surtout on n'enregistra pour l'année scolaire 1857-57 que 12

inscriptions. Cela signifiait qu'avec un tel nombre d'inscriptions, le collège Saint-Stanislas ne compterait plus six ans plus tard que 84 élèves au grand maximum. Compte tenu des échecs, des départs, de scolarités incomplètes, il fallait envisager une école rassemblant une soixantaine d'élèves. Dans ce cas, Saint-Stanislas aurait dû irrémédiablement fermer. Il fallait donc trouver des solutions à tout prix. Dans leur malheur, les PP de Mons avaient cependant eu la joie de constater que le groupe de familles catholiques qui avaient tant aidé à fonder le collège leur était plus attaché que jamais. L'adversité renforçait leur détermination mais les épreuves n'étaient cependant pas terminées (465).

Nous ne nous étendrons pas trop sur l'Affaire De Buck: c'est une très longue histoire, elle ne concerne pas que Saint-Stanislas (le collège Notre-Dame d'Anvers ou le pensionnat de Bruxelles sont beaucoup plus concernés) et elle deviendra finalement une page des annales judiciaires bruxelloises. Cependant nous ne pouvons éviter d'en parler.

Quelques faits semblent établis dans cette affaire ; beaucoup d'autres sont matière à controverse. Quelques certitudes pour commencer ! Guillaume-Joseph De Boey, citoyen anversois d'origine très modeste, il a été chanteur ambulant, s'est considérablement enrichi: on parle de 2, 3 ou 8 millions de francs. C'est un ami des jésuites, en particulier du P.Lhoir. Un de ses neveux est le P.Van Alsenoy, sj ; un autre neveu a été missionnaire jésuite en Amérique avant de quitter la Compagnie. De Boey va aider la résidence et le collège d'Anvers. Il va également aider la résidence de Mons. Les dons qu'il fait de son vivant sont appréciables : le P.Terwecoren le reconnaît dans les *Précis Historiques* au moment du procès de Bruxelles et les archives romaines de la Compagnie le prouvent sans conteste (466). Rappelons aussi les ordres du Supérieur de Mons à l'annonce de la mort de M. De Boey en février 1850 : chaque P dira ce jour-là deux messes pour le repos de l'âme du défunt, chaque frère dira deux chapelets. De telles consignes ne seront jamais plus données lors de la mort d'un bienfaiteur (467). A la mort de De Boey, la famille ne découvrira que 7 à 800.000 francs en biens meubles et immeubles ; de plus, un avocat bruxellois a été nommé légataire universel. La famille n'est pas contente mais accepte les legs de leur oncle même s'ils sont plus petits que prévu. Cependant un membre de la famille n'a pu se manifester à ce moment-là : Benoît De Buck, un autre neveu du défunt est alors bagnard à Toulon. Depuis son adolescence Benoît De Buck a connu des relations très changeantes avec son oncle. Il a été plusieurs fois été condamné pour vol, vagabondage, coups et blessures. L'oncle De Boey aurait bien voulu que De Buck se refasse une conduite et il comptait pour cela sur son ami le P.Lhoir. De Buck aura aussi des relations très orageuses avec le P.Lhoir. A certains moments, il vit chez le frère de celui-ci à Braine-le-Comte ou chez un ami du P.Lhoir à Tournai ; il vient faire une retraite ignatienne à Mons en 1843 (468). A d'autres moments, il menace le P.Lhoir dans des lettres parfois envoyées des différentes prisons où il séjourne. Lorsqu'il apprend que l'héritage de son oncle n'est pas ce que l'on croyait et qu'il est de toutes façons déshérité, De Buck entreprend de se venger du P.Lhoir.

Le 20 octobre 1852, De Buck se présente au collège Saint-Stanislas et demande à parler au P.Lhoir. Il réclame son héritage, le ton monte, les menaces fusent et De Buck sort alors un pistolet. Le P.Lhoir lui arrache des mains. Benoît De Buck prend la fuite mais est rattrapé par des ouvriers qui travaillaient au collège. On trouve sur lui un couteau et divers outils qui auraient pu servir d'armes (469). La Cour d'Appel de Bruxelles le condamnera à dix ans d'emprisonnement pour vagabondage avec armes et instruments prohibés en état de récidive. Son affaire suscite déjà une certaine sympathie de la part de la presse libérale à l'époque. Interné à la prison de Vilvorde, il rumine des menaces contre la Compagnie de Jésus en général et contre le P.Lhoir en particulier. En septembre 1862, le P. provincial Bossaert reçoit

une lettre de menaces signée De Buck. Le P.Bossaert ne donna pas suite. Mais l'année suivante, le P. Hessels, d'Anvers reçut le même type de missive et en octobre 1863, la justice fut saisie. Puisqu'il y avait menaces de mort, l'affaire alla aux assises. Les avocats Paul Janson et Eugène Robert, futurs ténors du parti libéral bruxellois, se saisirent du cas De Buck et entrèrent en guerre contre la Compagnie de Jésus (470).

Le procès eut lieu à la Cour d'Assises de Bruxelles du 13 au 16 mai 1864. De Buck fut acquitté. Paul Janson avait réussi à transformer son client en victime du sort et surtout des intrigues des jésuites. Ses forfaits avaient été soit imaginaires, soit mal interprétés : en effet, les jésuites l'avaient fait tomber dans des pièges pour le perdre ; ensuite le malheureux, bouleversé par tant d'infamie, n'avait plus médité que la juste vengeance de sa spoliation. La plaidoirie était à la limite du roman et du vraisemblable mais cela ne la déforça pas. D'ailleurs la brochure *Les jésuites et l'Affaire De Buck* entendit montrer que l'affaire De Boey-De Buck était la matérialisation de l'intrigue et des personnages du *Juif errant* d'Eugène Sue. Me Robert et la brochure qui fit suite à sa plaidoirie n'épargnèrent aucun des PP présents mais le P.Lhoir se vit plusieurs fois gratifié du titre de « monstre » (471). Les victimes étaient à nouveau devenus des coupables. Appuyée sur l'autorité de la chose jugée, l'opinion publique libérale triomphait : la justice avait enfin prouvé les fantasmes que la presse et la littérature anticléricales diffusaient depuis des décennies. Si à Alost, la population profondément catholique et attachée au collège Saint-Joseph accueillit les vendeurs des *Jésuites et l'Affaire De Buck* avec des cris hostiles, des sifflets et même des coups de poing ; à Mons, la majorité de l'opinion publique jubilait (472). Les *Compendium* et les *Litterae annuae* de cette époque indiquent sans équivoque que les retombées de l'Affaire feront que les familles neutres ou « tièdes » excluent complètement d'inscrire leurs enfants dans pareille école (473).

Le collège Saint-Stanislas, déjà confronté à la tâche périlleuse de devoir s'implanter dans une région globalement hostile, déjà concurrencé par une école publique bien implantée et largement subventionnée, devait donc aussi affronter des circonstances exceptionnelles défavorables et qui influençaient considérablement le choix de parents d'élèves potentiels. Bien des raisons auraient donc expliqué un échec et un renoncement mais échec et renoncement il n'y eut pas car les jésuites montois trouvèrent non pas une mais une série de solutions pour assurer la survie de l'institution.

En fait, le collège a eu la chance de ne s'ouvrir qu'en 1851. On peut parler de chance car l'école montoise pourra bénéficier de l'expérience de ses devancières alostoise, namuroise, gantoise, bruxelloise, liégeoise, anversoise ou tournaisienne. Ces collèges ont en effet découvert avant Mons que l'enseignement secondaire dans la Belgique du XIXè s. était un marché concurrentiel et impitoyable. L'expérience acquise par les autres collèges permettra à Mons de recruter finalement assez d'élèves pour assurer sa survie.

Premier point apparemment évident : Saint-Stanislas peut demander à ses élèves externes un minerval. Comme on l'a vu précédemment, c'est le collège Sainte-Barbe qui parvint pour la première fois à arracher au Général Roothaan la permission de demander une rémunération à des externes (474). En 1835, avec Saint-Michel de Bruxelles, privé de toute aide de la très libérale Ville de Bruxelles et même de l'archevêché de Malines, la situation devient encore plus claire: la *Société civile Collège Saint-Michel* devra se débrouiller toute seule avec les minervals de ses élèves (475). Gand et Bruxelles découvriront en outre que ce minerval ne doit pas être trop faible : non seulement pour des raisons financières mais aussi parce qu'un minerval trop démocratique transformerait vite les collèges des jésuites en « écoles des

pauvres » ce qu'ils ne veulent pas devenir (pas uniquement en tous cas) (476). Saint-Stanislas pourra donc demander un minerval assez élevé à ses externes. C'était loin d'être suffisant.

En 1853, le collège Saint-Stanislas ouvrit un pensionnat. Cette innovation pouvait être d'une grande aide pour accroître le nombre des élèves mais surtout pour augmenter les ressources financières de la maison. Les pensionnats de la Compagnie proposaient aux parents de donner aux internes une « éducation soignée et raffinée » vingt-quatre heures sur vingt-quatre et presque 365 jours par an. Un tel soin justifiait un minerval très élevé: de 600 francs par an à Alost et jusqu'à 1.200 francs à Bruxelles. En 1831, les premiers collèges jésuites d'Alost et de Namur furent des internats et la Compagnie de Jésus pensait alors se contenter de ce type d'écoles car la question de la gratuité de l'enseignement ne s'y posait pas et les jésuites croyaient aussi pouvoir y exercer une influence sur la fine fleur de la noblesse et de la bourgeoisie belges (477). Cependant, financièrement parlant, l'ouverture d'un pensionnat était une initiative risquée: il fallait absolument atteindre un « point critique », un nombre d'élèves suffisant. Ce point critique dépassé, les très importants frais fixes engagés pour l'aménagement d'un pensionnat étaient remboursés par les minervals et, les frais inhérents à l'entretien d'un élève en particulier étant assez dérisoires, chaque nouvel interne engendrait un bénéfice appréciable. Par contre, si le nombre de pensionnaires restait trop faible, les frais fixes n'étaient pas couverts et un gouffre financier pouvait en résulter. Or, pour ne pas trop concurrencer les pensionnats «attitrés» de la province belge, les petites sections d'internes de Gand, Anvers et Mons ne pouvaient pas porter le titre de «pensionnat» ni accepter un trop grand nombre d'inscriptions (478).

En fait, le petit internat de Mons tout comme le pensionnat Saint-Michel espéraient beaucoup profiter de la fermeture de Brugelette suite au retour des jésuites français dans leur pays où la loi Falloux leur avait rendu la liberté d'enseignement. Mais, comme il a été dit à propos du Pensionnat de Bruxelles, la haute aristocratie belge qui s'était attachée à Brugelette ne consentit pas facilement à transférer ses enfants vers Bruxelles ou vers Mons. Le pensionnat de Saint-Stanislas commença donc petitement : trois élèves en 1853, huit en 1854, quatorze en 1855. Seules vingt-quatre places étaient disponibles à l'origine. Il fallut attendre les travaux de 1860 pour permettre à un nombre plus important d'internes d'être logés au collège (479). Dès lors la proportion de pensionnaires devint de plus en plus considérable dans la population scolaire de Saint-Stanislas et fut un atout financier capital. Mais cette population d'internes entraînait de lourdes obligations. Même si les pensionnaires n'étaient pas tous nobles, loin s'en faut, les parents qui payaient pour l'éducation de leur fils une somme dépassant de beaucoup le salaire annuel d'un ouvrier, avaient des exigences de qualité. Ces enfants devaient pouvoir bénéficier d'une éducation de gentilhomme. Repas, boisson, dortoir devaient être irréprochables mais ce n'était pas tout. L'éducation dispensée aux pensionnaires aurait dû être séparée de celle du commun, entendez des externes. Si des classes séparées ne peuvent être organisées, il faut en tous cas penser à des cours et des salles de récréation distinctes, à des congrégations de prières spécifiques aux internes (480). Or, un collège endetté qui regroupe une petite centaine d'élèves peut difficilement le faire. Une cours des internes sera créée mais seulement en 1865 (481). Un pensionnat de qualité se devait aussi de proposer des « compléments »: cours de langues, gymnastique, escrime, équitation, salle de billard, calligraphie. La première mention d'un gymnase et de cours de gymnastique donnés par des professeurs laïcs date, semble-t-il, de 1857. Le collège possède aussi une maison de campagne à Ghlin depuis 1853, entr'autres pour permettre les promenades hebdomadaires des pensionnaires vers cette « campagne » et les récréations dans le jardin de celle-ci (482).

Autre difficulté liée à l'ouverture d'un pensionnat: le recrutement. Des familles montoises peuvent être séduites par cette éducation soignée et quasi-permanente mais l'essentiel des internes viendront de l'extérieur : de l'arrondissement de Mons, du Hainaut, des autres provinces belges ou même de France. Le club que constitue aussi un internat fort coûteux se doit d'être « select » sous peine de voir fuir les « excellentes familles » qu'on recherche tant. En août et en septembre, la « tournée des châteaux » devient une occupation habituelles des PP montois pendant les premières années d'existence du collège : les aristocrates qui ont soutenu les jésuites dans la phase de création de l'école sont sollicités pour donner l'exemple, créer un mouvement, prouver leur confiance dans le nouveau pensionnat en y inscrivant leurs fils. Certains accepteront, d'autres préféreront, semble-t-il, l'éducation privée à domicile par un précepteur (483). Dans ce contexte de mise en place d'un climat propice au développement d'un pensionnat de qualité, les événements de mai 1857 sont évidemment désastreux. Pourquoi des familles nobles ou bourgeoises iraient-elles inscrire leurs fils dans un internat assiégé par des foules furieuses et prêtes à tout ? (484)

Un an après l'arrivée des premiers internes, soit en 1854-55, le collège Saint-Stanislas créa la statut de demi-pensionnaire (485). Là aussi, Mons bénéficiait de l'expérience acquise par les autres collèges. C'était un statut peu coûteux pour l'école mais rapportant beaucoup plus que le minerval des internes. C'était aussi une solution appréciée par les familles de la moyenne bourgeoisie parce qu'elle les sécurisait tant au point de vue des études qu'au point de vue des déplacements de leurs enfants (486). Les demi-pensionnaires arrivent au collège vers 8 heures et y restent jusqu'à 16 heures, ils prennent donc leur repas de midi à l'école. Le coût du repas est facilement amorti par un minerval qui est au moins le double de celui des externes (487). Dès le départ, cette solution rencontre un grand succès qui ne démentira pas ensuite. Cette catégorie d'élèves demi-pensionnaires permet d'ailleurs d'entrevoir la répartition sociale des élèves : les internes issus de la noblesse et de la « bonne » bourgeoisie belges, souvent hennuyères, en tous cas presque toujours « non-montoises » ; les demi-pensionnaires venant de la moyenne bourgeoisie montoise ou des agriculteurs aisés de l'arrondissement et les externes issus de la petite bourgeoisie de la ville et des environs immédiats (488). Tout en bas de cette échelle scolaire et sociale, des externes ne payent pas de minerval ou payent un minerval réduit: en effet, des « bonnes familles » ont institué quelques bourses d'études pour des enfants « pauvres mais doués » (489).

REPARTITION DES ELEVES INTERNES-EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES (1851-1866). (490)

ANNEE	EXTERNES	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES	TOTAL
1851-52	**40** (100%)	**0**	**0**	**40**
1852-53	**49** (100%)	**0**	**0**	**49**
1853-54	**67** (89,5%)	**0**	**8** (10,5%)	**75**
1854-55	**39** (48,1%)	**28** (34,5%)	**14** (17,3%)	**81**
1855-56	**45** (50,5%)	**28** (31,4%)	**16** (17,9%)	**89**
1856-57	**53** (52%)	**29** (28,4%)	**20** (19,6%)	**102**
1857-58	**58** (60,4%)	**20** (20,8%)	**18** (18,8%)	**96**
1858-59	**53** (54,1%)	**23** (23,4%)	**22** (22,4%)	**98**
1859-60	**91** (67,4%)	**21** (15,5%)	**23** (17%)	**135**
1860-61	**82** (70,7%)	**10** (8,6%)	**24** (20,7%)	**116**
1861-62	**89** (69%)	**14** (10,9%)	**26** (20,1%)	**129**
1862-63	**92** (60,9%)	**19** (12,5%)	**40** (26,5%)	**151**
1863-64	**118** (65,5%)	**24** (13,3%)	**38** (21,1%)	**180**
1864-65	**104** (66,6%)	**24** (15,4%)	**28** (17,9%)	**156**
1865-66	**111** (58,7%)	**25** (13,2%)	**53** (28%)	**189**
1866-67	**114** (51,8%)	**24** (10,9%)	**82** (37,3%)	**220**

A partir de ce tableau, on peut constater les deux chocs de 1857 et de 1864: les émeutes de la « loi des couvents » et la conclusion de l'Affaire De Buck à la Cour d'Assises de Bruxelles ont porté de vilains coups aux inscriptions des années scolaires suivantes. Sans ces circonstances exceptionnelles, le collège Saint-Stanislas progresse lentement, trop lentement. En 1865-66 et plus encore en 1866-67, le ciel s'éclaircit, le cap des 200 élèves est définitivement franchi grâce à l'envolée des inscriptions au pensionnat : celui-ci est désormais équipé de nouveaux dortoirs et d'une cour séparée. Le collège de Mons va dès lors offrir un visage particulier parmi les écoles jésuites belges : celui d'un collège mixte. La mixité ne veut évidemment pas dire ici mélange de filles et de garçons, pure abomination selon la mentalité de l'époque mais il faut entendre ce terme dans le sens d'un relatif équilibre entre internes et externes. Gand, Anvers, Bruxelles sont de grands collèges d'externes parfois muni d'un petit pensionnat, Alost et Namur sont des internats accueillant aussi quelques externes. Mons est un cas particulier et assez unique alors dans le microcosme des collèges ignatiens en Belgique (491).

Mais revenons un peu en arrière pour évoquer le passage du cap des 100 élèves. Approchée juste avant les émeutes de 1857, cette limite semble ensuite infranchissable les deux années suivantes. Saint-Stanislas offre alors l'enseignement de base des collèges jésuites: six années d'humanités classiques et une année préparatoire aux greco-latines c'est-à-dire une sixième primaire enseignant déjà des rudiments de latin. Cette formule de base semble avoir épuisé le recrutement potentiel d'élèves catholiques montois. Dès 1852, les responsables montois ont pensé aux classes professionnelles comme à une solution-miracle. Le Général Roothaan, qui a déjà accordé son autorisation à d'autres sections de ce type ne semble pas devoir être un obstacle mais sa disparition et l'arrivée au généralat du P. Beckx va amener au pouvoir un adversaire résolu des *« classes françaises »*. Celui-ci écrit explicitement en 1854 : *«Je me réjouis des progrès de votre collège commençant mais je ne puis admettre que, dans un collège débutant, on ait des classes où on n'étudie ni les lettres latines ni les lettres grecques et qu'on n'y prépare pas les élèves. Ce genre de classes est certes toléré mais ce n'est institué que dans de rares cas et après une raison impérative »* ou encore, un peu plus tard : *« Je me plains de façon véhémente du statut du collège de Mons. Plût à Dieu qu'il ne soit commencé ! On me demande des cours français. Je demande à Votre Révérence qu'on ajoute rien si ce n'est des classes préparatoires »* (492).

Les PP. belges ne se découragèrent cependant pas : le recteur comme le provincial continuèrent leur «pilonnage» épistolaire à destination de Rome. En janvier 1857, le P. Meurisse, qui semble assez déprimé, ne voit pour sauver Saint-Stanislas que la solution des professionnelles. *«Sur la nécessité de classes commerciales pour que le collège de Mons vive. Saint-Stanislas est malchanceux : il a peu de ressources, la région est très industrielle et impie, la proximité d'autres collèges nous désavantage, l'Athénée Royal est très fort et bien fréquenté (273 élèves dont 106 latinistes et 167 commerciaux contre 100 élèves au collège). Les gens font vite fortune dans les affaires et veulent que leurs enfants arrivent vite aux affaires pour ne pas être supplantés par des étrangers, pour eux, apprendre la latin et le grec sont des pertes de temps. Le clergé du Borinage pense qu'il est inutile de vouloir changer cette mentalité. 15 à 30 élèves se sont présentés pour suivre les cours français qui n'existent pas ici. Si le collège veut vivre, il faut absolument les organiser avec des professeurs laïcs. Nos amis laïcs nous appuient dans cette position»*. Le provincial, dont la missive de septembre 1857 a déjà été citée, reprend le même argument en insistant sur le point sensible de la prédominance de l'école libérale grâce à ses classes commerciales et sur la crainte des anticléricaux de voir Saint-Stanislas les concurrencer en ce domaine. Or, le P. Beckx est assez mal placé pour maintenir son interdiction : si un collège commençant (*inchoatum*) ne peut

ouvrir des classes commerciales, pourquoi a-t-il autorisé Verviers à le faire ? Les pressions exercées par Mgr de Montpellier ne sont pas non plus inscrites dans les règles admises par la Compagnie de Jésus (493).

En août 1858, la consulte du collège se réunit pour débattre de l'ouverture éventuelle d'une « section française » confiée à des maîtres laïcs (494). Certaines de ces sections françaises existent déjà dans d'autres collèges jésuites et, bien sûr, dans l'enseignement officiel. Longtemps, elles vont chercher leur vraie voie: *sections françaises*, *sections commerciales*, *sections professionnelles*, *sections scientifiques*, autant de dénominations qui traduisent plusieurs orientations possibles. Saint-Stanislas va opter en 1859 pour une section professionnelle, en fait une formation à orientation commerciale, de trois ans et confiée à trois professeurs laïcs (495). Cette création, qui va apporter immédiatement au collège 35 élèves supplémentaires, est permise par la disparition d'un partenaire-concurrent: le Pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague de M. A.-H.Liénard-Moriamé.

Cette école est aujourd'hui complètement oubliée ; on connaît cependant quelques éléments de sa brève histoire. Elle va naître en même temps que Saint-Stanislas. Louis de Gonzague et Stanislas Kotska étant d'ailleurs deux saints jésuites. Au départ, les deux institutions sont alliées et complémentaires. Saint-Stanislas offre un externat et des humanités greco-latines, Saint-Louis-de-Gonzague un pensionnat et des secondaires commerciales. Le pensionnat est installé au 2 de la rue des Sarts, il possède une bibliothèque, une chapelle, une étude dirigée. Les publicités insérées dans la presse annoncent que les élèves d'humanités se rendront à l'école des PP jésuites sous la surveillance d'un maître, les externes du collège peuvent fréquenter les études dirigées moyennant une rétribution de 5 francs par mois. Une année préparatoire aux humanités classiques va être installée dans le pensionnat (496).

Cependant, en 1852, les publicités de Saint-Louis-de-Gonzague laissent apparaître des signes de concurrence même si le partenariat est réaffirmé. Le pensionnat veut créer toutes les classes de commerciales jusque et y compris la « rhétorique française» ainsi qu'une 6ème primaire. Le pension est de 450 francs, les demi-pensionnaires paient 250 francs. On dit encore que le pensionnat s'occupe des élèves des PP jésuites mais ceux-ci doivent payer 500 francs pour la pension et 300 francs pour la demi-pension (497). En 1853, les ponts semblent coupés : Saint-Louis s'appelle « Ecole industrielle et commerciale », regroupe ses cours en 4 ans et organise aussi des cours facultatifs de correspondance, de dessin, de gymnastique et de langues. Il n'est plus fait allusion aux élèves des bons pères (498). Ceux-ci ouvrent d'ailleurs leur internat en 1853-54, ce qui fut sans doute un coup fatal pour Saint-Louis qui disparaît après 1854. Les jésuites tenteront donc de faire vivre dans leur collège l'internat et l'externat. Pendant quelques années, les classes industrielles et commerciales deviennent le monopole de l'Athénée (499). Pour les PP, ce sera une raison supplémentaire d'ouvrir une nouvelle section et de soustraire quelques élèves à l'influence de l'Athénée.

Ce renforcement de l'offre de l'enseignement catholique est un des avantages de l'ouverture de la section professionnelle. Elle permet aussi de toucher un milieu plus « utilitariste » et moins « humaniste » que celui de la section latine. Troisième avantage: le nombre global des élèves de Saint-Stanislas est sensiblement accru. Enfin, l'apparition d'une section professionnelle forcément moins « forte » dans l'esprit des jésuites de l'époque permettra à des latinistes peu doués de « descendre » dans cette nouvelle section sans quitter l'établissement et donc sans faire baisser le nombre des élèves (500). Mais cette création comporte aussi des inconvénients. Les 35 élèves supplémentaires pour trois classes signifient que chaque classe professionnelle compte au départ une moyenne de 11 élèves seulement. La

Les Jésuites chez De Boey

—o—

AIR : *Dis moi soldat, t'en souviens tu ?*

Ils étaient trois, au chevet du malade,
Trois hommes noirs, avides du trésor !
On en voyait roder à l'esplanade,
En attendant que le vieillard fut mort,
Ils séquestraient si bien le millionnaire,
Qu'aucun parent ne pouvait l'approcher ;
Leur crainte était de manquer cette affaire
Qui leur donnait six millions à capter.

Le vieux De Boey pendant sa maladie,
Fut obsédé par plus d'un fin renard ;
Pour le distraire on fit la comédie,
Ce qui plaisait beaucoup au vieux richard.
On l'habillait en prêtre, en Jésuite,
On simulait un céleste concert ;
En l'aspergeant avec de l'eau bénite,
On lui montrait le Ciel au large ouvert.

Mais on avait déjà soustrait le coffre,
Qui contenait les papiers, les valeurs.
Au jardinier on avait fait une offre,
De le combler de biens et de faveurs ;
Puis ils disaient à la vieille servante :
De Boey est mort en brave et bon chrétien !
Il ne faut pas que cela vous tourmente :
Nous vous quittons *mais nous n'emportons rien.*

Et c'est ainsi que cette race vile !
Par le moyen d'un homme interposé....
A su soustraire à toute une famille,
Ce grand trésor d'un vieux fanatisé !
Ah ! ces voleurs, on veut qu'on les révère,
Ces dignes fils du très-saint Loyola !
Mais l'heure approche et le peuple en colère,
Se vengera de ces Tartuffes là !

Ch. Mortelmans, rue Zirk.

Pamphlet anti-jésuite publié à l'occasion de l'Affaire De Buck (1864 ou 1868). Guillaume De Boey, un Anversois d'origine modeste, était devenu très riche. Lié à la Compagnie de Jésus, il fit à celle-ci des dons considérable. Une partie de sa famille, dont son neveu Benoît De Buck, s'estima spoliée et dénonça le «complot» des jésuites. La tentative d'assassinat du P. Lhoir par De Buck fut jugée par la Cour d'Assises de Bruxelles et vit la déconfiture des jésuites.

Médaille frappée à l'occasion de la «défaite» des jésuites devant la cour d'Assises du Brabant (1864), suite à la plaidoirie du jeune avocat Paul Janson.

section professionnelle entraîne aussi des frais: c'est sans doute en grande partie à cause d'elle que furent aménagés le musée d'histoire naturelle et la salle de dessin du premier étage à partir de 1860 (501).Autre problème, les enseignants. Les jésuites n'ont pas voulu assumer la direction de ces classes, des laïcs vont donc être recrutés. D'une part, il faudra les payer. Nous n'avons pas pu déterminer quel salaire était proposé à ces enseignants au collège de Mons mais les autres collèges proposent tous des traitements allant de 1.000 à 1.800 francs par an. La section professionnelle coûtera donc de 3.000 à 5.400 francs. La première année, les minervals des élèves n'ont pas dû dépasser de beaucoup ces montants. D'autre part, ces professeurs, même si on attend d'eux qu'ils soient presque des « saints laïcs », ne seront quand même pas des jésuites ; quelle influence auront-ils sur leurs élèves ? A Mons comme ailleurs, le débat a dû être vif sur l'ouverture de la section professionnelle ; là comme ailleurs, on l'acceptera comme un pis-aller (502).

Dans la même perspective commerciale et scientifique, le collège de Mons ouvrit en 1862-63 une classe scientifique supérieure qui lui permit d'acquérir quelques élèves supplémentaires. D'autres jeunes enfants purent être inscrits car la 6ème primaire dut être dédoublée cette même année (503).

Pour attirer de nouveaux élèves, les jésuites montois ont donc fait beaucoup d'efforts en changeant parfois leurs projets et leurs habitudes mais ils comptaient aussi sur leurs points forts pour convaincre le public de l'excellence de leur enseignement. Deux événements annuels devaient servir de vitrine à la maîtrise de leurs élèves : la séance publique de l'académie littéraire de rhétorique et/ou de poésie et la grande pièce de théâtre de la distribution des prix. Dans les deux cas, les élèves démontreront leur éloquence, leur érudition, leur maîtrise de la langue, de l'histoire, de la culture. La séance académique devait se dérouler devant un public « choisi » de prêtres, de notables, de lettrés (504). Dès 1858, nous avons pu établir que l'auditoire des exercices académiques comptait environ 300 personnes ; ce chiffre se maintiendra par la suite (505). La séance académique doit essentiellement édifier des notables, des personnes influentes dont l'opinion compte. L'académie littéraire sera donc érudite, fera une large place à l'histoire, à la philologie, au latin, au grec, aux problèmes religieux *lato sensu* (506).

A la même époque, l'assistance présente lors de la distribution des prix était de 900 personnes, parents et personnes extérieures mêlés (507). Toute proportion gardée, le public du théâtre était alors plus démocratique. Contrairement à ce que recherchait la séance académique, la pièce de théâtre devait surtout plaire à un vaste public, séduire, persuader des parents hésitants à inscrire leurs enfants à Saint-Stanislas. Les œuvres ne seront joués qu'en français, on ne reculera pas devant les sujets faciles, plaisants, le vaudeville ou les drames à rebondissements. Mais on se référera pour plus de détails à l'article consacré au théâtre scolaire.

Cependant, pour les pièces de théâtre comme pour les séances académiques, une chose manque à Mons : comptes-rendus dans la presse et notations dans les diaires en témoignent, les élites politiques et administratives ne fréquentent pas le collège. Le clergé est souvent là, prononce les discours de la rentrée des classes ou de la distribution des prix ; des « citoyens éminents », nobles et grands-bourgeois viennent aussi mais les hommes politiques, les magistrats, les militaires ou les hauts-fonctionnaires se tiennent soigneusement à l'écart de ce collège qui pourrait leur valoir des remarques de la part du gouvernement libéral (508).

Séances académiques et théâtre étaient peut-être de bonnes vitrines publicitaires pour le collège des jésuites mais leur argument essentiel n'était pas là. Dans le monde libre mais concurrentiel de l'enseignement secondaire de cette époque, les bénéfices revenaient aux plus performants. Les jésuites purent prouver qu'ils étaient performants, peut-être même les plus performants. Les parents investissaient de grosses sommes dans l'éducation de leurs fils, ils attendaient de ces investissements une réussite dans l'enseignement supérieur, prélude à une réussite sociale. Paradoxalement, c'est le gouvernement libéral de Charles Rogier qui allait fournir aux jésuites montois leur meilleur argument face aux « tièdes », aux « neutres », aux « intéressés ». Les *Litterae annuae* de 1866-67 disent très crûment les choses: *« Le nombre des pensionnaires augmente fortement car les rhétoriciens se sont illustrés dans les concours (examen d'élève universitaire et concours d'entrée des écoles supérieures) ce qui restaura la bonne réputation du collège auprès des Borains, gens animés surtout par le lucre et qui font très peu de chose pour l'éducation, la morale ou le progrès des sciences ».* Les *Litterae annuae* des années précédentes et suivantes, sans être aussi explicites, mettront en bonne place le taux de réussite des rhétoriciens, celui-ci atteignant parfois 100 % comme en 1867-68 ou en 1869-1870 (509). Les jésuites ont repoussé violemment l'institution de ce concours mais devant la réalité de celui-ci, ils utilisèrent magistralement les circonstances pour s'imposer face aux autres écoles de l'enseignement libre et de l'enseignement officiel (510).

Jusqu'ici, ont été évoqués les actions qui pouvaient attirer vers Saint-Stanislas de nouveaux élèves même et peut-être surtout si ceux-ci étaient issus de familles « tièdes », essentiellement soucieuses de la réussite de leurs enfants. Mais les PP montois s'efforcèrent aussi de constituer à l'intérieur de leur population scolaire des noyaux d'élèves qui demandaient et à qui on pouvait demander plus que l'ordinaire. La Résidence de Mons avait été un centre missionnaire, le collège continuait à l'être en sus de ses ambitions pédagogiques. Mais l'action missionnaire n'était pas réservée à l'extérieur, l'école elle-même devait devenir une terre de mission. Trouver de vrais catholiques, les conduire à un approfondissement spirituel, les convier à un investissement personnel religieux, social ou culturel, voilà quelques objectifs majeurs des collèges de la Compagnie du XIXè s. La congrégation de l'Immaculée Conception, érigée en décembre 1854, proposa d'abord à l'ensemble des élèves une vie spirituelle plus intense. En 1857, la congrégation de l 'Assomption, devenue plus tard congrégation de Notre-Dame-des-Anges, se détacha de la celle de l'Immaculée Conception pour offrir aux jeunes élèves un modèle marial plus maternel et plus adapté à leur âge. Enfin, en février 1871, la congrégation de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur fut créée pour rassembler les « grands externes », laissant ainsi aux « grands internes » la congrégation originelle de l'Immaculée-Conception. On pouvait ainsi satisfaire le besoin d'isolement des familles des pensionnaires et en même temps tenir compte de la différence de rythme de vie entre les internes, locataires permanents de l'école et les externes qui y vivaient beaucoup moins (511).

Notons que dans les collèges jésuites, une corrélation obligatoire existait entre « bons élèves » et « élèves pieux ». L'intelligence et la réussite scolaire devaient mener à la foi ; la foi devait soutenir le travail et mener à la réussite. Les professeurs, souvent responsables des congrégations, essayaient d'y amener leurs meilleurs élèves et « il était logique » que les congréganistes soient les premiers du palmarès (512). C'est sans doute aussi dans le milieu des congréganistes que furent recrutés les élèves et anciens élèves désireux de prolonger leurs exercices académiques au-delà de leur scolarité (513).

Signalons enfin, en sortant un peu des limites que nous nous étions imparties, qu'une *Conférence de Saint-Vincent-de-Paul* réservée aux élèves du collège verra le jour en 1870 et permettra aux jeunes désireux de se lancer dans l'action sociale et caritative de passer à

l'action. Les environs de Mons ne manquaient pas de familles nécessitant l'aide de la *Saint-Vincent-de-Paul* (514).

Après avoir évoqué la constitution des multiples activités du collège et l'essor difficile mais finalement décisif du recrutement des élèves, il est nécessaire de revenir sur l'aspect purement financier du problème du collège Saint-Stanislas. Le collège manquait d'élèves, les minervals étaient donc insuffisants. Les jésuites avaient utilisé tous les dons qui leur avaient été faits et les familles bienfaitrices ne fournissaient presque plus d'argent pour l'entretien et l'expansion de l'école. De plus, les PP misèrent sur l'audace et non sur la prudence: des campagnes de construction, de transformation et de restauration allaient bouleverser le visage de Saint-Stanislas de 1851 à 1870. Tout ceci eut comme conséquence logique que la dette se creusait sans cesse. Lorsque le nombre d'élèves se mit à croître sensiblement, l'argent de leurs inscriptions permettra de couvrir un peu plus que les dépenses courantes mais le montant de la dette restait, au mieux, stable. Il semble que le collège ne survivait que grâce à des injections d'argent de la province (515). Mais ce problème inconfortable allait être résolu presque providentiellement.

En l'occurrence, la Providence prit le visage de Mmes Wéry, Mathieu et Criquelion. Mmes Wéry et Mathieu n'ont pas pu être exactement identifiées peut-être sont-elles apparentées à Eugène Wéry, inscrit au collège en 1868 et à René Mathieu, inscrit en 1871 (516). En tout état de cause, ces deux dames fondèrent une *Caisse des Apostoliques* ou *Caisse des Petits Apôtres pour les vocations ecclésiastiques* qui reçut 41.000 francs de dons de leurs parts. Le collège Saint-Stanislas vendit le capital de cette caisse pour apurer une partie des dettes de l'école mais accorda également des réductions de minerval pour des élèves pauvres mais doués et susceptibles de répondre à une vocation ecclésiastique. Les jésuites adoptaient en quelque sorte la logique des petits séminaires: les vocations ecclésiastiques commençant sur les bancs de l'école secondaire (517).

Mme Criquelion est heureusement mieux connue: femme très pieuse, veuve d'un ingénieur des mines doté d'une très belle fortune, elle est la mère de Gaston Criquelion, élève inscrit en 1855 et entré dans la Compagnie de Jésus en 1866. Le *Cahier « messes, tableau des fondations, bourses d'études »* dit précisément ceci: *« Mme Criquelion a donné beaucoup d'argent, surtout pour l'église, mais aussi un capital de 150.000 francs laissés à la Province à condition d'affecter 2.000 francs à des élèves indigents et d'entretenir sa tombe ».* On comprend grâce à ce document comment la nouvelle église a largement été financée : 150.000 francs ne sont « beaucoup » par rapport à ce qu'elle a donné pour l'église (518). On voit aussi comment la dette du collège (175.000 francs selon le *Compendium* de 1867) a été effacée par la générosité de ces trois femmes (519). Libéré de ce poids financier et disposant désormais d'assez d'élèves pour financer son fonctionnement quotidien, le collège Saint-Stanislas pouvait voguer en des eaux plus tranquilles.

Conclusion.

Au terme de ce voyage de 25 ans, nous pouvons jeter un regard en arrière et essayer de tirer quelques enseignements de cette très difficile naissance. La genèse du collège Saint-Stanislas me paraît en effet assez significative de la situation de l'enseignement catholique au XIXè s. et plus généralement, de la structuration de la société belge de cette époque.

Nous avons eu souvent recours à des comparaisons économiques: « marché », « concurrence », « dettes », « bénéfices »... Ce siècle est bien celui de la libre-entreprise, du

libéralisme économique, de la lutte pour la vie. Après avoir perdu leurs illusions quant à une restauration d'un Ancien régime protecteur, les jésuites vont devoir s'y adapter pour séduire et garder ces familles politiquement et religieusement tièdes et seulement soucieuses d'efficacité scolaire qui permettront la survie de leur établissement. Pour ce faire, les changements seront nombreux et profonds: abandon de la gratuité d'enseignement, fin du monopole des humanités gréco-latines, engagement d'enseignants laïcs, création d'un statut intermédiaire entre internat et externat, adaptations du programme et du répertoire théâtral. En tout cela, les jésuites montois ne sont pas révolutionnaires, ils utilisent de nouvelles possibilités déjà créées par d'autres collèges.
Ils retournent aussi à leur profit la situation de compétition créée par les libéraux avec le jury d'élève universitaire en montrant que leur éducation était la plus efficace pour réussir des concours et, peut-être, pour réussir dans la vie. Les vieilles armes de l'émulation, de la *praelectio* et de la *disputatio* avaient trouvé de nouvelles applications.

Si le XIXè s. est dominé par le libéralisme économique, il est aussi marqué par le libéralisme politique et par l'affirmation des libertés civiles. La Constitution belge et les droits garantis par celle-ci ne sont guère appréciés par beaucoup de jésuites du début du XIXè s. mais ceux-ci vont permettre le développement d'un établissement d'enseignement issu d'un camp politique ultraminoritaire à Mons et d'une congrégation religieuse honnie par beaucoup de citoyens.

Les libéraux n'apprécieront sûrement pas l'installation de Saint-Stanislas ; ils critiqueront, ils se moqueront, ils médiront mais il faut reconnaître que leurs réactions s'arrêteront là. Dans l'Affaire De Buck, deux jeunes avocats prometteurs prendront la défense d'un accusé passablement marginal et, par leur talent, le feront acquitter. On ne peut le leur reprocher. La presse et les brochures libérales feront mousser le verdict du jugement ; les journaux et les libelles catholiques défendront les jésuites. Les libertés constitutionnelles belges auront donc parfaitement aiguillé les passions dans cette affaire.

La règle eut cependant une exception: les émeutes de 1857 ont vu le déchaînement de la violence contre les biens et contre les personnes. C'est incontestable et c'est inacceptable mais l'exception est bien une exception: l'émeute a été incontrôlée et incontrôlable, le 30 mai 1857 de 20h à 21h30. La liberté et la sécurité des habitants du collège ont été effectivement suspendues mais pendant une heure et demi ; après quoi le bourgmestre libéral et franc-maçon a rétabli l'ordre et a fait arrêter ses propres électeurs.

On attribuera plus rarement au siècle dernier d'être un siècle de foi. Pourtant la préhistoire et l'histoire du collège Saint-Stanislas montrent l'activité, la ferveur et la générosité de tout un monde catholique. Les jésuites et le clergé local sont certes importants mais il y a aussi et peut-être surtout les laïcs: nobles, bourgeois, simples gens, donateurs restés anonymes qui ont rendu possible la naissance et la survie de l'école de la Compagnie de Jésus. A travers la genèse de cette institution, on voit apparaître le monde catholique belge, les sociologues diraient aujourd'hui le « pilier » catholique belge. Saint-Stanislas en est un élément scolaire essentiel: après les FF des Ecoles chrétiennes, avant l'enseignement supérieur. Mais Saint-Stanislas est aussi une étape, un relais qui va servir de base à des activités non-scolaires de ce « monde »: congrégations de prières, conférence de Saint-Vincent-de-Paul, Archiconfrérie de Saint-François-Xavier pour la conversion des ouvriers, groupements de patrons chrétiens, presse catholique, sociétés littéraires...

Ces efforts ne bouleverseront pas de fond en comble le visage de cette ville et de cette région très peu cléricales mais ils permettront au camp catholique de faire meilleur figure en attendant que le suffrage universel plural ne permette aux catholiques de passer devant leurs vieux adversaires de la bourgeoisie libérale dans un arrondissement désormais à dominante rouge.

V. VERVIERS.

LE COLLEGE SAINT-FRANCOIS-XAVIER OU LES BIENFAITS DU PATERNALISME PATRONAL.

1. Introduction et présentation des sources.

Le collège des jésuites de Verviers a bénéficié d'une assez bonne production historiographique : les travaux-sources qui ont été consacrés à cette école sont nombreux et, surtout, ils sont particulièrement explicites par rapport aux circonstances de la fondation de cette institution scolaire (520). Celles-ci furent, il est vrai, particulièrement épiques.

Fort heureusement, le contexte verviétois a lui aussi été particulièrement étudié au cours trente dernières années. Freddy Joris a produit deux livres très fouillés consacrés à la presse verviétoise (521). Ces ouvrages ne sont pas que des répertoires de journaux ; les circonstances de la naissance, de la vie et de 1a mort des journaux de différentes tendances y sont décrites avec soin. La campagne de presse qui a accompagné l'installation de la résidence des jésuites étant d'ailleurs un des faits majeurs de la vie politique verviétoise dans la première moitié du XIXè s. De plus, la vie politique, sociale et économique de la cité a été largement abordée par cet auteur.

A. Zumkir s'est voué depuis fort longtemps à l'étude des dynasties politiques de la région : nous verrons que certaines de ces grandes familles jouèrent un rôle essentiel dans l'installation. des jésuites. A nouveau dépassant son objectif initial, l'auteur a été amené à décrire très largement les différents aspects de la sociologie de l'arrondissement de 1830 à 1914 (522).

R.Warnotte, dans son mémoire de licence, avait travaillé sur l'enseignement à Verviers au début du XIXè s. : la période reprise par ce travail s'arrête avant l'ouverture du collège Saint-François-Xavier, mais on peut néanmoins se faire une idée assez exacte du monde scolaire verviétois juste avant l'inauguration de l'école ignatienne. Il y parle abondamment de l'Ecole industrielle et littéraire, organisée par la Ville de Verviers : cette institution sera, comme on va le voir, la principale concurrente de l'établissement des jésuites et par conséquent, la principale victime de l'arrivée de celle-ci (524).

D'autres travaux historiques ont encore parlé de l'activité de la principale loge maçonnique, *Les Philadelphes*, ainsi que de la très importante industrie lainière verviétoise (524). La loge des *Philadelphes* fut fort active dans la structuration du parti libéral naissant et dans l'élaboration de. sa stratégie à cette époque. Une partie du patronat lainier, pour sa part, joua un rôle majeur dans la fondation de Saint-François-Xavier et ensuite, dans le recrutement du collège.

2. Le monde verviétois après l'indépendance de la Belgique.

L'installation d'une résidence des jésuites, ce qui signifie concrètement l'arrivée d'un ou deux Pères dans une ancienne. maison particulière, s'est généralement faite discrètement et calmement, même dans des villes fort peu catholiques comme Mons ou Bruxelles. Il en ira tout autrement à Verviers : de très importantes manifestations auront lieu entre l'automne 1844 et l'hiver 1845 pour empêcher l'arrivée des jésuites tant redoutés. Le père Bellefroid, en fait l'unique jésuite à venir habiter Verviers, au début de 1845, ne méritait sans doute pas à lui seul tant de bruit mais l'implantation de la résidence se situait à un moment crucial de rupture au sein du monde verviétois (525).

Les livres et opuscules produits à l'occasion des. anniversaires de la résidence ou du collège de Verviers reprendront et développeront abondamment les événements de 1844-1845 (526). Ils les situeront dans le contexte de la guerre que se livreront catholiques et anticléricaux pendant tout le XIXè s. et jusqu'au premier conflit mondial. Cela semble être l'évidence même. Pourtant la recherche historique récente a montré que la gravité de la tension de ces mois-là ne ressort pas seulement d'une lutte politique entre catholiques et laïques mais aussi et peut-être surtout d'une opposition socio-économique dans le petit monde verviétois. L'évolution sociale de cette ville et de cette région est particulièrement intéressante à cette époque.

Verviers et sa région sont d 'abord et avant tout une zone de développement rapide. L'industrie lainière est en pleine expansion, au point de constituer un des cinq ou six principaux centres lainiers mondiaux (527). De 1820 à 1900, la population passera de 10.000 à 50.000 habitants soit une augmentation de 500 %. A des degrés divers, Dison, Ensival, Hodimont et les autres communes voisines sont elles aussi prises dans la tourmente du développement industriel (528). Cet essor économique s'accompagne de grandeurs mais aussi de misères. Tandis qu'une bourgeoisie entreprenante parviendra à fonder des fortunes parfois considérables mais des concentrations d'un prolétariat durement exploité sont présentes sur le territoire de la Ville de Verviers et surtout des communes environnantes (529). La prospérité ou la crise que peut connaître l'industrie de la laine dans le canton expliqueront donc beaucoup de choses.

Si on laisse de coté les masses ouvrières qui forment la base de la pyramide sociale, on trouve une bourgeoisie elle-même fortement hiérarchisée. Au sommet, il y a trois familles - richissimes, propriétaires des plus grandes sociétés textiles et désireuses d'assurer politiquement, socialement, culturellement et même scolairement parlant leur contrôle sur la cité. Ces trois familles, anoblies ou en passe de l'être jouent leur rôle d'aristocrates, notamment en pratiquant un évergétisme intensif et polymorphe. Elles trustent également de nombreuses fonctions politiques locales et nationales. Ces trois familles constituent précisément l'épine dorsale de ce que l'on va appeler le «catholicisme politique » à Verviers : il s'agit des de Biolley, des Simonis et des de Grand'Ry, les vicomtes de Biolley ayant sans doute une certaine prééminence sur les deux autres dynasties auxquelles ils sont par ailleurs associés par différents mariages (530).

Plus bas dans l'échelle sociale, on. trouve certainement nombre de patrons ou de membres de professions libérales qui soutiennent le camp conservateur mais la majorité de ces chefs d'entreprises plus modestes, de ces commerçants, de ces médecins ou de ces avocats appartient au camp libéral plus ou moins anticlérical où l'envie et le ressentiment envers les «aristocrates » jouent un rôle important (531). Arrivé à ce stade, il est bon de faire le point sur

la situation purement politique à Verviers.

Celle-ci n'est pas simple et elle évoluera vite et souvent. Sous le régime hollandais, l'industrie textile a trouvé des débouchés fort intéressants et a connu une belle expansion. L'élite politique de Verviers n'est donc pas précisément révolutionnaire à l'origine. Les de Biolley et les Simonis participent déjà à la gestion municipale de la ville (532). Une fois la révolution faite, le courant pro-français et républicain semble un moment prédominer. Puis la classe politique verviétoise s'accommodera rapidement de l'unionisme et on verra le retour aux affaires des de Biolley et des Simonis avec des alliés libéraux pendant longtemps fort complaisants (533). Il faut encore une fois relativiser cette distinction entre libéraux et catholiques, patriotes, orangistes ou rattachistes pro-français. Dans le système censitaire d'alors, le jeu d'influences et de rivalités entre notables prime le plus souvent sur les oppositions doctrinales. Les «catholiques politiques» comme les de Biolley ou les Simonis ont été francs-maçons sous les régimes français et hollandais. Les francs-maçons d'après l'indépendance sont parfois secrétaires ou avocats des paroisses. Les catholiques deviennent libéraux et vice-versa au gré des élections et des rivalités familiales (534).

Cependant, la «grande politique» nationale fait quand même sentir son influence et la rivalité sociale entre les «magnats » et ce qu'on pourrait appeler la moyenne bourgeoisie ou la «bourgeoisie moins grande» se précise. L'unionisme périclite. Les questions scolaires ou charitables deviennent des ferments de discorde de plus en plus vifs. La presse vit aussi de ces oppositions : le conservateur *Nouvelliste de Verviers* et le très libéral *Journal de Verviers* entretiennent complaisamment leur réciproque rivalité.

Quelle a été l'action des«grandes familles» de 1830 à 1844 ? Que leur reproche-t-on ? En quoi les jésuites peuvent-ils y être impliqués ? Comment la crise se noue-t-elle peu à peu ?

3. Une ville dominée par trois familles.

Si d'autres membres des «clans » de Biolley, Simonis ou de Grand'Ry ont eu à Verviers une importance certaine, il est néanmoins nécessaire de préciser qui sont ceux qu'on pourrait appeler les chefs de famille ou, en tout cas, les personnalités les plus repérables vers 1840. Pour les jésuites et pour les catholiques en général, le «citoyen le plus éminent de la ville» est le vicomte Raymond de Biolley, sénateur de Verviers de 1831 à sa mort en 1846. Son épouse, Marie Isabelle Simonis est la sœur d'Armand Simonis, échevin de Verviers et président de la Chambre de Commerce de la Ville. Armand Simonis est quant à lui l'époux de Berthe de - Grand'Ry, la sœur de Jules de Grand'Ry, le troisième chef de clan. Citons encore Adolphe Simonis, industriel et associé de son frère Armand. Avec ces trois familles apparentées, on se trouve devant les trois plus grosses fortunes textiles de la région ainsi que devant les sociétés «maison F.Biolley et fils», «Iwan Simonis» et «de Grand'Ry», les principales industries lainières du cru (535).

Avant d'en venir aux initiatives de ces «clans» qui pourraient être liées à la querelle catholiques-libéraux, il est bon de rappeler que ces familles ont d'abord et avant tout, poursuivi un projet de domination globale de la cité. Pendant longtemps, leurs soutiens financiers allèrent aussi bien à des projets catholiques que libéraux ou neutres. Dans le domaine de la presse par exemple, leurs subsides permirent en 1835 la création du quotidien conservateur *Le Nouvelliste de Verviers* mais aussi, en 1842, de *L'Industriel*, un journal - libéral modéré qui, comme son nom l'indique, défendait les intérêts du monde commercial (536). Au niveau scolaire, si les préférences des Simonis et des de Biolley semblent aller vers

les Frères des Ecoles chrétiennes. Et plus généralement vers les écoles catholiques, leurs deniers aideront quand même des écoles gratuites et des écoles d'ouvriers mais aussi et surtout l'Ecole industrielle et commerciale. Cette dernière acquit pourtant rapidement la réputation d'être peu favorable à l'Eglise catholique (537).

On trouve encore une aide financière et un investissement personnel des «magnats » dans des projets aussi divers que l'érection de l'église Saint-Remacle, la fondation de cités ouvrières, l'ouverture d'un Musée de l'Industrie, le soutien des hôpitaux de la Ville ou l'encouragement du théâtre et de la musique classique à Verviers. Il va sans dire que les initiatives plus directement liées à l'industrie et au commerce verviétois ne pouvaient se concevoir sans l'aval et le soutien de ces industriels de premier plan (538).

De tels efforts pécuniaires et humains en faveur de la ville étaient en un sens tout à fait admirables mais pour les notables qui vivaient à l'ombre de ces quelques familles, la situation, au fil des ans, devenait de plus en plus insupportable. Comme les «grandes familles » étaient sans cesse plus liées au camp conservateur, leurs opposants se groupèrent autour du très libéral *Journal de Verviers* et une guérilla larvée se mit à diviser les Verviétois, tout au moins les Verviétois «qui comptaient » et qui avaient la faculté de l'exprimer au moment des élections (539). La guérilla allait bientôt devenir une vraie guerre scolaire. Il suffira pour cela de franchir quelques étapes.

4. La querelle scolaire s'amorce.

Vers la fin de la période hollandaise, cette petite ville, qui est en passe de devenir une ville moyenne, vit une situation d'urgence au niveau scolaire. La population va doubler en dix ans, le nombre des enfants et des élèves potentiels aussi. L'équipement scolaire de la cité est à l'opposé assez misérable. En 1830, pas moins de 19 écoles privées regroupent à peine 470 élèves soit moins de 24 élèves par établissement. Au niveau secondaire, le collège communal n'a plus que 37 élèves et périclite (540). Une action énergique s'impose donc pour redresser la situation scolaire de cette région. pleine d'avenir.

Les mesures prises furent effectivement rapides et énergiques mais on trouve à nouveau à l'origine de celles-ci les de Biolley et les Simonis, plus particulièrement le vicomte Raymond de Biolley. En fait, en matière scolaire, les historiens qui se sont penchés sur ce sujet soulignent le rôle très important des femmes de la famille. Elles vont non seulement montrer une grande continuité dans l'action mais aussi une volonté d'engagement clairement tourné vers des solutions purement catholiques(541).

Ayant constaté l'excellent fonctionnement de l'école des FF des Ecoles chrétiennes à Douai, Mme Adolphe Simonis, née Félicie de Thier, convainquit sa belle-sœur, la vicomtesse de Biolley, de consacrer d'importants moyens financiers à l'installation des FF à Verviers. Au début de 1831, le curé doyen de Saint-Remacle écrivit au Frère Anaclet, Supérieur Général des FF à Paris pour suggérer la création d'une école dans sa paroisse. Le Frère Anaclet confia la responsabilité de l'affaire au Provincial de Belgique, le Frère Claude. Dès le 30 mai 1831, les trois premiers religieux s'installent rue de la Paroisse (Saint-Remacle) dans un bâtiment offert par les de Biolley-Simonis (542). Cette inauguration fut le prétexte à une première forte réaction libérale. Un charivari eut lieu devant la nouvelle école. Le bourgmestre David dut intervenir pour ramener le calme. Devant le succès foudroyant de cet établissement, les instituteurs laïcs, s'estimant lésés, adressèrent une pétition au conseil communal qui fut appuyée par *Le Journal de Verviers*. Le Conseil communal de Verviers rejeta cependant cette

pétition. La victoire des catholiques et en particulier des deux belles-sœurs était éclatante (543).

Elle le sera plus encore les années suivantes puisque le nombre des élèves des FF passe de 200 en 1831 à 400 en 1832. Jusqu'en 1838, les effectifs des écoles des FF grimperont jusqu'à 650 unités alors que les petites écoles privées laïques voient leur population chuter de 473 à 384 élèves. Il faut en effet parler «des» écoles des FF puisque à l'école Saint-Remacle s'est ajouté un autre institut, rue des Grandes Rames. Ces extensions successives ont nécessité l'achat ou la construction de nouveaux immeubles en 1832, 1834 et 1839. Comme on peut s'en douter, 1e vicomte de Biolley paya tout de sa cassette personnelle (544). En fait jusqu'en 1866, les familles de Biolley et Simonis assumèrent l'essentiel des frais des FF des Ecoles (546).

La stratégie scolaire du vicomte, ou plutôt de son épouse et de sa belle-sœur, est claire et cohérente. Il s'agit d'organiser un bon enseignement primaire de base pour la classe ouvrière et les employés complété par des écoles du soir et des écoles des pauvres destinées à offrir au moins une chance aux familles les plus miséreuses. Mais comme à Bruxelles ou à Mons, on va bientôt songer à une deuxième étape : le niveau secondaire. A Verviers aussi, après avoir eu recours aux FF des Ecoles chrétiennes, «spécialistes» du primaire et des écoles gratuites, on va penser aux jésuites, «spécialistes» du secondaire et de la formation des classes bourgeoises. Mais à situation comparable problème identique : la place est prise.

Si un processus douloureux de divorce ne s'était pas mis en place entre l'Ecole industrielle de Verviers d'une part et le clergé catholique d'autre part, la Compagnie de Jésus ou une autre congrégation religieuse n'aurait peut-être pas été sollicitée d'ouvrir une école à Verviers. Cette institution s'était ouverte en 1831 grâce aux subsides communaux mais aussi grâce à l'aide de l'indispensable vicomte. Comme son nom l'indique bien, l'Ecole voulait former des cadres du négoce et de l'industrie. La Ville et la région, on l'a vu, vivaient de cela (546). On avait certes prévu des cours de latin jusqu'en 3ème mais «à titre facultatif et accessoire» : à charge des quelques familles désireuses d'enseignement classique d'envoyer ensuite leurs enfants vers un collège liégeois. De 1831 à. 1848, le nombre des élèves s'éleva lentement mais constamment passant de 67 à 178 (547). Au cours de cette période, deux phénomènes déjà rencontrés ailleurs sont à retenir. Tout d'abord la dégradation des rapports entre l'Ecole industrielle et le clergé. Ensuite, la réapparition d'une section gréco-latine qui prendra peu à peu de l'importance.

Si à l'origine une «chaire de religion» est prévue dans l'organisation de l'école, on ne chercha apparemment un titulaire qu'en 1834. L'aumônier, chargé de cet enseignement, refusa de l'assumer dès1837. L'école supprima. alors le cours de religion, mesure assez extraordinaire en cette période d'unionisme et face à un public sans doute encore attaché à un minimum de foi religieuse. *Le Nouvelliste de Verviers* avait trouvé sa bête noire ; *Le Journal de Verviers* son enfant chéri (548). En 1840, la Ville nomma M. Bède, auparavant professeur de littérature et d'histoire, comme directeur. *Le Nouvelliste* dénonça ce libéral notoire qu'on allait payer 3.000 francs l'an (549). Désormais le journal conservateur voulait confier la totalité de l'enseignement verviétois au clergé (550).

Le nouveau directeur, homme de formation littéraire, espérait voir venir le salut de son école de la section gréco-latine qu'il voulait étendre et de la réussite des élèves de l'établissement aux concours interscolaires du gouvernement. En 1842, l'Ecole fut rebaptisée «industrielle et littéraire» soulignant ainsi son virage «humaniste» (551). Mais si *Le Journal*

de Verviers célébrait les louanges des lauréats verviétois lors de ces épreuves et soulignait la hausse régulière de la population scolaire. *Le Nouvelliste* eut beau jeu de souligner le gouffre financier que représentait pour la Ville l'Ecole, chroniquement déficitaire depuis 1831, les subsides nécessaires pour faire face aux pertes de l'école montèrent jusqu'à 28.000 francs en 1841. De plus, si l'école enregistrait quelques succès, les élèves qui allaient au terme de leur scolarité étaient trop rares. Finalement, à la veille de l'ouverture du collège Saint François-Xavier, l'Ecole d'agriculture annexée à l'Ecole industrielle depuis 1850 connut un naufrage complet puisqu'elle dut fermer dès 1854 sans jamais avoir dépassé le total peu brillant de 14 élèves (552). L'ouverture d'un établissement catholique concurrent allait donc être une rude épreuve. Mais *Le Nouvelliste* et ses bailleurs de fonds avaient du attendre très longtemps cette revanche sur l'école officielle et officieusement libérale.

5. La préhistoire des jésuites à Verviers (1840-1845).

Mise à part la venue de certains pères dans la région pour y prêcher ces fameuses «missions intérieures», Verviers et ses environs n'avaient jamais connu d'implantation des jésuites sous l'Ancien Régime. Après l'indépendance, la maison la plus proche se trouvait à Liège. Il semble donc que le premier projet de résidence date de mai 1838, quant à la création d'un collège à Verviers, il semble qu'on l'évoque pour la toute première fois à la fin de 1840. Il s'agit alors bien d'un collège et non d'une simple résidence (553).

En effet, les archives de l'Evêché de Liège conservent une copie de pétition dont l'original avait été adressé au provincial des jésuites (554). On y apprend qu'une «commission formée à Verviers au nom des pères de famille» réclamait qu'on fît enfin quelque chose pour l'instruction des enfants de la classe aisée. Curieusement, font remarquer les signataires, *«on a fait beaucoup à l'époque de la liberté d'enseignement pour les enfants de l'artisan».* On a favorisé l'instruction gratuite, les écoles gardiennes, les classes du jour et les écoles du soir des FF des Ecoles chrétiennes, mais *«les pères de famille de la classe aisée se plaignent de l'état d'abandon dans lequel se trouvent leurs enfants au point de vue de l'instruction ».* Par conséquent ces pères de famille réclament un établissement qui *dispenserait «une éducation chrétienne et une solide instruction à la classe aisée».* Pour «appâter» la Compagnie de Jésus, ladite commission faisait des offres concrètes : la mise à disposition d'un vaste local loué pour trois ans à partir du 1er mai 1841 et, promesse de payement du loyer, des contributions ainsi que des frais d'installation du collège jésuite. *«Si on tardait trop, un autre établissement pourrait s'installer »*, dit la lettre, en faisant ainsi miroiter une concurrence moins «orthodoxe». Connaissant sans doute les multiples tâches scolaires auxquelles se sont attelés les jésuites, les auteurs ne demandent pour commencer qu'une école préparatoire avec une ou deux classes.

Exceptionnellement, cette pétition ne portait pas les signatures des indispensables Simonis, de Biolley ou de Grand'Ry mais bien celles de notables moins importants. Le président de cette commission semble avoir été Pierre-Guillaume Poswick, membre de la noblesse, greffier en chef de la Cour d'Appel de Liège et propriétaire du château de Goé. Il est accompagné d'un industriel, Edouard-Joseph Pollet, un des futurs piliers du parti catholique et du *Nouvelliste* ; d'un rentier, Théophile Detrooz et de deux autres personnages moins bien connus Louis Debrus et J.J.Vervier (555). Cependant, rien n'interdit de penser que d'autres notables et, en particulier, les «grandes familles» aient également soutenu le projet.

Mgr Van Bommel répercuta cette initiative en l'appuyant très résolument par une lettre adressée au Général Roothaan. Verviers était la seconde ville du diocèse *« où*, dit l'évêque,

règne Belial mais où vivent aussi des anges qui œuvrent auprès des pauvres et qui font des miracles... et plus loin, *...la ville est très française de culture et d'esprit mais donc aussi très perturbée et très délurée... ».* Selon lui, un collège pour les classes moyennes est absolument indispensable pour le bien de la religion. Face à cette intervention très appuyée du prélat, le Général Roothaan demanda lui aussi avec insistance au P. provincial Franckeville d'ouvrir un collège d'externes. Outre le fait que l'évêque était très attaché à cette initiative, il voyait cinq autres raisons pour le faire. *« 1° Il faut se tourner vers les villes francophones (gallicas) plutôt que vers les villes flamandes parce qu'en Flandre, les collèges du clergé séculier sont assez nombreux et assez bons.*
2° Egalement parce que des candidats [à la Compagnie de Jésus] *peuvent être espérés dans ces villes francophones dont le Province a grandement besoin du fait de la langue.*
3° On obtiendra assez facilement un solide fondation pour Verviers.
4° Il suffit d'un collège d'externes n'entraînant pas de grande contrainte pour la Compagnie.
5° Nous en retirerons une bonne réputation grâce à ce ministère gratuit que nous offrirons et sans grand péril pour nous.
6° Nous pouvons commencer petit avec la classe des petits et compléter peu à peu.
7° Nous aurons facilement de bons bâtiments adéquats ». Nous verrons plus loin que ce texte est important en ce qui concerne à la fois la politique d'implantation des collèges des jésuites en Belgique et l'attitude de ceux-ci face aux langues parlées dans le pays. Il est à noter également que les Verviétois semblent avoir fait des propositions plus alléchantes que dans d'autres villes : on parle de «solide fondation », de «bons bâtiments adéquats» (556).

Aucune suite n'a été donnée à ce projet par les jésuites belges, et on en connaît les raisons : plusieurs collèges sont en train de s'ouvrir et il est bien difficile de leur trouver du personnel, ces initiatives coûtent cher et même si Mgr de Liège et les pétitionnaires devancent un peu les objections des PP dans ces domaines, leur dossier semble encore assez léger. On peut retenir cependant que les membres de la commission ont réussi à impliquer Mgr Van Bommel dans ce projet. Initiative tout à fait intelligente puisque l'évêque de Liège a voulu, quelques années auparavant, que la Compagnie ouvrît un. collège à Liège et qu'il a fermement encouragé les projets des grandes familles verviétoises lors de l'installation des FF des Ecoles chrétiennes à Verviers (557). Le prélat sera effectivement un des grands promoteurs de l'arrivée des jésuites à Verviers.

Mgr Van Bommel et par ses deux correspondantes privilégiées à Verviers, Mmes Raymond de Biolley et Adolphe Simonis allaient s'obstiner. Comme nous l'avons vu, ce trio a certainement été à l ' origine de l'installation des FF des Ecoles chrétiennes mais il était aussi plus que probablement à l'origine de la création du *Nouvelliste de Verviers* en.1835 (558). Cependant le long délai qui a séparé l'installation d'une résidence et l'ouverture du collège à Mons est une preuve que les années 1840 n'était guère favorable à la création de nouveaux. collèges. La même situation s'était présentée à Anvers et elle se reproduira à Turnhout. Le recrutement de la Compagnie de Jésus s'est nettement ralenti en Belgique, les fonds manquent, le climat politique est de moins en moins favorable. De plus, même si elle est en expansion rapide, la ville de Verviers n'est encore qu'une petite agglomération. Un élément important a sans doute joué en faveur du futur collège : les fortunes de Simonis et de Biolley assuraient à la maison des jésuites (résidence puis collège) une sécurité d'existence et de développement que plusieurs autres établissements ignatiens de Belgique n'ont pas connue (559).

Malheureusement, la correspondance, que la rumeur publique disait abondante, entre, d'une part, les deux belles-sœurs et, d'autre part, l'évêque de Liège et le provincial des jésuites n'a

été conservée ni dans archives. privées ni dans les archives ecclésiastiques. On n'en perçoit que l'écho mais certains actes et certaines déclarations permettent cependant de se faire une idée assez exacte du déroulement des faits.

La demande d'ouverture d'une résidence, prélude certain de la création d'un collège dans l'esprit de l'évêque et de ses deux amis, avait été relancée à la fin de 1843 et elle dut être acceptée par le provincial des jésuites au printemps 1844. Les jésuites, en accord avec Mgr Van Bommel et les deux «grandes dames » de Verviers, auraient, comme d'habitude, présenté leur installation comme une aide pastorale au clergé séculier à partir de la petite chapelle Saint-Lambert et de la maison y attenant, transformée en résidence (560). La rumeur se répand et les milieux libéraux doctrinaires et radicaux s'en alarment en juin. Quatre hommes appartenant à la frange la plus dure du libéralisme proposent alors à Louis Coumont, directeur gérant du *Journal de Verviers*, de former un comité de rédacteurs destiné à lutter contre cette menace. Le but immédiat de ces cinq personnages est de pourfendre les jésuites mais derrière ce thème mobilisateur, il y a la volonté de renverser le pouvoir des «aristocrates du parti rétrograde». Ainsi commence la campagne de presse de «Gilles Potaie», nom collectif que ces chevaliers de la. liberté ont pris (561).

6. La «révolution» verviétoise de 1844.

Les événements de 1844-1845 sont un épisode majeur de la vie politique, sociale et journalistique de Verviers. Cependant on pourrait presque se dispenser d'en parler en retraçant l'histoire des jésuites à Verviers. En effet, si ceux-ci sont sûrement les personnages centraux de ce psychodrame, ils n'y sont présents que sous forme de fantômes. Aucun jésuite n'habite Verviers ces mois-là. La presse de leurs adversaires dénonce leurs forfaits futurs !

Cependant, pour comprendre Verviers des années 1845-1855, il faut expliquer les bouleversements de 1844-1845. Parmi les conséquences de ceux-ci se trouve d'ailleurs la «mise au frigo» du collège des pères jésuites pendant près de 11 ans.

Quelques clés d'explication sont nécessaires. pour démêler l'écheveau des nombreux rebondissements de l'aventure de la «Potaie». Différentes forces politiques et sociales suivent leur logique propre et sont un moment mêlées dans l'action avant de se séparer de leurs alliés provisoires. Première force qui s'affirme: le libéralisme doctrinaire. Le mouvement libéral, qui sera bientôt un parti constitué a entamé résolument une procédure de divorce d'avec ses anciens alliés catholiques. Les Verviétois sont à cet égard à l'avant-garde. Ils le sont aussi au sein d'une autre tendance politique : à coté des libéraux doctrinaires, affirmant déjà leur personnalité propre, les radicaux amorcent une action visant à la démocratisation de la vie politique et sociale (562). Enfin, mis en branle par les deux groupes de bourgeois et de notables précédemment cités, le peuple, les masses ouvrières vont se livrer à une véritable «commotion populaire», digne des siècles d'Ancien Régime. Pendant quelques mois, ces trois forces vont être unies par un anticléricalisme ou, plus précisément, par un anti-jésuitisme acharné. Ensuite, elles poursuivront chacune leur chemin.

Quel résumé des faits peut-on faire ? Tout d'abord, resituons les acteurs et les camps en présence. A droite, les «grandes familles» et quelques familles de notables de moindre importance constituent le camp clérical et conservateur dont la voix officieuse est *Le Nouvelliste de Verviers*. A Verviers, les «exécuteurs des basses œuvres » du projet clérical des «aristocrates» seraient les FF des Ecoles chrétiennes. Mais la «menace cléricale » est aussi représentée par deux acteurs qui ne sont pas directement présents sur le terrain : l'évêque de

Liège, Mgr Van Bommel et la Compagnie de Jésus. Au centre, les libéraux modérés, des libéraux unionistes, certains disent même des «libéraux cléricaux ». Ils sont encore unis par de multiples liens aux familles conservatrices avec lesquelles ils dirigent la ville. Deux de leurs représentants les plus importants sont le bourgmestre Warnotte et l'échevin Edouard (de) Biolley, frère du vicomte (563). Leur courant est théoriquement défendu par le quotidien *L'Industriel*, mais il s'avérera que celui-ci cédera pendant quelque temps à la rage anti-jésuitique au début de la crise (564). A gauche, *Le Journal de Verviers*, d'un libéralisme beaucoup plus dur que celui de son confrère. Le groupe des rédacteurs «exceptionnels» qui constituera la «Potaie» représente vraiment la nouvelle génération du libéralisme verviétois : on n 'y retrouve pas moins de trois futurs bourgmestres. Un indice pour situer socialement les membres de ces trois groupes : si presque tous les chefs des deux premières tendances sont éligibles au Sénat, aucun membre de la Potaie ne l'est. Il s'agit donc de deux strates différentes de la bourgeoisie verviétoise (565).

Les deux facteurs déclencheurs de la violente campagne de la presse libérale furent L'annonce de la possible arrivée des jésuites à Verviers mais aussi la double décision de la Commission des Hospices et du Conseil communal de demander au Supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes du personnel pour reprendre la direction de l'orphelinat de la Providence. Le 21 juin 1844, le Conseil communal avait approuvé par un vote la décision de la Commission des Hospices (566). La campagne de presse débuta le 23. Le refus de cette initiative par l'opinion libérale avancée est très significative. Le Collège échevinal et le Conseil pensaient poursuivre l'ancienne politique unioniste : un vaste champ libre était laissé au clergé et aux congrégations catholiques, les pouvoirs publics abandonnant même à celles-ci des institutions qui seraient mieux tenues et moins coûteuses que précédemment, lorsqu'elles étaient administrées par des laïcs (567). L'attitude des libéraux d'Alost en 1830-1831 étant, on l'a vu, un exemple parfait de ce type de point de vue lors de la passation du collège communal à la Compagnie de Jésus (568). Mais c'est précisément ce genre de position que l'opinion libérale verviétoise ne veut plus tolérer. Par «opinion libérale », il faut d'ailleurs entendre non seulement les radicaux à tendance démocrate mais aussi les tenants d'un courant plus conservateur, plus doctrinaire mais qui était devenu à Verviers très «avancé », anticlérical.

C'est donc à la fois *Le Journal de Verviers* et *L'Industriel* qui ouvrent le feu, fin juin, et qui rivalisent d'agressivité. Pendant deux mois *L'Industriel* semble avoir comme principal souci de ne pas sembler plus modéré que son confrère. Les membres de la «Potaie» utilisent le paravent d'un certain Gilles Potaie, représentant supposé de la classe populaire verviétoise pour produire des articles susceptibles de toucher un vaste public. Dans les colonnes de *L'Industriel*, le journaliste Roger-Claessen s'efforce de suivre le ton de ses confrères du *Journal* (569). La campagne de presse va utiliser les grands classiques de l'anti-jésuitisme : «divulgation» progressive des *Monita Secreta*, illustration des méfaits des jésuites dans les différents pays d'Europe, publication en feuilleton du *Juif errant* d'Eugène Sue. Quelques mois après avoir connu un triomphe dans la presse parisienne, *Le Juif errant* fut, semble-t-il, dévoré par de très nombreux lecteurs verviétois (570). Ceux-ci eurent même 1 'honneur de recevoir une lettre du grand homme, publiée par le *Journal* (571). Mais les journalistes libéraux eurent recours à des procédés plus originaux mais aussi plus discutables. Par exemple, la Potaie fit abondamment appel à la rancœur sociale qui mûrissait dans le cœur de nombreux petits-bourgeois de la ville envers les «aristocrates ». Puisque le fer de lance de l'influence cléricale était en fait Mmes de Biolley et Adolphe Simonis, *Le Journal de Verviers* essaya aussi de se rallier les misogynes en insistant sur le rôle occulte de ces «femmes orgueilleuses» qui ne savaient pas «rester à leur place». Ensuite, utilisant une arme fort contestable mais contre laquelle il est impossible de se défendre, les publicistes libéraux

produisirent de multiples articles où on dénonçait les crimes futurs des jésuites. Que rétorquer à ce procès d'intentions pur et simple ? Enfin et peut-être surtout, la polémique verbale fut remplacée par le passage à l'acte. Pour être plus précis par la menace de «réactions populaires spontanées» adressée à la «coterie rétrograde», puis par des manifestations réelles qui tournèrent presque à l'émeute (572).

Comment le camp conservateur réagit-il face à ces attaques ? Disons globalement qu'il fut submergé par un mouvement de fond de l'opinion publique verviétoise. Outre de multiples articles «défensifs» du *Nouvelliste*, les catholiques se manifestèrent par deux déclarations : le 30 juin, l'ensemble du clergé verviétois demanda à *L'Industriel* de publier une lettre dans laquelle tous les prêtres de la ville affirmaient qu'ils seraient heureux et flattés d 'avoir les jésuites comme confrères et comme collaborateurs. Les tentatives de la presse libérale pour distinguer les noirs suppôts de la Compagnie de Jésus de la «partie saine de notre clergé » étaient réduites ainsi à néant (573). Ce qui entraîna d'ailleurs un mouvement de plus en plus net de distanciation des libéraux par rapport à l'Eglise catholique. La «religion de nos pères» que les «potaïens » évoquait constamment au début concorda de moins en moins avec le catholicisme. Leurs derniers articles de 1845-1846 identifiaient presque exclusivement la «vraie religion » avec la liberté des missions protestantes ou avec le spiritualisme dominant alors la loge des *Philadelphes* (574).

La dernière manifestation de résistance du catholicisme politique eut lieu le 5 septembre1844 lorsque le vicomte de Biolley annonça crânement que les jésuites seraient effectivement bientôt à Verviers. Beaucoup plus discrètement, les familles de Biolley, Simonis et de Grand'Ry avaient fait comprendre aux dirigeants de *L'Industriel* qu'elles trouvaient curieux devoir un journal qu'elles soutenaient de leurs deniers attaquer leurs initiatives et surtout leurs personnes. Depuis la fin du mois d'août, *L'Industriel* se retira de la bataille en cours, ne fit plus aucun commentaire et ne donna des développements du conflit que des nouvelles brèves, neutres et conciliantes (575). Roger-Claessen allait d'ailleurs passer au *Journal* où il alla renforcer la «Potaie » (576).

Le Journal de Verviers poursuivit donc seul ses attaques, il allait triompher, conduire les manifestations de septembre et changer radicalement la configuration politique de Verviers. Devant le défi relevé par le vicomte de Biolley, le 13 septembre, *Le Journal* appela à des «manifestations spontanées»(577). La première de celles-ci eut lieu le 15. Pour les opuscules catholiques, qui ont souvent rapporté les faits, le samedi 14 et la journée du dimanche 15 septembre furent employés à distribuer les pièces de cent sous et les verres de liqueur susceptibles de grossir les troupes de la «manifestation spontanée» (578). L'explication est partielle et partiale puisqu'il faut bien reconnaître que le nombre des manifestants monta jusqu'à 2 ou 3.000 unités soit environ 20% de la population adulte de Verviers.

La première manifestation du 15 fut, de l'avis général, une «émeute en gants jaunes» formée de jeunes hommes appartenant à la petite et à la moyenne bourgeoisie. Plusieurs membres de la «Potaie» payaient de leur personne en conduisant la foule, surtout Henri Mottet, très reconnaissable à son petit chapeau blanc. La journée fut assez pacifique. On cria abondamment devant les demeures des principaux «catholiques politiques », on chanta et on pria devant les crucifix et les madones, en particulier devant la Vierge de la porte des Capucins. Même si les auteurs catholiques soulignent le caractère crypto-maçonnique de prières adressées à «l'Etre suprême», au «Créateur de l'Univers», il n'en reste pas moins vrai qu'une partie importante de la population chrétienne de Verviers priait sincèrement pour que Dieu écartât la menace jésuitique de leurs foyers (579). Cet aspect des manifestations allait

être renforcé les 16 et 17 septembre lorsque la foule fut plus nombreuse et qu'elle compta en son sein des ouvriers en blouse venus d'Ensival, de Hodimont et de Dison.

Au cours de ces deux dernières journées, le mouvement se radicalisa encore : les chansons s'en prirent non seulement aux «grandes familles» mais aussi au roi, des couplets regrettaient que les événements de 1830 n'aient pas abouti au pillage complet des demeures et des fabriques des aristocrates. L'attitude habile de Léon Simonis avait alors calmé la foule des émeutiers. Si le 16 et le 17, les manifestations se terminèrent à nouveau devant la Vierge de la Porte des Capucins, le climat dégénérait. Le17 septembre. la foule était armée de gourdins avec lesquels elle frappait le pavé. La violence symbolique de la démonstration conduisait à la violence réelle : un mannequin représentant un cadavre de jésuite fut brûlé et jeté contre la façade de l'hôtel d'une des «dames patronnesses» ; la voiture de cette dame, heureusement vide, fut bombardée de projectiles ; la porte cochère et les persiennes de l'hôtel de Biolley retentirent des coups de gourdins de la foule. Enfin et surtout, un ouvrier de l'usine Simonis qui avait refusé de crier «à bas les jésuites» fut roué de coups et laissé sur le pavé (580).

Devant cette évolution plus qu'inquiétante, les «modérés» appartenant au Conseil Communal ou aux. grandes familles incriminées allaient orchestrer la capitulation des deux «grandes dames» et de leurs maris. C'est ce que promit le bourgmestre Wamotte dans une proclamation annoncée par les tambours publics dès le 17 au soir. Il comptait en fait sur Edouard Biolley et Armand Simonis pour faire accepter une reddition sans condition à leur famille respective. Dès le 18 septembre, c'était chose faite et une nouvelle proclamation l'annonçait à la population (581).

L'équipe éditoriale du *Journal de Verviers* triomphait ; les mois suivants allaient confirmer cette nouvelle toute puissance qui ne rencontra plus que quelques petites contrariétés. Parmi celles-ci, une décision du gouvernement sanctionnée par le roi aurait pu devenir un revers majeur pour le camp anticlérical mais il allait s'avérer être une étape supplémentaire vers le renversement du rapport de forces à Verviers. Le 5 octobre, le ministre de l'Intérieur Nothomb fit approuver par le roi Léopold la décision d'annuler la délibération du Conseil communal du 17 septembre parce que celle-ci allait à l'encontre des libertés constitutionnelles et de l'ordre public. Nothomb semble avoir répondu aux sollicitations pressantes de Mgr Van Bommel et du nonce Pecci face aux développements de la situation à Verviers (582). Le bourgmestre modéré Charles Warnotte, visiblement dépassé par la situation, sauta sur l'occasion pour démissionner et se retirer purement et simplement de la vie politique. Le camp anticlérical fit rapidement de Warnotte une victime du gouvernement pro-clérical et lui rendit un vibrant hommage. Cinq conseillers communaux se solidarisèrent avec le bourgmestre et démissionnèrent mais avec l'intention de se représenter aux élections partielles qui suivraient. En fait, ces conseillers modérés avaient l'intention de faire approuver par les électeurs verviétois non seulement la décision du 17 septembre mais aussi toute la politique unioniste et conciliatrice des dernières années. Ils allaient trouver sur leur chemin les membres de la «Potaie » (583).

Après cette victoire, le libéralisme avancé se devait de sauver ou tout au moins de protéger autant que faire se pouvait, les acteurs des manifestations des 15, 16 et surtout 17 septembre 1844 qui s'étaient laissés aller à quelques écarts. Défendus par la fine fleur du Barreau de Verviers et de Liège, les 22 accusés ne furent condamnés par le Tribunal de simple police qu'à de très légères peines allant de 13 à 15 francs plus les frais. Il faut bien dire que les faits reprochés n'étaient pas gravissimes. La liste des prévenus comptait un manœuvre et un commis mais aussi une grosse majorité de négociants, d'industriels et de fabricants ainsi qu'un

avocat et un rentier (584).

Autre petit obstacle très provisoire sur la voie triomphale libérale : le bourgmestre faisant fonction, Edouard Biolley avait décidé d'interdire provisoirement les représentations du *Tartufe* de Molière. Mais la volonté maïorale ne résista que huit jours : l'interdiction fut rapportée. Le Grand Théâtre de Verviers, lieu de la sociabilité bourgeoise par excellence, vit le triomphe du *Tartufe*. Au terme de la représentation, le public réclama haut et fort la chanson de Béranger *Les Missionnaires*. Un acteur chanta les couplets et la foule reprit en chœur le refrain. L'atmosphère était extraordinaire, c'est le seul point sur lequel observateurs catholiques et libéraux s'accordent (585).

Les articles de la «Potaie» continuaient à pleuvoir mais face au calme revenu, ils avaient du trouver un nouveau sujet d'intérêt : les élections communales partielles du 21 janvier 1845 destinées à remplacer le bourgmestre et les cinq conseillers démissionnaires ainsi qu'un autre membre décédé. Deux des membres de l'équipe, Herla et Mullendorf, se lancèrent dans - l'arène électorale pour y défendre des. positions avancées. Ils furent élus tous deux et à une très forte majorité. Cette élection partielle ne sera d'ailleurs que la préfiguration de l'élection - communale d'octobre 1845 où quatre membres de la «Potaie» (ou de sa tendance) triomphèrent : François Mullendorf obtenait alors la quasi-unanimité des voix dans le populaire 4ème quartier. En janvier et en octobre, seul le 5ème quartier, le «noble quartier » de la Place Sommeleville et des hôtels aristocratiques avait voté différemment et a maintenu sa confiance à Edouard Biolley (586). Ce dernier représentant des «grandes familles» reconnaîtra d'ailleurs la modification du rapport de forces qui s'est instaurée en démissionnant de son poste de bourgmestre ff. puis du Conseil communal (587). La situation pour les catholiques avait donc acquis un caractère assez apocalyptique.

7. Les jésuites existent, M. Bède les a rencontrés.

Au milieu de cette débâcle politique et sociale des conservateurs, précisément le 22 janvier 1845. le P.Auguste Bellefroid, s.j. décida de faire son entrée à Verviers. Il y avait certainement là une volonté de provocation tranquille après la victoire électorale d ' hommes qui, depuis sept mois, jetaient l'anathème sur la Compagnie de Jésus. Mais, puisque l'annonce de l'ouverture d'une résidence était quasiment officialisée tant par la déclaration du vicomte de Biolley que par celle du clergé verviétois, il n'y avait plus à reculer.

La «politique» du père Bellefroid allait s'appuyer sur deux attitudes : fermeté d'un citoyen libre exerçant ses droits constitutionnels et s'établissant où il veut, calme d'un prêtre modeste qui veut la paix et l'apaisement. La première visite du jésuite fut on ne peut plus classique : il se présenta devant le doyen de Verviers, l'abbé Lovens. S'il faut en croire le premier chroniqueur catholique de ces événements, le doyen Lovens eut une attitude toute différente de l'abbé Descamps, de Mons. Ici, il n'y eut pas d'accueil empressé à l'arrivée de la diligence : le P.Bellefroid alla frapper à la porte de l'abbé Lovens qui fut frappé de stupeur, croyant presque voir un fantôme (588).

Après avoir célébré sa première messe dans la petite chapelle Saint-Lambert, le jésuite entreprit une deuxième démarche plus singulière : il rendit «une visite de bon voisinage» à M. Bède, directeur de l'Ecole industrielle et littéraire, libéral notoire et, selon les sources proches de la Compagnie de Jésus, un instigateur des journées de septembre. Si M. Bède n'était pas membre de la «Potaie» ni membre de la frange radicale du mouvement libéral ; l'arrivée incognito d'un abbé Bellefroid qui, au détour de la conversation, se révéla être un jésuite et

qui remit au directeur éberlué un exemplaire de l'opuscule du P.de Ravignan sur la Compagnie de Jésus fit néanmoins grand bruit en ville. L'épisode est important car les actes du P.Bellefroid pendant les premiers mois de sa présence à Verviers vont commencer à opérer le retournement de l'opinion publique envers les jésuites. Les jésuites ne sont pas septante : il n'y a qu'un prêtre fort courtois, apparemment inoffensif. Les deux ou trois religieux qui vivront à Verviers les années suivantes laisseront cette même impression. La «Potaie» n'y pourra plus rien. Le charme était rompu (589).

Mais cette opinion publique, qui sort des fantasmes créés par les journalistes anticléricaux et qui se moquera déjà des «potaïens» et de la soi-disant «terrible menace jésuite» au cours du carnaval de 1845, représente le «peuple», les couches populaires qu'on a essayé de mobiliser lors des manifestations mais qui ne comptent guère à d'autres moments (590). C'est la population qui ne vote pas. L'électorat censitaire est bien plus enraciné dans une option libérale avancée, résolument hostile à la Compagnie de Jésus.

8. Un bilan globalement négatif pour le camp conservateur.

Le triomphe du camp libéral et radical n'est pas total : la crânerie du P.Bellefroid a «sauvé l'honneur des cléricaux» et, pour la Compagnie de Jésus elle-même, il faut bien remarquer a posteriori que la création de cette petite résidence sera féconde. Les livres anniversaires du collège Saint-François-Xavier discernent d'ailleurs dans la crise de 1844-1845 une victoire finale des jésuites et de leurs amis. *«Si les jésuites voulaient maintenant* [3 mois après] *quitter Verviers*», disent ces travaux-sources, *«on ferait une émeute plus formidable que celle qu'on avait vue pour les repousser »* (591). Cette affirmation traduit bien une réalité vite établie en 1845 : les 70 jésuites monstrueux annoncés ne sont pas aussi nombreux qu'annoncés, ils sont apparemment fort fréquentables et ils font un travail pastoral appréciable et, finalement, apprécié. La classe ouvrière et la petite bourgeoisie qui avaient «bougé » en 1844 ne se laisseront plus entraîner dans ce genre de «grande peur» organisée. Ce n'est pas rien.

Pourtant l'objectivité conduit à reconnaître les vainqueurs et les vaincus. Le centre de gravité de la vie politique verviétoise a brusquement bougé vers la gauche. Les catholiques politiques sont en déroute, les libéraux modérés courent pour éviter d'être trop distancés par leurs collègues radicaux. Le radicalisme va dominer le concert politique de la ville pendant trois ans (592). Le projet de collège que les dames de Biolley et Simonis avaient espéré concrétiser est remis aux calendes grecques, pour ne pas dire annulé. Officiellement, les jésuites n'ont d'amis : les hommes politiques conservateurs ou modérés qui auraient pu favoriser leur développement espèrent trouver dans le libéralisme doctrinaire une planche de salut pour leur carrière plus que menacée. En 1846, le sénateur-vicomte Raymond de Biolley décède ; son héritier, le vicomte Iwan de Biolley, candidat catholique malheureux aux législatives de 1843, passe au libéralisme modéré pour se faire élire conseiller provincial. Pour l'emporter, il devra d'ailleurs se porter candidat dans le canton de Limbourg, plus rural et plus conservateur que celui de Verviers. Il en ira de même pour ses parents et alliés : Armand Simonis, Jules de Grand'Ry ou Edouard Biolley. Ce qui n'empêchera la gauche radicale et les anciens «potaïens» de véritablement snober les représentants des «grandes familles» (593).

La période qui va de 1845 à 1848 sera marqué par quelques incidents. Une semaine après la victoire libérale de janvier mais aussi après l'arrivée du premier jésuite, une grande réunion libérale - les sources catholiques disent plutôt «tenue maçonnique» - rassembla 400 participants venus de Verviers mais aussi du reste du pays. Le but de la réunion était de fêter la victoire et d'enregistrer l'adhésion de nouveaux membres (à *l'Union Constitutionnelle* ou

aux *Philadelphes* ?), mais il fallait aussi prendre des mesures contre l'intrus. La majorité des membres constata que l'interdiction des activités du P.Bellefroid ne serait pas possible sans enfreindre la Constitution. Cependant, vers trois heures du matin, la minorité partisane de l'action directe alla faire voler en éclats les carreaux du jésuite. Par la suite, l'intensité de l'opposition au révérend père baissa : aux pavés succédèrent de «simples» vociférations nocturnes (594). Le carnaval allait même faire passer les rieurs du coté des ennemis de la «Potaie » : un homme travesti parcourait la ville muni d'une sonnette et portant une table sur la tête. A intervalles réguliers, il montait sur sa table, carillonnait et annonçait en wallon la venue des jésuites et la déroute de leurs adversaires (595).

A la fin du mois de mars 1845, la Commission administrative et le Conseil communal votèrent une résolution interdisant l'entrée de l'hôpital civil aux jésuites qui voudraient endoctriner les pensionnaires. Les Sœurs de Notre-Dame qui dirigeaient l'hospice étaient évidemment suspectées d'être les «complices» des jésuites. Edouard Biolley protesta contre cette mesure mais pour la forme et avec si peu de conviction que l'atmosphère de cette période est toute contenue dans ce petit incident. Le P.Bellefroid répliqua par une lettre de protestation arguant du fait que nul ne pouvait interdire aux pensionnaires de faire appel au prêtre ou au ministre du culte de leur choix. Les mandataires communaux furent bien obligés de l'admettre et de préciser que leur interdiction ne visait que l'éventualité où les jésuites auraient voulu s'imposer (596).

Trois mois après l'arrivée du premier jésuite, le calme était cependant revenu. En février, le P. Bellefroid avait reçu le renfort d'un collègue, le P. Joseph Weynand, un Luxembourgeois germanophone. Les deux prêtres étaient très actifs mais ils se cantonnaient soigneusement à l'exercice du culte et à l'administration des sacrements. Les jésuites, comme c'est arrivé souvent furent des confesseurs très recherchés. Ils commencèrent aussi à spécialiser leurs activités : le P. Weynand donnait des instructions en allemand aux membres de cette importante communauté verviétoise, des veillées de prières et des instructions étant organisées dans leur chapelle Saint-Lambert pour les ouvriers, eux aussi fort nombreux dans la région (597). La plus grande partie du clergé verviétois, trois des curés et les quatre vicaires, leur prêtaient un concours actif : le quatrième curé, l'abbé Meunier, de la paroisse Notre-Dame semble avoir été nettement moins enthousiaste à l'idée de collaborer avec les PP. C'est sans doute lui que les membres de la «Potaie» désignaient sous le vocable de «partie saine de notre clergé» : les sources jésuites le qualifiant pour leur part de «janséniste» (598).

Des actions plus suivies et plus profondes comme les retraites et la tenue des Exercices spirituels furent mises en place mais les premières années, elles furent accueillies dans les demeures privées des «personnes honorables » ou elles se tinrent dans des lieux relativement ou très éloigné de Verviers. Le seul groupe de personnes géographiquement proches qui vécurent régulièrement l'expérience des retraites ignatiennes fut le corps professoral du collège de Herve. Les chanoines de Liège, les séminaires de Saint-Trond, Rodes, Wavre ou le collège de Binche étaient nettement plus distants (599).

Enfin au cours de cette période discrète des premières années, le P. Michel Bouchar vint à la résidence pour assumer les fonctions de précepteur des deux jeunes fils du vicomte Raymond de Biolley. Cette fonction, fort rare parmi les jésuites belges de cette époque, montre bien toute l'importance des liens des PP. avec les «grandes familles» et particulièrement les de Biolley. Le passage *pro forma* des hommes politiques de ces familles au libéralisme modéré n'était donc que très relatif. La relance du processus de création d'un collège n'attendait en fait que de meilleures circonstances (600).

9. Une nouvelle recomposition politique (1848-1851).

L'avancée radicale de Verviers avait précédé la progression libérale générale au niveau belge. La fin de l'unionisme, la création du parti et l'adoption du programme «de l'Hôtel de ville de Bruxelles», les victoires électorales, la formation de ministères libéraux homogènes avaient été les étapes d'une évolution majeure de la politique belge dont on trouverait aisément des parallèles dans d'autres pays d'Europe. Mais 1848, l'année des révolutions, arriva. Si la Belgique en général et Verviers en particulier ne connurent pas de troubles majeurs, on sait le malstrom que connut le reste de l'Europe. Les événements européens provoquèrent à Verviers des réactions contrastées : la peur chez certains, l'espoir pour d'autres. La césure entre ces deux attitudes passait au sein du parti libéral verviétois. *L'Union constitutionnelle* qui avait rassemblé les divers courants libéraux depuis 1842 vola en éclats.

Deux nouvelles associations opposées mais se réclamant toutes deux de la même origine libérale virent le jour : la *Société des Droits et des Devoirs de l'Homme* qui vira à gauche vers un progressisme presque socialisant et *Union libérale antirépublicaine* s'efforça de réunir les conservateurs. Dès avant la création de ce mouvement plus droitier, les libéraux modérés entreprirent de mettre un terme à l'influence gauchisante de leurs anciens amis, prélude possible d'un épisode révolutionnaire. Pour garantir leur majorité dans l'électorat censitaire, il leur fallait faire flèche de tout bois et réaliser l'union des conservateurs avec les «catholiques politiques» si méprisés pendant un temps (601).

Le printemps et l'été 1848 furent ceux de l'épuration : les radicaux les plus engagés qui faisaient partie de l'administration et de l'Ecole industrielle furent congédiés. L'ancien groupe de la «Potaie» éclata : certains membres, fidèles à leur option radicale, en subirent les conséquences ; d'autres choisirent le camp conservateur et s'allièrent avec les de Biolley, les Simonis et les de Grand'Ry ; certains «radicaux modérés», louvoyèrent avant de rejoindre la «droite» du parti libéral. Le nouveau groupe dirigeant conservateur affirma sa présence et sa domination par la fondation d'une association politique *l'Union libérale antirépublicaine* et d'un journal quasi homonyme, *L'Union libérale* (602).

Pour les jésuites, cela signifiait que leurs amis des «grandes familles » revenaient au cœur du jeu politique. La puissance financière de ces familles était d'ailleurs indispensable à la nouvelle association et à son quotidien. Cependant tout n'était pas réglé : l'*Union* était très officiellement une association libérale ayant adopté comme programme le document, composé par les libéraux à l'Hôtel de ville de Bruxelles en 1846. Ce n'était certainement pas un gage de soutien déclaré pour les jésuites mais le balancier était reparti, pour les PP., dans le bon sens, il suffisait d'attendre.

L'année 1851 sembla favorable à cet égard : la Belgique revenait vers les conservateurs et, à Verviers, les catholiques politiques rompirent avec leurs alliés libéraux doctrinaires pour reprendre une vie propre. Le scrutin législatif montra néanmoins cette même année que les catholiques se faisaient beaucoup d'illusions sur leur résurrection électorale : Armand Simonis et Jules de Grand'Ry furent sèchement battus à la Chambre même si leur score montrait qu'il existait une minorité substantielle d'électeurs catholiques dans l'arrondissement. Echaudés, dépourvus de toute organisation politique et électorale sérieuse, les catholiques devront attendre très longtemps pour remporter un réel succès : de 1857 à 1870, ils ne présenteront même plus de candidats aux scrutins législatifs (603).

Même pendant les années les plus difficiles, le P. Bellefroid n'avait pas oublié le projet d'ouverture du collège mais, outre le climat politique défavorable, les moyens financiers et humains manquaient manifestement. La tourmente de 1848-1849 oubliée, les forces conservatrices regagnant du terrain en Belgique, la Compagnie de Jésus vit ses effectifs augmenter à nouveau grâce à de plus abondantes entrées au noviciat. Le collège de Mons s'ouvre en 1851, celui de Turnhout peut fonctionner normalement, c'est l'époque de la Convention d'Anvers, de la réorganisation de l'enseignement laïc. Les jésuites peuvent compter sur un climat plus favorable à tous points de vue. Ils font des projets, ils redeviennent plus entreprenants (604).

A Verviers, cela se traduit de deux manières. La résidence déménage en 1849 et s'installe dans un bâtiment plus vaste qui appartenait à l'ancien bourgmestre Warnotte. Mais, surtout, en 1851, les PP. de la résidence vont «se montrer» plus que jamais auparavant et lancer une vaste série de missions. Si l'une ou l'autre localité touchée par la mission des jésuites est encore bien éloignée de «la libérale Verviers», comme c'est le cas pour Bastogne ou pour Mons ; la région verviétoise est cependant au cœur des principales missions de 1850-1851. Malmédy, Dison, Henri-Chapelle, Jéhanster sont visitées cette année-là. Le cas de la très industrielle Dison étant le plus significatif de ce nouveau dynamisme (605).

On est donc entré dans une autre période. Les pressions et les opportunités favorables à l'ouverture d'une école secondaire ignatienne font aussi se multiplier et finalement conduire à l'ouverture du collège Saint-François-Xavier en 1855.

10. La route vers l'ouverture du collège (1851-1855).

Les *litterae annuae* de 1852 parlent du vœu «unanime et violent» de l'évêque et du clergé pour que la Compagnie de Jésus ouvre des classes publiques à Verviers. Ceux de 1854-1855 évoqueront le désir des hommes pieux, entendez les notables catholiques, *«de voir les Nôtres s'occuper de l'instruction chrétienne de la jeunesse »* (606). Conclusion : à partir de 1852, la pression est à nouveau mise sur les jésuites pour qu'ils pensent à ouvrir un collège. En dehors de ce souhait général, certaines personnes bien précises vont permettre la réalisation de ce projet de leur côté, les PP. de Verviers et les autorités. provinciales de Belgique vont mener cette entreprise à terme en tenant compte de tous les enseignements que les précédentes ouvertures d'écoles leur ont apportés depuis 1831.

L'arrivée des jésuites en 1844-1845 avait été voulue par deux types d'acteurs : l'un verviétois, les «grandes familles » ; l'autre liégeois, Mgr Van Bommel. A partir de 1852, le principal moteur de l'ouverture du collège de Verviers sera incontestablement le nouvel évêque de Liège, Mgr de Montpellier. Les sources montrent largement qu'il prendra sur lui de tout organiser : d'une part, en offrant aux jésuites les garanties financières et immobilières qu'ils désiraient ; d'autre part, en obligeant pratiquement les autorités supérieures de la Compagnie à oublier les objections qu'elles formulaient vis-à-vis de l'ouverture d'un nouveau collège (607).

Si Mgr Van Bommel avait été un évêque favorable aux jésuites et, en particulier, à leur enseignement, Mgr de Montpellier passait pour être, aux yeux des anticléricaux, une véritable créature de la Compagnie de Jésus. Ancien élève de Saint-Acheul, très ultramontain, il est effectivement très lié à la Compagnie de Jésus : le P. Général Beckx le désigne dans sa correspondance sous le vocable *«notre cher Monseigneur de Liège»*. Les deux collèges de la Compagnie installés dans son diocèse, Saint-Servais et Saint-François-Xavier, bénéficieront

d'une sollicitude et d'une présence de l'évêque sans doute inégalées dans tout autre diocèse belge (608). Mgr de Montpellier, pour parvenir à un accord permettant l'ouverture d'un collège à Verviers, cherchera à s'entendre avec le P. Frédéric Bossaert. Celui-ci était certainement «le» connaisseur ès affaires liégeoises de la Compagnie mais il est assez curieux d constater que ce jésuite, lorsqu'il négocie avec l'évêque de Liège, n'est ni provincial, ni supérieur de Verviers. Sa présence pendant onze ans comme recteur de Saint-Servais est certainement un gage de sa compétence mais pas de son autorité à conclure des accords à propos d'un collège en devenir (609).

Pour simplifier quelque peu la situation, disons que la fondation du collège de Verviers se réalisera grâce à une négociation triangulaire. L'évêque veut «son» collège (il utilisera très souvent cet adjectif possessif), les jésuites exigent des garanties extrêmement étendues, les «grandes familles» se verront présenter la facture. Le P.Bossaert semble avoir été l'«honnête courtier» qui parvint à concilier ces différents intérêts à aboutir à un résultat (610).

Le premier rapport de celui-ci date du 5 février 1853 et il concerne essentiellement les difficultés à surmonter à Verviers même. Les personnes qui pourraient être offusquées par l'ouverture d'un collège seraient le personnel et la direction de l'Ecole industrielle mais aussi M. Defasse, directeur d'une école catholique ainsi que le curé de Notre-Dame. Pour ne pas heurter de front l'Ecole industrielle, le collège devrait être installé assez loin géographiquement parlant de sa concurrente mais il est sans doute bien optimiste de penser que l'Ecole industrielle se contenterait de cette précaution alors qu'un collège catholique briserait son monopole sur l'enseignement secondaire dans la petite ville de Verviers. Le but du collège était d'ailleurs de pouvoir confier les enfants à d'autres maîtres que ceux de l'Ecole industrielle (611). Celle-ci aurait peur sans être trop ouvertement attaquée.

La missive du P.Bossaert ne précise pas si l'école catholique de M. Defasse est un établissement primaire ou secondaire. Les différents travaux consacrés à Verviers et, notamment, le mémoire de R.Warnotte sur l'enseignement n'en disent pas plus. L'avenir montrera d'ailleurs que le collège Saint-François-Xavier se lancera aussi bien dans l'enseignement primaire que secondaire. Le P.Bossaert veut «garantir la stabilité de l'école de M. Defasse » mais il ne donne pas plus de précisions. Enfin, le curé de Notre-Dame pourrait être froissé de l'installation de l'école des jésuites : en effet, le P. Bossaert prévoit alors d'utiliser la cure de Notre-Dame comme bâtiment du collège ; l'église devenant celle de l'école. Un père du collège, ancien professeur, serait desservant du lieu de culte. Si le curé de Notre-Dame est effectivement le «janséniste» qui refuse de collaborer avec la Compagnie, on comprendra encore mieux pourquoi puisqu'il est menacé de se voir spolié de son église et de sa cure par Mgr de Montpellier et ses amis jésuites. Enfin, dans une remarque un peu énigmatique, le P. Bossaert pense que, grâce au collège des PP., l'évêque de Liège pourra se passer à Verviers *«de ceux que Votre Grandeur n'aime pas d'y appeler»* (clergé séculier qui aurait fondé un collège, autre congrégation ?) (612).

Un deuxième document contenu dans les archives de la Province méridionale va refaire un point de la situation mais surtout préciser les exigences des jésuites par rapport au projet de Verviers. Cette pièce n'est pas datée mais elle est ultérieure par rapport à la lettre de février 1853 : il n'est plus question de la cure de Notre-Dame et ce bâtiment ne sera effectivement jamais utilisé, mais le P.Bossaert parle plutôt d'une extension de l'implantation sur la Place Verte, ce qui sera finalement la solution adoptée. Ce projet d'accord contient d'ailleurs une foule de détails qui seront concrétisés plus tard (613). On n'était donc pas loin d'une issue.

Ce document mérite qu'on s'y arrête longuement. Il porte le titre *de «Projet de fondation d'un collège à Verviers»*. Initialement, le qualificatif d'«industriel» était adjoint au mot collège mais il fut ensuite barré. Le détail est d'importance puisque le collège de Verviers pouvait devenir le deuxième établissement de ce genre dans la province belge des jésuites : l'Institut Saint-lgnace à Anvers venait de s'ouvrir (614). Le détail du document montrera d'ailleurs que c'était bien cela qui était envisagé. Le P.Bossaert commence par un historique du projet : des familles aisées veulent un collège des jésuites depuis dix ans pour instruire religieusement et scientifiquement la jeunesse *«de la classe aisée et de la classe bourgeoise »*. Face à cette demande, les jésuites doivent absolument préciser leur situation difficile: les collèges sont trop nombreux et ils voudraient se défaire de quelques-uns d'entre eux ; les établissements sont endettés, comme celui de Liège ; dans le passé, les collèges ont manqué d'une «fondation» financière et de revenus réguliers. Les expériences malheureuses des collèges précédents ont montré qu'il fallait certainement avoir une «fondation», comme les *Constitutions* l'exigent c'est-à-dire des revenus réguliers et assurés et la propriété pleine et entière des bâtiments. Si l'évêque et les familles verviétoises veulent un collège jésuite, ils devront cette fois en passer par des conditions strictes Elles sont exposées dans un projet de convention en dix points.

« Convention en dix points.

1.La Compagnie s 'engage à établir un collège à Verviers d'instruction moyenne professionnelle, à l'effet de donner aux jeunes gens que les parents confient à leurs soins l'éducation et l'instruction religieuse et scientifique.
2. Il y aura cinq classes distinctes dont une préparatoire. Les cours se donnent en français. Les cours comprendront le français, l'allemand, l'anglais, les mathématiques, la tenue de livres, l'histoire, la géographie, la physique et l'histoire naturelle.
3. La Compagnie peut choisir des professeurs non-jésuites si elle le juge nécessaire.
4. Le Saint Ministère et la confession sont assurés par les jésuites.
5.Les externes paieront une modique rétribution fixée par les PP. pour payer les frais de classe, la distribution des prix et autres dépenses.
6. La Compagnie sera propriétaire du collège et il y aura une fondation annuelle suffisante pour assurer une position sociale convenable au personnel nécessaire au collège.
7. Les bâtiments nécessaires sont un corps de logis pour le personnel, un bâtiment de classes et une église.
8. La maison actuelle [place Verte, 83] *ne saurait suffire, il faudrait au moins la maison attenante.*
9. Si la Compagnie a les deux maisons, elle ferait la construction si elle reçoit encore 150.000 fr.
Il faudrait une fondation avec une rente annuelle de 17.000 fr. : on prévoit 5 PP., 5 professeurs au moins et 5FF. ou domestiques. L'entretien du groupe coûterait 13.000 francs plus 4.000 francs pour l'entretien des bâtiments et contributions.
10. Il faut que tout soit prêt la 1ère année, que tout soit mis sur papier et que la construction des classes et de l'église commence vite» (615).

Si on se réfère à ce qui s'était passé à Gand et à Alost, il n'est plus question ici de transmission à titre plus ou moins précaire d'un séminaire épiscopal ou d'un collège communal, la Compagnie de Jésus sera propriétaire de ses bâtiments. Bruxelles et Mons avaient, entre autres, déjà montré l'exemple à cet égard. Mais la difficile genèse du collège de Mons avait aussi prouvé que la propriété immobilière ne garantissait pas les jésuites du risque de faillite, si des revenus appréciables n'étaient pas assurés. Le nombre d'élèves était tout à

fait aléatoire. En outre, les élèves externes ne «rapportaient» pas grand-chose et les familles des internes étaient souvent sujettes à des caprices de mode et de vanité (616). Comme on le voit ici, la préférence des PP. allait à Verviers à la constitution d'un collège d'externes payant «une rétribution modique» tout juste destinée à couvrir les frais un peu exceptionnels de leur scolarité ; l'essentiel des revenus viendrait d'ailleurs. La Compagnie de Jésus en revenait à ses traditions : les *Constitutions* exigeaient à l'origine une fondation, c'est-à-dire la constitution d'un capital considérable destiné à couvrir tous les frais pendant plusieurs dizaines d'années. Vingt-quatre ans après la réouverture du premier collège à Alost, les jésuites redevenaient conscients de cette exigence.

Globalement, on peut dire que Mgr de Montpellier allait se charger de leur fournir tout ce qu'ils demandaient. L'impulsion décisive viendra au printemps 1855. En janvier, le provincial Willaert tergiversait encore : les hommes et les moyens manquaient, la *« noble famille »* de Biolley était moins intéressée, l'espoir d'une fondation était moins clair. Au début du mois de février, le prélat prit sa plume et écrivit au P. Franckeville. Ses arguments en faveur du collège de Verviers étaient habituels mais son ton ne l'était pas : disons qu'il était aussi furibond que comminatoire, le «cher Mgr de Liège» ne supportait plus qu'on le fasse lanterner depuis deux ans. Les choses devaient bouger et puisqu'on estimait que son influence n'était pas suffisante, l'évêque de Liège fit intervenir le nonce. Fin du mois, le socius du provincial, le P. le Grelle annonçait l'ouverture d'un «petit» collège en octobre, dix jésuites y seraient affectés, le P. Gilliodts en serait le supérieur mais il fallait acheter une maison et être assuré d'une fondation. La balle repassait dans le camp de Mgr. Le Général consentit à sanctionner les initiatives du provincial en lui demandant cependant de ne pas annoncer trop officiellement l'ouverture d'un collège ; la création d'une école supplémentaire, qu'il ne désirait pas, et de classes industrielles, qu'il abhorrait, n'était certainement pas facile à admettre pour le P. Beckx. (617).

Le bulletin de victoire de l'évêque arriva en mai 1855 : la fondation était assurée (618). Les sommes considérables qui devaient permettre achat, reconstruction et frais de fonctionnement allaient être données par les «grandes familles», pour être plus exact par un membre des «grandes familles» : la vicomtesse Laure de Biolley. La promesse écrite de don faite aux jésuites fut confirmée par un engagement signé en présence de l'évêque de Liège, le 27 décembre 1855.En avril1856, la vicomtesse légua à l'évêque de Liège les 400.000 francs qui devaient être versés au collège en annuités et de manière indirecte. Enfin, le 1er juin 1856, 1es 20 obligations de 20.000 francs furent effectivement émises par Mme de Biolley (619). Qui était cette personne et comment aida-t-elle exactement le collège en devenir ?

Laure de Biolley avait épousé en 1847 son cousin germain, le vicomte Iwan de Biolley, fils aîné et héritier du sénateur-vicomte Raymond dont il a été abondamment question plus haut. Vu le discrédit dont les «aristocrates» furent l'objet un temps, Iwan de Biolley ne put pleinement reprendre la succession politique de son père : il dut se rallier aux libéraux modérés et «antirépublicains» de 1848 à 1851, et il n'entra pas non plus au Sénat, se contentant d'être élu conseiller provincial de Limbourg de 1848 à sa mort. Depuis 1851, avec les autres «catholiques politiques», il avait cependant rompu avec ses alliés libéraux. et il pouvait espérer devenir un des chefs de file d'un parti conservateur revigoré. Mais il meurt en 1854, à 35 ans à peine. Laure de Biolley est donc une jeune veuve éplorée de 26 ans, doublement éprouvée par la vie puisqu'elle a perdu en quelques mois son mari et sa fille unique. Ses relations privilégiées avec Mgr de Montpellier, ses dons au collège de Verviers et à d'autres maisons de la Compagnie montrent bien son orientation très religieuse. Celle-ci la conduira à entrer à la fin de sa vie dans l'ordre de la Visitation (620).

En supposant que Laure de Biolley ait gardé les mêmes revenus que son mari (100.000 francs par an), la fondation de 400.000 francs qu'elle a bien voulu accorder aux jésuites la priva donc de quatre ans de ses revenus (621). Mais elle ajouta d'autres dons à cette somme déjà monumentale : pour couvrir les frais d'ouverture du collège, les 20.000 francs de rente prévus furent augmentés de 10.000 francs en 1855 et de 30.000 francs en 1856 et 1857. En 1855, 1856 et 1857,130.000 francs furent donnés pour «achat de bâtiments». En outre, à partir de 1858, une pension alimentaire fut versée au collège : elle était de 20.000 francs à l'origine mais elle devait diminuer de 1.000 francs chaque année. Au total donc, pour le seul collège de Verviers, Mme de Biolley versa la somme colossale de 821.300 francs. Grâce à un tel pactole, la maison de Verviers put adopter une politique financière, immobilière mais aussi pédagogique audacieuse. Mgr de Montpellier n'oubliera pas de rappeler que les jésuites n'ont obtenu de telles conditions nulle part ailleurs en Belgique (622).

11. Le succès foudroyant du curieux collège Saint-François-Xavier (1855-1865).

Une fois la situation assurée au point de vue financier, les opérations immobilières se précipitèrent. Le 30 juillet 1855, un groupe de quatre jésuites (les PP le Grelle, Degrelle, De Decker et Gonthyn) acheta un ensemble de terrains et d'immeubles aux héritiers de l'ancien bourgmestre David. Leur fondé de pouvoir était le P.Louis-Bruno Gilliodts, lui-même «camouflé» par le notaire Jean-Nicolas Baltus, de Sart. Il est à noter que cette opération fut réalisée par le fils d'un banquier brugeois (Gilliodts), les autres acheteurs «officiels» des propriétés étant eux-mêmes fils de banquier (Gonthyn), d'armateur (le Grelle) ou de négociant (Degrelle). Cette habitude de l'argent et des affaires n'est sans doute pas pour rien dans le choix de ces «propriétaires». Quelques semaines plus tard, le 17 août, le même groupe de jésuites achète deux maisons à la *Caisse Hypothécaire,* de Bruxelles. Ces deux immeubles sont beaucoup plus «visibles» que les précédents parce qu'ils sont situés sur la Place Verte et parce qu'ils sont mitoyens de l'immeuble déjà occupé par les jésuites. Les numéros 83, 85 et 87, Place Verte constitueront dans un premier temps le cœur du collège Saint-François-Xavier (623).

Si l'on se réfère à l'exiguïté des terrains qu'occupaient alors les jésuites de Gand ou de Bruxelles, par exemple, les PP de Verviers ont pu se constituer dès le départ un vaste ensemble foncier touchant, d'une part, le cœur de la cité mais conduisant aussi, d'autre part, jusqu'aux confins de la campagne. Ces zones vertes, quasi rurales, seront assez vite rejointes par l'urbanisation de Verviers mais cela constituera une aubaine financière pour les jésuites de la ville (624). La manne financière dont ils jouissaient explique évidemment beaucoup de choses.

Tableau des propriétés des jésuites verviétois en 1859 (625)	
TYPE DE BIEN IMMOBILIER ET LOCALISATION	**SUPERFICIE**
Une maison (83, Place Verte)	33 ares
Une maison et une maison double (85 et 87, Place Verte)	7 ares
Deux maisons et une prairie (rue Manguay, 77 et 79)	1 hectare 30 ares
Un verger (rue Manguay)	50 ares
Trois prairies (chemin des Minières)	2 hectares 77 ares
Total des biens immobiliers	4 hectares 97 ares
Dépenses consenties pour ces achats	113.500 francs

Les *Litterae annuae* de 1854-1855 se réjouissent de ces achats pour deux raisons : *« Les Nôtres ont agi avec discrétion. Se rappelant 1845, ils ont acheté 4 hectares 97 ares bien situés dans la partie médiane de la ville mais un peu hors de toute l'agitation de la cité. Les adversaires n'ont pas réagi. Les malveillants se sont tus et leurs journaux n'ont rien révélé jusqu'aux premiers jours de septembre. Ils se sont alors empressés auprès de nombreux parents des élèves du futur collège pour empêcher les inscriptions »* (626). La discrétion des «malveillants» ne devait étonner qu'à moitié les jésuites, car, si on s'intéresse aux personnes à qui ils eurent affaire lors de leurs achats immobiliers, on découvre de très étonnants partenaires... Si le 83 de la Place Verte avait été acheté quelques années auparavant aux héritiers de l'ancien bourgmestre Warnotte, il ne faut sans doute y voir qu'un hasard. Warnotte était d'ailleurs un de ces libéraux modérés unionistes voire «cléricaux», avec lesquels les jésuites n'eurent guère d'ennuis dans les années 1830 et 1840 (627). Mais le cas de la famille David, à laquelle les jésuites achètent les biens de la rue Manguay et du chemin des Minières, est déjà assez différent : le bourgmestre David était certainement attaché à la religion catholique et à l'ordre social, mais il n'en représenta pas moins, de son vivant, le rattachisme pro-français et pro-républicain puis une première forme de libéralisme anticlérical (628). Le représentant de la famille David dans ces transactions incarnait quant à lui le présent du parti libéral : le notaire Fléchet était en effet un des fondateurs de l'Association libérale de Verviers et du journal *L'Union libérale*, il venait d'être élu conseiller communal et il allait être, de 1856 à 1887, conseiller provincial du canton de Verviers (629). Mais le plus étonnant concerne l'achat des deux maisons de la PlaceVerte car le représentant de la *Caisse Hypothécaire* n'est autre que le notaire Closset, le membre le plus éminent de la «Potaie», affilié de la loge des *Philadelphes* et député libéral de Verviers depuis 1852 (630). Avec de tels personnages financièrement intéressés dans les transactions des PP., il n'est donc pas surprenant que le secret ait été bien gardé. Mais faut-il parler de succès ou de consensus tacite ? Garde-t-on vraiment secret l'ouverture d'un collège qui rassemblera quand même 60 élèves lors de son inauguration et qui sera donc connu d'une cinquantaine de familles dès avant son ouverture ?

Quelle justification et quel projet pédagogique et social les jésuites veulent-ils donner à ce collège bien pourvu en argent et en terrains ? L'ouverture d'un collège se justifiait, selon les jésuites, *«parce que la population de la Ville et de la région augmente considérablement et continuera à augmenter. Les industries sont nombreuses et florissantes ». «Les hommes pieux désiraient que les Nôtres s'occupent de l'instruction chrétienne de la jeunesse. C'était un vœu cher à Mgr Van Bommel et Mgr de Montpellier y est encore plus attaché. Il écrivait au plus noble citoyen de la ville*[Armand Simonis ?] *que l'œuvre la plus chère à son cœur qu'il voulait voir accomplir était la création d'un bon collège qui sauverait la jeunesse du mal... »* (631). La population qui progresse et les industries florissantes ne sont pas que des closes de style : on sait que le P.Bossaert était prêt à signer une convention d'ouverture de collège uniquement professionnel. La tradition de la Compagnie de Jésus et l'insistance de la «classe aisée» et de Mgr conduisirent à la modification de ce projet initial : il y aurait aussi des classes latines à Verviers.

Mais le choix pédagogique fait à Verviers produira l'école jésuite la plus «démocratique» que nous ayons rencontrée jusqu'ici. Certes une section latine, réclamée par Mgr de Montpellier à partir du moment où la fondation de Biolley a été obtenue par ses soins, existera bel et bien mais elle sera talonnée voire dépassée par une section professionnelle florissante, une section primaire complète et nombreuse dont les élèves n'accéderont pas forcément à l'enseignement secondaire. Le collège n'aura pas de pensionnat la quasi-totalité de ses élèves seront des externes dont le minerval demandera un sacrifice financier abordable même par les parents de la petite bourgeoisie. La petite minorité de demi-pensionnaires sera constituée

d'élèves de milieux plus fortunés mais aussi de campagnards ne pouvant matériellement pas rentrer chez eux à midi. Les demi-pensionnaires ne dépasseront d'ailleurs. qu'exceptionnellement la barre des 20% des effectifs scolaires (632).

Population scolaire du collège Saint-François-Xavier (1855-1870) : externes et demi-pensionnaires ; classes préparatoires, professionnelles et latines ; rhétoriques et cours professionnels supérieurs.

Année	Population scolaire totale	Externes	Demi-pensionnaires	Préparatoires	Latines	Professionnelles	Classes de rhétorique	Classes de professionnelle supérieure
1855-56	60	60	0	60	0	0	0	0
1856-57	83	83	0	26	20	32	0	0
1857-58	79	79	0	28	22	28	0	0
1858-59	91	91	0	42	39	49	0	0
1859-60	134	134	0	84	53	52	0	0
1860-61	189	164	25	68	66	68	0	0
1861-62	202	176	26	118	69	73	0	0
1862-63	260	242	18	116	75	65	4	5
1863-64	256	238	18	116	58	56	3	5
1864-65	245	221	14	123	59	63	6	4
1865-66	236	226	10	100	67	76	5	5
1866-67	242	235	7	113	71	84	5	7
1867-68	330	302	28	116	78	90	0	9
1868-69	341	306	35	136	109	95	5	5
1869-70	340	301	39	140	112	74	8	8
1870-71	336	299	37	155	111	73	7	6

Quels résultats le collège des jésuites de Verviers parvint-il à enregistrer endéans les dix premières années de son existence ? Il faut pour répondre à cette question dresser deux colonnes comparant le positif et le négatif. Dans la colonne du positif, il faut placer l'expansion remarquable du nombre d'élèves : de 60 élèves en 1855, les effectifs grimperont en dix ans jusqu'aux alentours de 250 unités. Le collège comptera alors trois sections complètes : la section latine, la section professionnelle et la section préparatoire, l'école ayant développé parallèlement ces trois pistes. Ultérieurement, le collège franchira la barre des 300 élèves en 1867 et celle des 400 unités vers 1875. Il ne sera donc jamais question de fermeture pour un collège richement doté et fréquenté par une abondante population. Dès l'ouverture de l'établissement, le P. Gilliodts soulignait l'expansion rapide de la ville et de ses activités industrielles, une grande agglomération urbaine allait se créer avec l'intégration de Dison, d'Ensival et d'Hodimont : *« ...on construit de nouvelles rues tous les jours »*, écrivait-il. Les bâtiments et l'équipement scolaire des jésuites vont d'ailleurs suivi cette tendance. (633).

Après avoir logé un an dans les petits locaux de la rue du collège, près de la chapelle Saint-Lambert, les classes préparatoires purent rejoindre la Place Verte où des locaux avaient été aménagés pour accueillir aussi la 1ère classe latine (classe grammaire inférieure seconde) et la 1ère année professionnelle (cours inférieur de commerce)(634). A partir de 1857, on ne parle plus d'aménagements mais de véritables campagnes de construction. Les jésuites construisent leurs classes sur l'arrière de leurs terrains, laissant sur la Place Verte les logements de la communauté. En 1857, les architectes Pluymackers et Lejear construisent l'aile sud des bâtiments scolaires : 8 classes (de 8m50 sur 5m50 et 5m de hauteur), une cour de récréation et une grande salle de distribution des prix (7m50 de hauteur sous plafond). Une grande fut alors transformée en chapelle de 29m de long sur 9m de large. En 1860-1861, c'est le tour de l'aile

nord avec le bureau du préfet, les laboratoires et les collections de physique et de chimie ainsi que la chapelle des congrégations. Au début des années 1870, viendra le tour de la construction du logement de la communauté et de l'église du Sacré-Cœur (635). Pour agrandir l'église d'une travée et lui procurer un vaste parvis, les jésuites achèteront le terrain et l'usine incendiée qui appartenait à M. Constant Beerblock, et ce, pour la bagatelle de 100.000 francs (636). La possibilité de constructions aussi systématique n'est pas donnée à tous les collèges d'alors. Tout cela est rendu possible par les rentrées régulières et substantielles en provenance de Mme de Biolley mais aussi par une série d'autres arrangements financiers sur lesquels nous reviendrons.

Dans la colonne «négatif», on aurait tendance à ranger les réactions hostiles du monde libéral et laïque face au développement des initiatives des jésuites. Cependant, les sources proches de la Compagnie de Jésus parlent avec une telle délectation de ces «épreuves» qu'on en vient presque à douter du caractère négatif de ces événements. Le monde libéral en général et l'Ecole industrielle et littéraire en particulier savaient-ils qu'ils avaient été «trahis» par deux membres éminents de leur camp financièrement intéressés par les achats des jésuites ? L'Ecole industrielle n'était pas, on l'a vu plus haut, dans un état de santé éblouissant quand une terrible concurrence vint s'abattre sur elle. Les effectifs plongèrent et mirent ensuite plus de sept ans à retrouver leur niveau de 1854 (637). Les «partisans» de l'Ecole industrielle et littéraire tentèrent dès septembre 1855 de freiner les inscriptions à Saint-François-Xavier et, pendant plusieurs années, ils poursuivirent leur œuvre. Les *Litterae annuae* de 1857 sont les plus explicites à ce sujet *: «cette année, les adversaires tentèrent de détourner les jeunes du collège en disant que ceux-ci étaient instruits pour embrasser l'état ecclésiastique et qu'ils seraient de toute façon exclus des emplois publics. Le collège littéraire de la ville exempta ses élèves du minerval»* (638). Il faudra attendre 1858-1859 pour que ce type d'informations disparaissent des *Litterae annuae* verviétoises. Ces tentatives furent vaines, le succès de Saint-François-Xavier ne se démentit pas et, en 1863, les effectifs du collège dépassèrent pour la première fois ceux de l'Ecole industrielle et littéraire.

Effectifs scolaires totaux de l'Ecole industrielle et littéraire de Verviers et du collège Saint-François-Xavier (1855-1867).

Année	Ecole industrielle et littéraire	Collège Saint-François-Xavier	Année	Ecole industrielle et littéraire	Collège Saint-François-Xavier
1854-55	223	0	1860-61	223	189
1855-56	200	60	1861-62	231	202
1856-57	182	83	1862-63	253	260
1857-58	199	79	1863-64		256
1858-59	204	91	1865-66		245
1859-60	205	134	1866-67		268

A cette guérilla scolaire vinrent s'adjoindre les conséquences de la «grande politique» nationale : en mai-juin 1857, les effets du vote de la «loi des couvents» se firent sentir à Verviers. Si on place Verviers sur une échelle d'intensité par rapport aux autres villes belges rencontrées, on peut dire qu'à cet égard Verviers se situe bien dans la «moyenne» wallonne : les manifestations sous les fenêtres des pères ont été sérieuses pendant trois jours (639). Alors que le collège d'Alost était épargné par les manifestants libéraux, et Saint-Stanislas de Mons était menacé de destruction pure et simple, Verviers connut des manifestations «relativement modérées». Le 30 mai, vers 11h30, la jeunesse aisée manifesta pendant 20 minutes aux cris d'*« A bas les jésuites, à bas les couvents ! »*, deux carreaux furent brisés. Le dimanche 31 mai, vers 10h15, la police locale se sentant impuissante devant la foule demanda le secours de

la gendarmerie qui chargea à coups de plat de sabre : il y eut un blessé et 15 carreaux brisés. Le 1er juin, suite à un grand déploiement policier, il y eut «seulement» deux carreaux brisés. La situation semble donc avoir été comparable à celle de Bruxelles où les vitres des jésuites volèrent toutes en éclats et où l'évolution de la situation aurait pu être plus dangereuse sans la prompte intervention du bourgmestre et de la police. L'année suivante (1857-1858 pour les *Litterae annuae*) vit à Verviers une prolongation du climat anti-jésuite que ne connurent pas vraiment les autres villes belges : *«les ennemis frémissent, ils tentent d'écarter les élèves et de répandre des rumeurs ; pendant trois mois pleins, une foule plébéienne excitée a lancé des brocards stupides, des cris et des chansons. Elles s'acharnait sur les jésuites... mais les Nôtres ont méprisé tout cela et le collège en a émergé plus glorieux »* (640). L'année 1858-1859 verra le retour au calme et il faudra longtemps avant que de telles traces d'hostilité soient encore rapportées par les chroniques jésuites. Fondamentalement, les jésuites notent que leur popularité s'améliore peu à peu, que les messes dans leur chapelle sont plus fréquentées et qu'ils ont plus de confessants (641).

Pour résister aux critiques, aux rumeurs et aux manœuvres de ses adversaires, le collège de Verviers put compter sur le soutien indéfectible de Mgr de Montpellier. Le prélat sera présent à la distribution des prix de 1858 alors que le «*collegium inchoatum*» est encore loin d'avoir produit sa première rhétorique. Il y prononça un discours dithyrambique louant l'art, la prononciation et la tenue des déclamants mais surtout en félicitant les *«familles qui avaient placé leurs enfants sous la férule religieuse des pères»*, et il parla plusieurs fois de «son»collège : *«le collège est le fleuron de cette ville et de la Patrie»*. En 1859, Mgr de Montpellier fut remplacé par le vicaire général Jacquemotte. L'évêque reviendra lui-même en 1862 pour «soutenir» la séance d'Exercices littéraires des 3ème et 4ème Cours de Commerce et en 1863, pour présider une nouvelle fois la distribution des prix (642).

Si le fait de surmonter les épreuves imposées par l'adversaire a un coté certainement exaltant, d'autres éléments sont certainement beaucoup plus négatifs. Paradoxalement, les points les plus préoccupants des premières années de Saint-François-Xavier sont la résultante des choix opérés par les jésuites. L'école ne devait pas retirer beaucoup d'argent de ses élèves, elle était donc socialement très ouverte, elle allait en payer les conséquences. La petite bourgeoisie fournissait une part appréciable des effectifs du collège. Cette catégorie sociale offrait à ses enfants «un peu» d'école secondaire mais souvent elle ne pouvait ou ne voulait pas mener à terme leurs six années. Pendant longtemps les classes terminales furent purement et simplement rachitiques : de 3 à 6 élèves en moyenne (643).

Une fois parvenus au terme de leurs humanités, les fils de la petite bourgeoisie mais aussi ceux de la riche classe marchande et industrielle n'étaient pas souvent incités à poursuivre des études supérieures et universitaires qui les auraient «extraits» de l'usine ou du commerce paternels. Les sources jésuites signalent, certaines années, qu'aucun rhétoricien ne s'est orienté vers l'université ! De même, ce milieu «mercantile», «utilitariste» n'était pas le terrain le plus fécond pour susciter les vocations ecclésiastiques auxquelles les sources de la Compagnie de Jésus étaient traditionnellement attentives (644).

Le problème de Saint-François-Xavier n'était donc pas de lutter pour sa survie en gonflant ses effectifs mais d'essayer de ressembler autant que possible à ce qu'était un collège jésuite «normal» en Belgique et dans le monde au XIXè s. Comment obtenir des rhétoriques et des professionnelles supérieures suffisamment peuplées. ? Comment faire passer à un nombre suffisant d'élèves le concours d'élève universitaire, premier pas vers des études supérieures ? Comment obtenir un nombre honorable de vocations ecclésiastiques face aux pépinières

qu'étaient les collèges flamands ? (645) Dans cet ordre d'idées, certains responsables jésuites rangeront dans les aspects négatifs des conséquences parfaitement logiques des choix initiaux du collège Saint-François-Xavier.

L'institut, qui devait initialement être un «collège industriel», reniera finalement sa vocation en supprimant sa section «Modernes» en 1918. L'album du centenaire de 1955 décrit cette section moderne comme un «secteur ingrat», *«dès IIIème Moderne, c'était la dispersion. Il ne restait dans les deux classes supérieures que quelques rares «rari nantes». Plusieurs fois même, la 1ère Moderne fut supprimée faute d'élèves»* (646). Les chiffres montrent au contraire que, pendant au moins 20 ans, les effectifs des professionnelles dépassèrent ceux des classes latines jusque et y compris dans les classes terminales. (647). Mais ce jugement ne traduit-il pas une tendance du corps professoral et des responsables administratifs jésuites à vouloir considérer tout enseignement des humanités privé de latin et de grec comme une impossibilité ou une monstruosité ? Dès lors, cette section professionnelle florissante n'était-elle pas condamnée à devenir peu à peu «le dépotoir où on descend quand on n'est pas capable» ? Consciemment ou inconsciemment, les jésuites poussèrent la section latine pour rétablir ce qui, pour eux, était la logique et l'ordre des choses. Les «conservateurs», défenseurs de cette vision des choses, eurent finalement le dernier mot à Verviers mais les professionnelles résistèrent pendant une longue période à cette valorisation à tout prix des humanités classiques.

A Verviers comme ailleurs, la présence d'importantes sections professionnelle et primaire entraîna l'apparition d'un autre phénomène négatif aux yeux des jésuites pédagogiquement «traditionalistes» : la plupart des classes professionnelles et préparatoires devaient être confiées à des maîtres laïcs. Ceux-ci, associés aux professeurs de dessin, de musique, de langues allaient former la majorité du corps professoral beaucoup plus tôt que dans d'autres collèges (646). Outre la dépense qu'entraînaient les salaires de ces professeurs, la discipline et l'atmosphère chrétienne de l'école allaient-elles être suffisamment maintenues avec un corps professoral aussi laïcisé ? Le «mal nécessaire» que certains voyaient dans la présence d'un certain nombre de professeurs laïcs fut sèchement réduit en 1904 lorsque les instituteurs laïcs furent remplacés par des frères maristes. *«Le collège et les familles de nos élèves* [en] *sont redevables au Père Léon Motet et au Père Assenmacher »*, dit l'album-anniversaire de 1955 (649).

Ces «problèmes» étaient finalement liés à l'image que les responsables jésuites voulaient avoir de leur propre collège mais une difficulté beaucoup plus réelle allait se présenter pour garantir le statut légal du collège face à ses adversaires. Accessoirement, la question de la vie matérielle de l'école allait se poser, une fois que les rentrées providentielles en provenant de Mme de Biolley allaient se tarir.

12. La *«Société civile par actions Collège Saint-François-Xavier»* (1859).

Les PP. de Verviers avaient clairement posé leurs conditions avant d'ouvrir leur école secondaire. N'hésitons pas à le dire : le collège de Verviers était une institution riche, bien équipée et parée pour tous les types d'agrandissement qui pourraient être envisagés. Les expériences difficiles qu'avaient connues d'autres collèges allaient également servir pour donner à l'école un statut juridique solide.

Les premiers achats avaient été faits par un groupe de quatre acheteurs plus ou moins dissimulés par un fondé de pouvoir, lui-même représenté par un notaire. Cela pouvait durer un

temps, le collège balbutiant pouvait s'en contenter et peut-être eut-il été plus facile de liquider une institution qui n'avait pas fait ses preuves et qui n'était qu'une propriété privée. Mais à partir du moment où le *collegium inchoatum* se stabilisait, voyait sa survie assurée et pouvait espérer voir sortir sa première rhétorique, il devait nécessaire de lui donner une forme plus visible au point de vue juridique et qui permettait de donner un cadre légal à ses activités présentes et à venir.

La solution wallonne et bruxelloise à ce problème constant pour les collèges des jésuites semble avoir été de recourir à la formule de la société civile, les collèges de Gand et d'Alost choisissant lorsqu'ils furent émancipés de la tutelle communale ou épiscopale, de rester des propriétés privées de particuliers, jésuites ou parents de jésuites intimement liés entre eux, pour éviter toute «mauvaise surprise» à la Compagnie de Jésus (650).

Le 2 décembre 1859, Me Van Mons, notaire à Ixelles, enregistra l'acte de fondation de la *Société civile par actions Collège Saint-François-Xavier* dont le siège social était sis à Verviers, 83, Place Verte. Les sept fondateurs étaient pour une part les «propriétaires» des immeubles acquis en 1855 : Edouard le Grelle, Auguste Gonthijn, Jean De Decker, Edouard Degrelle. Venaient s'y joindre le P. Jean-François Goffinet, économe de Notre-Dame-de-la-Paix, à Namur, et surtout deux PP. verviétois : le recteur Philippe De Maeyer et Edouard Van der Hofstadt. L'actif de la société comprenait les immeubles du collège, son mobilier ainsi que 75.000 francs en numéraire théoriquement apportés par les PP. De Maeyer et Van der Hofstadt (651).

L'acte notarial traduit aussi la passation de pouvoirs à la nouvelle équipe dirigeante de Verviers puisque le recteur (De Maeyer et ses successeurs) aura seul 8 actions de la société contre 7 pour tous les autres membres (il y aura 57 actions au total). Mais, surtout le recteur devient directeur-gérant chargé de la direction de l'école, de la rédaction du prospectus et du programme des études ; il est aussi en charge de l'engagement du personnel et il serait responsable en justice. Le préfet des études, le P. Charles-Louis Van de Voorde, devient vice-gérant et le P. Van der Hofstadt, caissier-secrétaire. Toutes les fonctions actives sont donc dévolues aux «Verviétois».

La société civile s'entoure de précautions : le décès ou la déconfiture d'un membre n'entraînera pas la fin de la société, des clauses sont prévues dans ces cas-là pour que les autres membres puissent acheter les actions menacées. Plus positivement, l'acte prévoit à peu près tous les développements possibles de l'institution scolaire : outre les classes d'humanités et les cours professionnels, est évoquée une section de philosophie qui n'existera jamais. A coté de l'externat, on pourrait ouvrir un hypothétique internat (la possibilité d'en ouvrir un sera examinée en 1880) (652). Des gymnases, des cabinets de physique et d'histoire naturelle, des bibliothèques, des «musées» scientifiques ou littéraires pourraient être créés. Des fermes, des jardins, des maisons de campagne pourraient être légitimement achetés par les PP. pour accueillir des pensionnaires. De même, toutes les productions intellectuelles des jésuites sont couvertes par l'objet social : ouvrages littéraires, classiques, scientifiques ou philosophiques, manuels de piété ou livres religieux. Reste à citer le but officiel de la société civile : faire des bénéfices. ... La congrégation religieuse, pour assurer un avenir paisible à son école doit en passer par les fourches caudines de la société capitaliste.

Tout est donc sauf ? Pas complètement La fiction juridique peut être brisée par des tribunaux, la situation politique belge peut tourner à l'aigre et engendrer des difficultés semblables à celles qu'ont connues les jésuites français ou espagnols. Dans ce cas-là, les

efforts des jésuites et de leurs amis verviétois, pour ne pas dire de leur amie, ne doivent pas être détruits complètement. Peu de temps après une convention sera donc négociée par le P. Bossaert pour que l'Evêché de Liège puisse récupérer l'argent, les promesses de dons, les terrains et les bâtiments en cas de fuite des jésuites hors de Belgique ou, à tout le moins, d'interdiction d'enseigner. Envisageant vraiment des développements très lointains et très hypothétiques, le P.Bossaert y ajoutera une clause prévoyant la restitution desdits biens en cas de retour de la Compagnie de Jésus (653).

Bardée de protections et de garanties, le collège de Verviers, ou plutôt la société civile qui l'incarne, va se comporter comme une vraie société commerciale et, il faut le dire, avec un certain sens des affaires. Retenons tout d'abord une pratique assez commune pour les collèges de la Compagnie de Jésus : solliciter des prêts auprès d'institutions bancaires «amies» et auprès de particuliers. Les archives de la Province méridionale ont gardé la trace de 455.000 francs de prêts enregistrés devant notaire (654). Outre la *Banque Liégeoise et Caisse d'Epargne*, présidée par le frère du P.Bellefroid, on trouve parmi les prêteurs une dizaine de bourgeois et d'aristocrates issus de l'arrondissement de Verviers mais aussi de la région - gantoise. Les taux pratiqués (de 3,25 à 5%) semblent indiquer que des institutions comme la société civile des jésuites offraient un intérêt plus substantiel que ce que proposaient les Etats ou les institutions financières. Signe assez clair de la pratique très commerciale qui s'est instituée entre les jésuites et leurs créanciers, il ne sera jamais question de réduction de l'intérêt ou du capital à rembourser pour des raisons «religieuses». Chose qui s'était pourtant pratiquée dans les années 1830-1840, notamment au profit du collège et du pensionnat de Bruxelles (655).

Deuxième initiative financière assez classique : l'achat d'immeubles. Les prêts évoqués plus haut ont bien évidemment un rapport avec ces acquisitions. Après la constitution de la société civile deux achats interviendront : l'achat d'une grange, rue Manguay, en 1868 mais surtout l'acquisition pour la somme rondelette de 100.000 francs de l'usine incendiée de M. Constant Beerblock en 1872. A l'inverse, lorsque les maisons de la Place Verte ne serviront plus à rien, elles seront vendues à des bourgeois verviétois (656).

La gestion du collège de Gand avait déjà permis de rencontrer des jésuites actifs sur le marché boursier. Ceux de Verviers le sont aussi, leur portefeuille doit d'ailleurs être - considérable puisqu'en 1878 un document évoque le chiffre de 20.500 francs de revenus annuels. En prenant l'hypothèse très favorable d'un intérêt de 5% sur le capital, un rapide calcul situe l'importance de celui-ci à hauteur de 410.000 francs. Les revenus du portefeuille couvrent alors le déficit structurel de fonctionnement de l'établissement (15.000 francs) mais les emprunts contractés doivent alors être remboursés par des ventes de terrains (657). Il s'agit des immeubles de la Place Verte mais aussi de la liquidation progressive de la très importante participation que possèdent les jésuites dans une société immobilière verviétoise.

Les pères, sous le couvert de la *Société civile Collège Saint-François-Xavier*, sont effectivement impliqués dans de très importantes opérations foncières. En 1870, leurs propriétés intéresseront au plus haut point les dirigeants d'une autre société civile. La ville continue à se développer, les parcelles rurales de la rue Manguay et du Chemin des Minières sont rattrapées par l'urbanisation de Verviers. Certaines grosses fortunes de la ville songent alors à créer un nouveau quartier en lotissant des prairies et en y construisant des nouvelles habitations. Or, pour y parvenir. il faut y inclure une partie des propriétés des jésuites. Ceux-ci sont approchés et, le 3 août 1870, l'assemblée générale de la *Société civile Collège Saint-François-Xavier* marque son accord pour participer en tant qu'actionnaires aux activités de la

Société civile Immobilière de Verviers. Pour prix d'une partie de leurs terrains, les jésuites se voient attribuer 248 actions. de L*'Immobilière de Verviers*. Ils deviennent alors partenaires de la fine fleur de la bourgeoisie industrielle de la région aussi bien catholique, comme Jules de Grand'Ry, que libérale, comme la famille Peltzer ou Henri-Georges Lieutenant (658).

Comme la Compagnie de Jésus n'a pas pour vocation première de spéculer sur les terrains, les jésuites utiliseront cette plus-value foncière pour financer d'autres investissements immobiliers comme la construction de la nouvelle maison des PP. et surtout de l'église du Sacré-Cœur. Des actes notariés gardent la trace de ventes, de 1871 à 1876, de parts de *l'Immobilière verviétoise* à divers épargnants de Verviers et des environs, les deux plus gros acheteurs étant sans conteste Sydonie-Catherine Grandjean, propriétaire-rentière à Verviers (104 parts achetées) et Victor Renkin-Hauzeur, propriétaire (83 parts). Apparemment, en 1876, les jésuites ne possédaient plus que 40 parts sur les 248 reçues au départ. Mais il ne semble pas que d'autres ventes aient été faites : dès lors les PP. sont-ils restés définitivement actionnaires de *l'Immobilière de Verviers* ? (659)

Conclusion.

Une fois fondée la *Société civile Collège Saint-François-Xavier* en 1859, l'histoire de la fondation de l'école aurait pu s'arrêter là. Jusque dans les années 1920, la forme juridique de l'école ne sera plus modifiée. L'institution des jésuites est bien dotée en terrains, en immeubles, en rentrées financières ; les élèves sont sans cesse plus nombreux ; les activités scolaires et pastorales des PP. sont finalement relativement bien acceptées par les Verviétois. Détail significatif : en 1876, le Conseil communal débaptisa la vieille ruelle Manguay pour lui donner le nom actuel de «rue de Rome», *«dénomination qui convenait mieux à une aussi belle rue»* comme le dira le rapporteur du projet (660). Ceci montre deux choses : on voit tout d'abord que les jésuites de Verviers, contrairement à leurs confrères d'autres villes, sont bien installés dans une belle artère mais aussi que le Conseil communal à majorité libérale choisit un nom tout à fait approprié mais nullement péjoratif pour ce bastion de l'ultramontanisme. On est loin de la montoise «rue des Dominicains» qui sera rebaptisée au début du XXè s. par la coalition socialo-libérale «rue Francisco Ferrer» pour dénoncer les «assassins jésuites de l'illustre pédagogue» (661).

L 'histoire du succès du collège de Verviers sera complète si on précise que les défauts inhérents au profil «démocratique» de l'école furent corrigés. Les *Litterae annuae* du collège précisèrent assez vite que les élèves, presque tous externes, étaient néanmoins pour la plupart «de très honnête condition»(662). La classe de rhétorique, squelettique les premières années, atteignit pour la première fois le chiffre de 10 élèves en 1876 et celui de 20 unités en 1901. - Les premières années du XXè s. connurent des rhétoriques aux effectifs honnêtes fluctuant entre 15 et 25 élèves (663). Parallèlement, la classe de 1ère professionnelle suivait exactement le chemin inverse ; mais n'était-ce pas un résultat recherché, consciemment ou inconsciemment ? Le devenir scolaire et professionnel des Anciens «s'arrangea» lui aussi : les rhétoriciens de Saint-François-Xavier se mirent en effet à fournir un bon nombre de membres des professions libérales, du patronat textile verviétois et du clergé de la province de Liège. Autre source de réconfort, dès 1874, un jésuite qui ne travaille pas à Saint-François-Xavier signale qu'*« à Verviers, le collège d'externes est à l'origine de la diffusion de l'influence catholique dans l'arrondissement »*. Nous y reviendrons dans un autre chapitre (664).

Chapitre II : LA GESTION DU PERSONNEL.

INTRODUCTION.

En ce début du XXIè s., bien des collèges belges de la Compagnie de Jésus ont été confiés à des directions laïques et la présence des jésuites y est devenue presque symbolique. Il semble donc paradoxal d'étudier la «gestion du personnel» des instituts du XIXè s. en utilisant un terme de notre temps pour approcher une réalité qui était radicalement différente. Cependant, ce choc des différences est peut-être spécialement riche pour mesurer l'évolution d'institutions qui, en 170 ans, n'ont pas connu de rupture dans leur fonctionnement et qui occupent souvent les mêmes bâtiments qu'au XIXè s. Il nous semble que la «gestion du personnel» au XIXè s. avait des exigences impérieuses qui expliquent bien des aspects de la pédagogie et du projet d'école qui étaient mis en œuvre à cette époque. Et ce collège ignatien, qui semble être une institution éminemment traditionnelle, laissera apparaître des réalités vraiment étranges pour le professeur laïc comme pour le père jésuite enseignant de notre temps. Mais, aujourd'hui, dans les collèges dont le Pouvoir Organisateur est toujours dirigé par la Compagnie de Jésus, n'en va-t-il de même avec une autre gestion du personnel, une pédagogie et un projet d'école profondément influencés par les nécessités du temps ?

De plus, sans rechercher volontairement la comparaison anachronique, il apparaît que les différences n'occupent pas tout l'espace du débat. Les problèmes auxquels sont confrontées les écoles secondaires d'hier et d'aujourd'hui connaissent des constantes. On peut même avancer que ce passage du relais entre religieux et laïcs, qui est maintenant presque complètement achevé, a commencé il y a 150 ans et qu'en 1914, il était déjà largement entamé. A la veille de la Première Guerre, aucun jésuite n'aurait osé envisager un pareil «sacrilège» et aucun professeur laïc n'aurait même osé le penser, mais les chiffres montreront que les tendances statistiques étaient déjà très nettes, même si le discours pédagogique et institutionnel qui allait reconnaître cette réalité ne serait seulement pris en compte que 40 ou 50 ans plus tard.

1. Les sources et les travaux

Le travail de recherche dans ce domaine particulier est relativement aisé, du moins en ce qui concerne les membres de la Compagnie de Jésus. Il s'appuie fondamentalement sur trois sources. Pour savoir qui sont les jésuites au moment de leur entrée dans la Compagnie, on peut s'appuyer sur les *Album novitiorum* que possèdent les Archives de la Province belge septentrionale à Heverlee (1). Si le novice a fourni tous les renseignements qui lui étaient demandés, *l'Album* reprendra le lieu et la date de naissance, les noms des pères et mères de l'impétrant, la profession du père, son niveau de fortune, les études antérieures du novice, les langues qu'il maîtrise plus ou moins bien.

Pour suivre ensuite le parcours des jésuites (jusqu'à leur décès, s'ils restent dans la Compagnie), les *Catalogus* de la Province belge (alors unitaire) sont d'un grand secours : on y détaille année par année les fonctions exactes de chaque membre et l'on peut découvrir très précisément comment chaque Maison utilisait les talents de ses religieux puisque le document est organisé selon une logique géographique (par ordre alphabétique des résidences et collèges) (2).

Ces informations sont enfin récapitulées et parfois complétées par des notices nécrologiques plus ou moins fournies. Beaucoup de celles-ci étaient publiées dans les *Précis Historiques*, tant que ceux-ci restèrent une revue d'information et de culture générales de la Province belge de la Compagnie de Jésus. Ensuite, c'est à dire après 1890, les *Précis Historiques* devinrent une revue missionnaire et il faudra dès lors recourir à d'autres sources pour trouver des notices nécrologiques complètes (3).

Les informations concernant les maîtres laïcs sont beaucoup plus difficiles à trouver. Les archives gardent ainsi une trace de toute la distance qui pouvait exister entre membre de la Compagnie de Jésus et employé de la Compagnie de Jésus. Les *Catalogus* n'évoquent, au mieux, que le nombre de ces professeurs laïcs. On en sait un peu plus dans les *Listes des élèves par classe* où apparaissent les noms de ces personnes et parfois leurs adresses. Les livres comptables relèvent à peu près complètement ce qu'ils coûtent mais aussi ce que, à divers titres, la direction retient sur leurs salaires. Les cahiers de consulte de certains collèges ont assez souvent discuté des maîtres laïcs ; dans d'autres établissements, le sujet sera beaucoup moins traité. Mais pour obtenir des renseignements un peu moins superficiels, il faut souvent attendre la publication de revues d'Anciens, dans les années 1890-1900 (4). En effet, ceux-ci pratiquent moins la ségrégation entre leurs anciens maîtres : si les professeurs jésuites sont encensés comme il convient lors de leurs jubilés ou lors de leur décès, les laïcs reçoivent un hommage presqu'aussi appuyé de la part des Anciens (5). Pour le reste, c'est un kaléidoscope de sources documentaires partielles : mémoires, livres-anniversaires de collèges, travaux historiques où les maîtres laïcs réapparaissent à un titre «non-scolaire» (histoire locale, répertoire de presse, histoire politique) (6). Ces manques sont évidemment regrettables, surtout si on se rappelle que ces professeurs furent en fait des pionniers dont les successeurs ont aujourd'hui repris en main la quasi-totalité des collèges belges de la Compagnie.

Le présent travail n'est heureusement pas totalement innovateur dans le domaine de l'analyse du personnel jésuite belge au XIXè s. Certains «classiques» déjà évoqués précédemment ont consciencieusement relevé tous les noms et toutes les fonctions des jésuites mais aussi des professeurs laïcs de certains établissements. C'est particulièrement vrai pour l'abbé De Brouwer et le collège d'Alost (7). Ailleurs, les livres-anniversaires ont été plus ou moins loin dans le relevé des noms des responsables des collèges et, parfois, des professeurs. Certains PP. y ont l'honneur d'une notice biographique (8). Cependant, il faut surtout rappeler que le P. Pierre Hupez a consacré son mémoire de licence à une facette importante de ce chapitre, à savoir la personnalité des jésuites belges au moment de leur recrutement (9). Il conviendra de rappeler quels sont les principaux enseignements de ce travail, notamment en ce qui concerne les origines sociales et géographiques des novices ou leurs études antérieures.

A partir de l'étude du P. Hupez et de l'article plus limité que nous avions consacré aux jésuites du collège Saint-Michel, il conviendra de rebondir avec d'autres questions portant plus particulièrement sur la «gestion du personnel» qui fait l'objet de ce chapitre (10). Ces questions apparaîtront peut-être plus clairement en rappelant quelles étaient les fonctions d'un collège et les fonctions dans un collège.

2. Les fonctions dans l'école

La «Maison» ignatienne comprend tout d'abord une petite équipe qui gérera tous les aspects de la vie du collège. Le recteur dirigera de près ou de loin toutes les activités scolaires

ou non-scolaires de la vie de l'institution. Le père ministre sera responsable de la gestion matérielle du collège. Le procurateur a une fonction moins importante que celle du ministre : les achats de la maison. Le collège en tant qu'école sera en outre dirigé par un ou deux préfets : préfet des études et/ou préfet de discipline (11).

Il est sans doute intéressant de se poser la question de savoir qui sont, sociologiquement parlant, les membres de ce groupe dirigeant (recteur, ministre, procurateur, préfets) (12). Leur niveau social d'origine est-il en moyenne plus élevé que celui du «jésuite de base» ? Quel pourcentage de jésuites peut espérer faire partie de ce groupe dirigeant ? La Compagnie de Jésus pratiqua-t-elle dans ses établissements d'enseignement l'inculturation que l'on cite souvent à son propos ou, au contraire, a-t-elle favorisé l'acculturation des membres de la société qui était en contact avec les écoles de la Compagnie ? En Belgique, cela signifie en particulier la possible concentration de responsables jésuites wallons, flamands ou bruxellois dans leur région d'origine, voire dans leur ville d'origine.

Outre ces «dirigeants», le collège compte encore d'autres membres. Ceux-ci se partagent en trois types d'activités : les tâches scolaires, le travail apostolique et les activités matérielles domestiques. Si ces dernières sont exercées par un certain nombre de Frères, souvent aidés par des domestiques purement laïcs, peut-être est-il plus fondamental de distinguer dans quelle proportion le personnel est réparti entre le travail pastoral et le travail scolaire (en se souvenant que les classes des jésuites ont d'abord et avant tout un objectif missionnaire) ? Est-il fondé de penser qu'un collège consacrera l'essentiel de ses forces à l'enseignement ? Si certains religieux cumulent dans leur *status* les deux types d'activité, les *catalogus* permettent cependant d'effectuer le plus souvent le tri.

Une fois établi le chiffre des jésuites consacrés à l'enseignement (les responsables administratifs «généralistes» étant rattachés d'office au groupe scolaire), il conviendra de distinguer qui sont les professeurs et les surveillants.

3. La formation du jésuite

Il faut ici rappeler qu'au XIXè s., tout jésuite belge en formation «tâtera» plusieurs fois de l'enseignement. Après deux ans de noviciat pendant lesquels le candidat-jésuite se consacrait à l'étude des vertus religieuses, le novice prononcera ses premiers vœux et deviendra un scolastique. Celui-ci complétera ensuite sa formation philologique (latin-grec-français) au cours de deux ans de juvénat ou de rhétorique. Il est ensuite envoyé pendant un, deux ou trois ans dans un collège. Plusieurs périodes d'enseignement ou de surveillance dans un collège entrecouperont encore sa formation religieuse. Les autorités romaines de l'ordre hésiteront dès le début entre les impératifs de formation des scolastiques et la stabilité relative qui doit être assurée au corps professoral. Finalement, celle-ci sera privilégiée parce qu'elle correspond à l'intérêt des élèves. (12bis) Il n'est pas aisé d'établir une norme stricte car l'urgence plus ou moins grande des besoins de la Compagnie en terme de personnel enseignant entraînera des variations des périodes de présence dans les collèges allant du simple au triple. Disons que sa formation philosophique et sa formation théologique seront interrompues plus ou moins longtemps par des «stages» dans les collèges. De même, sa troisième année de probation (Tiers-An) sera peut-être postposée par un nouvel intermède scolaire. Normalement, le scolastique «monte» peu à peu : ses premières expériences sont cantonnées à la surveillance et à l'enseignement dans les classes de grammaire inférieure (seconde et première) ; il devient ensuite professeur de grammaire moyenne ou supérieure ; il sera peut-être, avant son Troisième An, professeur de poésie ou de rhétorique. Il faut dire que

le scolastique deviendra progressivement plus qualifié car il aura reçu tout au long de sa formation de nouveaux cours de latin, de grec, de français, d'histoire ou de géographie (13).

Si la province belge de la Compagnie de Jésus parvenait à maintenir ou à accroître le niveau des entrées dans son noviciat, elle pouvait donc être assurée d'une base relativement stable de scolastiques-professeurs. Une fois les derniers vœux prononcés, le jésuite étant devenu un père profès ou père aux quatre vœux, certains quitteront définitivement l'enseignement, tandis que d'autres y resteront attachés jusqu'à un âge très avancé. A côté des scolastiques, il y aura donc des Pères enseignants. Il est évidemment essentiel de savoir dans quelles proportions les professeurs et les surveillants jésuites seront des scolastiques ou des Pères. En effet, l'état de scolastique entraîne ipso facto deux conséquences importantes : le scolastique n'a pas une grande expérience pédagogique (au départ, il n'en a même pas du tout) et «il ne fait que passer» puisqu'en étendant au maximum son séjour dans un collège, ses supérieurs ne pourront ne l'y maintenir que trois ans. Plus le personnel scolastique sera nombreux, plus la mobilité des enseignants sera grande.

Faut-il cependant considérer que la nomination de Pères profès comme professeurs est la garantie d'un corps professoral (ou d'une partie du corps professoral) stable et qualifié ? En moyenne, combien de temps ces Pères aux quatre vœux resteront-ils en fonction dans le même collège ? Sont-ils définitivement des «professionnels de l'enseignement» ? Autant de questions à adresser aux collèges des jésuites aussi longtemps que ceux-ci garderont la complète maîtrise des classes.

Mais ces questions devront être reconsidérées d'un point de vue nouveau lorsqu'un nouveau groupe d'acteurs commencera à prendre de l'importance dans les collèges : les maîtres laïcs. Quel poids ces «visiteurs»- ils n'habitent pas le collège – auront-ils dans le corps professoral ? Que viennent-ils y faire ? Pourquoi les a-t-on appelés ? Quel est leur statut ? Quelles sont leurs qualifications ? Peut-on définir l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, celle que les jésuites ont d'eux, celle que les élèves et les parents leur donnent ? Les réponsesà ces questions seront peut-être difficiles à construire mais il est important de tenter de le faire puisqu'on se trouve confronté à la genèse d'un groupe qui ne cessera pas de prendre de l'importance dans les collèges.

I. ENSEIGNANTS ET NON-ENSEIGNANTS, JESUITES ET LAÏCS.

Cette partie de chapitre devra répondre à trois questions simples mais fondamentales pour estimer le travail d'un collège de la Compagnie de Jésus dans la Belgique du XIXè s. Quelle proportion de ses forces l'école consacre-t-elle à l'enseignement ? A l'intérieur de ce «groupe scolaire», quelle sont les parts respectives des responsables administratifs, des professeurs et des surveillants ? Et enfin, quels sont les pourcentages de pères profès, de scolastiques et de laïcs parmi les professeurs (14) ? La situation évoluant sans cesse, il faudra aussi déterminer si il y a des tendances claires qui se dessinent au fil des décennies.

Les catalogues de la Province permettent de répondre très complètement à ces questions (15). Cependant, l'organisation de cette source de renseignements oblige à adopter une unité de classement un peu particulière. En effet, les catalogues fournissent l'indication précise des fonctions des membres de la Compagnie de Jésus pour chaque maison. Pour les collèges d'enseignement secondaire apparaît aussi la mention du nombre de maîtres laïcs à partir des

années 1850. On se trouve donc devant des indications de «tâches annuelles» : on peut ainsi calculer qui se consacre à l'enseignement et qui exerce d'autres fonctions. On peut aussi distinguer Pères, Frères, Scolastiques et professeurs laïcs. Mais ces classements devront se baser sur l'unité de base de «tâche annuelle». Le nombre de celles-ci sera d'ailleurs très élevé et permettra des calculs assez affinés.

PERSONNEL JESUITE ET LAÏC DES COLLEGES (1831-1914).
ENSEMBLE DES COLLEGES

DATES	Nombre total de tâches	Tâches d'enseignement	Pères	Scolastiques	Laïcs	Frères Maristes	Autres tâches
1830-39	297 =100%	**167 (56,3%)**	108 64,8%	60 35,2%	0	0	**130 (43,7%)** **soit 83P (27,8%)** **+47F (15,9%)**
1840-49	681 (+129%) =100%	**341 (50,2%)**	210 61,6%	131 38,4%	0	0	**340 (49,8%)** **soit 187P (27,4%)** **+153F (22,4%)**
1850-59	1121 (+64,6%) =100%	**557 (49,7%)**	258 46,3%	243 43,6%	56 10,1%	0	**563 (50,3%)** **soit 350P (31,2%)** **+ 213F (19%)**
1860-69	1717 (+53,2%) =100%	**927 (54 %)**	282 30,4%	468 50,4%	177 19,1%	0	**667 (46%)** **soit 353P (24,3%)** **+314F (21,6%)**
1870-79	1841 (+7,2%) =100%	**850 (46,2%)**	391 46%	336 39,5%	270 31,8%	0	**844 (53,8%)** **soit 457P (24,8%)** **+387F (21%)**
1880-89	2027 (+10,1%) =100%	**1183 (58,4%)**	402 34%	396 33,4%	385 32,5%	0	**832 (41,6%)** **soit 485P (23,9%)** **+347F (17,1%)**
1890-99	2021 (-0,3%) = 100%	**1216 (60,2%)**	398 32,7%	434 35,7%	384 31,6%	0	**805 (39,8 %)** **soit 501P (24,8%)** **+304F (15%)**
1900-09*	2202 (+8,9%)= 100%	**1317 (59,8%)**	374 28,4%	490 37,2%	453 34,4%	21 (1,6%)	**813 (40,2%)** **soit 533P (24,2%)** **+280F (12,7%)**
1910-14	990= 100%	**629 (63,5%)**	224 35,6%	154 24,5%	228 36,3%	23 (3,7%)	**359 (36,5%)** **soit 223P(22,5%)** **+136F (14%)**

PP= Pères S= Scholastique F=Frère FM = Frère Mariste
NB: les scholastiques non-professeurs ou non-surveillants sont signalés comme tels
UNITE DE BASE DES CALCULS = TACHE ANNUELLE (par exemple, une charge annuelle de professeur, de surveillant, de préfet).* à partir de 1905, ancien et nouveau collège Saint-Michel.

Ce premier tableau conduit à faire plusieurs commentaires. Les premières 40 années voient une progression très impressionnante des effectifs des collèges qui sont grosso modo multipliés par six. Ce n'est donc qu'au terme de cette période que l'on pourra considérer la phase de lancement des collèges comme terminée. Par la suite, l'augmentation ne sera plus que de 17% avant que l'ouverture du nouveau collège Saint-Michel d'Etterbeek ne vienne relancer nettement le niveau des effectifs.

Le deuxième enseignement qui ressort nettement de ce comptage est la grande stabilité de proportions existant entre l'ensemble des tâches liées à l'enseignement et les «autres tâches». Celles-ci, rappelons-le, constituent un ensemble assez hétéroclite de besognes matérielles d'entretien et de ravitaillement exercées par des Frères et de charges d'*operarii* (en français, des «hommes d'œuvre» voués aux travaux pastoraux de prédication et de «missions intérieures»). On peut affirmer que de 1831 à 1879, la moitié des adultes qui travaillent dans

Le noviciat de la province belge fut installé en 1837 dans l'ancienne abbaye norbertine de Tronchiennes (Drongen), près de Gand.

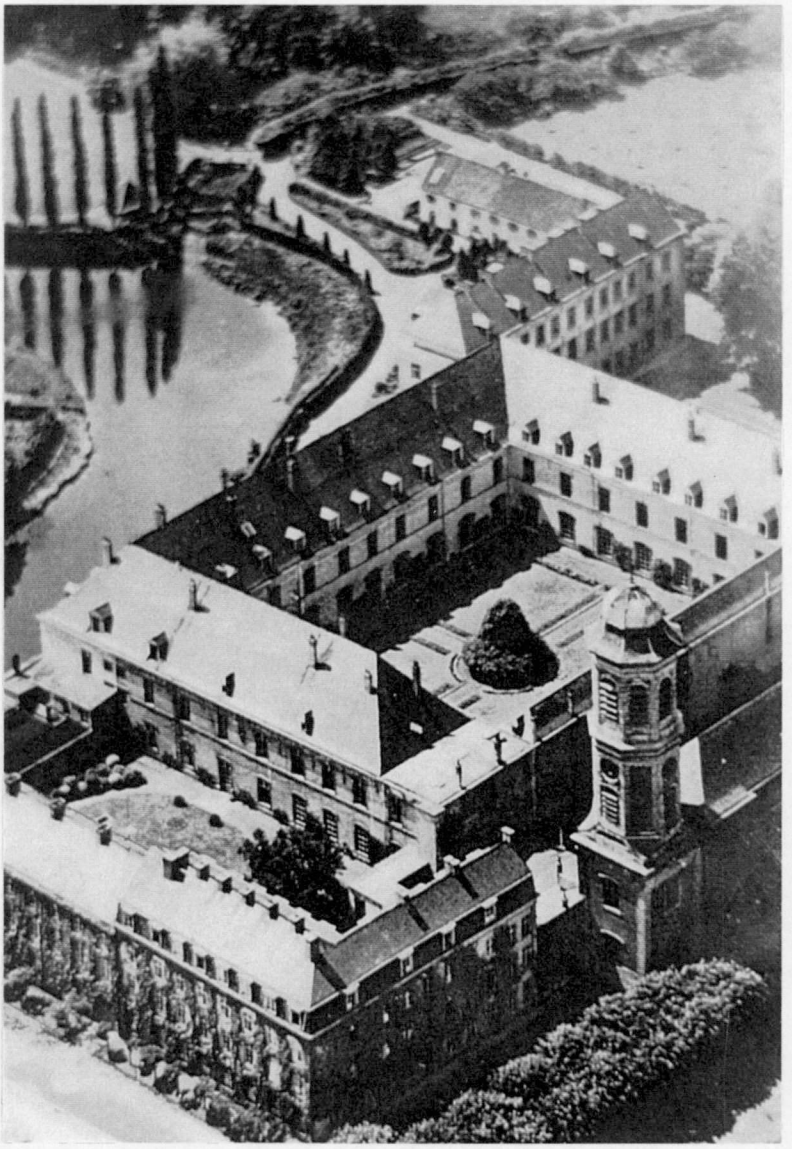

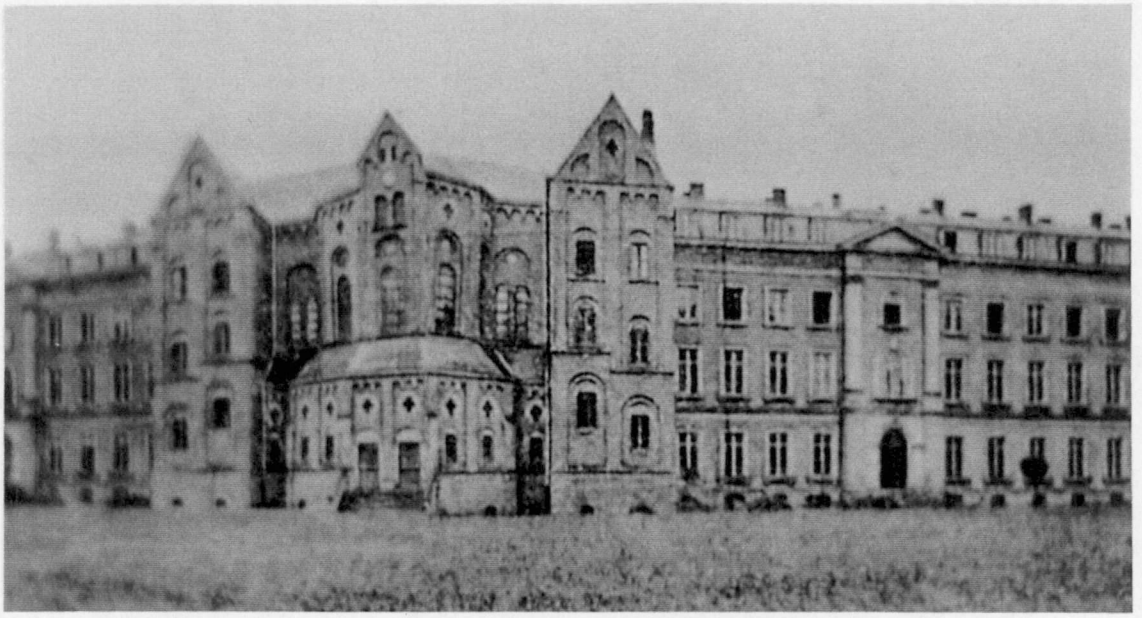

Devant le nombre croissant d'entrées dans la Compagnie de Jésus, un second noviciat fut installé en 1872, à Arlon.

les collèges sont voués à la bonne marche de l'école. De 1880 à 1914, la proportion grimpe très lentement pour atteindre ou légèrement dépasser les 60%. Les *operarii* et les *oratores* représentent un quart des effectifs, presqu'en permanence. Le reste, entre 15 et 20%, représentent les tâches des Frères (16).

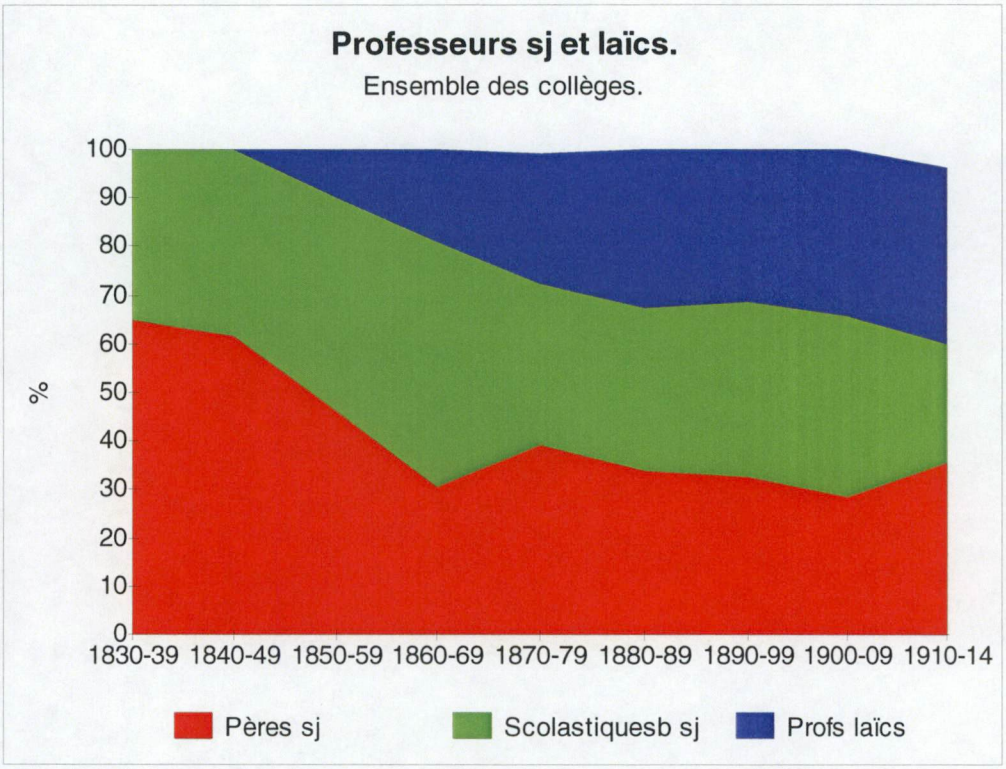

A l'opposé, au sein des institutions scolaires abritées par les collèges, la répartition du personnel selon les statuts de Père profès, de scolastique et de professeur laïc est beaucoup moins stable. En ce concerne les Pères et les scolastiques, l'évolution de l'importance de leurs groupes respectifs n'est pas linéaire.

De 1831 à 1870, la part des scolastiques augmente constamment jusqu'à représenter une majorité absolue du corps professoral (et des responsables administratifs scolaires). Les pères ne représentent plus qu'une minorité de 30%. Cette minorité contrôle évidemment les postes administratifs majeurs ainsi que la classe de rhétorique et «règne» sur une masse de scolastiques et de professeurs laïcs, deux fois plus nombreuse que les Pères. Il y a ensuite un sursaut : la part des Pères remonte à 46% (en 1870-1879) et celle des scolastiques baisse d'autant. Mais la diminution de la proportion de profès présents dans les écoles reprend par la suite et atteint un minimum historique en 1900-1909. A la veille de la Guerre, les Pères voient à nouveau leur nombre légèrement augmenter. En ce qui concerne les scolastiques, le sommet atteint en 1860-1869 ne sera jamais plus égalé, la tendance dominante les conduit à représenter grosso modo un bon tiers des effectifs de 1870 à 1909 et finalement un quart de ceux-ci en 1910-1914.

Le groupe des professeurs laïcs se constitue modestement vers 1850 et sa part croît sans discontinuer jusqu'en 1914. A ce moment, les laïcs sont devenus numériquement les plus nombreux. Il ne s'agit encore que d'une majorité relative mais cette constatation arithmétique est cependant inattendue avant la Première Guerre mondiale. Au début du XXè s. apparaît par ailleurs une nouvelle catégorie de professeurs : les Frères Maristes du collège de Verviers. Ceux-ci ont été appelés clairement pour écarter du corps professoral les instituteurs laïcs (17).

Cette inversion de tendance dans la cité lainière ne permet cependant pas d'enrayer la progression globale des maîtres laïcs dans l'ensemble statistique constitué par les cinq collèges.

REPARTITION DES TACHES « SCOLAIRES » (Collèges d'Alost, Bruxelles, Gand, Mons et Verviers).

	PROFESSEURS	PREFETS et SURVEILLANTS	PROFESSEURS JESUITES (PP et Scolastiques)	PROFESSEURS LAÏCS
1830-39	113 (67,7%)	54 (32,3%)	113 (100%)	0
1840-49	243 (71,2%)	98 (28,8%)	163 (100%)	0
1850-59	360 (64,7%)	154 (35,3%)	337 (93,6%)	23 (6,4%)
1860-69	636 (68,6%)	291 (31,4%)	459 (72,2%)	177 (27,8%)
1870-79	688 (68,8%)	312 (31,2%)	418 (60,8%)	270 (39,2%)
1880-89	855 (72,3%)	328 (27,7%)	440 (51,5%)	415 (48,5%)
1890-99	867 (71,3%)	349 (28,7%)	452 (53,1%)	415 (47,9%)
1900-09	968 (73,5%)	349 (26,5%)	459 (47,4%) +21FM (2,2%)	488 (50,4%)
1910-13	476 (75,7%)	153 (24,3%)	225 (47,3%) +23FM (4,8%)	228 (47,9%)

La répartition du personnel «scolaire» entre le métier d'enseignant au sens strict et les tâches de surveillance et d'administration présente une tendance très stable et très constante : les professeurs représentaient plus ou moins 2/3 du personnel scolaire vers 1830-1840 mais leur groupe grossit proportionnellement pour atteindre grosso modo les ¾ en 1914. A l'inverse, en 80 ans, les préfets et surveillants «reculent en bon ordre» : de 35% des effectifs en 1850-59, ils régressent pour ne plus représenter que 24% des adultes occupés dans les écoles des jésuites en 1910-13. Mais cette séparation entre enseignement et surveillance permet surtout d'observer que la progression des laïcs est encore plus spectaculaire une fois que l'on a mis de côté les fonctions de surveillance pour lesquelles les jésuites n'ont presque pas recouru aux services des laïcs à cette époque. En fait, dès 1880, ils représentent presque la majorité des professeurs. Les 50% seront dépassés en 1900-1909 et le petit recul des dernières années précédant la Première Guerre mondiale n'est du qu'à la suppression du groupe des instituteurs verviétois déjà évoquée plus haut.

Cette particularité verviétoise conduit à se demander si la répartition des tâches scolaires entre les différents groupes présente d'autres différences notables entre les collèges. Ceux-ci n'ont pas tout à fait les mêmes besoins puisque les professeurs laïcs ne sont pas employés dans n'importe quel poste. A l'origine, les laïcs donnent les cours facultatifs et payants «d'arts d'agrément» : escrime, équitation, calligraphie, maintien, dessin, musique, etc. L'ouverture de classes primaires «pures», c'est-à-dire ne jouant plus aucun rôle dans l'initiation au latin comme la dernière année primaire, conduira à l'engagement d'instituteurs. Les sections professionnelles seront aux mains des laïcs à l'exception de la dernière année presque toujours donnée par un jésuite. Enfin, pour certains cours spéciaux (langues, mathématiques supérieures, répétition pour des concours d'entrée), on aura parfois recours à des professeurs laïcs. Le cours de gymnastique, d'abord rangé dans les arts d'agrément, deviendra ensuite obligatoire et sera évidemment donné par un laïc (18).

Si les professeurs d'arts d'agrément et de gymnastique seront présents dans tous les collèges, il n'en va pas de même pour les professeurs des sections professionnelles puisque celles-ci ne sont pas ouvertes partout ni durant toute la période étudiée. De même, les instituteurs seront plus ou moins nombreux en fonction du nombre de classes primaires organisées dans les collèges : cela va d'une classe de dernière année primaire (parfois confiée à un laïc) à une section préparatoire complète et dont certaines classes sont souvent dédoublées au vu du nombre élevé d'élèves présents (19).

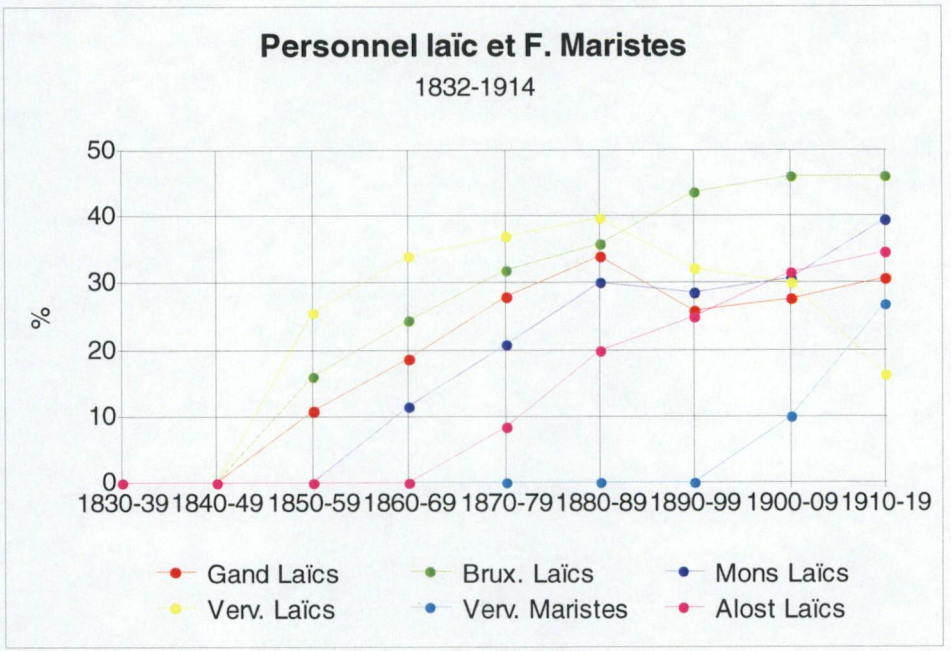

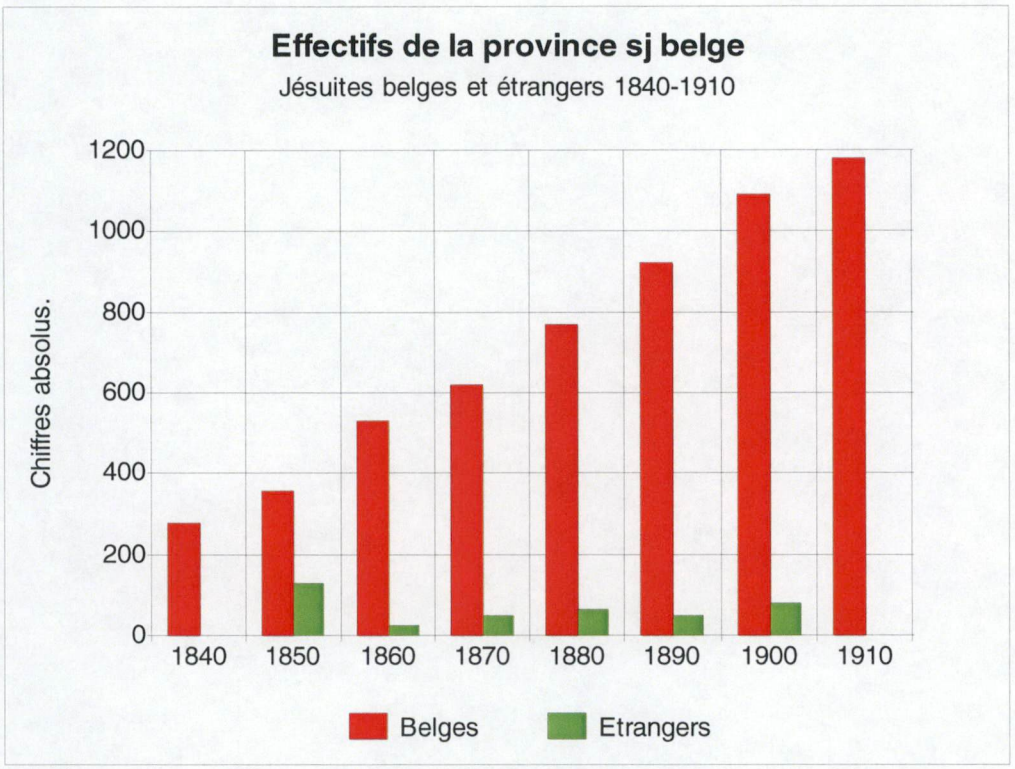
Effectifs de la province sj belge
Jésuites belges et étrangers 1840-1910
Chiffres absolus.
1200
1000
800
600
400
200
0
1840
1850
1860
1870
1880
1890
1900
1910
Belges
Etrangers

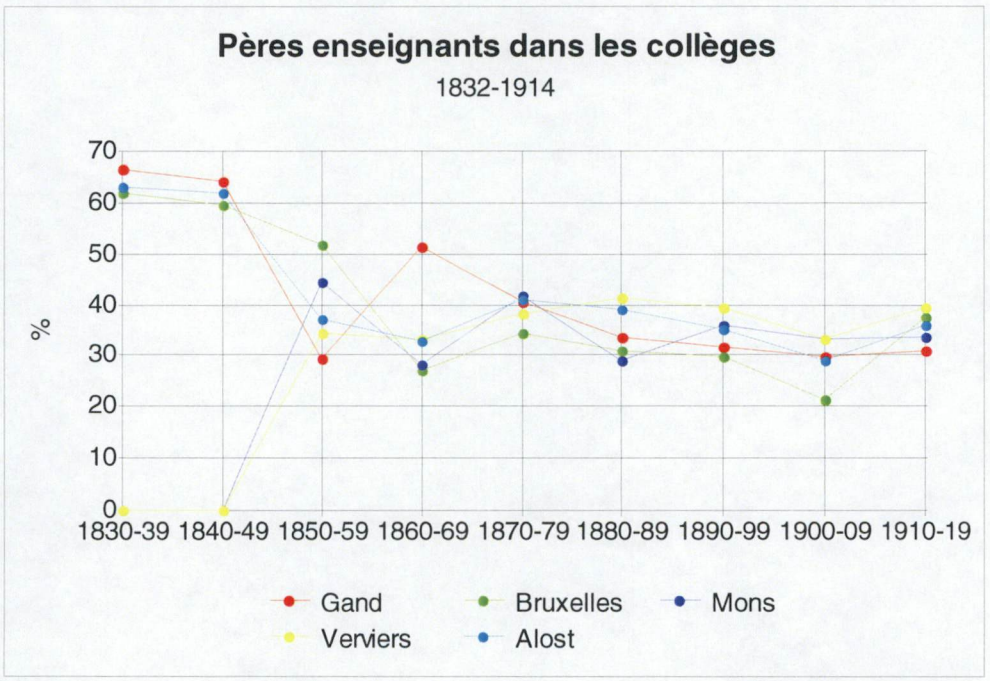
Pères enseignants dans les collèges
1832-1914
%
70
60
50
40
30
20
10
0
1830-39
1840-49
1850-59
1860-69
1870-79
1880-89
1890-99
1900-09
1910-19
Gand
Bruxelles
Mons
Verviers
Alost

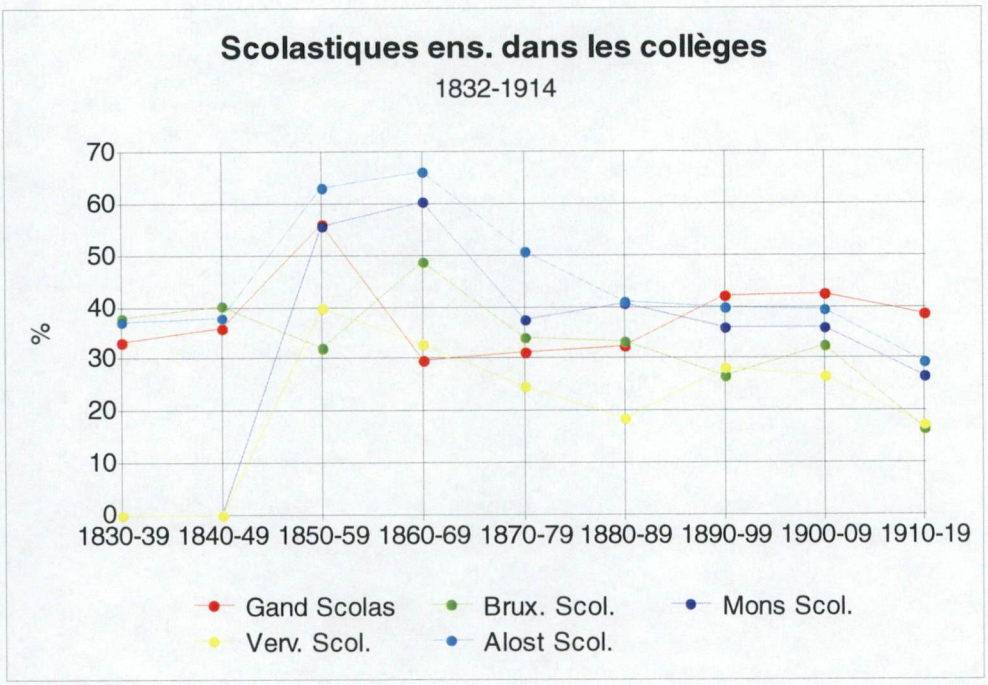

Les comparaisons devront à nouveau s'effectuer à partir de comptages de «fonctions annuelles» puisque c'est ainsi que l'on peut dépouiller aisément les principales sources. On voit assez clairement se dégager des différences assez nettes au niveau du pourcentage de laïcs employés dans certains collèges. A l'inverse, le rapport de forces entre Pères profès et scolastiques est évidemment beaucoup plus stable entre les établissements de la province belge des jésuites.

Les deux graphiques traitant de la part des profès et des scolastiques enseignants montrent effectivement que les proportions attribuables à ces deux groupes étaient très proches d'un collège à l'autre. Les courbes des différents établissements se croisent souvent plusieurs fois mais les chiffres restent dans la même fourchette : plus ou moins 35% pour les profès, plus ou moins 40% pour les scolastiques. Il existe évidemment quelques données qui s'écartent assez nettement de la moyenne dans un sens ou dans l'autre mais sans qu'il faille y voir de tendance bien affirmée. En revanche, l'ensemble des collèges voit la part des enseignants jésuites diminuer peu à peu.

Cette diminution s'effectue évidemment au profit des laïcs. Ceux-ci connaissent une forte hausse globale de leurs pourcentages mais avec des histoires assez contrastées selon les collèges. Bruxelles voit une progression constante et ininterrompue qui amène les non-religieux au bord de la majorité absolue en 1914. Le collège Saint-Michel a en effet connu toute une série d'événements favorables aux maîtres laïcs : ouverture de la section professionnelle, extension permanente des classes primaires, création du Cours Scientifique Supérieur (20). En revanche, il ne dut enregistrer aucune fermeture qui aurait des effets défavorables sur le nombre des laïcs. Saint-Stanislas, à Mons, suit globalement le même chemin (21).

Sainte-Barbe, à Gand, enregistre des fluctuations beaucoup plus nettes : le groupe des laïcs augmente assez fortement pendant 30 ans (1850-1880) puis chute brutalement après la fermeture de la section professionnelle. L'expansion reprend ensuite (22). Enfin, Verviers est

sans conteste le collège «le moins religieux» au point de vue de son personnel, vers 1855-1880. La force de la section professionnelle et la présence de nombreuses classes primaires l'expliquent aisément. Cependant, la correction est enclenchée dès 1890-1899 : avec la suppression de la section professionnelle et le passage de la section préparatoire aux Frères Maristes, Verviers devient alors paradoxalement le collège «le plus religieux» de l'ensemble (23).

En conclusion de cette partie, quelques grands enseignements, parfois inattendus, s'imposent. Un peu moins de deux tiers des forces vives des collèges sont en fait consacrées à la pédagogie ; un petit quart sont consacrées aux travaux pastoraux des *operarii* et le reste est le fait des Frères qui assurent avec les domestiques la survie matérielle du collège. Parmi les hommes voués aux «tâches scolaires», la proportion de deux tiers revient une nouvelle fois : elle représente les enseignants stricto sensu. Le dernier tiers sont essentiellement des surveillants et les «chefs» de ceux-ci : les préfets.

Si on s'intéresse ensuite à l'organisation du collège en tant qu'institution scolaire, on peut voir qu'une minorité de pères profès a d'abord dominé une majorité de scolastique en formation. En effet, les profès sont évidemment à la tête des préfectures et, très souvent, ils sont titulaires des cours de rhétorique. Cette majorité de scolastiques va peu à peu être remplacée et/ou complétée par des professeurs laïcs. Ce dernier ensemble, aux rôles et aux qualifications diverses, va représenter au tournant du siècle une majorité relative dans les institutions scolaires et, au sein de l'ensemble des seuls professeurs, une majorité presque absolue.

A l'intérieur du petit monde du collège, nous étudierons successivement les deux grands groupes qui y coexistaient et qui y collaboraient. Les religieux de la Compagnie de Jésus, maîtres incontestés de l'institution seront étudiés avant leurs collègues laïcs. «A tout seigneur tout honneur ! »

II. LES JESUITES, MOINES GYROVAGUES ?

Tous les jésuites, lors de leur formation, ont été enseignants. Au minimum, ils l'ont été pendant cinq ou six ans. Comment, par la suite, resteront-ils affectés à l'enseignement ? Comment, au contraire, quitteront-ils cette activité pour se voir attribuer d'autres responsabilités ? Avant de passer à une analyse statistique précise des différents cas de figures qui pouvaient se présenter, peut-être est-il bon de saisir quelques parcours individuels significatifs des «carrières» que pouvaient connaître les pères de la Compagnie au XIXè s. Il nous a semblé que ces évolutions pouvaient être résumées en quatre grands types de destinées : l'enseignement comme (assez bref) passage en début de carrière, l'enseignement comme tremplin vers des responsabiltés administratives au sein des collèges, l'enseignement comme carrière complète au sein d'une école et l'enseignement comme pèlerinage pédagogique pendant des dizaines d'années au sein de la province sj belge.

1. L'enseignement comme passage : Charles Verbeke (24).

Le P. Charles Verbeke illustre bien le sort de nombreux jésuites belges qui firent un passage obligé et, dans son cas, relativement brillant par l'enseignement avant de quitter définitivement cette carrière professorale.

Charles Verbeke naquit à Gand en 1833. Son père était négociant. Il fit ses études secondaires au collège Sainte-Barbe. A sa sortie de rhétorique en 1850, il entre au séminaire diocésain de Gand mais, en 1853, Charles Verbeke rejoignit le noviciat de la Compagnie de Jésus à Tronchiennes. Il y passa trois ans : deux années de noviciat et une année de «rhétorique» préparatoire à l'enseignement. Les années passées aux Grand Séminaire le dispensèrent ultérieurement d'études de philosophie au sein de la Compagnie de Jésus.

En 1856, en quittant Tronchiennes, il connut sa première expérience d'enseignement dans son collège d'origine. Celle-ci fut relativement longue puisque le jeune scolastique donna cours pendant une période de six ans à Sainte-Barbe. Il eut successivement en charge la classe de poésie (pendant les années scolaires 1856-1857 et 1857-1858) et celle de rhétorique (pendant les années scolaires 1858-1859 à 1861-1862). La bibliothèque de l'école et la présidence de l'académie de rhétorique firent également partie de sa charge au collège de Gand (25).

On peut parler d'expérience d'enseignement relativement brillante pour trois raisons. Premier petit indice : confier les classes de poésie et de rhétorique à un simple scolastique n'était pas tout à fait exceptionnel mais ce n'était certainement pas la règle générale. Il s'agit donc là d'un signe de confiance de la part de ses supérieurs. De plus, à cette tâche de professeur des classes supérieures fût adjointe, en 1856-1857, la responsabilité de rédiger un drame consacré à la vie de saint Liévin dont Gand célébrait, cette année-là, le jubilé. Charles Verbeke laissa donc une trace dans le théâtre scolaire jésuite du XIXè s. La pièce fut jouée par les rhétoriciens et, troisième signe de réussite dans son parcours d'enseignant et/ou d'auteur dramatique, la pièce fut éditée et diffusée par la Compagnie de Jésus.

Ce drame ne fut d'ailleurs pas la seule œuvre scolaire issue de la plume du scolastique Verbeke. En 1861, il fut encore chargé d'organiser la fête du recteur de Sainte-Barbe, à l'époque de Noël. Cette fois, le centre de l'événement ne serait pas un drame mais un cantique de Noël dont Verbeke composa les paroles (françaises et flamandes) sur une musique du professeur du collège, M. Van Reysschoot. L'œuvre fut elle aussi imprimée par après (26).

A la fin de l'année scolaire 1862-1863, Charles Verbeke reçut logiquement l'ordre de rejoindre le théologat des jésuites à Louvain. Il était âgé de 29 ans. En fait, il quitta alors le monde de l'enseignement secondaire pour ne jamais plus y revenir. Même si sa biographie n'intéresse plus directement notre propos, elle peut cependant être éclairante pour distinguer comment s'orientait alors la «carrière» de celui qui allait devenir un grand *operarius* (27).

En 1864, il fut ordonné prêtre et, l'année suivante, il fut autorisé à conclure ses études de théologie par un acte public d'«universa theologia». C'était un premier signe de la volonté des autorités de la Compagnie de confier au P.Verbeke des tâches sortant un peu de l'ordinaire. D'autres allaient suivre. Sa dernière expérience en tant que professeur consistera, par exemple, à enseigner pendant un an la théologie dogmatique dans la maison de Louvain. Pour quelqu'un qui venait de conquérir ses propres grades, c'était évidemment assez flatteur.

Son 3ème an ne se déroulera pas à Tronchiennes comme c'était la coutume pour presque tous les jésuites belges. Charles Verbeke ira le passer à Laon et à Notre-Dame-de-Liesse où il sera dirigé par le P.Sébastien Fouillot. Après quoi et presque définitivement, il deviendra un «homme d'œuvres» attaché à la résidence provinciale du Gésù, à Bruxelles. Son activité fut assez exceptionnelle et sa santé en sera d'ailleurs affectée.

Ses «œuvres» furent à la fois «classiques» et plus osées. Parmi les travaux habituels des *operarii* jésuites, Charles Verbeke fut prédicateur de retraites données aux prêtres, aux communautés et aux laïcs ; il organisa missions paroissiales et de carême, donna de nombreuses conférences et sermons. Il fut aussi un actif responsable de congrégations mariales et d'associations religieuses. Lorsqu'en 1870, il prit la direction de la Congrégation de l'Annonciation , cette «Congrégation des Messieurs» (de la bourgeoisie) était languissante mais il réussit à y regrouper sous son impulsion jusqu'à 400 hommes et jeunes gens. Il fut encore animateur de pèlerinages à Lourdes et à Paray-le-Monial, co-fondateur des Congrès eucharistiques et membre de leur comité permanent. Mais le P.Verbeke fut aussi un jésuite «de combat» à la tête très politique (28).

Mis à part de nombreux articles anonymes publiés dans la presse quotidienne, il fut l'auteur de brochures tout aussi anonymes dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles étaient virulentes. Elles étaient très nettement orientées contre les libéraux comme celle que le jeune scolastique publia à Gand en 1860 : *Het Buizen. Testament of de afgekookte schotelblazen ; liberaal kluchtspel in dry bedryven.* Par la suite, le P.Verbeke s'engagea dans la très délicate affaire De Buck avec *Quelle est la vérité ? Ou les jésuites et Benoît De Buck* (dont il réalisa une version flamande) et *Les Tartufes. Affaire De Buck, affaire De Ryckere. Appel à l'opinion.* En 1879, c'est la loi van Humbeck qu'il attaque dans *La loi scolaire du 1er juillet 1879 et la conscience catholique.* Et en 1886, il combat la possibilité de voir s'instaurer un service militaire personnel dans sa *Lettre ouverte à M. le Sénateur Lammens sur le service personnel par un soldat du pape* (29).

En fait, le P.Verbeke était une figure bien connue du monde politique belge car en tant que vice-président (et même président *ad interim*) de la *Fédération des Œuvres ouvrières* , il œuvrait à l'extrême limite de l'action sociale et de l'action politique. En collaboration avec le président de Caraman-Chimay, cette association est une des premières tentatives catholiques pour répondre au défi de la condition ouvrière, dans un sens, il est vrai, encore très paternaliste (30).

Mais cette *Fédération* ne se contenta pas de coordonner les initiatives des catholiques dans le monde ouvrier, ses dirigeants travaillaient aussi très énergiquement à l'union politique des catholiques. Voulant dépasser le cadre de la nébuleuse d'associations électorales «conservatrices et constitutionnelles», le prince de Caraman-Chimay et le P.Verbeke recherchaient la fusion de leur association avec la *Fédération des cercles catholiques* pour établir, si pas un parti, au moins une coalition durable. Ce «parti» catholique aurait du acquérir une coloration nettement confessionnelle, ultramontaine et très anti-libérale. A la fin des années 1870, cette perspective en effrayait encore plus d'un. Dans la controverse qui divisa profondément la province sj belge à la fin des années 1870 et au début des années 1880, le P. Verbeke se retrouva d'ailleurs à la pointe de la fraction ultramontaine, au coté du provincial Vanderhoeven, il était résolument partisan de la répression contre ses collègues catholiques-libéraux et de l'interdiction de quotidiens comme le *Journal de Bruxelles* dans les maisons de la Compagnie en Belgique (30bis).

Autre facette politique du P.Verbeke, la presse catholique à laquelle, nous l'avons vu, il collaborait régulièrement. Mis à part le fait qu'il fut la cheville ouvrière de l'*Economiste chrétien*, la revue de la *Fédération des Œuvres ouvrières*, le jésuite, comme plusieurs de ses confrères, exerçait une influence certaine sur les initiatives catholiques dans ce milieu. C'est ainsi que dans le cadre de l'organisation de pèlerinages mariaux, il devint le directeur spirituel

des frères Jourdain. D'après le témoignages de ceux-ci, ils furent finalement persuadés par le jésuite de lancer un quotidien catholique populaire imprimé à Bruxelles, le futur *Patriote* (dont le 1er numéro parut le 1er janvier 1884) (31).

En 1885, le P.Verbeke sentit ses forces décliner et il dut nettement réduire ses activités. Il vécut dans une semi-retraite à la résidence de Bruges puis à Davos, en Suisse. Il n'y retrouva pas la santé et en février 1889, on le transféra dans le collège des jésuites autrichiens de Feldkirch où il décédera peu après (32).

Concluons par deux remarques ! D'une part, si la Compagnie de Jésus posséda de nombreux «hommes d'œuvre» dans la Belgique du XIXè s., le P.Verbeke est certainement un exemple assez peu commun tant par l'ampleur de son travail que par le caractère très politique de ses principales activités. D'autre part, ne consacrer qu'un exemple sur cinq à cette catégorie des *operarii* jésuites est statistiquement une injustice puisque plus de 25% des Pères vivant dans les collèges et près de 100% des Pères vivant dans les Résidences étaient affectés à ce type de fonctions. On comprendra cependant que, vu le propos de ce chapitre, les lois de l'arithmétique n'aient pas été totalement respectées.

2. L'enseignement comme tremplin : Alfred de Wouters d'Oplinter.

Certains jésuites pouvaient quitter l'enseignement pour être orientés vers d'autres types d'activités, d'autres pouvaient y rester mais en acquérant des responsabilités plus importantes que celles de titulaire d'une classe. Le cas du P. Alfred de Wouters d'Oplinter en est un exemple parfait, peut-être trop parfait en regard de l'expérience «moyenne» de ses collègues.

Alfred de Wouters d'Oplinter naquit à Châtelineau le 31 décembre1840. Son père qui était chargé de l'administration des biens du duc d'Arenberg fut aussi pendant longtemps le bourgmestre-châtelain de Châtelineau. Il n'est donc pas étonnant qu'un enfant issu d'un milieu aussi privilégié ait effectué son cycle complet d'humanités en tant que pensionnaire, au collège Notre-Dame-de-la-Paix, à Namur. A peine sorti du collège, Alfred de Wouters entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Tronchiennes, le 3 octobre 1858 (33).

Après deux ans de noviciat et un an de «rhétorique» (en fait de préparation au professorat), le jeune scolastique fut envoyé pendant trois ans à Namur pour y faire ses études de philosophie. Alfred de Wouters eut donc la chance d'effectuer six années de formation parfaitement «tranquilles», c'est-à-dire sans interruption consacrée à la surveillance ou à l'enseignement dans les collèges.

Cette carrière enseignante commença cependant immédiatement après mais celle-ci présente une petite particularité qui laisse deviner une suite différente de celle des «jésuites de base». En effet, le jeune professeur allait passer cinq ans à Mons mais ses grandes capacités en sciences et en mathématique incitèrent ses supérieurs à lui confier les cours de physique et d'astronomie. Cette charge d'enseignement n'était certainement pas habituelle pour un débutant (34).

Les petits traits distinctifs du parcours de de Wouters allaient se répéter ensuite. En 1869, il aborda ses études de théologie, suite tout à fait logique de son cursus mais ce qui l'est moins c'est son départ pour l'Université Grégorienne de Rome. Il y suivit les cours du P. et futur cardinal Franzelin et du P. Ballerini. Cependant, l'arrivée des troupes italiennes à Rome en

septembre 1870 provoqua le retour du jeune jésuite belge vers sa patrie. Plus classiquement, il effectuera trois années d'études théologiques dans la maison de Louvain (35).

Après quoi, Alfred de Wouters revint au collège Saint-Stanislas comme professeur de rhétorique. Cette expérience d'enseignement, qui allait être la dernière, fut véritablement couronnée par la représentation d'un drame historique qui allait devenir un véritable classique du théâtre scolaire des jésuites au XIXè s. En effet, *Jacques V et les Douglas*, qui transporte le spectateur dans l'Ecosse du XVIè s., sera repris bien souvent dans les fêtes de distribution des prix jusque au cœur du XXè s. (36). Le scolastique de Wouters qui a alors 33 ans, referme la porte de sa dernière classe. En 1874-1875, il accomplit son 3ème an à Tronchiennes.

En 1875-1876, alors qu'il n'est pas encore père profès, Alfred de Wouters se voit confier une première fonction dirigeante comme ministre du théologat de Louvain. Il ne quittera pratiquement plus ce groupe des responsables administratifs de la province belge de la Compagnie de Jésus. Le 2 février 1876, il atteint la fin de son cursus de formation en devenant «père aux quatre vœux».

En septembre 1876, pourrait-on dire que le jeune père «monte encore en grade» en devenant supérieur d'une maison de la Compagnie. En fait, il n'est pas tout à fait «aussi supérieur» que ses collègues recteurs de collèges ou supérieurs de résidence car en tant que supérieur du Pensionnat Saint-Michel, à Bruxelles, il est encore partiellement dépendant du recteur du collège Saint-Michel. C'est cependant à ce poste qu'Alfred de Wouters va prouver ses grandes capacités de responsable administratif (37).

En effet, le Pensionnat Saint-Michel avait été destiné à l'origine, à accueillir 80 internes issus des familles les plus huppées de Belgique (ou de l'étranger). Cependant, malgré des débuts prometteurs, l'objectif de 80 pensionnaires n'avait jamais été atteint et la «qualité du recrutement social» du Pensionnat n'avait pas été aussi sublime que le P. Moeremans l'avait rêvée pour son institution. Le P. de Wouters, grâce à ses qualités personnelles mais aussi grâce à ses liens familiaux avec l'aristocratie belge, allait presque accomplir ce qui, avant lui, était resté de l'ordre de l'espérance. Pendant ses quatre ans de supériorat (1876-1880), il conduira les effectifs tout près du maximum de 80 internes et il fit beaucoup pour que la fine fleur de la noblesse se tourne à nouveau vers le Pensionnat Saint-Michel (38).

En fait, le P. de Wouters allait seulement permettre au Pensionnat de «mourir en bonne santé» car l'aristocratique internat allait être sacrifié pendant la Guerre scolaire de 1879-1884 à l'objectif plus démocratique d'ouverture de classes primaires pour la jeunesse du quartier de la Chapelle (39). Cependant, les responsables de la province avaient vu de quoi le jeune supérieur était capable. Après Bruxelles, il fut encore ministre de la maison de Louvain de 1880 à 1882 mais, en 1882, il devint supérieur «à part entière» d'une importante maison de la Compagnie de Jésus : le collège Sainte-Barbe. A Gand, comme dans les autres collèges d'enseignement secondaire dont il sera recteur, Alfred de Wouters laissa le souvenir d'un responsable capable, très attaché à la qualité de la formation littéraire et, en particulier, à la haute tenue du théâtre scolaire qui y était présenté (40).

L'écriture de drames historiques et religieux était d'ailleurs son violon d'Ingres et ses œuvres remportèrent de réels succès dans le public des collèges belges et français. Outre *Jacques V et les Douglas* déjà évoqué, *Castelnaudari ou un proscrit sous Richelieu* fut sans doute sa pièce la plus connue mais *Les valets diplomates ou les déguisements*, qu'on pourrait appeler une «comédie historique», fut elle aussi très souvent jouée. Les drames religieux

Maurice (le martyre de saint Maurice et de la Légion Thébaine) et *Edmond Campiam ou une victime de la persécution religieuse en Angleterre* connurent plutôt des succès d'estime. Après avoir lui-même déposé la plume, le P. de Wouters encouragea encore ses collègues et subordonnés à poursuivre l'œuvre théâtrale des jésuites : en 1912, l'*Achilleus* du P. Honnay doit énormément aux encouragements du recteur du collège Saint-Stanislas, le P. de Wouters (41).

Après Gand, le P. de Wouters se vit confier les plus importantes responsabilités dans la province belge de la Compagnie à l'exception du provincialat lui-même qu'il n'exerça jamais. Le rectorat du noviciat de Tronchiennes (exercé de 1886 à 1888) était évidemment un poste-clé pour l'avenir de la province mais aussi un lieu où il pouvait exercer une grande influence sur les cercles les plus huppés de la société civile étant donné le passage de «tout ce qui comptait» dans la Belgique catholique dans les retraites fermées pour laïcs (42).

En 1888, les autorités de la province nommèrent le P. de Wouters recteur du collège Notre-Dame-de-la-Paix, à Namur. Cela signifiait la direction d'un grand collège mais aussi de la Faculté qui y était attachée. En 1890-1891, une nouvelle loi favorisa les étudiants namurois : ils ne furent plus obligés de se présenter devant le Jury central de Bruxelles, le jury d'examens serait désormais présent à Namur et composé pour moitié de professeurs de la Faculté alors que ceux-ci ne pouvaient désigner qu'un seul membre auparavant. Cette mesure était évidemment un pas important dans le processus d'autonomie de la Faculté. Le recteur se révéla aussi être un bâtisseur puisqu'il transforma la moitié de la cour des internes en grand hall vitré pour les circonstances solennelles. L'homme du théâtre scolaire savait sûrement ce qu'il voulait faire (43).

Après cela, la fonction de ministre à Louvain peut faire figure de régression ou de semi-retraite. Mais celle-ci ne dura que trois ans, après quoi, le P. de Wouters se vit confier la double fonction de recteur et de maître des novices au noviciat d'Arlon de 1894 à 1903. Là encore, son rôle était essentiel pour la sélection des futurs membres de la province. Là encore, il laissa une trace mémorable dans la pierre en faisant construire une aile supplémentaire attachée aux bâtiments préexistants, une église ainsi qu'une maison d'œuvres (44).

Désormais âgé de 63 ans, le P. de Wouters ne quitta pas les fonctions directoriales mais il put sans doute quelque peu diminuer le rythme de ses activités en devenant en 1903 supérieur de la Résidence de Malines. On rappela cependant le vieux serviteur à un poste plus actif en lui confiant à nouveau un rectorat de 1905 à 1912, celui de Saint-Stanislas. Cette dernière période se clôtura en quelque sorte par le feu d'artifice théâtral d'*Achilleus*. Le «monde de Saint-Stanislas» (jésuites, professeurs, élèves, parents) semble avoir encore été impressionné par ce dernier rectorat car il voulut accorder au P. de Wouters une place éminente dans l'album-annuaire de 1930-1931 (45).

Les sept dernières années de la vie du P. de Wouters (dont quatre années de guerre et d'occupation allemande) furent marquées par un changement de ses attributions ainsi que par une relative réduction de ses activités. D'abord nommé au nouveau collège d'Etterbeek, il sera ensuite attaché de 1913 à sa mort à la résidence bruxelloise du Gésù, comme «homme d'œuvres». Le vieux jésuite anime, par exemple, des retraites pour ses confrères et pour le clergé régulier de Braine l'Alleud et de Wavre. Il est aussi, depuis 1913, président de l'*Association Saint-Joseph* liée au cercle ouvrier *Union et Travail* basé au Gésù. Le P. de Wouters s'éteignit le 22 juillet 1919 (46).

Disons en conclusion de cette histoire exemplaire d'un grand recteur qu'elle est sur deux points un peu trop idéale. D'une part, il n'a pas été donné à tous les supérieurs de réussir dans toutes leurs entreprises comme le P. de Wouters semble l'avoir fait. D'autre part, le passage du groupe des enseignants vers le groupe des responsables administratifs n'était pas toujours aussi définitif que dans le cas présent : certains enseignants pouvaient en effet passer pour une période dans le groupe des responsables administratifs et revenir ensuite à l'enseignement. De même, les fonctions pastorales d'*operarius* étaient également accessibles pour un temps à certains enseignants. Mais nous nous attacherons à montrer que ces groupes étaient globalement fermés : en particulier, quand on montait dans le cercle des «dirigeants» , on en redescendait rarement (sauf circonstances un peu exceptionnelles). Rappelons pour terminer que le P. de Wouters, qui aurait sans doute pu y prétendre, n'a jamais accédé au «grade supérieur» de provincial.

3. L'enseignement comme carrière : Floris Mulliez et Théophile Charlier

La pure logique des chiffres et des proportions voudrait que la place accordée aux biographies de «purs enseignants» soit un peu moins importante qu'elle ne le sera. Cependant, le sujet de cette partie de chapitre ayant pour principal sujet le corps enseignant des collèges, le lecteur ne verra sans doute pas d'inconvénient à ce que deux personnages bénéficient ici d'une biographie un peu détaillée. Ces deux jésuites sont donc deux Pères ayant accompli toute leur carrière comme professeur. De plus, ils l'effectuèrent dans des conditions relativement «normales» pour des observateurs du début du XXIè s. ; d'autres jésuites moins bien lotis restèrent eux aussi toute leur vie des enseignants mais dans un perpétuel climat d'instabilité qui nous a poussé à parler pour eux non pas de «carrière» mais véritablement de «pèlerinage». Examinons donc comment deux religieux, encore relativement privilégiés, consacrèrent l'essentiel de leur vie à leurs classes.

Encore une fois pour la facilité de la démonstration, des exemples simples et clairs ont été choisis. Ils pourraient être accusés d'être un peu caricaturaux ou un peu exceptionnels mais pas au point, selon nous, de perdre leur valeur d'archétype.

La première biographie présentée ici est celle d'un recordman : le recordman de l'enseignement dans les classes inférieures de la section latine d'un seul et même collège, Saint-Michel à Bruxelles. Il s'appelait Floris Mulliez et il naquit à Mouscron (alors rattachée au Département de la Lys), le 2 novembre1811. Son père était agriculteur et les sources de la Compagnie de Jésus nous apprennent à la fois que ses parents étaient «pieux et honnêtes» et que Floris estimait «assez bonne» la fortune de son père (47).

En tous cas, l'agriculteur mouscronnois put payer à son fils des humanités complètes, à Mouscron d'abord, puis au Séminaire de Tournai. Choix rare pour un futur jésuite, après ses humanités Floris Mulliez s'établit à Courtrai et s'y adonna au commerce pendant quelques années. Mais le 6 décembre 1834, l'ancien commerçant entra au noviciat de la Compagnie de Jésus alors établi à Nivelles. Contrairement aux autres exemples présentés précédemment, la formation de Floris Mulliez fut on ne peut plus classique ; elle ne présenta aucun signe de «distinction» qui aurait fait du jeune scolastique un jésuite prédestiné par ses supérieurs à l'exercice de responsabilités particulières ; enfin, les responsables de la province n'eurent aucun scrupule à interrompre ses «études spirituelles» pour le consacrer à des tâches scolaires. Qu'on en juge.

Après deux ans de noviciat, Mulliez est pour la première fois envoyé dans un collège : il passe un an au collège de Namur, comme surveillant du pensionnat. L'année suivante (1838-1839), il restera à Namur mais comme étudiant en philosophie. Il ne lui sera pas accordé de deuxième année car en septembre 1839, le jeune scolastique entre dans un collège où il passera l'essentiel de son existence : le collège Saint-Michel de Bruxelles. On lui confie une classe de «grammaire inférieure seconde» c'est-à-dire une classe de 1ère latine ainsi que la charge de la gestion de la bibliothèque (48).

Déjà privé d'une année d'études philosophiques, Mulliez doit en fait suspendre le cours de ses études religieuses pendant cinq ans car le collège de Bruxelles lui confie successivement la «grammaire inférieure seconde» (1839-1840 et 1840-1841), la «grammaire inférieure première» (1841-1842) et la «grammaire moyenne» (1842-1843 et 1843-1844). Outre la charge de bibliothécaire, celui qui n'est encore qu'un scolastique devient président de la sodalité de Notre-Dame-des-Anges, c'est-à-dire la congrégation de prières des «petits» qui venait d'être créée (49). Contrairement aux PP. Verbeke et de Wouters qui voyaient leurs études interrompues par des périodes d'enseignement, on a l'impression que, dès le début, Floris Mulliez voit sa carrière d'enseignant occasionnellement interrompue par des périodes d'études religieuses.

Cependant, de 1844 à 1847, le «professeur» Mulliez peut enfin «enchaîner» deux années de théologie à Louvain et un troisième an à Tronchiennes. C'est là qu'il est ordonné prêtre en 1846. Enfin, le 15 août 1847, il devient «père aux quatre vœux». Comme on peut le constater, ni au point de vue des lieux où ces études ont été effectuées ni au point de vue de la durée ni au point de vue de la qualité des résultats de ces études, aucun signe particulier n'est venu annoncer la «destinée» d'un *operarius* important ou d'un haut responsable administratif que les autorités de la Compagnie de Jésus aurait voulu «favoriser» dans sa formation pour faciliter l'émergence de ses talents exceptionnels.

Au contraire, dès septembre 1847, le nouveau père jésuite est de retour à la rue des Ursulines où il reprend une classe de grammaire élémentaire correspondant grosso modo à une sixième primaire. A nouveau et pour longtemps, le jeune prêtre devient président de la congrégation de Notre-Dame-des-Anges.

De 1847 à 1869, sa carrière est extrêmement simple à résumer : il est professeur des classes inférieures de la section latine de Saint-Michel, en général de la «grammaire inférieure première» (2ème année des humanités greco-latines). Cette classe comptait en moyenne une bonne quarantaine d'élèves, comme celles de 6ème primaire ou de « grammaire inférieure seconde» d'ailleurs. Les tâches de correction de devoirs, d'interrogations et de travaux n'étaient donc certainement pas minces (50).

Inamovible président de la sodalité des jeunes élèves, le P. Mulliez diffuse la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus parmi les jeunes garçons de la 2ème division. Mais le plus important, pédagogiquement parlant, réside dans cette remarque insérée dans la notice nécrologique du P. Mulliez : « [il] *était proposé comme exemple à ses jeunes collègues de Saint-Michel* ». Ce modeste religieux occupe en fait une position rare, statistiquement parlant, celle de «pivot». Il est un des très rares professeurs stables du corps enseignant de l'établissement, il est l'élément auquel les jeunes scolastiques peuvent se référer s'ils veulent suivre un modèle dans leur travail de professeur. Sans vouloir extrapoler, on peut facilement imaginer qu'il peut être aussi un «conseiller pédagogique» pour les autres titulaires des «petites classes» (51).

C'est par ce trait qu'il est, d'une certaine manière, exceptionnel. Pourrait-on dire que, pour cette raison, il a eu de la chance ? Nous pensons qu'il est vraisemblable que la possibilité de rester 23 ans dans le même collège, de pouvoir s'attacher à une ville et à une «communauté» de parents et d'élèves et de voir une certaine continuité dans son travail devait être plus appréciée par les PP. enseignants que le perpétuel voyage auquel certains d'entre eux étaient astreints.

Arrivé à l'âge de 58 ans, le professeur Floris Mulliez commença à sentir ses forces décliner. Il dut quitter ses classes pour assumer les tâches supposées moins fatigantes de surveillant et de procurateur du collège Saint-Michel. Au cours de l'année scolaire 1870-1871, la veille de Noël, Floris Mulliez décéda dans l'école de la rue des Ursulines où il avait passé 29 ans de sa vie (52).

Notons pour terminer que le P. Mulliez fut en quelque sorte remplacé, quelques années plus tard, par le P. Léopold de Fabribeckers. En effet, celui-ci devint professeur de 6ème ou de 7ème latine (actuelle 6ème primaire, alors préparatoire à la section latine) de 1876 à 1893. Apparemment, le collège de Bruxelles ressentait la nécessité de posséder un «pivot stable» au sein de ses classes inférieures (53).

Notre deuxième exemple de carrière d'enseignant est celui du P. Théophile Charlier. Avant de décrire sa vie, il est nécessaire de préciser que son expérience professionnelle n'est pas, dans la province belge de la Compagnie de Jésus de la fin du XIXè s., un parfait exemple, un cas classique, un idéal-type. Le P. Charlier représente plutôt un prototype, rare au XIXè s., mais qui aura tendance à se généraliser après la Première Guerre (54).

C'est à Namur que Théophile Charlier vit le jour, le 15 février 1832. Son père était marchand de bois. Théophile, lors de son entrée dans la Compagnie de Jésus, déclara que son père était doté d'une «bonne fortune». Assez logiquement, le jeune Namurois fit ses études secondaires au collège Notre-Dame-de-la-Paix. A sa sortie de rhétorique, il entreprit des études de philosophie dans la Faculté des jésuites et ce n'est qu'au terme de cette formation qu'il entra au noviciat de Tronchiennes, le 29 septembre 1851.

Deux ans de noviciat et une année de «rhétorique» sont suivis par une première expérience d'enseignement en 1854-1855. Théophile Charlier arrive à Saint-Michel et y exerce les modestes fonctions de surveillant et de répétiteur de mathématiques et d'allemand. Il y reste quatre ans. C'est relativement long et cela annonce sans doute une tendance à demeurer dans l'enseignement. En 1858, le scolastique rentre à Namur pour y effectuer des études de philosophie mais ses précédentes études «laïques» dans la Faculté des PP. entraînent le raccourcissement de son parcours philosophique : celui-ci ne durera qu'un an (55).

En 1859-1860, Charlier rejoint le *collegium inchoatum* de Verviers où on lui confie la classe de «grammaire moyenne». C'est une progression logique dans les responsabilités scolaires pour une deuxième expérience scolaire. On peut cependant noter que la «grammaire moyenne» est alors la classe latine la plus «élevée» de ce collège Saint-François-Xavier en voie de création. Serait-ce déjà l'équivalent d'une classe de rhétorique ?

C'est en tous cas le premier passage à Verviers et ce ne sera pas le dernier. Lors de son séjour dans la cité lainière, le scolastique Charlier commença une longue carrière d'auteur dramatique. Il écrivit un drame historique intitulé *Ambiorix* qui fut joué dans la grande salle

par les élèves de «grammaire moyenne». Cette prestation constitue vraisemblablement le début du théâtre scolaire au collège de Verviers (56).

Viennent ensuite deux ans de théologie à Louvain. Théophile Charlier est ordonné prêtre en 1862. L'année suivante est le «3ème an». Il se passe très classiquement à Tronchiennes. En septembre 1864, le jeune père wallon arrive à Alost pour y diriger la classe de rhétorique. Il aura la chance d'y rester sept ans (jusque et y compris l'année scolaire 1871-1872). A cette époque de grande circulation des professeurs jésuites, la présence pendant six ans d'un même professeur de rhétorique est un fait relativement marquant (Charlier reçut une classe de poésie pendant l'année 1868-1869). C'est à Alost, en 1868, que le P. Charlier prononcera ses quatre vœux (57).

En 1873, Théophile Charlier revient à Verviers. Il y restera jusqu'à sa mort en 1918. Comment, à cette époque, un jésuite enseignant peut-il «se fixer» aussi longtemps dans un même collège ? Il y a sans doute trois éléments de réponse. Le premier est d'ordre personnel et médical. A Verviers, Théophile retrouve son jeune frère Emile. Celui-ci est lui aussi jésuite. Son état de santé n'a cessé de se dégrader et les sources internes de la Compagnie de Jésus semblent montrer que Théophile Charlier est non seulement autorisé mais qu'il est même chargé de l'assister et de le soigner. Emile Charlier décédera à Verviers en 1900, soit un an après la fin de la carrière scolaire de Théophile (58).

La deuxième cause de la stabilité du P. Charlier est d'ordre pédagogique. C'est un professeur de rhétorique de toute première force et le collège Saint-François-Xavier ne désire pas s'en priver. Mais à ces tâches purement scolaires, le professeur de rhétorique joint des activités culturelles qui en font un personnage assez important dans le monde catholique verviétois et qui renforcent le rayonnement de la Compagnie de Jésus dans la cité. C'est la troisième raison de son maintien sur les bords de la Vesdre.

A Verviers, Théophile Charlier a été professeur de rhétorique de 1873-1874 à 1879-1880, de 1881-1882 à 1887-1888 et de1896-1897 à 1899-1900. Les années scolaires où il n'a pas professé ont été consacrées en bonne partie à restaurer sa santé que ses activités pédagogiques et extra-scolaires avaient minée. En effet, de 1873 à 1887, une bonne partie de ses forces ont été brûlées dans la rédaction du texte de pas moins de six pièces de théâtre qu'il fallut ensuite préparer et présenter devant le public verviétois. Ses productions connurent, semble-t-il, un relatif insuccès mais cette activité débordante surpassa les forces du religieux. Malgré ces interruptions, il fut quand même professeur de rhétorique à Saint-François-Xavier pendant 15 ans (59).

Il est intéressant de voir ce qu'était supposé être un «bon» professeur de rhétorique puisque dans le cas présent, on en a gardé un témoignage écrit. Joseph Biermé, ancien élève de rhétorique du P. Charlier et futur membre de la Compagnie de Jésus, a écrit à ce propos dans la brochure du cinquantenaire du collège en 1905 : *« C'était un professeur de rhétorique né : vif, nerveux, prenant des poses en parlant. Ses études portaient non seulement sur le latin, le grec et le français mais aussi sur des tragédies de Shakespeare, des épopées nordiques et le Roman de Renart. Il prisait sans cesse pendant les cours. Il traitait les élèves en homme mais en tenant compte de leur jeunesse»* (60).

On a donc bien là une préfiguration de ces «professeurs-institutions» des collèges jésuites du XXè s. : un intellectuel brillant, un peu fantasque, un peu pédant, qui subjugue les élèves en les tirant brusquement hors du petit train-train scolaire qu'ils ont connu jusque là et en les

emmenant dans le monde culturel des adultes qu'ils vont bientôt être. Une dernière forte impression que désire laisser la Compagnie de Jésus avant de laisser partir ses Anciens vers la vie.

Pour ce type de professeur, la pièce de théâtre de la distribution des prix a une importance cruciale pour rassembler la classe dans une production commune adressée au public. Cette œuvre ne doit pas, pour lui, être tirée d'un répertoire tout prêt mais elle sera «faite maison» avec un message et une thématique sélectionnée par l'héroïque professeur qui consacrera un temps infini à la confection d'une pièce spéciale pratiquement pour chaque distribution des prix. Après *Ambiorix*, quelles furent les œuvres du P. Charlier ?

En 1877 et en 1878, la thématique du martyr fut à l'honneur avec *Saint Eustache ou le soldat chrétien* (un général de toute première valeur accepte le martyre plutôt que de sacrifier aux idoles) et *Wulfhad et Ruffin ou les martyrs de la piété filiale.* Ces drames religieux étaient en fait assez rares dans les théâtres des collèges des jésuites d'alors et, en l'occurrence, ils semblent n'avoir été présentés qu'une seule fois. Mais le P. Charlier s'obstina. En 1879, c'est l'Ancien Testament qu'il met en scène avec *Ananie ou les derniers jours de Jérusalem.* Mais l'excès de travail ainsi que le peu de satisfaction qu'il a retiré de son œuvre théâtrale provoquent le retrait du professeur de rhétorique pendant une sorte d'année sabbatique forcée au cours de laquelle il «soigne sa santé» (il est possible qu'il ait aussi occupé son temps à rédiger de nouvelles pièces de théâtre). Effectivement, en 1881, l'auteur dramatique se surpasse avec deux productions : un drame religieux consacré au roi d'Israël, *David*, et un drame historique moderne, *Charles Ier et Cromwell.* Cette œuvre-là appartenait à un genre apparemment plus prisé par le public scolaire (61).

Il faut cependant noter qu'après 1881, le P. Charlier ne produira plus d'œuvres théâtrales lorsqu'il sera professeur de rhétorique. Cependant, en tant que cheville ouvrière de la nouvelle association des anciens élèves, il s'occupera activement du cercle dramatique des Anciens. Le collège continuera à profiter de son expérience car, en 1893, une dernière production sera montée par les rhétoriciens. Il s'agit d'un drame à portée morale qui «masculinise» *Romeo et Juliette* de Shakespeare. A la place de l'intrigue amoureuse conçue par le grand auteur anglais, le *Romeo et Julio* du P. Charlier se propose d'exalter l'amitié entre deux garçons : le résultat est des plus curieux (62).

A la fin de l'année 1887-1888, le professeur de rhétorique vit son enseignement s'interrompre pendant huit ans. Il devint d'abord officiellement *operarius* puis préfet spirituel. Ces deux charges étaient en fait censées être légères pour permettre à Théophile Charlier de retrouver son équilibre. En 1893, le préfet spirituel se vit confier la direction du *Cercle littéraire* (des Anciens). C'était l'endroit parfait pour que s'épanouissent ses dons littéraires et intellectuels. En effet, le *Cercle* organisait des réunions dominicales pendant les six premiers mois de l'année académiques où les Anciens présentaient des exposés philosophiques, scientifiques et littéraires. La section dramatique montait aussi des pièces en faveur de la *Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.*

Un *Bulletin du Cercle littéraire* fut fondé cette même année 1893 pour assurer la diffusion des travaux du *Cercle* des Anciens. Le P. Charlier en fut véritablement le maître d'œuvre de 1893 à 1907 et il étendit nettement la place consacrée dans la revue aux travaux scientifiques et littéraires. A partir de 1902, ceux-ci évincèrent totalement la part initialement consacrée aux nouvelles de l'association. De 1902 à 1910, le *Bulletin* changea de nom et devint la *Revue littéraire*. Le directeur de l'association dota en outre celle-ci d'une bibliothèque. En

collaboration avec le P. Assenmacher, il assura à cette époque au collège une influence intellectuelle qu'il avait rarement connue dans la région verviétoise. C'était évidemment une raison supplémentaire de le garder à Verviers (63).

Redynamisé par ces nouvelles activités, Théophile Charlier, déjà âgé de 64 ans, redevint en 1896 titulaire de rhétorique. Cumuler cette fonction avec ses multiples activités au sein de l'association des anciens élèves était déjà plus qu'honorable mais y adjoindre la charge de préfet des études était sans doute exagéré. C'est pourtant ce qui advint en 1899. Cette accumulation de tâches ne dura qu'un an. Après quoi, le P. Charlier dut se résoudre à prendre une retraite définitive en ce qui concerne son enseignement en classe de rhétorique (64).

En 1907-1908, sentant ses forces décliner de plus en plus, le P. Charlier abandonna la direction du *Cercle* et n'assuma plus qu'une fonction de confesseur et ce, jusqu'à ce qu'une crise d'apoplexie ne l'emporte en mai 1918 (65).

4. L'enseignement comme pèlerinage : Bruno Losschaert et François Van de Sype.

Lorsque la liturgie évoque «la vie éternelle et notre pèlerinage sur cette terre», elle présente la vie ici-bas comme un perpétuel voyage dont le but est religieux mais aussi comme un chemin long, difficile et semé d'embûches. Pour un certain nombre de professeurs jésuites d'avant 1914, la définition de leur existence correspond assez bien à ce pèlerinage incessant. Encore une fois, comme il s'agit de la catégorie de jésuites qui constitue le cœur de l'objet de ce chapitre, nous présenterons deux exemples de ce type de vie plutôt qu'un seul.

Le P. Bruno Losschaert naquit à Izegem, en Flandre Occidentale, le 28 novembre 1836. Son père était un peintre en bâtiment sans aucune fortune. «Privé de son père», disent les sources de la Compagnie, il est recueilli par un oncle, prêtre séculier, qui se chargera de son éducation. Le jeune Bruno eut ensuite la chance de pouvoir faire ses humanités au petit séminaire de Roulers, établissement qui avait été une pépinière de futurs jésuites sous les régimes français et hollandais. Il y est remarqué pour son acharnement à l'étude et pour ses dons musicaux. En poésie, il est l'élève de l'abbé Guido Gezelle et il se fait remarquer lors d'une visite de l'évêque de Bruges, par une récitation très personnelle et très gestuelle des *Animaux malades de la peste* de La Fontaine (66).

Au terme de son cycle secondaire, malgré ses origines modestes, on le retrouve inscrit au cours de la section de philosophie de la Faculté sj de Namur. Mais cette expérience ne semble pas très concluante. Bruno Losschaert se cherche. En 1860, il décide de se rendre à Tournai pour s'engager dans l'armée. En allant de Gand à Tournai, il passe par Courtrai. Dans cette ville, il veut saluer un jésuite de la Résidence. L'entretien avec le religieux le bouleverse complètement car il croit comprendre qu'«il est appelé à entrer dans l'armée de Dieu». Il gagne alors Tronchiennes pour «faire la lumière en lui» et commence à pratiquer les *Exercices spirituels*. Au terme de cette retraite, Losschaert reste à Tronchiennes et entre au noviciat de la Compagnie, le 21 avril 1860.

On peut remarquer qu'il a alors 23 ans et que, même en tenant compte de ses années d'études philosophiques, il est plus âgé que la moyenne des novices au moment de leur entrée à Tronchiennes. Faut-il y voir l'indice d'une «chance de faire des études et de sortir de sa condition» offerte à un sujet brillant mais issu d'un milieu très modeste ? En tous cas, dans les classes de rhétorique des collèges, les élèves les plus âgés sont assez souvent des candidats à la prêtrise dont on parfait la formation classique.

Ayant passé trois ans à Tronchiennes (deux ans au noviciat et un an de rhétorique), Bruno Losschaert entreprend en 1863 la première de ses trente-trois années d'enseignement. Il est alors chargé d'une classe de «grammaire inférieure première» (2ème année du cycle secondaire) au collège d'Alost. Curieusement, ses études antérieures à Namur ne le dispensent pas de formation philosophique : il retourne donc dans la cité mosane pour suivre les cours de la Faculté en 1864-1865 et 1865-1866.

Signe assez clair d'une carrière d'enseignant qui se dessine : Losschaert connaît alors quatre ans d'interruption dans sa formation religieuse. En 1866-1867, il reste à Namur comme professeur de «grammaire moyenne» (3ème année). Il est en outre chargé de cours de religion et de l'animation de la chorale du collège. Il exerce ensuite pendant deux ans les fonctions de professeur de «grammaire supérieure» (4ème année) au collège de Verviers : là aussi, on lui confie une fonction de catéchiste et de responsable de la chorale. Enfin, en 1869-1870, il devient professeur de «grammaire supérieure» au collège de Turnhout, il est à nouveau en charge de la chorale mais il donne aussi un cours d'anglais, langue qu'il ne parlait pas du tout à son entrée au noviciat (67).

A l'automne 1870, il entame, enfin, ses études théologiques à Louvain. Il y reste deux années scolaires avant de connaître un nouvel épisode scolaire de trois ans. En 1872-1873, il retourne en effet à Namur pour y enseigner la «lingua flandrica» et la religion mais surtout pour y remplir l'office de surveillant. Il s'agissait là d'une tâche bien modeste et presque vexante pour un jésuite en fin de formation mais, visiblement, on avait décidé de faire de lui un «lignard» de l'enseignement ignatien à qui il n'était demandé que d'obéir (67bis). Sa formation religieuse ne bénéficia d'ailleurs d'aucun égard particulier ni même «normal». En septembre 1873, le voilà au collège Saint-Servais à Liège où il restera deux ans. Il y enseigne l'anglais. Pendant la même période, il est titulaire d'une 2ème année («grammaire inférieure première») (1873-1874) ; il reçoit l'année suivante une classe de «grammaire supérieure» (4ème année) (68).

En 1875-1876, sa formation se termine enfin avec le 3ème an passé à Tronchiennes : il approche des 40 ans lorsqu'il devient enfin père profès. Le lecteur sera peut-être lassé par la longue énumération de collèges et de fonctions somme toute banales à laquelle ce religieux va être soumis mais qu'il nous soit permis de rappeler que c'est précisément cette accumulation de lieux et de fonctions qui rend la vie du P. Losschaert archétypique d'un certain nombre d'enseignants jésuites à cette époque.

Pendant deux années scolaires (1876-1877 et 1877-1878), le P. Losschaert réside à Alost où il est titulaire de la «grammaire supérieure» ainsi que de la charge de professeur de religion. Il est président de l'«académie de grammaire» et, un an, de la chorale. Puis viennent trois années à Namur où il alterne la «grammaire inférieure première» et la «grammaire inférieure seconde». Là aussi, la chorale et un cours de religion viennent s'ajouter à sa charge ainsi qu'un cours de flamand. En 1881-1882, il arrive à Saint-Michel où il est chargé de la «grammaire inférieure seconde» et d'un cours de religion. Au début de l'année scolaire 1882-1883, une nouvelle page de sa vie va s'ouvrir. En effet, Bruno Losschaert semble rejoindre le groupe de Floris Mulliez et de Théophile Charlier, celui des enseignants «stabilisés» dans une ville et dans un collège. Il s'installe en effet pour douze ans au collège Saint-Joseph de Turnhout. Il sera titulaire des classes de «grammaire inférieure seconde», de «grammaire moyenne» et de «grammaire supérieure». De 1882 à 1893, il a en outre tendance à «monter» car, de 1887 à 1893, il est toujours en charge de la «grammaire supérieure» à

l'exception de l'année 1890-1891 pendant laquelle il est titulaire de la «grammaire moyenne». Les premières années de son séjour à Turnhout, on a l'habitude de lui confier aussi un cours de religion mais celui-ci disparaît en 1885 au profit d'un cours d'anglais et/ou de la présidence de l'«académie de grammaire» qu'il a en fait recréé (69). Après un long début de carrière agité, il peut s'installer et ses supérieurs semblent vouloir lui confier la classe «la plus haute possible au vu de son seuil d'incompétence». Ce début de conclusion s'effondre en septembre 1894 : Bruno Losschaert repart, cette fois pour Saint-Servais, à Liège. Il y enseignera pendant deux ans dans la classe de grammaire supérieure. La pérégrination reprend. Le jésuite a alors près de 58 ans.

Viennent ensuite quatre années scolaires à Mons (de septembre 1896 à août 1900) pendant lesquelles Losschaert reste fidèle au titulariat de «grammaire supérieure». Il y enseigne aussi le flamand, ce qu'il n'avait plus fait depuis plus de 20 ans. Ses deux dernières années d'enseignement se passeront à Namur où le vieux religieux «descend» en s'occupant successivement d'une «grammaire moyenne» et d'une «grammaire inférieure seconde». Pour le professeur en fin de carrière était-il plus facile de conduire des bambins de 10-12 ans que des adolescents de 15-17 ans ? En 33 ans, il aura changé 13 fois de lieu de travail : en moyenne, il aura donc travaillé pendant 2,5 ans dans chacune de ses affectations successives.

En 1902, Bruno Losschaert, alors âgé de 65 ans, demande à son Provincial la faveur de se retirer à Tronchiennes pour «se préparer à la mort». Mais comme il lui restait 20 années à vivre, le religieux rendra encore bien des services à sa congrégation. Dans le *Catalogue* de la Province, il est officiellement *scriptor*. En fait, le modeste jésuite s'attache à des travaux ingrats. La passion de l'enseignement l'habitait sans doute réellement car il fut pendant de longues années le correcteur des épreuves des *Nouveaux Essais Pédagogiques*, revue créée par la Compagnie de Jésus en 1909. Il révise aussi les éditions successives du manuel des PP. Génicot et Salsmans. Il prend lui-même la plume pour fournir aux élèves des manuels scolaires de base : une édition de l'*Anabase*, un petit dictionnaire latin et un manuel d'orthographe latine (70).

Pendant ces années de «retraite littéraire», Bruno Losschaert ne se limite pas au domaine purement scolaire. La *Revue théologique de Louvain* profite de son travail de correcteur. Il aide surtout les Bollandistes : non seulement en corrigeant les *Analecta Bollandiana* mais aussi en fournissant à l'atelier bollandien des documents de la Bibliothèque Royale ou d'autres institutions scientifiques. En 1912, le P. Losschaert publia un ouvrage en latin de 800 pages consacré aux discours du P. Olivier Manare (ou Manarèse ou Manareus), qu'il accompagna d'un commentaire et de citations d'autres auteurs ecclésiastiques. Ce travail était le fruit de longue recherche dans les manuscrits des collections de la Bibliothèque Royale de Bruxelles (71).

A la fin de 1921, ses activités intenses ralentirent lorsque les infirmités de l'âge et de la maladie se firent de plus en plus pressantes. Bruno Losschaert connut alors plusieurs mois de souffrance croissante et une chute de plus en plus nette de ses facultés intellectuelles. Il mourut au soir du 26 mars 1922 (72).

Comment les sources de la Compagnie de Jésus parlent-elles de ce vétéran de l'enseignement secondaire ? La réponse à cette question permettra, d'une part, de cerner un peu mieux la personnalité et la pratique professionnelle d'un professeur des «classes moyennes» (il enseigna en «grammaire supérieure» pendant 19 ans) et, d'autre part, d'approcher la manière de voir de la Compagnie de Jésus à l'égard d'un de ses «fidèles

serviteurs». Quatre pages ont été consacrées au P. Losschaert : deux d'entre elles se trouvent dans les confidentielles *Litterae annuae* de 1919-1925, les deux autres pouvaient toucher un public un peu plus large dans les *Echos de Belgique* de 1922 (73).

Ces documents signalent différents indices de son amour pour son travail. Il connaissait par cœur, paraît-il, tous les noms de tous les élèves de toutes ses classes. Le P. Losschaert était aussi connu pour sa bonne humeur, ses réparties vives, son humour robuste. C'était une arme essentielle pour «mettre ses élèves dans sa poche» et, à partir de là, il les conduisait à aimer comme lui le travail et la rigueur. Avec le chapitre du travail, on en arrive à la vision que la Compagnie de Jésus, par l'intermédiaire du rédacteur des *Echos de Belgique*, avait de son professeur. Ce type de notice nécrologique ne devrait normalement ne dire que du bien du défunt mais on peut aussi percevoir entre les lignes un certain mépris et la justification de l'utilisation dépourvue de ménagement à l'égard de cet enseignant «taillable et corvéable à merci».

Le P. Losschaert aimait le travail et même, paraît-il, le travail en quantité industrielle. Il ne trouvait son bonheur que lorsqu'il était débordé de corrections (celles des copies d'élèves d'abord, celles des *Nouveaux Essais Pédagogiques* ensuite). Ceci était peut-être vrai mais les autorités de la Compagnie de Jésus semblent en avoir profité de façon éhontée. Les mots «humble», «modeste», «méticuleux» reviennent souvent pour qualifier un collaborateur à qui on n'a jamais daigné confier une classe de poésie ou de rhétorique. Cet ostracisme est justifié par le fait que le P. Losschaert n'avait qu'une *«formation littéraire et scientifique assez rudimentaire»*. Pour quelqu'un qui a reçu une formation supérieure ou universitaire pendant six ans (deux ans comme laïc, quatre ans comme scolastique) et qui a publié des manuels scolaires et une édition scientifique commentée de 800 pages, la remarque est assez étonnante mais elle permet d'accréditer l'image du tâcheron, de la «bête de travail» qui ne dit jamais «non» et que l'on peut promener d'un bout à l'autre de la Belgique pendant 39 ans. Le rappel de la vocation militaire de Bruno Losschaert avant son entrée dans la Compagnie ne fait que renforcer cette image du soldat, du lignard qu'on peut sans scrupule envoyer d'une garnison à l'autre. Il faudra évidemment vérifier quelle est la proportion occupée par ce type de carrière chahutée par rapport à l'ensemble des professeurs religieux des collèges (74).

Deuxième exemple de pérégrination scolaire et dernier exemple de biographie professorale : la carrière de François Van de Sype, un professeur de rhétorique très «mobile». C'est en Hainaut, à Frasnes-lez-Buissenal, que naquit le futur jésuite, le 8 février 1839. Son père était artisan. Lors de son entrée au noviciat, Van de Sype estimait la fortune paternelle «honnête» mais il est plus que vraisemblable que les biens d'un artisan même relativement aisé ne représentaient pas grand chose au regard des grandes fortunes nobiliaires, industrielles ou commerciales des parents d'autres jésuites (75).

La notice nécrologique de P. Van de Sype avance que, dès sa tendre enfance, il pensait à la vie religieuse. *«L'aide de la Divine Providence et son passage par le collège de la Société de Jésus à Mons»* permirent aux *«germes de sa sainte vocation d'être préservés et de croître»*. Sans trop de difficultés, on peut donc traduire cette présentation des choses comme la découverte d'un enfant pieux et doué par un ecclésiastique (curé de paroisse ou père jésuite ?) auquel on offre ensuite la chance de faire ses humanités au collège Saint-Stanislas. La confirmation de sa vocation religieuse est la conclusion logique et un peu obligatoire de cette possibilité de promotion qu'on lui offrait ainsi (76).

Le profil de ce type de collégien est complété par deux faits. Les *Litterae annuae* qui relatent la vie du religieux ajoutent en effet que le collégien était très attiré par la vie des PP. qui le préserverait des «périls et des soucis du monde» mais qu'il ne s'estimait pas digne de cette vocation. Pourtant, le futur jésuite était un élève brillant qui termina premier de sa rhétorique en obtenant le prix d'Excellence. La Compagnie allait donc acquérir un sujet tout à fait doué et qui considérait l'entrée dans cette congrégation comme une véritable faveur. Début août 1858, la deuxième rhétorique du collège de Mons se clôturait par la distribution des prix ; le 25 septembre, François Van de Sype entrait au noviciat de Tronchiennes (77).

Après deux années de noviciat, son année de «deuxième rhétorique» vient confirmer ce qu'on avait déjà découvert à Mons : Van de Sype est un bon élève et un amoureux des études littéraires. De plus, on discerne ses dons de professeur : il pourra parfaitement diffuser cette connaissance des lettres classiques qu'il apprécie tant. C'est ainsi que, pour sa première expérience d'enseignant, il est directement nommé professeur de poésie au collège de Verviers alors que cet établissement est en train d'achever sa phase de formation. On pourrait dire que c'est l'équivalent d'un titulariat de rhétorique car la classe de poésie était alors la « plus haute classe » de la section latine de Verviers. Si le P. Van de Sype voyagera beaucoup pendant sa carrière d'enseignant, il acquerra immédiatement ses grades de «professeur des grandes classes» (en fait presqu'exclusivement de rhétorique) (78).

Après deux années passées à Verviers, le jeune scolastique ne reprend pas le parcours normal de sa formation religieuse. Son expérience d'enseignement va se prolonger de 1863 à 1865. Il est alors nommé adjoint du professeur de rhétorique du noviciat de Tronchiennes (ce poste est alors occupé par le P. Charles De Smedt). François Vandesype aide donc à la formation de scolastiques à peine plus âgés que lui. Une deuxième vocation se révèle aussi à Tronchiennes : ses supérieurs le chargent en effet de la rédaction de l'*Historia Domus* du noviciat. C'est à la fois un devoir et un plaisir pour lui si l'on en juge d'après le nombre d'années pendant lesquelles il remplira ce rôle dans diverses maisons de Belgique (79).

En septembre 1865, après quatre ans d'interruption, Vandesype peut entreprendre sa formation philosophique à Tournai mais il «n'a droit» qu'à une année au lieu de deux avant qu'on ne le renvoie vers les classes de rhétorique des collèges. Cet étudiant a d'ailleurs une vocation de professeur puisqu'il est nommé «bidelle» de la section de philosophie de Tournai : ce qui signifie qu'il est chargé de la liaison entre les autorités, les responsables des cours et les scolastiques en formation (80).

De 1866 à 1868, il réside à Mons où il est titulaire de rhétorique, président de l'académie de rhétorique et de poésie. Là aussi, il se retrouve *scriptor* des *Litterae annuae* du collège Saint-Stanislas. Vandesype doit aussi suivre les cours de théologie de la maison des jésuites de Louvain. Il y reste trois ans : faut-il y voir une compensation par rapport à son année de philosophie qu'il n'a pas eue quelques années auparavant ? (81)

A l'automne 1872, retour à Tronchiennes où François Vandesype est l'adjoint du P. Pierre Vermeiren, responsable de la classe de rhétorique destinée aux jeunes scolastiques. C'est déjà sa 4ème expérience d'enseignement depuis son entrée dans la Compagnie. C'est au cours de cette année scolaire qu'il est ordonné prêtre, le 19 mars 1873. En 1873-1874, on ne parle plus de lui comme d'un adjoint : son statut dit qu'il «enseigne les humanités». A-t-il en charge certains cours de la rhétorique et/ou enseigne-t-il les lettres aux novices pendant leurs deux premières années au sein de la congrégation ? En tout cas, la Compagnie ne veut se priver de

son professeur puisqu'en 1874-1875, le P. Vandesype continue à enseigner les humanités à Tronchiennes alors qu'il est officiellement là pour y accomplir son 3ème An ! (82)

Comme on a pu le constater pour plusieurs de ses collègues, François Vandesype n'a certainement pas été ménagé pendant sa formation spirituelle : aucune mesure spéciale n'a été prise pour soigner, pour affiner celle-ci. Au contraire, les interruptions scolaires ont été longues et nombreuses. La formation spirituelle a été «rabotée» pour permettre au jeune homme de se consacrer un peu plus à sa vocation scolaire. Même après avoir été ordonné prêtre et après avoir accompli son troisième an, le P. Vandesype attendra encore quatre ans avant de pouvoir prononcer ses vœux définitifs.

En 1875-1876 et 1876-1877, le P. Vandesype réside au collège Notre-Dame-de-la-Paix où il reçoit une classe de rhétorique. Son *status* a le mérite d'être cohérent mais il est plutôt copieux. Outre la charge de sa classe, le jeune jésuite est président de l'académie de rhétorique et de poésie ; il est aussi responsable de la sodalité des grands externes, bibliothécaire et chargé de cours de religion dans d'autres classes. Après Namur, il est envoyé à Tournai (1877-1878, 1878-1879, 1879-1880) où il reçoit quasiment les mêmes attributions : classe et académie de rhétorique, sodalité des «grands» et cours de religion. A l'automne 1880, le voilà à Bruxelles. A Saint-Michel, sa charge est un peu réduite car il ne doit plus s'occuper d'une congrégation de prières. Il restera titulaire de rhétorique pendant deux années scolaires (83).

En septembre 1882, à 43 ans, François Vandesype semble pouvoir cesser sa vie itinérante. En effet, pour la quatrième fois, il revient à Tronchiennes. Pendant 11 ans, il y enseignera à nouveau les humanités aux jeunes «rhétoriciens» du noviciat. Son statut est lui aussi devenu fondamentalement stable : il est un des responsables de la formation littéraire et pédagogique des futurs professeurs jésuites. Les trois premières années (1882-1884), il est en outre désigné comme modérateur de l'Académie de Rhétorique. Par la suite (1884-1892), son titre principal est celui de Ministre des Jeunes Scolastiques (*Ministrum Iuniorum Scolasticorum*). De 1885 à 1889, il enseigne non seulement les «humanités» mais aussi l'histoire. Pour celui que les autorités de la province ont toujours considéré comme un indispensable professeur, les responsabilités qui lui ont été confiées à Tronchiennes peuvent faire figure de «bâton de maréchal». En outre, les grandes douleurs à la colonne vertébrale dont il a souffert lors de son séjour à Tronchiennes expliquent peut-être aussi que les autorités consentent à ne pas le renvoyer dans un collège (84).

Une période de 11 ans devait cependant sembler trop longue aux responsables de la province car, en 1893, le séjour à Tronchiennes prit fin. Il faut remarquer que le P. Losschaert avait lui aussi fait une très longue pause à Turnhout avant d'être remis dans le circuit des collèges pour de nombreuses années. Mais dans le cas du transfert du P. Vandesype, la mutation se fera en direction de son Hainaut natal et cette installation montoise sera durable. Le jésuite hennuyer a donc doublement de la chance même si, au sein du collège Saint-Stanislas, son statut sera très fluctuant.

Va-t-il finir sa carrière en entrant dans le cercle des responsables administratifs ? Il arrive à Mons en tant que préfet des études et préfet spirituel. A ces activités déjà importantes sont adjointes l'animation de la sodalité des grands pensionnaires et la rédaction des *Litterae annuae* de la maison. Cependant dès l'année suivante (1894-1895), le P. Vandesype redevient une fois de plus professeur de rhétorique. A cette tâche scolaire sont rattachées une série d'annexes comme la présidence de l'académie de rhétorique et la sodalité des «grands». Outre

les *Litterae annuae*, le P. Vandesype est aussi *scriptor* de l'histoire de la maison, en l'occurrence, le livre-anniversaire de 1895 (85). Après deux années scolaires pendant laquelle il est titulaire de rhétorique, le jésuite maintenant quinquagénaire reçoit un statut tout à fait particulier. En effet, de 1896 à 1900, il cumule la charge importante de préfet des études avec un cours de français dans les classes professionnelles et la direction de l'académie des classes professionnelles. Il garde en outre la responsabilité des *Litterae annuae*, de l'*Historia Domus* du collège et la rédaction d'ouvrages scolaires sur lesquels nous reviendrons.

L'avant-dernier changement de la carrière de François Vandesype a lieu en 1901. Le préfet des études devient l'adjoint de son successeur (le P. Recteur Edouard Louppe). Il garde cependant les cours de français de 1ère Moderne et ses responsabilités «littéraires et historiques». Ce n'est qu'à 66 ans que le P. Vandesype cessera sa carrière d'enseignant (86).

En 1905, il quitte Mons pour Arlon où ses activités seront à la fois très différentes et moins fatigantes. Il ne doit plus se consacrer qu'à des tâches littéraires qu'il affectionne (rédaction et correction d'ouvrages, *Litterae annuae*, *Historia Domus*). En dehors de celles-ci, on ne lui demande que d'assurer les confessions dans l'église du noviciat. Mais cette réduction d'activité venait peut-être trop tard car le P. Vandesype décéda le 14 avril 1906, quelques mois après son arrivée dans le Luxembourg (87).

On notera un certain nombre de différences et de similitudes par rapport à son collègue, le P. Losschaert. Commençons par les différences ! Si on tient compte de sa carrière d'enseignant, 9 changements doivent être enregistrés en 40 ans, soit une moyenne de 4,4 ans par affectation. Le P. Losschaert n'avait pas eu cette chance. Les classes où ils ont été affectés n'étaient pas non plus les mêmes : Vandesype est un professeur de classes terminales (rhétorique et, un peu, poésie et 1ère Professionnelle), Losschaert était un professeur des «classes moyennes» : 19 ans en «grammaire supérieure». Troisième différence : Vandesype a approché les «hautes responsabilités». D'une part, en formant une génération de futurs professeurs jésuites et, d'autre part, en devenant pendant six ans préfet des études de Saint-Stanislas.

Il y a cependant des ressemblances. Losschaert et Vandesype ont été tous deux des «petites mains» des publications scolaires des jésuites belges. Dans le cas du Hennuyer, la correction des différentes éditions de la prestigieuse collection de manuels du P. Broeckaert était son œuvre patiente. Les autorités de la province leur confièrent aussi autre chose que les besognes de correction. Tous deux publièrent des manuels scolaires. François Vandesype fut l'auteur des *Extraits des œuvres de Cicéron à l'usage de la classe de 4ème* qui connurent de multiples éditions bien après la mort de leur auteur. De plus, si le P. Losschaert s'était lancé dans l'édition commentée des discours du P. Olivier Manarèse, Vandesype préférait visiblement l'histoire des maisons de la province belge mais il fut aussi, et surtout, responsable de la publication des *Essais pédagogiques*, la revue des jésuites belges en matière d'enseignement. A l'extrême fin du XIXè s. et au début du XXè s., la Compagnie de Jésus donnait donc à ses professeurs «ordinaires» la chance de valoriser et de transmettre leur savoir-faire philologique et pédagogique (88).

Autre point commun entre ces deux «professeurs-pélerins» qu'il sera bon de vérifier et, éventuellement, de généraliser : leur origine sociale modeste. D'une part, un orphelin, recueilli par un oncle prêtre, un soldat qui veut «servir» ; d'autre part, un fils d'artisan, remarqué pour sa piété et son talent, se trouvant indigne d'entrer dans la prestigieuse Compagnie de Jésus. Dans les deux cas, on jugera bon d'en faire des professeurs itinérants

(avec quelques nuances entre les deux situations). Est-ce un hasard ? Les rejetons des classes moyennes (Verbeke, Mulliez, Charlier) ou des classes supérieures (de Wouters) seraient-ils mieux traités ? Est-ce dans la différence de psychologie ou de capacités intellectuelles qu'il faut chercher la réponse ?

Après avoir tracé quelques profils biographiques, nous allons nous efforcer de les comparer avec une réalité plus globale. Nous avons situé plus haut quelle proportion de ses forces la province belge de la Compagnie allouait aux œuvres pastorales, aux tâches domestiques et à l'enseignement. Nous savons en outre quelle part les responsables administratifs et les surveillants occupaient par rapport aux enseignants stricto sensu. A l'intérieur même des équipes de professeurs, il reste à savoir si la stabilité prévaut sur la mobilité et quel type d'enseignant représente le mieux la situation des professeurs jésuites d'avant 1914.

5. Rapports et proportions

Les catalogues de province et, dans une moindre mesure, les *Listes des élèves par classe* permettent d'approcher la stabilité et la qualification des équipes enseignantes (89). Dans un premier temps, nous avions décidé de retenir comme indicateur de stabilité la présence d'un professeur dans une même fonction pendant cinq ans ou plus. Ce critère a du être abandonné devant la quasi-absence de professeurs jésuites répondant à une telle exigence. Le maintien deux ans de suite d'un jésuite dans la même position enseignante s'est révélé un maximum à ne pas dépasser si on voulait étudier un échantillon suffisamment étoffé de professeurs «stables». Inutile de dire à quel point la circulation incessante des enseignants jésuites s'est révélée être la norme avant 1914. Cependant, il en allait autrement pour les maîtres laïcs.

Précisons qu'il a été nécessaire de distinguer de prime abord la situation des jésuites et des laïcs pour trois raisons. Premièrement, le chercheur ne bénéficie pas des mêmes sources de renseignements à propos des jésuites et à propos des laïcs: les catalogues de province, entre autres sources, fournissent une masse très complète d'informations sur l'avancée de la carrière des jésuites enseignants ; les laïcs sont beaucoup moins suivis par ces documents. En deuxième lieu, les religieux et leurs collègues laïcs n'exercent que très partiellement les mêmes fonctions : les jésuites dominent presque sans partage les sections latines alors que les laïcs sont beaucoup plus nombreux dans les classes primaires et professionnelles. Enfin, en troisième lieu, les chiffres montreront qu'il faut appliquer des critères d'expérience et de longévité rigoureusement différents pour les deux groupes.

Si on considère les seuls jésuites enseignants, il nous a semblé opportun d'envisager le problème de deux manières. Le groupe des enseignants peut être étudié en quelque sorte «pour lui-même», mais il doit aussi être considéré «face à ses classes». De là découlent deux modes de calcul. Le premier envisagera un corps professoral abstrait (puisqu'il n'a jamais existé en tant que tel) : celui de tous les enseignants jésuites des cinq collèges étudiés pendant des périodes qui seront généralement décennales (90). Dans le corps enseignant d'une école, quelle sera la part des éléments stables (ceux qui auront déjà au moins une année d'expérience dans la même fonction et dans le même collège) et quelle sera la part des «nouveaux» qui ont changé de fonction et, le plus souvent, de collège par rapport à l'année précédente ?

Il est évident que beaucoup de ces «nouveaux» ne sont pas des débutants et qu'ils ont souvent accumulé des années d'expérience dans d'autres collèges. On ne pourrait toutefois leur enlever l'étiquette de «nouveaux» qu'à la condition d'avoir déjà accompli le «Tour de Belgique» des collèges de la Compagnie : en moyenne, celui-ci comptera une dizaine

d'étapes. Alors seulement, auront-ils acquis l'habitude de travailler dans chaque ville et dans chaque établissement de la province belge de la Compagnie de Jésus.

L'autre façon d'aborder la stabilité des équipes pédagogiques jésuites serait en quelque sorte d'adopter le point de vue des élèves et de leurs parents. Pour ceux-ci, les divers mouvements de personnel dans les classes ne présentent que peu d'intérêt, mais il est en revanche crucial de savoir si le professeur (souvent un titulaire qui donne la quasi-totalité des cours à la classe) est une figure connue dans l'école ou si il a «débarqué» quelques semaines auparavant dans une ville qu'il ne connaît que très peu. Le calcul peut alors se faire non plus à partir du nombre de professeurs, mais à partir du nombre de cours qui, en moyenne annuelle, seront donnés par une «figure connue» ou par un «nouveau».

Comme il l'a été dit plus haut, la «figure connue» sera celle qui aura au moins deux ans d'expérience dans la même fonction et le même collège : c'est évidemment un minimum en dessous duquel on ne peut pas descendre. Mais en creusant un peu plus les données disponibles, il est également possible de découvrir s'il existe vraiment des «professeurs-pivots» dans les collèges : des enseignants jésuites qui auraient exercé la même fonction pendant plus de cinq ans, voire pendant plus de dix ans. Nous pensons évidemment à Floris Mulliez pour le collège de Bruxelles mais il doit en exister dans d'autres collèges. La figure du titulaire de rhétorique «régnant» trente ans sur la même classe du même collège semble appartenir à la base de l'enseignement des jésuites mais cette réalité, que Théophile Charlier a incarnée dans nos exemples biographiques, ne fut peut-être qu'une donnée assez rare au XIXè s.

Si on imagine abstraitement une «réunion pédagogique» décennale de tous les jésuites qui ont enseigné dans les cinq collèges retenus pendant au moins un an, on obtient alors un ensemble où les quelques professeurs qui ont eu l'occasion de bénéficier d'un peu de stabilité sont perdus dans une énorme majorité de «voyageurs» qui ont changé presque tous les ans d'affectation et/ou de lieu de vie. Le calcul exact de cette proportion apparaît ci-dessous.

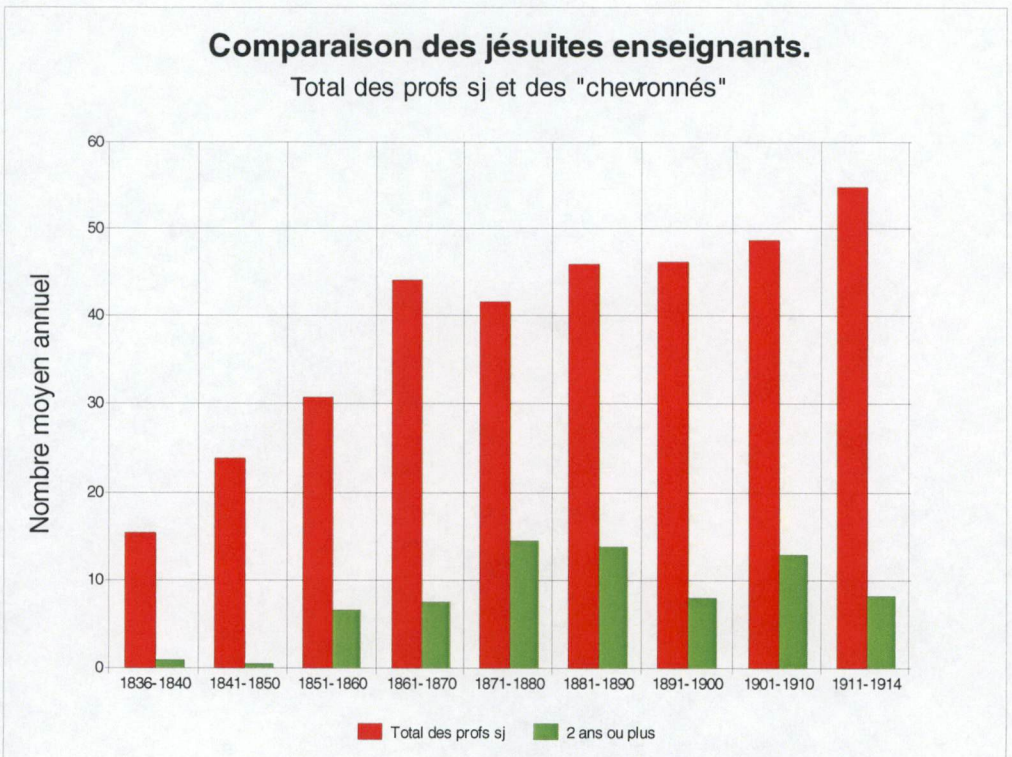

Les jésuites (pères profès et scolastiques) du collège Saint-Michel en 1883. Après une photo sérieuse (en haut), les religieux mettent en scène un cliché plus fantaisiste où ils miment des activités de loisirs (lecture du journal, pêche, échecs, etc.).

Enfin, au sein du groupe des professeurs, la seule étude statistique de la stabilité du corps professoral conduit à découvrir une situation assez stupéfiante… On voit clairement où était la règle et où était l'exception dans le corps enseignant jésuite. On a usé et abusé des métaphores guerrières pour parler des jésuites : «ordre noir», «soldats du pape», «grenadiers de Pie IX », mais il faut bien reconnaître qu'une comparaison militaire vient à l'esprit lorsqu'on veut situer les jésuites enseignants par rapport à leurs confrères appliqués à des tâches administratives ou pastorales. Cette masse de scolastiques et, un peu plus rarement, de profès qui changent de résidence presque tous les ans fait penser aux régiments de ligne que Napoléon I^{er} déplaçait d'un bout à l'autre de l'Europe pour contrer les attaques des différentes Coalitions qui avaient été montées contre lui. (90bis) Les professeurs qui, en dix ans, iront enseigner successivement à Bruxelles, Mons, Anvers, Charleroi et Gand avant de revenir à Bruxelles étaient tout aussi disponibles que les soldats de l'Empereur. Il existait cependant deux différences notables : les jésuites enseignants ne devaient se déplacer, en théorie, qu'en Belgique mais contrairement aux troupiers de Bonaparte, les règles en vigueur dans la Compagnie de Jésus ne leur permettaient pas d'être des grognards !

Si on veut s'attacher à des chiffres précis, les deux graphiques (n° et) indiquent que le nombre global des jésuites enseignants est en hausse quasi-constante : il y a d'abord la période d'ouverture des collèges ; par la suite, avec l'augmentation du nombre des élèves et l'ouverture des classes primaires et professionnelles, la hausse va se poursuivre. Les pourcentages indiquent que la proportion de jésuites «chevronnés» commença par augmenter (lors de l'ouverture des collèges, il n'y avait forcément pas de religieux appliqués plusieurs années de suite au même collège et à la même fonction). Ensuite, ce pourcentage de chevronnés arriva en 1870-80 à un plafond de 34% qu'il ne dépassa plus.

Reste à savoir combien de Floris Mulliez et de Théophile Charlier il est possible de trouver au sein de cette minorité. On peut considérer aujourd'hui qu'une présence de 5 à 10 ans dans la même maison et dans la même fonction est une exigence minimale pour qu'on puisse parler réellement de «professeur chevronné». En appliquant ce critère aux jésuites du XIXè s., qui méritait alors cette qualificatif ?

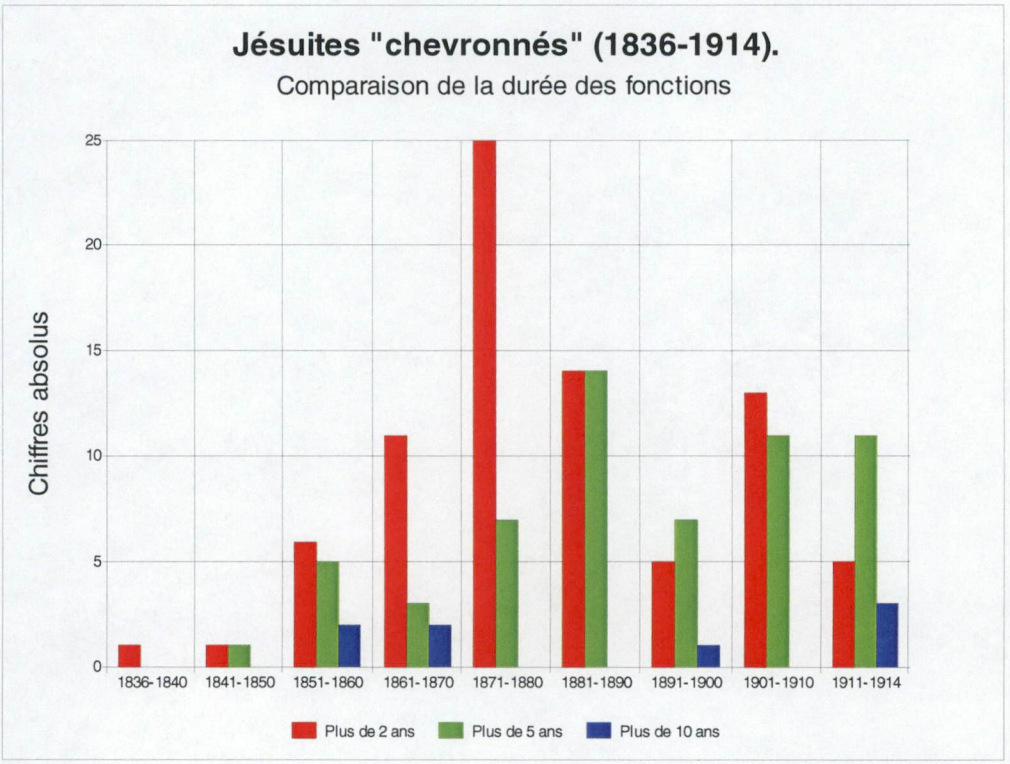

Le cas des PP. Mulliez et Charlier est, comme on peut le voir, une rareté. Même après le lancement des collèges, leur nombre est extrêmement réduit et certaines périodes décennales en sont même totalement dépourvues. Cependant, pour les jésuites qui bénéficient d'au moins cinq ans de stabilité de localisation et de fonction, un changement semble se dessiner après 1880. Globalement, leur nombre devient semblable et parfois même dépasse celui de ceux qui n'ont connu qu'une période de deux à cinq ans de stabilité. Cela signifie concrètement que les pères profès enseignants se voient accorder de plus longues périodes de résidence dans un même collège à la fin du XIXè s. Nos deux exemples de pères «pèlerins» (Bruno Losschaert et François Vandesype) l'illustrent assez bien avec, pour le premier, une longue halte à Turnhout et, pour le second, deux séjours prolongés à Tronchiennes puis à Mons.

Si on renverse la perspective pour se placer du côté des élèves et, accessoirement, de leurs parents, dans quelle mesure peuvent-ils s'attendre à avoir en face d'eux une «nouvelle tête» ou bien un personnage déjà repéré précédemment dans les cours du collège ? Quelles proportions de classes et de cours va-t-elle être assumée par des professeurs jésuites entièrement nouveaux dans la maison ou par des collègues déjà connus au sein de l'école (au moins un an d'ancienneté dans l'établissement lorsque l'année scolaire commence) ?

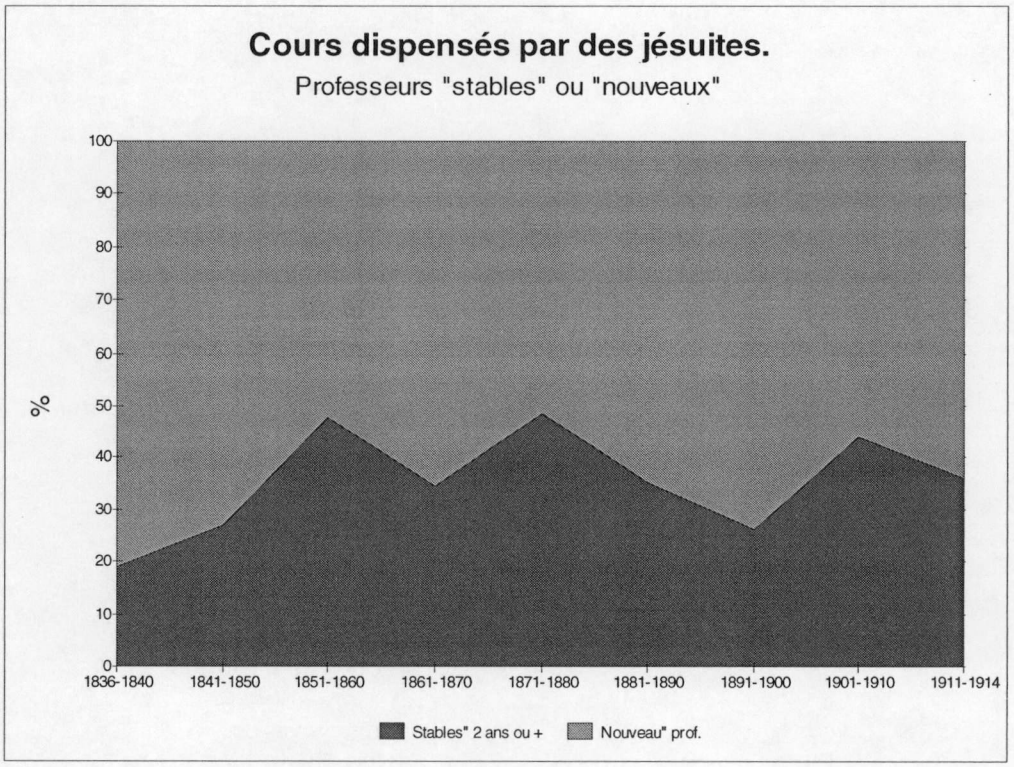

Cette autre façon d'envisager les choses conduit à des résultats passablement différents : en moyenne, de 1836 à 1914, les classes sont tenues par des jésuites plus ou moins «chevronnés» à plus de 35%. Pour certaines périodes décennales, la proportion approche des 50%. Il y a là un effet statistique assez simple : un père qui reste titulaire de la même classe du même collège pendant 10 ans «compte» autant que 10 scolastiques qui n'occupent leur fonction qu'un an. Les «têtes connues» pèsent alors d'un poids beaucoup plus important lorsqu'on est

un élève-spectateur qui se demande qui va être son professeur. L'image du corps professoral devait sans doute être un peu moins fluctuante pour une famille qui inscrivait ses fils au collège que pour l'historien qui analyse la composition du groupe des enseignants jésuites sur une période de 80 ans.

Cette mise au point ne doit cependant pas modifier radicalement l'impression globale de grande mobilité des professeurs, même si on envisage la situation du point de vue de l'occupation des classes plutôt que du point de vue de la composition du corps professoral. En effet, la barre du minimum de stabilité a été placée très bas : seulement deux ans. Si un élève entre en classe de grammaire inférieure seconde (1ère année de la section latine), il n'a qu'une chance sur trois d'avoir comme titulaire quelqu'un qui connaît déjà un peu l'école et la classe qu'il doit donner. Admettons qu'il ait repéré qui est titulaire de «grammaire moyenne» (3ème année). Etant donné le fait que l'ancienneté minimale requise (pour être «chevronné») n'est que deux ans, cet élève n'aura, au mieux, qu'une chance sur six pour avoir effectivement comme titulaire le jésuite qu'il avait cru discerner comme probable professeur de «grammaire moyenne» lorsqu'il accédera lui-même à cette classe, deux ans plus tard. Autant dire que, pour l'élève comme pour ses parents, il est pratiquement inutile de spéculer sur les possibles professeurs des années suivantes.

6. Conséquences de cette instabilité foncière.

Ceci entraîne des conséquences tout à fait importantes en ce qui concerne le type d'école auquel on a affaire et en ce qui concerne les attentes des familles par rapport à l'établissement. Dans le monde très concurrentiel de l'enseignement au XIXè s., il n'est pas du tout exagéré d'avancer que les écoles libres ont besoin d'un certain type de publicité (91). Celle-ci, pour les collèges des jésuites, ne pourra donc pas insister sur la présence de tel ou tel maître remarquable, charismatique, savant, sympathique, etc. Si de telles personnalités existent et séduisent telle ou telle famille, elles ne seront vraisemblablement plus présentes dans l'école lorsque l'enfant qu'on va inscrire atteindra la classe où professe ce pédagogue particulièrement remarquable. La séduction exercée par les collèges de la Compagnie sera obligatoirement plus globale, plus impersonnelle.

Les collèges de la Compagnie de Jésus devront convaincre par la valeur globale de leur système scolaire. Les programmes et les méthodes d'enseignement ont été mis au point trois siècles auparavant et ont donc fait leurs preuves depuis lors. Les auteurs étudiés constituent depuis 2.000 ans la base de la culture occidentale. La religion chrétienne qui inspire les pédagogues insuffle une dimension supplémentaire à cette culture tout en réduisant à néant la dangerosité païenne de certains auteurs (92). Tous les professeurs ont suivi la même formation : quelle que soit celui qui sera désigné pour diriger la classe, les parents peuvent s'attendre au même type d'enseignement et aux mêmes résultats. La preuve de l'excellence de tout ceci est surtout fournie par les brillantes carrières que poursuivront les anciens élèves. L'examen d'élève universitaire qu'instaura le gouvernement Rogier en 1849 deviendra véritablement un argument publicitaire pour les collèges de la Compagnie de Jésus puisqu'il constituera un élément de comparaison objectif entre réseaux d'enseignement et même, sans trop le dire, entre écoles catholiques (93).

De l'autre côté de la barrière, la grande mobilité des professeurs fournit un facteur décisif d'explication de l'organisation des études. La *Ratio* proclamait que : *« le provincial saura prévoir longtemps d'avance les professeurs dont il pourra disposer pour chaque matière, en observant ceux qui paraîssent les plus aptes »* mais les modalités de sélection et de

préparation étaient plus rudimentaires (94). L'utilité de la Règle en devenait plus importante encore. Lorsqu'un jeune scolastique, qui a enseigné la «grammaire inférieure première» à Turnhout, est transféré l'année suivante à Mons pour y donner la «grammaire moyenne», il est crucial pour lui de trouver des points de repère. Il ne connaît ni la ville ni la communauté ni le milieu socioculturel des élèves et de leurs parents mais il a au moins la certitude de savoir exactement ce qu'il doit faire en tant qu'enseignant. La *Ratio studiorum* prévoit exactement les devoirs du professeur de «grammaire moyenne», les programmes définissent exactement ce qu'il doit étudier avec ses élèves dans un corpus très limité d'auteurs et d'œuvres latins, grecs et français, les méthodes de *praelectio* et de *disputatio* sous-tendues par l'émulation sont identiques dans tous les collèges. Ses facultés inventives seront donc très peu mises à contribution (95).

Il aura sans doute beaucoup de travail de préparation et de correction, il devra peut-être encore se charger de la chorale ou de la bibliothèque et il devra certainement se consacrer à ses devoirs religieux, mais sa tâche de professeur aura au moins été très précisément balisée. On imagine quel choc représenterait l'introduction d'innovations sensibles pour de jeunes professeurs déjà placés à la limite de leurs capacités de travail. La réforme des programmes nécessitée par la préparation de l'examen d'élève universitaire en sera un, pour les classes de rhétorique en tous cas (96).

La grande mobilité des professeurs, commune à tous les scolastiques, provisoire pour certains pères profès, définitive pour d'autres, aura également des conséquences dans le domaine de ce qu'on pourrait appeler l'«anthropologie jésuite». L'expérience de vie des «mobiles» et des «immobiles» n'est certes pas la même et elle entraînera des perceptions des choses sensiblement différentes.

L'*operarius*, le supérieur de résidence ou le recteur de collège sont trois exemples de jésuites (provisoirement) «immobiles». Ils doivent se créer des racines là où ils sont affectés et ils recevront pour ce faire un temps plus long que le commun des professeurs. Ils se doivent de connaître la ville, le milieu des parents d'élèves, les groupes sociaux dans lesquels ils exerceront leur activité pastorale. Plus ils constitueront de liens avec la bourgeoisie, la classe ouvrière, les congrégations religieuses, le clergé séculier ou le monde politique de la région : plus ils auront de chance de promouvoir les activités de la Compagnie de Jésus. Certains seront jugés indispensables dans leur activité apostolique et ne quitteront plus la ville où ils ont créé ou développé une œuvre spécifique. Pour les autres, leur temps de résidence sera à tout le moins de 5 à 10 ans. Il en va tout autrement pour les enseignants (97).

Comme il a été montré plus haut, la période d'enseignement est provisoire pour beaucoup de jésuites. Pour certains enseignants, le temps des voyages s'arrêtera définitivement au bout de quelques années. Mais pour tous les jeunes jésuites et pour un certain nombre de leurs aînés, le temps de l'errance va créer un type humain très particulier. Pendant 10 mois, un contact humain fort les lie à une trentaine d'élèves avec lesquels ils passent de très nombreuses heures chaque semaine et pour lesquels ils sont en quelque sorte des maîtres tout puissants. Puis tout s'arrête, le groupe-classe se dissout à la fin du mois de juillet et, pour le titulaire de classe, le beffroi de Gand remplace celui de Tournai ou bien les rives de la Meuse remplacent celles de l'Escaut. Quel cadre de référence peut alors garder le professeur jésuite ?

Pour tout jésuite, la réponse devrait être la Compagnie de Jésus. Cependant, il faut bien avouer que, pour la plupart d'entre eux, leur appartenance est de facto plus limitée : c'est leur province et surtout leur communauté locale au sein de laquelle, comme tout homme, ils ont

créé des liens et établi leur milieu de vie. Pour les enseignants jésuites, leur cadre de vie est la Belgique. Pour être précis, ils peuvent s'attendre à travailler l'année suivante dans quinze lieux (en 1914) : le collège Saint-Joseph et l'Ecole Apostolique de Turnhout, le collège Notre-Dame et l'Institut Saint-Ignace d'Anvers, dans la province homonyme ; les deux collèges Saint-Michel, en Brabant ; les collèges Saint-Joseph d'Alost et Sainte-Barbe de Gand, en Flandre Orientale ; les collèges Notre-Dame de Tournai, Saint-Stanislas de Mons et du Sacré-Cœur de Charleroi, en Hainaut ; les collèges Saint-Servais et Saint-Louis de Liège et le collège Saint-François-Xavier de Verviers, dans la province de Liège et le collège Notre-Dame-de-la-Paix, dans la province de Namur (98). Certains ont d'ailleurs œuvré dans chacune de ces maisons. Ce point est intéressant non seulement pour comprendre la province belge de la Compagnie de Jésus mais aussi, et surtout, pour approcher un des éléments qui soutenaient l'existence même de la Belgique au XIXè s. et au début du XXè s. (98bis)

Certains professeurs de l'enseignement de l'Etat, certains fonctionnaires, certains employés des compagnies de chemin de fer et la plupart des militaires de l'époque partageaient avec ces jésuites enseignants le privilège d'incarner cette Belgique officielle où «Flamands et Wallons n'étaient que des prénoms et Belge notre nom de famille». Les lignes de chemin de fer unissaient matériellement le pays ; les sociétés industrielles et commerciales créaient un marché belge ; l'armée, la gendarmerie, la magistrature et la fonction publique incarnaient l'autorité de l'Etat. Les enseignants représentaient quant à eux la Belgique de la culture, une Belgique francophone ou dont le véhicule culturel était en tous cas le français. Mais les collègues de l'enseignement officiel ou des écoles épiscopales, pour des raisons très concrètes, n'iront pas aussi loin que les jésuites dans cette affirmation de leur belgitude.

Si les professeurs des écoles de l'Etat pouvaient officiellement être transférés d'un bout à l'autre de la Belgique, il n'en reste pas moins vrai que leur but était d'atteindre la stabilité et les autorités publiques n'y voyaient pas a priori d'inconvénient (99). Des comparaisons de carrière montreraient sans doute beaucoup moins de mutations que les cursus des jésuites. En ce qui concerne les prêtres séculiers employés dans les écoles épiscopales, la dénomination même de leur établissement indique qu'ils travailleront dans le cadre d'un Evêché, donc d'une région, et à l'exception de quelques communes de la frontière linguistique, à l'intérieur de l'actuelle Flandre ou de l'actuelle Wallonie. Par conséquent, seules des congrégations enseignantes comme les jésuites travailleront effectivement dans le cadre belge en obligeant réellement leurs membres à connaître toutes les provinces du royaume.

Il est donc clair que le caractère géographiquement belge du travail des professeurs jésuites était un enjeu, peut-être inconscient à l'époque, pour le pays. La présence exclusive de professeurs flamands en Flandre ou wallons en Wallonie en sera un autre lorsque des tendances nationalistes apparaîtront dans ces deux entités encore officiellement inexistantes (100). Le nationalisme flamand étant incontestablement infiniment plus actif que son équivalent wallon avant la Première Guerre mondiale.

Par ailleurs, le problème de la nomination éventuelle de professeurs jésuites dans tel ou tel collège en fonction de leurs origines s'intégrera dans le cadre plus vaste de la fameuse inculturation que les jésuites ont dit pratiquer depuis des siècles dans leurs missions apostoliques. Nous essayerons de déterminer plus loin si les autorités provinciales de la Compagnie tenaient compte de l'origine géographique et linguistique des pères pour nommer les responsables administratifs des collèges et, éventuellement, la masse des professeurs de ceux-ci.

La communauté jésuite de Bruxelles adopte, cette fois, des «poses académiques» (1889).

Le recteur Dallemagne au travail («vieux Saint-Michel») (1907).

III. L'INCULTURATION, UN SOUCI DES JESUITES ?

Jusqu'ici, nous avons en quelque sorte adopté le point de vue d'un père provincial responsable de la vie et du développement d'une quinzaine de collèges. Nous avons constaté quelles forces étaient affectées à l'enseignement, aux tâches domestiques et aux œuvres apostoliques. Dans les institutions d'enseignement, les responsabilités administratives, les surveillances et les charges de professeurs ont été réparties. Le point a été fait sur les types de professeurs dont on disposait, sur leur formation, sur la durée de leur séjour dans leurs différentes fonctions.

Même si ces situations ont été un peu incarnées par six exemples biographiques, tout cela est resté passablement impersonnel. Peut-être est-il temps de se demander qui étaient vraiment ces «ressources humaines» dont on disposait si aisément ? Quelles sont leurs origines ? Où va-t-on les affecter ? Quels liens seront tissés entre ces hommes et leur milieu de travail et de vie ?

1. Qui sont les jésuites belges ?

Pour la période allant de 1832 à 1914, la réponse à cette question a déjà été apportée. Le mémoire de licence du P. Hupez a étudié quelles étaient les origines sociales et géographiques des novices jésuites depuis la création de la Province belge jusqu'à la Guerre de 1914. Ce travail a également établi quelle avait été la formation de ces candidats avant leur entrée dans la Compagnie, quels établissements ils avaient fréquentés et quelles étaient leurs connaissances linguistiques. Les novices avaient également dû signaler s'ils étaient déjà séminaristes, religieux ou prêtres lors de leur entrée à Tronchiennes (101).

On aura compris que ce travail a systématiquement analysé la «fiche de renseignements» que chaque novice avait complétée dans l'*Album novitiorum*. Cette formalité obligatoire fut apparemment effectuée très consciencieusement par la grande majorité des novices ; d'où l'existence d'un corpus de renseignements assez rare pour l'époque. Il est donc indispensable de reprendre les grands enseignements apportés par Pierre Hupez sur l'*homo jesuiticus* au XIXè s. Mais dans un deuxième temps, il sera également possible de mettre en relation ces données générales avec des analyses plus particulières consacrées à des collèges ou, au sein de ceux-ci, au groupe des responsables administratifs ou au corps professoral. Les différences d'origine géographique des jésuites des collèges wallons, flamands ou bruxellois sont-elles significatives ? Plus particulièrement, les PP. originaires d'une cité où est installé le collège sont-ils plus fréquemment désignés dans leur ville natale ? Si ces différences géographiques existent, sont-elles valables uniquement pour les supérieurs et leurs assistants ou bien s'appliquent-elles aussi à l'ensemble des professeurs ? Les responsables des communautés scolaires sont-ils issus de classes sociales en moyenne plus élevées que la «masse des professeurs» du collège ? Les réponses à ces questions devraient aider à bâtir une image sociale des communautés des collèges étudiés et, peut-être, à discerner les intentions d'une «politique» des responsables provinciaux.

Pour qui veut connaître les jésuites belges au XIXè s., le renseignement le plus global et le plus impersonnel est tout bonnement fourni par leur nombre. Celui-ci est constamment «alimenté» par un autre, celui des entrées annuelles au noviciat de Nivelles, transféré à Tronchiennes dès 1837 (et auquel viendra se joindre ultérieurement celui d'Arlon). Ces informations sont régulièrement consignées dans l'*Album novitiorum* de la Province (102).

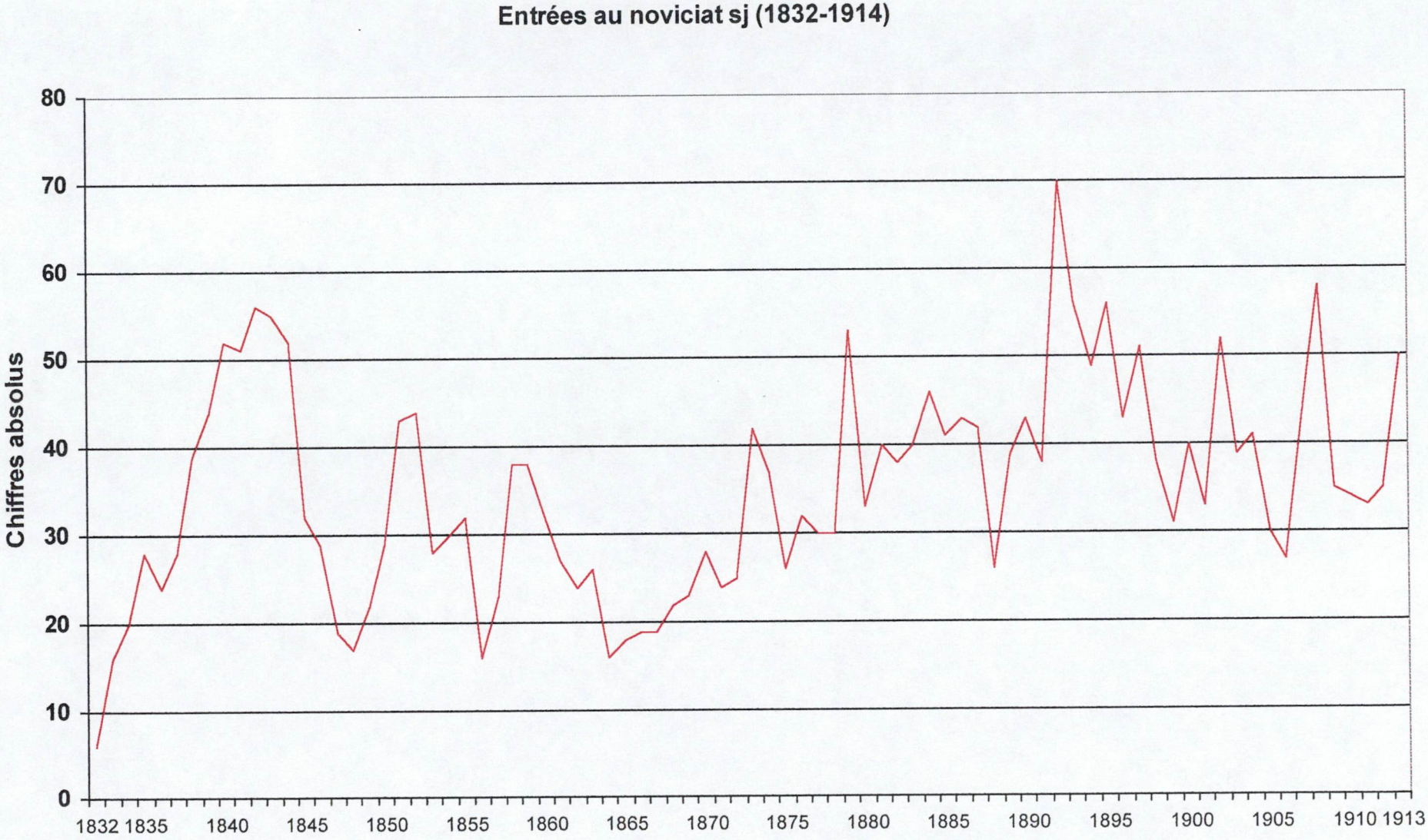
Entrées au noviciat sj (1832-1914)
Chiffres absolus
80
70
60
50
40
30
20
10
0
1832 1835 1840 1845 1850 1855 1860 1865 1870 1875 1880 1885 1890 1895 1900 1905 1910 1913

L'augmentation régulière des entrants était évidemment un gage de bonne santé pour la Province qui pouvait ainsi alimenter ses maisons et, plus tard, ses missions outre-mer. Inutile de dire que ces dizaines d'entrées annuelles laissent rêveur à l'heure actuelle. Il existe cependant des moments de crise où les courbes fléchissent : il est intéressant de voir où ils se situent pour les relier avec la situation particulière de ces années où la «mécanique» du recrutement s'enraye un peu. Retraçons brièvement la chronologie de cette évolution numérique de la Compagnie de Jésus en Belgique.

Comme l'indique P. Hupez, les dix premières années d'existence de la Province belge sont marquées par une véritable explosion des entrées. Sous le régime hollandais, la Compagnie de Jésus n'était pas officiellement autorisée en Belgique : entrer au noviciat signifiait un exil en Suisse (103). La complète liberté dont la congrégation va bénéficier après l'indépendance va lever bien des barrières : il n'est plus nécessaire de braver la loi, il ne faut plus aller en Suisse mais il suffit de rejoindre Nivelles. Les gouvernements unionistes sont globalement favorables à l'Ordre. Le noviciat de Nivelles n'aura cependant qu'une existence éphémère : les bâtiments prévus dans la cité brabançonne ne pourront visiblement pas accueillir tous les novices. L'immense abbaye prémontrée de Tronchiennes permettra au contraire de «voir venir». Il faut dire qu'aux dizaines d'entrées «normales» de jeunes gens âgés de 18-20 ans s'ajoutent de nombreuses entrées «de rattrapage» : beaucoup de séminaristes, de prêtres ou de religieux qui n'avaient pas pu ou pas osé rejoindre l'Ordre interdit sous Guillaume Ier se décident à opter pour lui alors qu'ils ont parfois atteint l'âge de 25, 30 ou 40 ans (104).

Presque mécaniquement, une fois cette période de «rattrapage» terminée, la Compagnie de Jésus ne pourra pratiquement plus compter que sur des «jeunes» : l'augmentation des entrées au noviciat commence à fléchir après 1840. Mais, année après année, le fléchissement devient une plongée. C'est une véritable crise de recrutement qui s'étendra de 1842 à 1848. Ce ne sera qu'une première phase car, de 1842 à 1864, la courbe des novices présente véritablement un profil de «montagnes russes» (plusieurs fortes chutes suivies de plusieurs fortes remontées).

Pierre Hupez explique la première baisse sensible des années 1840 par la concomitance de la crise économique européenne (105). Personnellement, nous voyons plutôt en celle-ci un élément qui aurait pu augmenter le nombre d'entrées au noviciat : l'Ordre religieux constituait aussi un refuge par rapport à la société civile touché par la crise. L'explication nous paraît être plus politique. En Belgique, comme en Europe d'ailleurs, on atteint alors des sommets d'anticléricalisme. Les jésuites font particulièrement figure d'épouvantails. Rappelons simplement à titre d'exemple que les années 1840 voient la publication en France du *Juif errant* d'Eugène Sue, roman-feuilleton qui connaîtra un extraordinaire succès de librairie jusqu'à devenir la base populaire du mythe du jésuite conspirateur. Eugène Sue est également très lu en Belgique. C'est son livre et les publications plus savantes mais du même crû qui provoqueront les véritables émeutes anti-jésuites lorsque l'arrivée des premiers PP. commença à être connue à Verviers en 1844-1845 (106).

L'affirmation du parti libéral, son évolution anticléricale et ses succès électoraux complètent le panorama d'hostilité de l'époque. C'est dans ce contexte hostile que les novices doivent entrer désormais à l'ancienne abbaye de Tronchiennes. Il faut bien constater que, pendant cinq ans environ, ils s'y présenteront moins nombreux. En 1848, alors que les jésuites préparent des plans d'évacuation de leurs maisons en Belgique en cas de révolution, les entrées atteignent un minimum : seuls 17 novices seront enregistrés cette année-là (107).

Cependant, après la fin du cycle de révolutions de 1848-1849 et l'infléchissement dans un sens plus conservateur du monde politique belge, le climat se détend et, parallèlement, les entrées au noviciat des jésuites se remettent à augmenter (elles atteignent 44 entrées en 1852). Le recrutement se réduit à nouveau les années suivantes et atteint de nouveaux minima en 1856 et 1857 : respectivement 16 et 23 entrées. Il n'est sans doute pas fortuit que cette réduction du nombre des nouveaux novices à Tronchiennes corresponde avec la montée de l'hostilité contre le gouvernement unioniste de De Decker, avec les émeutes contre la fameuse *loi des couvents* et avec le triomphe électoral des libéraux aux législatives de 1857 (108).

Après deux années de récupération, la chute reprend pour atteindre un résultat pitoyable en 1864 : 16 novices se présentent alors dans l'ancienne abbaye norbertine. Il faut remonter à 1833 pour retrouver un pareil seuil. A nouveau, est-ce un hasard si cette très mauvaise année corresponde au dénouement de l'Affaire De Buck à la Cour d'Assises de Bruxelles ? (109)

Après 1864, on entre dans une deuxième période statistique. Celle-ci couvrira grosso modo les années 1864 à 1895 et se caractérisera par une montée lente et progressive du nombre d'entrées dans les noviciats de Tronchiennes et d'Arlon. S'il y a au cours de cette période quelques années «anormales» vers le haut ou vers le bas, la tendance est néanmoins plus régulière et conduit globalement le nombre annuel de nouveaux novices de plus ou moins 20 à plus ou moins 50.

Il est d'ailleurs à noter que les crises des années 1845-1865 semblent ne pas s'être reproduites comme telles. Depuis la fin de l'unionisme et jusqu'en 1865, il apparaît que des jeunes gens, influencés ou intimidés par le contexte de l'époque, n'ont pas poussé jusqu'au bout leur vocation religieuse en rejoignant la Compagnie de Jésus. Par la suite, les crises politiques et scolaires auront plutôt l'effet inverse : les catholiques, dopés par l'adversité, entreront plus nombreux au noviciat des jésuites. Le gouvernement Frère-Orban-Van Humbeeck et la guerre scolaire de 1879-1884 n'auront pas d'effet négatif pour les entrée dans la Compagnie de Jésus, au contraire. Peut-on dès lors penser que les «mondes» se sont distingués l'un de l'autre alors que, vers 1845-1865, les «tièdes» ou les libéraux «modérés» qui fréquentaient encore en grand nombre les collèges ignatiens étaient en même temps affectés par le climat de plus en plus hostile aux jésuites ?

Comme la plupart des entrants restent dans le Compagnie, l'augmentation des effectifs de la province belge est régulière.

EFFECTIFS GLOBAUX DE LA PROVINCE BELGE DE LA COMPAGNIE DE JESUS (Pères, Frères, scolastiques et novices appartenant à la province de Belgique) (1832-1907).			
1832	1857	1882	1907
105	490	800	1168

Elle permet bien sûr le mise en chantier de nouveaux travaux. Rappelons-en quelques étapes. Le 11ème collège est ouvert à Charleroi en 1876 ; le 12ème, le collège professionnel Saint-Louis en Outremeuse, en 1893 ; le 13ème, le «nouveau» Saint-Michel à Etterbeek, en 1905 (l'«ancien» Saint-Michel étant finalement sauvegardé alors qu'il avait été initialement prévu de le supprimer). Parallèlement, la Mission du Bengale est fondée par les jésuites

belges en 1863 et celle du Kwango en 1893 (110). Plusieurs centaines de religieux seront dirigés vers ces deux missions Outremer.

La dernière période, celle qui commence en 1895 pour s'achever au début de la Première Guerre mondiale, est plus difficile à caractériser. D'une année à l'autre, les variations à la hausse ou à la baisse sont énormes et ne sont pas justifiées par des événements bien particuliers, mis à part le déclenchement de la guerre en 1914. De cette évolution passablement chaotique, on peut toutefois retenir que la moyenne des entrées au noviciat, qui était d'environ 50 vers 1895, aura tendance à descendre vers un niveau de 40 unités (même sans tenir compte de l'effondrement aisément compréhensible de 1914). Si le niveau global des effectifs de la province belge n'en est pas réellement affecté, la période constitue néanmoins un palier et même un début de déclin.

Après avoir pris connaissance de l'évolution du nombre total des membres de la province belge des jésuites et des entrées au(x) noviciat(s) de celle-ci, il faut examiner un peu plus précisément quelles sont les caractéristiques de ces jésuites du XIXè s. avant de confronter ces réalités globales avec celles, plus particulières, des collèges. Il est nécessaire au préalable de préciser deux choses. D'une part, comment avons-nous procédé, ce qui signifie dans quel ordre avons-nous rangé les informations que les novices devaient fournir à leur entrée à Tronchiennes ou à Arlon ? Le lecteur comprendra, d'autre part, que ces différentes catégories d'informations ne peuvent être analysées comme une photographie instantanée : des changements profonds se sont inscrits dans la durée. Il faudra en tenir compte.

Pierre Hupez a étudié successivement les origines géographiques et les origines scolaires des novices. Comme il l'avait fait lui-même dans son mémoire, nous devrons sans cesse connecter ces deux types d'informations. Initialement, la provenance géographique des novices n'était évidemment pas liée à l'existence de collèges de la Compagnie de Jésus en Belgique puisque ceux-ci y étaient interdits. On peut donc constater vers 1832 quel est le berceau de l'Ordre ignatien restauré en Belgique mais, par la suite, les novices sortiront de plus en plus fréquemment des collèges des jésuites. Lesquels ? Quel est le taux de vocations des écoles de la province ? Quel est ce taux par collège ? Dans quelle mesure les vocations religieuses des rhétoriciens se portent-elles de préférence vers la Compagnie de Jésus plutôt que vers le clergé séculier ou les autres congrégations ? En procédant à des regroupements statistiques, quelles seront les parts respectives de la Flandre, de la Wallonie, de l'agglomération bruxelloise et des pays étrangers ? Ces constatations permettront ultérieurement d'établir une volonté de concordance entre groupes de responsables des collèges et/ou corps professoraux avec le lieu d'implantation (ville, province, région) de tel ou tel collège ou, au contraire, la volonté de casser des liens entre les jésuites et leurs origines locales pour créer un corps d'administrateurs et d'enseignants correspondant uniquement à l'échelle de la province (ce qui signifie en l'occurrence le cadre national belge).

Par la suite, le P. Hupez a procédé à quelques sondages portant sur des groupes de quatre ans afin de déterminer l'évolution des origines sociales des novices. Pour ce faire, il a utilisé catégories : rentiers, professions libérales, industriels, commerçants, employés-enseignants, artisans, ouvriers et agriculteurs. Ces renseignements de base permettront de comparer l'ensemble de la province belge avec la situation de certains collèges (groupe des responsables administratifs et corps professoral *lato sensu*) ainsi qu'avec la composition sociale des classes de rhétoriques des collèges. La Compagnie de Jésus ayant de plus en plus tendance à pratiquer une sorte d'autorecrutement dans ses écoles, y avait-il concordance ou

décalage entre les groupes sociaux composant les rhétoriques et ceux composant les entrants du noviciat ?

D'où venaient les 2700 jésuites entrés dans la province belge de 1832 à 1914 ? Un premier tableau permet de le savoir précisément : arrondissement par arrondissement pour les candidats belges et pays par pays pour les étrangers. Un graphique plus simple montre ensuite quel est le poids respectif de la Flandre, de la Wallonie, de l'agglomération bruxelloise et des pays étrangers.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES NOVICES DE LA PROVINCE BELGE DE LA COMPAGNIE DE JESUS (1832-1914) (111).			
Arrondissement de Bruges	90	Arrondissement de Nivelles	29
Arrondissement de Courtrai	85	**Total de la province du Brabant**	**288 (10,5%)**
Arrondissement de Dixmude	8	Arrondissement d'Ath	16
Arrondissement de Furnes	8	Arrondissement de Charleroi	46
Arrondissement de Ostende	14	Arrondissement de Mons	54
Arrondissement de Roulers	38	Arrondissement de Soignies	28
Arrondissement de Thielt	18	Arrondissement de Thuin	20
Arrondissement d'Ypres	43	Arrondissement de Tournai	92
Total de la Flandre occidentale	**304 (11%)**	**Total de la province de Hainaut**	**256 (9,3%)**
Arrondissement d'Alost	139 (5%)	Arrondissement de Huy	15
Arrondissement d'Audenaerde	45	Arrondissement de Liège	123 (4,5%)
Arrondissement d'Eeclo	16	Arrondissement de Verviers	63
Arrondissement de Gand	253 (9,2%)	**Total de la province de Liège**	**201 (7,3%)**
Arrondissement de Saint-Nicolas	9	Arrondissement d'Arlon	20
Arrondissement de Termonde	44	Arrondissement de Bastogne	15
Total de la Flandre orientale	**506 (18,4%)**	Arrondissement de Marche	15
Arrondissement d'Anvers	281 (10,2%)	Arrondissement de Neufchâteau	18
Arrondissement de Malines	58	Arrondissement de Virton	29
Arrondissement de Turnhout	120 (4,4%)	**Total de la province du Luxembourg**	**97 (3,5%)**
Total de la province d'Anvers	**459 (16,7%)**	Arrondissement de Dinant	24
Arrondissement d'Hasselt	25	Arrondissement de Namur	123 (4,5%)
Arrondissement de Maaseik	9	Arrondissement de Philippeville	10
Arrondissement de Tongres	14	**Total de la province de Namur**	**157 (5,7%)**
Total de la province du Limbourg	**48 (1,74%)**	**Total des provinces wallonnes**	**740 (26,9%)**
Arrondissement de Louvain	85	**Total pour la Belgique**	**2316 (84,1%)**
Total des provinces flamandes	**1402 (50,1%)**	France	91
		Grande-Bretagne	3
Arrondissement de Bruxelles*	**174 (6,3%)**	Irlande	2
		Hollande	191
		Allemagne	73
		Luxembourg (Grand-Duché)	67
		Italie	3
		Suisse	2
		Etats-Unis	5
		Total pour les pays étrangers	**437 (15,9%)**
TOTAL GENERAL :			**2753 (100%)**

*la colonne de gauche comprend les provinces flamandes (y compris l'arrondissement de Louvain) et l'arrondissement de Bruxelles, la colonne de droite comprend les provinces wallonnes y compris Nivelles. Un total des provinces flamandes (avec Louvain) est placé à gauche, un total des provinces wallonnes (avec Nivelles) se trouve à droite mais, dans cette colonne, une totalisation des trois arrondissements de l'ancienne province de Brabant a aussi été effectué.

Si on envisage le XIXè s. dans son ensemble (de la création de la province belge jusqu'au déclenchement de la Guerre de 1914-1918), une faible majorité absolue flamande se dégage.

Les arrondissements wallons regroupent 27% des novices, celui de Bruxelles 6,3% et les candidats venus de l'étranger représentent globalement 16% des entrées. Ce constat global nécessite évidemment quelques commentaires supplémentaires. Il ne tiennent pas compte de l'évolution dans le temps.

La majorité flamande sera bien plus nette à certains moments mais elle ne sera plus absolue à la fin de la période. A l'inverse, la petite minorité wallonne deviendra nettement plus significative à la veille de 1914. A l'intérieur des actuelles régions, le poids des arrondissements se modifiera considérablement : la Flandre occidentale, vivier très riche de candidats jésuites en 1832, perdra son importance du fait de l'absence de collège ignatien dans cette province ; par contre, les arrondissements wallons, flamands ou bruxellois pourvus d'une école de la Compagnie verront leur poids s'affirmer au fil du temps et ils constitueront tous des régions privilégiées au point de vue des entrées au noviciat de la Compagnie de Jésus.

Ces premiers chiffres globaux n'indiquent pas non plus pourquoi certains pays voisins semblent offrir tant de candidats au noviciat belge. En réalité, la forte présence des Hollandais et des Allemands s'explique aisément par le fait que la province belge de 1832 englobe encore les Pays-Bas et la région allemande de Dusseldorf : pendant un certain nombre d'années, les Néerlandais et les Rhénans ne sont donc pas des «étrangers» venus s'engager dans la Compagnie de Jésus en Belgique : ils entrent tout simplement dans le noviciat de leur province. En ce qui concerne les Grands-Ducaux, leur Etat restera jusqu'à aujourd'hui englobé dans la province jésuite belge (112). A l'inverse, l'entrée de 91 Français ne s'explique pas par l'organisation géographique des structures de la Compagnie mais bien par des circonstances politiques qui, lors de plusieurs périodes du XIXè s., rendront la vie difficile aux jésuites français (113).

Un autre élément important pour comprendre la provenance géographique des jésuites de la province belge réside dans le type d'enseignement que les novices avaient suivi auparavant. Pierre Hupez a distingué trois types de provenance scolaire : les collèges jésuites, les collèges diocésains et les différentes formes de l'enseignement officiel. Comme on pourra en juger ci-dessous, les parts respectives de ces trois «réseaux» ont fortement évolué.

On peut rapidement faire un sort à l'enseignement officiel : sans être totalement inexistante, cette source de recrutement sera dès l'origine et restera très marginale par rapport à l'enseignement catholique. A l'intérieur de celui-ci, les collèges diocésains se taillent au départ la part du lion : les collèges de la Compagnie de Jésus n'existent pas ou sont très peu nombreux. On sait, par exemple, que le petit séminaire de Roulers fournit sous l'Empire et sous le régime hollandais un nombre très élevé de candidats au noviciat des jésuites. Le «collège van Crombrugghe», à Alost, fit de même lors de sa courte existence (114). Cependant, la part des anciens des rhétoriciens des collèges jésuites va monter en flèche à partir du moment où le sous-réseau ignatien va se constituer. A tel point qu'on peut parler d'autorecrutement lorsque les Anciens des collèges sj représenteront plus de 80% des novices. Cette information, intéressante en soi, renvoie aussi aux origines géographiques des novices.

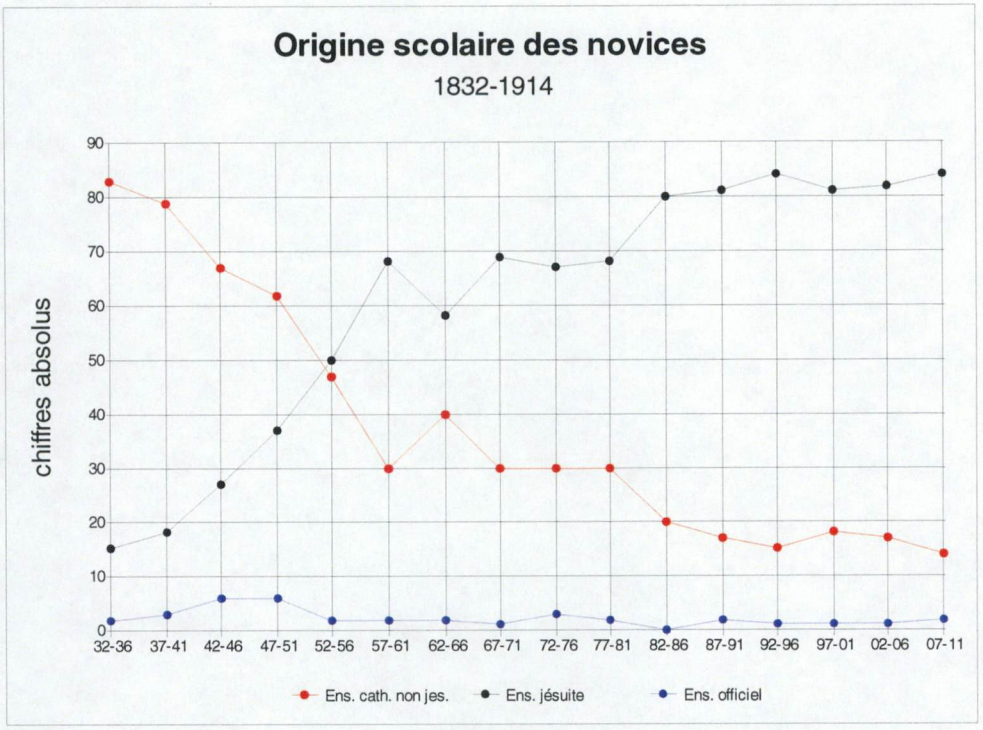

Si les sources principales de recrutement de la Compagnie sont les collèges fondés par celle-ci, les novices viendront des régions proches de ces établissements. Or, ceux-ci ne sont pas répartis uniformément en Belgique. Les provinces, pourtant très catholiques, de Flandre occidentale, du Limbourg n'en possèdent pas, tout comme le Luxembourg. La West-Flandre qui était un des berceaux de la future province de Belgique va voir son importance se réduire dans le recrutement de la Compagnie de Jésus (sans cependant devenir négligeable). A l'inverse, d'autres provinces posséderont trois collèges : le Hainaut avec Tournai, Mons et Charleroi ; Liège avec les collèges Saint-Servais et Saint-Louis, à Liège, et Saint-François-Xavier, à Verviers. D'autres en auront deux comme le Brabant avec les deux collèges bruxellois, la Flandre orientale avec Gand et Alost ou la province d'Anvers avec Saint-Joseph de Turnhout, Notre-Dame d'Anvers (et accessoirement l'Institut «professionnel» Saint-Ignace qui ne fournira que très peu de candidats) (115). La province de Namur possède bien évidemment Notre-Dame-de-la-Paix. Si on jette un coup d'œil sur le premier tableau statistique qui synthétise la période 1832-1914, on peut constater que les arrondissements pourvus de collèges constituent l'immense majorité de ceux qui dépassent la limite des 100 novices.

Or, l'implantation des collèges répond plutôt à une logique missionnaire. Si, comme nous l'avons vu précédemment, l'école ne s'implante pas dans un milieu totalement hostile (les expériences difficiles de Verviers et de Turnhout ont conduit à une certaine prudence), les établissements des jésuites ne recherchent pas la facilité et ne privilégient pas les cités ou les régions conservatrices et catholiques. Partout, même en Flandre, les collèges s'installent dans les grandes villes libérales même si Anvers, Turnhout, Alost, Tournai et Namur seront, pour des périodes plus ou moins longues, des exceptions à cette règle (116). Sachant donc que, d'une part, les novices sont surtout des Anciens et que, d'autre part, les écoles jésuites sont implantées dans des zones peu catholiques ; on en arrive à des résultats tantôt logiques, tantôt

assez paradoxaux. Voyons quelle ampleur eût le phénomène des vocations religieuses dans les collèges des PP. jésuites.

Le premier schéma reproduit ci-dessous et établi par P. Hupez sur base des déclarations des novices à leur entrée rappelle, si c'était nécessaire que les vocations religieuses des rhétoriciens ne se limitent à une possible entrée dans la Compagnie de Jésus. Pour l'ensemble de la période étudiée (1832-1914), les séminaires des diocèses accueillent incontestablement plus de candidats que le noviciat de Tronchiennes. Cependant, il ressort de l'évolution chronologique des choses qu'à partir de 1885, les entrées dans l'ordre ignatien se mettent à concurrencer en nombre les vocations séculières et, peu à peu, à les dépasser. Juste avant la Guerre, le dépassement aura été accompli. Les entrées de rhétoriciens dans d'autres ordres religieux sont certainement moins nombreuses mais il s'agit d'une troisième voie qui existe et qui, certaines années, enregistre un nombre de vocations plus honorable même par rapport au noviciat sj ou aux séminaires épiscopaux.

Au niveau des entrées aux noviciats de Tronchiennes et d'Arlon, comme on pouvait s'y attendre, la proportion de novices flamands est beaucoup plus élevée que celles des Wallons et des Bruxellois. C'est une majorité absolue très nette et le taux de vocations enregistré dans les collèges flamands est sensiblement plus important que dans le Sud du pays, la région rurale et conservatrice de Turnhout remportant la palme à ce point de vue. Cependant, la situation n'est pas figée et, en 1914, elle aura considérablement changé.

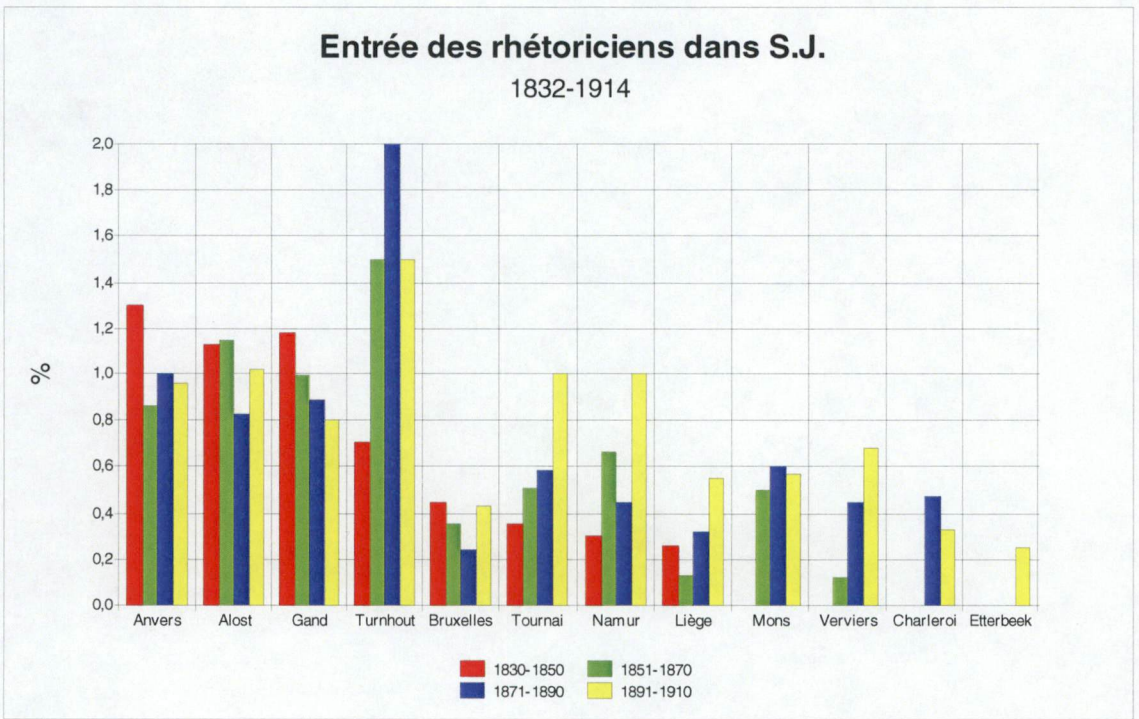

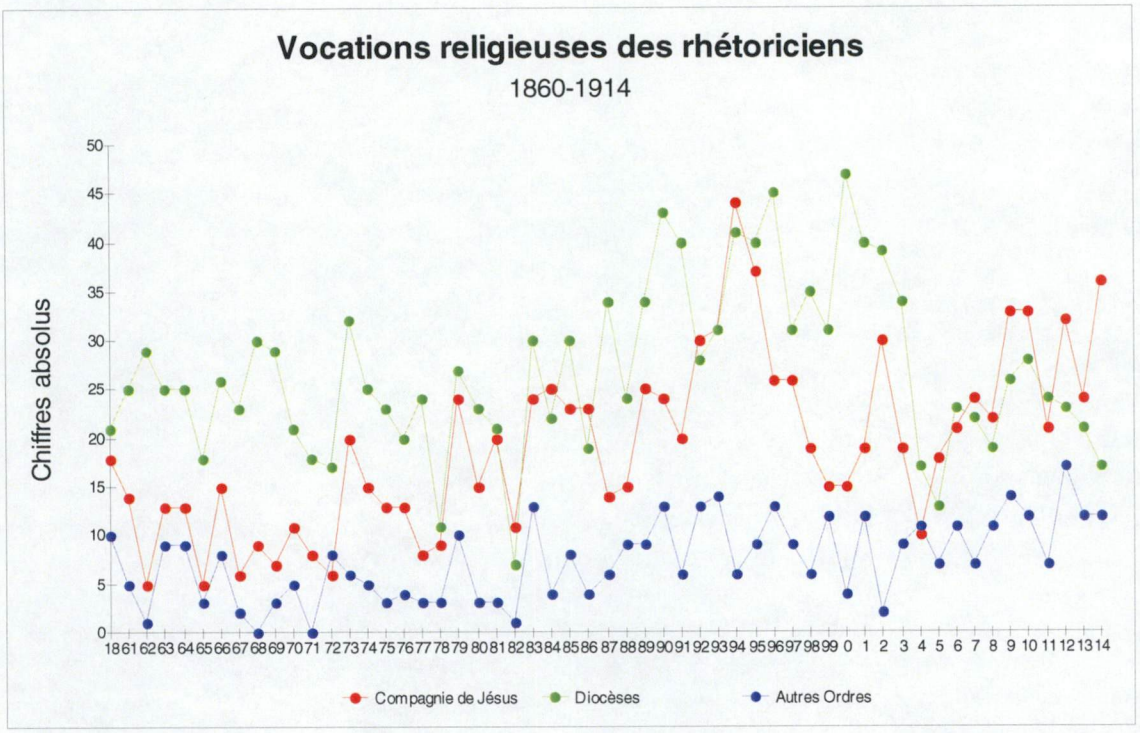

Cette évolution tient essentiellement à deux phénomènes qu'on pourrait qualifier d'arithmétiques s'ils ne recouvraient pas des aspects humains et une «volonté politique» de la Compagnie de Jésus. Il y a tout d'abord une constatation à faire au niveau du nombre des collèges : en 1914, cinq collèges ont été ouverts en Flandre (en considérant Saint-Ignace comme un collège), Bruxelles (et le Brabant) possède les deux Saint-Michel, mais la Wallonie a vu s'implanter sept établissements secondaires et une faculté universitaire. Même si le taux de vocation wallon ou bruxellois est globalement plus faible, le coefficient multiplicateur joue en faveur de l'ensemble Wallonie-Bruxelles par rapport à la Flandre. Il y a ensuite le relatif fléchissement du taux de vocations dans les collèges flamands et le relatif redressement de celui des collèges wallons (en particulier de certains d'entre eux). Ces deux phénomènes conjugués font qu'aux environs de la guerre 14-18, la province belge de la Compagnie de Jésus est en passe de ne plus être majoritairement flamande.

Précisons cependant que cette constatation n'a rien de linguistique. Dès la création de la province belge, une partie considérable des novices flamands appartenait à la bourgeoisie francophone de Flandre ; les autres candidats, bilingues ou néerlandophones «purs», ont été francisés par six années d'études secondaires et cette francisation a parfois été profonde et définitive (117). La province belge de la Compagnie de Jésus fut donc dès 1832 une structure à la fois latinophone et francophone. Malgrè quelques interventions en faveur du flamand, le Général Roothaan, pourtant d'origine hollandaise, avait donné une coloration résolument francophone à la province belge. A l'inverse, lorsqu'au début du XXè s., Wallons et Bruxellois sont en passe de constituer la majorité des nouveaux jésuites, les novices et les jeunes jésuites flamands sont de plus en plus nombreux à être «conscientisés» par rapport à la situation socio-linguistique de leur région (118).

Origine scolaire des novices

Anciens des collèges sj 1832-1851

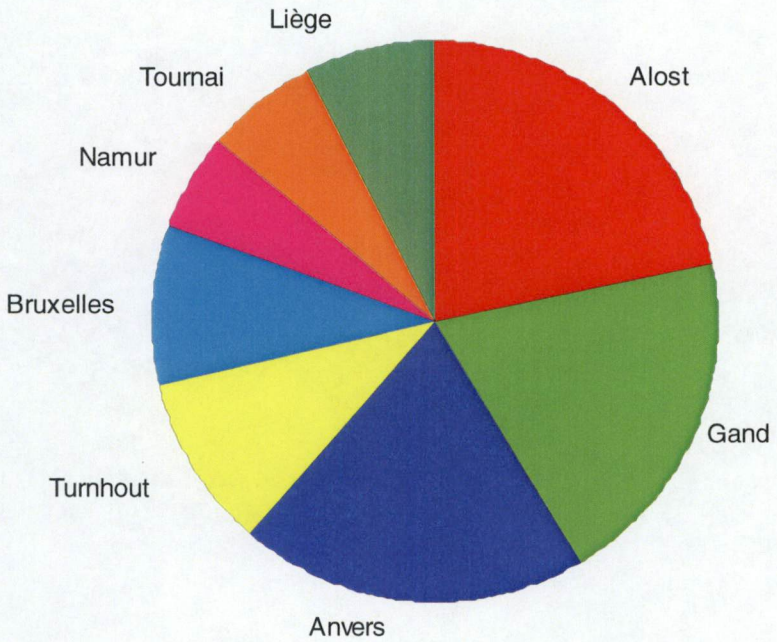

Origine scolaire des novices

Anciens élèves des collèges sj 1852-71

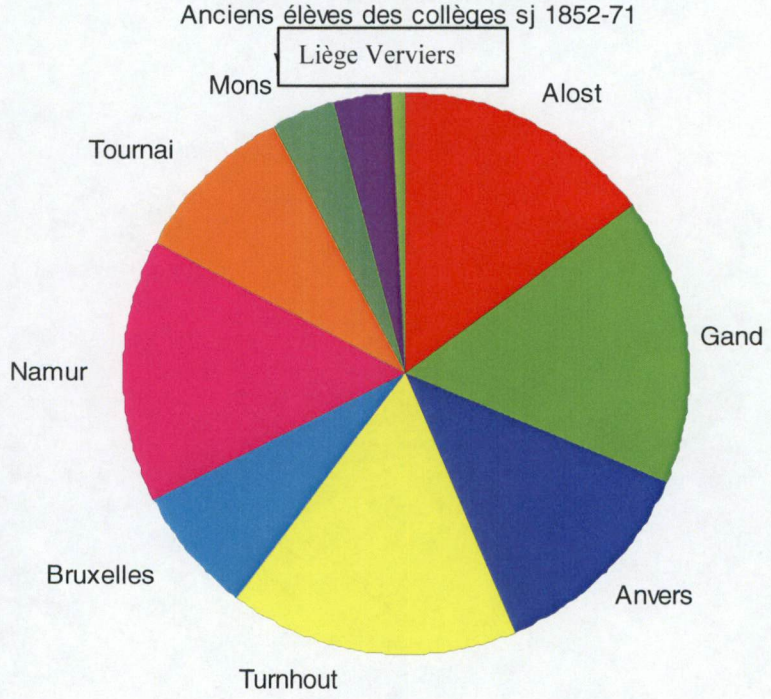

Origine scolaire des novices

Anciens élèves des collèges sj 1872-91

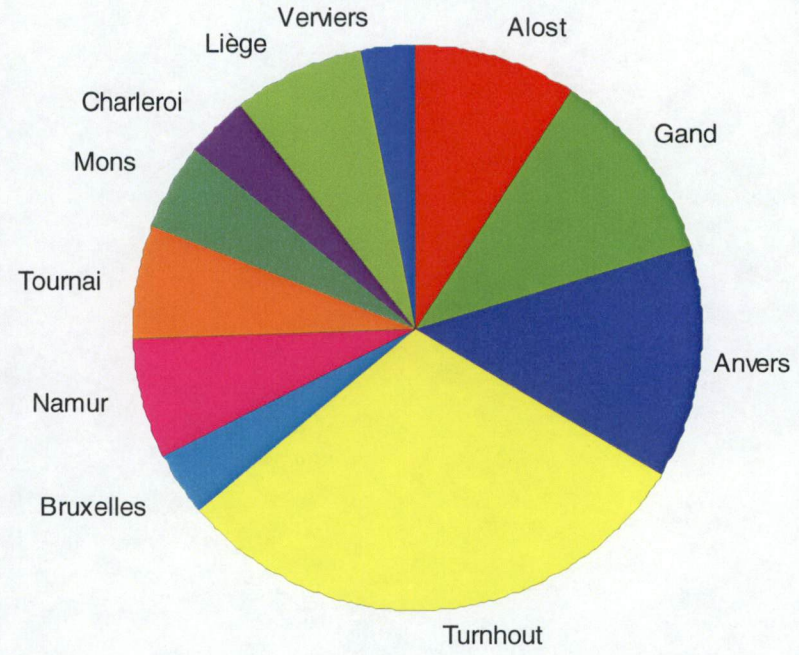

Origine scolaire des novices

Anciens élèves des coll.sj 1892-1914

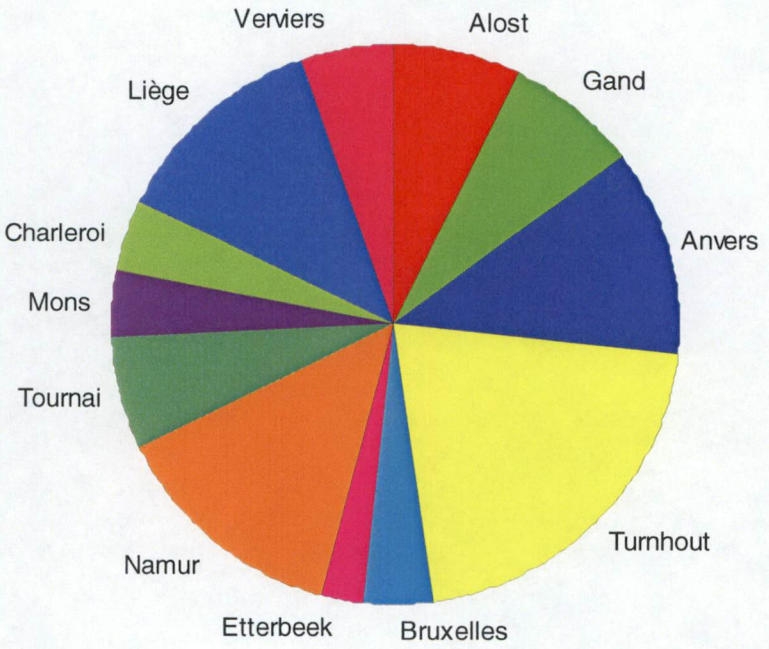

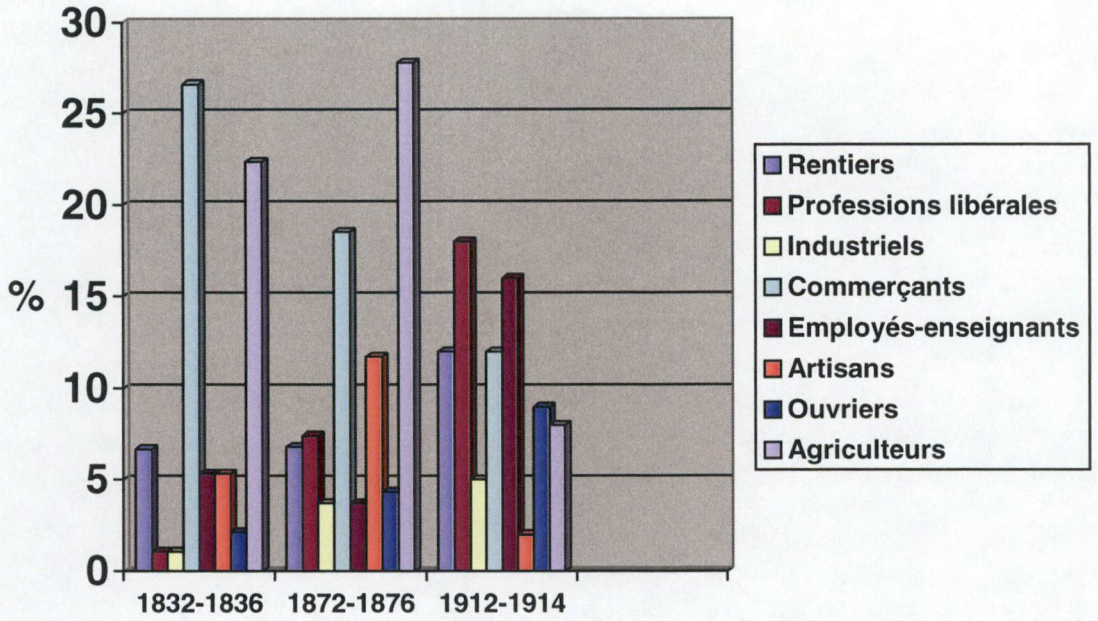

Si la province belge des jésuites a connu différents visages au point de vue de son recrutement géographique, il en est allé de même au niveau de son recrutement social. Le P. Hupez a procédé à des comptages portant sur trois à cinq années d'entrées au noviciat au début, au milieu et à la fin de la période qu'il étudiait (1832-1836, 1872-1876, 1912-1914). Il sera ici complété par un article récent du professeur Wynants concernant l'apport de la noblesse belge dans les congrégations religieuses aux XIXè et XXè s. (119) .

Le recrutement social de la Compagnie de Jésus frappe surtout l'observateur par deux aspects : le caractère relativement populaire de l'origine sociale des candidats-jésuites et les nets changements que la période verra se produire.

Les fils de travailleurs manuels (artisans, ouvriers et agriculteurs) représentent en 1832-1836 un tiers des entrées au noviciat et ces catégories voient leur part monter à 40% en 1872-1876. En outre, il eut été instructif de savoir quelle était exactement la position sociale des nombreux «commerçants» et «employés » dont les fils entrent au noviciat. Les propriétaires de modestes boutiques, les petits commis et les instituteurs primaires doivent en effet représenter un assez «gros bataillon» de ces pères de famille. Ce qui amènerait sans doute les classes populaires et la toute petite bourgeoisie aux environs de 50% des familles dont sont issus les novices. A contrario, il faudrait sans doute remarquer, d'une part, qu'un certain nombre d'agriculteurs sont en fait de véritablement *gentlemen farmers* et que, d'autre part, les enfants des milieux populaires constituent vraisemblablement la grande majorité des futurs Frères (destinés à des tâches domestiques). Néanmoins, les futurs Pères ne sont donc pas issus que de milieux privilégiés, loin s'en faut.

Si la comparaison avec 1832-1836 n'est pas très intéressante du fait du faible nombre de collèges jésuites ouverts alors, il est éclairant de constater pour 1872-1876 et 1912-1914 que les milieux sociaux dont «sortent» en moyenne les futurs jésuites sont en moyenne moins élevés que ceux des rhétoriciens de ces deux périodes. La surreprésentation des ouvriers et surtout des agriculteurs est frappante par rapport au monde qui fréquente les classes de rhétoriques des collèges (120).

A ce caractère populaire des groupes entrant au noviciat, on peut avancer trois types d'explication. Rappelons d'abord et à nouveau que beaucoup de candidats de familles vraiment modestes sont destinés à devenir des Frères et ne doivent même pas avoir terminé une rhétorique. Il est possible ensuite que les vocations religieuses dans les classes de rhétorique touchent plus particulièrement la minorité d'élèves d'origine populaire (ce que le chapitre III confirmera en partie) (121). On peut avancer enfin que les collèges épiscopaux qui fournissent une part non négligeable des entrants recrutent leurs élèves dans des milieux plus pauvres et plus ruraux que les collèges des jésuites. Par la suite, cependant, le recrutement du noviciat tendra à ressembler de plus en plus à la composition sociale des classes de rhétorique les novices destinés à devenir des Frères restant cependant exclus de ce rapprochement.

En effet, l'évolution du recrutement social de la province belge de la Compagnie de Jésus ne doit pas être négligé car certains changements sont réellement spectaculaires. On peut sans doute les résumer en deux traits. Fin XIXè s. – début du XXè s., le niveau social moyen s'élève très clairement : les rentiers représentent 12% des familles de novices, les professions libérales 18% et les industriels 5%. Les professions intellectuelles s'imposent de plus en plus : les professions libérales sont donc à 18% alors que les «cols blancs» des employés-enseignants grimpent à 16% ; dans le même temps, les métiers manuels ne constituent plus que 20% environ des professions des parents des novices. Les familles de commerçants connaissent pendant toute la période une chute constante qui les conduit de la 1ère position en 1832-1836 (26% des novices provenaient de ce monde «commercial») à un chiffre de seulement 12% à la veille de la Guerre. La Compagnie de Jésus dépend de plus en plus de ses collèges pour assurer son recrutement et le profil global de celui-ci correspond globalement à cette évolution.

En caricaturant un peu les choses, nous pourrions dire qu'en 1832-1836, le jésuite belge «moyen» est un Flamand issu d'une famille d'agriculteurs ou de commerçants installés dans une petite localité alors qu'en 1914, c'est un francophone (quelle que soit son origine géographique) habitant une grande agglomération et dont le père exerce une profession intellectuelle inférieure (employé) ou supérieure (profession libérale). Ce recrutement

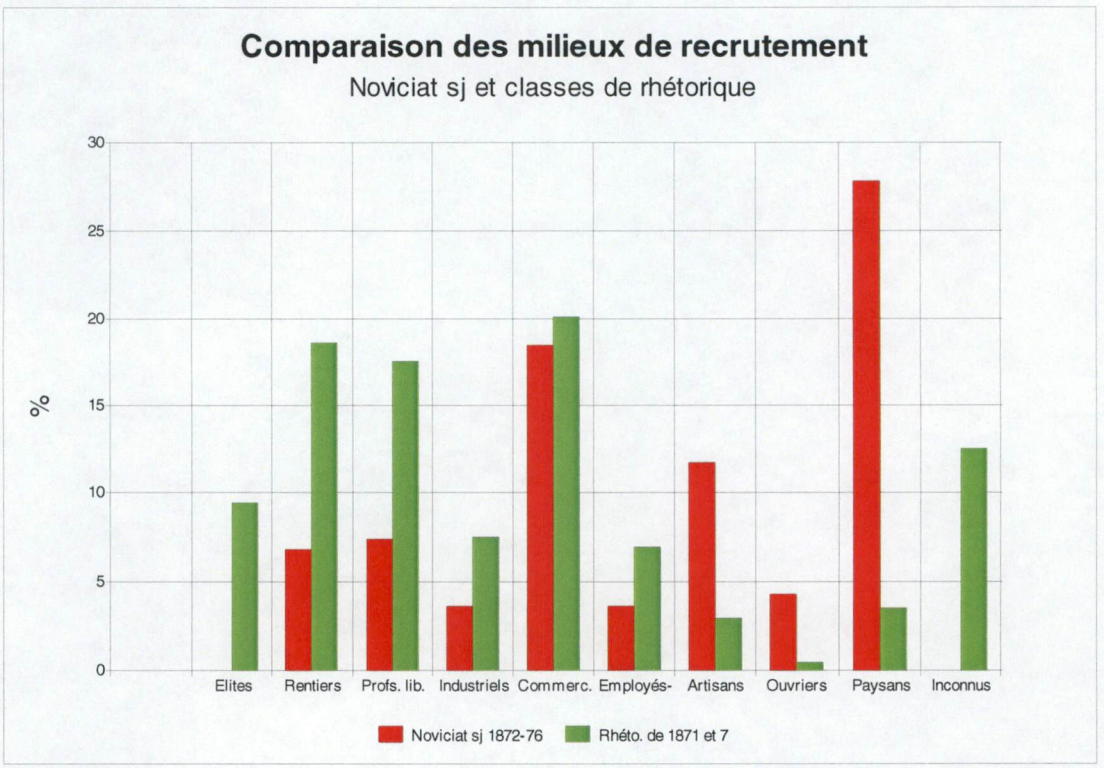

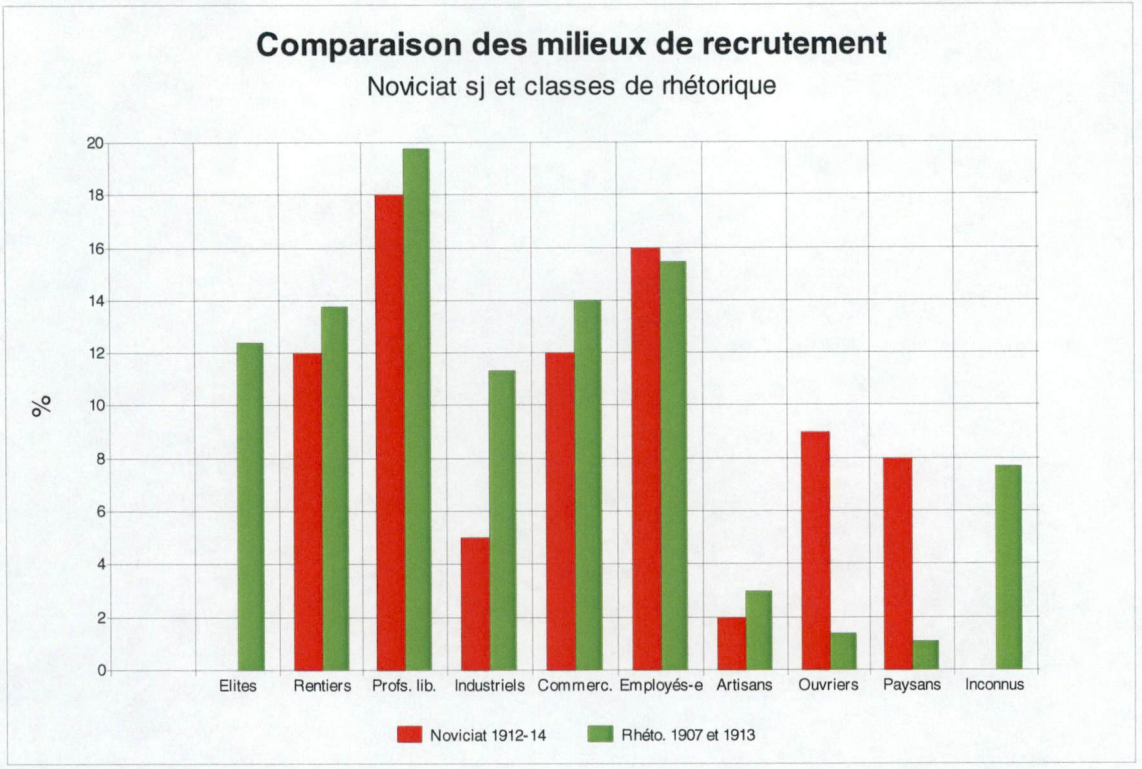

privilégié parmi les grandes villes à dominante libérale et dans des milieux bourgeois en partie commerciaux et administratifs est sans doute une caractéristique assez peu habituelle pour des séminaires diocésains ou des noviciats réguliers belges de cette époque (122).

Remarquons que, même en 1912-1914, après la montée du niveau social moyen des novices, la Compagnie de Jésus accueillera encore chaque année plus d'un tiers de candidats issus de milieux vraiment modestes, et cela compte non tenu d'une série de commerçants qui se révéleraient être de bien humbles boutiquiers. Ceci vient en grande partie détruire l'image trop exclusivement bourgeoise du milieu dont sortaient les futurs membres de la Compagnie de Jésus.

En s'intéressant au monde particulier de la noblesse, Martine Paret et Paul Wynants viennent compléter les informations fournies par Pierre Hupez qui ne distinguait pas l'aristocratie des autres classes sociales (123). En fait, parmi les rentiers surtout et accessoirement parmi les membres des professions libérales et les hommes d'affaires, se cachent un certain nombre de nobles qui allaient donner à la Compagnie de Jésus un ou plusieurs de leurs fils. Les enseignements tirés par Paret et Wynants à propos de l'Ordre des jésuites viennent confirmer les conclusions globales de P. Hupez : la Compagnie n'est pas du tout un Ordre dominé par l'aristocratie mais, à une époque (1801-1960) où la noblesse belge n'est pas très présente dans les congrégations religieuses, c'est l'Ordre religieux masculin le plus souvent choisi par l'aristocratie belge.

Trois chiffres viennent prouver cette assertion. En comparant des époques qui ne sont pas tout à fait les mêmes (1801-1960 pour Paret-Wynants, 1832-1914 pour Hupez), on peut cependant établir un ordre de grandeur très éclairant : 2753 personnes sont entrées au noviciat de la province belge des jésuites entre 1832 et 1914 alors que, de 1801 à 1960, 126 nobles belges ont fait de même. A supposer que les dates aient correspondu, la noblesse aurait représenté 4,5% des entrées au noviciat ignatien. A l'inverse, pour la noblesse belge, ces 126 entrées représentent 44,8% des vocations masculines dans un Ordre religieux. Martine Paret et Paul Wynants font également remarquer que, comme les autres congrégations belges, la province belge des jésuites n'est guère dominée par l'aristocratie : deux nobles seulement deviendront provinciaux au XIXè s. (Prosper Coppens et Joseph Janssens) (124).

Nous savons désormais quelles étaient les grandes caractéristiques géographiques, sociales et scolaires des novices de la province belge des jésuites. Reste à voir comment les autorités de l'Ordre vont utiliser ces «ressources humaines». En fait la réponse à cette question a déjà été apportée précédemment. Nous savons déjà globalement combien il y avait de Pères, de Frères et de scolastiques. Le rapport de proportions entre les «hommes d'œuvres», les responsables administratifs et les professeurs a été établi. La «longévité moyenne» du professeur dans une école l'a été aussi. Nous connaissons la répartition des professeurs entre ceux qui bénéficient d'une relative stabilité et ceux qui pérégrineront toute leur vie. Reste à établir des rapports et des comparaison entre les «méthodes d'utilisation du personnel» et les critères sociaux, scolaires et géographiques qu'a repérés P.Hupez.

2. L'origine sociale et géographique comme critère de sélection ?

Cette partie de chapitre aura pour but de comparer la situation concrète des jésuites dans les collèges avec les tendances géographiques et sociales globales existant dans la province belge. Elle reposera sur deux interrogations fondamentales : l'une porte sur la géographie, l'autre sur les milieux sociaux.

Au point de vue de l'origine géographique des jésuites professeurs et/ou responsables des collèges, on peut envisager deux scénarios. Le premier, que nous appellerons «national belge», serait, pour les responsables provinciaux, d'envoyer indifféremment des jésuites flamands, wallons, bruxellois (ou plus précisément anversois, gantois, namurois, montois, etc.) dans tous les collèges sans aucun égard pour leur origine géographique et linguistique. Le second, que nous appellerons «d'inculturation», privilégierait au contraire les liens pouvant exister entre un jésuite et une région ou une ville. Dès lors les Wallons seraient plus présents dans les collèges wallons, les Bruxellois à Bruxelles, les Gantois à Gand, etc. Ces deux scénarios devaient être vérifiés, d'une part, pour les responsables administratifs du collège (petit groupe que nous limiterons au recteur, au(x) préfet(s) et au ministre) et, d'autre part, pour les professeurs (groupe, comme nous l'avons vu, plus nombreux mais aussi moins stable).

Au point de vue de l'origine sociale, nous pensons qu'il existe aussi une alternative. La situation sera-t-elle «élitiste» ? Dans ce cas, la comparaison entre l'origine sociale des responsables administratifs et celle des «professeurs de base» montrera que la Compagnie choisit plus volontiers ses dirigeants locaux (et/ou provinciaux) dans des milieux plus favorisés que ceux dont sont issus les «simples» professeurs. Dans le cas contraire (aucun lien entre milieu social d'origine et poste à responsabilité), la situation pourrait être qualifiée d'«égalitaire». D'ailleurs, n'excluons pas a priori l'hypothèse que les jésuites d'origine modeste aient été plus nombreux à accéder aux fonctions dirigeantes que leurs collègues issus de milieux favorisés (125).

Il est peut-être bon de vérifier également dans quelle mesure le groupe dirigeant est ouvert ou restreint. Pour ce faire, nous établirons quel est le nombre de changements de fonctions de recteurs, de ministres et de préfets par rapport au nombre de personnes qui ont occupé ces postes pendant la même période. Plus le nombre de personnes «à responsabilités» sera restreint, plus la frontière sera nette entre le «monde dirigeant» et le monde des simples «exécutants» (professeurs, surveillants ou autres). Mais commençons par déterminer quel modèle d'affectation des postes existait au XIXè s. en fonction de l'origine géographique des jésuites. Au niveau de l'origine géographique des responsables provinciaux et locaux,

l'analyse montre que, dès les premières années d'existence des collèges, l'hypothèse «d'inculturation» semble se vérifier plus que l'hypothèse «nationale belge». Il faut cependant être nuancé. Les jésuites issus de milieux géographiquement très proches des collèges (la ville ou l'arrondissement) ne sont pas systématiquement surreprésentés dans les postes dirigeants de ces institutions. A tout le moins, cette surreprésentation ne se vérifie pas partout. De plus, il n'y a pas d'exclusive absolue : on retrouve des Wallons, des Flamands, des Bruxellois et des étrangers dans les postes à responsabilités de tous les collèges étudiés.

TABLEAU DES ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES DIRIGEANTS DES INSTITUTIONS JESUITES (Recteurs, ministres et préfets des collèges) (1840-1880) (126).

	Collège d'Alost	Collège de Gand	Collège de Bruxelles	Collège de Mons	Collège de Verviers
Arrondissement dans lequel le collège est implanté*	7,3%	14,8%	18,6%	14,8%	3,6%
Autres arrondis-sements de la province**	24,4%	25,9%	0	18,5%	17,9%
Total pour la province	31,7%	40,7%	18,6%	33,3%	21,4%
Flandre (reste de la)***	53,7%	37%	60,5%	18,5%	32,1%
Total pour la Flandre	85,4%	77,8%	60,5%	18,5%	32,1%
Wallonie (reste de la)****	2,4%	7,4%	16,3%	11,1%	21,4%
Total pour la Wallonie	2,4%	7,4%	16,3%	44,4%	42,9%
Bruxelles (agglomération)	2,4%	7,4%	18,6%	14,8%	3,6%
Total pour la Belgique	90,2%	92,6%	95,3%	77,8%	82,1%
Etranger	9,8% (Hollande, Irlande et Suisse)	7,4% (Hollande)	4,7% (Suisse, France)	18,5% (France)	17,9% (France, Italie)
Origine inconnue	0	0	0	3,7%	0

*Arrondissement d'Alost (pour le collège Saint-Joseph), arrondissement de Gand (pour le collège Sainte-Barbe), agglomération de Bruxelles (pour le collège Saint-Michel), arrondissement de Mons (pour le collège Saint-Stanislas), arrondissement de Verviers (pour le collège Saint-François-Xavier).
** Province de Flandre orientale (arrondissements de Eekloo, Audenaerde, Termonde ; celui de Gand ou celui d'Alost étant excepté) pour Alost et Gand, province du Brabant (arrondissements de Nivelles et de Louvain), province de Hainaut (arrondissements de Soignies, Tournai, Ath, Charleroi et Thuin) pour Mons ; province de Liège (arrondissements de Huy et Liège) pour Verviers.
*** Autres provinces flamandes, arrondissements et communes de l'agglomération bruxelloises ne faisant pas partie alors de l'agglomération de Bruxelles (sauf pour Bruxelles où l'arrondissement homonyme et l'arrondissement de Louvain font partie de la province de Brabant).
**** Autres provinces wallonnes et arrondissement de Nivelles (sauf pour le collège de Bruxelles).

Cependant, si l'on tient compte de sphères un peu plus éloignées comme la province ou la région, la «préférence provinciale ou régionale» est incontestable. Les 8/10èmes des dirigeants des collèges flamands sont flamands (Alost étant déjà plus exclusivement flamand que Gand). La proportion est moindre pour les PP. wallons installés à la tête des collèges de Mons et de

Verviers mais, si on se rappelle que les Wallons ne représentent que 20 à 25% des PP. parvenus à un stade de leur formation et de leur expérience où ils peuvent être nommés à la tête des collèges, il est évident que la Compagnie de Jésus a produit de gros efforts pour placer 40 à 45% de Wallons dans les postes importants des collèges du Sud. A cela s'ajoute, en Wallonie, la présence d'un pourcentage substantiel d'étrangers. Ceux-ci étaient presque tous Français et, à Mons, presque tous originaires des départements frontaliers. Au collège Saint-Stanislas, les PP. venus de la Flandre et du Hainaut français semblent bien pouvoir être assimilés à des «autochtones». Remarquons néanmoins que le caractère très flamand des effectifs de la Compagnie de Jésus avant 1880 conduira les écoles du Sud du pays à être assez fréquemment dirigées par des «nordistes» (18,5% des responsables montois et 32,1% des Verviétois).

Le collège de Bruxelles est un cas tout à fait particulier. Dans un arrondissement peu prolifique en vocations religieuses, les autorités provinciales ont visiblement cherché à nommer des Bruxellois aux postes de commandes du collège Saint-Michel afin de disposer d'hommes «connaissant le terrain», un terrain assez hostile à l'action de la Compagnie de Jésus. Mais, cette assez forte proportion de Bruxellois mise à part, on a dans la capitale la confirmation de l'hypothèse «nationale belge». On y trouve des Flamands dans la proportion à peu près exacte de leur poids au sein de la province sj de cette époque. Les Wallons sont un peu sous-représentés mais ils sont nettement plus nombreux que dans les collèges de Flandre. Quant aux étrangers, ils exercent parfois des fonctions à responsabilités mais le noyau dirigeant de Saint-Michel est alors le plus belge de l'échantillon étudié (127).

Au cours de la période suivante (1880-1914), ces tendances vont se renforcer et on assistera à une très nette «régionalisation» des équipes dirigeantes des collèges, sauf à Bruxelles qui restera le «pré commun» de la province jésuite. Dans trois cas sur cinq, les niveaux de proximité immédiate (arrondissement et province) jouissent déjà d'une surreprésentation importante mais le phénomène devient massif au niveau régional pour les collèges flamands et wallons.

Le phénomène le plus frappant est sans doute la «flamandisation» quasi totale des équipes dirigeantes de Gand et surtout d'Alost. Dans ce dernier collège, Wallons, Bruxellois et étrangers n'apparaissent pratiquement plus parmi les fonctions importantes. Gand suit la même voie mais en gardant un certain nombre de responsables wallons (dont deux recteurs).

On peut encore retenir une montée très nette du nombre des Wallons à Mons et à Verviers où une majorité absolue des responsables sont désormais wallons alors que cette région ne «fournit» qu'un tiers des entrées au noviciat. La présence étrangère parmi les recteurs, les préfets et les ministres est désormais nettement plus forte en Wallonie qu'en Flandre. A Mons, les Français des départements du Nord et du Pas-de-Calais restent assez nombreux. A Verviers, les jésuites originaires des zones-frontières entre le monde latin et le monde germanique (Grand-Ducaux, Néerlandais de Maestricht, Alsaciens) semblent souvent appréciés pour leurs capacités à communiquer avec des francophones, des germanophones et/ou des néerlandophones.

Pour sa part, le collège de Bruxelles va à contre-courant et reste une école nationale. Il distribue ses postes dirigeants aux Wallons et aux Flamands quasiment à parts égales. La surreprésentation des Bruxellois continue à exister mais en s'atténuant. Il est à noter cependant que les Wallons sont désormais favorisés par rapport à leur pourcentage réel au sein de la province belge de la Compagnie. Ce point vient confirmer le classement de

Bruxelles au niveau des programmes d'enseignement comme un collège «wallon», muni de quelques aménagements linguistiques (128)

TABLEAU DES ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES DIRIGEANTS DES INSTITUTIONS JESUITES (Recteurs, ministres et préfets des collèges) (1880-1914).

	Collège d'Alost	Collège de Gand	Collège de Bruxelles	Collège de Mons	Collège de Verviers
Arrondissement dans lequel le collège est implanté*	15%	15%	11,5%	12,8%	0
Autres arrondissements de la province**	25%	30%	0	33,3%	9,4%
Total pour la province	40%	45%	11,5%	46,2%	9,4%
Flandre (reste de la)***	52,5%	40%	46,2%	23%	15,6%
Total pour la Flandre	92,5%	85%	46,2%	23%	15,6%
Wallonie (reste de la)****	0	10%	42,3%	17,9%	46,9%
Total pour la Wallonie	0	10%	42,3%	64%	56,3%
Bruxelles (agglomération)	2,5%	0	11,5%	2,6%	3,1%
Total pour la Belgique	95%	95%	100%	89,7%	75%
Etranger	2,5% (France)	5% (France)	0	10,3% (France)	15,6% (Hollande, Grand-Duché, Alsace)
Origine inconnue	2,5%	0	0	0	9,4%

*Arrondissement d'Alost (pour le collège Saint-Joseph), arrondissement de Gand (pour le collège Sainte-Barbe), agglomération de Bruxelles (pour le collège Saint-Michel), arrondissement de Mons (pour le collège Saint-Stanislas), arrondissement de Verviers (pour le collège Saint-François-Xavier).
** Province de Flandre orientale (arrondissements de Eekloo, Audenaerde, Termonde ; celui de Gand ou celui d'Alost étant excepté) pour Alost et Gand, province du Brabant (arrondissements de Nivelles et de Louvain), province de Hainaut (arrondissements de Soignies, Tournai, Ath, Charleroi et Thuin) pour Mons ; province de Liège (arrondissements de Huy et Liège) pour Verviers.
*** Autres provinces flamandes, arrondissements et communes de l'agglomération bruxelloises ne faisant pas partie alors de l'agglomération de Bruxelles (sauf pour Bruxelles où l'arrondissement homonyme et l'arrondissement de Louvain font partie de la province de Brabant).
**** Autres provinces wallonnes et arrondissement de Nivelles (sauf pour le collège de Bruxelles).

Au niveau des professeurs et des surveillants, des «jésuites de base» (puisque tous les religieux en formation passeront plusieurs années dans l'enseignement), y aura-t-il aussi un choix privilégiés des autochtones pour constituer le corps professoral d'un collège ? A priori, il y aurait moins de raisons de retrouver des PP ou des scolastiques géographiquement proches du collège dans lequel ils enseignent, étant donné les liens moins étroits qu'ils devaient entretenir avec la société qui les entourait. En effet, les jésuites enseignants ou surveillants auront moins de contacts avec les parents, les autorités communales ou les fournisseurs du collège. Les élèves qu'ils trouvent en face d'eux leur doivent obéissance et ils ont déjà été formés par quelques années d'enseignement (à tout le moins primaire) (129).

TABLEAU DES ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES PROFESSEURS ET DES SURVEILLANTS JESUITES
(années retenues : 1840-1845-1850-1855-1860-1865-1870-1875-1880).

	Collège d'Alost	Collège de Gand	Collège de Bruxelles	Collège de Mons	Collège de Verviers
Arrondissement dans lequel le collège est implanté*	4,7%	15,7%	3,4%	5,5%	4,9%
Autres arrondissements de la province**	16,3%	12%	2,1%	5,5%	7,3%
Total pour la province	21%	27,7%	5,5%	11%	12,2%
Flandre (reste de la)***	30,2%	34,9%	35,7%	36,4%	31,7%
Total pour la Flandre	51,2%	62,6%	35,7%	36,4%	31,7%
Wallonie (reste de la)****	12,8%	13,3%	28,9%	25,5%	34,1%
Total pour la Wallonie	12,8%	13,3%	28,9%	36,5%	46,3%
Bruxelles (agglomération)	3,5%	8,4%	Cfr *supra*	5,5%	4,9%
Total pour la Belgique	75,6%	84,4%	75,3%	78,1%	87,8%
Etranger	20,9%	12%	23,4%	16,4%	14,6%
	France : 7%	All. :4,8%	France : 8,9%	France : 7,3%	France : 9,8%
	Espagne : 3,5%		All. : 5,1%		
Origine inconnue	3,5%	3,6%	0,9%	5,5%	2,4%

*Arrondissement d'Alost (pour le collège Saint-Joseph), arrondissement de Gand (pour le collège Sainte-Barbe), agglomération de Bruxelles (pour le collège Saint-Michel), arrondissement de Mons (pour le collège Saint-Stanislas), arrondissement de Verviers (pour le collège Saint-François-Xavier).
** Province de Flandre orientale (arrondissements de Eekloo, Audenaerde, Termonde ; celui de Gand ou celui d'Alost étant excepté) pour Alost et Gand, province du Brabant (arrondissements de Nivelles et de Louvain), province de Hainaut (arrondissements de Soignies, Tournai, Ath, Charleroi et Thuin) pour Mons ; province de Liège (arrondissements de Huy et Liège) pour Verviers.
*** Autres provinces flamandes, arrondissements et communes de l'agglomération bruxelloises ne faisant pas partie alors de l'agglomération de Bruxelles (sauf pour Bruxelles où l'arrondissement homonyme et l'arrondissement de Louvain font partie de la province de Brabant).
**** Autres provinces wallonnes et arrondissement de Nivelles (sauf pour le collège de Bruxelles).

L'analyse des origines géographiques des jésuites surveillants et enseignants a été à nouveau divisée en deux tableaux portant sur la période allant de 1840 à 1880 (analyse de l'ensemble des jésuites membres du corps professoral de cinq ans à cinq ans), puis sur les années 1885-1910 (1885-1890-1895-1900-1905-1910). En effet, la proximité géographique entre les professeurs et leur collège devrait être plus grande après 1880 et ce, pour des raisons linguistiques. Même si les collèges de Flandre continuent à franciser les enfants de la bourgeoisie ou de familles plus humbles qui aspirent à «s'élever», des cours de flamand deviennent obligatoires avant qu'il ne soit question, au début du XXè s., de donner d'autres matières dans cette langue.

Trois solutions existent alors face à cette nouvelle contrainte : confier les classes des collèges flamands à des jésuites flamands qui connaissent une «forme» plus ou moins générale ou plus ou moins dialectale de cette langue ; trouver des religieux wallons ou bruxellois connaissant cet idiome (cette compétence semble rare parmi ces PP) ; ou «isoler» le problème du cours de flamand en le confiant à un maître spécial (le problème deviendra plus

vaste lorsque plusieurs cours seront donnés dans la langue de Vondel). Mais quelles étaient les origines géographiques des PP. et scolastiques du corps professoral avant 1880 ?

Si, dans un premier temps, on s'en tient à la situation relativement simple des collèges wallons et flamands, trois observations doivent être faites. On trouve des jésuites flamands, wallons, bruxellois ou étrangers partout. Cependant, les «autochtones» sont proportionnellement plus nombreux dans les collèges qui étaient géographiquement proches de leur lieu d'origine. Troisièmement, cette surreprésentation est moins forte que pour le groupe des «dirigeants». Les professeurs et surveillants jésuites originaires de l'arrondissement et/ou de la province où est implanté le collège sont parfois presque deux fois plus nombreux qu'en moyenne. Mais il nous semble que la division essentielle se situe à nouveau au niveau de la répartition des Flamands et des Wallons. A cette époque, si la part de professeurs flamands n'est certainement pas disproportionnée à Gand et encore moins à Alost, un effort a visiblement été fait pour désigner un très grand nombre de jésuites wallons dans les collèges de cette région. Ceci conduit à une déduction : si les jésuites flamands sont relativement peu présents dans les collèges wallons et même dans les collèges de Flandre, les 60% de religieux flamands doivent se trouver ailleurs à savoir, pour une faible part, dans les instances dirigeantes et, pour une part plus importante, parmi les *operarii* des provinces du Nord où leurs compétences linguistiques sont indispensables à leur travail pastoral (130).

Dernier point remarquable : les étrangers sont relativement nombreux et on trouve les contingents les plus importants à Alost et à Mons, là où existent les pensionnats les plus peuplés. Employer des jésuites exilés pour des raisons politiques était évidemment assez délicat : l'enseignement et surtout la surveillance étaient des tâches assez peu «dangereuses» puisqu'elles se déroulaient sous la protection des murs d'un collège et donc sans beaucoup de contacts avec un monde potentiellement «hostile» (131).

En ce qui concerne le collège Saint-Michel, l'analyse du corps professoral illustre parfaitement le caractère mitoyen de la capitale. Les Bruxellois et les Brabançons sont vraiment peu présents mais on rencontre trois groupes relativement comparables au niveau de leur taille. Les Flamands sont un peu plus nombreux mais le groupe des Wallons et celui des différentes nationalités étrangères représentent chacun environ 25% des effectifs des professeurs et des surveillants du collège. Aucun collège flamand n'accueille autant de Wallons et Saint-Michel égale pratiquement la proportion de jésuites flamands qu'on rencontre au collège de Mons. On atteint aussi à Bruxelles un pourcentage record de professeurs étrangers. Certes, le pensionnat Saint-Michel a besoin de nombreux surveillants (comme les internats d'Alost et de Mons), mais l'explication de cette forte présence se situe aussi dans le caractère plus international de Bruxelles.

Au point de vue de l'origine des professeurs, on ne peut donc conclure nettement ni dans le sens «national belge», ni dans le sens d'une forte présence d'autochtones qui renforcerait l'inculturation de la Compagnie de Jésus dans les villes où elle a des écoles. Les jésuites issus des différentes régions du pays et de l'étranger se retrouvent dans tous les collèges même s'il y a visiblement une «préférence régionale» qui joue surtout dans le sens d'une présence wallonne proportionnellement forte dans les instituts wallons (dans une province sj belge alors aux deux tiers flamande). La période suivante allait-elle offrir un visage plus clair ?

De1880 à 1910, effectivement, tout change, sauf à Bruxelles. La «régionalisation» des affectations qui existait déjà au niveau de la nomination des recteurs, des ministres et des préfets s'étend aux professeurs et aux surveillants. Cela devient un fait massif et surtout

flamand. Si les professeurs wallons ne disparaissent pas totalement de Flandre, la présence flamande à Alost et à Gand approche ou dépasse les 70% (alors que les entrées au noviciat ne proviennent plus de Flandre que pour 50% environ). En Wallonie, la présence flamande s'effondre elle aussi pour tourner autour du seuil des 15%. Les impératifs linguistiques deviennent de plus en plus contraignants et, pour garder une organisation simple des classes avec, grosso modo, un professeur titulaire donnant tous les cours, il est quasiment obligatoire de ne nommer que des Flamands en Flandre (132).

Pour des raisons d'organisation pratique des établissements, plus de vingt ans avant la séparation de la province jésuite belge, un partage linguistique de plus en plus net s'opère au sein des collèges. S'il est vraisemblable que la majorité des Flamands est encore constituée par des jeunes gens de familles bourgeoises plus ou moins francisées, le bilinguisme de ces religieux les cantonnent de plus en plus souvent dans leur région. Ce phénomène purement arithmétique de séparation régionale des corps professoraux aurait pu ne pas avoir de signification en soi mais il sera couplé, dans des collèges comme celui d'Alost, avec un changement d'état d'esprit chez les jeunes jésuites flamands, avec un recrutement plus régional et plus «démocratique». Au début du XX^{è} s., dans le collège Saint-Joseph d'Alost, la flamandisation complète de l'enseignement secondaire de la Compagnie de Jésus pourrait effectivement déjà être mise à l'ordre du jour (133).

A nouveau, le collège de Bruxelles (les collèges depuis 1905) fait cavalier seul en restant une terre commune aux jésuites belges issus des différentes régions du pays. En effet, de manière presque caricaturale, le corps professoral bruxellois compte un nombre quasiment identique de Flamands et de Wallons alors que les Bruxellois sont quasiment exclus des collèges de la capitale. Il est également à noter que les collèges wallons et bruxellois restent plus ouverts aux jésuites étrangers que les écoles de Flandre, mais il est vrai qu'à l'époque, ces «exilés» non-belges sont surtout des Français en situation délicate avec la République laïque et que ces jésuites sont encore plus difficiles à employer en Flandre que leurs collègues wallons (134).

Cette période (1880-1910) est donc plus facile à caractériser : on assiste à la régionalisation des corps professoraux wallons et flamands alors que les collèges de la capitale offrent une image purement «nationale belge». Mais n'est-ce pas déjà une survivance du passé par rapport aux tendances centrifuges qui font plus que s'esquisser ?

TABLEAU DES ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES PROFESSEURS ET DES SURVEILLANTS JESUITES (1885-1890-1895-1900-1905-1910).

	Collège d'Alost	Collège de Gand	Collège de Bruxelles	Collège de Mons	Collège de Verviers
Arrondissement dans lequel le collège est implanté*	8,5%	7,2%	3,4%	9,1%	3,8%
Autres arrondis-sements de la province**	23,7%	14,5%	0	10,6%	15,1%
Total pour la province	32,2%	21,7%	3,4%	19,7%	18,9%
Flandre (reste de la)***	40,7%	47,8%	37,2%	15,2%	17%
Total pour la Flandre	72,9%	69,5%	37,9%	15,2%	17%
Wallonie (reste de la)****	11,9%	7,2%	35,2%	33,3%	24,5%
Total pour la Wallonie	11,9%	7,2%	35,2%	53%	43,4%
Bruxelles (agglomération)	5,1%	5,8%	Cfr *supra*	6,1%	9,4%
Total pour la Belgique	89,8%	82,7%		74,3%	69,8%
Etranger	8,5%	7,2%	15,2%	15,2%	15,1%
		France : 5,8%	France : 9,7%	France : 9,1%	France : 11,3%
				Pays-Bas : 4,5%	
Origine inconnue	1,7%	10,1%		10,5%	15,1%

*Arrondissement d'Alost (pour le collège Saint-Joseph), arrondissement de Gand (pour le collège Sainte-Barbe), agglomération de Bruxelles (pour le collège Saint-Michel), arrondissement de Mons (pour le collège Saint-Stanislas), arrondissement de Verviers (pour le collège Saint-François-Xavier).
** Province de Flandre orientale (arrondissements de Eekloo, Audenaerde, Saint-Nicolas et Termonde) pour Alost et Gand, province du Brabant (arrondissements de Nivelles et de Louvain), province de Hainaut (arrondissements de Soignies, Tournai, Ath, Charleroi et Thuin) pour Mons ; province de Liège (arrondissements de Huy et Liège) pour Verviers.
*** Autres provinces flamandes, arrondissements et communes de l'agglomération bruxelloises ne faisant pas partie alors de l'agglomération de Bruxelles (sauf pour Bruxelles où l'arrondissement homonyme et l'arrondissement de Louvain font partie de la province de Brabant).
**** Autres provinces wallonnes et arrondissement de Nivelles (sauf pour le collège de Bruxelles).

Que peut-on retirer comme enseignements de la comparaison entre les origines géographiques des groupes dirigeants de la province et des collèges et celles des corps professoraux ?

Les évolutions des deux ensembles sont similaires et parallèles mais les différences s'expriment dans l'accentuation des tendances au sein du «groupe dirigeant». Une «préférence régionale» a toujours existé. Elle prend une ampleur très nette après 1880 et elle se traduit par un recrutement flamand quasi-exclusif dans les collèges du Nord du pays. Ces trois observations valent aussi bien pour les dirigeants que pour les professeurs et surveillants mais l'évolution du groupe des responsables prend un profil presque caricatural alors que, parmi les professeurs, le changement est moins net. Par contre, l'exception bruxelloise qui s'accentue encore après 1880 est aussi forte au sein des deux groupes. Passons au second volet de cette analyse des origines des jésuites actifs dans le monde de l'enseignement en envisageant les caractéristiques sociales de celles-ci.

Les fonctions de recteur, de ministre et de préfet des cinq collèges étudiés ont changé 323 fois de titulaire entre 1840 et 1914 (135). Si ces changements avaient été purement aléatoires, on aurait donc pu rencontrer 323 personnes différentes or, il n'y a que 195 noms : le milieu des dirigeants locaux est donc concentré dans un groupe assez restreint de PP.. Par ailleurs, le lecteur pourra se rendre compte en consultant en annexe la liste de ces responsables que certains PP. n'eurent l'occasion d'exercer une fonction dirigeante qu'une seule fois dans leur vie et, en général, comme préfet ou comme ministre. En revanche, un groupe encore plus réduit de personnes, comme Alfred de Wouters, sont entrées souvent définitivement dans les cercles de responsables et accumuleront les postes de direction jusqu'à ce qu'on pourrait appeler leur «retraite».

Avant d'aborder, selon des catégories contemporaines couramment utilisées en sociologie, l'analyse des origines sociales des responsables locaux et provinciaux de la Compagnie de Jésus en Belgique, peut-être était-il bon de recourir à une division d'Ancien Régime et de comparer la part que prenait la noblesse dans la composition du «groupe dirigeant» et dans le «corps professoral» au sens large ? Le qualificatif d'«aristocratique» s'applique-t-il à la sélection des responsables des maisons de la province belge ?

COMPARAISON DE LA PART DE LA NOBLESSE DANS LE CORPS PROFESSORAL ET DANS LE GROUPE DES RESPONSABLES LOCAUX ET PROVINCIAUX DE LA PROVINCE SJ BELGE (1832-1914).	
Jésuites nobles dans le corps professoral*	**Jésuites nobles dans les groupes de dirigeants de collèges et de province.**
37 sur 802 (4,6%)	**10 sur 207 (4,8%)**
* certaines personnes ont été comptées dans les deux colonnes : d'abord comme professeur puis comme dirigeant.	

L'égalité presque parfaite entre les pourcentages de «nobles» professeurs et de «nobles» dirigeants illustre bien un fait. Beaucoup de jésuites sont encore favorablement impressionnés par l'appartenance à l'aristocratie traditionnelle mais, dans le choix des responsables de leur Ordre, cela ne semble absolument pas entrer en ligne de compte. En ira-t-il autrement pour des distinctions plus globales entre enfants de familles «populaires» et enfants de familles «bourgeoises» ? Après les conclusions nuancées sur les origines des professeurs, des surveillants et des dirigeants administratifs des collèges, l'examen de leurs origines sociales et familiales amènera-t-elle des renseignements plus tranchés qui permettraient de conclure dans un sens plus «égalitaire» ou dans un sens plus «élitiste» selon les chances qui seraient accordées aux jésuites issus de familles modestes ou plus «bourgeoises» ? Pour répondre à ces questions deux tableaux comparatifs ont été établis : le premier met en parallèle les origines sociales des jésuites faisant partie de l'ensemble des professeurs et des surveillants des cinq collèges étudiés avant 1880 et celles des membres du groupe dirigeant des établissements (recteur, ministre, préfet des études et, éventuellement, préfet de discipline ou supérieur du pensionnat). Le deuxième tableau reprend les mêmes subdivisions pour la période 1881-1914. A cette époque, 80% des jésuites présents dans les collèges ont eux-mêmes été formés par les établissement d'enseignement ignatiens, ce qui n'était pas le cas pour la période précédente.

Les modes de prise en compte des individus n'ont pas été complètement identiques : pour les professeurs et surveillants, ne sont retenus que les individus exerçant leurs fonctions pour les années sélectionnées (1840, 1845, 1850, etc.) ; pour les dirigeants, au contraire, tous les titulaires de fonction aient été pris en compte (136). L'intérêt des chiffres fournis par le corps

professoral est surtout de pouvoir établir des comparaisons avec les origines des groupes dirigeants : en soi, les origines des professeurs et surveillants sont un peu «celles de tout le monde» puisque tout jésuite en formation passe plusieurs fois par l'enseignement. De ce groupe, seuls sont presque totalement exclus les Frères jésuites : ces derniers, souvent issus de familles modestes, avaient tendance à faire baisser la moyenne sociale de recrutement de la province sj. Dès lors, y aura-t-il, parmi les jésuites qui sont ou qui vont devenir Pères, une forte différence au niveau des origines sociales entre «tout le monde» (tous les religieux formés ou en formation qui passent par les classes des collèges) et les dirigeants des collèges et/ou de la province ? Leur «capital social» leur aura-t-il fortement servi ou, au contraire, celui-ci n'a-t-il pas cours au sein de la congrégation ?

Nous avons cette fois une réponse claire, précise et qui ne doit pas être nuancée avec le temps. La Compagnie de Jésus avait, en Belgique, au XIXè s., une pratique de sélection de ses «élites» qui était très nettement égalitaire. Aucun filtrage de type social n'est venu empêcher des PP. issus de familles modestes ou très modestes d'accéder à des fonctions de responsabilité. Même si le faible pourcentage de personnes d'origine inconnue nous incite encore à ne pas tirer des conclusions trop définitives, les chiffres semblent même montrer que les jésuites venus de milieux pauvres avaient un peu plus de «chances» que leurs collègues nés dans des familles plus fortunées. Nous verrons cependant que les groupes dirigeants n'échappent pas aux tendances générales du recrutement de la province belge de la Compagnie de Jésus : le niveau social moyen des «dirigeants» s'élèvera lui aussi entre 1840-1880 et 1881-1914, mais dans des proportions semblables à celles que l'on peut enregistrer dans le corps professoral, par exemple.

Examinons tout d'abord la période 1840-1880. A cette époque, la Compagnie de Jésus se recrute majoritairement dans les collèges de l'exil (Fribourg et Saint-Acheul), puis dans les petits séminaires épiscopaux. Pierre Hupez a noté de manière générale que les fils d'agriculteurs forme dans un premier temps la majorité relative des candidats au noviciat ; par la suite, les enfants de commerçants *lato sensu* deviennent le groupe le plus nombreux (137). Nous avons utilisé pour ces tableaux des catégories plus nombreuses et plus détaillées qu'Hupez, notamment en ce qui concerne les catégories socio-professionnelles commerciales, industrielles et celles qui se rapportent au service public. On y trouvera des indications sur le corps professoral et sur les groupes dirigeants des cinq collèges pris ensemble. L'analyse détaillée, collège par collège, n'a pas été reprise ici : d'une part, à cause du trop faible nombre d'échantillons par collège et, d'autre part, vu la réelle absence de différence significative d'un collège à l'autre.

Comparaison des origines sociales des jésuites membres du corps professoral (et surveillants) et des dirigeants administratifs des collèges d'Alost, Bruxelles, Gand, Mons et Verviers (1840-1880).		
Catégorie sociale d'origine	***Membres du corps professoral et de surveillance***	***Membres des groupes dirigeants (recteur, ministre, préfets, supérieur de pensionnat)***
Hommes politiques, hauts fonctionnaires, magistrats, officiers supérieurs, professeurs d'université.	**13 (3,6%)**	**3 (2,4%)**
Rentiers et propriétaires	**52 (14,5%)**	**22 (17,7%)**
Professions libérales	**15 (4,2%)**	**5 (4%)**
Industriels et négociants	**95 (26,5%)**	**33 (26,6%)**
Boutiquiers, hôteliers et cabaretiers	**19 (5,3%)**	**9 (7,3%)**
Employés, fonctionnaires et officiers subalternes, enseignants du primaire et du secondaire	**29 (8,1%)**	**9 (7,3%)**
Artistes	**2 (0,6%)**	**0**
Artisans	**32 (8,9%)**	**4 (3,2%)**
Ouvriers	**6 (1,7%)**	**2 (1,6%)**
Agriculteurs	**60 (16,7%)**	**11 (8,9%))**
Domestiques	**2 (0,6%)**	**1 (0,8%)**
Orphelins	**1 (0,3%)**	**0**
Origine sociale inconnue.	**33 (9,2%)**	**25 (20,2%)**
Total	**359 (100%)**	**124 (100%)**

Si on envisage les quatre premières catégories sociales comme étant les classes sociales supérieures et dominantes, on aura bien de la peine à trouver un avantage quelconque que les enfants de familles plus favorisées se seraient vu attribuer au sein de la Compagnie de Jésus et qui leur aurait permis de gravir plus facilement les marches qui les auraient amenés à des postes de responsabilités plus grandes. Dans cette logique-là, on peut certes noter, parmi les dirigeants administratifs, un nombre un peu plus élevé de fils de familles de propriétaires-rentiers mais, *a contrario*, il est étonnant de relever que l'élite de l'élite (familles d'hommes politiques, de hauts fonctionnaires, de magistrats) est nettement moins représentée parmi le groupe dirigeant des collèges que parmi le «commun» du corps professoral.

Au niveau de ce qu'on pourrait appeler la petite classe moyenne (boutiquiers, employés, petits fonctionnaires), aucune distinction statistique un peu nette ne peut se dégager. Par contre, parmi les métiers manuels, les familles paysannes et artisanales sont clairement sous-représentées parmi les futurs responsables des collèges mais sans doute faut-il mettre ces pourcentages assez faibles avec les 20% d'origines sociales inconnues que l'on doit constater dans le groupe «dirigeants» (alors que le corps professoral ne présente que 9% d'origines inconnues). En tout état de cause, même si les 20% d'inconnus étaient tous mobilisés pour renforcer la part des rejetons de familles aisées dans les cadres dirigeants des collèges, ils ne

suffiraient pas à créer un mouvement net en faveur d'une interprétation «élitiste» ou «socialement discriminante» dans l'accès aux postes élevés de la province jésuite belge.

Or, une telle interprétation ne s'appuie sur rien et certainement pas sur l'évolution ultérieure des origines sociales des professeurs-surveillants et des dirigeants administratifs. La période 1881-1914 ne se traduit par aucun changement «élitiste» dans l'accès aux postes de responsabilités administratives. On pourrait même noter une certaine tendance opposée au traitement «égalitaire» et «démocratique» de l'accès aux fonctions importantes.

Comparaison des origines sociales des jésuites membres du corps professoral (et surveillants) et des dirigeants administratifs des collèges d'Alost, Bruxelles (et Etterbeek), Gand, Mons et Verviers (1881-1914).		
Catégorie sociale d'origine	***Membres du corps professoral et de surveillance***	***Membres des groupes dirigeants (recteur, ministre, préfets, supérieur de pensionnat)***
Hommes politiques, hauts fonctionnaires, magistrats, officiers supérieurs, professeurs d'université	**26 (6,4%)**	**2 (2%)**
Rentiers et propriétaires	**63 (15,4%)**	**19 (19,4%)**
Professions libérales	**35 (8,6%)**	**9 (9,2%)**
Industriels et négociants	**97 (23,7%)**	**22 (22,4%)**
Boutiquiers, hôteliers et cabaretiers	**23 (5,6%)**	**5 (5,1%)**
Employés, fonctionnaires et officiers subalternes, enseignants du primaire et du secondaire	**35 (8,6%)**	**10 (10,2%)**
Artistes	**1 (0,2%)**	**0**
Artisans	**25 (6,1%)**	**5 (5,1%)**
Ouvriers	**9 (2,2%)**	**1 (1%)**
Agriculteurs	**42 (10,3%)**	**9 (9,2%)**
Domestiques	**2 (0,4%)**	**1 (1%)**
Origine sociale inconnue.	**51 (12,5%)**	**15 (15,3%)**
Total	**409 (100%)**	**98 (100%)**

Deux constatations doivent être tirées. Le niveau du recrutement social de la Compagnie de Jésus en Belgique devient globalement plus élevé mais cela avait déjà été dit plus haut. Le nombre de jésuites dont l'origine sociale est demeurée inconnue est, cette fois, grosso modo équivalent pour les professeurs-surveillants et pour les dirigeants administratifs. Or, il faut constater que la diminution du nombre d'incertitudes concernant les responsables conduit au renforcement relatif parmi ceux-ci de la part des fils d'agriculteurs et d'artisans. Nous pensons donc qu'un nombre assez important d'«origines sociales inconnues» de la période 1840-1880 devait être en fait constitué des fils de paysans et de travailleurs manuels qui n'avaient pas «déclaré» la situation de leur père au moment de leur entrée au noviciat (138).

Le fait que l'origine sociale d'un jésuite n'ait apparemment aucune influence sur son accès aux responsabilités de gestion et de direction des maisons de la Compagnie de Jésus aura évidemment des conséquences à la fois majeures et multiples. L'Ordre fonctionnant avec des considérations autres que sociales, son processus de logique interne en sera bien sûr affecté. En ce qui nous concerne plus spécifiquement, le choix de la province belge de désigner des personnes à des postes importants sans prendre en considération leurs origines sociales aura vraisemblablement des répercussions sur l'évaluation de la réussite et de l'échec des élèves en dehors de toute origine professionnelle des parents (139).

Peut-on déjà en extrapoler un traitement purement méritocratique du devenir des élèves, un traitement qui ne laisserait que peu de place à une «volonté de reproduction des élites» ? (140) Même s'il n'est pas possible de combiner une volonté consciente de méritocratie et une pratique inconsciente de filtrage social, celle-ci sera sans doute moins forte que si elle s'appuyait sur une volonté consciente et assumée de sélection sociale. En tout cas, les jésuites semblent avoir su déjouer la «pratique inconsciente de sélection» en ce qui concerne leurs propres membres. Leur discernement sera-t-il moins grand pour leurs élèves ?

Avant de conclure définitivement sur une politique sociale ouverte des jésuites en matière de nominations à des postes de responsabilités, jetons un coup d'œil sur les «chefs des chefs», le groupe restreint des provinciaux et des recteurs des cinq collèges retenus. Parmi ces quelques dizaines de personnes placées au sommet de la hiérarchie belge, «monte-t-on d'un étage» socialement parlant ?

Comparaison des origines sociales des jésuites membres du corps professoral (et surveillants) et des dirigeants administratifs des collèges d'Alost, Bruxelles (et Etterbeek), Gand, Mons et Verviers (1881-1914).	
Catégorie sociale d'origine	***Recteurs et provinciaux***
Hommes politiques, hauts fonctionnaires, magistrats, officiers supérieurs, professeurs d'université	**3 (3,2%)**
Rentiers et propriétaires	**18 (19,4%)**
Professions libérales	**7 (7,5%)**
Industriels et négociants	**23(24,7%)**
Boutiquiers, hôteliers et cabaretiers	**7(7,5%)**
Employés, fonctionnaires et officiers subalternes, enseignants du primaire et du secondaire	**6(6,5%)**
Artistes	**0 (0%)**
Artisans	**1 (1,1%)**
Ouvriers	**0 (0%)**
Agriculteurs	**11 (11,8%)**
Domestiques	**0 (0%)**
Origine sociale inconnue.	**17 (18,3%)**
Total	**93 (100%)**

A nouveau, si on considère généralement les origines sociales des principaux membres de la Compagnie de Jésus au XIXè s. et au début du XXè s., rien de marquant ne transparaît. Aucun palier social n'est franchi par rapport au groupe plus global des responsables locaux ni par rapport à la masse des professeurs et surveillants jésuites. Le capital social, familial ou relationnel des enfants de la haute bourgeoisie ou de la noblesse, ne leur a apparemment servi à rien.

En conclusion de cette partie du travail, nous pouvons donc dire que la Compagnie de Jésus ne pratiquait pas de discrimination sociale dans son processus de sélection des dirigeants des maisons et de la province. A une restriction près mais elle est importante : tous ces jésuites, appelés à de hautes ou à de modestes fonctions sont passés par le filtre d'humanités greco-latines complètes et terminées avec fruit. Au XIXè s., cette barrière des humanités classiques n'est pas un obstacle absolu, mais il s'agit d'un niveau d'études que la plupart des «fils du peuple» n'atteindront jamais.

Au niveau des origines géographiques (et donc aussi linguistiques et culturelles), il faut constater au contraire une différenciation de plus en plus nette, d'abord des supérieurs et ensuite des professeurs eux-mêmes, en fonction de leur appartenance régionale. Le cadre de la province, qui était aussi le cadre national belge, s'imposait à tous au milieu du XIXè s. alors qu'au début du XXè s., une véritable régionalisation s'est mise en place. Pour faciliter la gestion du personnel et les capacités linguistiques de celui-ci, les Wallons n'exercent pratiquement plus qu'en Wallonie et à Bruxelles, les étrangers essentiellement des Français sont cantonnés dans les mêmes limites alors que les collèges de Flandre sont de plus en plus flamands. En prenant cette orientation, les autorités de la Compagnie de Jésus préparent une séparation de facto de la province que bien peu l'espèrent ou la désirent à cette époque.

Rappelons enfin que, si des origines sociales élevées ne servent à rien pour obtenir un poste à responsabilités et si ce sont les capacités qui sont donc prises en compte, le fait d'être choisi par ses supérieurs pour exercer des fonctions en dehors de l'enseignement ouvrira des perspectives de vie tout autres que la poursuite du métier de professeur après la période de formation. Stabilités de vie et de résidence seront bien plus grandes dans le premier cas que dans le second. Si l'enseignant ne bénéficie pas de la chance d'être considéré par ses supérieurs comme un «pivot» indispensable à la bonne marche de l'école, il risquera fort d'être pour le restant de sa vie active un «pèlerin» errant sans cesse d'un collège à l'autre sans espoir d'une installation définitive dans un lieu un peu plus stable.

Ce sont d'ailleurs ces pèlerins temporaires (les scolastiques en formation) ou définitifs (les pères profès devenus définitivement enseignants) qui constitueront l'immense majorité du corps professoral de la province sj belge. Même si les élèves avaient quelques repères stables en la personne de quelques pères attachés pour longtemps à leur collège, ces collégiens et leur famille devaient quand même ressentir une impression de carrousel perpétuel face aux changements annuels qui n'arrêtaient pas de modifier le corps professoral de leur école. En fait, ceci n'est pas tout à fait exact : certains professeurs «bougeaient» moins, ils avaient atteint une bienheureuse stabilité à laquelle les supérieurs jésuites eux-mêmes ne voulaient normalement plus toucher.

IV. LES MAÎTRES LAÏCS, UNE MAJORITE SILENCIEUSE ?

Nous voici devant une véritable *terra incognita*. De précédents travaux statistiques ont cependant montré toute son importance : face aux PP. et aux scolastiques enseignants, les laïcs représenteront une majorité relative des corps professoraux de plusieurs collèges avant la Première Guerre mondiale. (141) L'avenir confirmera le rôle qu'ils seront amenés à jouer dans ces écoles tout au long du XXè s. : en réalité, ils finiront par occuper la quasi-totalité des postes jusque et y compris les fonctions administratives dirigeantes.

Il est donc nécessaire d'éclairer un tant soit peu cette zone obscure mais, pour ce faire, de multiples questions doivent être posées et il n'est pas certain qu'elles recevront toutes des réponses complètes. Enonçons-en cependant quelques-unes pour baliser le terrain ! Elles permettront à tout le moins d'approfondir un peu le problème difficile des sources (ou de leur absence) qui pourraient permettre d'identifier ces «soldats inconnus» !

Que font-ils et qui sont-ils ? Placer l'identification de la fonction avant celle de la personne peut paraître paradoxal mais la question qui nous semble effectivement la plus essentielle est celle de savoir ce qu'ils faisaient dans les collèges. De cette utilité fonctionnelle découleront en effet bien des aspects de la question de l'identité. Expliquons-nous : dans un corps professoral d'un grand collège du début du XXè s., les jésuites occupent quasiment toutes les fonctions de la section latine, quelques postes en primaire et dans la section professionnelle, presque tous les surveillants sont des religieux. Que reste-t-il aux laïcs ?

Historiquement, les laïcs sont entrés dans les collèges dès 1834-1840 pour y dispenser les «arts d'agrément», activités facultatives et payantes n'entrant pas en compte pour la réussite de l'élève. Ces «arts» comprenaient alors la gymnastique, l'équitation, les leçons de maintien, l'escrime, la calligraphie, le chant, la musique et le dessin. D'un certain point de vue, on peut considérer que le professeur venait dispenser un service contre rémunération comme, par exemple, un coiffeur qui passait s'occuper des élèves de l'internat moyennant finance (142). Au début du XXè s., la situation de certains professeurs d'«arts d'agrément» perdure, pratiquement inchangée. (143) Cependant, pour d'autres, leur cours est devenu obligatoire même s'il ne compte guère pour le passage de classe. Pour toutes les classes ou pour certaines classes, la gymnastique, la calligraphie et le dessin sont devenus des cours presque à part entière.

L'énoncé de ces activités permet déjà de mieux cerner la personnalité et la formation des professeurs de ces cours. Si de vrais gymnastes existent bel et bien au début du XXè s., les cours de gymnastique, de maintien, d'escrime et d'équitation ont souvent été donnés par des sous-officiers retraités ou en activité. La calligraphie est bien sûr la spécialité d'un professeur d'écriture dont les compétences relèvent plutôt de celles d'un «instituteur», mais les intéressés sont-ils vraiment diplômés d'une école normale ? Le chant, la musique et le dessin seront dispensés par des artistes, parfois capables de vivre en partie de leur art, parfois entièrement dépendants de leur enseignement au collège ou ailleurs.

Vers 1840, les cours de langues modernes pouvaient être rattachés aux «arts d'agrément» : comme eux, ils étaient facultatifs et payants, même pour le flamand. Les titulaires de ces cours étaient des professeurs de langues travaillant à titre privé et il était rare qu'ils

exerçassent leur activité uniquement pour le collège des jésuites. Très couramment, le professeur était de nationalité étrangère et enseignait uniquement la langue de son pays (144).

C'est dans ce domaine que l'évolution sera la plus spectaculaire. Les langues modernes cesseront d'être facultatives dans les sections professionnelles dès l'ouverture de celles-ci. Dans les sections latines, le flamand se verra reconnaître le statut de cours obligatoire et, avant 1914, certains cours devront être dispensés dans cette langue dans les collèges de Flandre. Inutile de préciser que le professeur de langues modernes aura une toute autre place en 1914 qu'en 1840, la place du cours de flamand et des autres cours donnés dans cet idiome devenant d'ailleurs une contrainte importante dans l'utilisation des professeurs jésuites à la veille de la Première Guerre (145).

Chronologiquement, le second apport important de professeurs laïcs commencent vers 1845-1850 avec l'ouverture des «cours de français et de commerce», futures sections professionnelles. Si la Compagnie de Jésus refusera d'abandonner complètement ces sections aux seuls laïcs, elle répugnera à confier des cours commerciaux et juridiques à de jeunes scolastiques dont les préoccupations devaient être bien éloignées de ces cours «matérialistes». Par conséquent, dès le début, une majorité de professeurs de ces sections seront des maîtres laïcs (146). Ils ont un tout autre statut que les professeurs d'arts d'agrément. Leurs cours sont officiels, ils sont titulaires de classes et ils décident le passage dans l'année supérieure de leurs élèves. De plus, l'enseignement de niveau secondaire qu'ils dispensent devrait présupposer pour eux-mêmes une formation supérieure. En effet, même si les jésuites sont parfaitement libres d'engager qui ils veulent dans une école parfaitement privée, le fait de confier à des professeurs dépourvus de formation des adolescents, dont les parents paient relativement cher pour qu'ils reçoivent une formation qui les conduira directement à un métier, serait certainement un mauvais argument publicitaire pour l'institution (147).

Mais seront-ils licenciés, régents, ingénieurs ? De quelle faculté ou de quelle école supérieure auront-ils reçu leur titre ? Les autorités des collèges ne sont soumises à aucune obligation de constitution de dossier avec preuve de diplôme requis ou suffisant. Ce n'est donc qu'incidemment que la mention de leur formation est faite. Le montant de leur salaire et les termes de leur contrat, si contrat il y avait, n'auront pas beaucoup plus de chances d'être connus et conservés dans les archives (148).

Le dernier ensemble significatif de professeurs non-religieux viendra des classes primaires. Vers 1831, les premiers collèges jésuites possédaient déjà une classe de 6ème primaire, souvent dénommée « classe des rudiments » (en français ou en latin) car, comme son nom l'indiquait, cette classe devait « mettre les élèves à niveau » pour le français et surtout leur apprendre les rudiments du latin. Des jésuites étaient titulaires de ces classes comme de toutes les autres classes latines. Cependant, sous la pression des évêques, du monde politique et de l'opinion publique catholiques, les PP. furent conduits à ouvrir peu à peu d'autres classes de primaire (149).

Ce fut une ouverture « à reculons » : une 5ème primaire, puis une 4ème, puis une 3ème. Le rythme d'ouverture fut inégal selon les collèges et certaines écoles n'allèrent jamais très loin au point de vue de la constitution de sections primaires. Cependant, à la fin du XIXè s., des filières presque complètes existaient dans plusieurs établissements (ceux-ci possédaient des classes de 2ème année primaire). Le succès de ces classes avait en outre entraîné de nombreux dédoublements de classe : au collège Saint-Michel, des classes primaires parallèles existaient même pour les futurs latinistes et pour les futurs «professionnels». Les «rudiments» de latin

allaient par ailleurs disparaître en 1881, réduisant encore les raisons qui poussaient à maintenir encore des professeurs jésuites dans les sections primaires (150).

Peu à peu, les classes primaires seront ainsi une source de recrutement essentielle de professeurs laïcs. On sait qu'à Verviers, au début du XXè s., le corps professoral non-religieux fut littéralement balayé par la fermeture de la section professionnelle et par l'arrivée de Frères maristes comme instituteurs primaires mais, dans les autres collèges, des groupes de plus en plus importants de maîtres laïcs continuaient à consolider leurs positions et, partout, les instituteurs en constituaient au moins la majorité relative (151).

Avec l'important apport des instituteurs primaires, la constitution du corps professoral non-jésuite est presque terminée. Il faut cependant y joindre quelques professeurs de «latines» ou des sections scientifiques (préparatoires aux études supérieures militaires ou aux métiers de l'ingénieur). Ce sont des spécialistes des mathématiques et des sciences qui devaient certainement posséder une solide formation universitaire (152). Enfin, dans les dernières années du XIXè s., certains collèges se mirent à engager des surveillants laïcs : devant l'ampleur de la tâche, l'apport de scolastiques en début de formation ne devait plus suffire surtout si les vicissitudes politiques en Europe n'amenaient pas en Belgique d'importants groupes d'exilés des autres provinces de la Compagnie (153).

Ainsi était formé, juste avant la Première Guerre, ce que nous avons souvent appelé le «corps professoral laïc». L'expression mériterait cependant discussion car bien peu d'éléments devaient unir un sous-officier chargé de cours d'escrime et de gymnastique, un instituteur primaire, un licencié en mathématiques chargé de cours dans un Cours Scientifique Supérieur, le surveillant de la cour de récréation ou un musicien venant occasionnellement au collège pour donner des leçons de piano (154). Cependant, ce groupe hétérogène représentait l'avenir du monde scolaire catholique.

Que peut-on savoir de ces professeurs ? Peut-on connaître leur niveau d'étude et de formation ? Quel est leur salaire et leur niveau de vie ? Ont-ils la chance de pouvoir mener une carrière stable ou sont-ils licenciés au terme d'un ou deux ans de travail dans l'établissement ? Sont-ils impliqués dans les aspects parascolaires de la vie du collège et dans le développement des œuvres sociales, culturelles ou religieuses des jésuites ou, plus généralement du monde catholique local ? Leur passage au collège est-il parfois un tremplin vers une autre carrière politique, administrative, journalistique ?

Les sources d'information fiables sur lesquels la recherche peut s'appuyer sont assez rares. Dans certains collèges, il y eut la publication, entre 1864 et 1872, avec les *Exercices littéraires* de fin d'année, de la composition du corps professoral des sections latines et professionnelles. La soustraction des professeurs jésuites permet donc d'obtenir les noms et les attributions professionnelles des professeurs laïcs du secondaire. Le point de départ est donc maigre. Lorsqu'un collège possède encore ses *Listes d'élèves par classe*, le nom et parfois l'adresse du titulaire y sont parfois joints (155).

Tout le reste est aléatoire. Indications ponctuelles fournies par les *Litterae annuae* ou les rapports de la *consulte* du collège ; mentions de salaires versés aux professeurs dans le livre comptable ; informations sur le quartier, la rue, le type d'habitations ou sur les activités professionnelles complémentaires fournies par les *Annuaires du Commerce* et autres *Indicateurs* ; notices nécrologiques dans une revue de l'école ou des Anciens ; informations fournies par un livre-anniversaire ; travaux d'historiens locaux : telles sont les sources

diverses et éparses où l'on peut espérer trouver des pièces du puzzle (156). On est évidemment bien loin des *Rapports triennaux* officiels et des exigences administratives précises de l'enseignement de l'Etat.

La vision initiale que les jésuites portaient sur leurs professeurs laïcs est cependant très éclairante car elle restera l'opinion dominante des religieux jusqu'en 1914. Ce n'est que très tardivement et très partiellement que les maîtres laïcs se verront gratifier d'une image un peu plus positive. Si les professeurs d'arts d'agrément ne présentaient pas grande importance et permettaient à l'école d'enrichir ce qu'il faut bien appeler son message publicitaire, les premiers maîtres titulaires de classe de primaire ou de professionnelle poseront un problème d'un autre ordre. On pourrait les définir comme un «mal nécessaire» ou un «moindre mal». Voilà des étrangers qui coûtent de l'argent et qui viennent surtout rompre la belle unité pédagogique et religieuse du corps professoral jésuite ! Tout le monde, jésuites comme laïcs, est bien conscient que si la situation venait à changer, les religieux reprendraient tout en main et feraient disparaître instantanément l'appendice laïc. On en eut parfois la démonstration. La suppression «sèche» des sections professionnelles à Verviers ou à Gand signifiait à chaque fois le licenciement d'une demi-douzaine de professeurs non-jésuites (156bis). Elle fut cependant effectuée sans état d'âme : disons plutôt que fut prise en compte la réputation de l'école et non pas l'intérêt de ses employés. Le remplacement brutal des instituteurs par des Frères maristes à Verviers représenta une mesure d'économie, voilà tout (157).

Cependant, les œuvres missionnaires des jésuites en Belgique et outremer et les ouvertures de nouveaux établissements jouèrent globalement un rôle favorable aux laïcs (158). Les collèges eurent besoin d'un nombre de plus en plus grand d'entre eux. Le «mal nécessaire» perdura donc et gagna de l'importance. Les collèges devaient ainsi gérer des employés laïcs en insistant bien que telle était leur condition. Engagé aujourd'hui, renvoyé demain, l'instituteur ou le professeur était au service du recteur, du préfet et du père jésuite qui, *de facto*, était le pivot de la section primaire ou de la section professionnelle. Des réunions mensuelles étaient d'ailleurs prévues pour que les professeurs aillent prendre leurs consignes auprès des PP. responsables (159).

Les années et les décennies passant, cette vision très négative et très restrictive des professeurs laïcs ne pouvait complètement se maintenir. Certains de ces professeurs firent de longues carrières dans les collèges, ils furent donc les collègues de nombreux jésuites parmi lesquels certains devinrent préfets, recteurs ou provinciaux (160). Des liens se créèrent, des personnalités furent reconnues pour leurs qualités. On était finalement dans le même camp et on faisait le même métier. Au total, peut-être les maîtres laïcs étaient-ils plus que de simples employés ? Pourquoi ne seraient-ils pas des auxiliaires de la Compagnie de Jésus ? Des auxiliaires pédagogiques et même, éventuellement, des auxiliaires apostoliques ? (161)

Sur le plan des exigences, cela ne changea rien, bien au contraire. Les jésuites avaient auparavant des employés qu'ils surveillaient strictement et auxquels ils ne passaient rien. Si les professeurs laïcs accédaient au statut d'auxiliaires de la Compagnie de Jésus, ils se devaient de ressembler à leurs maîtres et ils se voyaient proposer de devenir de véritables saints laïcs, irréprochables dans leur vie et dans leur enseignement mais aussi engagés pour la « juste cause ».

Essayons dés lors de définir d'abord quelques traits de leur identité avant d'aborder les éléments de leur vécu au sein des collèges et dans la ville où ils travaillent.

1. Qui sont-ils ?

Il ne sera possible de répondre à cette question qu'en tenant compte de deux éléments essentiels : l'évolution dans le temps et la persistance de zones d'ombre malgré tous les efforts de la recherche.

Au niveau du temps, la période étudiée (1831-1914) doit sans doute être divisée en deux : l'époque brumeuse où seuls venaient au collège des « maîtres d'agrément » largement indépendants de l'école comme l'école l'était par rapport à eux ; vint ensuite le temps des premiers engagements officiels de professeurs dispensant des cours obligatoires et ne nécessitant pas de supplément de paiement de la part des parents. Il sera évidemment intéressant de voir quand ces premiers recrutements de « titulaires de classe » interviennent dans les différents collèges et combien de professeurs seront finalement engagés.

Au niveau des sources de renseignement, l'inégalité règne. Certains collèges sont mieux connus que d'autres à certaines époques mais, vingt ans plus tard, la situation documentaire est inversée. Disons qu'au total, cela établit une moyenne : aucun collège ne semble fondamentalement mieux ou moins bien connu que les autres. En ce qui concerne les personnes, le problème est beaucoup plus net : certains professeurs pourraient faire l'objet d'une solide notice biographique, d'autres restent des fonctions anonymes ou des noms de famille dépourvus de tout renseignement complémentaire (162).

La première période, celle des « maîtres d'agrément » va grosso modo de la réouverture des premiers collèges vers 1831 jusqu'aux environs de 1850, lorsque des classes professionnelles et primaires commencent à être confiées officiellement à des laïcs. Que peut-on savoir des maîtres d'agrément (à cette époque et ultérieurement) ? Paradoxalement, le chercheur n'est pas dépourvu de renseignements sur ces premiers maîtres d'agrément.

Dans les archives de la Compagnie de Jésus, les livres comptables (surtout ceux du collège Sainte-Barbe) représentent alors la meilleure source. On y apprend les noms des professeurs mais on découvre aussi que le collège concluait un accord financier avec ces personnes : les élèves désireux de suivre un «art d'agrément» payaient une certaine somme dont l'essentiel allait au professeur alors qu'un certain pourcentage restait en possession de l'école. L'offre de l'école était donc enrichie, les élèves étaient «utilement occupés» et les finances du collège en profitaient. Dans les sources extérieures à la congrégation, les «maîtres d'agrément» apparaissent aussi, essentiellement dans les annuaires commerciaux (163).

Ces professeurs sont effectivement des commerçants ou, à tout le moins, des prestataires de services : ils travaillent pour les collèges jésuites comme pour tous ceux qui veulent bien les engager. Certains sont d'ailleurs des entrepreneurs relativement importants, disposant de bâtiments assez vastes (salles de gymnastique, d'escrime, manèges, salons de musique, magasins) et ils ont le statut d'«électeur législatif». Jusqu'en 1914, les annuaires commerciaux mentionneront presque toujours ces professeurs privés qui proposent à tous leurs services sauf, justement, lorsque certains d'entre eux seront engagés en exclusivité par un collège sj. Leur «raison d'être» commerciale n'existant plus, ils disparaissent alors de ces sources (164).

Pour toucher un public plus vaste, plus commercial, plus matérialiste et, à la limite, moins catholique, les collèges de Bruxelles, de Gand, de Mons et de Verviers vont ouvrir de 1847 à

1855 des sections «de français et de commerce». Les raisons générales et les raisons particulières à chaque collège ont été exposées dans un chapitre précédent, mais le choc provoqué dans les communautés jésuites par l'arrivée des professeurs laïcs de ces classes n'a pas encore été approfondi. Un rapport de la consulte de Bruxelles, au début des années 1850, résume bien le débat qui existait et qui continuera à exister dans les communautés jésuites. Nous croyons bon de le citer *in extenso* car ce document illustre bien trois points importants : premièrement, quelle est la vision (les visions) que les jésuites ont de ces maîtres par rapport aux religieux enseignants ; deuxièmement, quelles qualités sont attendues de ces professeurs et enfin, comment va-t-on évaluer le salaire que mériteraient ces laïcs (165).

« Sur les professeurs laïcs des classes commerciales. Sur le fait d'interdire ces classes aux étrangers [aux laïcs].
Pour [l'interdiction] *: Les Nôtres sont meilleurs aux points de vue discipline et zèle pour former les jeunes. Professeurs et élèves sont plus liés.*
Contre : 1) les Nôtres connaissent peu ces disciplines. Pour s'y appliquer, ils devraient abandonner un peu leurs études sacrées. Saint Ignace nous interdit d'enseigner la médecine et le droit civil, il permet d'enseigner les sciences profanes mais celles qui mènent à la théologie et à l'amour de Dieu. Les Nôtres, même s'ils excellaient dans ces matières, devraient tout le temps s'y consacrer parce qu'elles sont très changeantes.
2) Pénurie des Nôtres. On a besoin de 8 des Nôtres. Il faudrait dans chaque collège une moyenne de 3 professeurs sj de commerce (plus à Bruxelles, moins à Turnhout). On monterait jusqu'à 24 des Nôtres. On devrait recourir à des sj d'autres provinces. C'est mauvais pour la discipline. Les jésuites étrangers ne sont pas habitués à l'esprit des enfants de ce pays, aux lieux, etc.
3) Nous devons vivre de dons si une fondation (166) *n'existe pas. Les laïcs peuvent vivre des minervals. Mais, dans ce collège*[Saint-Michel], *les deux servent à payer le collège, à construire des bâtiments.*
4) Renvoyer les professeurs de commerce serait une lourde charge.
5) On cherchera à l'avenir de bons et aptes professeurs laïcs qui se contenteront d'une rémunération qui correspondrait aux frais de formation d'un des Nôtres au noviciat, pendant ses études et au 3ème an (vivres, vêtements, formation) et peut-être moins.
6) A partir de ce moment, et pour 2-3 ans, on continuera à admettre des professeurs laïcs. Voilà six bonnes raisons et qui sont dans l'esprit et la volonté du P. Général. Donc, ce n'est pas maintenant qu'on changera ce qui a été introduit, puisqu'il n'y a pas de nouvelles causes ou de nouveaux moyens. »

Les consulteurs de Bruxelles sont donc persuadés que les laïcs sont moins valables que les «Nôtres», le document indique bien (et d'autres rapports de consulte seront encore plus explicites sur ce point) que l'introduction de maîtres laïcs est imposée par le P. Général et le P. Provincial qui veulent utiliser les jésuites à autre chose que la direction des classes commerciales (167). Pendant deux à trois ans, il n'est plus question de discuter ce point.

Puisqu'on doit admettre des laïcs, ceux-ci devront être «bons et aptes». Il faudra surtout qu'ils soient versés dans ces sciences «versatiles» et très peu religieuses que sont le «commerce», la comptabilité ou le droit. Ils seront rémunérés selon une échelle de salaires curieusement établie : leur coût devra être égal ou inférieur à celui de l'entretien d'un jésuite en formation (nourriture, vêtements et formation intellectuelle). Il paraît cependant évident qu'un candidat au poste de professeur estimera la valeur de son salaire selon d'autres critères que le point de vue égocentrique de la Compagnie de Jésus.

Les premiers éléments de reconnaissance des maîtres laïcs : M.Cercelet, titulaire de 6ème primaire à Alost des années 1880 à 1919. Secrétaire de la Congrégation des Messieurs, animateur de la lutte anti-daensiste, libraire scolaire. Un jubilé fut organisé en son honneur.

M. Louis Reumont enseigna dans les classes primaires de Saint-Stanislas et de Saint-Michel de 1878 à 1930. Il fut célébré par les Anciens dans l'album montois de

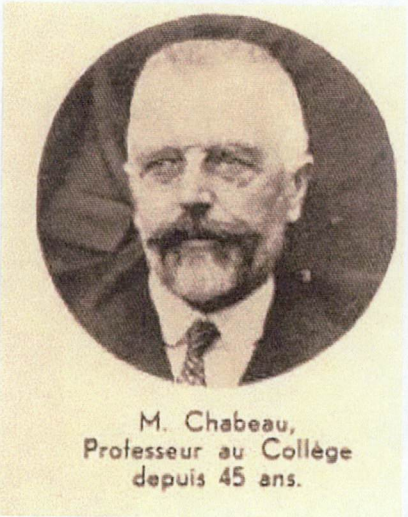

M. Chabeau enseigna les mathématiques dans le collège de la rue des Ursulines de 1890 à 1935. L'album du centenaire de 1935 lui rendit hommage.

Alors que l'entrée (à Bruxelles d'abord, puis dans trois autres collèges) de professeurs de classes commerciales est un fait avéré, la «visibilité» de ceux-ci sera d'abord quasiment nulle dans les sources (168). La présence de ces personnes n'est attestée que dans le plus modeste des documents de la Compagnie : le livre comptable. Dans la rubrique « Auxilii », les noms des professeurs se trouvent à coté de ceux des domestiques. Seules deux petites différences les distinguent : les domestiques ne sont cités que par leur prénom alors que les maîtres ont quand même un nom de famille, les serviteurs reçoivent des gages et les professeurs des salaires (169).

Dans les annuaires commerciaux, les professeurs titulaires laïcs sont au départ (vers 1850) pratiquement introuvables ; ensuite, vers 1880-1890, ils seront de plus en plus souvent repris par ces publications. Ce point heuristique a en fait une signification sociale. En effet, les *Annuaires du Commerce et de l'Industrie* ou les *Dubbele wegwijzers* gantois avaient d'abord pour but de signaler tous les acteurs du commerce, de l'industrie et de l'artisanat mais aussi tous leurs clients potentiels d'une certaine importance. C'est ainsi que les professions libérales qui ne ressortissaient pas vraiment «du commerce et de l'industrie» ne pouvaient être omises. Il en allait de même pour tous les propriétaires et rentiers pourtant dépourvus, par définition, de toute activité professionnelle. Un astérisque renseignait les électeurs législatifs dont la situation censitaire indiquait aussi en partie le pouvoir d'achat (170). A l'inverse, les ouvriers de l'industrie et les employés du commerce étaient systématiquement exclus (171). Les professeurs des collèges jésuites étaient donc plus ou moins assimilés à de «petits employés» et, la plupart du temps, les annuaires commerciaux ne parlent pas d'eux en 1850 ou 1860. Cependant, ces publications devinrent au fil des ans de plus en plus épaisses. A la fin du XIXè s., leur spectre social s'élargissait, se démocratisait : même si les indigents, les ouvriers agricoles et ceux de l'industrie restaient exclus, la moyenne puis la petite bourgeoisies firent leur entrée dans ces annuaires. Avec elles, les professeurs des classes commerciales et des classes primaires furent désormais renseignés dans ces ouvrages (172).

Grâce à ceux-ci, grâce aux archives communales et aux sources internes aux collèges que peut-on apprendre au fil du temps de ces titulaires laïcs ? Décrivons la vie de ces professeurs dans un sens chronologique : que sont-ils avant d'être engagés par les jésuites ?
Leur origine sociale reste une énigme presque complète, leur origine géographique est un peu moins obscure dans certains collèges. Si les indications géographiques sont très insuffisantes à Gand, Mons et Verviers, les professeurs de Bruxelles et d'Alost sont un peu mieux connus. Dans les trois collèges où les indications sont les plus rares, disons simplement que rien ne laisse supposer un écart par rapport à la «normalité» : les patronymes et les quelques indications de lieux de naissance des enseignants laissent à penser que les Hennuyers forment l'immense majorité des maîtres montois, que la province de Liège alimente le collège de Verviers et que les professeurs gantois sont originaires de cette ville ou, à tout le moins, des Flandres.

Les renseignements venus de Bruxelles et d'Alost sont un peu plus intéressants. Dans la capitale du Royaume, on pouvait s'attendre à trouver des professeurs wallons, flamands et bruxellois. C'est effectivement le cas mais la liste des domiciles des maîtres (en 1885-1886 et en 1894-1895) avait le mérite de préciser également la résidence de vacances de ces personnes (173). Or, on peut supposer, et parfois prouver, que les enseignants retournaient passer leurs vacances dans leur «pays» d'origine. Si le lecteur veut bien admettre cette hypothèse, il découvrira alors que l'immense majorité des enseignants de Saint-Michel n'est pas d'origine bruxelloise et que les Wallons y sont bien plus nombreux que les Flamands (en tout cas en cette fin de XIXè s.).

A Alost, les choses sont beaucoup plus sûres : les lieux de naissance sont presque toujours établis (174). Si l'éphémère premier instituteur laïc est un enfant du *Land van Aalst*, ses successeurs seront pendant assez longtemps des Wallons (175). Les frères Cercelet, qui vont régner sur les classes primaires de 1877 à 1892, sont en fait des Ardennais formés à Carlsbourg. Au cours de cette période, ils sont rejoints par M. Garcia, un Bruxellois, qui enseignera en humanités. Dans ce collège flamand au recrutement essentiellement flamand, confier les enfants les plus jeunes et sans doute les moins francisés à des maîtres purement francophones n'était certainement pas un hasard. Après le départ de M. Garcia et d'un des frères Cercelet, le recrutement va redevenir plus normal et donc plus flamand, même si on peut encore retenir la présence d'un professeur de gymnastique et d'escrime hennuyer et d'un instituteur anversois mais formé à Malonne (176).

Même pour des enseignants à propos desquels nous disposons d'indications biographiques, le degré de qualification et la possession d'un diplôme sont restés inconnus. Mais lorsque le doute n'est plus permis, force est de constater que l'exigence d'un titre pédagogique n'est certainement pas la règle générale. A Alost, où les choses sont bien établies, sur 13 professeurs laïcs connus, 4 sortent d'une école normale d'instituteurs (3 viennent des écoles des FF des Ecoles chrétiennes de Carlsbourg ou de Malonne, un vient de l'Ecole normale archiépiscopale de Malines), un autre est passé par le noviciat des jésuites, deux autres professeurs ont terminé leurs humanités. Pour les six autres, il n'y a apparemment pas de titre donnant droit à un voix supplémentaire en tant qu'électeur capacitaire (177). Ailleurs, lorsqu'une conclusion peut être tirée, elle va le plus souvent dans le sens d'une absence de diplôme. Si certains professeurs d'art d'agrément ont terminé leur Conservatoire de musique ou des Beaux-Arts, si certains professeurs ont terminé leurs humanités, d'autres ont des qualifications mais qui n'ont rien de pédagogique : capitaine pensionné, ancien secrétaire particulier, etc. D'autres encore ne sont visiblement pas arrivés jusque là et enseignent tout simplement parce que leurs employeurs jésuites en ont décidé ainsi (178).

Autre constatation : parmi les professeurs qui ont terminé leurs humanités se trouvent des anciens élèves des collèges dans lesquels ils deviennent ensuite enseignants. Le cas le plus ancien semble avoir été celui de Louis Lemye, rhétoricien à Mons en 1874, engagé comme professeur de classe professionnelle dès la fin de ses études à Saint-Stanislas (où il fera une très longue carrière) (179). L'année suivante, Alost engage comme instituteur un rhétoricien de 1869 (180). Les autres collèges feront de même, plus ou moins vite. Sans en faire une généralité, disons que la qualité d'ancien élève semble avoir été un gage de longévité dans les collèges mais les Anciens resteront cependant ultraminoritaires dans le «corps professoral laïc». Il est noter que les Anciens devenus professeurs ne doivent pas avoir terminé le cycle des humanités ou celui des classes professionnelles pour être engagés : quasiment tous les collèges emploieront des anciens élèves qui n'ont parfois pas dépassé la 3ème Professionnelle (181).

Avec M. Théodore Chevalier, rhétoricien de Saint-Stanislas en 1874, engagé comme professeur en 1879, nous rencontrons, semble-t-il, le premier exemple de maître laïc devenant ensuite parent d'élève (son fils Robert sortira de rhétorique en 1910) (182). D'autres cas peuvent être relevés à Mons et dans les autres collèges : ils restent rares mais ils sont la toute première esquisse d'un phénomène important au XXè s. lorsque le corps professoral devenu laïc alimentera de manière significative les classes de l'école où il enseigne (183).

Le cas de Cyprien Pilatte a déjà été évoqué deux fois. Il est très intéressant parce qu'il illustre une pratique qu'on croyait dater de la deuxième moitié du XXè s. : la «récupération» d'anciens religieux en tant que professeurs laïcs. Effectivement, après deux ans de noviciat, Pilatte quitta la Compagnie et revint au collège d'Alost comme instituteur (fonction qu'il occupa encore pendant trois ans). Cependant, cette exception de trois ans ne doit pas faire croire que la Compagnie de Jésus était prête à se lancer dans une ouverture à ses anciens membres, ouverture pour laquelle elle n'était visiblement pas mûre. Le fait de retrouver comme collègue un ancien confrère jésuite n'est néanmoins pas impensable pour les religieux de cette époque. En témoigne l'engagement de Charles Barbieur, ancien scolastique et ancien professeur jésuite, que la consulte de Saint-Stanislas s'apprêtait à concrétiser en 1899. Le refus vint alors du P. Provincial qui demanda qu'on fasse appel à quelqu'un d'autre (pour des raisons qu'il ne précisa pas) (184).

Autre question apparemment sans objet : des femmes enseignent-elles dans les collèges ? Si, aujourd'hui, la féminisation du corps professoral est un phénomène dominant, la présence de professeurs non-masculins avant 1914 semble devoir être écartée comme purement et simplement impensable. Ce n'est pas totalement vrai. En 1888, le P. Deprez écrivit au Général un plaidoyer en faveur de Mme veuve Nixon, née Plunkett, femme pieuse et distinguée qui, depuis 14 ans (donc depuis1874), donnait des cours d'anglais à quelques élèves du collège dans un parloir. Ces leçons n'avaient jamais causé aucun problème sous quatre recteurs successifs. Auparavant, les cours étaient d'ailleurs donnés par feue Miss Mac Donald. Mme Nixon était sans autre ressource que ses cours et, la ville de Mons étant petite et proche de la France, les cours d'anglais et d'allemand y étaient peu demandés. Or, en octobre 1887, un ordre supérieur a dit qu'elle ne pourrait plus être admise dans la maison à partir d'octobre 1888. Ce cas malheureux prouve donc qu'au collège Saint-Stanislas, des cours, certes facultatifs, étaient donnés par des professeurs féminins depuis, au moins, le début des années 1870. C'est, à notre connaissance, la seule exception au règne masculin dans le corps professoral mais elle a incontestablement existé. (184bis)

Que sait-on encore de ces laïcs avant qu'ils entrent au collège ? Il est possible de découvrir tout simplement qu'ils y ont un frère aîné... Au XIXè s., la recommandation d'un frère déjà employé par un collège semble avoir été un sésame pour beaucoup de professeurs et d'instituteurs. Très souvent, un laïc déjà bien implanté dans l'école y faisait entrer son cadet : l'exemple le plus ancien que nous ayons rencontré est celui des frères Hardy, titulaire de 7ème et de 8ème à la fin des années 1860, au collège Saint-Michel. Sauf exceptions assez rares, les frères ne restèrent cependant pas longtemps dans le même établissement. Est-ce un pur hasard ou le fruit de la volonté des jésuites ? (185)

Au moment de recevoir le candidat et de l'engager, les autorités du collège ne semblent pas avoir su exactement ce qu'il fallait faire. Quel salaire proposer, quelles qualifications demander, quelles augmentations accorder et au bout de combien de temps ? Les attributions de cours ou les modifications au sein de celles-ci ne semblent pas avoir été une situation plus claire. De même que la définition de ce qui peut être exigé ou interdit. Si un professeur donne satisfaction, que faire face à une période de maladie prolongée ou une infirmité ? La Compagnie de Jésus se sent-elle des obligations vis-à-vis de la retraite de maîtres qui ont consacré toute leur vie au collège ? Dans le petit monde de l'enseignement jésuite, tout cela n'était pas prévu au départ ; il faudra donc innover, échanger des informations avec d'autres écoles, établir des traditions. Les sources montrent que de, 1850 à 1914, les pratiques vont devoir lentement se mettre en place.

2. Comment vivent-ils ?

Le premier contact du futur employé et du futur employeur se base sur les termes d'un échange : d'une part, quelles qualifications et quels services le professeur pourra-t-il offrir et, d'autre part, quel salaire et quels avantages la direction lui proposera-t-elle ?

Comme on l'a vu précédemment, les qualifications du candidat n'ont pas toujours été définies par la présence d'un diplôme adéquat. On ne sait donc pas très bien comment les recteurs et préfets ont procédé pour apprécier les qualités de professeurs non diplômés. Pour engager des titulaires de classes commerciales, le collège Saint-Michel voulait, vers 1850, des professeurs laïcs *« aptes et bons »*, mais la finesse de ce critère était évidemment un peu sommaire. En fait, la manière de choisir ne commence à être connue que vers la fin du XIXè s, grâce au cahier de consulte du collège de Mons qui se met en effet à parler de plus en plus des maîtres laïcs et, en particulier, du choix des nouveaux professeurs (186).

Les critères de choix nous semblent alors tout à fait classiques. On pourrait les résumer en deux points : le curriculum vitae et le jury d'admission. Le cahier de consulte parle effectivement des nouveaux enseignants laïcs en glissant des éléments de C.V. : *« très bon professeur formé par les FF. de Charleroi », « ancien secrétaire à Ghlin »*. Dans le même document, on découvre aussi que la consulte s'est transformé en jury pour apprécier les qualités de quatre candidats au poste de professeur de gymnastique. M. Goffaux fut choisi parce qu'il était *« savant et habile »*, peut-être aussi parce qu'il ne réclamait que 1.200 francs contre 1.500 pour les autres postulants. On peut certes se demander comment des PP. jésuites pouvaient objectivement jauger la science et l'habileté d'un professeur de gymnastique... (187) A d'autres occasions, moins évidentes cependant, il semble bien que la consulte ait fait passer un entretien d'embauche pour des postes d'enseignants qui s'étaient libérés (dans le cas contraire, la consulte disait remettre la responsabilité de l'engagement au recteur) (188).

Cependant, le critère le plus ancien et sans doute le plus important était constitué par le montant du salaire demandé. Sans avoir de documentation complète, il nous a cependant été possible de définir quel était le montant annuel des rémunérations de nombreux professeurs depuis la fin des années 1850 jusqu'en 1914. Globalement, nous pouvons donc avancer un certain nombre de constatations concernant l'évolution globale du niveau des salaires, les différences existant entre ceux-ci selon la matière enseignée, le niveau d'enseignement ou la ville où était employé un professeur. Le tableau ci-dessous est classé selon un ordre décroissant des montants payés annuellement en ne tenant compte pour un professeur que du salaire maximal auquel il a eu droit. L'indication des fonctions, de l'année scolaire et du collège employeur permettra de faire d'autres comparaisons si cela s'avère intéressant (189).

TABLEAU COMPARATIF DES SALAIRES PERCUS PAR LES PROFESSEURS LAÏCS (1855-1914).

Année scolaire	Nom	Ville	Fonctions	Montant du salaire
1911-12	Edmonds	Bruxelles	Professeur de classe commerciale* et de mathématique supérieure	2600 francs
1909-10	Cercelet M.	Alost	Instituteur primaire	2500 francs
1911-12	Gélin	Bruxelles	Professeur de mathématiques	2400 francs
1909-10	Thiran	Mons	Professeur de mathématiques	2300 francs
1909-10	Deghilage	Mons	Professeur de mathématiques en professionnelle	2100 francs
1912-13	Chabeau	Bruxelles	Professeur de mathématiques	2000 francs
1912-13	Willems	Bruxelles	Professeur de langues	2000 francs
1912-13	Juste	Bruxelles	Professeur de classe commerciale	2000 francs

1912-13	Hamès	Bruxelles	Professeur de classe commerciale	2000 francs
1912-13	Van Waes	Bruxelles	Professeur de classe commerciale puis surveillant	2000 francs
1911-12	Schovaers	Bruxelles	Professeur de classe commerciale	2000 francs
1911-12	Gloudin	Bruxelles	Professeur de classe commerciale	2000 francs
1911-12	Van Wynsberghe	Bruxelles	Instituteur primaire et professeur de mathématiques en humanités	2000 francs
1911-12	Baudine Joseph	Bruxelles	Instituteur primaire	2000 francs
1870-71	Delvaux	Bruxelles	Professeur de sciences	2000 francs
1900-01	Verheughe	Gand	Professeur de dessin	2000 francs
1902	Reumont	Mons	Instituteur primaire puis professeur de 5ème Modernes	1900 francs
1900-01	De Graef	Gand	Professeur de classe commerciale (?)	1800 francs
1859-60	Couture	Verviers	Professeur de classe commerciale	1700 francs
1912-13	Rocart	Bruxelles	Professeur de ?	1700 francs
1912-13	Rousseau	Bruxelles	Instituteur primaire	1700 francs
1911-12	Bruneel	Bruxelles	Professeur de ?	1700 francs
1911-12	Corbisier	Bruxelles	Professeur de ?	1700 francs
1870-71	Pichonnier	Bruxelles	Professeur de langues	1700 francs
1909-10	Tysmans	Alost	Instituteur primaire	1680 francs
1909-10	Gyselen	Alost	Instituteur primaire	1680 francs
1912-13	Georgeson	Bruxelles	Instituteur primaire	1600 francs
1912-13	Ghaye	Bruxelles	Professeur de ?	1600 francs
1912-13	Grégoire	Bruxelles	Professeur d'armes	1600 francs
1912-13	Vandevelde	Bruxelles	Professeur de ?	1600 francs
1911-12	Tillieux Léon	Bruxelles	Instituteur primaire	1600 francs
1911-12	Bollen	Bruxelles	Professeur de ?	1600 francs
1900-01	Rousseeuw	Gand	Professeur de ?	1600 francs
1900-01	Van Holderbeke	Gand	Professeur de ?	1600 francs
1900-01	Baudts	Gand	Instituteur primaire	1600 francs
1911-12	Tillieux Arthur	Bruxelles	Instituteur primaire	1500 francs
1911-12	Campener	Bruxelles	Professeur de ?	1500 francs
1911-12	Delforge	Bruxelles	Professeur de ?	1500 francs
1902	Chevalier	Mons	Instituteur primaire	1600 francs
1909-10	Schmetz	Verviers	Professeur de classe commerciale	1500 francs
1909-10	Thibaux J.B.	Verviers	Professeur de classe commerciale	1500 francs
1897-98	Lyon	Verviers	Instituteur primaire	1500 francs
1862-63	Cauwel B.	Gand	Professeur de classe commerciale	1500 francs
1894	Hazey	Mons	Professeur de dessin en professionnelle	1500 francs
1911-12	Bomay	Bruxelles	Professeur de ?	1400 francs
1911-12	Verstraeten	Bruxelles	Professeur de ?	1400 francs
1911-12	Gérhardy	Bruxelles	Professeur de musique	1400 francs
1911-12	Breckx	Bruxelles	Instituteur primaire	1400 francs
1911-12	Brel	Bruxelles	Professeur de ?	1400 francs
1870-71	Verbrugghe	Bruxelles	Instituteur primaire	1400 francs
1902	Degembe	Mons	Professeur de professionnelle	1400 francs
1859-60	Dugard	Verviers	Professeur de classe commerciale	1300 francs
1911-12	Hébert	Bruxelles	Professeur de ?	1300 francs
1870-71	Hardy	Bruxelles	Instituteur primaire	1300 francs
1870-71	Hardy	Bruxelles	Instituteur primaire	1300 francs
1897-98	Bihot	Verviers	Instituteur primaire	1215 francs
1860-61	Félique	Verviers	Professeur de classe commerciale	1200 francs
1895	Goffaux	Mons	Professeur de gymnastique	1200 francs
1897-98	Crahay	Verviers	Professeur de classe commerciale	1200 francs
1870-71	Gautier	Bruxelles	Professeur de classe commerciale	1200 francs
1863-64	Lintelo	Gand	Professeur de ?	1200 francs
1897-98	Grothen	Verviers	Instituteur primaire	1185 francs
1868-69	Servranck	Gand	Professeur de ?	1175 francs
1859-60	Henrotay	Verviers	Professeur de chimie	1140 francs
1897-98	Delbascour	Verviers	Instituteur primaire	1095 francs
1857-58	Champy	Verviers	Professeur de classe commerciale	1083 francs
1859-60	Bruneel	Verviers	Professeur de classe commerciale	1000 francs
1868-69	Zenner	Gand	Instituteur primaire	1000 francs

1867-68	Lanssens	Gand	Instituteur primaire	1000 francs
1867-68	Du Pont	Gand	Professeur de ?	1000 francs
1900-01	Servranck	Gand	Répétiteur	1000 francs
1857-58	Adam	Verviers	Professeur de classe commerciale	950 francs
1860-61	Charneux	Verviers	Professeur de français	870 francs
1859-60	Pirard	Verviers	Professeur de classe commerciale	850 francs
1868-69	Cauwel L.	Gand	Instituteur primaire	800 francs
1897-98	Strauven	Verviers	Professeur de classe commerciale	755 francs
1870-71	Krolikowski	Bruxelles	Professeur de dessin et calligraphie	700 francs
1862-63	Rivelois	Gand	Répétiteur	600 francs
1870-71	George	Bruxelles	Instituteur primaire	570 francs
1858-59	Goffin	Verviers	Instituteur primaire	506 francs
1862-63	De Peere	Gand	Professeur de dessin	500 francs
1870-71	Schneider	Bruxelles	Professeur de ?	430 francs
1860-61	Renier	Verviers	Professeur de dessin et calligraphie	400 francs
1862-63	De Backer	Gand	Professeur de classe commerciale	400 francs
1909-10	Hanlet	Verviers	Professeur de gymnastique	400 francs
1909-10	Begond	Verviers	Professeur de dessin	350 francs
1870-71	Deswert	Bruxelles	Professeur de dessin	300 francs
1855-56	Walthéry	Verviers	Professeur de dessin et calligraphie	262 francs
1860-61	Trambach	Verviers	Professeur de dessin et calligraphie	238 francs
1870-71	Camporino	Bruxelles	Professeur de ?	225 francs
1870-71	Lebrocquy	Bruxelles	Professeur de langues	200 francs
1902	Lucq	Mons	Professeur de dessin dans les classes modernes inférieures	200 francs
1863-64	Anseele	Gand	Professeur de dessin	125 francs
1897-98	D'archambeau	Verviers	Professeur de musique	100 francs
* la dénomination de « classe commerciale » vaut pour les « classes de professionnelle » ou les « classes de Modernes » qui existeront ultérieurement.				

Comment peut-on établir un classement suffisamment prudent des professeurs d'après leurs rémunérations ? Les divisions établies dans ce tableau tendent à souligner l'existence de quatre paliers parmi les maîtres laïcs. Jusqu'à 700 francs, nous ne rencontrons que des «maîtres d'agrément», la seule exception provenant d'un professeur de professionnelle qui avait sans doute presté une année scolaire incomplète. Ce faible niveau de salaire s'explique doublement : d'abord, par le fait que l'ensemble des élèves ne suivent pas les cours de ces professeurs ; ensuite parce que, même s'ils sont amenés à enseigner à toute la population scolaire d'un collège, ces personnes n'auront pas un horaire complet dans l'école. Le problème de leur rémunération est d'ailleurs un casse-tête comptable. Il est en effet bien difficile de distinguer entre les deux sources de revenus de ces «maîtres d'agrément» : les paiements des élèves rétrocédés par les collèges après prélèvement d'une «dîme» au profit de l'école et le traitement fixe que les jésuites ont versé aux professeurs d'agrément qu'ils employaient de manière permanente. La plupart du temps, les deux types de revenus existent pour la même personne (et effectuer l'addition du total n'est pas chose évidente) ; parfois cependant, les maîtres d'agrément ne touchent qu'un «fixe» ou que les rémunérations payés à la prestation par les élèves (190).

Un autre groupe s'approche des 1.000 francs sans les atteindre et la majorité relative des professeurs reçoit un salaire fluctuant entre 1.000 et 1.500 francs par an. Si nous comparons les dates et les fonctions de ces enseignants, il est possible de découvrir que les salaires légèrement inférieurs ou légèrement supérieurs à 1.000 francs datent le plus souvent de l'époque la plus ancienne. Lorsque les collèges ouvrirent leurs sections professionnelles, le projet était effectivement de payer les professeurs 1.000 francs l'an (191). Cette somme était-elle en rapport avec le coût de formation et d'entretien des novices et des scolastiques en formation (comme la consulte de Saint-Michel le suggérait vers 1850) ? En tout état de cause,

ce niveau de salaire devra être comparé avec celui des professeurs exerçant grosso modo le même type de fonctions dans d'autres écoles.

Au sein des collèges jésuites, le montant des traitements eût tendance à lentement progresser. Si, au milieu du XIXè s., seuls quelques professeurs du secondaire peuvent prétendre à plus de 1.500 francs de rémunération, au tournant du siècle, les titulaires de classes professionnelles mais aussi les instituteurs dépasseront ce seuil s'ils réussissent à gagner quelques années d'ancienneté dans l'école (192).

A cet égard, la première échelle officielle de salaires selon l'ancienneté de l'enseignant apparaît dans les sources du collège de Mons en 1897. Le cahier de la consulte montoise précise cependant que ce barème a été renseigné par le collège de Verviers qui l'appliquait depuis plusieurs années. Avant de torpiller sa section professionnelle et de limoger ses instituteurs laïcs, Saint-François-Xavier semblait être considéré comme le spécialiste des corps professoraux largement laïcisés dès les années 1860 (193).

Tableau de la progression des salaires des maîtres laïcs appliqué à Mons et à Verviers.				
1ère année	3ème année	5ème année	7ème année	10ème année
1200 fr	1300 fr	1400 fr	1500 fr	1600 fr

Avant de considérer ces enseignants de la fin du XIXè s. et du début du XXè s. comme des gens financièrement favorisés, il nous semble nécessaire de comparer leur situation financière à celle d'autres personnes. Comment étaient rémunérés les enseignants employés par l'Etat ? Que gagnaient à l'époque d'autres catégories professionnelles ?

A titre d'exemple, nous avons choisi de présenter un tableau des rémunérations des enseignants de l'Etat en 1874 et en 1912. La première date est relativement ancienne et correspond à une période de gouvernement catholique homogène. Il ne s'agit donc pas d'une époque où un ministère libéral aurait tenté de promouvoir la situation financière et sociale des «ses» professeurs. La seconde date clôt la période étudiée et elle est également située en pleine domination du parti catholique. Les salaires des maîtres laïcs des collèges jésuites font cependant pâle figure face à ceux de l'enseignement de l'Etat (194).

TAUX DES TRAITEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ETAT (1874).				
	Athénée de 1ère catégorie		**Athénée de 2ème catégorie**	
Fonctions	**Salaire minimum**	**Salaire maximum**	**Salaire minimum**	**Salaire maximum**
Préfet	4200 francs	4400 francs	4000 francs	4200 francs
Professeur de religion	2500 francs	2500 francs	2300 francs	2300 francs
Professeur de 3ème classe	2500 francs	2800 francs	2300 francs	2600 francs
Professeur de 2ème classe	3100 francs	3300 francs	2900 francs	3100 francs
Professeur de 1ère classe	3600 francs	4000 francs	3400 francs	3800 francs
Surveillant	2000 francs	2000 francs	1800 francs	2000 francs

	Ecole moyenne de 1ère catégorie		Ecole moyenne de 2ème catégorie	
Fonctions	**Salaire minimum**	**Salaire maximum**	**Salaire minimum**	**Salaire maximum**
Directeur	2800 francs	3200 francs	2500 francs	2800 francs
Professeur de religion	1500 francs	1500 francs	1100 francs	1100 francs
Régent de 2ème classe	1900 francs	2100 francs	1700 francs	1900 francs
Régent de 1ère classe	2200 francs	2400 francs	2000 francs	2200 francs
Instituteur de 2ème classe	1500 francs	1700 francs	1400 francs	1600 francs
Instituteur de 1ère classe	1800 francs	1900 francs	1700 francs	1800 francs

TRAITEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ETAT ET DES MAITRES LAÏCS DES COLLEGES SJ. (1912).
Professeurs d'Athénée royal : de 2600 à 5500 francs par an
Professeurs d'Ecole moyenne de l'Etat : de 2100 à 4000 francs par an
Instituteurs d'Ecoles primaires de l'Etat : de 1700 à 3600 francs par an
Traitement initial des professeurs (des six collèges sj. Étudiés) (1909) : 1200 à 1400 francs
Traitement maximal normalement atteint (1909) : 1400 à 2000 francs
Traitement maximal exceptionnellement accordé à certains professeurs : 1500 à 2500 francs

Pour faire simple et pour résumer succinctement les comparaisons que l'on pourrait faire entre les deux réseaux d'enseignement, disons qu'en 1874 comme en 1912, des professeurs laïcs chevronnés des collèges jésuites peuvent espérer recevoir le traitement initial d'un instituteur de 2ème classe dans une école moyenne de 2ème catégorie ! Quelques privilégiés, titulaires de diplômes universitaires et chargés de cours de mathématiques supérieures monteront éventuellement jusqu'au salaire initial d'un régent de 2ème classe.

Quelques témoignages de professeurs mais aussi certains aveux de recteurs de collèges attestent de cette misère des maîtres laïcs des établissements ignatiens. Une grande frustration affleure : les professeurs doivent être dignes, s'habiller bourgeoisement, maintenir un certain style de vie mais ils sont à l'extrême limite de leurs possibilités financières. A cet égard, deux lettres de M. Jean-Baptiste Thibaux, professeur de classe professionnelle à Verviers, adressées en 1908 et en 1910 au P. Provincial, est une véritable synthèse que nous croyons devoir citer abondamment (195).

Engagé en 1884 par le collège Saint-François-Xavier, Thibaux a alors 18 ans : son salaire initial est de 1000 francs. Par paliers de 100 francs, il arrive en 1900 au salaire maximal verviétois de 1400 francs. En 1904, le recteur de Verviers lui consent une augmentation exceptionnelle de 100 francs mais, avec 1500 francs, la situation reste intenable. Avec une famille de 10 enfants, le professeur a en effet calculé que : *« à 0,8 franc par personne et par jour, cela représente 2.920 francs par an pour le loyer, le vêtement, la nourriture et le chauffage sans compter les revers et la maladie qui ont souvent eu lieu. Il faut donc trouver 1.400 francs de leçons particulières ce qui est très difficile à Verviers. L'enseignement officiel a beaucoup augmenté ses professeurs : un sous-instituteur est à 3000 francs. Les salaires des ouvriers manuels ont progressé et certaines catégories sont mieux payées que les professeurs. »* Salaire trop faible, course aux leçons particulières, envie par rapport aux collègues de l'«officiel », peur de la prolétarisation face aux «cols bleus» qui progressent :

voilà quelques traits typiques des enseignants laïcs employés par les jésuites. L'argumentaire de M. Thibaux en contiendra d'autres.

Si l'évocation de l'augmentation de 25% du salaire des employés du Vatican par *«l'illustre prisonnier romain»* et le *«Qu'est-ce qu'un billet de 500 francs pour le budget de la Compagnie de Jésus ? »* (le professeur espère obtenir une augmentation de 25% qui l'amènerait à 2000 francs par an), sont plutôt folkloriques, la nécessité qui existe pour lui d'exercer une autre profession (géomètre-expert auprès du Tribunal à 500 francs par an) est une réalité courante pour ce type de professeur. Il en va presque de même pour une maladie grave d'un enfant et pour l'épuisement nerveux de son épouse qui a entraîné l'engagement d'une servante (196).

Le malheureux professeur, après avoir cité ses dettes envers son propriétaire, son médecin, son pharmacien, ses fournisseurs et le bureau des contributions, en arrive à une autre grande aspiration de cette catégorie socio-professionnelle : fuir l'enseignement privé. Dans le cas de Thibaux, cette recherche est double. L'année précédente, il a sollicité le ministère de Trooz pour entrer dans la fonction publique mais on l'a écarté de la place d'économe de l'Ecole normale (de Verviers ?) sous prétexte qu'il était trop vieux (41 ans). En fait, il croit savoir qu'on a voulu favoriser le fils du défunt directeur de l'Instruction Publique, *«étranger à l'arrondissement, sans enfant et casé déjà dans l'officiel »* et apparemment libéral, puisque Mr Thibaux s'indigne de ce que *« nos représentants catholiques n'ont rien fait pour s'y opposer !»*. S'adressant donc au Provincial pour obtenir une augmentation, il espère aussi à défaut obtenir une voie de sortie : *« si le R.P. Provincial savait qu'un riche seigneur cherchait un régisseur honnête et capable »* (197).

Il est à noter que ces plaintes ne sont pas des affabulations. Le recteur de Verviers, qui n'a rien pu promettre à Thibaux vu la situation financière difficile du collège, apostille cette lettre pour étayer les dires du professeur tout en reconnaissant que le Provincial doit soutenir trois Missions de ses deniers. *« Ah, si Madame...tenait sa promesse »*, écrit encore le recteur. Mais, apparemment, une deuxième Madame de Biolley ne volera pas au secours des enseignants laïcs de Saint-François-Xavier (198).

Le cas de M. Thibaux, même certifié par son recteur, pourrait n'être qu'un exemple isolé mais d'autres responsables de la Compagnie confirmeront la piètre condition sociale des maîtres laïcs. Leur plus enthousiaste défenseur fut peut-être le P. Leroy, recteur du « Nouveau Saint-Michel » à Etterbeek. Ayant proposé une forte augmentation des salaires de ses professeurs, il essuya une bordée de critiques de la part de ses collègues recteurs. Défendant bec et ongles sa réforme, il pourfendit tous les arguments dépréciatifs que l'on adressait habituellement aux professeurs laïcs (199).

« Nous sommes de mauvais patrons », affirme-t-il d'emblée. *« Tout travail mérite un salaire juste »*, or la condition faite aux laïcs n'est pas juste et leur train de vie doit être digne avec très peu d'argent. Ces professeurs ont bien du mérite d'avoir choisi «nos écoles» plutôt que celles de l'Etat (au vu de la disparité énorme des salaires). Le P. Leroy est également absolument opposé non seulement à l'ingérence que les PP. veulent exercer dans le contrôle des leçons particulières, mais aussi aux comparaisons sans objet que certains de ses confrères font entre les salaires des professeurs mercenaires et la pauvreté des jésuites. Selon lui, la vie des laïcs présente de tout autres obligations que la communauté et la pauvreté librement consentie des religieux (200).

Pour être juste, il faut cependant examiner les remarques adressées par d'autres pères. Les maîtres laïcs sont-ils vraiment les êtres les plus malheureux du monde ? La modicité des salaires des collèges ignatiens est une affaire entendue mais, pour les recteurs opposés face aux demandes d'augmentation de salaires, d'autres avantages sont offerts aux maîtres laïcs employés par les jésuites (201). D'abord et avant tout, les contrats, qui existent donc bel et bien au début du XXè s., stipulent que les collèges n'ont aucune obligation de permanence dans l'engagement qu'ils offrent aux enseignants mais l'inverse est également vrai. Ceux-ci peuvent donc à tout moment quitter l'école et accepter une meilleure position ailleurs. Les professeurs en profiteront effectivement assez souvent mais les cas de figure de «départ impromptu» varient. «Devenir le régisseur d'un riche seigneur», comme le demandait naïvement M.Thibaux, fut, par exemple, une opportunité réelle pour M. Joseph Cercelet, qui, après 12 années d'enseignement à Alost, devint administrateur des biens de l'importante famille Lienart. Plus fréquemment, des possibilités de carrière s'ouvraient dans le petit commerce ou dans l'enseignement officiel. Les périodes de gouvernement catholique permettaient en effet de bénéficier des salaires relativement plantureux de l'«officiel», voire d'y occuper des postes de responsabilité que ministres ou parlementaires cléricaux pouvaient ainsi confier à de «bons catholiques» (202).

Autre argument avancé pour justifier en partie la différence de salaires entre les écoles de l'Etat et celles de la Compagnie de Jésus, le fréquent manque de qualification des professeurs est souvent une réalité. Si certains enseignants sont diplômés de l'Ecole Normale ou de l'Université, le flou règne souvent sur leur formation et, parfois, la preuve est faite de la totale absence de diplôme chez ceux-ci. L'enseignant est engagé au terme de ses études secondaires et celles-ci ne sont parfois même pas complètement terminées. A peine peut-on percevoir au début du XXè s. une augmentation du nombre des diplômés. On peut cependant s'étonner que les prestigieux collèges des jésuites choisissent d'«abandonner» un grand nombre de classes à du personnel sous-qualifié. Parfois, les parents soucieux de l'avenir et de la réussite de leur enfant trouvent que les maîtres laïcs sont vraiment trop médiocres. *« Des parents se plaignent des insuffisances de nos maîtres en mathématiques et menacent de les* [leurs enfants] *envoyer dans des écoles impies qui ont des classes préparatoires pour les études scientifiques supérieures»*, écrit, entre autres exemples, le recteur de Mons en 1901 (203).

Enfin, assertion décisive pour certains pères, la charge horaire est moins importante que dans l'enseignement officiel : 22 heures de travail chez les jésuites contre 30 à l'Etat. Cette différence ouvre la porte à deux mannes financières : les cours particuliers et le double emploi. Le «temps libre» des professeurs, souvent occupé dans les locaux de l'école, leur permet d'engranger des cours particuliers qui peuvent doubler le salaire octroyé par l'employeur. Les élèves sont nombreux et les familles aisées ne manquent pas. Ces leçons particulières sont d'ailleurs une institution puisqu'on exige des enseignants des périodes obligatoires de «répétitions» et, sur toute leçon de ce type, est d'ailleurs perçue une «dîme» de 50 centimes l'heure au profit de l'école qui a fourni chauffage, éclairage et locaux (204).

Certains sont chanceux, d'autres le sont moins mais l'apport est très souvent considérable. Une demande adressée au «nouveau» collège d'Etterbeek nous renseigne d'ailleurs de manière précise sur le rapport statistique existant entre salaire fixe et cours particuliers. D'autres collèges sont moins précis mais parlent parfois de 50% d'augmentation par rapport à leur salaire de base. Le témoignage de Thibaux était, une de plus, très représentative de la situation commune de ses collègues (205).

COMPARAISON ENTRE LE SALAIRE ET L'APPORT DES LECONS PARTICULIERES. COLLEGE SAINT-MICHEL D'ETTERBEEK (1913).		
NOM DU PROFESSEUR	SALAIRE FIXE	APPORT DES LECONS PARTICULIERES
Mr Gelin	2400 francs	3350 francs
Mr Bruneel	1700 francs	2900 francs
Mr Van Wynsberghe	2000 francs	2100 francs
Mr Corbisier	1700 francs	1250 francs
Mr L. Tillieux	1600 francs	1100 francs
Mr Gerhardi	1400 francs	1450 francs
Mr Breckx	1400 francs	1400 francs
Mr Schovaers	2000 francs	1350 francs
Mr Courtois	?	1200 francs
Mr Brel	1400 francs	750 francs
Mr Edmonds	2600 francs	Insignifiant selon le P. Leroy
Mr Glouden	2000 francs	Insignifiant selon le P. Leroy
Mr Bollen	1600 francs	Insignifiant selon le P. Leroy
Mr Arthur Tillieux	1500 francs	Insignifiant selon le P. Leroy
Mr Campener	1500 francs	Insignifiant selon le P. Leroy
Mr Delforge	1500 francs	Insignifiant selon le P. Leroy
Mr Bomay	1400 francs	Insignifiant selon le P. Leroy
Mr Verstraeten	1400 francs	Insignifiant selon le P. Leroy
Mr Hébert	1300 francs	Insignifiant selon le P. Leroy

Comme on peut le voir ci-dessus, les leçons particulières pouvaient représenter jusqu'à 170% du salaire fixe de l'enseignant ! Aucune indication tendant à montrer que les cours particuliers étaient interdits ou déconseillés vis-à-vis de ses propres élèves ne nous est parvenue, bien au contraire. Un mode de vie assez particulier s'instaure donc pendant des décennies entre ce qu'il faut bien appeler des professeurs employés et des parents employeurs. Et, pour parler encore une fois de M.Thibaux, on sait à quel point l'«employé» dépendait de manière cruciale de ces apports.

Les indications chiffrées précises manquent pour estimer l'importance du ballon d'oxygène financier que pouvait représenter l'autre grande piste de diversification financière : le deuxième emploi. J.-B.Thibaux en parlait, le P. de Wouters évoque un de ses professeurs, qui possède un magasin et qui y court lorsque la cloche sonne, et un autre qui reçoit 3.000 francs par an de l'*Association catholique de Mons* dont il est secrétaire (206). Le plus souvent, nous avons constaté cette réalité en découvrant dans les annuaires commerciaux qu'à l'adresse renseignée par les documents des collèges vivait bien quelqu'un dont le nom correspondait à celui du professeur recherché mais la profession citée par ces répertoires était souvent très commerciale. A moins que la profession enseignante ne soit mentionnée en même temps qu'une autre : l'*Annuaire du Commerce et de l'Industrie. Province de Liège* indique effectivement que M. Thibaux est professeur et géomètre-expert (207).

Que font ces professeurs qui ne sont pas que professeurs ? Considérons d'abord ceux que nous appellerons, sans aucune nuance péjorative, les «mercenaires». Les professeurs d'agrément vendent leurs services, ils font flèche de tout bois dans leur spécialité. Les professeurs de musique sont donc aussi artistes et vivent de concert et de prestations musicales. Ils donnent d'autres cours en dehors de l'école, professent dans l'enseignement officiel, vendent des pianos, d'autres instruments ou encore des partitions. Les professeurs de dessin sont parfois artistes peintres mais, plus fréquemment, ils donnent ailleurs des leçons de dessin, de peinture ou de calligraphie. Enfin, les professeurs de gymnastique ont souvent une

salle privée d'éducation physique, d'escrime ou d'équitation. Certains bénéficient d'une pension de sous-officier retraité (208). Mais les autres, généralement titulaires de classe, en tout cas employés officiellement par les collèges, exercent souvent un autre métier. Combien de cas avons-nous rencontrés ? Quelles professions sont-elles possibles pour ces enseignants ?

TABLEAU RECAPITULATIF DES CAS DE DOUBLE PROFESSION (professeurs officiellement employés par les collèges).	
Boutiquiers : 9 dont boutiquier 1 Libraire 3 Négociant en drogueries 1 Magasin de porcelaines et de cristaux 1 Marchand de draps 1 Magasin de merceries 1 Fabricant d'instruments chirurgicaux 1 Coiffeur 1 Cabaretier 1	**« Employés » : 11** dont Secrétaire de l'*Association catholique* 1 Géomètre arpenteur 1 Comptable 2 Employé 4 Instituteur communal 1 Conducteur de travaux 1 Agent d'assurances 1
« Métiers musicaux » : 21 dont Artiste peintre 7 Maître de chapelle 3 Musicien 3 Organiste 3 Marchand de musique 3 Marchand de pianos 1 Facteur de pianos 1	**Professions libérales : 5** dont Notaire 1 Avocat 1 Homme de lettres/ journaliste 3
Maître d'armes 5	Capitaine pensionné 1

Globalement trois cursus professionnels peuvent être distingués. Deux de ceux-ci ont clairement une motivation financière. Certains professeurs et, plus que vraisemblablement leurs épouses, ont la possibilité de tenir un commerce. Officiellement, c'est d'ailleurs leurs noms qui sont mentionnés et non ceux de leurs conjoints respectifs. Certaines activités n'ont aucun rapport avec l'enseignement mais plusieurs professions permettent de fructueuses connexions avec les écoles des jésuites. A nouveau, les liens entre enseignement et rétribution financière ne semblent alors poser aucun problème. En effet, à Gand, à Alost et peut-être dans d'autres villes, des instituteurs sont aussi libraires. Pas n'importe quel libraire car ils sont installés dans la rue même du collège et ils sont fournisseurs attitrés de l'établissement en ce qui concerne les livres et matériel scolaire classique. A Gand encore, un instituteur fait livrer par sa femme à l'école ses équipements de gymnastique et de bain. Peu de temps après, il quitte l'enseignement et devient lui-même le commerçant en titre (209).

Deuxième type de professeurs qui tentent d'améliorer leurs fins de mois, ceux qui essayent d'exercer une profession qu'on pourrait regrouper sous le vocable d'employé. Les professeurs de mathématiques sont plutôt comptables, les professeurs de lettres plutôt secrétaires et les instituteurs exercent l'une ou l'autre fonction. Notons d'ailleurs que ces doubles emplois ne sont pas uniquement le lot de «jeunes professeurs mal payés qui ont du mal à nouer les deux bouts». M. Cercelet, véritable institution du collège d'Alost et bénéficiaire d'un salaire proportionnellement très élevé, est aussi le libraire attitré de l'école : sa boutique trône dans la Pontstraat, à quelques mètres du porche d'entrée des jésuites. M. Reumont, après 30 ans de professorat à Mons et bénéficiaire de rémunérations importantes pour un maître laïc employé par les jésuites, adjoignit à sa charge un titre d'agent d'assurances (210).

Mais il y a aussi des professeurs qui profitent des loisirs relativement importants que leur laissent leurs tâches d'enseignant pour satisfaire une vocation culturelle ou politique. Bien évidemment, ces activités peuvent aussi «rapporter» quelque chose et il serait bien difficile de dénouer l'écheveau des motivations «intéressées» et «désintéressées». En tout état de cause, il y a parmi les professeurs de véritables artistes : des musiciens comme Désiré van Reyschoot, des peintres comme Jean-Simon Renier, des écrivains comme Athanase Glouden (alias Edouard Ned) (211). Les professeurs de lettres, lorsqu'ils n'écrivent pas des œuvres de fiction, se retrouvent parfois engagés dans les activités journalistiques catholiques. Guillaume de Lonneux passera progressivement de l'enseignement dans les classes professionnelles de Saint-François-Xavier vers les quotidiens catholiques de la région de Verviers et terminera sa carrière comme rédacteur en chef du *Courrier de la Vesdre* et du *Nouvelliste de Verviers*. A l'inverse, Guillaume Lebrocquy trouve au collège Saint-Michel un salaire pour surmonter des déconvenues financières et journalistiques avant de «rebondir» (212).

Possède-t-on d'autres critères objectifs pour jauger la position sociale des professeurs laïcs ? Avant 1894, la qualité d'électeur législatif indiquée par les annuaires commerciaux (et, bien sûr, par les registres électoraux des archives communales) est une indication importante de la position sociale des enseignants. Malheureusement, beaucoup de ceux-ci ne sont pas repris dans les sources. Notons cependant que, dans l'agglomération bruxelloise, avant 1894, 16 professeurs étaient électeurs législatifs, 18 ne l'étaient pas (mais 20 professeurs n'ont pu être trouvés dans les sources mentionnant la qualité d'électeur). C'est de toute façon une proportion plus qu'honorable lorsqu'on sait qu'environ 7% de la population adulte masculine seulement était admise à voter aux législatives avant 1893 (213).

D'autres éléments d'information importants sont constitués par le type d'habitat occupé (maison ou appartement), par la qualité de propriétaire ou de locataire et par le quartier qu'habitaient ces enseignants. Si on veut bien admettre comme hypothèse de départ que l'idéal du Belge de la classe moyenne de cette époque est d'habiter et, mieux, de posséder une maison, on aura une indication de la possibilité pour les professeurs de réaliser ce projet de vie ou de devoir «se contenter» d'un appartement. Bien évidemment, l'habitat en appartements se trouvera plus communément dans le centre des grandes villes (Bruxelles ou Gand) que dans les petites cités (214).

TABLEAU RECAPITULATIF DU TYPE D'HABITAT OCCUPE PAR LES PROFESSEURS LAICS DES COLLEGES SJ (1855-1914).

VILLE	MAISON PARTICULIERE	APPARTEMENT	TYPE D'HABITAT INCONNU
ALOST	7 (70%) **(100%)**	0	3 (30%)
BRUXELLES	35 (38,5%) **(60,3%)**	23 (25,3%) **(39,7%)**	33 (36,3%)
GAND	11 (16%) **(78,6%)**	3 (4,3%) **(21,4%)**	55 (79,7%)
MONS	11(36,6%) **(100%)**	0	19 (63,3%)
VERVIERS	6 (10,5%) **(60%)**	4 (7%) **(40%)**	47 (82,5%)
TOTAL	70 (27,2%) **(70%)**	30 (11,7%) **(30%)**	157 (61,1%)

Pourcentages du total des professeurs connus et en gras, pourcentages des habitats connus.

La qualité des informations est inégale : les époques les plus anciennes sont spécialement moins favorables, des collèges comme ceux de Gand et de Verviers qui ont employé beaucoup de professeurs laïcs entre 1860 et 1880 fournissent donc proportionnellement peu de renseignements (215). La grandeur de l'agglomération bruxelloise et l'implantation centrale du collège Saint-Michel au sein de celle-ci permettent au contraire de retrouver un

pourcentage très élevé d'enseignants dans les communes que les annuaires commerciaux englobent dans l'agglomération. A Alost, les travaux antérieurs de l'abbé De Brouwer et l'excellente tenue des archives communales permettent d'atteindre un taux d'information maximal (pour un tout petit «corps professoral» laïc) (216).

De ce patchwork informationnel, il appert que, dans toutes les villes, même au sein de la coûteuse agglomération bruxelloise, la majorité des professeurs parviennent à loger leur famille dans une maison. Le cas de la capitale, qui permet une analyse statistique un peu plus large, montre que la vie en appartement stricto sensu est rare. En effet, plusieurs enseignants du collège Saint-Michel choisissent de partager une maison entre deux ménages de professeurs ou entre la famille d'un maître plus âgé et un jeune collègue logé dans un des étages du bâtiment (217). Parmi les doubles emplois et les autres astuces financières destinées à accroître ses revenus, il faudrait donc ajouter cette possibilité de loger un ou des collègues. Cette «vie commune» devait peut-être poser à la longue quelques problèmes mais elle créait aussi de facto un «esprit de corps» parmi les laïcs employés par les jésuites.

Les habitants de ces maisons et de ces appartements sont-ils locataires ou propriétaires ? Nous n'en savons hélas rien sauf pour deux exemples bruxellois et, la nuance est ici plus importante, pour la quasi-totalité des professeurs alostois (218). Si le cas d'Alost était révélateur des autres villes, nous devrions alors admettre que le tableau misérabiliste que Thibaux dressait de sa propre vie était assez trompeur par rapport à une réalité somme toute plus qu'honorable.

Rappelons qu'Alost n'engagea réellement des professeurs laïcs qu'à partir de 1872 et que le collège Saint-Joseph n'employa jamais plus de 5 enseignants non religieux en même temps. Il y eut d'abord une classe primaire confiée à des laïcs, puis deux, puis trois ; un professeur scientifique fut également employé en humanités ; enfin, le professeur de gymnastique cessa d'être un maître d'agrément pour devenir un «professeur fixe» du collège.

Sur les dix cas connus, neuf appartiennent, après 1894, à la catégorie d'électeurs la plus favorisée, celle des électeurs «à trois voix» aux élections législatives et même «à quatre voix» aux élections communales (219). Un autre professeur possède deux voix. La différence entre celui-ci et ses collègues provient du fait qu'il n'est pas propriétaire de son logement. Les autres enseignants le sont et le registre des électeurs a d'ailleurs consigné leur revenu cadastral respectif. Les maîtres alostois, à la fin du XIXè s., semblent plutôt appartenir à la catégorie des petits notables qu'à un prolétariat intellectuel toujours au bord de la misère.

Pour déterminer le niveau social des professeurs laïcs des jésuites, reste à savoir dans quels quartiers ces maisons et ces appartements étaient implantés. A cet égard, une très grande ville permet clairement d'apporter des nuances sociales plus fines qu'une cité plus modeste : ses multiples quartiers peuvent être très typés et signifier plus précisément, par exemple, à quel niveau de «bourgeoisie» un habitant peut se trouver. Gand et bien plus encore Bruxelles seront les exemples les plus significatifs à cet égard. A l'inverse, Mons et Verviers semblent avoir vu de nombreux professeurs s'installer hors des limites de l'agglomération qu'ils pouvaient cependant facilement atteindre notamment grâce au chemin de fer. Ils entraient par la même occasion dans une autre catégorie d'habitats plus campagnards, et dans une autre gamme de prix immobiliers.

Dans la capitale, une bonne cinquantaine d'adresses sont connues à partir de 1860-1865 jusqu'en 1914. Dès le début, une tendance se dessine et elle ne variera plus guère ensuite.

Environ un cinquième des professeurs, souvent des «vétérans» ayant fait toute leur carrière rue des Ursulines, se sont installés tout près de leur lieu de travail (rue des Ursulines, rue du Poinçon, rue de Terre-Neuve, Place de la Chapelle) malgré les inconvénients du vieux centre urbain : prix élevés, logements anciens et exigus, rues obscures. Cependant, la majorité de ces enseignants choisit les avantages des faubourgs (220).

LIEUX DE RESIDENCE DES PROFESSEURS LAÏCS DES COLLEGES DE BRUXELLES (1860-1914) ET D'ETTERBEEK (1905-1914).	
BRUXELLES (rue des Ursulines)	**ETTERBEEK (Boulevard Militaire)***
COMMUNES	COMMUNES
Bruxelles (essentiellement quartier de la Chapelle) : 12** (17,1%) **(22,6%)**	Etterbeek : 3 (18,8%) **(25%)**
Saint-Gilles : 11 (15,7%) **(20,8%)**	Woluwé-Saint-Pierre : 1(6,3%) **(8,3%)**
Ixelles : 21 (30%) **(39,6%)**	Woluwé-Saint-Lambert : 2 (12,6%) **(16,6%)**
Boistfort : 1 (1,5%) **(1,9%)**	Quartier Léopold : 2 (12,6%)**(16,6%)**
Saint-Josse : 3 (4,3%) **(5,7%)**	Schaerbeek : 2 (12,6%) **(16,6%)**
Etterbeek : 1 (1,5%) **(1,9%)**	Ixelles : 1(6,3%) **(8,3%)**
Forest : 1 (1,5%) **(1,9%)**	Forest : 1(6,3%) **(8,3%)**
Anderlecht : 2 (3%) **(3,8%)**	
Molenbeek-Saint-Jean : 1 (1,5%) **(1,9%)**	
Adresses inconnues : 17 (24,3%)	Adresses inconnues : 4 (25,2%)
* Les professeurs déjà présents au collège de la rue des Ursulines avant l'ouverture d'Etterbeek ont été comptabilisés une seule fois et pour le collège de Bruxelles. ** en caractères normaux, pourcentage calculé par rapport à l'ensemble des professeurs connus ; en caractères gras, par rapport au total des adresses connues	

Au collège de la rue des Ursulines, la logique géographique semble très forte. Plus de 60% des professeurs s'installeront de part et d'autre de l'avenue Louise dans les communes de Saint-Gilles et surtout d'Ixelles (221). La plupart des adresses sont proches des boulevards de la Petite Ceinture mais certains enseignants emménageront, surtout vers la fin de la période étudiée, aux abords de l'abbaye de La Cambre. Dans un cas comme dans l'autre, l'axe de pénétration vers le centre-ville et la rue des Ursulines semble idéal et bien fourni en transports en commun (222). A l'inverse, les autres communes d'implantation sont statistiquement marginales.

Quel habitat trouvait-on dans les quartiers d'élection des maîtres laïcs de Saint-Michel ? Sans aller jusqu'à préciser la situation au cas par cas, tentons de résumer les choses. A Saint-Gilles et à Ixelles, les quartiers les plus proches des boulevards de ceinture étaient aussi les plus anciens de ces communes (si on excepte un petit noyau villageois). On y trouve un certain nombre d'immeubles à appartements mais surtout ce qu'on pourrait appeler des «petites maisons de rentiers» ou «petites maisons bourgeoises», souvent d'un style vaguement néo-classique. Mais plus on s'éloigne de la Petite Ceinture pour se rapprocher de l'abbaye et du bois de La Cambre, plus les rues deviennent larges, aérées et élégantes. Les maisons sont plus grandes et dénote un niveau social plus élevé. Les professeurs de Saint-Michel ne sont pas du tout absents de ces quartiers (223)

Grâce au salaire payé par le collège, à quelques augmentations dues à l'ancienneté, aux cours particuliers et aux doubles emplois, certains professeurs peuvent donc se permettre de s'installer dans des quartiers et dans un type de logement qu'on pourrait généralement attribuer à la moyenne bourgeoisie. Les constatations faites à Alost quant au niveau social atteint par les professeurs se trouvent donc confirmées par des informations bruxelloises qui sont moins précises quant au niveau de fortune mais plus larges sur le plan numérique.

atteint par les professeurs se trouvent donc confirmées par des informations bruxelloises qui sont moins précises quant au niveau de fortune mais plus larges sur le plan numérique.

Lieu de résidence des professeurs du collège de la rue des Ursulines (1865-1914)

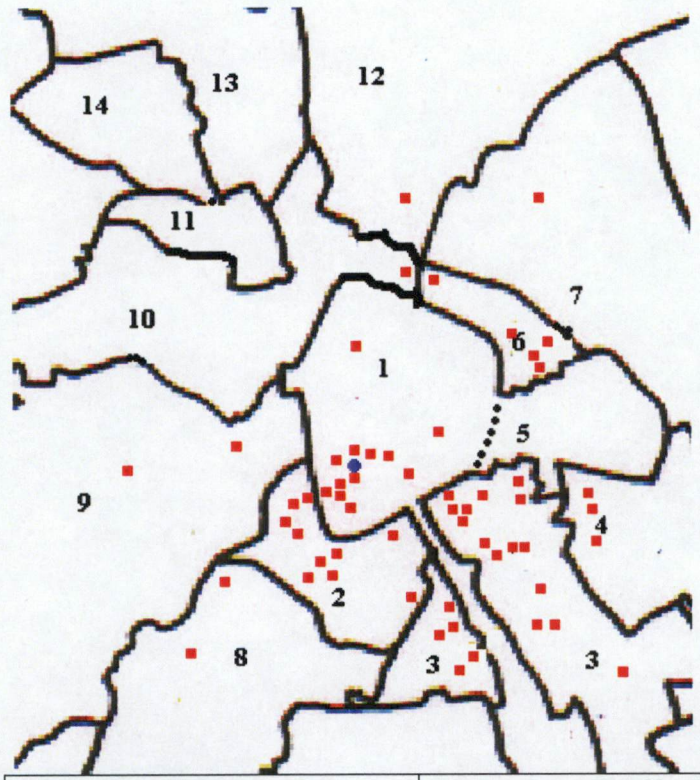

1. Bruxelles (Centre)	6. Saint-Josse-Ten-Noode	10. Molenbeek
2. Saint-Gilles	7. Schaerbeek	11. Koekelberg
3. Ixelles	8. Forest	12. Laeken
4. Etterbeek	9. Anderlecht	13. Jette
5. Quartier Léopold		14. Ganshoren

Lors de l'ouverture du collège d'Etterbeek en 1905, une bonne partie des professeurs laïcs partirent vers le nouveau collège (qui aurait du subsister seul après quelque temps). Proportionnellement, le nouveau et l'ancien collèges ne purent compter sur le même apport de jeunes scolastiques que les autres collèges et ils reçurent un subside spécial de la province pour suppléer à ce manque, grâce à des maîtres laïcs supplémentaires (224). Une bonne dizaine de nouveaux professeurs vinrent donc s'ajouter de 1905 à 1914.

L'analyse des lieux de résidence de ces enseignants montre qu'ils se sont installés dans les communes proches du nouveau collège. Ils sont d'ailleurs rejoints par d'anciens professeurs qui déménagent pour se rapprocher du Boulevard Militaire. Si les terrains sont encore bon marché dans les environs d'Etterbeek, de Schaerbeek ou des deux Woluwé, il est cependant incontestable que les professeurs ont à nouveau la possibilité de s'établir dans des quartiers «honorables», voire «élégants». Deux d'entre eux étant même logés dans des maisons du Quartier Léopold, parfois appelé le «Noble Quartier» (225).

Plan simplifié du Centre de la ville de Gand

Emplacement du collège Sainte-Barbe ■

Lieux de résidence des professeurs du collège (3 professeurs habitent en dehors des limites du présent plan) ■

différences ? Premier point commun : si la majorité des professeurs gantois habitent des maisons unifamiliales, la vie en appartement n'est pas vraiment rare même si elle est moins fréquente qu'à Bruxelles. Le phénomène spécifique du partage d'une maison entre deux familles de collègues n'a pas été rencontré à Gand. Deuxième ressemblance essentielle : les professeurs, dont nous connaissons l'adresse, habitent tous des rues «bourgeoises et honorables», voire relativement huppées pour certains (226). Le troisième trait qui réunit Bruxelles et Gand consiste en l'existence d'une minorité de professeurs ayant choisi de résider très près de leur lieu de travail : en l'occurrence la rue Savaen, la rue des Baguettes, la rue Neuve Saint-Pierre. Mais ce point commun bruxello-gantois amène à parler d'une grande différence causée par la moindre extension de l'agglomération flandrienne par rapport à la Capitale du Royaume.

Sur la soixantaine d'adresses de professeurs que nous avons pu établir, une seule se situe en dehors des limites de la commune de Gand (en l'occurrence à Mont-Saint-Amand). Si une telle situation avait existé à Bruxelles, cela aurait conduit la quasi-totalité des professeurs de Saint-Michel à habiter le vieux centre urbain, communément appelé le Pentagone. Nous savons qu'il n'en était rien. Cet habitat dans le vieux centre historique est d'ailleurs encore plus marqué : presque 70% des professeurs de Sainte-Barbe résidaient dans le Vieux-Bourg et sur les terres de l'antique abbaye de Saint-Pierre (où était situé le collège). Pour tous ces enseignants, la rue Savaen restait parfaitement accessible à pied, sans recours à un quelconque mode de transport en commun (227).

Il est plus difficile de faire des distinctions sociales entre quartiers à Mons et à Verviers. Cependant, certains cas particuliers permettent de retrouver aujourd'hui encore précisément quel était l'immeuble habité par certains professeurs (par exemple, des maisons enclavées dans le complexe immobilier d'un collège). Sans tomber dans le luxe et l'ostentation, les professeurs de ces établissements semblaient néanmoins vivre dans des demeures bourgeoises tout à fait convenables. Connaissant désormais quelques éléments sur leurs origines, leur formation, leur salaire et leur niveau social, interrogeons-nous sur le travail quotidien au sein des écoles.

Que leur demande-t-on et que leur permet-on ? Il n'existe pas de *Ratio Studiorum* pour les professeurs laïcs puisque celle-ci vise les classes latines auxquelles ils n'ont généralement pas accès (228). Des informations existent cependant mais elles sont éparses et très étalés dans le temps. D'après les documents de la Compagnie, les maîtres laïcs doivent être «bons et aptes», mais leurs aptitudes sont souvent limitées par l'absence de diplôme requis : les jésuites, vu le salaire qu'ils proposent, doivent souvent se contenter d'engager des non-diplômés. Les PP insistent aussi à plusieurs reprises sur l'autorité en classe et la discipline ainsi que sur la régularité dans le travail ou la ponctualité dans la venue au collège lorsqu'il s'agit de maîtres d'agrément qui doivent fixer des rendez-vous à des élèves grâce auxquels ils sont rétribués à l'heure. Rien de très inhabituel. Il semble cependant que le manque d'autorité, l'indiscipline des élèves, la négligence dans le travail aient entraîné plus facilement un licenciement en 1870 qu'en 1914 (229).

Plus inattendue peut-être est la volonté des recteurs et préfets d'avoir leur mot à dire sur l'endroit où habitent les professeurs laïcs. Cette exigence est à mettre en rapport avec les cours particuliers et les répétitions auxquels les maîtres sont véritablement astreints, même s'ils perçoivent pour cela une rémunération supplémentaire. L'installation d'un laïc dans une trop lointaine périphérie est une source de tracas pour les jésuites qui constatent que leur professeur ne sait plus arriver à temps pour ses répétitions. La consulte du collège n'hésite pas

alors à émettre des injonctions à l'endroit de cet enseignant qui prétendrait déménager trop loin de l'établissement. Au collège de Mons, par exemple, un instituteur est harcelé par les jésuites parce qu'il ne rentre plus dîner chez lui : il arrive trop tard à ses répétitions car il a pris la mauvaise habitude de prendre son repas «en ville», refusant la «table» que plusieurs professeurs laïcs partagent avec les jésuites à l'heure de midi (il faut préciser que cette «table» est évidemment payante). Après plusieurs années de guérilla, le professeur en question est rétrogradé : il passe de la classe primaire moyenne à la classe de primaire inférieure (230).

Les PP. prétendent aussi s'octroyer un droit de regard sur la moralité de leurs professeurs en dehors de l'école et, en particulier, sur la «bonne entente avec leur famille». Cela se traduit par des renvois d'enseignants à Bruxelles et à Mons mais, ultérieurement, la consulte de Saint-Stanislas ne pourra se résoudre à licencier un professeur, «auteur de scandales familiaux». L'obstacle n'est pas constitué par des scrupules charitables mais par «le scandale et les réactions hostiles» que cette décision pourrait entraîner. Il est également arrivé qu'un professeur soit renvoyé par la consulte de l'école suite à des «révélations secrètes faites par le recteur», ce qui laisse tout supposer (231).

Comme on l'a vu plus haut, les jésuites ne disposent pas seulement de l'arme du salaire pour stimuler leurs professeurs laïcs, ils peuvent aussi procéder à des sortes de promotions au niveau des attributions des enseignants. On peut donc rétrograder quelqu'un vers une «plus petite classe» ou, au contraire, récompenser un bon élément en le faisant «monter» vers une classe supérieure. A cet égard, la grande liberté dont disposent les collèges leur permette même de faire passer des instituteurs vers les classes secondaires inférieures, les enseignants concernés n'étant d'ailleurs pas forcément diplômés d'une quelconque Ecole Normale (232).

En matière d'attributions, le lecteur serait porté à croire que les professeurs laïcs, plus encore que les PP. et les scolastiques, sont des pions que l'on déplace sans discussion d'une classe à l'autre même si, dans le cas des laïcs, il s'agit de classes du même collège puisqu'il n'est pas question de transfert de ville en ville comme pour les jésuites. En réalité, les sources de la fin du XIXè s. et du début du XXè s. indiquent que, lors de changements d'attributions, les maîtres laïcs peuvent négocier avec la direction et même refuser purement et simplement certains cours ou certaines classes. Mais en allait-il de même auparavant ? (233)

Nous venons d'examiner quelques aspects de la vie «normale» des enseignants, mais que se passait-il lorsqu'ils étaient confrontés aux accidents de la vie. Si les jésuites d'un collège avaient engagé un professeur, si celui-ci avait donné satisfaction pendant de longues années ; que devaient-ils faire lorsqu'un de leurs employés s'absentait longuement pour cause de maladie ; ou lorsqu'après 30 ou 35 ans de travail, il voulait prendre sa retraite ou lorsqu'il décédait en laissant derrière lui femme et enfants ? Pour les PP., la charité chrétienne s'opposait à la nécessaire rentabilité de l'entreprise «collège».

De 1860 à 1880, les décès, les maladies et les départs à la retraite furent évidemment plus rares qu'ultérieurement : les professeurs étaient souvent jeunes et, en cas de malheur, ces enseignants n'avaient pas beaucoup d'ancienneté. Par conséquent, moralement, les jésuites ne se sentaient pas encore très liés à ceux-ci. Les consultes discutent cependant de cas de professeurs malheureusement malades et que l'école veut purement et simplement remplacer pour assurer la continuité des cours. Il n'est pas alors question d'une quelconque aide ou compensation pour le malade (234).

Par la suite, les jésuites découvrirent pas à pas leur rôle d'employeurs, disons même leur «mission sociale» d'employeurs. Rappelons ici quelques éléments d'ordre, disons, sentimental qui conduisirent sans doute les PP. à considérer plus favorablement certains de leurs professeurs. D'une part, une très longue collaboration finit par créer des liens d'estime réciproque : au début du XXè s. apparaît plusieurs fois sous la plume d'auteurs jésuites la mention *«notre collègue laïc»*. Ce petit fait, qui pourrait paraître insignifiant, traduit cependant une reconnaissance implicite et quasiment inconsciente d'une certaine forme d'égalité de fonction, de travail et presque de statut entre un enseignant religieux et un enseignant laïc (235). D'autre part, certains professeurs étaient liés à la communauté du collège par d'autres liens que professionnels. Nous avons vu en effet que les anciens élèves d'un collège étaient assez nombreux parmi les maîtres laïcs de l'établissement et que cette qualité d'Ancien était plutôt un facteur de longévité professionnelle dans l'école. De même les professeurs laïcs devinrent régulièrement parents d'élèves des collèges. Si un enseignant cumulait les trois caractéristiques (longévité, Ancien, parent d'élève), sa «valeur» était alors multipliée pour les autorités du collège.

Les sources de la fin du XIXè s. (1880-1890) - celles de Mons sont de ce point de vue particulièrement riches - commencent à mentionner ce qu'on appellerait aujourd'hui des congés de maladie de longue durée assortis du paiement d'un salaire réduit. Un professeur montois chevronné peut ainsi *«soigner ses yeux »* pendant au moins un an, un autre quitte le collège pour une raison médicale non-précisée. Des mises à la retraite sont désormais négociées au coup par coup avec les laïcs. Une négociation est en effet nécessaire puisqu'une pension est dorénavant versée par les jésuites aux enseignants âgés (236).

En fait deux cas de figure se présentent. Certains professeurs ayant largement dépassé les 65 ans s'efforçaient de poursuivre coûte que coûte leur enseignement car c'était la seule possibilité de maintenir leur niveau de vie. L'octroi d'une pension pas trop inférieure à leur dernier salaire, voire équivalente à celui-ci, va faciliter les départs. D'autres maîtres, moins âgés, avaient précédemment donné satisfaction mais leur autorité, leur santé ou leurs capacités avaient fortement décliné. Au lieu d'un licenciement «sec», les jésuites se mirent à discuter de la «reconversion» de leur employé. Un professeur de Saint-Michel se voit ainsi confier, sans perte de salaire, des tâches de simple surveillant. Un autre quitte le collège mais recevra 1000 francs pendant cinq ans pour lui permettre de trouver un autre emploi (mission difficile vu son âge et ses faibles capacités). Il s'agit donc plutôt de ce qui serait qualifié aujourd'hui de primes de licenciement et/ou de prépension (237).

Dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler l'humanisation des rapports entre employeurs et employés, on peut encore mentionner les pensions de veuve et les augmentations exceptionnelles de salaire. La décision de verser tout ou partie du salaire d'un professeur décédé à sa veuve est encore rare au début du XXè s. Elle n'est apparemment survenue que dans le cas du décès d'un professeur chevronné du collège Saint-Stanislas, qui suscita une forte émotion dans la communauté jésuite (238). Quant aux augmentations exceptionnelles de salaire, elles peuvent être qualifiées ainsi parce qu'elles dépassaient les normes autoproclamées de l'échelle des salaires d'un collège ou parce qu'elles sont accordées à l'occasion d'un jubilé (25, 30 ou 35 années d'enseignement) d'un professeur (239).

L'institutionnalisation de toutes ces «largesses» n'interviendra qu'à l'extrême fin de la période étudiée. L'augmentation du nombre de professeurs laïcs, le début de l'organisation professionnelle de ceux-ci et la volonté des jésuites de rationaliser la gestion de ce problème de plus en plus vaste vont conduire à plusieurs enquêtes de 1909 à 1913. Les buts poursuivis

sont de connaître les pratiques salariales des collèges et les dispositions adoptées en matière de retraite. Dans un deuxième temps, peut-être sera-t-il possible d'uniformiser les échelles de salaires et d'adopter un modèle unique de caisse de retraite (240).

En ce qui concerne les barèmes salariaux, l'enquête de 1909 va révéler toute la diversité existant entre les collèges. Le montant initial proposé est déjà assez variable : de 1100 à 1600 francs selon les établissements mais les maxima sont encore plus divergeants puisqu'on ne dépassera théoriquement pas les 1400 francs à Verviers alors qu'Alost propose à son plus ancien instituteur 2500 francs par an et que Saint-Michel d'Etterbeek donne 2600 francs à un professeur de mathématiques supérieures. Les possibilités de cours particuliers accroissent encore ces différences. Si tous les recteurs conviennent bon gré mal gré de la nécessité d'augmenter les rémunérations étant donné le niveau très faible de celles-ci face à l'enseignement officiel, rien d'uniforme ne sera fait. La cherté de certaines villes par rapport à d'autres et les difficultés financières de certains collèges semblent exclure avant 1914 toute unification des échelles de salaires (241).

La création de caisses de pension est par contre une chose à peu près acquise vers 1909-1914 : il s'agit donc d'un progrès considérable mais, là aussi, les collèges jésuites suivent de loin les avantages offerts par l'enseignement officiel. Il n'est en outre pas facile de déterminer si les collèges doivent établir une caisse distincte pour chaque école, une caisse intercollègiale ou prôner l'adhésion à une caisse extérieure au collège mais reconnue et subventionnée par l'Etat. La dernière solution implique la menace de voir un hypothétique gouvernement socialiste-libéral s'emparer de cette institution et d'en exclure le maximum de professeurs des collèges catholiques. La fréquente absence de diplôme requis chez les professeurs de ces établissements serait un prétexte facile. Un système intercollègial ne plaît guère à ceux qui répugnent à soumettre la Compagnie de Jésus à une obligation «éternelle», obligation qui serait bien difficile à assumer si les jésuites se voyaient expulser du pays (comme dans la France toute proche). Après plusieurs années d'hésitation, c'est cependant ce système de caisse de retraite, commune à tous les collèges, qui est en voie d'être adopté à la veille de la Guerre (242).

L'institution d'une caisse de retraite n'a pas été décidée du fait de la seule bonté des PP. qui auraient voulu offrir à leurs professeurs les mêmes avantages que ceux d'autres réseaux. Si certains religieux comme le P. Leroy sont très favorables aux maîtres laïcs, d'autres sont beaucoup plus critiques et beaucoup plus durs envers ceux-ci. En fait, les modestes progrès sociaux enregistrés sont aussi le résultat des revendications des enseignants : revendications individuelles mais aussi, peu à peu collectives. Leur situation est encore très fragile – les professeurs de Verviers en savent quelque chose – mais les laïcs, sans cesse plus nombreux, commencent à s'organiser. Essayons de retracer les premiers pas de cette «conscientisation».

Vers 1880-1890, plusieurs collèges possèdent des sections primaires et des sections professionnelles complètes : à une ou deux exceptions près, tous les enseignants sont des laïcs. Ajoutons à ceux-ci quelques professeurs de mathématiques et de gymnastique dans les classes d'humanités et nous obtenons un début de corps professoral laïc stable et salarié. Les laïcs de la section primaire et de la section professionnelle sont tenus d'assister à une réunion mensuelle avec le préfet du collège qui leur communique ses instructions. En dehors de cette réunion, le préfet peut évidemment leur donner d'autres consignes tout comme le professeur jésuite qui sert en quelque sorte de pivot dans la section primaire ou dans la section professionnelle (243). Malgré tout, comme titulaires de classe, les maîtres laïcs ont un certain pouvoir et, à la longue, on leur fait confiance.

La Compagnie de Jésus, qui dirige spirituellement toutes sortes de groupes sociaux depuis les notables catholiques jusqu'aux jeunes filles pauvres en passant par des ouvriers ou des dames d'œuvres, estime finalement, vers 1884, que ses professeurs mériteraient eux aussi d'être encadrés autrement que par un contrôle professionnel assez tatillon. Après moult discussions sur le point de savoir s'il faut suggérer ou imposer la chose, les jésuites décident de «proposer avec insistance» aux maîtres laïcs une retraite ignatienne à la fin du mois d'août de chaque année, dans l'ancienne abbaye de Tronchiennes (244).

Les participants à ces retraites deviennent donc un peu plus que de simples enseignants : comme bien d'autres catégories de personnes, ils peuvent être des auxiliaires apostoliques de la Compagnie de Jésus dans leur classe. Le fait est évidemment important mais les jésuites n'en avaient peut-être pas prévu un autre : pour la première fois, de nombreux professeurs bruxellois, anversois, liègeois, montois se retrouvent ensemble. Les récréations et les temps libres de Tronchiennes deviennent un peu des «journées pédagogiques» avant la lettre, voire même des réunions syndicales. Il n'est plus question de cacher que l'on gagne beaucoup mieux sa vie (pour le même travail) à Alost ou Bruxelles qu'à Verviers (245).

Puisque la présence de ces professeurs à Tronchiennes montre qu'ils sont tout à fait favorables à la Compagnie de Jésus, les jésuites ne peuvent contrer des revendications que tous s'accordent à reconnaître justifiées. Le point le plus difficile pour ses professeurs semble avoir été celui de la retraite. Toujours est-il que c'est la volonté de créer une caisse mutuelle de retraite qui motive principalement la création d'un *Cercle Saint-Ignace. Association des professeurs laïcs des collèges de la Compagnie de Jésus en Belgique*, en novembre 1898. Comme son nom l'indique, ce *Cercle* n'est pas un mouvement révolutionnaire anti-jésuite. Il est d'ailleurs établi à Tronchiennes et le président de son Comité provisoire est M. Joseph Baudinne, professeur chevronné de Saint-Michel et futur conseiller communal catholique d'Etterbeek. Pour alimenter la caisse, le Comité cherchera bien sûr à obtenir les cotisations des professeurs mais aussi les subsides de l'employeur (la Compagnie de Jésus), des associations d'Anciens et de l'Etat (246).

Cette association ne fut cependant pas bien solide : elle ne laissa apparemment pas de traces ultérieurement. Certains PP. furent d'ailleurs peu édifiés par les *«mésententes entre ces messieurs»* et, dans l'affaire de la caisse de retraite intercollègiale, plusieurs recteurs répugnaient à s'engager financièrement avec un partenaire aussi fragile qu'une association, peut-être éphémère, de professeurs (247). Un regroupement officieux d'enseignants continue à exister cependant puisqu'en 1909-1913, M. Thiran, professeur de mathématiques à Mons, fait figure à la fois de porte-parole des professeurs et d'expert financier pour défendre la version intercollègiale du projet (248).

Pour conclure sur ce thème de la progressive reconnaissance des maîtres laïcs, nous devons dire un mot du rôle des élèves eux-mêmes. Pour un élève, un professeur est un professeur : la différence entre un jésuite et un laïc n'est sans doute pas fondamentale. Or, si les PP. fêtent souvent un jubilé ecclésiastique d'un des leurs en associant les élèves du collège où réside alors ce religieux, il est extrêmement rare qu'un professeur jésuite puisse fêter un anniversaire professionnel dans un même établissement. A l'inverse, les maîtres laïcs atteindront et même dépasseront régulièrement la limite de 25, 30 ou 35 ans de carrière. Pour les élèves et leurs familles, ce sont de véritables institutions qui ont souvent enseigné aux pères puis aux fils. Sans négliger la volonté des autorités des collèges de célébrer un «vieux serviteur», il faut

pointer le rôle moteur des élèves et des Anciens dans la mise sur pied des cérémonies jubilaires.

M. Cercelet, à Alost ; MM. Deghilage et Reumont, à Mons ; M. Baudinne, à Bruxelles se virent gratifier, lors de leur jubilé respectif, non seulement d'une messe solennelle mais aussi de cadeaux offerts par leurs anciens élèves, d'un banquet auquel beaucoup de ceux-ci assistèrent ou d'un livre d'hommage. Le tout patronné par un comité d'Anciens qui organisait l'ensemble (249).

D'autres signes vont dans le même sens. Signes immédiats comme la volonté de rhétoriciens d'associer dans leur photo de classe leur titulaire de rhétorique mais aussi leur ancien maître de primaire. En l'occurrence, la présence simultanée sur une photo du P. Bauwens, grande figure du flamingantisme alostois, et de M. Cercelet, Ardennais «taalonkundig» et animateur de la lutte antidaensiste, est peut-être l'indice de l'existence de tendances opposées au sein du groupe-classe (250). Signes plus tardifs aussi comme la volonté des anciens élèves d'évoquer la figure d'anciens professeurs laïcs lorsque les associations d'Anciens prirent en main la confection d'albums-anniversaires de certains collèges (251).

Sans révolution, sans changement brusque, les choses se mettaient peu à peu en place pour que la place des laïcs grandisse au sein des collèges de la Compagnie. Les décennies passeront et, insensiblement, les équilibres se modifieront. Rappelons que, dès 1907, le nouveau collège Saint-Michel avait reçu une subvention spéciale de la Province pour engager des professeurs laïcs supplémentaires. L'expansion des deux très grands collèges bruxellois ne se ferait donc plus grâce aux scolastiques jésuites mais grâce aux laïcs. Les autres établissements suivront et, comme il a été dit au début de ce chapitre, on en connaît le résultat au début du XXIè s..

CONCLUSION

Avant d'essayer de tirer quelques conclusions à propos de la «gestion du personnel», établissons d'entrée de jeu une nette distinction entre les religieux et les laïcs. En effet, nous disposons pour les premiers de quelques termes de comparaison alors que, pour les seconds, l'analyse de la situation est assez nouvelle (en tout cas pour les professeurs des collèges des jésuites belges).

En ce qui concerne les jésuites, au sein des mêmes bâtiments, existent très clairement deux Compagnies de Jésus. La première est relativement stable et, par là, assez bien connue de son public ; la seconde est constituée de voyageurs, de quasi-nomades qui ne font visiblement que «passer».

Le premier groupe est constitué des «opéraires» chargés des congrégations de prière, des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, de l'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier locale ou d'autres œuvres jésuites. La nécessaire inculturation de leur milieu d'action implique une présence au même endroit pendant de nombreuses années. On trouve encore dans ce premier ensemble les responsables administratifs et pédagogiques des collèges (recteurs, préfets, ministres) : la connaissance du milieu des parents d'élèves ne s'improvise pas en une année.

Le deuxième groupe est celui des professeurs dont la présence dans un même collège dépasse rarement deux ans. A l'intérieur de ce corps professoral extrêmement mobile, on doit encore distinguer deux sortes de professeurs. Il y a les «petits jeunes» qui effectuent leurs différentes périodes de régendat, il y a ensuite des PP. plus âgés qui semblent définitivement attachés à l'enseignement. Entre les «sédentaires» administratifs et pastoraux et les professeurs «nomades» existent néanmoins de très rares exceptions : des jésuites plus âgés, enseignants chevronnés mais qui ne «bougent» plus et qui sont chargés d'être les pivots, les points de référence d'une section de collège.

Pour un Ordre qui veut sésuire par l'excellence de ses traditions, les changements dans les équipes professorales pourraient être assez dérangeantes pour le public des collèges. Certes, les parents connaissent et apprécient les programmes quasi-immuables de la section latine et les méthodes pédagogiques datant pour l'essentiel de la fin du XVIè s.. Cependant l'absence presque complète de repères stables dans le corps professoral introduirait un élément de doute quant à la qualité de l'enseignement de la Compagnie si les rails de la *Ratio studiorum* ne garantissaient pas que le jeune scolastique qui n'a jamais donné la classe qu'on lui a confiée sût exactement ce qu'il avait à faire de sa première à sa dernière heure de cours.

Cette règle générale de l'extrême mobilité des professeurs jésuites est cependant à nuancer. Outre l'existence déjà signalée de professeurs-pivots, il faut encore introduire, à la fin du XIXè s., deux limites supplémentaires à toutes ces mutations. En effet, au tournant du siècle, une véritable régionalisation des instances administratives des collèges mais aussi des corps professoraux s'est effectuée. Si les professeurs «circulent» toujours beaucoup, ils ne le feront généralement plus que dans leur région d'origine, à l'exception des collèges de Bruxelles qui restent alors un terrain national. Autre restriction à constater dans les éternels changements d'affectation : le niveau de classe attribué aux professeurs définitivement fixés dans l'enseignement tend à rester toujours le même.

Terminons cette récapitulation des conditions de vie des professeurs religieux par deux constatations. Si, du point de vue du jésuite (scolastique ou père profès), l'obéissance aux supérieurs et la disponibilité sont des vertus qu'ils se sont engagés à cultiver, pourquoi les autorités de la province ont-elles si longtemps forcé des enseignants formés et qualifiés à circuler d'un bout à l'autre de la Belgique les privant quasiment de toute stabilité personnelle et gênant la poursuite d'une action pédagogique à plus long terme au sein des collèges ? Montrait-elle ainsi le relatif manque d'importance des tâches d'enseignement par rapport à d'autres œuvres ? Deuxième constatation, cette fois plutôt élogieuse envers la Compagnie de Jésus : l'attribution des fonctions au sein de l'Ordre ne semble avoir eu aucun rapport avec l'origine sociale des jésuites. On ne trouve pas plus de jésuites issus des couches supérieures de l'échelle sociale dans le groupe des responsables administratifs de la province et des «maisons» que dans celui des «simples» professeurs. Certes, les milieux d'origine des jésuites belges ne sont pas exactement représentatifs de la moyenne de la population belge mais on est très loin d'un élitisme sélectif qui aurait été pratiqué au moment du recrutement et/ou au moment des promotions à des postes de responsabilité.

Face aux jésuites qui règnent sans partage sur leurs collèges, un autre monde se met peu à peu en place. Des sources partielles dont dispose le chercheur, ressort l'image de maîtres laïcs encore fort discrets mais qui progressent tant en nombre qu'en responsabilités. Que peut-on, prudemment, dire d'eux ? D'abord qu'ils dominent les sections primaires et professionnelles dès le troisième quart du XIXè s. et qu'ils font une entrée discrète dans les classes

d'humanités greco-latines. Ensuite, que ces professeurs se disent mal payés et, enfin, que leurs employeurs jésuites les considèrent comme peu qualifiés. Ces affirmations sont à nuancer.

Ces enseignants sont effectivement mal lotis au point de vue financier par rapport à leurs collègues de l'officiel mais leurs rémunérations, souvent associées avec de nombreux cours particuliers et une deuxième activité professionnelle, les placent quand même résolument dans les rangs de la bourgeoisie. Très souvent, les quartiers où ils habitent, la possession de leur logement, leur qualité d'électeur à trois voix après 1894 indiquent à tout le moins une «situation honorable» et, parfois, une position de véritables petits notables. En ce qui concerne leur formation, il est contestable que les jésuites ont souvent engagé des professeurs n'ayant suivi que des humanités plus ou moins complètes. Cependant, fin XIXè s. – début XXè s., les diplômés semblent devenir plus fréquents et il y a, parmi les professeurs laïcs des collèges, de vrais savants, des artistes de valeur et des «hommes d'œuvre» très actifs.

Une petite corporation est née. En témoigne la fondation, en 1898, d'une première association professionnelle axée surout sur la constitution d'une caisse de retraite. Mais la constitution de ce *Cercle Saint-Ignace*, lors d'une retraite des professeurs laïcs à Tronchiennes, montre qu'une force nouvelle sera de plus en plus à prendre en compte dans les écoles des jésuites belges. Cette force est d'abord et avant tout numérique face à des employeurs religieux tout puissants mais elle s'appuye aussi sur une beaucoup plus grande stabilité des professeurs laïcs qui, au tournant du siècle, font désormais carrière dans les collèges alors que la majorité des religieux ne bénéficient toujours d'aucune permanence dans leurs affectations.

Au total, le personnel enseignant des collèges est très contrasté : beaucoup de jeunes scolastiques qui ne resteront pas enseignants, des pères profès aguerris mais presqu'aussi souvent déplacés que leurs jeunes collègues, des «maîtres d'agrément» payés à la tâche, des instituteurs et des professeurs de classes professionnelles à la formation très variable et quelques universitaires très qualifiés qui créent peu à peu une nouvelle figure au sein des collèges jésuites, celle du professeur laïc d'humanités. Derrière une apparence de tradition et de stabilité, le personnel des collèges évolue lentement mais constamment. Les changements restent discrets mais, dès avant 1914, bien des mutations se sont déjà enclenchées.

Après avoir étudié les professeurs, tournons-nous maintenant vers ceux qui constituaient le lien premier et essentiel des collèges jésuites avec la société belge du XIXè s. : les élèves.

TABLE DES MATIERES DU PREMIER VOLUME.

INTRODUCTION GENERALE ..... **p.1-11.**

1. L'état présent de la recherche historique..... **p.2-4.**

2. Présentation des sources..... **p.4-8.**

3. Aperçu de la méthodologie utilisée..... **p.8-11.**

Remerciements..... **p.12.**

BIBLIOGRAPHIE DE LA THESE..... **p.13-45.**

CHAPITRE I[er] : CHRONIQUE DES FONDATIONS

La Genèse des collèges d'Alost, de Gand, de Bruxelles, de Mons et de Verviers (1830-1855)..... **p.46-**

INTRODUCTION..... p.46-47.

I. UNE PARFAITE RESTAURATION
LA REPRISE DU COLLEGE D'ALOST PAR LA COMPAGNIE DE JESUS (1830-1881)..... p.47-70.

1. La préhistoire du collège Saint-Joseph (1815-1830)..... **p.48-50.**

2. Alost et la Révolution de 1830..... **p.50-51.**

3. Les acteurs du rétablissement du collège (1830-1831)..... **p.51-54.**

4. Le collège d'Alost rouvre ses portes..... **p.55-58.**

5. Lune de miel et désenchantement : les jésuites et l'administration communale catholique (1831-1847) ..... **p.58-63.**

6. Un mariage de raison : l'administration libérale et les jésuites (1848-1866)..... **p.63-66.**

7. A la recherche d'un statut définitif (1857-1885)..... **p.66-69.**

Conclusion..... **p.69-70.**

II. LE PETIT SEMINAIRE SAINTE-BARBE.
LES JESUITES AU SERVICE DE L'EVEQUE DE GAND (1832-1887)..... p.70-87.

1. L'existence contrariée du petit séminaire épiscopal (1806-1832)..... **p.71-73.**

2. Efficacité pédagogique et conservatisme politique : le séminaire épiscopal donné aux jésuites (1833) ..... **p.73-76.**

3. Succès et tâtonnements du collège Sainte-Barbe (1833-1885)..... **p.76-83.**

4. L'indépendance du collège : un statut définitif (1887).....p.83-86

Conclusion.....p.86-87.

III. BRUXELLES OU LE GRAND LARGE.

LE COLLEGE SAINT-MICHEL, CREATION INDEPENDANTE DU MONDE CATHOLIQUE BRUXELLOIS (1833-1843).....p.87-

1. Introduction et présentation des sources.....p.87-88.

2. Bruxelles, ville libérale et creuset pédagogique (1833).....p.88-93.

3. Un cardinal réticent mais un noble enthousiasme (1833-1835).....p.93-100.

4. La recherche d'un public (1835-1843).....p.100-104.

5. La «société civile du collège et pensionnat Saint-Michel » (1843).....p.104-109.

6. Chronique d'un succès mésestimé (1843-1905).....p.109-113.

Conclusion.....p.114.

IV. « VOICI LA VOIX QUI CRIE DANS LE DESERT » (Mc 1,3).

LES PREMIERES ANNEES D'EXISTENCE DE LA RESIDENCE DE MONS ET DU COLLEGE SAINT-STANISLAS (1840-1865).....p.115-148.

1. Mons 1840.....p.115-118.

2. La Résidence de Mons (1840-1851).....p.118-123.

3. Un projet de dix ans : le collège Saint-Stanislas.....p.123-132.

4. L'ouverture du collège Saint-Stanislas.....p.132-146.

Conclusion.....p.146-148.

V. VERVIERS.

LE COLLEGE SAINT-FRANCOIS-XAVIER OU LES BIENFAITS DU PATERNALISME PATRONAL.....p.148-175.

1. Introduction et présentation des sources.....p.148.

2. Le monde verviétois après l'indépendance de la Belgique.....p.149-150.

3. Une ville dominée par trois familles.....p.150-151.

4. La querelle scolaire s'amorce.....p.151-153.

5. La préhistoire des jésuites à Verviers (1840-1845).....p.153-155.

6. La «révolution» verviétoise de 1844.....p.155-159.

7. Les jésuites existent, M. Bède les a rencontrés.....p.159-160.

8. Un bilan globalement négatif pour le camp conservateur.....p.160-162.

9. Une nouvelle recomposition politique (1848-1851).....p.162-163.

10. La route vers l'ouverture du collège (1851-1855).....p.163-167.

11. Le succès foudroyant du curieux collège Saint-François-Xavier (1855-1865).....p.167-172.

12. La *«Société civile par actions Collège Saint-François-Xavier»* (1859).....p.172-175.

Conclusion.....p.175.

CHAPITRE II : LA GESTION DU PERSONNEL.....p.176-270.

INTRODUCTION.....p.176-179.

1. Les sources et les travaux.....p.176-177.

2. Les fonctions dans l'école.....p.177-178.

3. La formation du jésuite.....p.178-179.

I. ENSEIGNANTS ET NON-ENSEIGNANTS, JESUITES ET LAÏCS.....p.179-186.

II. LES JESUITES, MOINES GYROVAGUES ?.....p.186-210.

1. L'enseignement comme passage : Charles Verbeke.....p.186-189.

2. L'enseignement comme tremplin : Alfred de Wouters d'Oplinter.....p.189-192.

3. L'enseignement comme carrière : Floris Mulliez et Théophile Charlier.....p.192-197.

4. L'enseignement comme pèlerinage : Bruno Losschaert et François Van de Sype.....p.197-204.

5. Rapports et proportions.....p.204-208.

6. Conséquences de cette instabilité foncière.....p.208-210.

III. L'INCULTURATION, UN SOUCI DES JESUITES ?.....p.211-239.

1. Qui sont les jésuites belges ?.....p.211-226.

2. L'origine sociale et géographique comme critère de sélection ?.....p.226-239.

IV. LES MAÎTRES LAÏCS, UNE MAJORITE SILENCIEUSE ?.....p.240-268.

1. Qui sont-ils ?.....p.244-249.

2. Comment vivent-ils ?.....p.249-268.

CONCLUSION.....p.268-270